

ŒUVRES
DE MIRABEAU

LES ÉCRITS

Collection « L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTION »

à 3 fr. 50 le volume in-18 jésus.

Œuvres complètes de Saint-Just, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay. . . . . 2 vol.

La Correspondance de Marat, recueillie et annotée par Charles Vellay. . . . . 1 vol.

Les Pamphlets de Marat, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay . . . . 1 vol.

Discours et Rapports de Robespierre, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay . . . 1 vol.

Réquisitoires de Fouquier-Tinville, publiés d'après les originaux conservés aux Archives nationales et suivis des trois mémoires justificatifs de l'Accusateur public, avec une *Introduction*, des *Notes* et des *Commentaires* par Hector Fleischmann . . . . . . 1 vol.

Œuvres de Mirabeau (Les Écrits), avec une *Introduction* et des *Notes* par Louis Lumet . . . . 1 vol.

EN PRÉPARATION :

Discours civiques de Danton, avec une *Introduction*, des *Notes* et des *Commentaires* par Hector Fleischmann. . . . . 1 vol.

Œuvres de Camille Desmoulins, avec une *Préface* et des *Notes* par Jules Claretie. . . . . 2 vol.

Œuvres révolutionnaires de Bonaparte, avec une *Introduction*, des *Notes* et des *Commentaires* par Hector Fleischmann . . . . 1 vol.

Œuvres politiques de Fabre d'Eglantine, avec une *Introduction* et des *Notes*, par Charles Vellay. 1 vol.

Œuvres de Mirabeau (Les Discours), avec une *Introduction* et des *Notes*, par Louis Lumet. . . . . 1 vol.

IL A ÉTÉ TIRÉ DU PRÉSENT OUVRAGE :

10 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 1236.

L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTION

ŒUVRES

DE

MIRABEAU

LES ÉCRITS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

LOUIS LUMET

DEUXIÈME MILLE

PARIS
LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1912

INTRODUCTION

Il semblerait que Mirabeau ait brusquement surgi dans la lumière des États Généraux, et que derrière sa parole souveraine se soit effacée toute une existence d'écrivain, mouvementée et extrêmement remplie. Mais avant la gloire de l'orateur et de l'homme politique, il y a une œuvre de quinze années qui mérite de ne pas disparaître par ses vertus propres, et en ce qu'elle permet de mieux juger sa formation intellectuelle et comment il fut préparé à son extraordinaire fonction.

La première ambition de Mirabeau fut d'être un écrivain politique, à l'exemple de Montesquieu, de Rousseau, et des illustres classiques de Rome. Son instruction négligée, conduite sans plan et sans méthode[1], ne le disposait que médiocrement à la satisfaire ; il y remédia par un goût passionné de la lecture[2] et une aptitude rare à saisir dans les œuvres

1. *Anecdote à ajouter au volumineux recueil des hypocrisies philosophiques*. Voir plus loin, p. 40.

2. *Lettres originales*, 1er janvier, 24 janvier 1778.

« Quant à mes yeux, c'est l'excès de travail qui les affaiblit. Depuis la pointe du jour, que je me lève, jusqu'à dix heures du soir, je lis ou j'écris sans aucune interruption, pas même l'heure des repas; car, outre que j'y emploie à peine cinq minutes, je lis en mangeant : tu sais que c'est une ancienne habitude quand je mange seul. » *Lettres originales*, à Sophie, 24 juin 1778.

d'autrui tout ce qui pouvait éveiller et fortifier ses idées. Si les connaissances qu'il ne cessait ainsi d'acquérir avaient moins de solidité que d'étendue, il sut les employer de telle sorte qu'elles devinrent comme ses étais naturels et lui permirent de tendre son génie vers les modèles qu'il enviait d'égaler.

Travailleur infatigable, le corps robuste, l'esprit libre, toujours actif, en état belliqueux, pour recevoir ou réfuter, il amasse en lisant de nombreux matériaux, qu'il qualifie lui-même de « pierres d'attente » : il gonfle ses portefeuilles de copies, non seulement de livres imprimés, mais encore de mémoires, de manuscrits qu'on lui a confiés, et ce sera la base de ses ouvrages, leur structure interne autour de laquelle il développera ses principes. A ces matériaux, réunis au jour le jour, et quelquefois en cours d'exécution[1], il joint le travail des collaborateurs[2] qui jouent auprès de lui le même rôle que ses notes et ses extraits. On pourrait dire qu'un élément étranger lui est nécessaire pour faire naître ses propres idées, ou plutôt les classer, les stabiliser, éclairer et cristalliser tout ce qu'elles ont

1. « Il étudiait un sujet en composant un livre; il ne lui fallait qu'un collaborateur qui lui fournît le fonds; il savait en employer vingt autres pour des additions et des notes, et se serait chargé d'une encyclopédie si on l'avait bien payé pour cette entreprise. » Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, pp. 6 et 7.

2. Parmi les principaux, volontaires ou involontaires : le marquis de Mirabeau, Chamfort, Target, Brissot, Clavière, Dupont de Nemours, Mauvillon, Romilly, Vaughan, Marron, Lachabeaussière, de Bourges, Salaville, pour les écrits.

d'obscur et de confus, puis, d'autre part, quand il lui est contraire, qu'il heurte ses principes, pour exciter sa logique, amener ses arguments de contradiction dans une forme dialectique, les grouper dans un ordre tel qu'ils soient sans réfutation. Lorsqu'il n'a pas de thème préparatoire, il ne s'élève souvent que d'un vol incertain et lourd.

Toutefois, il n'est jamais aussi véhément, aussi nerveux, aussi précis, qu'en plaidant sa propre cause, dans les mémoires qu'il a écrits pour ses procès de famille; là, quand ses passions sont en jeu, ses intérêts directement menacés, il présente ses preuves avec une logique rigoureuse et serrée, se défend avec éloquence, attaque avec de l'adresse et de l'audace; sa phrase est incisive, nombreuse, sans rien de lâché ni de déclamatoire. Mais c'est encore une œuvre d'écrivain politique, car des faits personnels il tire des généralisations en faveur de la liberté, de la garantie des droits du citoyen qui n'a d'autre maître que les lois. On le découvre aussi tout entier dans ses lettres où jaillissent les richesses de son tempérament, sensible, irritable et fougueux, où se révèlent les nuances de sa pensée, infiniment mobile, sa connaissance des hommes, et son jugement clair des divers éléments qui composent la vie sociale.

On a reproché ses collaborateurs à Mirabeau, et, dans un esprit de dénigrement, on a exagéré l'importance de leur collaboration. Il est certain qu'il

n'est l'auteur unique d'aucun de ses ouvrages[1], depuis les *Lettres de Cachet.* Mais en dehors de quelques brochures où sa participation s'est limitée à des arrangements de détail sur des textes qu'on lui avait fournis, on peut affirmer qu'il fut le véritable créateur de ses œuvres, parce qu'il les a construites, qu'il les a douées de leur force de démonstration, qu'il les a animées par son énergie brûlante, et qu'avec des pages inertes, il a fondu des livres vivants et vigoureux.

De l'usage des travaux d'autrui, Mirabeau s'en est expliqué, maintes fois, sans aucune gêne, tellement

1. « Si on le considère comme auteur, il faut convenir que tous ses ouvrages, sans exception, sont des pièces de marqueterie où il resterait peu de chose si chacun de ses collaborateurs reprenait sa part; mais il avait le don de donner plus d'éclat à ce qu'il touchait lui-même, de jeter çà et là des traits lumineux, des expressions originales, des apostrophes pleines de feu et d'éloquence. ..... Il se sentait absolument incapable d'écrire de suite; s'il n'était soutenu et guidé par un premier travail emprunté : son style, trop tendu, dégénérait bientôt en boursouflure, et il se dégoûtait du vide et de l'incohérence de ses idées ; mais quand il avait un fond de matériaux, il savait élaguer, rapprocher, donner plus de force et de vie, et imprimer au tout le mouvement de l'éloquence. C'est ce qu'il appelait *mettre le trait* à un ouvrage; ce trait était une expression singulière, une image, une saillie, une épigramme, une ironie, une allusion, quelque chose de vif et de tranchant qu'il croyait absolument nécessaire pour soutenir l'attention du lecteur. » (*Souvenirs sur Mirabeau*, pp. 275 et suiv.)

Ce jugement de Dumont n'est pas absolument exact et s'applique mieux à ses discours qu'à ses écrits : il restreint la part réelle de Mirabeau dans ses ouvrages. Brissot, citant les collaborateurs de Mirabeau, est encore plus injuste, mais dans son témoignage malveillant, on relève de grossières erreurs. Voir *Mémoires de Brissot*, t. III, pp. 369, 370, 383, 384 et suiv.

Dans le *Domine salvum fac regem* (21 octobre 1789), pp. 26 et suiv., Peltier dépouillait Mirabeau de tous ses ouvrages, hormis les érotiques.

il juge ses ouvrages au-dessus des apports étrangers. Il reconnaît même leurs mérites publiquement, avec élégance.

Les éléments nous manquent pour déterminer critiquement la part qui revient à Mirabeau et à chacun de ses collaborateurs dans toutes ses œuvres, mais nous les avons pour la *Monarchie Prussienne*. Le major Mauvillon[1] a publié les lettres que Mirabeau lui a adressées, de 1786 à 1790[2], et nous y suivons, au jour le jour, la marche de leur collaboration. Rien ne révèle mieux, avec ses manuscrits, la méthode de travail de Mirabeau, comment il étudie un sujet, dans ses détails les plus précis, quel soin il apporte à la documentation, et comment, à grands traits lumineux, il en expose les conclusions philosophiques, politiques et sociales.

Avant d'avoir choisi son collaborateur, Mirabeau a conçu le plan de son œuvre, la *Monarchie Prussienne*, confusément peut-être, mais avec une

1. Jacques Mauvillon, major au corps du génie, était attaché au service du duc de Brunswick. Pendant un de ses voyages en Allemagne, Mirabeau avait apprécié ses qualités de travailleur appliqué et soigneux, ses principes philosophiques, ses connaissances en économie politique et en art militaire, et l'avait choisi comme collaborateur régulier, après avoir essayé vainement de l'obtenir comme agent secret.

Mauvillon a publié seul un *Recueil de mémoires sur des objets de politique, d'économie politique et d'histoire*, un *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*, une *Introduction à toutes les sciences militaires*, etc.

Né en 1743, il est mort en 1794.

2. *Lettres du comte de Mirabeau à un de ses amis d'Allemagne écrites durant les années 1786, 1787, 1788, 1789, 1790*, in-8°, M. DCCXCII.

orientation solidement déterminée [1]. Il l'emploie d'abord à des travaux divers [2], et lorsqu'il a reconnu son aptitude à suivre ses directions, la conformité de sa pensée à la sienne, il l'amène à son projet essentiel par des études préparatoires. « Ce travail, lui écrit-il, n'est qu'un essai (un mémoire sur la Saxe) et pour ainsi dire le prolégomène d'un autre ouvrage, tout autrement important, et qui nous attachera davantage par les grands rapports et les grands motifs philanthropiques, que je vous dévoilerai à la première vue...

« C'est un mémoire à fond que je veux sur ce pays ; ce n'est pas une encyclopédie. Je vous demande donc le travail que vous feriez ou feriez faire demain, si vous étiez ministre, et que votre souverain vous demandât de lui faire connaître complètement la Saxe. » (Berlin, 3 octobre 1786.)

Dès la première proposition, Mirabeau fixe à son collaborateur l'esprit général qui devra animer

1. Mauvillon écrit dans l'Avant-propos des *Lettres du comte de Mirabeau* : « Le germe en est né uniquement dans la tête du comte ; il est le fruit tout pur de son génie. Il le jeta dans l'âme de son ami, qui sans cela n'aurait jamais songé ni même, dans le fond, jamais été capable de produire un pareil ouvrage. Le comte fit plus. Après que son ami eut nourri, étendu, mis au monde ce germe, en vrai père, il soigna son éducation, redressa quelque membre sain, mais disloqué, enleva quelques loupes, quelques taches déplaisantes, et lui donna une parure capable de le faire paraître avec avantage dans le monde. » (*Lettres du comte de Mirabeau*, avant-propos, p. XVI.) L'action de Mirabeau fut plus profonde que ne l'indique Mauvillon, et nous le verrons dans l'analyse de leur correspondance.

2. Notamment pour *Sur Moses Mendelssohn*. Voir *Lettres*, sans date n° 2, 19 août 1786, 5 septembre 1786, 4 novembre 1786.

l'œuvre projetée, le ton : c'est en homme d'État qu'il faut examiner les choses et les juger, et non pas comme un simple particulier. Cette préoccupation de Mirabeau, d'écrire pour les ministres ou tel un ministre, est constante, et tous ses ouvrages sont autant pour éclairer l'opinion publique que les gens en place qui ont la charge du gouvernement.

La collaboration assurée, Mirabeau ne cesse d'intervenir auprès de son collaborateur ; il le guide, il lui suggère des idées, il excite son zèle, il lui fournit des documents. « Demandez surtout tous les livres possibles, écrit-il, car on n'est tenu que de savoir ce qui est imprimé, mais on est tenu de savoir tout ce qui est imprimé. » (31 octobre 1786.) Pour se conformer lui-même à cette recommandation, Mirabeau achète tous les ouvrages qui se rapportent à son sujet, et les expédie à Mauvillon ; il interroge les écrivains allemands et les hommes politiques sur leurs défauts et leurs qualités, il est à l'affût de tout ce qui se publie, et il ne borne pas ses recherches, selon sa prescription, aux documents imprimés, il fait copier des mémoires manuscrits, des états statistiques, des cartes géographiques, des notes ministérielles qu'il se procure habilement[1].

1. « Oui, sans doute, c'est un livre : un livre important, un livre de premier ordre. Vous voyez que je ne veux pas en diminuer le prix ; je ne veux pas non plus en abréger la besogne, car je désire que dans le précis historique vous traitiez à grands traits le tableau de ce qu'a laissé le grand électeur, l'un des plus grands hommes, selon moi, qui ait jamais existé, comme je veux celui de ce que Frédéric II a trouvé, a fait, a laissé et laissé faire. A ce propos, si

Mirabeau expose sa méthode, les idées qui permettront à Mauvillon d'employer les matériaux qu'il lui a amenés à pied d'œuvre, sans s'écarter de sa conception première de l'ouvrage[1]. Il suit avec une attention soutenue le travail de son collaborateur, il lui indique les difficultés à éviter, les chapitres à développer et dans quel sens. « Je vous dirai seulement que le tableau historique me paraît plus difficile à faire que celui de la Saxe, parce que nous avons trois hommes marquants, et que, pour saisir leur influence dans tous ses rapports, il faut bien marquer ce qu'ils ont trouvé et ce qu'ils ont laissé. Ce premier cahier est la seule chose que j'aie revue de votre travail ; il est plein d'idées et rempli de discernement. Maintenant il faudra une plus grande vue, mais non pas plus de détails. » (25 novembre 1786.)

Lorsque Mauvillon semble se fatiguer, Mirabeau l'éperonne, le flatte, le presse, l'encourage, et il revient constamment sur la nécessité d'une documentation totale, précise : « Citez les autorités. Outre que cela est plus authentique, il ne faut se permettre que ce charlatanisme innocent pour indiquer l'immensité de l'ouvrage. » (9 décembre 1786.)

un certain mémoire, remis à un grand personnage, et que vous avez lu en projet, peut vous être utile, je vous le ferai passer. » (*Lettres du comte de Mirabeau*, 19 novembre 1786, p. 63.)

1. « Le tout, mon ami, et je sais que c'est votre principe, c'est de bien classer le sujet par la méditation. L'ouvrage est dans le plan. Mais je vous envie les connaissances locales qui seules peuvent mettre à même de l'exécuter. » (21 novembre 1786.)

« Je n'ai donc qu'une règle générale à vous donner mon ami ; tout ce qui vous paraîtra instructif, vous donnera une idée, vous paraîtra une pierre d'attente doit être noté. » (19 décembre 1786.) En possession du manuscrit, par fragments, Mirabeau les recopie, les annote, soulève des objections, demande des explications, insiste sur le caractère de l'œuvre : « En général, mon ami, que cet ouvrage ne soit pas tellement la description philosophique du pays, qu'il ne soit encore le cadre des choses curieuses et surtout utiles, qui vous viendront à la pensée, soit en historique relatif, soit et principalement en économie politique et en philosophie. » (30 décembre 1786.)

Mauvillon s'effraie de la tâche, et ses tendances d'Allemand l'inclinent à juger les choses d'Allemagne avec un esprit trop particulier; Mirabeau lui trace les grandes lignes philosophiques dont il ne doit pas se départir. « Mais je veux un ouvrage le plus complet possible. Je veux que puisque l'histoire de Frédéric II est impossible à écrire aujourd'hui, nous fassions du moins son jugement, c'est-à-dire l'histoire de ce qu'il a fait pour ou contre l'humanité. Cela est grand, noble et profondément utile. Vous entendrez donc bien, mon ami, que dans cet important article qu'a fait et que peut la Prusse pour la République Européenne et pour l'humanité, le jugement de Frédéric II doit se trouver juste et sévère; car, qu'il ait été un grand homme, personne n'en doute, mais

qu'a-t-il été comme roi et pasteur d'humanité? C'est autre chose. » (30 décembre 1786.)

Pendant près de deux années encore, la correspondance se continuera entre Mauvillon et Mirabeau[1], avec une interruption de trois mois, pendant lesquels celui-ci sera à Brunswick pour parfaire la *Monarchie Prussienne*, en compagnie de son collaborateur. Peu de semaines avant son départ, il lui renouvelle ses recommandations de tout étudier, largement, en philosophe, sans préjugés. « Mais résignez-vous à vous dépouiller de tout esprit de corps, et même de cette prévention que l'on constate tout naturellement pour ce que l'on a beaucoup et longtemps étudié. C'est cet attrait presque irrésistible qui rend si peu propre l'homme qui a passé un certain âge, à recevoir des vérités nouvelles. » (1er avril 1787.)

La collaboration en commun a été féconde, et après trois mois de séjour à Brunswick, Mirabeau peut rapporter en France le manuscrit de la *Monarchie Prussienne*. Loin de Mauvillon, il le relit froidement, en critique, et il entreprend tout un travail de revision[2]. « En attendant, j'ai soigné le style,

1. « Mais je me confirme plus que jamais dans mon invariable résolution d'aller tout revoir avec vous. Il le faudrait pour la seule orthographe des noms, quelquefois assez mal griffonnés. Jugez pour les coupures, les transitions, les délucidations. Comptez donc sur moi très incessamment. » (9 avril 1787.)

2. Mirabeau désirait soumettre le manuscrit de la *Monarchie Prussienne* à ses amis, Panchaud et l'abbé de Périgord, pour solliciter leurs observations.

élagué quelques répétitions, fait quelques transpositions, donné quelques développements, et pris note de divers éclaircissements qu'en peu de moments vous me donnerez à première vue. » (21 septembre 1787.) Et un mois plus tard, lorsque l'œuvre a été complètement revue, Mirabeau affirme sa conscience d'écrivain et son désir d'améliorer constamment son œuvre. « A mesure que j'ai relu à froid, il s'est présenté quelques doutes qu'il faut résoudre. A la vérité, je les ai notés page par page et avec assez de soin, pour que sur ma liste de questions vous puissiez les résoudre sans me voir : mais cet ouvrage est si curieux en faits, si vaste dans ses conséquences, si important pour l'instruction humaine, que je croirais en quelque sorte manquer à mon devoir de citoyen du monde, si je ne mettais pas tous les soins, toutes les mesures possibles à son perfectionnement. » (Sans date, novembre 1787.)

De la Monarchie Prussienne publiée, Mirabeau demande à Mauvillon de lui faire connaître toutes les critiques qu'on lui adressera de noter les erreurs qui seront signalées, de préparer les réponses et les rectifications. « En tout, mon ami, cet ouvrage est trop important, trop fait pour rester, pour servir de modèle à d'autres, pour faire école en économie politique, pour que nous ne regardions pas comme un devoir d'en ôter le plus de taches que nous pourrons. » (27 juillet 1788.)

Cette analyse de la correspondance de Mirabeau

avec Mauvillon, et les extraits essentiels que nous venons de reproduire, démontrent que la part de collaboration de celui-là dans la *Monarchie Prussienne*, fut capitale, car s'il ne l'a pas rédigée en entier, il en a conçu le projet, il a dressé le plan, et pendant son exécution, son esprit fut toujours présent pour l'amener au point d'achèvement qu'il désirait de toute sa conscience d'écrivain.

Cette préoccupation de parfaire ses ouvrages est constante chez Mirabeau, et il est facile de la constater, à l'examen de ses manuscrits conservés aux archives historiques du ministère des Affaires Étrangères. Ils révèlent parfaitement ses ambitions, son mécanisme cérébral et sa méthode de travail. Les ratures nombreuses et les suppressions de paragraphes entiers indiquent son besoin de clarté, de sobriété, de précision énergique; il élague les longueurs, les développements inutiles qui chargent la pensée et retardent la marche rigoureuse de sa logique, de son argumentation serrée qui se précipite vers la conclusion avec une sorte de violence, hardie et musclée. Il est soucieux de son style, de l'emploi du mot propre, et s'il est quelquefois languissant ou boursouflé, il obtient après des tâtonnements dans le sens de l'expression et de la concision, une phrase nette, fortement marquée, pleine, et qui ne laisse rien échapper de la pensée.

Les surcharges, les additions marginales, les renvois et les notes, les citations, qui viennent après

le premier texte écrit, témoignent d'un travail incessant pour perfectionner son œuvre. Il dégage l'idée principale, et quand il l'a fixée, il en déduit toutes les idées secondes, d'après ses principes, et avec leurs applications aux divers éléments du corps social. Il appuie sa propre opinion sur celle des Grecs, des Latins, des philosophes anglais, des politiques français, de quiconque peut fournir un argument à sa thèse, renforcer et légitimer son argumentation. Il cite ses sources avec précision, sans doute pour étonner un peu son lecteur, faire étalage de ses connaissances, mais aussi par goût du document ; c'est une intelligence saine, à tendance pratique, qui ne se contente que de faits, de calculs mathématiques, d'où la raison peut tirer ses déductions.

Les diverses éditions de Mirabeau, par les changements apportés de l'une à l'autre, confirment sa méthode de travail reconnue dans ses manuscrits. Il faisait relier ses œuvres avec des feuilles blanches intercalées, et il les modifiait, les augmentait, en mettant à profit son expérience, les leçons que lui donnaient les événements, les conseils et les connaissances de ses amis[1], pour rectifier ce qu'elles pouvaient avoir d'erroné, les nourrir d'arguments nouveaux, revivifier, selon l'état des problèmes politiques et sociaux du moment, leur utilité et leur vertu. Cet apport de documents et le sens dans lequel ils ont

1. Mirabeau avait demandé à Chamfort de reviser *Des lettres de cachet et des prisons d'État.*

été choisis, se révèlent surtout dans les différences capitales qui existent entre la première et la troisième édition de l'*Essai sur le Despotisme*; celle-ci, publiée après la mort de Mirabeau, sur un exemplaire de la seconde identique quant au texte à la première, contient des notes, des citations, des extraits de lectures, des récits de faits postérieurs, très significatifs du travail de Mirabeau, de sa méthode et de ses recherches. On y remarque aussi le souci du style par des changements de mots, des phrases reconstruites, plus correctes et mieux équilibrées, d'une forme oratoire.

Malgré son désir de perfection, la plupart des ouvrages de Mirabeau sont disparates, composés de morceaux joints, soudés adroitement. Ce défaut certain, provient de la hâte précipitée avec laquelle ils ont été écrits et publiés. Mirabeau s'est plaint souvent de la nécessité qui l'obligeait à produire vite, mais il faisait céder son amour-propre d'écrivain devant l'utilité du bien public. Pour lui, écrire, c'est agir; un livre a la valeur d'une action, soit qu'il faille éclairer ses concitoyens ou bien le gouvernement. Tout concourt à ce but supérieur, et les qualités littéraires ne viennent qu'après le besoin de démontrer, de convaincre, moins encore pour elles-mêmes, que comme adjuvant à la logique et à la raison.

Les ouvrages de Mirabeau, quelle que soit la part qu'y ont prise ses collaborateurs, possèdent une

valeur intrinsèque, par leur documentation, la qualité et la quantité des matériaux qu'ils exposent et qu'ils commentent, leur expression générale, mais ce n'est pas là qu'il faut chercher leur caractéristique et le pourquoi du haut accent qu'ils ont gardé jusqu'à notre temps. C'est dans la flamme qui les anime, dans l'ardeur passionnée qui les fait encore aujourd'hui extraordinairement vivants, dans l'intelligence si claire et si assurée qui circule entre les pages comme un air pur, que résident leur vertu civique et leur véritable personnalité. Ils valent autant qu'ils expriment un tempérament vigoureux, aux émotions promptes et fortes, une raison toujours ouverte, apte à saisir les éléments principaux d'un problème, à les réduire à l'essentiel, pour d'un principe déduire une conclusion réaliste et concrète, un jugement net, et sur tout cela, une impérieuse aspiration vers la chose publique. Mirabeau est un homme social, et avec son individualité marquée, il n'a tendu dans ses œuvres qu'à organiser la monarchie française en un gouvernement soumis aux lois et leur fidèle exécuteur, à constituer en nation un peuple composé de groupes épars et ennemis, et cela, sur deux principes auxquels il n'a jamais failli : la liberté politique et économique, la tolérance civile et religieuse.

Louis Lumet.

ŒUVRES DE MIRABEAU

I

ESSAI SUR LE DESPOTISME [1]

Mirabeau composa l'*Essai sur le despotisme*, son premier ouvrage imprimé, en 1774, à Manosque, où il était retenu par une lettre de cachet.

1. ESSAI SUR LE DESPOTISME, *troisième édition corrigée de la main de l'Auteur sur l'exemplaire de la seconde édition acheté à sa vente, précédé de la* LETTRE DE M. DE S. M. *aux auteurs de la Gazette littéraire, et suivi de l'*AVIS AUX HESSOIS *et de la* RÉPONSE AUX CONSEILS DE LA RAISON, *par Gabriel-Honoré Riquetti-Mirabeau. (A Paris, chez Le Jay, libraire, rue Neuve des Petits-Champs, n°* 146, *près celle de Richelieu*, 1792.)

Les extraits que nous publions sont tirés de cette édition que le libraire-éditeur annonçait ainsi dans la préface : « Les diverses pièces, contenues dans le recueil que nous présentons au public, étaient devenues très rares. La seconde édition de l'*Essai sur le despotisme*, et les pièces qui le suivent ne se trouvaient plus. *Mirabeau* en avait un exemplaire sur lequel il avait fait beaucoup de corrections et d'additions manuscrites; c'est d'après cet exemplaire, qui s'est vendu très cher à la vente de sa bibliothèque, que l'éditeur a fait réimprimer cet ouvrage. »

Cet exemplaire porté sous le n° 1.004 au catalogue de vente de

Marié le 23 juin 1772, à M[lle] de Marignane, riche héritière de Provence, il s'était endetté, en moins de deux années, et malgré un revenu de 8.500 livres, par son goût impétueux du magnifique, de 180.000 livres, dont il n'avait reçu qu'une partie des prêteurs usuriers. Sur la demande du marquis de Mirabeau, son père, au duc de la Vrillière (13 décembre 1773), une lettre de cachet lui assignait le château de Mirabeau comme lieu de résidence, autant pour l'empêcher de contracter de nouvelles dettes que pour le soustraire à ses créanciers. Mais bientôt une seconde lettre (mars 1774) lui ordonnait de séjourner dans la petite ville de Manosque. Trois mois plus tard (8 juin 1774), il était interdit comme indigne, par le Châtelet, à Paris, sur avis d'une assemblée de parents, et sa pension était réduite à 3.000 livres.

C'est pendant les derniers mois de son séjour à Manosque, parmi des embarras d'argent et de graves soucis de ménage causés par la légèreté de sa femme que Mirabeau conçut et exécuta l'*Essai sur le despotisme*. « C'est une preuve singulière de sa force d'esprit[1] », écrit M. de Loménie.

Ayant rompu son ban pour aller à Grasse (4 août 1774), il se colleta avec un gentilhomme, M. de Moans, à l'instigation de sa sœur, M[me] de Cabris. Accusé par son adversaire de tentative d'assassinat, un procès s'engage, et on lance contre lui, le 22 août, un décret de prise de corps. Cependant le marquis obtient une nouvelle lettre de cachet, et Mirabeau est interné le 20 septembre 1774 au château d'If[2].

Pour adoucir un emprisonnement sévère, qui avait assez

la bibliothèque de Mirabeau, y était désigné : « Le même ouvrage (*Essai sur le Despotisme*), Londres, 1776, in-8, v. broch. Cet exemplaire est rempli de notes manuscrites de la main de l'auteur. » — Il fut vendu 200 livres.

Elève à la pension de l'abbé Choquard, Mirabeau avait écrit et prononcé, en 1767, un *Eloge du Prince de Condé mis en parallèle avec Scipion l'Africain*, et en 1770, il avait rapporté de l'expédition de Corse, qu'il fit comme sous-lieutenant à la Légion de Lorraine, les éléments d'une *Histoire de la Corse*, qui ne fut jamais publiée

1. Les Mirabeau, vol. III. p. 145.

2. Lucas de Montigny écrit qu'il y fit un *Mémoire* pour le commandant D'Allègre sur l'objet d'un litige particulier. (*Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif*). (Tome IV, p. 32.)

duré, il est transféré au fort de Joux, près de Pontarlier, le 25 mai 1775, et il y est presque libre, par la complaisance du gouverneur, M. de Saint-Mauris[1]. Il fréquente la société de la ville, il est reçu dans la maison de M. de Monnier, où il s'éprend de Sophie; il est l'ami de Michaud, procureur du roi. Sa liberté est telle qu'il peut aller en Suisse traiter de l'impression de son manuscrit, l'*Essai sur le despotisme*[2], avec l'éditeur Fauche, de Neuchâtel.

La surveillance de M. de Saint-Mauris, devenue plus rigoureuse, Mirabeau s'enfuit de Pontarlier à Dijon où, le 1er mars, il rejoint Sophie Ruffey; mais, sur une dénonciation, il est arrêté et incarcéré au château de Dijon, le 21 mars 1776. Il s'en évade dans la nuit du 24 au 25 mai, alors qu'un ordre, signé le 30 avril, devait le conduire à Doullens, en Picardie.

Après un séjour de trois semaines aux Verrières, les deux amants s'étaient dirigés vers la Hollande, pays de liberté. Ils

1. Lors des fêtes données à Pontarlier à l'occasion du sacre de Louis XVI, Mirabeau en écrivit la relation, à la demande de M. de Saint-Mauris. Elle parut sous le titre : *Lettre de M... à M...*, Genève, 1776, petit in-8°, 14 p. — Pendant son séjour à Pontarlier, Mirabeau entreprit en outre un travail sur *Les Salines de la Franche-Comté*, et publia la défense d'un contrebandier nommé Jeanret : *Mémoire à consulter pour Jean-Baptiste Jeanret, contre le nommé Bricard, employé des fermes.* « Ce factum se compose de 20 pages in-12. Il est terminé par ces mots : signé Jeanret », à la page 14, et ces autres : « *Délibéré* à Pontarlier, le 16 décembre 1775, Barbaud, avocat », page 20. (Lucas de Montigny, *Mémoires*, tome IV, p. 35.)

2. La première édition parut vraisemblablement en novembre 1775 : *Essai sur le despotisme*, Londres. 1775, in-8°. 275 p. et un feuillet à la fin non paginé (en réalité à Neuchâtel). Epigraphe : *Dedimus profecto grande patientiæ documentum,...* (Tacit., *Vit. Agricol.*)

La seconde édition date du commencement de 1776 : elle est différente de la première par le caractère et les ornements typographiques, mais identique, quant au texte, sauf les corrections des fautes indiquées dans les errata : *Essai sur le Despotisme*, Londres, M.DCC.LXXVI, in-8, 214 p. La troisième, très augmentée, comprend de nombreuses additions, des rectifications de phrases, des notes ajoutées suivant les nouvelles lectures de Mirabeau et les événements survenus depuis la première publication. Lejay a supprimé dans la troisième édition, l'*avis au lecteur* et l'épître dédicatoire *à Monsieur le dauphin.*

arrivèrent le 26 septembre 1776 à Rotterdam, et le 7 octobre, sous le nom de Saint-Mathieu, ils s'installèrent à Amsterdam, chez un tailleur français, nommé Lequesne, qui habitait Kalvestraat.

Peu après, il écrit aux libraires pour solliciter des travaux littéraires, et ses lettres donnent de précieux renseignements touchant l'*Essai sur le despotisme*.

« Je suis l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*, écrit-il au libraire Marc-Michel Rey, ouvrage qui, quoique imprimé depuis quelque temps à Neuchâtel, où l'on en fit deux éditions en six semaines, ne commence que depuis peu à faire du bruit en France, et beaucoup trop pour ma tranquillité. Cet essai fut écrit très rapidement, sans plan, sans ordre, et plutôt comme une profession de foi de citoyen, que comme un morceau littéraire. Il peut cependant vous donner quelque idée de la manière et du style d'un homme qui n'a pas vingt-sept ans...

P.-S. — « On vend dans ce moment-ci l'*Essai sur le despotisme* assez cher en France. La partie typographique est très défectueuse; si vous croyez pouvoir faire une spéculation avantageuse sur une autre édition, je l'améliorerai et l'augmenterai considérablement, mais cela demanderait quelque temps. » (22 octobre 1776.)

Le 24 octobre, Mirabeau adresse une seconde lettre à Rey, avec un exemplaire.

« Je vous envoie l'*Essai sur le despotisme*, seconde et très mauvaise édition; j'ai à peu près donné mon manuscrit à M. Fauche, de Neufchâtel; il lui a valu deux cents louis. Je ne comptais pas alors devoir jamais mettre un prix à des travaux qui devaient être libres comme la pensée[1]. »

Toutes les sensations s'émoussent chez les hommes; toutes les opinions s'altèrent; les langues, truchement général de l'humanité, éprouvent les mêmes variations, et parcourent les mêmes périodes. Les acceptions diffèrent d'un siècle, d'une révolution à l'autre, jusqu'à devenir méconnaissables.

1. Mirabeau signale au libraire Rey les morceaux de son *Essai* qui lui semblent les meilleurs, ce sont ceux-là que nous avons en partie reproduits, ainsi que les notes qui les accompagnent.

Personne n'ignore l'étymologie du mot DESPOTE[1], dénomination autrefois destinée à l'autorité tutélaire, et devenue dans nos langues le signal de la tyrannie et l'éveil de la terreur.

Je ne considérerai dans cet essai les mots DESPOTE et DESPOTISME, que dans leur acception moderne.

Commençons par observer dans le cœur humain la passion qui produit le despotisme. Nous le définirons ensuite ; et c'est dans cette définition même qu'on apprendra à l'apprécier.

L'homme est-il enclin au despotisme?

Cette question philosophique, peut-être plus curieuse qu'importante, et dans laquelle, comme dans toutes les autres, il faut fixer et circonscrire la signification des mots avec l'exactitude la plus rigoureuse, nécessite une distinction préliminaire.

L'homme naturel et *l'homme social* diffèrent par des nuances infinies, qu'il ne faut jamais confondre. Il n'y a guère plus de comparaison entre l'individu naturel, et l'individu modifié par la société, qu'entre un citoyen ordinaire et un castor très industrieusement organisé ; et, sans étaler ici une inutile érudition, on peut conclure en général du peu de lumières recueillies à cet égard, que non seulement l'homme sauvage n'est presque point éloigné de l'état animal (quoiqu'il en soit plus ou moins distant, selon les circonstances du climat sous lequel il respire, ou de la constitution physique que lui a départie la nature)[2]; mais encore que l'homme social, réduit à la vie sauvage, perdrait la plus grande partie des notions, des connaissances

1. Ce mot vient du grec Δεσπότης, et signifie *maître* ou *seigneur*. *Usurpateur*, *despote* ou *tyran*, dans l'acception moderne donnée à ces mots, s'exprimait en grec par le mot Τύραννος.

Il y eut dans le Bas-Empire une dignité indiquée par le mot *despote*. L'empereur *Alexis*, surnommé *l'Ange*, créa cette dignité, et lui donna le premier rang après l'empereur.

2. Voyez, dans les excellentes recherches philosophiques sur les Américains, l'histoire de l'infortuné Ecossais nommé Selkirk, et dans la defense de ces mêmes recherches, l'exemple d'un mathématicien nommé Marcial.

et des passions qui distinguent notre manière d'être, de la vie purement animale.

Mais est-il très nécessaire au perfectionnement de l'organisation des sociétés de savoir précisément ce qu'était l'homme naturel.

Il serait malheureux que cela fût ; car il est à peu près impossible de satisfaire à cet égard notre curiosité.

Nous connaissons bien imparfaitement le peu d'*hommes naturels* que nous avons trouvés sur le globe, et nous nous sommes beaucoup plus occupés à les massacrer qu'à les observer. Des milliers de brigands ont immolé trente millions d'hommes dans ce vaste hémisphère, si longtemps dérobé à notre entreprenante cupidité : il n'est pas un seul philosophe qui nous ait transmis ses recherches sur ces victimes infortunées; l'Europe ne portait, lors de cette découverte, que des hommes de fer.

Si les *Orang-Outangs*, cette espèce d'animaux si rapprochée de notre configuration, et peut-être de l'instinct humain, que les naturalistes sont presque incertains sur la classe dans laquelle ils doivent les ranger, si les *Orang-Outangs* acquéraient jamais les connaissances de l'homme, il serait fort curieux et fort utile aux premiers d'entre eux réunis en société, d'observer par quelle gradation ils auraient fait tant de progrès : probablement ils ne s'en occuperaient point, car ils n'en auraient pas le temps; et d'ailleurs, ils ne seraient pas plus capables encore d'observer, que de sentir le prix des observations. Mais si cette société était parvenue à ce degré de perfection, je crois que ce serait un temps inutilement perdu pour elle, que celui qu'elle consumerait en vains efforts pour se rappeler les détails de la vie animale de chacun de ses individus.

Ne cherchez point dans cette comparaison ce qui peut prêter au ridicule; car une plaisanterie bonne ou mauvaise ne prouve rien, et convenez :

Que l'homme naturel n'est probablement qu'un animal d'une organisation très supérieure, mais surtout incomparable à toute autre espèce, par son instinct pour la société, beaucoup plus impérieux que dans tous les autres animaux;

instinct qui développe et met en œuvre toute sa perfectibilité.

Si donc, comme j'espère le prouver à sa place, la formation des sociétés est le résultat nécessaire de l'instinct social que l'homme a reçu de la nature, il nous importe peu de savoir quels sont les sentiments de l'homme naturel, pourvu que nous connaissions ses penchants sociaux.

C'est ainsi qu'on doit mettre à l'écart tous ces problèmes dont la discussion n'intéresse guère que l'amour-propre de celui qui s'efforce de les résoudre.

C'est ainsi qu'il faudrait simplifier cette question si longtemps et si diversement agitée, et qui tient inséparablement à mon sujet : *L'homme est-il naturellement bon ou méchant*?

Le Philosophe[1] de Malmesbury, Carneades, longtemps avant lui, et bien d'autres prétendus sages après, nous offrent d'un côté des déclamations et des subtilités, et ne font honneur, ni à leur esprit ni à leur cœur, en nous assurant que l'homme est mauvais par essence.

S'il pouvait être utile de croire à une vérité aussi triste, les fanatiques, les intolérants, l'histoire des croisades, et surtout celle de l'indéfinissable fureur des Européens dans le Nouveau-Monde, nous persuaderaient plutôt que la plus sombre éloquence, dont le coloris et les efforts seront toujours fort au-dessous des forfaits humains.

Mais, j'ai dit qu'une pareille opinion semble éclairer également un esprit faux et un cœur pervers.

Un auteur fait tort à son cœur, en soutenant un tel principe, parce qu'il donne lieu de penser qu'il juge des autres par lui-même. La véritable vertu est toujours douce et indulgente.

Il ne fait pas plus d'honneur à son esprit, parce qu'il soutient une erreur évidente (car le monde n'existerait pas, si l'homme était essentiellement méchant; et il n'est pas un être humain assez malheureux pour n'avoir pas éprouvé

1. Hobbes.

quelquefois en sa vie, qu'il était compatissant et bienfaisant par instinct); parce qu'il conclut un principe général de faits particuliers, preuve presque certaine d'un esprit faux et borné; parce qu'il déshonore et ravale la nature humaine en pure perte; car quelle utilité pouvons-nous retirer de ce principe, *que l'homme est méchant*?... Vous serez en garde contre lui, me dira-t-on : eh, ne voyez-vous pas que la méchanceté de tant d'hommes l'emportera sur ma méfiance!

Des philosophes plus amis de l'humanité, plus sensibles, plus éclairés, nous disent : *L'homme naturel est juste et bienfaisant.*

Quand ces respectables *philantropes* auraient tort, ils s'égareraient par enthousiasme du bien; et j'ose vous assurer que leur erreur serait encore utile et consolante.

Mais substituez le mot *social* au mot *naturel*, et ils auront rigoureusement raison; car si l'on peut leur objecter, que l'homme naturel, excité par ses besoins, emporté par sa fougue, peut ignorer ou méconnaître cette vertu qu'on appelle *bienfaisance*; qu'il ne sait ce que c'est que *justice*, parce qu'elle n'est produite que par les relations de la société, ils répondront :

L'homme naturel ne saurait être conçu sans aucune relation. Cette abstraction est purement idéale et incompréhensible. Moins ses relations sont intimes, moins elles sont étendues, et plus il est sauvage, c'est-à-dire effarouché par l'idée du besoin qui le menace sans cesse; car il a d'autant moins de ressource pour le satisfaire, qu'il est plus isolé; il est emporté par l'impulsion des passions d'autant plus désordonnées, qu'elles sont moins éclairées et plus solitaires.

Qu'avons-nous donc prétendu dire? Que la sociabilité, la première des vertus, parce qu'elle est le premier des besoins, nécessite la justice, d'où dépendent ou plutôt, qui renferme toutes les vertus; oui, toutes les vertus, la bienfaisance elle-même.

Il est évident que l'injustice autorisée ne pourrait qu'être la dissolution de toute société. Toute association

suppose donc des *droits*, des *devoirs* et une justice exécutive. Si la *ville des scélérats*, dont parle Pline[1], et dans laquelle Philippe confina, dit-on, tous les méchants qu'il trouva dans ses Etats, a jamais existé, leurs lois furent justes, leur police active et sévère... Si cela n'est pas, elle n'a pas subsisté. La société ne nécessite donc pas la corruption de l'espèce, comme n'ont pas rougi de l'avancer quelques déclamateurs. Si la société nécessite au contraire une harmonie de conduite, que l'on appelle *justice*, l'homme, qu'un instinct irrésistible invite à la société, n'est pas un être méchant.

Je ne crois pas qu'on puisse rien objecter sérieusement à ces principes simples et évidents; *rien de sérieux*, dis-je, car je n'ignore point qu'on peut contredire toutes les vérités, et j'abandonne volontiers aux sophistes l'avantage de disputer sur tout.

Transcurramus solertissimas nugas.

Je m'engage seulement à prouver, dans tout le cours de cet ouvrage, que l'homme social est essentiellement et naturellement bon, qu'il ne peut être heureux qu'en remplissant cette condition nécessaire de son être, et qu'il sera toujours juste et heureux quand on l'éclairera sur ses véritables intérêts, qui sont toujours conformes à la justice et relatifs à son bonheur.

J'établirai, en me renfermant dans mon objet, qui est de peindre le despotisme, ses dangers et ses ravages, que les faits particuliers et sans nombre que l'on pourrait avancer contre le principe que je viens d'établir, viennent tous à son appui, lorsqu'on les considère sous leur véritable point de vue, en les rapprochant des causes qui les ont produits.

En général, toutes les passions humaines peuvent être dirigées vers la justice, ou réprimées et presque détruites en considération de la justice. Il ne faut pour cela que savoir apprécier et calculer ses véritables intérêts; et le plus honnête homme, dans quelque état qu'il soit placé, sera celui qui les calculera le mieux. Si la nature n'avait

1. *Hist.*, liv. IV, chap. II.

pas voulu que toutes les passions pussent être dirigées vers le bien général, elle n'aurait pas voulu la société ; car les passions, ennemies les unes des autres, et dans un état perpétuel de guerre, nécessitent la destruction de la société.

Ces principes, que je crois vrais, qui, du moins, ne sauraient être dangereux, et sur lesquels je reviendrai souvent dans le cours de cet ouvrage, une fois posés, je reviens au despotisme, et je ne crains pas d'avouer :

Que le *désir d'être despote* est aussi naturel à l'homme réuni en société que la *haine des despotes* l'est à celui que la servitude n'a point dénaturé.

J'ai dit *réuni en société* ; en effet, on peut croire que l'homme, dans l'état de nature, ne veut ni commander ni dépendre, jusqu'au moment du besoin, qui n'est qu'une fougue purement physique, nullement raisonnée, et aussi passagère que violente ; mais, dans l'état social, les idées s'étendent, les désirs s'aiguisent, les passions se développent, et celle de dominer est l'une des premières qui germent dans le cœur humain, comme elle est la plus rapide à s'accroître, c'est la soif inextinguible de l'hydropique.

Voyez l'enfant au collège : observez-le même au berceau [1] : vous reconnaîtrez déjà les traces de ce sentiment, que nos institutions nourrissent avec soin ; car la première éducation de l'homme semble également arrangée pour le disposer à être esclave et tyran.

Suivez le citoyen dans sa domesticité ; le colon du Nouveau-Monde dans son habitation ; le guerrier dans les camps ; l'homme de lettres dans le silence du cabinet ; le ministre de la religion au pied des autels : vous verrez chacun de ces êtres luttant pour s'arroger une autorité despotique sur d'autres individus. C'est le vœu constant de l'humanité.

1. L'enfant à six mois n'est pas aussi machine que l'on pense. Ses langes gênent sa liberté : vous choyez ses pleurs. Il vous importunera sans doute pour être obéi ; voilà la première leçon et le premier acte du despotisme.

Considérez tous les peuples; parcourez l'histoire : on n'y trouve guère que des noms de conquérants et de despotes.

Les républiques, sorte de confédération peut-être la plus despotique de toutes, mais dont l'amour de la liberté et les vexations d'un pouvoir abusif donnèrent sans doute la première idée, les républiques maintiennent avec soin leur indépendance, augmentent avec ardeur leur puissance, leurs richesses et leurs forces, dans le seul objet d'asservir.

Les Romains, exaltés par l'esprit patriotique le plus étonnant, dont ils ont seuls donné l'exemple à ce degré de succès et d'activité, ravagèrent et conquirent tout ce qu'ils connaissaient des trois parties du monde alors découvert. (Les malheurs de l'autre hémisphère n'étaient que différés.) L'honneur de subjuguer et de conquérir fut le seul objet de la politique, de la liberté, de l'émulation de ces républicains trop fameux [1], que des barbares, plus philosophes en cela que les historiens, appelaient à si juste titre *les fléaux de l'Univers, brigands de toutes les terres et pirates de toutes les mers* [2].

Les Anglais, idolâtres de leur liberté, qu'ils ont acquise et défendue par les armes du fanatisme même, étendent sur l'Asie un sceptre de fer, s'efforcent d'asservir l'Amérique septentrionale, et tyrannisent implacablement tout ce qui approche leurs possessions. Bientôt, pour échapper à la tyrannie, elles seront forcées de se séparer absolument de la métropole, et peut-être de lui donner la loi [3].

1. Les Bretons.
2. *Raptores orbis, postquam cuncta vastantibus defuere terræ, et mare scrutantur; si locuples hostis est, avari; si pauper, ambitiosi.* (TACIT., *Vit. Agricol.*)
3. Dans tous les temps la même conduite eut les mêmes suites. Voyez Thucidides, Xénophon, Denis d'Halicarnasse, Strabon, etc.

Les députés de Corcyre sollicitant à Athènes le secours de la république en faveur d'Epidamne contre les Corinthiens, disaient au peuple assemblé : « Les Corinthiens objecteront qu'il n'est pas juste de prendre la défense d'une colonie contre sa métropole; mais une colonie n'est obligée envers sa métropole, qu'autant qu'elle lui tient lieu de mère et non de marâtre; elle n'en est point sortie pour être son esclave, mais pour partager, comme sa compagne, tous ses droits et tous ses privilèges. (THUCIDIDES.)

Les Hollandais, qui ont acheté leur indépendance par tant d'industrie, de sagesse, de patience, d'opiniâtreté, oppriment les peuples que les mers les plus étendues semblaient protéger, et mettre à l'abri de leur cupidité.

Qui ne connaît pas l'astuce, la cruauté, les vexations des petites républiques italiennes, dont la politique est le chef-d'œuvre de la tyrannie!

Un seul pays enfin offre à l'Europe l'exemple d'un gouvernement qui ne se propose d'autre objet que *liberté* et *prospérité*. Les Suisses n'ont usé de leurs forces que pour secouer le joug, et pour recouvrer leurs droits naturels. Leurs efforts n'ont nui qu'à des tyrans. Ce peuple respectable, exempt d'ambition, assez puissant pour se reposer sur lui-même du maintien de sa liberté et pour substituer la franchise et la probité aux ruses et aux tracasseries, décorées du beau nom de *politique*, dans un siècle où l'abus des mots forme une grande partie de l'art de raisonner, ce peuple, dis-je, a travaillé pendant deux cents ans avec la même constance, la même modération et le même bonheur à consolider et finir l'ouvrage d'une révolution opérée en quelques instants. Il est vraiment libre; car il ne veut être que cela. Ses projets sages, justes, et modérés, puisqu'ils ne s'étendent pas plus loin que l'intérêt de son indépendance, ne fournissent ni occasions ni prétextes à ses voisins. On ne réduit point à l'esclavage celui qui dédaigne le despotisme. Les Suisses commercent de soldats comme les Hollandais d'épiceries; mais ils ont tous réellement une patrie, au sein de laquelle ils sont sûrs de trouver *protection*, *tranquillité et liberté*. Leurs yeux *sont souillés*[1] du spectacle de la servitude de l'Europe, mais ils en ont préservé leur constitution et leurs mœurs. C'est à la Suisse qu'on peut appliquer ce qu'un grand histo-

1. Expression de Tacite, qui, dans la belle harangue de Galgaque à ses compatriotes bretons, dit, en vantant leur position :
« *Nobilissimi totius Britanniæ, eoque in ipsis penetrabilibus siti, nec servientium littora aspicientes, oculos quoque a contactu dominationis inviolatos habebamus* ».

rien[1] a dit autrefois de la république romaine : *qu'il n'y en a jamais eu une qui ait été plus riche en bons exemples, qui ait conservé plus longtemps sa grandeur et son innocence, où la pudeur, la frugalité, la modestie, compagnes d'une généreuse et respectable pauvreté, aient été plus longtemps en honneur, et où la contagion du luxe, de l'avarice et des autres passions qui accompagnent les richesses, aient pénétré plus tard.*

Heureux, cent fois heureux, ces peuples respectables, s'ils n'échangent point cette solide prospérité, cette inestimable médiocrité, contre un bonheur illusoire, factice et destructeur ! Heureux, si le luxe ne vient point altérer leurs principes et corrompre leurs mœurs[2] ! Si la jalousie ne prend pas chez eux la place de l'émulation ! Heureux, enfin, si la disproportion des forces, et la rivalité des différents membres de cette belle association, agitée sans cesse par des intrigues républicaines, ne renversent pas bientôt l'édifice de leur liberté, ou ne troublent pas, du moins, leur sage et paisible constitution[3] ! Que le sort de la Grèce, cette république fédérative si florissante, inspire

1. *Nulla unquam respublica nec major, nec sanctior, nec bonis exemplis ditior fuit, nec in quam tam sero avaritia luxuriaque immigraverint; nec ubi tantus ac tamdiu paupertati ac parcimoniæ, honor fuerit.* (Tit. Liv., *Hist.* L, 1.)

2. Ceci ne regarde déjà plus que les petits cantons.

3. On sait combien la Suisse se méfie du canton de Berne. J'ajouterai encore ici quelques réflexions d'un Suisse, homme de beaucoup d'esprit et très-instruit.

« Je crois comme vous, disait-il, que tôt ou tard nous serons les victimes de notre méfiance et de nos jalousies. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que nous ne pourrons nous en prendre qu'à nous-mêmes. Il serait peut-être un moyen de prévenir ce malheur, et le voici.

« Je voudrais établir dans une ville quelconque, située au centre de la Suisse, un conseil permanent, composé de deux députés de chaque canton. Là se porteraient toutes les affaires qui concernent le corps Helvétique. Chaque canton aurait communiqué d'avance son opinion à ses députés, qui n'agiraient, comme de droit, qu'en conséquence des ordres de leurs chefs. Ce conseil serait chargé de faire toutes les dépêches pour le corps Helvétique, tant au dedans qu'au dehors. De cet établissement résulteraient deux avantages

à la Suisse une salutaire méfiance. L'orgueil d'Athènes et la jalousie des Grecs bannirent pour jamais la liberté de ces contrées si longtemps fortunées.

Tel est et fut toujours notre monde, couvert tour à tour de conquérants et d'esclaves; car les conquérants, en forgeant les fers des malheureux qu'ils enchaînent, aiguisent ceux qui doivent les renverser un jour.

Tel est et sera toujours l'homme, tour à tour *despote et asservi*; car l'homme, dénaturé par la servitude, devient aisément le plus féroce des animaux, s'il échappe un instant à l'oppression. Il n'est qu'un pas du despote à l'esclave, de l'esclave au despote, et le fer le franchit aisément.

Si tous les hommes aiment à dominer, ceux à qui la société défère le premier rang, doivent ressentir bien plus vivement encore les plaisirs de l'autorité, et s'efforcer d'en reculer les bornes, puisqu'ils ont en main tous les moyens pour y parvenir.

Ce n'est donc pas l'abus du pouvoir qui me paraît inconce-

bien propres à affermir la liberté et la prospérité de notre patrie :

1° Une plus grande force contre un ennemi commun. J'ose encore me persuader que tant que les Suisses seront unis, ils seront en état de se défendre contre quiconque osera les attaquer.

2° Une paix plus profonde et plus constante entre les cantons mêmes. Toujours occupés de l'intérêt général, ces députés perdraient de vue leur intérêt particulier, ou plutôt ils n'en auraient point qui ne se rapportât au bien public. On frémit encore quand on pense qu'en 1712, des dissensions intestines mirent la Suisse à deux doigts de sa perte. Dans les circonstances actuelles, qui ne sont rien moins que favorables aux républiques, il ne faudrait qu'une pareille querelle pour nous faire tomber de l'état le plus heureux dans la condition la plus déplorable.

« Je remarquerai de plus qu'il serait nécessaire que les alliés du corps Helvétique eussent, comme les cantons mêmes, leurs députés à ce conseil permanent. On ne verrait plus agiter ces questions inquiétantes : *La souveraineté de Neufchâtel fait-elle partie du corps Helvétique ou non? L'évêché de Bâle et l'abbaye de Saint-Gal sont-ils des fiefs de l'Empire?* On craindrait par conséquent moins de voir les frontières de la Suisse devenir le théâtre de la guerre en cas de rupture entre l'Empire, la France et la Prusse, ce qui serait inévitable, si l'une de ces trois puissances envisageait ces pays comme indépendants de la Suisse. »

vable; il est dans la nature comme l'excès de toute autre passion, et le premier aspect en est si séduisant, qu'on s'y livrerait avidement, si la réflexion et l'expérience n'en décelaient pas les dangers.

Ne concluez pas de tout ceci, que ce soit une contradiction d'admettre tout-à-la-fois que l'homme est *naturellement bon*, et cependant *enclin au despotisme*. Car la justice ou la bonté (ce sont les mêmes vertus, ou du moins elles sont inséparablement unies) consistent à donner un frein à ses passions, à les subordonner au bien général, dans lequel se trouve toujours le bien réel et durable de l'individu; mais elles ne consistent pas à ne point avoir de passions : dépouillement absurde, impossible, et d'où s'ensuivrait l'anéantissement de toute moralité.

Il n'est aucune passion dont on ne puisse dire, avec autant de raison, que de notre penchant au despotisme, que l'homme ne doit point l'avoir, s'il est naturellement bon. Nouvelle carrière de sophismes et de déclamations, que j'abandonne très volontiers aux rhéteurs à prétention.

Ce penchant général à l'invasion, une fois admis et reconnu, l'on sent bientôt la nécessité de s'opposer continuellement à la tyrannie qui nous menace sans cesse, puisque chacun de nous en a le germe dans son cœur; *vetus ac jampridem insita mortalibus potentiæ cupido*, dit Tacite, cet observateur si fin et si vrai du cœur humain [1].

On doit apercevoir encore dans une passion aussi générale, aussi active, aussi industrieuse, la nécessité d'être juste; car quel droit ai-je de repousser l'oppression, si j'opprime? Quel espoir ai-je d'être tranquille, si je donne l'exemple du trouble?

Cependant quelques hommes sont les fauteurs et les satellites du despotisme. Il en est peu qui apprécient ses ravages, et luttent contre ses progrès. On ne s'occupe ni d'éclairer ni de contenir les chefs des sociétés, et l'on ne pense pas que l'autorité tutélaire, la seule légitime, la

1. *Natura mortalium avida imperii et præceps ad explendam animi cupidinem.* (SALLUSTE, *Hist. Jugur.*)

seule respectable, la seule qui puisse et qui doive subsister, parce qu'elle est la seule nécessaire aux hommes, se corrompt le plus souvent par le propre exercice de sa puissance, et devient d'autant plus aisément dangereuse, qu'elle inspire plus de confiance, et qu'on s'occupe moins de la resserrer.

Car enfin, tel est l'homme; il empiète sans cesse. Les moralistes ont répété dans tous les siècles, que chacun se fait justice au fond de son cœur. Je voudrais le croire; mais je découvre à tous les pas le combat inégal de l'intérêt et de la conscience; et cette conscience, au tribunal de laquelle on prétend que tous les hommes ressortissent, fascine le plus souvent notre jugement et nos yeux, et produit sur nous l'effet de l'anneau de Gygès : elle est le courtisan le plus adulateur des passions humaines, très équitable d'ailleurs, lorsqu'elle apprécie des actions qui n'intéressent pas ces passions.

Voilà, pour le dire en passant, pourquoi l'administrateur et l'instructeur influent si différemment sur les hommes et les sociétés.

L'instruction est toujours vague et générale, et n'attaque personne dans son intérêt personnel; or les hommes qui sont fripons en détail, sont cependant honnêtes, pris en masse, dit M. Montesquieu, et chaque homme se réservant tacitement le droit de s'approprier le plus de biens, d'aisances, de commodités et d'avantages qu'il lui sera possible, approuve celui qui recommande le bien de tous.

L'action est différente; il faut compter avec celui qui agit. Dès lors il faudrait renoncer à ses avantages usurpés; c'est ce que personne ne veut faire.

Ajoutez que l'instructeur répand beaucoup d'idées qui fructifieront dans les temps à venir, et que l'administrateur n'a le plus souvent d'influence que pendant son action. C'est précisément dans cet instant qu'il ne trouve presque jamais qu'une faiblesse lâche et paresseuse dans ceux qui voudraient le bien, tandis que ceux qui veulent le mal lui opposent une force prodigieuse, parce qu'il opère leur avantage immédiat et particulier.

Revenons et convenons que le désir de la supériorité est la passion la plus active du cœur humain. Ajoutons qu'il est impossible à l'homme, qu'un grand intérêt ne modérera pas, de ne pas se prévaloir de sa supériorité.

Le désir d'abaisser les autres tient donc inséparablement à celui de s'élever. Ces deux passions combinées produisent la *tyrannie et l'esclavage*.

Beaucoup d'hommes ont écrit sur l'esclavage; tous en parlent; car tel dans notre Europe est esclave, qui certainement ne s'en doute pas. Tous l'ont appelé l'ALIÉNATION DE LA LIBERTÉ [1], sans avoir fixé l'idée de ce mot LIBERTÉ, autrement que par un galimatias confus et inintelligible.

Cette définition de l'esclavage me paraît aussi dangereuse qu'elle est fausse; car elle suppose qu'il est permis à l'homme d'*aliéner sa liberté*.

Je n'envisagerai point cette discussion sous le point de vue moral, comme l'a fait M. Rousseau, de Genève. Ce serait un temps perdu que de l'entreprendre après un pareil écrivain, et je pense d'ailleurs que cette peine serait inutilement employée.

C'est assez pour trancher toute question à cet égard, d'établir que *l'aliénation de sa liberté*, ou pour parler plus exactement, *le don de sa propriété personnelle* est impossible; et cette proposition est évidente.

Dites au despote qui prétend être né maître absolu des esclaves qu'il opprime et foule à son gré, de s'approprier leurs plaisirs, leurs peines, leurs sensations, leurs forces, toutes les facultés qui composent la *propriété personnelle*; il vous répondra peut-être par un bourreau; c'est l'unique raison des tyrans. Déplorons son aveuglement; détestons ses principes; mais ne nous laissons jamais persuader par la violence. Il est aussi honteux de se laisser subjuguer par elle, qu'il est odieux de l'exercer.

L'homme ne saurait franchir les bornes dans lesquelles la sage nature l'a circonscrit. Nul individu ne saurait s'approprier un autre individu, que sous des *conditions*

1. Ou du moins toutes leurs définitions reviennent à celle-là.

physiques obligatoires. J'ai mon existence au même titre que celui qui voudrait en user pour son propre avantage. Je la tiens *comme lui* de la main bienfaisante de l'auteur de la nature, qui m'a donné le droit et le pouvoir d'user de ses dons, comme à tous mes semblables. Aucun d'eux n'a donc d'autres droits sur moi, sur mon travail, ou ce qui revient au même sur mes *propriétés*, que ceux que j'ai sur lui; et nous ne pouvons jamais qu'*échanger nos facultés*; nous ne saurions *engager notre existence*, par la raison très simple et très concluante qu'il nous est impossible d'en changer avec qui que ce soit.

On peut détruire la vie d'un homme par un crime affreux; mais ce n'est pas *s'approprier mon existence*, que de me l'arracher. Remarquez à ce sujet, combien est absurde l'opinion des prétendus philosophes qui ont érigé la violence en titre, qui ont établi un *droit de conquête*, et reconnu aux conquérants le pouvoir légitime d'accorder la vie ou de donner la mort. Il n'est pas vrai que *le droit de vie et de mort*, exercé par un homme sur un autre homme, ait jamais été autre chose qu'un acte de frénésie; car votre ennemi, réduit à l'esclavage, peut vous être encore utile, pourvu que vous sustentiez sa vie; et c'est là, du moins, le droit qu'il a sur vous et la relation qui vous lie; mais le massacre d'un homme n'est bon à rien, qu'à déshonorer et soulever l'humanité[1]!... Le droit de vie et de mort!... Et quel autre que l'auteur de notre être peut l'exercer?

D'homme à homme, les *droits* sont donc toujours *respectifs*. La *propriété personnelle* ne peut se livrer.

La liberté ne saurait *s'aliéner*. Ce premier don de la nature est imprescriptible; et les hommes, même dans leur délire, ne sauraient y renoncer[2].

---

1. *Vendere cum possis captivum, occidere noli :*
Serviet utiliter.
(HORAT., l. I, Epist. 16.)

2. Pages 1 à 26 de l'édition Le Jay.

Le monarque aussi romanesque qu'absolu, et, qu'à si juste titre, on a comparé au Lion de la fable, défaillant et assailli[1], Louis XIV, trompé par une femme hypocrite, haineuse, et par des cafards, se vit au moment de succomber sous les coups des ennemis qu'il avait bravés si longtemps; il était perdu sans les efforts généreux de son peuple, et quelques tracasseries frivoles des cours ennemies.

Nul n'osait le détromper. Trahi par tous ceux qui l'entouraient de plus près, il prépara à son état ruiné par ses profusions insensées, et par les rapines de la fiscalité, protégée et perfectionnée par ce Colbert si longtemps encensé, il prépara, dis-je, à son état, épuisé d'hommes par sa fureur conquérante et son opiniâtre intolérance, une révolution que l'épuisement de ses sujets, et peut-être aussi la lâcheté à laquelle il les accoutuma, empêcha d'être sanglante, et rejeta toute entière sur l'or qu'il avait fait prévaloir. Son testament fut méprisé par ses sujets, qui crurent être heureux, pourvu qu'ils évitassent d'obéir au despote mort. Il ne se trouva, parmi tous les prêtres et les dévots à qui sa maîtresse avait confié l'autorité, aucun homme qui osât se montrer ferme et reconnaissant. On laissa le despotisme entre les mains de l'homme qui avait le cœur gâté et l'esprit le plus faux[2], quoique le plus perçant, le moins de connaissance des ressorts du gouvernement et des intérêts de la nation. Cet homme leva le masque de tous les vices à

1. Théorie de l'Impôt.

2. Qui croirait jamais, si le fait n'était pas constaté, que la banque de Law fut portée à six milliards cent trente-huit millions, deux cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix livres, soit en actions de la compagnie des Indes, soit en billets de banque; tandis qu'il n'y avait dans le royaume que douze cents millions d'espèces, à 60 livres le marc, et que malgre la réduction de 600 millions d'effets au porteur à 250 millions de dettes d'état, la dette nationale se monta à la mort de Louis XIV, à deux milliards soixante et deux millions cent trente-huit mille une livres, à vingt-huit livres le marc; laquelle dette portait des intérêts au denier 25,

la fois; et comme tous les cœurs avaient été corrompus par le système du gouvernement précédent, tous les visages osèrent montrer sous la nouvelle autorité, d'un bout du royaume à l'autre, tous les vices des cours.

C'est là que les hommes puisent les deux plus puissants vices de l'humanité, qui sont la *basse cupidité* et l'*orgueil* non moins vil. De ce mélange, il ne peut résulter qu'un scélérat sot et insolent[1].

Ainsi, toute pudeur et toutes mœurs furent perdues, et les mauvaises mœurs sont le plus grand mal d'un état, parce qu'elles annoncent la lâcheté des hommes, aussi bien que la corruption des femmes.

Un général de faveur[2], lâche ou réputé tel à la guerre; un prêtre honoré de la pourpre[3], faux, hypocrite et ambitieux, sous le masque de la modération et de la bonhomie, sans mœurs, sans talents, sans la plus légère apparence de vertus pour compenser tous ces vices; ces hommes sont choisis[4] pour élever l'unique et précieux rejeton d'une famille anéantie. (Mettez un homme à sa place, il en restituera vingt autres à leur place; un seul homme déplacé procure cent candidats indignes[5]). La maltôte et le monopole prévalent; le mérite est obligé de céder aux richesses mal acquises; et la France ne peut plus résister à tant de maux,

montant à quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-trois livres.

Une pareille erreur décèle assurément un homme; mais le régent avait une facilité de travail qui prouve qu'il avait *l'esprit* très-perçant. On pourrait lui appliquer ce que Tacite disait de Pison : *Nemo aut validius otium dilexit, aut facilius, sufficit negotio, magisque quæ agenda sunt egit absque ostentatione agendi.*

1. Aussi ce signalement est-il à peu près de tout temps celui des gens de cours.

2. Villeroi.

3. Fleuri.

4. Ces choix étaient de Louis XIV, et n'en étaient pas meilleurs.

5. « Il faut qu'un Etat périsse, dit M. de Thou, quand ceux qui le gouvernent ne distinguent plus les honnêtes gens des malhonnêtes gens ». *Eam civitatem interire necesse est, cujus præfecti probos ab improbis discernere nesciunt (præf. hist.)*; que sera-ce, lorsque distinguant ceux-ci, ils seront les préférés?

les mœurs, premières ressources des Etats, unique base de la liberté, étant corrompues.

Cette ébauche effrayante et trop vraie, qui n'est que le lointain du tableau qu'une histoire plus récente pourrait retracer, nous offre les effets inévitables du despotisme : il est avide, car il faut qu'il assouvisse les fantaisies cupides du despote et de ses satellites. Il pille, il engloutit les biens, la substance de tous les esclaves qui rampent sous son empire; une nouvelle spoliation signale chacun de ses progrès, parce que l'or y tient lieu de tout; tous les ressorts sont corrodés : vertu, force, courage, émulation, talents, génie, tout se ressent de l'avilissement de l'âme : la corruption est la mesure de la puissance du despote, et le gage de l'impunité de ses satellites[1]. Le despotisme est aux royaumes, ce que l'oisiveté est aux particuliers, c'est-à-dire le père de tous les vices.

Le luxe vient contribuer à les étendre; il naît à l'approche du despotisme, ou plutôt il est un des premiers échelons au pouvoir arbitraire; car la cupidité et la mollesse qu'il produit et nourrit, sont les premiers symptômes et les plus puissants mobiles de la servitude : et conséquemment les premiers agents du despote; le luxe précède le despotisme, il l'introduit; mais, rapide dans ses progrès, meurtrier dans ses ravages, il a bientôt englouti et l'oppresseur et l'opprimé.

O rois qui mettez votre confiance dans le produit de vos exactions tyranniques, qui détruisez toutes les vertus, qui amollissez tous les courages, qui pervertissez les mœurs, qui croyez que l'or vous donnera des esclaves, des maî-

1. C'est une chose également révoltante et remarquable, que les immunités accordées en France aux publicains et à leurs satellites. Entre autres anecdotes, que je pourrais citer, j'observerai seulement que l'art. 8 du titre 14 de l'Ordonnance de 1687, qui règle depuis cette époque tout ce qui concerne les Fermes, porte expressément : « que tous commis, commandants et gardes... seront reçus au serment par le juge des droits royaux, dans le détroit duquel ils seront employés, *sans information de vie et de mœurs*, et sans conclusions ni commissions du substitut du procureur général sur les lieux ».

tresses, des favoris, des ministres, des soldats, une grande puissance, tout en un mot : votre folle illusion sera déçue; vous avez tout concentré dans la possession de l'or, vous en avez fait votre seul agent, comme votre unique idole; vous avez dirigé toutes les passions vers ce métal destructeur. Hélas! dormissiez-vous sur des monceaux d'or, celui qui saura s'en saisir, sera le maître de tout, et de tous, et par conséquent le vôtre[1]. *Il sera puissant*, *fort*, *obéi*; il sera le juge inexorable; il sera le bourreau du tyran dépouillé : on pille, on vole des trésors; et ceux de Crésus ne le sauvèrent pas du bûcher; mais l'amour des hommes, tôt ou tard, mais toujours acquis aux princes justes, les talents, le courage, la fidélité, toutes les vertus compagnes inséparables de la liberté, ces vertus restent, et ces richesses valent bien les autres.

J'ai dit que l'introduction du luxe était nécessaire aux progrès du despotisme, et j'ajoute que l'on doit se méfier toujours du gouvernement qui le protège et l'encourage. C'est le piège séducteur que les despotes dressent sans cesse; et auquel les hommes n'échappent jamais.

Alors les âmes s'énervent, et les mœurs se corrompent : alors s'élève *le luxe privé qui détruit toujours la magnificence et la richesse publiques*[2]. Alors paraissent de toute part les fortunes illégitimes et éphémères, dont les progrès fastueux détruisent l'aisance de tant de citoyens. Alors on voit naître les rentiers oisifs[3], les célibataires scandaleux, les usures ruineuses : tous les citoyens sont en méfiance, les intérêts particuliers n'ont plus aucun rapport avec l'intérêt

1. « *Virtus, fama, decus, divina. humanaque pulchris*
« *Divitiis parent; quas qui construxerit, ille*
« *Clarus erit, fortis, justus, sapiens etiam et rex,*
« *Et quidquid volet.* (HORAT., sat. 3, lib. II.)

2. *Publicam magnificentiam depopulatur privatu luxuries* (PATER.)

3. L'invention des rentes viagères est de l'église de France et date du xe siècle; on lui abandonnait des terres, des maisons, par une convention appelée *contrat précaire*; on retenait l'usufruit viager. et l'on touchait le double de cet usufruit en biens d'église. Les dervis et les imans ont accueilli, dit-on, cet usage en Turquie;

public, ou plutôt ils en deviennent les destructeurs. La cupidité ravage la société; car l'intérêt particulier, dont rien ne tempère plus l'ardeur dévorante, devient le foyer de toutes les passions humaines, et emprunte toute leur activité[1].

Les obstacles apportés à l'instruction, les prohibitions qui gênent les presses, et la publication des écrits publics, sont les premières armes du despote, et celles dont l'effet est le plus cruel à la liberté. Tibère fut le premier despote romain qui osa hasarder cet acte de tyrannie[2]. Critias avant lui, avait promulgué à Athènes une loi, par laquelle il était défendu d'enseigner dans cette ville *l'art de raisonner*[3]. On sait qu'Edouard Ier fit condamner et exécuter tous les

car le despotisme sacerdotal, aussi bien que le civil, suit la même marche et emploie les mêmes moyens.

Quand la multiplicité des rentiers n'aurait produit d'autre mal que celui de fomenter l'oisiveté, elle serait un grand fléau politique. Un homme qui n'a rien à faire est un être très dangereux dans la société. Une loi d'Amasis ordonnait que l'on fît mourir tous les ans ceux qui ne pouvaient pas montrer qu'ils ne vivaient que par des moyens honnêtes et conformes aux lois. C'est Hérodote qui nous l'apprend, et il ajoute que Solon adopta cette loi et la donna aux Athéniens : « *Amasis existit, qui legem hanc apud Ægyptios condidit, ut singulis annis apud provinciarum præsides Ægyptii omnes demonstrarent unde viverent, et qui hoc non faceret aut non demonstraret, se legitime vivere.* μηδέ αποφαινοντα δικαιην ζόην, *is morte afficeretur, quam legem Solon ab Ægyptiis mutuatus, Atheniensibus tulit, quum illi, quod sit castissimum assidue usurpaverunt* (L. 2.)

1. Pages 149 à 159.

2. *Cornelio Cosso, Asinio Agrippa Coss. Cremutius Cordus postulatur, novo ac tum primum audito crimine, quod editis annalibus, laudatoque M. Bruto, C. Cassium Romanorum ultimum dixisset.* Cremutius, dans le discours de défense qu'il tînt en plein sénat, et que Tacite nous a conservé, dit : *Marci Ciceronis libro, qui Catonem cœlo æquavit, quid aliud dictator Cæsar, quam rescripta oratione velut apud judices respondit?*

3. L'un des trente tyrans que Lysandre établit à Athènes.

poëtes gallois, après la conquête du pays de Galles, de peur que la tradition poëtique de son ancienne indépendance n'enflammât ce pauvre peuple du désir de la recouvrer.

Cette politique, qui interdit la liberté d'écrire et de publier ses pensées, est aussi mauvaise comme *politique*, qu'elle est barbare comme *loi*.

Elle est *mauvaise*, parce qu'elle doit inspirer la plus grande méfiance contre les intentions du gouvernement.

Parce qu'elle doit établir entre le peuple et les chefs la confusion de la Tour de Babel.

Parce qu'elle rend inévitable les fautes *des ministres*, qui ne sont ni éclairés, ni conseillés, ni redressés, et qui ne craignent ni la critique, ni les plaintes, ni le jugement sévère de l'opinion publique, qui ne peut plus se manifester.

Les lois des douze Tables furent exposées un an entier aux yeux de tous avant d'être promulguées : tous les accueillirent et les respectèrent.

Cette politique est barbare; car comment qualifier autrement la constitution d'un état où le roi peut toujours faire la guerre à la nation, sans que la nation puisse jamais être instruite de ses droits, des injustices qu'elle endure, des vexations dont elle est la proie, sans qu'il soit possible de se plaindre des ministres, de détromper le maître, de lui lier les mains, s'il devient un tyran!

Qu'est-ce qu'une constitution, où les satellites du despote peuvent toujours séduire et tromper une partie des citoyens, tandis qu'il n'est jamais permis à leurs compatriotes éclairés de les détromper?

Qu'est-ce qu'un gouvernement où l'on tient pour maxime, et pour ainsi dire pour *loi* : *que toute règle*, *toute forme*, *toute représentation*, *tous droits s'anéantissent à l'arrivée du prince*? (adveniente principe cessat magistratus) [1], et où personne n'a le courage et le pouvoir de dévoiler et de renverser cette maxime, aussi dangereuse et effrayante qu'elle est absurde et ridicule? Il serait incroyable qu'elle

1. *Encyclopédie*, art. Lit de Justice.

fût admise dans un pays sorti de la barbarie, si les rois de France n'avaient pas usé, en mille occasions, de cette étrange prérogative. Il ne leur restait plus à faire que ce qu'ils ont fait; c'était d'anéantir la magistrature, ou, ce qui est plus tyrannique et plus dangereux encore, s'il est possible, c'était de *l'avilir*. C'est assurément ici la place de dire un mot de cet acte d'autorité formidable.

A l'époque de la destruction des parlements, de cette singulière révolution qui s'est faite, pour ainsi dire, d'elle-même, et qui n'a coûté à celui qui en a paru l'auteur, que la peine de recueillir le fruit du long esclavage des Français; à cette époque, dis-je, beaucoup d'étrangers[1] ont applaudi à ce que l'on appelait improprement *le nouveau système*; et cela n'est pas étonnant.

Ils n'ont vu dans ce changement que l'abolition de la vénalité des charges (abus presque intolérable aux yeux de la raison, dont l'exemple unique se trouvait en France), et l'établissement de la justice *prétendue gratuite*; illusion grossière, dont le méprisable *Maupeou* a voulu leurrer la nation, quoique le manque de moyens et sa sordide cupidité ne lui aient pas permis de la tromper longtemps[2].

Peu d'étrangers connaissent à fond la constitution française, parfaitement ignorée de presque tous les Français[3],

1. Je ne parle que des étrangers; car les partisans français de ces nouveaux établissements ne l'étaient que par ignorance, fanatisme, esprit d'intérêt ou de vengeance, et ils ne sont pas dignes qu'on fasse mention d'eux.

2. C'est bien de lui qu'on a pu dire : *Non tam commutandarum quam evertendarum rerum cupidus.* (CICERON, *De off.*, l. II, c. I)

3. Pas un seul historien français n'est satisfaisant à cet égard, et n'a, pour ainsi dire, effleuré cette matière. *Tite-Live*, *Salluste*, *Tacite*, *César* lui-même, encadraient sans cesse dans l'histoire des faits celle des lois et des usages; et nos annalistes craindraient d'afficher le pédantisme de la jurisprudence, s'ils prenaient la même peine; mais cela même tient encore à la liberté. Tout citoyen à Rome, tant qu'elle fut libre, avait droit d'être instruit de ce qui l'intéressait; nul n'était taxé sans savoir sous quelle forme, d'après quel calcul, et pour quel emploi. Nul ne subissait un jugement sans connaître les lois d'après lesquelles il serait rendu. Des hommes puissants pouvaient et devaient sans cesse réclamer pour

peu d'étrangers savaient qu'au premier soupçon que la nécessité de la distribution de la *jus ice gratuite* servirait de prétexte au chancelier, les parlements l'avaient offerte; personne n'a pensé que l'abolition de la vénalité des charges n'avait pas même été mise en délibération.

Mais ce que tout homme éclairé devait sentir, c'était la violation manifeste et authentique d'un si grand nombre de propriétés. Or, toutes les propriétés se tiennent inséparablement comme les chaînons d'une même chaîne, et sont également sacrées; celui qui en attaque une, est l'ennemi public; car, par cela même, il les attaque toutes.

Il ne naît pas, en quatre siècles, quatre hommes capables de prévoir jusqu'où peuvent aller les innovations; d'où l'on doit conclure que les changements ou les nouveaux établissements constitutifs sont rarement sans danger.

Mais il n'était pas difficile de prévoir que des hommes, presque tous désintéressés de la chose publique, assez vils pour dépouiller leurs compatriotes [1], et pour s'imposer le devoir effrayant de décider sur les propriétés et la vie des citoyens, sans avoir jamais étudié les lois [2], pourvus d'une existence fragile, précaire, avilie; que des hommes gagés par la cour, esclaves très rampants du roi, ou, ce qui est pis encore, de son chancelier, n'auraient pas le courage de lutter contre les coups d'autorité, et d'instruire la nation par leur résistance; que, quand ils auraient ce courage, ils n'en auraient ni le droit, ni le pouvoir, par la raison que je renvoie mon valet lorsqu'il me désobéit.

Oh! que le judicieux et pénétrant Philippe de Comines semble bien avoir lu dans l'avenir, quand il a dit :

le peuple; et cette réclamation ne pouvait jamais être éludée. Nulle partie de l'administration n'était voilée. L'autorité qui s'avance au despotisme cherche à tout dérober, et son premier soin est de tout désunir.

1. *Quis autem amicitior quam frater fratri, aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis fueris.* (Salluste, *Jugurt.*)

2. C'est à l'érection de ces nouveaux juges qu'on a pu dire avec Tacite, *que la république était aussi tourmentée par les lois mêmes, qu'elle l'était auparavant par les vices. Utque antehac flagitiis, tunc legibus laborabatur* (*Ann.*, lib. 3.)

« Le prince tombe en une telle indignation envers notre Seigneur, qu'il fuit les compagnies et conseils des sages, *et en élève de tout neufs, mal sages, mal raisonnables, violents, flatteurs*, qui lui complaisent, à ce qu'il dit; *s'il veut imposer un denier, ils disent deux; s'il menace un homme, ils disent qu'il faut le pendre*, et de toute autre chose de semblable, *et que surtout il se fasse craindre...* Ceux que tels princes auront ainsi avec ce conseil, chassé et débouté, et qui, par longues années, auront servi, et ont accointance et amitié en sa terre, sont mal contents, et à leur occasion quelques autres de leurs amis et bienveillants; et par aventure, on les voudra tant presser, qu'ils seront contraints à se défendre, ou de fuir vers quelques petits voisins.

« Et ainsi par division de ceux de dedans le pays, y entreront ceux du dehors [1]. »

La première de ces prophéties se vérifie depuis longtemps : la seconde aura son tour.

La plus grande partie des Français gémirait encore de ce prétendu malheur, tant la nation est fidèle et constante, et tant les liens de l'opinion sont difficiles à dissoudre.

Pour moi, citoyen du monde, frère de tous les hommes, fidèle sujet des bons rois [2], ennemi de tous les tyrans, j'envisagerai ce spectacle avec indifférence, si les Français ne font que changer de maître : j'en serai témoin avec joie, si leur sort doit être meilleur; *or après un règne despotique, le meilleur jour est le premier* [3].

1. (*Mém.*, lib. V, cap. 19; édit. 1747.) On trouvera quelque chose de plus frappant encore, par l'application qu'on en peut faire aux soi-disant nouveaux parlements, dans un manifeste de Charles VII, encore Dauphin, alors à Poitiers, avec le reste du vrai parlement; il y exhale les vérités les plus dures contre le nouveau parlement, érigé par Isabeau de Bavière (Voy. Froissart.)

2. *Neque enim satis amarint bonos principes qui malos satis non oderint*, disait Pline à Trajan, et dans un autre endroit : « *Scis ut sunt diversa natura dominatio et principatus, ita non aliis esse principem gratiorem, quam qui maximi dominum graventur.*

3. *Optimus est post malum principem dies primus.* (Tacite, *Hist.*)

Je n'ai d'autre intérêt que celui de la vérité; je n'ai d'autre occupation que celle de la publier.

La persécution ne m'effraie pas; car la fortune et la faveur ne sauraient me séduire; je ne voudrais pas que ma nation méritât le reproche que Tibère faisait aux Romains[1], et que nos princes eussent plus à se plaindre de la bassesse de leurs sujets, que les sujets de la répugnance que leurs princes ont à entendre la vérité.

Je l'ai dite telle que je la savais, telle que je la voyais. Puissé-je inspirer à des citoyens plus habiles et plus éloquents que moi, le courage nécessaire pour apprendre à leurs compatriotes que chacun d'eux n'est en société que pour retirer de cette association son plus grand avantage.

Qu'un roi, chef de la société, n'est institué que par elle et pour elle.

Que tout souverain qui se dit tel, *par la grâce de Dieu*[2], ressemble à Xerxès, enchaînant les mers[3], ou frappant de verges le mont Athos, s'il opprime son peuple et que ce peuple se soulève; car Dieu ne saurait être que le juge inexorable et terrible des tyrans.

Que si l'*Hercule* de la fable ou le *Samson* de l'histoire sacrée existaient, et qu'un pouvoir surnaturel les rendît invulnérables, la force suffirait peut-être aux tyrans, mais que la force la plus prodigieuse succombant sous l'effort d'un très petit nombre d'hommes, chacun de nous, depuis le plus superbe potentat jusqu'au dernier individu de la société, a besoin du laboureur qui sème et recueille, et de tous les hommes ses semblables, qui l'aideront, s'ils en sont aidés.

Qu'aucun homme n'a droit d'opprimer un autre homme;

1. *O homines ad servitutem paratos!* (Tacite.)

2 Charlemagne fut le premier qui employa ces mots : *Gratia Dei rex*; il eût été noble, juste et digne de ce grand homme d'ajouter, *et consensu populorum.*

3. Le célèbre *Canut*, le plus puissant prince de son temps, se laissa mouiller par les vagues de la mer, aux yeux des flatteurs qui vantaient sa puissance illimitée : belle leçon pour l'orgueil des humains.

car aucun homme ne voudrait être opprimé; et si l'on tire un droit de la force, un autre plus fort pourra toujours revendiquer le même droit.

Que le citoyen peut et doit défendre sa liberté avec courage et opiniâtreté; que celui même qui la défendrait avec frénésie, ne serait pas plus coupable que celui qui se précipiterait avec rage sur le ravisseur de sa femme et de ses enfants, sur l'assassin qui en voudrait à sa vie; car l'une et l'autre défense sont pour lui les plus sacrés des devoirs.

Que l'homme n'a pas le droit d'apprécier pour un autre homme le prix de la liberté ou le poids de la servitude[1].

Mais qu'il doit toujours assistance à son semblable, pour recouvrer celle-là et briser celle-ci; car son intérêt et la nature lui en imposent également le devoir.

Que celui qui regarde avec indifférence l'intérêt général de la société, renonce à la protection de la société. Que celui qui n'aide pas ses semblables renonce à en être aidé, qu'il s'isole au milieu du monde.

Que *les hommes ne doivent plus reconnaître*[2] *une puissance qui ne les nourrit pas*, et qu'ils doivent par conséquent renverser la puissance qui les pille et les opprime. Dans les contrées infortunées où s'exerce une telle autorité, on défend sous des peines afflictives, la poursuite des sangliers qui ravagent les moissons. Le gouvernement est en effet trop ressemblant à ces animaux voraces et destructeurs, pour ne pas les prendre sous sa sauvegarde[3].

1. *Nous craignons la mort et l'exil*, disait Cicéron, « *et combien donc devons-nous redouter la servitude, le pire de tous les maux qui affligent l'humanité.* » *Mortem et ejectionem quasi majora timemus quæ multo sunt minora.*

2. Les *Chinois*, dit l'auteur de l'histoire politique et philosophique du commerce des deux Indes, *ne reconnaissent plus une puissance qui ne les nourrit pas.*

3. Sous Guillaume-le-Conquérant, qui dépeuplait de vastes territoires pour planter des forêts, on crevait les yeux à quiconque tuait un sanglier, un cerf, ou même un lièvre, dans le même temps où l'on payait une amende modérée pour le meurtre d'un homme. (*Voyez M. Hume.*) Louis XI aimait passionnément la chasse, il la défendit. Tous nos réglements barbares de chasse ont été faits par des tyrans.

Que le despotisme qui s'est introduit généralement dans presque toutes nos constitutions européennes a dénaturé toutes les langues, toutes les idées, tous les sentiments même.

Que l'intérêt personnel, devenu le mobile et le juge de toutes les actions humaines, a reculé sans cesse les bornes de l'autorité, pour recevoir le prix de ses ménagements.

Que pour pallier à leurs propres yeux leur faiblesse et leur lâcheté, les esclaves ont multiplié continuellement les acceptions, et augmenté la force des mots, *devoir*, *obéissance*, *soumission*; mais que ces mots sont abusifs et ne renferment aucun sens, lorsqu'ils ne sont pas le résultat des principes dont la connaissance des droits de l'homme est la base.

Que les prêtres, dans tous les âges du monde, partisans et fauteurs du despotisme, caractère distinctif de leurs prétentions et de leur esprit, soutiennent en vain *le dogme de l'obéissance passive*; mensonge stupide, fausseté monstrueuse, imputée à Dieu, attribuée à l'Écriture.

Que de tels principes sont une injure faite à la Divinité et qu'un tyran ne saurait être l'*oint du Seigneur*.

Que la religion chrétienne enseigne une morale absolument contraire[1]. « Les grands, disait un de ses plus respectables ministres à un redoutable despote, qui avait tant sacrifié d'hommes et de récoltes à sa gloire, « *les grands* « *ne doivent leur élévation* qu'aux besoins publics; et loin « que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-« mêmes tout ce qu'ils sont que pour les peuples. Quelle « affreuse Providence, si toute la multitude des hommes « n'était placée sur la terre que pour servir aux plaisirs « d'un petit nombre d'heureux qui l'habitent... Ils per-« dent, ajoute-t-il, le droit et le titre qui les fait grands « dès qu'ils ne veulent l'être que pour eux ».

Que toute autre morale est impie, car elle est inhumaine; que tout autre langage part d'un lâche adulateur, ou d'un fanatique forcené.

1. M. Massillon. *Sur l'humanité des grands*, (Petit Carême.)

Juges de la terre, dit le prophète, *vous êtes des dieux et les enfants du Très-Haut* (sans doute : car vous exercez le pouvoir de faire du bien et du mal aux hommes; mais écoutez ce qui suit) : *Je vous ai dit que vous êtes des dieux mais vous mourrez comme les autres hommes*[1].

Celui qui juge les justices, *qui, du haut de son trône interroge les rois*[2], ne saurait consacrer l'oppression, ni pardonner à l'oppresseur ; et si l'empire des tyrans est redoutable pour leurs faibles esclaves, le pouvoir du ciel s'appesantira sur les tyrans[3].

L'inspiré de Dieu a dit : *Quiconque résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu même.* Mais il n'a pas dit : *Obéissez aux puissances contre l'ordre de Dieu même.* Or, la loi naturelle, la loi du bonheur et de la liberté des hommes, *est l'ordre de Dieu même.*

Que les hommes sachent donc que la loi divine n'est et ne saurait être que la plus avantageuse pour l'humanité.

Qu'elle nous ordonne de regarder les *Etats d'où la justice est bannie comme de purs brigandages*[4].

Qu'elle ordonne aussi de *dire* et de publier la vérité : « On est son défenseur, dit saint Ambroise, si, du moment qu'on la voit, on la dit sans honte et sans crainte[5] ».

Qu'il faut se méfier de tous les pièges qu'on offre à la crédulité du peuple, qui doit croire que toute maxime contraire à son bonheur ou à sa liberté est aussi criminelle aux yeux de l'Etre suprême qu'à ceux de notre raison, que nous tenons tous de sa bienfaisance toute-puissante.

Qu'il faut donc mépriser les superstitieux et abhorrer les fanatiques.

Qu'il faut repousser aussi cette urbanité si vantée, dont

1. Psaume 81.
2. *Esther*, acte 3, scène 4.
3. *Regum timendorum in proprios greges,*
Reges in ipsos imperium est Jovis
(Horat).
4. *Remota justitia, quid sunt regna nisi magna latrocinia?* (Saint-Augustin).
5. *Ille veritatis defensor esse debet qui cum recte sentit, loqui non metuit nec erubescit.*

les despotes tâchent de bigarrer nos mœurs, et qui suit constamment la marche de la corruption.

Qu'il faut craindre de ressembler à ces *Bretons*, chez lequels Agricola introduisit le luxe et l'élégance romaine, qui y firent de tels progrès, que les peuples conquis imitaient jusqu'aux vices de leurs maîtres et décorèrent du nom de *politesse* la partie la plus réelle et la plus durable de leur servitude[1].

Que, dans les siècles polis, où les mœurs sont revêtues d'un vernis si uniforme et si agréable, cette écorce séduisante couvre tous les vices, *je veux dire la cupidité, l'orgueil et la lâcheté.*

Que la douceur, l'indolence, l'inertie présagent la décadence, et masquent la servitude.

Que la mollesse est plus dangereuse en France qu'en tout autre pays, parce qu'ailleurs elle *abrutit*, et qu'en France *elle rend l'esprit faux et délicat*[2], de sorte qu'elle a plus tôt altéré les mœurs.

Que ce sauvage Athénien, qui répondit aux offres de service du despote macédonien, *fais pendre Philippe*[3], n'était pas propre, sans doute, à être courtisan; mais qu'il était bien moins susceptible encore d'être un vil esclave, et que nous aurions besoin aujourd'hui de tels hommes plutôt que de diserts orateurs[4].

1. *Paulatimque discessum ad delinimenta vitiorum porticus, et balnea, et conviviorum elegantiam; idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset* ». (Tacite, Vit. Agricol.).
2. L'Ami des hommes.
3. Democharès, envoyé d'Athènes, à qui Philippe demandait *ce qu'il pouvait faire pour le service de la République.*
4. Qu'on ne prenne point ceci comme une satire contre les gens de lettres : si l'on ose appeler ainsi les *Moreau* et les *Linguet*, j'ose assurer que ceux de cette espèce sont rares. Ce ne sont point les écrivains à réputation, du moins aujourd'hui, qui fomentent l'esclavage. En cultivant la raison, et répandant les lumières, ils font connaître les *droits* et les *devoirs*. S'il en est quelques-uns qui laissent échapper des principes trop peu réfléchis, ou qui sacrifient à l'harmonie des mots la justesse d'une pensée, il en est beaucoup qui parlent avec une hardiesse très noble de la liberté, et j'ai vu ces morceaux applaudis avec enthousiasme au théâtre

Que la présomption a perdu l'Europe[1] et notre patrie ; qu'on ne loue guère les petits talents que quand on n'a point de grandes vertus ; nous n'en avons plus assez pour rougir de celles de nos pères, en laissant retomber les yeux sur notre siècle : et grâce *au bon ton* introduit dans la société, nous *persiflerions* aujourd'hui les *Bayard* et les *du Guesclin*, parce que nous ne pouvons plus les imiter[2].

Que nos pères, dont une triple enveloppe d'airain défendait l'honneur et la liberté, n'eussent pas été impunément le jouet d'une cohorte de publicains et de ministres plus avides encore ; que ces dignes guerriers n'eussent pas plus souffert l'oppression intérieure que les insultes du dehors.

Qu'il serait temps d'essayer si leur mâle et généreuse rudesse ne vaudrait pas notre inépuisable patience[3]; et qu'alors la France ne serait plus l'objet du mépris des étrangers et la victime de l'oppression la plus absolue et la plus multipliée.

Puissé-je entendre dire enfin aux princes, avec non moins de hardiesse et de vérité !

« Il faudrait bien de l'audace aux despotes, s'ils réfléchissaient sur les suites du despotisme.

De tous les empereurs qui succédèrent à Jules César, jusqu'à Vespasien[4] aucun ne mourut que de mort violente. Depuis la ruine de la liberté romaine jusqu'à Charlemagne, trente empereurs furent massacrés.

et aux séances publiques des académies. J'ose le dire, en général, les âmes se relèvent tellement qu'il faudra bientôt du courage pour être lâche; et la nation reprendrait bientôt son énergie, sans les tyranniques vexations du gouvernement.

1. Voyez les Anglais, etc.

2. « Peu souvent, dit Plutarque, advient que les natures graves de ces hommes peu communs, plaisent à la multitude et soient agréables à une commune ». (Trad. d'Amiot.)

3. *Patientia servilis*, dit Tacite.

4. Auguste fut empoisonné par *Livie* son épouse; *Tibère* fut étouffé par *Macron* son favori, pour frayer le chemin du trône à *Caligula*, qui périt par la main des officiers de sa propre garde ; *Agrippine* empoisonna *Claude* son mari, *Néron* termina lui-même sa vie ; *Galba* périt aussi bien que *Vitellius* par la main des soldats ; *Othon* enfin se poignarda lui-même.

L'Asie, en proie au fléau destructeur, nommé *despotisme*, dont elle fut le berceau, nous offre le théâtre des révolutions les plus fréquentes et les plus sanglantes.

On compte les tyrans qui sont morts dans leur lit d'une mort naturelle.

L'INJUSTICE *en un mot, a bien souvent détrôné des souverains, mais elle n'a jamais affermi les trônes*[1]. »

O rois, qui vieillissez dans une longue enfance ; vous, que la facilité, plus que l'intérêt, mène à la tyrannie, tremblez : que votre propre intérêt, votre plus chère idole, dessille vos yeux, et réveille en vous la crainte prudente et les remords effrayants. Les mains du fanatisme attentèrent sur les princes les plus chéris et les plus dignes de l'être. Quel despote osera dévaster ses États sans crainte ! Quel tyran peut espérer d'opprimer impunément vingt millions d'hommes !

Le citoyen honnête, à qui l'amour de la liberté donne le courage d'écrire et de publier cet ouvrage, aussi estimable pour les principes que faible par son exécution ; le citoyen honnête, qui ose se plaindre à vous de vous, abhorre les assassins, et se précipiterait au-devant de l'esclave forcené, qui lèverait une main criminelle sur votre sein.

Mais ce même citoyen serait aussi le premier à repousser vos cohortes mercenaires, et crierait à ses compatriotes :

Le monarque n'est respectable qu'alors qu'il est le père, le défenseur, l'organe de la patrie, pour l'avantage de laquelle il fut élevé.

Le devoir, l'intérêt[2] et l'honneur ordonnent de résister à

1. MASSILLON. *Sur les obstacles que la vérité trouve dans le cœur des grands.* (Petit Carême.)

2. Il existe en Angleterre une loi obtenue par la Chambre des communes, sous le règne de l'usurpateur Henri IV, par laquelle il est porté qu'aucun juge, convaincu d'avoir prévariqué dans ses fonctions, ne pourrait être excusé sur l'allégation justificative d'un ordre et même d'une menace du roi, quand il aurait risqué sa vie en y résistant. (Voyez M. HUME, *Hist. de Plantagenet.*)

Cette loi, belle et sage dans ses dispositions, est, dans tous les sens et tous les cas possibles, conforme à l'exacte équité; car celui qui ne se sent pas la force de remplir un devoir, quelque risque qu'il court en s'en acquittant, ne doit pas se l'imposer. *Les juges*, dit l'Ecriture, *n'exercent pas la justice de la part d'un*

ses ordres arbitraires, et de lui arracher même le pouvoir dont l'abus peut entraîner la subversion de la liberté, s'il n'est point d'autres ressources pour la sauver.

Vous devez tout à l'observation des lois, et vous n'êtes tenu à l'*obéissance* et au *respect* que relativement à elles [1].

Oui, princes, vous êtes assez malheureux pour ne l'avoir jamais entendu ; mais il est temps de l'apprendre.

« Où la liberté perd ses droits, là se trouve la frontière de votre empire. »

Puissiez-vous, en entendant ces vérités nouvelles, vous réveiller du profond assoupissement dans lequel vous êtes plongés, ranimer votre âme à la véritable gloire, je veux dire à celle de réparer ses fautes, et vous écrier : « Soulageons mon peuple ; relevons ma nation ; il en est temps encore, car j'aperçois quelques traces de la liberté mourante [2].

homme, mais de la part de l'Éternel. Leur conscience est donc leur premier souverain, et la justice leur unique devoir.

On connait la vile subtilité du cardinal de Birague, chancelier sous Henri III, qui s'excusait de ses lâches déférences, *sur ce qu'il n'était pas chancelier de France mais chancelier du roi de France.* Ainsi il préférait être le valet ou le satellite d'un mauvais prince, à remplir le devoir d'officier public, et de défenseur des droits des hommes et de la nation.

1. Ce principe est évident et doit servir de base à toute la science de la morale. *La Majesté du souverain*, dit la loi positive, *ne s'explique jamais plus dignement que lorsqu'il reconnait hautement que son pouvoir est borné par les lois. Se soumettre à leur empire, c'est quelque chose de plus grand que l'empire même.* — *Digna vox est majestate regnantis, legibus alligatum se profiteri : adeo de auctoritate juris nostra pendet auctoritas et revera majus imperio et submittere legibus principatum, et quod licere nobis non patimur, aliis indicare*, disaient les empereurs Valentinien et Théodose II dans leurs lois.

Pline disait à Trajan : « Tu nous gouvernes, et nous t'obéissons mais comme nous obéissons aux lois ». (*Regimur quidem a te et subjecti tibi, sed quemadmodum legibus sumus.*)

Trajan recevait ces principes comme l'éloge le plus flatteur ; nos ministres d'aujourd'hui font brûler les livres qui les contiennent et enfermer leurs auteurs, quand ils les connaissent.

2. *Manebant etiam tum vestigia morientis libertatis.* (TACITE, *Annales.*) — *Pages* 282 *à* 306, *fin.*

II

ANECDOTE A AJOUTER AU VOLUMINEUX RECUEIL DES HYPOCRISIES PHILOSOPHIQUES [1]

La *Gazette littéraire*, revue française publiée à Amsterdam, contrefaçon de la *Gazette* de Suard et Arnaud, ayant donné une critique bienveillante de l'*Essai sur le despotisme*, Mirabeau en prit prétexte pour écrire un pamphlet

1. L'Anecdote est précédée de cet avis : Cette lettre a été écrite au sujet du passage suivant de la *Gazette littéraire* du mois de novembre 1776, lettre XXXI, p. 29, 30 et 31.

« L'*Essai sur le despotisme* est l'ouvrage le plus fier qui ait encore été écrit sur cette matière; on désirerait un plan mieux déterminé, plus d'ordre et d'entraînement dans les idées, plus de correction dans le style. Il paraît qu'il avait été composé dans les dernières années d'oppression du règne de Louis XV, et que l'auteur se disposait à le publier pour ranimer, s'il était possible, les restes d'une liberté mourante, pour opérer une révolution contre le ministère dont il peint les injustices, les vexations, les atrocités, avec une plume de fer. Tacite est l'écrivain qu'il cite et qu'il cherche à imiter le plus; mais un historien emporte avec lui un intérêt bien plus prenant qu'un moraliste, par les faits dont découlent, où sont appuyées, les vérités hardies et utiles qu'il y entremêle. Le grand mérite de celui-ci consiste donc moins dans les choses qu'il dit que dans le courage de les publier, courage tout entier à l'éditeur, si ce philosophe est mort, suivant l'avertissement*; mais nous avons observé plus haut qu'il ne faut pas prendre à la lettre ces discours préliminaires; ces suppositions prudentes, en outre, servent d'excuse à l'écrivain qu'elles dispensent de limer et de perfectionner son livre, autant que le mérite tout ce qu'on offre au public. »

* Au moyen de quelques notes, et de certains indices, on serait tenté de croire que l'auteur est ou a été du corps d'épée de la marine. (Note de la *Gazette litteraire.*)

dans lequel il exposait à son avantage ses démêlés avec son père. Il parut[1], en Hollande, dans les premiers mois de 1777, sans avoir été inséré dans la *Gazette littéraire*. Il figure dans l'édition Le Jay comme pouvant servir d'introduction à l'*Essai sur le despotisme*.

LETTRE DE M. DE S. M.
AUX AUTEURS DE LA « GAZETTE LITTÉRAIRE »

J'ai lu, messieurs, dans votre Gazette du mois de novembre, une récapitulation bien faite des nouvelles productions des littérateurs français. Cette notice judicieuse est d'autant plus intéressante qu'elle embrasse plusieurs ouvrages, dont il n'est pas permis de s'occuper dans un pays où les brigands publics font trop bien leurs affaires dans les ténèbres, pour souffrir qu'on apporte impunément la lumière.

J'ai trouvé dans la lettre que je vous rappelle, Messieurs, un article qui m'intéresse beaucoup, parce qu'il est relatif à l'ouvrage, ou plutôt à l'essai d'un jeune homme mon parent et mon ami, dont on s'efforce depuis longtemps d'étouffer les talents et l'existence.

Je crois, messieurs, pouvoir vous entretenir pendant quelques moments du nom et du sort de l'auteur de l'*Essai sur le Despotisme*; il mérite quelque intérêt, puisqu'un bon critique a hasardé à son sujet des conjectures, et dit de son livre : *C'est le plus fier ouvrage qui ait encore été écrit sur cette matière*; et ailleurs : *Les injustices, les vexations, les atrocités du ministère de Louis XV y sont peintes avec une plume de fer.*

Certainement le despotisme est le plus grand malheur qui puisse affliger les hommes. Certainement, le règne de Louis XV tient sa place dans les fastes de la tyrannie. L'écrivain qui ose s'occuper de pareils objets mérite bien

1. *Anecdote à ajouter au volumineux recueil des hippocrisies philosophiques* (signé S. M.), Londres, 1777, petit in-8. Epigraphe : *Veritas filia temporis, non auctoritatis.*

des hommes sans doute, surtout s'il parvient par l'énergie de ses pinceaux à augmenter la haine due aux despotes, et la masse de l'instruction, qui seule peut servir de digue contre le despotisme. Sans doute un historien *porte avec lui un intérêt bien plus puissant qu'un moraliste, par les faits dont découlent, où sont appuyées, les vérités hardies et utiles qu'il y entremêle.* Mais n'est-ce pas précisément parce que le travail du moraliste n'est point aidé d'un tel intérêt qu'il y a plus de mérite à réussir dans son genre? Ce genre est d'ailleurs infiniment plus utile ; car le développement des vérités philosophiques, qu'on ne peut placer dans une histoire, puisqu'il serait une digression choquante, est l'unique objet du moraliste, qui ameute au moins les opinions contre le despotisme et les despotes, harcèle leurs infâmes partisans, et les réduit au silence, ou à l'absurde; tandis que l'histoire ne profite qu'à ceux qui ont des principes avant de la lire, et n'est pour tous les autres qu'une stérile compilation; tandis que Tacite, c'est-à-dire le plus grand des historiens, offre autant de moyens et de ressources aux despotes que de raisons aux honnêtes gens pour abhorrer le despotisme. Je ne sais si les succès, dont on voit, dans l'histoire, le crime, les attentats publics, trop souvent couronnés, ne sont pas d'un exemple pernicieux. Les victoires de César ont plus excité d'usurpateurs que la mémoire des Cassius et des Brutus n'a produit de défenseurs de la liberté... Eh! que craindront les cupides ambitieux, qui voudront se gorger du sang d'une nation, lorsqu'ils verront les Terray, les Maupeou, longtemps absolus, et toujours impunis!

Je reviens, Messieurs, à l'objet de cette lettre.

Les éloges donnés dans votre Gazette à l'auteur de l'*Essai sur le Despotisme*, sont d'autant plus flatteurs, que cet ouvrage est d'un jeune homme qui n'avait pas plus de vingt-trois ans lorsqu'il l'écrivit en trois mois, dans l'enthousiasme de la haine du despotisme et de la persécution sous laquelle on l'opprimait alors.

Ce jeune auteur est le comte de Mirabeau.

A ce nom, vous vous rappelez sans doute, Messieurs,

l'*Ami des Hommes*, *la Théorie de l'impôt*, et quelques autres écrits patriotiques qui ont fait pardonner au marquis de Mirabeau d'immenses volumes de rapsodies que *M. de Lauraguais* a appelés avec beaucoup de finesse et de vérité, l'APOCALYPSE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Vous vous rappelez encore, Messieurs, à propos du *Philosophe écomomiste*, le passage de votre Gazette relatif au procès que cet auteur, autrefois célèbre, soutient aujourd'hui contre sa femme[1].

Il est de notoriété publique, grâce à ce procès, que l'*Ami des Hommes* ne fut celui ni de sa femme ni de ses enfants ; qu'il prêcha la vertu, la bienfaisance, l'ORDRE et les mœurs ; tandis qu'il était à la fois le plus mauvais des maris, le plus dur et le plus dissipateur des pères.

Il est tout aussi vrai, Messieurs, que ce défenseur zélé de la liberté des hommes, du respect dû aux propriétés, a invoqué le despotisme trente fois dans sa vie, et ne s'est servi de son crédit que pour écraser tout ce qui lui déplaisait ou le gênait.

C'est ainsi que, non content d'avoir écarté de sa maison une épouse qui lui avait donné deux millions et dix enfants, de la retenir sinon dans la misère, au moins dans l'état le plus disproportionné à sa fortune et à son nom ; il intentait encore à sa liberté, et lui imposait silence par des lettres de cachet réitérées, obtenues sur de faux prétextes, ou plutôt par un crédit puissant, dont le marquis de Mirabeau ne s'est jamais servi que pour de pareils usages.

1. Mirabeau avait pris le parti de sa mère contre son père ; il écrivit et fit imprimer en Hollande un factum en faveur de celle-là : *Précis pour la marquise de Mirabeau*. D'autre part, la marquise publia un mémoire de son fils contre son mari pendant que Mirabeau était à Amsterdam : *Mémoire à consulter et consultations pour M. le comte de Mirabeau, interdit, contre Messire Victor de Riquetti, son père et curateur à son interdiction*. Paris, de l'imprimerie de Grangé, rue de la Parcheminerie, in-4°. — Ce mémoire écrit par Mirabeau, au commencement de 1776 contenait des lettres et des mémoires à M. de Malesherbes et des consultations des avocats de Bévière et Grouber de Groubentall datées des 17 et 30 septembre 1776.

Cette discussion n'est ni de votre ressort, ni du mien, Messieurs : les tribunaux en retentissent; je ne prétends que vous donner quelques anecdotes sur l'auteur de l'*Essai sur le Despotisme*, fils du *despotique Ami des Hommes*, et sur son ouvrage.

Le comte de Mirabeau, né avec un feu héréditaire dans sa famille, et un amour opiniâtre et profond pour toute espèce de travail littéraire, avait éprouvé tout ce qu'il fallait pour arrêter et détruire sa curiosité.

Elevé par un éducateur, homme de mérite, mais absolument gêné dans son plan d'éducation, le jeune comte sortit à quinze ans des mains de son gouverneur, sachant mal le latin, n'ayant lu que des livres classiques, et n'ayant pas la permission de produire une idée, ni de donner l'éveil à son imagination par des lectures de son choix. Écrasé sous le faix de la morosité paternelle, privé de toute ressource pécuniaire, qui pût lui procurer des instructions, déjà loin de ses foyers domestiques, où il eût trouvé une bibliothèque considérable, quoique composée sans connaissances bibliographiques et sans ordre, il empruntait toutes sortes de livres, les lisait sans méthode et sans autre objet que celui d'assouvir son insatiable soif de savoir. C'était assurément le chemin le plus long qu'il était obligé de tenir. Jeté dans une pension à l'âge auquel on en fait sortir les jeunes gens, il y apprit les mathématiques, et y réussit; étudia superficiellement quelques langues; et enfin sut mettre à profit l'inconcevable bizarrerie de son père, en acquérant quelques connaissances éparses et isolées.

Dépourvu de conseil et de guide, il écrivait; c'était un arbre jeune et vigoureux, qui, tourmenté de sa sève, produisait mille branches gourmandes, qu'un habile jardinier eût élaguées, en veillant avec soin et dirigeant la végétation.

Alors on imprima quelques bagatelles du comte de Mirabeau[1]. Les journaux applaudirent; sans doute ils voulaient

1. Un éloge du grand Condé, composé pour une fête publique; quelques pièces de vers, etc. — (*Note de l'édition Le Jay.*)

encourager un jeune homme : ils seraient excusables d'avoir cette indulgence, s'ils n'avaient jamais que celle-là.

Enfin, à plus de dix-sept ans, on tire le comte de Mirabeau de la poussière des classes et on le place au service. Vous savez, messieurs, quelle est la vie des garnisons. Un jeune officier, assez tourmenté de son talent, ou de l'envie d'en acquérir, pour échapper à la vie oisive et futile que l'on y mène, et se vouer au travail, est l'objet des plaisanteries de ses camarades. Je sais que ce préjugé, reste d'une barbarie dont nous avons été longtemps entachés, se dissipe; mais il n'est pas dissipé. Cependant le comte de Mirabeau lutta contre lui; il brisa ses entraves, et travailla, mais toujours sans méthode ni objet déterminé.

Un irrésistible séducteur (l'amour) vint lui donner de puissantes distractions, et bientôt absorba son esprit et son cœur. Le marquis de Mirabeau, qui s'embarrassait assez peu que son fils fût studieux, ne trouva pas bon qu'il fût sensible, et l'envoya prisonnier à l'île de Ré.

C'est là la première injustice, qui fit penser au comte de Mirabeau, qu'il était un féroce despotisme, fléau de l'espèce humaine, et bourreau des individus.

Le bienfaisant et sensible ami des hommes projetait alors d'envoyer son fils aux colonies hollandaises, réceptacle de scélérats, d'où l'on revient rarement. Quelques amis apaisèrent cette sainte colère, et lui représentèrent qu'égorger son fils serait un acte moins barbare; que de tels excès, pour punir un jeune homme amoureux, pourraient paraître à ceux qui ne regardent pas l'amour comme un crime, une atroce sévérité. Le marquis de Mirabeau se laissa convaincre et envoya son fils en Corse.

Ce jeune officier, occupé d'objets purement militaires, perdit de vue des idées trop sombres pour la jeunesse, cet âge heureux des illusions, qui se console de tout par la mobilité et l'extrême variété de ses sentiments et de ses sensations.

La campagne finie, le comte de Mirabeau aperçoit partout les traces des dévastations génoises, les vestiges de leurs crimes; et à ce signalement du *despotisme*, il recon-

4.

naît son ennemi. Son cœur palpitant d'indignation, ne peut se contenir; son imagination, pressée d'idées, déborde. Il écrit, il trace un tableau rapide des malheurs des Corses et des forfaits génois. Ce travail a été soustrait par son père; il était très incorrect sans doute, mais rempli de chaleur, de vérité, de vues et de faits bien observés dans un pays dont on n'a pas donné une notion exacte, parce que de mercenaires écrivains [1], ou de fanatiques enthousiastes [2] ont seuls entrepris d'en parler.

Le jeune comte revient en France; un oncle respectable, qui n'a de défaut que d'être soumis au despotisme fraternel, négocie le raccommodement du père et du fils. Le marquis de Mirabeau subjugé, passe d'un excès à l'autre, accorde toute confiance à son fils, lui donne une procuration générale, et l'enchaîne à la poursuite d'affaires litigieuses. Il n'eut pas lieu de s'en repentir. Novice dans un tel exercice, son fils s'applique avec zèle et succès à de si fastidieuses occupations. En 1771, il revint à Paris.

Loin de trouver des encouragements chez son père, il y fut très gêné, même pour le travail. C'est alors qu'oppressé de la vérité, il disait au marquis de Mirabeau : « Mais, mon père, quand vous n'auriez que de l'amour-propre, mes succès seraient encore les vôtres ».

Son séjour dans cette ville immense fut de peu de durée; il y fut trop inspecté, et d'ailleurs distrait par trop de devoirs et d'occupations de toute espèce, pour rechercher et cultiver aucun homme de lettres en état de le former. Soyez laboureur, lui disait son père. Assurément le comte de Mirabeau estime cette classe d'hommes, et regarde le soc de la charrue comme la base du trône ; mais il ne croyait pas que son père, qui s'est érigé en législateur des rois et des agricoles, et ne sait pas distinguer un grain de seigle d'un grain de froment, eût bonne grâce de prêcher de tels principes à son fils. Celui-ci pensait que les compilateurs agronomes n'étaient guère bons qu'à faire gagner de

1. Les Germanes. — (*Note de Mirabeau.*)
2. Les Boswel. — (*Ibid.*)

l'argent aux papetiers; que les Buffon, les Morveau, les Macquer, en un mot, les physiciens et les chimistes, étaient seuls en état de reculer les bornes de la théorie de l'agriculture; qu'il était plus nécessaire d'encourager les agriculteurs, que de les enseigner par des rêveries de beaux diseurs, et qu'on peut très bien semer et recueillir d'utiles moissons sans connaître comment la sève se filtre et se distribue dans les plantes, pourvu qu'on puisse *recueillir et semer en paix*. Le contrôleur général est le premier, ou plutôt le seul agronome. Le comte de Mirabeau croyait enfin qu'il fallait suivre l'impulsion de son talent, que tout homme qui n'était pas forcé de gagner sa vie, n'était pas obligé de circonscrire ses études, et que le génie même ne prend point un grand essor dans aucun genre, sans avoir fait des excursions dans tous les autres.

Les travaux des économistes étaient les seuls auxquels il lui fut permis de coopérer; mais ce despotisme même qui lui prescrivait exclusivement cet objet d'étude l'en dégoûtait; d'ailleurs cette terminaison ISTE lui déplut toujours. Il n'était pas dans ses principes de porter la livrée d'une secte quelconque. Le Pathos pédantesque sous lequel on travestissait un petit nombre de vérités utiles, le rebutait encore. L'esprit enthousiaste, et cependant hérissé de rudesse de quelques-uns des sectaires, ne contribuait pas peu à l'en éloigner; il n'entendait pas pourquoi l'on appelait les immenses commentaires de quelques principes, aussi simples que vrais, la SCIENCE[1].

Pourquoi celui qui peut-être avait fait des calculs utiles, mais qui ne serait point connu, s'il n'eût jamais produit que le tableau économique, était appelé LE CONFUCIUS DE L'EUROPE[2]? Le comte de Mirabeau ne comprenait pas ce qu'il y avait de commun entre un philosophe législateur; qui, depuis plus de vingt siècles, est l'objet de la vénéra-

1. Mot sacré des économistes par lequel ils désignent leur doctrine. — (*Note de Mirabeau.*)

2. Epithète constamment donnée par les économistes au docteur Quesnay, qu'ils appellent encore le *Maître*. — (*Ibid.*)

tion et du culte d'un peuple immense, comme il en est le bienfaiteur par sa morale, et un habile chirurgien français, grand physicien, grand métaphysicien, si l'on veut même, grand politique; mais qui, pour avoir montré une dialectique profonde, une étonnante sagacité dans plusieurs sciences, n'aura point d'autels élevés à sa mémoire, ni de sacrifices offerts sur son tombeau. Le comte de Mirabeau s'indignait surtout de ce que les nouveaux philosophes, pour se singulariser, créaient des expressions, ou employaient des moyens très équivoques. L'un d'eux par exemple avait destiné un livre bien épais, bien lourd, bien obscur, bien difficilement fait sous la dictée du maître, à consacrer LE DESPOTISME LÉGAL[1]. L'on ne saurait trop se méfier, surtout en politique, des expressions douteuses. Elles doivent être sévèrement proscrites. Tout ce qui intéresse les hommes ne peut être trop clairement énoncé. Il est d'ailleurs de devoir étroit de s'expliquer sans ambiguïté. Les mots vagues et indéterminés ont fait bien du mal aux peuples. Quelles manœuvres n'ont pas été voilées, par exemple, sous le nom de *secrets d'Etat!* Les jours où l'on croyait à la nécessité d'une politique mystérieuse, d'un jargon hiéroglyphique, qui ne cachait le plus souvent qu'une vaniteuse ignorance, ou de mauvaises intentions; ces jours sont passés sans retour; les hommes ne reconnaissent plus qu'un art politique (qui malheureusement n'est trop souvent qu'un secret), celui de les rendre heureux. Les Français ne doivent pas oublier surtout que le mot *raison d'Etat* a toujours été le ralliement, et le voile du despotisme sous lequel ils ont gémi. Au nombre des mots obscurs et dangereux, dont l'autorité sait faire son profit, il faut sans doute ranger ceux-ci DESPOTISME LÉGAL; il est certain que ces mots *hurlent d'effroi de se voir accouplés*; qu'on peut tirer de cette union difforme les conséquences les plus bizarres; qu'en vain objecterait-on que *despotisme*

1. M. de La Rivière, auteur de *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, dont chaque chapitre était un thème fourni par M. Quesnay. — (*Ibid.*)

ne voulait dire dans l'antiquité que *souveraineté*; les mots n'ont de valeur que celle de leur acception moderne. L'épithète de *sophiste* fut très honorable autrefois : le nom de *sophiste* est devenu si méprisable, que ceux-là mêmes qui le mériteraient le mieux s'en défendent.

Les intrigues de certains économistes paraissaient encore au comte de Mirabeau une manœuvre fort répréhensible. Il croyait que le fanatisme en tout genre est mauvais et dangereux; que l'exagération nuit à la vérité, et que c'est faire un grand mal aux hommes que de les dégoûter de la vérité. Il ne prévoyait pas, parce que cela n'était pas possible sous le règne de Louis XV, que *la doctrine économique* approcherait jamais du trône; mais il a bien prévu depuis, lorsqu'il vit le grand, le sage, le courageux Turgot, qui chercha toujours la vérité où il espéra la trouver; qui ne fut jamais d'aucune secte; lorsqu'il le vit, dis-je, entouré d'économistes, il prévit que la précipitation, les imprudences et les indiscrétions de ceux-ci, ôteraient à la France le seul ministre dont elle pût espérer sa régénération.

Tel était le point de vue sous lequel le comte de Mirabeau envisageait les nouveaux philosophes. Il refusa donc toute espèce de contribution aux économistes, qui auraient fort voulu le faire passer pour leur élève.

C'était dans ce temps que les maux publics avaient atteint leur dernier période. Les vengeances de M. de Maupeou, les déprédations de l'abbé Terray frappaient tous les citoyens; l'Etat était dans un péril qui croissait à chaque instant. Quand l'abbé Terray avait pris le timon des finances, la dépense excédait la recette de cinquante-six millions, et les dettes étaient immenses, comme elles le seront toujours en France, où il y a tant de ministres, de sous-ministres, et d'avides demandeurs à assouvir. Le chef des finances ne pensait pas sérieusement à rétablir la balance; il savait très bien que les moyens violents qu'il mettait en œuvre détruisaient toutes les ressources et ne réparaient rien, puisque les fantaisies du jour absorbaient le pillage de la veille. Uniquement occupé à augmenter son crédit, il ver-

sait avec profusion l'or autour de la favorite et de ses créatures. Il sacrifiait tout à ses vues : la nomenclature fiscale s'enrichissait sous le règne de cet infatigable exacteur. Son impéritie égalait son avidité et sa mauvaise foi ; toutes ses opérations étaient si gauches, qu'elles échouaient d'elles-mêmes, mais après avoir causé des maux incalculables. Cet administrateur sans principes, comme sans délicatesse et sans honneur, semblait un chevalier d'industrie qui s'évertue pour tromper tous ceux qui sont autour de lui. L'abbé Terray n'avait que l'effronterie d'un scélérat qui brave la honte : il n'en avait point les talents; tous les siens consistaient à prodiguer les adulations, les extorsions et les parjures; il faisait le mal avec un sang-froid que n'eurent jamais ni les Séjan, ni les Olivarès; souple et intrigant à la cour, impassible, opiniâtre à la ville, dans les occasions épineuses il redoublait de bassesse et de dureté; il luttait de méchanceté avec M. de Maupeou (car la méchanceté peut aussi avoir des rivaux : ce couple nous l'a montré), et le surpassait dans sa propre science. Cependant toute sa férocité ne multipliait que pour un instant, les ressources et les besoins renaissaient sans cesse.

Un fripon subalterne, dont les ancêtres étaient notoires, il y a eu deux cents ans, qui n'a ni grandes vues, ni audace, ni caractère, ni considération, regardé comme un coquin par le roi, comme un mauvais sujet plus méprisable que dangereux par les magistrats, faisait ce que n'imaginèrent, ni le chancelier Duprat, ni le chancelier Poyet, ni le chancelier Eustache, ni Bussy le Clerc, ni le duc de Mayenne, ni Isabelle de Bavière, ni Catherine de Médicis. *Son opération*, dit l'auteur des Mémoires de l'abbé Terray, *grevait le fisc public de plus de quatre-vingts millions de capitaux et de plus de six millions d'arrérages*; on ne peut calculer ce que l'entretien de ses délateurs, de ses espions, de ses apologistes d'aujourd'hui ajoutait à cette masse.

C'est par de tels moyens que le règne de Louis XV devint, dans la main des Terray et des Maupeou, l'époque la plus désastreuse de la monarchie. Le désespoir était au comble. Le suicide s'introduisait dans la patrie de la gaieté,

des plaisirs. Quelques particuliers élevaient leur faible voix, et plaidaient la cause de la nation avec plus d'esprit que de force : on persiflait, on plaisantait, et la France était à deux doigts de sa perte.

Quel spectacle pour un homme qui, dans le premier feu de sa jeunesse, croit qu'il est impossible d'être le complice des méchants, lorsqu'ils sont dévoilés ! espère que des raisons repousseront des coups d'autorité! étrange mécompte sans doute, dont il s'aperçut bientôt.

Cependant il affichait hautement les principes les plus fiers, le patriotisme le plus zélé. Son courage eût été une témérité bien dangereuse, si sa jeunesse n'eût été sa sauvegarde. Il ne craignait rien : il s'indignait de voir tous les ordres trembler ; la magistrature faiblir ; le militaire se vanter d'être le mercenaire, l'aveugle satellite du despote; les princes du sang perdre le temps en de vaines paroles, lorsque la chose publique croulait de toute part ; la pusillanimité lui semblait dans de telles circonstances la plus vile des faiblesses, peut-être même un crime de *lèze-patrie*. Le marquis de Mirabeau lui criait en vain : *Nos pères furent toujours royalistes* ; le jeune patriote sentait qu'un honnête homme ne pouvait être royaliste, lorsque toute la nation était du parti de l'opposition.

Sur ces entrefaites le comte de Mirabeau part pour la Provence, et porte dans ce pays, qui n'est pas assurément celui de la liberté, puisque l'homme en place est toujours l'idole du jour, les mêmes principes, la même audace. Il exhala sans ménagement son mépris pour ces vils *singeurs* de la magistrature, qui, après avoir dépouillé leurs concitoyens, osaient les juger sans savoir les lois. On ne peut dans un état, où tout rampe sous le despotisme, penser librement et mépriser la servitude, sans s'attirer des nuées d'ennuis: car tous les esclaves sont intéressés à repousser, ou tout au moins à haïr leur détracteur. Les plus modérés, ou ceux qui sont de meilleure foi, regardent comme un fol celui qui ose élever la voix pour défendre ou réclamer les droits de l'homme; car selon eux, il n'y a rien à gagner à se vouer à cette périlleuse fonction. Le comte

de Mirabeau eut donc bientôt un grand nombre d'ennemis.

L'ami des hommes était aussi *l'intime ami* des nouveaux juges. A Paris, silencieux et réservé, parce que d'un côté il ne voulait pas se faire honnir, et que de l'autre il craignait qu'on ne lui interdît *les assemblées d'économistes*! qu'il reçoit religieusement tous les mardis et auxquelles il promet modestement plus de célébrité que n'en obtint jamais le lycée d'Athènes; en Provence, bas flatteur de tout le tripot, parce qu'il avait besoin de ces dignes *inamovibles*, il voyait avec plaisir se former l'orage qui ne tarda pas à fondre sur son fils.

Il ne faut qu'avoir lu le livre du comte de Mirabeau pour juger si ses passions sont actives et brûlantes. Il fit des dettes: quel jeune homme n'en a pas fait! Le marquis de Mirabeau qui a mangé dans sa vie plusieurs millions, n'en regarde pas moins comme le plus énorme des forfaits toute autre dette que les siennes.

Le comte de Mirabeau qui connaissait le dérangement de son père, et savait que ce père philosophe n'avait pas cent pistoles de biens libres, qui voyait toutes les substitutions de sa maison et les plus grandes espérances réunies sur sa tête, ne croyait pas que des dettes fussent un crime impardonnable à vingt-deux ans, tandis qu'on peut à soixante être très obéré, et cependant estimé et considéré.

Cependant une lettre de cachet l'exile dans ses terres. Alors il eut le temps de réfléchir sur cette constitution, où l'on peut opprimer les citoyens, sans qu'ils aient le moindre moyen de réclamations; or, celui qui a du crédit est à la fois le juge et la partie de celui qui n'en a pas; où le nom du chef public institué pour défendre les propriétés et veiller à la sûreté des individus, suffit pour retrancher un homme de la société, et imposer silence aux lois.

Le comte de Mirabeau, dépouillé par son père (puisqu'une substitution n'est qu'un dépôt que celui-ci avait violé), poursuivi depuis son enfance par l'auteur de ses jours avec une haine implacable, se voyait desservi en tout et pour tout: déchiré de calomnies, enlacé dans toute sorte de pièges, son âme fut aigrie de tant de malheurs.

Il faut en convenir : jamais les maux politiques ne nous affectent plus vivement que lorsque nous en ressentons les influences. Le comte de Mirabeau n'avait pas attendu, pour s'indigner contre le despotisme, qu'il en fût opprimé ; mais le loisir nécessité de sa retraite lui donna le projet et peut-être le besoin de déposer sur le papier les idées et les sentiments dont il était surchargé. Alors, avec une rapidité qui n'a point d'exemple, il écrivit en moins de trois mois cette diatribe, intitulée par un autre que lui, *Essai sur le despotisme.* Je sais que la célérité n'est point un titre à l'indulgence, et qu'il serait à désirer que tous les écrivains suivissent l'exemple de l'éloquent Rousseau qui a laissé si longtemps mûrir ses talents, avant que de leur donner l'essor ; mais j'observerai que le comte de Mirabeau ne destinait point à l'impression un manuscrit informe qu'il ne regardait que comme un recueil d'idées, et auquel il n'a jamais mis la moindre prétention. Ses malheurs s'aggravaient ; absorbé par l'étude, il patientait dans son exil par délicatesse, pour ne pas plaider contre son père.

Un événement impossible à prévoir le jeta au milieu d'une nouvelle tempête ; je ne me suis point proposé d'entrer dans le détail de ses affaires particulières, et je n'en rapporte que ce qui est nécessaire pour montrer qu'une occasion trop juste lui mit la plume à la main pour écrire sur le *despotisme.* Il suffit donc de dire ici qu'un *honnête et pacifique gentilhomme* provençal[1] trouva JURIDIQUEMENT mauvais que le comte de Mirabeau l'eût MILITAIREMENT puni de ses insolences envers la marquise de X..., sœur du comte. Un procureur invoqué pour champion par M. de Villeneuve, dressa une requête, qu'il chargea tant qu'il put, parce que celui-là l'avait prévenu qu'il ne se battrait qu'avec cette arme ; mais qu'il voulait se battre vigoureusement. Une procédure s'ensuivit donc de l'humeur de M. de Villeneuve. Il fut prouvé que le comte de Mirabeau avait quitté son exil pendant trois jours. Quelle plus belle occasion pour l'*ami des hommes* de vexer son fils ! une lettre de cachet

1. Le sieur de Villeneuve, baron de Moans. — (*Note de Mirabeau.*)

assaille aussitôt le criminel réfractaire, auquel on interdit tout moyen de défense, toute correspondance. Relégué dans des forts, transféré des uns dans les autres, selon qu'on trouvait sa captivité trop supportable, il éprouva ce qu'il a dit avec bien de l'énergie, « que les lettres de cachet, ce chef-d'œuvre moderne d'une ingénieuse tyrannie, sont plus dangereuses pour les hommes que l'infernale invention de *Phalaris*, en ce qu'elles réunissent à l'illégalité la plus odieuse, un imposant appareil de justice, tandis que ce supplice n'était du moins que l'acte de frénésie d'un monstre insensé, tel que la nature n'en vomit pas deux en plusieurs siècles ».

Cependant le comte de Mirabeau s'obstinait à demander les motifs de l'acharnement de son père. Il fut fort étonné d'après des déclarations bien longues, bien vagues, que l'on comptait au nombre de ses torts vrais ou faux son OISIVETÉ. Le persiflage lui parut amer, et il y répondit par une plaisanterie assez vive. Il fit imprimer son ouvrage sur le despotisme. On voit que cette saillie était destinée à son père. Il paraissait, après tout, au jeune écrivain, qu'il n'augmentait pas d'un gros volume la masse des livres mauvais ou médiocres. Le marquis de Mirabeau trouva la leçon fort dure, et écrivit à son fils avec emportement : *qu'il fallait être très fol pour écrire contre le despotisme, quand on était détenu dans un fort*. « Peut-être, lui répondit le comte, devrais-je me repentir d'avoir fait un assez mauvais livre ; mais je m'applaudirai toujours de l'idée vraiment noble et courageuse d'avoir tonné contre le *despotisme*, dans le temps même où je gémis sous les liens d'un ordre arbitraire. »

Voilà, messieurs, l'origine de cet ouvrage et de sa publication. Le comte de Mirabeau a dit lui-même dans la préface de l'éditeur : *Peut-être désirerait-on ici plus d'ordre et un plan mieux déterminé*. Il savait que son ouvrage était trop hâté pour que le style en fût soigné ; et, en effet, il est quelquefois incorrect, quoi qu'on ait trouvé souvent de l'éloquence dans cet écrit véhément.

En un mot, bien que cet essai ait eu un succès assez

marqué, je sais que le comte de Mirabeau se repent d'avoir donné au public une telle ébauche, d'avoir travaillé avec si peu de soin un sujet aussi intéressant, aussi vaste. Il s'efforce de réparer ce tort, aujourd'hui qu'il a échappé à son père, qu'il a fui la terre souillée de despotisme, et qu'il habite un pays où l'on se croit libre, et où les étrangers, du moins, le sont encore. En un mot, il travaille à l'ouvrage annoncé à la page 61 de son Essai. « Je ne prétends pas, disait-il alors, reprendre en détail aucune des législations connues; ce serait tracer l'histoire du despotisme, ouvrage immense, et peut-être le plus beau qui soit à faire aujourd'hui. »

C'est là la tâche qu'il s'est imposée : vous voyez, messieurs, qu'il n'a pas cru, sous le prétexte qu'il n'était que l'éditeur d'un écrit posthume, *pouvoir se dispenser de limer et perfectionner son livre, autant que le mérite tout ce qu'on offre au public.*

Je vous prie, messieurs, d'insérer cette lettre dans votre journal, elle contient une anecdote frappante à ajouter au volumineux recueil des hypocrisies philosophiques; elle confirmera aussi ce que des exemples sans nombre n'ont que trop prouvé, qu'on déplace bien des hommes en voulant les asservir.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments très distingués, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

S. M.[1].

1. A Londres, 15 décembre 1776. — Pages XIIJ-XL de l'édition Le Jay, sous le titre de *Introduction.*

III

UNE ORGANISATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE[1]

Admis dès sa jeunesse dans la Franc-Maçonnerie, Mirabeau dut chercher à utiliser son affiliation auprès des francs-maçons hollandais, en attendant les travaux littéraires qu'il avait sollicité des libraires. « Cette affiliation, écrit Lucas de Montigny, l'avait accrédité auprès d'une loge hollandaise, et il paraît que, soit spontanément, soit pour répondre à une demande, il songea à proposer une organisation dont nous possédons le plan, écrit non pas de sa main, car nous n'avons à ce sujet qu'un très petit nombre de notes autographes tout à fait informes, d'ailleurs, mais de la main d'un copiste que Mirabeau s'est attaché, et a beaucoup occupé pendant plusieurs années, et qui probablement aura plus tard mis au net le manuscrit dont il s'agit. »

Ce plan[2] accuse et précise les idées de l'*Essai sur le*

1. *Mémoire concernant une association intime à établir dans l'ordre des F.-M., pour le ramener à ses vrais principes*, et le faire tendre véritablement au bien de l humanité, rédigé par le F.-M.-I, nommé présentement Arcésilas, en 1776. Publié par Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques, politiques et littéraires de Mirabeau*, tome II

2. « En 1776, le jeune Mirabeau avait rédigé un plan de réforme où il proposait à l'ordre maçonnique de travailler avec modération mais avec résolution et activité soutenue à transformer progressivement le monde, à miner le despotisme, à poursuivre l'émancipation civile, économique, religieuse, la pleine conquête de la liberté individuelle. (*Histoire de France*, Henri Martin, tome XVI, p. 535.)

despotisme, et Mirabeau y préconise la diffusion de l'instruction et l'éducation politique qui doivent assurer le bonheur général.

AVANT-PROPOS

Ceux qui, sans certaines lumières dans l'esprit, et sans un certain enthousiasme dans le cœur, ne sont entrés dans l'ordre des Fr.-M. que par l'effet d'un appétit de curiosité, ou par des vues d'intérêt quelconques, se trouvent d'ordinaire peu satisfaits, et en sortent souvent; à moins que les agréments de société ou d'autres considérations ne les retiennent. Mais ils doivent penser tout autrement, les hommes qui, réfléchissant davantage, reconnaissent ce qu'il y a d'utile, de grand, de respectable dans un lien universel dont les fils partent de tous les pays, unissent un très grand nombre de gens éclairés, la plupart d'une extraction, d'une fortune et d'une éducation distinguées, dans une institution dont le but est d'amener les esprits à la connaissance d'un créateur universel de la nature, et des rapports primitifs de fraternité et d'égalité, qui existent entre tous les hommes, dans l'obligation qui naît de là de s'entre-secourir, de travailler au bien de l'humanité, obligation qui est le sujet perpétuel de tous les rites, de tous les discours, de toutes les actions.

Ceux qui voient cela doivent, malgré les dégoûts que doivent leur causer quelques fâcheux alliages, malgré la vue du peu d'usage qu'on a encore fait de moyens aussi grands, aussi beaux, aussi dignes d'admiration, tâcher au moins de maintenir, autant qu'il est en eux, cette association, afin que, s'ils ne sont pas assez heureux pour atteindre l'époque où elle pourra produire tous les fruits qu'on a droit d'en attendre, la postérité se trouve au moins en état d'employer un moyen aussi précieux, de procurer le bien général des hommes.

Ainsi, quelque peu conforme que puisse être l'état présent, soit de l'Ordre en général, soit de la Loge particulière dans laquelle un Frère vit, aux idées que ses lumières

le mettent en état de se former sur le but de l'Ordre, et sur ce qu'il pourrait exécuter, il ne doit point s'en séparer, point détourner les aspirants d'y entrer. Si, en plusieurs endroits, on n'exécute rien de plus que les devoirs de charité triviaux envers les nécessiteux, si en d'autres, ce qu'on exécute n'a aucune influence réelle sur le bien-être des hommes, et si même, comme il n'arrive que trop souvent, on emploie à exécuter des bagatelles de grands moyens qu'on aurait pu, sans le défaut de lumière, la petitesse d'esprit, les vues rétrécies, les passions intéressées de plusieurs membres, appliquer à des choses infiniment plus grandes et plus décisives pour l'humanité; il doit se dire que cette charité pour les Frères est déjà quelque chose de très grand et de très respectable; que le peu qu'on fait pour l'humanité, quoique souvent mal dirigé, est toujours intéressant, et digne d'estime; que c'est un indice important de ce que l'Ordre peut faire s'il le veut, et de ce qu'il fera lorsque les lumières et l'amour de l'humanité qui en est la conséquence se seront répandus encore davantage; mais que tout cela cessera et ne saurait avoir lieu, si par de fausses idées, par des impatiences condamnables, les meilleurs esprits abandonnent l'Ordre, et en causent ainsi peu à peu la dissolution; que même, ce n'est qu'en entretenant l'enthousiasme des Frères, en resserrant le lien qui les unit, que cela peut s'exécuter.

Si son cœur est capable d'aimer l'humanité, s'il n'est pas lui-même infecté de la peste de la société, de cet esprit d'égoïsme froid, qui, ne considérant uniquement que son intérêt instantané, n'est susceptible d'aucune espèce d'enthousiasme, ni pour la vertu, ni pour la gloire; ces idées l'attacheront à l'Ordre, lui en feront chérir tous les intérêts, et le porteront à en perpétuer les vrais principes et les usages, en les inculquant de la façon la plus adroite aux autres, et surtout aux jeunes Frères, tant par ses discours que par son exemple. Ces idées et ces sentiments le feront aisément passer par-dessus les petits désagréments que l'on trouve dans toutes les Loges, par les fausses mesures qu'on y voit adopter journellement, par le défaut de lumières, de géné-

rosité, de sagesse et de vertu de la plupart de ses membres.

La légèreté, la sottise des Athéniens n'empêchèrent pas Démosthène, Phocion et d'autres illustres citoyens de cette république de continuer à la servir jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'ont pensé les plus grands hommes de l'antiquité vis-à-vis de leur patrie, c'est ainsi que doit penser un Frère éclairé vis-à-vis de l'Ordre.

Cependant, les esprits s'éclairant de plus en plus, les hommes renfermés dans les bornes du plus vif égoïsme, par la puissance despotique des gouvernements, commençant à étendre leurs sentiments, à se réveiller sur leurs intérêts communs, par le poids insupportable de la force même qui avait brisé les ressorts de leur âme; le temps paraît venu où les Frères les plus éclairés et les plus magnanimes devraient se réunir pour tourner peu à peu l'Ordre vers le grand but qu'il est capable d'atteindre, pour se mettre en état de contribuer efficacement au bonheur de tous les hommes, même de ceux qui ne sont pas de l'Ordre, lorsque les occasions s'en présentent. C'est à cet effet qu'il serait utile de former une association intime des Frères les plus vertueux, les plus humains et les plus éclairés sur les principes suivants.

Principes de l'Association intime des Frères.

1° Le but de cette association serait de travailler efficacement à celui que l'Ordre entier des Fr.-M. se propose : *Le bien de tous les hommes.*

Pour remplir ce but, il faut bien connaître les moyens d'y parvenir.

D'abord, le bonheur de chaque homme, en particulier, dépend du degré de sagesse et de vertu que l'Architecte suprême lui a donné. Une société quelconque ne peut forcer chaque homme en particulier d'être sage et vertueux; ce serait un projet chimérique. Mais on peut mettre les moyens d'acquérir la vertu et la sagesse à portée de plus d'hommes, et c'est là un des résultats que l'Association ne devrait jamais perdre de vue, et qu'elle peut très bien atteindre, si elle y veut travailler.

Telle est la nature de la sagesse et de la vertu, que leur profession tourne constamment à l'avantage de celui qui en est doué; s'il y a tant de gens qui semblent persuadés du contraire, c'est qu'ils n'ont pas l'esprit de voir cette vérité, ou qu'ils ont pris de mauvais plis, et sont devenus incorrigibles, avant de la connaître.

C'est donc à éclairer les hommes qu'il faut s'attacher pour les rendre sages et vertueux; c'est surtout à les éclairer dans leur jeunesse qu'il faut travailler.

La première base des soins de l'association, l'un des principes cardinaux d'où dériveraient ses règlements, serait donc le soin d'étendre autant qu'il est possible la sphère des connaissances, non pas tant en profondeur qu'en surface.

Je m'explique :

Ce ne sont point les recherches scientifiques auxquelles l'association doit livrer ses soins et ses travaux. Les récompenses qui en sont presque infailliblement le fruit sont un véhicule assez puissant pour engager les gens de lettres à s'y livrer.

Cependant, si les membres de l'association peuvent, sans nuire à des résultats plus importants, encourager, soit en commun, soit séparément, des découvertes utiles, ils agiront parfaitement dans l'esprit de l'Ordre.

Mais c'est à répandre les vérités et les connaissances utiles, déjà établies parmi beaucoup de personnes, à les faire parvenir jusqu'à la classe du peuple qu'ils doivent s'attacher. C'est par là qu'ils travailleront puissamment à éclairer et à perfectionner l'humanité.

C'est aux vices de l'éducation qu'il faut attribuer l'ignorance des gens de tous les états, excepté quelques esprits heureux, et ceux qui font métier des lettres; cette ignorance qui engage tant de jeunes gens dans le vice, tan d'autres personnes dans une dissipation par laquelle elles tombent dans mille égarements, et sont rendues incapables, pendant toute leur vie, de penser, de s'occuper utilement.

Cette folle éducation fait haïr les sciences, les rend presque impossibles à acquérir, empêche neuf cent quatre-vingt-dix-neuf personnes sur mille de prendre l'habitude de

lire, qui entraîne celle de penser, et qui préserve d'un nombre infini de vices et de malheurs en munissant l'esprit contre l'ennui.

C'est donc à la changer qu'il faut s'appliquer. L'association doit donc s'attacher à examiner et encourager toutes les nouvelles découvertes qui se font sur ce point, et à mettre et faire mettre en pratique toutes celles que la saine raison jointe à l'expérience feront reconnaître propres à répandre davantage les connaissances vraies et utiles, et à mettre plus d'hommes en état de les acquérir.

Ainsi l'introduction de la raison, du bon sens, de la saine philosophie dans l'éducation de tous les ordres des hommes, sera le premier but de l'association.

Venons au second : supposez les hommes sages et vertueux, tels que peut les rendre une bonne éducation; vous verrez que cela seul ne suffit pas pour leur bonheur. Un homme très sage et très vertueux sera fort malheureux, s'il a la goutte ou la pierre. Il le sera moins qu'un fou et un vicieux avec les mêmes maux; mais il le sera toujours beaucoup.

Il est vrai que l'association proposée se saurait entreprendre de mettre des bornes aux influences physiques que l'architecte souverain a fait entrer dans la composition de son édifice et qui frappent souvent les individus.

Mais il y a d'autres empêchements au bonheur dont les hommes peuvent jouir, et ces empêchements proviennent tous du gouvernement et de la législation. Pense-t-on, par exemple, qu'un homme, quelque sage et vertueux qu'il soit, puisse n'être pas très-infortuné, lorsqu'on l'arrache à ses parents, à sa femme, à ses enfants, à son amante, par exemple, pour l'envoyer se faire égorger en Amérique[1] ? Lorsqu'il est serf et attaché à la glèbe, lui et ses enfants, à perpétuité; lorsqu'au lieu de pouvoir travailler pour se nourrir, lui, sa famille et son bétail, il est obligé d'aller en

1. Allusion aux Hessois que le landgrave de Hesse-Cassel, Frédéric II, vendait au nombre de 6.000 aux Anglais, pour combattre les *insurgens* de l'Amérique. — (*Note de L. de M.*)

corvée; ou lorsque voulant mettre quelque art qu'il a appris en pratique, s'établir avec la fille qu'il aime, il ne le pourra pas, parce qu'il n'aura pas de quoi payer les frais de maîtrise pour lesquels il se voit obligé souvent de se dépouiller du dernier sou qu'il pourrait si bien appliquer à améliorer sa condition; ou lorsqu'il suffira d'un indice un peu probable, pour le faire mettre en prison et à la question; enfin, un homme sage et vertueux peut-il être heureux, s'il peut être opprimé, exilé, emprisonné, mis à mort enfin, par un homme puissant auquel il aura déplu?

C'est donc le despotisme et ses conséquences qui forment un des grands fléaux de l'humanité; et le second grand pivot de l'association devrait être *la correction du système présent des gouvernements et des législations.*

Cette correction peut être particulière ou générale, insensible ou subite, occulte ou éclatante.

Cette dernière espèce ne doit point entrer dans l'esprit de l'association, elle est contraire aux statuts de l'Ordre; elle est dangereuse pour l'humanité même. Des ambitieux se servent des moments de trouble, pour jeter un autre filet, souvent plus serré, pour imposer un autre joug, souvent plus dur, sur l'espèce humaine, et pour pousser ceux qui n'avaient voulu que remédier aux maux présents dans un abîme opposé.

Témoin Cromwell, témoin le roi de Suède régnant, qui a entraîné ses partisans bien loin au delà des bornes où ils tendaient.

Mais l'association pourra fort bien travailler à introduire une amélioration insensible dans la législation et le gouvernement, et ce projet n'est pas chimérique. On sent pourtant combien cette dernière et sublime partie de l'association devrait être tenue secrète, et ne se découvrir qu'à des personnes sûres; mais aussi les fruits en sont magnifiques, dignes de tous les soins de l'Ordre, digne de lui.

Si quelqu'un insistait sur l'impossibilité de l'exécution, je lui répondrais que de la patience, de la constance, et du secret, rendent tout possible.

Si un membre de l'association se trouve avoir de l'in-

fluence dans les affaires, ou même s'il est seulement à même de mettre en mouvement les personnes qui en ont, il travaillera à ôter une entrave à l'humanité dans tel pays ou endroit : un second en fera ôter ailleurs une autre, et ainsi peu à peu, avec de la prudence et du bon sens, le despotisme se trouvera circonscrit dans les limites de la raison et du droit.

Je citerai un exemple frappant et récent, de ce qu'un corps bien uni et sage peut exécuter; quoique cet exemple soit pris d'une institution diabolique, il peut prouver au moins le pouvoir de la prudence et du temps.

Je parle de la société des Jésuites : que n'a-t-elle pas opéré! C'était, sans doute, pour immoler la liberté des hommes sur les autels de la superstition et du despotisme, et pour immoler ensuite celui-ci à sa propre ambition. Elle voulait abrutir l'espèce humaine, et la gouverner ensuite. Nous avons des vues toutes contraires, celles d'éclairer les hommes, de les rendre libres et heureux. Mais nous devons et nous pouvons y parvenir par les mêmes moyens, et qui empêcherait de faire pour le bien ce que les jésuites ont fait pour le mal?

D'ailleurs, nous avons sur eux des avantages infinis : aucun habit, aucun rite extérieur qui nous distingue, point de chef visible qui puisse nous dissoudre. A chaque orage qui nous menacerait, nous pourrions faire le plongeon, et reparaître dans d'autres lieux et d'autres temps. D'ailleurs, point de vues d'ambition ou d'intérêt, qui puissent donner de l'ombrage. Pour peu qu'avec ces moyens on emploie de choix dans l'admission des membres, et de soins à les former, à leur instiller les sentiments de notre association, il est impossible qu'on ne réussisse. Pythagore et ses disciples ont fait dans la partie de l'Italie, nommée la Grande Grèce, une association à peu près semblable. Nous respectons avec raison cet illustre F. M., et il pourrait ici nous servir de modèle.

Après avoir établi ainsi les principes de cette association, je hasarderai une esquisse de quelques règlements qui en

dérivent, priant les F. qui viendront à les lire, d'y ajouter leurs observations.

RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION PROPOSÉE

CHAPITRE PREMIER

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1° Cette association sera absolument entée sur l'ordre de la Fr.-M., et par conséquent intimement liée avec lui, et on n'entrera dans l'une qu'après s'être fait recevoir dans l'autre.

2° On entrera dans l'association par des initiations semblables, quant au fond, à celles qui se pratiquent dans les autres grades de l'ordre; et quant à la forme, analogues aux buts de l'association, et dont les frères qui y accéderont originairement détermineront les rites : lesquels, une fois fixés, ne pourront plus se changer que du consentement général.

3° Il y aura deux grades principaux; dans le premier on découvrira aux initiés le vrai but de tout l'ordre, *le bien de l'humanité*, et le dessein d'y travailler efficacement. On leur expliquera le système général de l'association, et l'un de ses principes : savoir le dessein de réformer et étendre l'éducation des hommes, et de protéger à forces unies tout ce qui tendra à cela.

Dans le second, auquel on n'admettra personne qu'il n'ait donné des preuves évidentes de son zèle pour le bien, on découvrira le second principe, savoir la correction des gouvernements et de la législation, et l'établissement d'une juste liberté parmi les hommes.

4° Tous les membres devant être Fr.-M., ils seront zélés dans cet ordre, tant parce que c'est une excellente école d'esprit public, que pour parvenir aux dignités dans les Loges, et faire concourir les forces de celles-ci à leur insu aux vues de l'association, qui sont aussi celles de la Fr.-M. Les Loges où il y a des F. membres de l'association à la tête, se nomment Loges éclairées.

5° L'association sera divisée en provinces, sur le modèle de l'ordre, et il y aura un chef-lieu dans chaque grand État, mais sans autorité. Les grandes opérations qui demanderont un concours général de forces, se décideront à la pluralité des voix, d'abord dans chaque Loge de l'association, ensuite à celle des Loges. Hors de là chacune en particulier, ou quelques-unes volontairement réunies, travailleront aux vues de l'association dans leurs entours, en rendant toujours compte de ce qu'elles font au chef-lieu, qui en instruira les autres Loges.

6° Trois membres du plus haut grade de l'association pourront former une Loge et en recevoir d'autres, pour l'étendre avec les précautions nécessaires : ils rapporteront tout ce qu'ils feront au chef-lieu.

CHAPITRE II

QUALITÉS DU RÉCIPIENDAIRE

1° Ce doit être une règle fondamentale de ne jamais laisser entrer aucun prince quelconque dans l'association, fût-il un Dieu pour les vertus. Si on ne la leur interdisait absolument, ils la gâteraient infailliblement, comme ils ont gâté la Fr.-M. Mais les gens de qualité, pourvu qu'ils aient vaincu les préjugés qu'on impute à leur état, sont des membres précieux de l'association, parce que le point d'honneur, de fidélité à leurs engagements, les y rendra plus attachés ; la crainte de perdre l'estime de leurs amis les rendra plus exacts à en pratiquer les devoirs ; enfin la certitude que leur donne leur naissance de parvenir aux postes les plus éminents, les met le mieux en état de travailler efficacement aux grandes vues proposées ; et qu'ils ne craignent point qu'en procurant la liberté et le bien de l'espèce humaine, ils nuisent à leurs propres intérêts ; outre qu'eux-mêmes ils sont souvent les premières victimes du despotisme, ils n'ont qu'à tourner les yeux vers l'Angleterre. Les lords ont-ils perdu de leurs droits et de leur éclat parce qu'ils n'ont pas droit de commettre des injustices et d'op-

primer? Ou est-ce que l'abolition totale des corvées a rendu leurs terres d'un moindre rapport? Non, au contraire; car la liberté est avantageuse à tout le monde, hormis au despote et à l'homme injuste et cruel.

2° Le récipiendaire doit être un homme possédant ou du bien ou des talents qui l'assurent contre l'indigence. La pauvreté rend trop sujet à tout faire pour en sortir, pour qu'on puisse se fier d'un pareil projet à un homme dans cet état, ou dans le cas d'y tomber aisément.

3° Quoique la probité exacte doive être une condition invariable chez tout récipiendaire, il faut encore particulièrement qu'il soit un homme rangé dans ses affaires. Un voluptueux prodigue perd sa fortune, quelque grande qu'elle soit, et se trouve obligé de faire bien des choses blâmables pour réparer ses pertes; de sorte qu'il serait souvent dans le cas de ne pouvoir remplir les devoirs de l'association, ou même de choquer ses intérêts et de la trahir.

4° Comme il faut de la prudence, on n'y admettra jamais de membre qui n'ait trente ans accomplis.

5° Il devra avoir obtenu en Fr.-M., les trois premiers grades au moins, et donné, pendant un temps qui devra être de trois années au moins, où il aura fidèlement assisté aux travaux d'une ou de plusieurs Loges, des preuves de sa prudence et de son attachement à la chose commune.

6° Outre la parfaite probité, une qualité absolument requise dans le récipiendaire doit être la fermeté, une façon de penser mâle et courageuse, la sensibilité pour la gloire et l'honneur. Ce n'est pas que cette association doive exiger de grands sacrifices; s'il en était ainsi, elle ne pourrait subsister à cause du nombre des associés; mais c'est que sans courage et sans fermeté, on ne peut compter sur l'attachement d'un homme à ses liaisons; et de tous les caractères du monde, celui avec lequel on peut le moins exécuter, c'est la crainte et la légèreté, quand même un homme posséderait d'ailleurs bien d'autres bonnes qualités, et tous les talents imaginables.

7° Le récipiendaire doit avoir reçu une certaine éduca-

tion, posséder des lumières et des connaissances, aimer la lecture et l'entretien de choses utiles et sérieuses.

8° Tout homme bigot doit être exclu, *ipso facto*, de l'association: ce n'est pas qu'elle doive être composée de gens sans religion; à Dieu ne plaise! Mais il faut absolument qu'en adorant l'architecte suprême avec sincérité, et à leur manière, ils ne condamnent absolument point, et en aucune façon, ceux qui l'adorent de telle autre manière que ce soit, pourvu qu'elle n'ordonne pas des actions évidemment contraires à la saine morale, et au bonheur visible et sensible des hommes. En un mot, tout récipiendaire doit être parfaitement tolérant et persuadé que la religion est une affaire entre Dieu et chaque homme en particulier, dont aucun tiers n'a le droit de se mêler contre le gré des intéressés.

Telles doivent être les qualités du récipiendaire, et si l'association doit porter les fruits désirés, il faut être inexorable là-dessus. Même les recherches doivent se renouveler, lorsqu'il s'agira de faire passer un Fr. du premier dans le deuxième grade de cette association. Cela ne pourra se faire, si l'on n'observe que l'enthousiasme de l'humanité n'ait augmenté en lui. Si cela lui déplaît, il en sortira peut-être; mais qu'importe! Et que pourrait-il dire, qui au lieu de nuire à l'association, ne la comblât de gloire? Il n'en est pas de même du second grade, un ennemi pourrait, quelque noble que soit son principe, la présenter sous des couleurs odieuses et dangereuses pour les membres. C'est pourquoi l'attention dans le choix doit être extrême.

CHAPITRE III

DEVOIRS AUXQUELS S'ENGAGENT LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article Ier. — Devoirs généraux.

1° Les membres de l'Association résidant dans un même lieu se lieront d'amitié; ce qui sera facile, tous devant être d'une condition honorable.

2° Des signes et paroles sûres les mettront en état de se donner à connaître les uns aux autres; et ils ne pourront pas se cacher de ceux qui se légitimeront comme leurs frères.

3° Il n'y aura dans l'Association aucune caisse de charités, parce qu'on ne suppose jamais qu'aucun membre en ait besoin, et que si par un hasard singulier cela arrivait, étant tous M., celui qui serait dans ce cas-là, n'aurait qu'à recourir aux Loges.

De là s'ensuit qu'aucun membre de l'association ne pourra demander aux autres des secours de cette nature. Du reste tous les services que se doivent des amis intimes, liés par les intérêts les plus nobles, ils se les rendront.

4° Surtout les soins qu'un frère mourant leur remettra, tant pour l'éducation ou la tutelle de ses enfants ou autres, ils s'en chargeront en commun, sans pourtant que cela leur cause des frais, à moins que leur propre générosité ne les y porte.

5° Ils auront soin d'arranger toujours les choses de façon que les papiers relatifs à l'association ne puissent jamais tomber entre des mains profanes.

Article II. — Devoirs des frères du grade inférieur.

Outre les obligations du secret envers tout profane, de l'assujétissement aux lois de l'association et autres de cette nature, ils s'engageront :

1° A travailler de tout leur pouvoir à l'établissement de bons instructeurs, surtout pour le peuple.

2° A encourager tous les nouveaux essais qui se font pour corriger l'éducation.

3° A encourager tous les établissements d'éducation publique, fondés sur de bons principes, et non sur la façon pédantesque et pleine de préjugés dont on a élevé jusqu'ici la jeunesse.

4° A s'éclairer eux-mêmes par de bonnes lectures, par leurs conversations et méditations sur tous les objets d'utilité publique et surtout sur l'éducation.

5° Ceux qui sont mariés et pères, à veiller à celle de leurs enfants, à les préserver de tout fanatisme, à leur former le corps aussi bien que l'esprit, à en faire des hommes, à leur inspirer les sentiments qui font la base de l'association, et les vertus sans lesquelles eux-mêmes n'y auraient pu être reçus.

6° A s'entr'aider pour que les forces réunies de la loge à laquelle ils appartiendront concourent au même but.

Article III. — Devoirs des frères du grade supérieur.

Ces frères s'engageront :

1° A leur entrée dans ce grade, et par tous les liens les plus sacrés, à ne jamais en sortir ou s'en détacher, sous quelque prétexte que ce puisse être, à quelque degré de fortune qu'ils s'élèvent; à ne jamais cesser d'en observer tous les engagements; à en reconnaître toujours les membres, et à ne jamais rompre leurs liaisons avec eux ; car plus ils acquerraient de puissance et de crédit, plus ils seraient en état de remplir les vues de ce grade. Si un frère est membre du souverain d'un Etat, ou s'il devient ministre ou favori d'un prince, il emploiera tout son crédit aux buts de l'association, il inspirera, avec sagesse, ces sentiments d'amour, d'humanité, et d'équité à son souverain; il l'empêchera autant qu'il pourra, de commettre des duretés, de s'abandonner à un luxe ruineux, à une ambition ou à une avidité sans bornes ; il rendra compte de ce qu'il aura fait à ce sujet à ses frères, pour en recevoir le juste tribut d'estime et de louange qu'il aura mérité.

2° A abolir tant qu'ils pourront la servitude des paysans, l'asservissement des hommes à la glèbe, les droits de mainmorte, et tous ces usages et droits qui avilissent l'humanité, et qui sont les restes affreux de la barbarie de nos ancêtres.

Pour expliquer cet article, il faut savoir que l'association n'exige point de sacrifices surnaturels de générosité. Comme ils répugnent au cœur humain, avec des lois pareilles, elle ne pourrait pas durer. Ainsi, on n'exige pas

qu'un gentilhomme affranchisse tous ses paysans sans équivalent; mais il aura certainement un avantage beaucoup plus grand à les établir comme de petits fermiers sur leur portion de terre qu'à les tenir toujours dans la servitude. Les terres en Angleterre, formées sur ce modèle, rapportent bien autrement que dans nos pays où le paysan est serf.

3° A faire tout leur possible pour abolir les corvées, sous la condition d'un équivalent équitable, dont l'avantage pour le seigneur terrien a déjà été prouvé jusqu'à l'évidence.

4° A faire tout leur possible pour abolir tous les corps de métiers, toutes les maîtrises, en un mot toutes les gênes mises sur l'industrie; tout homme devant travailler pour vivre, suivant les lois d'une saine morale, il ne faut pas qu'il y ait d'entraves qui empêchent de remplir ce devoir.

5° A faire tout leur possible pour abolir toutes les gênes mises sur le commerce, par les douanes, les accises et les impôts de toute dénomination, par lesquels les financiers pompent le sang des sujets, sans qu'un peuple sache combien il donne.

6° A faire tout leur possible pour restreindre les impositions énormes que le pauvre peuple se voit à présent obligé de payer.

7° A faire tout au monde pour procurer une tolérance générale de toutes les opinions religieuses quelconques, pourvu qu'un homme soit utile à l'Etat, qu'importe à la législation ce qu'il croit? L'exemple de la Hollande, de l'Angleterre, des colonies en Amérique, prouve l'utilité de cette façon de penser.

8° A faire, pour cet effet, tous ses efforts pour faire abolir toute juridiction des ecclésiastiques, diminuer leur nombre, là où il est excessif; arracher toutes ses armes à la superstition.

9° A tout faire pour renfermer le despotisme dans des bornes plus étroites et plus équitables. En Allemagne, ils travailleront à maintenir le droit des Etats, à y résister au pouvoir arbitraire, à n'y point céder à de vils intérêts. Comme on ne saurait rien dire là-dessus, et que tout dépend des circonstances, les frères s'aviseront entre eux,

dans leurs assemblées, sur les moyens de remplir leurs engagements à ce sujet. Cela fera l'objet de leurs plus mûres délibérations.

10° C'est dans cette vue que, comme les frères du grade inférieur liront attentivement les bons ouvrages sur l'éducation de toutes les classes des hommes, ceux du grade supérieur liront et méditeront tous ceux qui traiteront des objets de législation et d'administration; ils les recommanderont les uns aux autres et rechercheront entre eux ce qui pourrait être applicable à leurs circonstances.

11° Ils s'opposeront partout aux injustices des hommes puissants; et s'ils ne peuvent les empêcher, ils tâcheront de les publier, dévoiler et d'en mettre les auteurs au pilori du public.

12° Pour cet effet, ils favoriseront autant qu'ils pourront la liberté de la presse, la plus forte barrière que nous ayons contre la tyrannie et contre l'oppression; ils répandront les écrits qui donneront ombrage au despotisme; ils en assisteront les auteurs, si d'ailleurs ils sont gens de mérite, et qu'il n'y ait pas de malice et de fausseté dans leur fait.

13° Afin d'encourager d'autant plus les membres de l'association à agir avec zèle, pour remplir les susdits engagements dans toute leur étendue, ils jureront solennellement d'assister de toute leur puissance ceux qui, par trop de zèle dans l'exécution de leurs engagements auront pu tomber dans quelque désastre; les noms de ceux qui auront souffert pour la cause de l'humanité, seront communiqués à tous les frères; on répandra leurs belles actions dans le public, pour les faire jouir de l'honneur qu'ils méritent, ils seront reçus avec estime de tous leurs frères. C'est à quoi on ne manquera jamais, dans toutes les correspondances réglées qu'il y aura entre les Loges éclairées et leur chef-lieu, et entre les diverses provinces.

Telle est l'esquisse du plan d'un édifice, dont on pourrait ensuite déterminer les détails dès qu'on l'aurait fondé.

IV

AVIS AUX HESSOIS [1]

L'Angleterre préparant la guerre contre les Américains qui tentaient leur émancipation, achetait des soldats en Allemagne, où les princes faisaient aisément marché de leurs sujets. Ils avaient déjà livré de nombreux hommes, quand le prince héritier de Hesse-Cassel vendit, en février 1777, de nouvelles troupes. « Le premier convoi quitta Hanau en mars; le reste fut embarqué sur le Mein et le Rhin au commencement d'avril. En route, il y eut, comme naguère parmi les soldats d'Anspach-Bayreuth, une compagnie qui se révolta, et les paysans hollandais prirent parti pour les soldats, dont la tentative réussit; ce qui n'empêcha pas le gros du contingent d'être concentré à Nimègue pour le départ [2]. »

En avril, Mirabeau était écrasé de besogne, endetté, pris dans les querelles de son père et de sa mère, incertain de sa sécurité, et c'est dans cet état laborieux et précaire, qu'oubliant ses propres malheurs, il éleva dans l'*Avis aux Hessois*, une protestation véhémente, enflammée, contre le trafic des hommes par leurs princes, réclamant pour tous le droit à la liberté.

Intrépides Allemands! Quelle flétrissure laissez-vous imprimer sur vos fronts généreux! Quoi! c'est à la fin du

1. Avis aux Hessois, et autres peuples de l'Allemagne vendus par leurs princes a l'Angleterre.

Quis furor iste novus? quo nunc, quo tenditis
Heu! miseri cives! non hostem, inimica que castra;
— *Vestras spes uritis.* (Virg.)

Clèves, 1777, in-8°.

2. *Vie de Mirabeau.* Stern, vol. I. p. 137.

dix-huitième siècle que les peuples du centre de l'Europe sont les satellites mercenaires d'un odieux despotisme! Quoi! ce sont ces valeureux Allemands, qui défendirent avec tant d'acharnement leur liberté contre les vainqueurs du monde, et bravèrent les armées romaines, qui, semblables aux vils Africains, sont vendus et courent verser leur sang dans la cause des tyrans! Ils souffrent qu'on fasse chez eux LE COMMERCE DES HOMMES! qu'on dépeuple leurs villes, qu'on épuise leurs campagnes, pour aider d'insolents dominateurs à ravager un autre hémisphère... Partagerez-vous longtemps encore le stupide aveuglement de vos maîtres?... Vous, respectables soldats! fidèles et redoutables soutiens de leur pouvoir! de ce pouvoir qui ne leur fut confié que pour protéger leurs sujets!... Vous êtes vendus!... Eh! pour quel usage! justes dieux!... Amoncelés comme des troupeaux dans des navires étrangers, vous parcourez les mers; vous volez à travers les écueils et les tempêtes, pour attaquer des peuples qui ne vous ont fait aucun mal; qui défendent la plus juste des causes; qui vous donnent le plus noble des exemples... Eh! que ne les imitez-vous, ces peuples courageux, au lieu de vous efforcer de les détruire! Ils brisent leurs fers; ils combattent pour maintenir leurs droits naturels, et garantir leur liberté; ils vous tendent les bras; ils sont vos frères; ils le sont doublement : la nature les fit tels, et des liens sociaux ont confirmé ces titres sacrés. plus de la moitié de ce peuple est composée de vos compatriotes, de vos amis, de vos parents. Ils ont fui la tyrannie aux extrémités du monde, et la tyrannie les y a poursuivis; des oppresseurs, également avides et ingrats, leur ont forgé des fers, et les respectables Américains ont aiguisé ces fers, pour repousser leurs oppresseurs... Le Nouveau Monde va donc vous compter au nombre des monstres, affamés d'or et de sang, qui l'ont ravagé!... Allemands, dont la loyauté fut toujours le caractère distinctif, ne frémissez-vous pas d'un tel reproche?...

A ces motifs, faits pour toucher des hommes, faut-il joindre ceux d'un intérêt également pressant pour des esclaves et des citoyens libres?

Savez-vous quelle nation vous allez attaquer? Savez-vous ce que peut le fanatisme de la liberté? C'est le seul qui ne soit pas odieux; c'est le seul respectable : mais c'est aussi le plus puissant de tous... Vous ne le savez pas, ô peuples aveugles! qui vous croyez libres, en rampant sous le plus odieux des despotismes : celui qui force au crime! Vous ne le savez pas, vous que le caprice ou la cupidité d'un despote peuvent armer contre des hommes qui méritent de l'humanité entière, puisqu'ils défendent sa cause, et lui préparent un asile!... O guerriers mercenaires! ô satellites des tyrans! ô Européens énervés! Vous allez combattre des hommes plus forts, plus industrieux, plus courageux, plus actifs que vous ne pouvez l'être. Un grand intérêt les anime; un vil lucre vous conduit; ils défendent leur propriété, et combattent pour leurs foyers; vous quittez les vôtres et ne combattez pas pour vous; c'est au sein de leur pays; c'est dans leur climat natal; c'est aidé de toutes les ressources domestiques, qu'ils font la guerre contre des bandes que l'Océan a vomies, après avoir préparé leur défaite. Les motifs les plus puissants et les plus saints excitent leur valeur, et appellent la victoire sur leurs pas. Des chefs qui vous méprisent, en se servant de vous, opposeront de vaines harangues à l'éloquence irrésistible de la liberté, du besoin, de la nécessité. Enfin, et pour tout dire en un mot, la cause des Américains est juste : le ciel et la terre réprouvent celle que vous ne rougissez pas de soutenir...

O Allemands! qui donc a soufflé parmi vous cette soif de combattre, cette frénésie barbare, cet odieux dévouement à la tyrannie?... Non, je ne vous comparerai pas à ces fanatiques espagnols, qui détruisaient pour détruire, qui se baignaient dans le sang, quand la nature épuisée forçait leur insatiable cupidité à faire place à une passion plus atroce. Des sentiments plus nobles, des erreurs plus excusables vous égarent. Cette fidélité pour vos chefs, qui distingua les Germains vos ancêtres; cette habitude d'obéir, sans calculer qu'il est des devoirs plus sacrés que l'obéissance, et antérieurs à tous les serments; cette crédu-

lité qui fait suivre l'impulsion d'un petit nombre d'insensés ou d'ambitieux; voilà vos torts; mais ils seront des crimes, si vous ne vous arrêtez au bord de l'abîme. . Déja ceux de vos compatriotes, qui vous ont précédés, reconnaissent leur aveuglement; ils désertent, et les bienfaits de ces peuples qu'ils égorgeaient naguère, et qui les traitent en frères, aujourd'hui qu'ils ne leur voient plus en main le glaive des bourreaux, aggravent leurs remords, et doublent leur repentir.

Profitez de leur exemple, ô soldats! pensez à votre honneur; pensez à vos droits... N'en avez-vous donc pas comme vos chefs? Oui, sans doute : on ne le dit point assez; les hommes passent avant les princes, qui, pour la plupart, ne sont pas dignes d'un tel nom. Laissez à d'infâmes courtisans, à d'impies blasphémateurs, le soin de vanter la prérogative royale, et ses droits illimités; mais n'oubliez point que tous ne furent pas faits pour un; qu'il est une autorité supérieure à toutes les autorités; que celui qui commande un crime ne doit point être obéi; et qu'ainsi votre conscience est le premier de vos chefs...

Interrogez-la cette conscience; elle vous dira que votre sang ne doit couler que pour votre patrie; qu'il est atroce de recevoir de l'argent pour aller égorger, à plusieurs milliers de lieues, des hommes qui n'ont d'autres relations avec vous que celles qui doivent leur concilier votre bienveillance.

Elle prétend faire une guerre légitime, cette métropole qui s'épuise pour ruiner ses enfants! Elle réclame ses droits, et ne veut les discuter qu'avec la foudre des combats! Mais fussent-ils réels ces droits, les avez-vous examinés? Est-ce à vous à juger ce procès? Est-ce à vous à prononcer l'arrêt? Est-ce à vous à l'exécuter?.. Eh! qu'importent après tout ces vains titres, si problématiques et si contestés? L'homme, dans tous les pays du monde, a le droit d'être heureux. Voilà la première des lois; voilà le premier des titres : des colonies ne vont point fertiliser des terres nouvelles, augmenter la gloire et la puissance de la mère patrie, pour en être opprimées... Le sont-elles? elles ont

le droit de secouer le joug, parce que le JOUG n'est pas fait pour l'homme.

Mais, qui vous a dit que les Anglais avaient signé l'arrêt de proscription lancé contre les Américains?... Braves Allemands! On vous a trompés; n'avilissez pas par un tel soupçon une nation qui a produit de grands hommes et de belles lois, qui nourrit longtemps dans son sein le feu sacré de la liberté, et mérite, à ces titres, des égards et du respect...

Hélas! dans les Iles britanniques, comme dans le reste de l'univers, un petit nombre d'ambitieux agite le peuple, et produit les calamités publiques. Le moment de crise est arrivé. L'Angleterre n'est divisée, malheureuse, en guerre contre ses frères, que parce que le despotisme y lutte, depuis quelques années, avec avantage, contre la liberté. Ne croyez donc pas défendre la cause des Anglais, vous combattez pour l'accroissement de l'autorité de quelques ministres qu'ils abhorrent et méprisent.

Les voulez-vous connaître les véritables motifs qui vous mettent les armes à la main?

Un vain luxe, des dépenses méprisables ont ruiné les finances des princes qui vous gouvernent; leurs spoliations ont tari leurs ressources; ils ont trop souvent trompé la confiance de leurs voisins, pour y recourir encore. Il faudrait donc renoncer à ce faste excessif, à ces fantaisies sans cesse renaissantes, qui sont leur occupation la plus importante; ils ne peuvent s'y résoudre, ils ne le feront pas : l'Angleterre, épuisée d'hommes et d'argent, achète à grands frais de l'argent et des hommes. Vos princes saisissent avidement cette ressource momentanée et ruineuse; ils lèvent des soldats, ils les vendent, ils les livrent : voilà l'emploi de vos bras; voilà à quoi vous étiez destinés. Votre sang sera le prix de la corruption et le jouet de l'ambition. Cet argent qu'on vient d'acquérir en commerçant de vos vies, payera des dettes honteuses, ou aidera à en contracter de nouvelles. Un avide usurier, une méprisable courtisane, un vil histrion, vont recevoir ces guinées données en échange de votre existence.

O dissipateurs aveugles! qui vous jouez de la vie des hommes, et prodiguez les fruits de leurs travaux, de leurs sueurs, de leur substance, un repentir tardif, des remords déchirants seront vos bourreaux, mais ne soulageront pas ces peuples que vous foulez; vous regretterez vos laboureurs et leurs moissons, vos soldats, vos sujets; vous pleurerez sur les malheurs dont vous-mêmes aurez été les artisans, et qui vous envelopperont avec tout votre peuple. Un voisin formidable sourit de votre aveuglement, et s'apprête à en profiter; il forge déjà les fers dont il médite de vous charger, vous gémirez sous le poids de vos chaînes, fussent-elles d'or, et votre conscience, alors plus juste que votre cœur ne fut sensible, sera la furie vengeresse des maux que vous aurez faits.

Et vous, peuples trahis, vexés, vendus, rougissez de votre erreur! que vos yeux se dessillent! quittez cette terre souillée du despotisme, traversez les mers, courez en Amérique, mais embrassez-y vos frères; défendez ces peuples généreux contre l'orgueilleuse rapacité de leurs persécuteurs, partagez leur bonheur, doublez leurs forces, aidez-les de votre industrie, appropriez-vous leurs richesses, en les augmentant. Tel est le but de la société, tel est le devoir de l'homme, que la nature a fait pour aimer ses semblables, et non pas pour les égorger; apprenez des Américains l'art d'être libre, d'être heureux, de tourner les institutions sociales au profit de chacun des individus qui composent la société, oubliez, dans le respectable asile qu'ils offrent à l'humanité souffrante, les délires dont vous fûtes les complices et les victimes; connaissez la vraie grandeur, la vraie gloire, la vraie félicité; que les nations européennes vous envient et bénissent la modération des habitants du Nouveau Monde, qui dédaigneront de venir les punir de leurs forfaits, et de conquérir les terres dépeuplées que foulent des tyrans oppresseurs, et qu'arrosent de leurs larmes des esclaves opprimés [1].

1. Mirabeau reproduisit l'*Avis aux Hessois* dans l'*Espion dévalisé*, en 1782, avec cette note : « Ce pamphlet a paru à Amsterdam, lorsque le prince de Hesse amena ses sujets dans les vaisseaux

V

RÉPONSE AUX CONSEILS DE LA RAISON [1]

L'*Avis aux Hessois* avait suscité un factum acerbe et violent. Mirabeau y répondit avec vigueur, légèreté et ironie. La réponse, sans le texte qui l'a motivée, vaut par son ton de polémique, et par les idées où l'on découvre les éléments de ce que Mirabeau écrira plus tard sur le gouvernement et la liberté des peuples.

On m'a apporté, il y a quelques heures, une brochure attribuée à la Raison [2], et je l'ai parcourue avec empressement. J'avoue que j'ai été d'abord un peu humilié de voir qu'elle ne parlât pas français, quoique le jargon dont elle se servait renfermât quelques mots de notre idiome; mais j'ai bientôt remarqué que si la raison avait écrit ce pamphlet, c'était la raison en masque, et tellement déguisée, qu'on ne la reconnaît pas, lors même qu'elle se nomme. Je la croyais douce, indulgente, simple, conséquente et lumineuse; mais j'aperçois que chacun a sa raison. Je viens donc

anglais, comme un boucher conduit ses troupeaux pour les égorger. On l'a traduit en cinq langues; mais il n'est point connu en France ». Le texte est identique à celui de l'édition Le Jay.

1. *Réponse aux conseils de la raison par l'auteur de l'Avis aux Hessois*. Amsterdam, 1777, in-8°.

2. Peut-être et presque sûrement, ne saurait-on pas à quoi je réponds, si je n'avertissais ici qu'on vend à Amsterdam, chez F. I. Sundorff, une brochure intitulée : *Conseils de la Raison contre l'Avis aux Hessois*. (Les notes de la *Réponse aux Conseils* sont de Mirabeau.)

bien modestement conter la mienne; et, c'est à vous, qui que vous soyez, qui m'invectivez, au lieu de me répondre, que j'adresse ces courtes observations.

Peu importe au public que vous me disiez des injures, monsieur, cela m'est à moi-même assez indifférent : peut-être ne devrait-il pas me l'être autant que vous invoquiez contre moi l'autorité [1]; mais je sais que dans ce pays, elle est douce et éclairée. D'ailleurs, je conçois qu'elle n'attendait pas vos avis pour me punir d'avoir dit la vérité, si elle eût voulu m'en faire un crime. Passe donc encore pour ce procédé peu délicat : le temps s'envole, la vie est courte, il ne faut pas la consumer en de vaines clameurs.

Je ne m'occuperai pas non plus à relever les fautes sans nombre de votre style grotesque; car quand je vous couvrirais de ridicule, je n'en serais guère plus avancé, et toutes les épigrammes du monde ne rendront point votre écrit plus mauvais ou meilleur. Vous avouez que vous êtes batave, et quoiqu'un batave, quand il compose en français, doive écrire intelligemment, vous m'ôtez, par cet aveu, au moins en partie, le droit d'être sévère [2].

Cependant comme vous me provoquez très formellement, et me prêtez des principes très odieux, comme vous me déférez aux magistrats, et me dénoncez comme un perturbateur du repos public [3], il faut bien vous répondre quelque chose, au risque de tirer votre diatribe de l'obscurité où elle est plongée; mais je ne sais pas le hollandais, et l'écrirais presque aussi mal que vous écrivez ma langue, il me faut donc vous répondre en français, et comme on ne peut apprécier les pensées qu'en évaluant les mots qui les expriment, il faut encore définir ceux dont vous vous servez, pour vous convaincre d'erreur.

1. Voyez toute la première page, et si par hasard vous n'entendez pas cette expression, *lénité*, rappelez-vous le mot anglais *lenity* que l'avocat de la raison a jugé à propos de franciser.

2. P. 7 : *Répondez-moi, je vous en somme.*

3. P. 4 : *Il rompt tout lien de société*; et p. 6 : *Êtes-vous un tyran, qui que vous soyez, qui faites effort pour introduire cet état affreux de licence despotique?*

Je commencerai par vous expliquer, monsieur, ce que c'est qu'un LIBELLE, et vous verrez que vous appelez très improprement l'*Avis aux Hessois* un LIBELLE[1].

Quant à l'épithète de licencieux, je vous avertis qu'elle ne fera pas fortune. Tous les despotes appellent *liberté*, LICENCE ; tous les satellites traitent les *écrivains courageux* D'AUTEURS LICENCIEUX, mais les hommes sages et de bonne foi, qui savent que la *licence* est presque aussi ennemie de la *liberté* que le *despotisme*, n'ignorent pas qu'un écrivain est rarement l'apôtre de la licence, aujourd'hui que le fanatisme est expirant, et qu'on trouve plus d'infâmes apologistes de l'autorité arbitraire, que d'enthousiastes de la liberté. Au reste, ils me liront ; ils examineront mes principes, et je serai absous... Mais revenons à ce titre de *libelle* que vous donnez poliment à mon ouvrage.

Le mot *libelle* signifie, en français, différentes choses. On dit *libelle de divorce* (et c'est ce qui annonce la répudiation) ; on dit *libelle d'un exploit ou d'une demande* (et c'est ce qui explique l'objet de l'ajournement). Ce n'est, sans doute, dans aucun de ces sens que vous avez entendu ce mot. Restent les *libelles diffamatoires* : et, pour cette fois, je vous ai deviné, n'est-il pas vrai, monsieur? Apprenez d'un homme que vous accusez *d'ignorance crasse*[2] (ce qui peut être vrai, mais ne sera jamais élégant), qu'un libelle diffamatoire est un écrit satirique, injurieux, contre la probité, l'honneur et la réputation de quelqu'un. En vérité, vous pouviez m'épargner la peine d'écrire ces trivialités ; vous les eussiez trouvées dans tous les dictionnaires.

D'après cette définition, monsieur, il me semble que je suis très loin d'avoir fait un *libelle*. Je n'ai nommé aucun individu ; je n'ai attaqué aucun individu ; j'ai dit quelques vérités fortes aux princes. Or, ce n'est pas ordinairement contre eux qu'on écrit des libelles ; et je crois que, dans

1. Première ligne.

2. P. 7 : *Admirez la mauvaise foi ou la crasse ignorance de l'auteur de l'Avis*; et p. 13 : *L'ignorance et la mauvaise foi peuvent seules soutenir le contraire.*

tous les temps et dans tous les pays, la flatterie a fait plus de mal que la satire.

Mais je n'ai pas plus fait une *satire* qu'un *libelle* ; j'ai parlé avec véhémence contre un très odieux acte de despotisme, parce que les circonstances nécessitaient la forme de mon écrit, et que toute apostrophe exige de la véhémence. J'ai dit des vérités incontestables ; je les ai dites avec chaleur : parce qu'on ne persuade qu'avec de la chaleur, mais j'en ai médité la force et déterminé la mesure avant que d'écrire ; j'ai avancé que les souverains n'avaient point le droit de vendre leurs sujets. J'avoue que je ne croyais pas le plus effronté des apologistes du despotisme capable de soutenir le contraire. Aussi ne l'avez-vous point fait ; car dans les quinze pages qui composent votre brochure, vous n'avez pas touché un mot de la question, qui seule est l'objet de l'*Avis aux Hessois*.

Il est évident, par ce titre même : *Avis aux Hessois*, qu'il ne s'agissait pas des Américains ; que je n'en parlais que parce qu'il fallait montrer aux Allemands qu'ils n'avaient aucun intérêt à les combattre. Je l'avoue, en soutenant la cause de la liberté, j'ai rappelé avec complaisance ses respectables défenseurs. Je les crois tels, monsieur ; je trouve leur cause juste, et je n'ai jamais été capable, même sous les gouvernements les plus arbitraires, de déguiser ma pensée. Mais encore une fois, je n'en ai parlé que par occasion. Quand les Américains auraient tort, ce serait à leurs souverains à les en punir ; ce serait à eux à les soumettre. Les princes de l'Allemagne n'en feraient pas moins un acte de despotisme très odieux d'envoyer leurs sujets, malgré eux, au delà des mers, pour combattre des hommes qui n'ont fait aucun mal à ces princes, et sur lesquels ils n'ont aucun droit. Voilà ce que j'ai dit, voilà ce qui n'est pas disputable.

Je ne sais, monsieur, comment un *esprit bien né*[1] peut

1. *Je crois qu'il est du devoir de tout esprit bien né de sauver ses concitoyens des conséquences dangereuses où le prestige de l'éloquence et l'adresse d'un esprit remuant*, etc., p. I.

trouver dans ces principes de quoi m'accuser de TYRANNIE[1], moi qui, simple particulier, très inconnu, très désireux de l'être toujours, ai trop été persécuté, pour être jamais persécuteur, si la fortune voulait, dans un moment de caprice, me donner quelque influence ou quelque autorité. Moi, tyran ! monsieur ! moi qui n'écrivis jamais que pour plaider la cause de l'humanité, que pour réclamer ses droits ! En vérité, vous m'étonnez, et vous m'affligeriez, si votre accusation avait le sens commun, mais elle ne l'a pas, je vous assure.

En effet, comment la prouvez-vous ? Vous me reprochez de prôner des principes qui tendent à la *dissolution de la société*. Pour preuve de cette assertion, vous m'imputez d'abord à crime d'avoir dit aux peuples que *leur conscience était le premier de leurs chefs*[2] ; mais, monsieur, rien n'est plus évident, et c'est pour l'intérêt même des princes que cela doit être : car si leurs ordres doivent guider notre conscience, ceux de leurs préposés ont le même droit, puisqu'un souverain ne peut pas commander lui-même à tous ses sujets. Alors un de ces préposés, s'il est ambitieux et habile, s'il a des complices, et ne trouve que des hommes qui aient pour toute conscience l'obéissance passive, détrônera fort aisément son maître.

J'appelle les peuples à la révolte, dites-vous, parce que j'ai écrit *que les Américains donnent aux hommes le plus noble des exemples*[3]. Oui, monsieur, j'ai dit qu'ils brisaient leurs fers, et je prétends que c'est là *le plus noble des exemples*[2]. Si les illustres bataves, dont vous assurez descendre, et des opinions desquels vous ne paraissez point avoir hérité, n'eussent pas pensé comme moi, vous seriez esclave. Mais vous, monsieur, qui, pour un républicain, me semblez fort apprivoisé avec le despotisme, savez-vous bien que vous faites mal votre cour aux princes ? Vous supposez un peu

1. *Doit lui-même être accusé de tyrannie*, p. 4, et p. 6 : *Êtes-vous un tyran ?*

2. *Si ce n'est point là appeler un peuple à la révolte, jamais on ne vit un libelle*, p. 4.

3. P. 3.

légèrement *qu'ils chargent de fers leurs sujets*, puisque vous prétendez que *j'appelle ceux-ci à la révolte*, tandis qu'il est évident que je n'ai parlé que des esclaves, en les invitant à recouvrer leur liberté.

Voilà cependant, monsieur, prenez-y bien garde, voilà les deux seules preuves dont vous appuyez l'accusation odieuse que vous intentez contre moi. Ce sont là les principes que vous dénoncez à des magistrats garants et défenseurs de la liberté. C'est de là que vous partez pour m'accuser de tyrannie. Il faut vous suivre encore, et observer comment vous parvenez à cette conséquence.

Vous vous efforcez de prouver [1] par des arguments qui n'ont aucune suite et qui ne sont pas de vous, que l'homme a eu raison de se mettre en société, et que l'institution de la société nécessite des lois, comme si je l'avais nié, moi qui ai soutenu cette opinion contre le grand Rousseau; et vous en concluez que, comme j'appelle les sujets à la révolte, qui est la dissolution de la société, je suis un tyran [2]. Voilà, monsieur, vos raisonnements résumés et mis en français.

Mais remarquez d'abord que je n'incite que les esclaves à ce que vous nommez *révolte*. Observez ensuite que vous-même regardez *la tyrannie comme la dissolution de la société*, puisque vous m'appelez TYRAN pour avoir *invité les hommes à la révolte ou à la dissolution de la société*. Maintenant, mettez-vous d'accord avec vous-même : j'invite les hommes à s'opposer à la *tyrannie*, que vous convenez être *la dissolution de la société*, et j'invoque en même temps la révolte que vous appelez de même... En vérité, ces deux accusations me paraissent se détruire réciproquement.

Voulez-vous que je vous explique maintenant ce qui vous fait tomber en contradiction? La défectuosité de vos principes, et l'impropriété de vos expressions.

Vous paraissez n'avoir aucune idée des droits sacrés de

1. P. 4, 5, 6.
2. P. 6.

l'homme; et vous appelez généralement du mot *révolte* toute opposition au gouvernement : ce sont autant d'erreurs et d'erreurs importantes.

Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive; quand elle attente aux propriétés pour la protection desquelles elle fut instituée; quand elle rompt le contrat qui lui assura ses droits et les limita, la résistance est le devoir, et ne peut s'appeler *révolte*. Si cela n'est pas vrai, les Bataves, dont vous vous enorgueillissez d'avoir reçu le jour, les Bataves, dis-je, sont autant de criminels révoltés. Convenez-en, monsieur, sous peine d'être honni et méprisé par tous les hommes honnêtes : celui qui s'efforce de recouvrer sa liberté et combat pour elle, exerce un droit très légitime; et la révolte, qui est un acte très illégitime, diffère essentiellement d'une confédération permise par la constitution des peuples libres, et surtout par la loi naturelle, ce code universel d'où doivent dériver toutes les lois.

Je m'explique nettement : vous ne vous plaindrez pas que je cherche à vous échapper par des subtilités. Eh bien, monsieur, tâtez votre conscience, et d'après cette exposition sommaire de mes principes, prononcez vous-même : dites auquel de nous deux on peut reprocher à plus juste titre de débiter des maximes de tyrannie? J'ai pensé, j'ai dit et je sens que le JOUG *n'est pas fait pour l'homme*, et vous soutenez précisément le contraire [1]. Je ne sais qui de nous deux aime mieux les hommes ses frères; mais je sais, qu'encore qu'il ne faille pas disputer des goûts, je ne suis pas le seul auquel un joug déplaisait, quoi qu'en ait dit Boileau [2] dans quatre vers qui ne sont rien moins que philosophiques, et qui d'ailleurs ne renferment qu'un lieu commun de morale. Quant aux philosophes anciens et modernes que vous attestez, je n'en connais qu'un petit nombre, qui, soit par envie de se singulariser, soit par des

1. *L'auteur abuse des termes. L'homme ne peut point être esclave, mais ne peut point être sans joug*, p. 5.

2. Voyez cette heureuse citation au commencement de la page 5.

motifs plus vils, aient avancé que l'homme était né pour être esclave. De qui esclave? d'un être qui n'a pas plus d'organes, de facultés, de forces que lui? d'un homme que le dernier de ses valets terrasserait? Non, monsieur, non, la nature ne nous a pas fait pour être sous le joug de notre semblable. Que si vous me parlez des passions[1], vous sortez de notre question: et je ne prétends point écrire un traité de morale. Vous assurez que nous sommes *gouvernés* et *tyrannisés*[2] par nos passions, comme si gouvernement n'excluait pas tyrannie dans notre langue. Mais réfléchissez-y bien, et vous verrez que c'est ce despotisme même des passions, qui prouve que nous sommes nés pour la liberté; que c'est pour l'intérêt même de nos passions qu'il ne faut pas que celles de *tous* soient sacrifiées à celles d'*un*; vous verrez que ces passions, que vous calomniez beaucoup trop, condamnent les tyrans et luttent contre la tyrannie.

Je me garderai bien de vous suivre dans vos digressions politiques; car je n'en ai ni la force ni le temps. Vous avez ramassé dans la théorie des lois civiles quelques phrases que vous avez étrangement défigurées : à votre commodité, monsieur; mais quand vous combattrez sous de tels auspices, ne venez pas dire que c'est moi qui plaide en faveur de la tyrannie.

Vous n'êtes point *assez lâche*, dites-vous, *pour applaudir au commerce des hommes*[3]. Expliquez-moi donc pourquoi vous vous déchaînez contre celui qui a tâché d'inspirer de l'horreur pour cet abominable trafic? Que font encore ici les Américains? Ils ont des nègres[4]. Si cet usage, aussi peu politique qu'inhumain, introduit par les européens dans un monde qu'ils ont dépeuplé, subsiste encore dans le nord de l'Amérique, comme dans le reste de ce vaste hémisphère, s'ensuit-il que j'aie tort de l'abhorrer? s'ensuit-il que je suis *criminel*, *licencieux*, *tyran*, pour avoir

1. P. 5, l. 10, jusqu'à 15.
2. P. 6, l. 7.
3. P. 6, les deux dernières lignes.
4. Voyez toute la page 7.

dit qu'il est horrible d'exercer sur des hommes blancs et libres, les vexations qu'il est horrible d'exercer sur des esclaves noirs?

Non, monsieur, l'*esclavage domestique* n'est pas aussi odieux que la *servitude politique*[1]. La raison s'en offre d'elle-même; c'est que le crime de *lèse-nation* est le plus grand des forfaits; c'est qu'un peuple est aussi supérieur à son souverain, que le souverain l'est à un individu. Je pourrais alléguer mille autres preuves de mon principe; mais vous ne les entendriez pas, et vous me dispenserez de faire un livre pour vous.

Oui, monsieur, les AFRICAINS SONT VILS; non parce qu'ils sont noirs[2]; mais parce que rien n'avilit comme l'esclavage sous lequel ils succombent : Oui, monsieur, *tout esclave est vil* : je le dis sans *hauteur*[3]; je le dis bien plutôt en gémissant sur le sort de tant d'hommes écrasés du poids de notre tyrannie.

J'éviterai toute discussion relative aux Américains, parce que je n'ai parlé d'eux que par occasion dans l'Avis aux Hessois. Des écrivains sans nombre ont plaidé leur cause, et l'épée, qui vide aujourd'hui toutes les questions de droit public, va décider leur sort. Je ne relèverai point toutes les faussetés accumulées dans votre maladroite, inconséquente et fastidieuse déclamation. Je doute que vous empêchiez l'Europe entière de s'intéresser aux succès des Américains, tant que vous ne leur reprocherez d'autres crimes que d'avoir *jeté quelques cargaisons de thé à la mer*. Vous les accusez d'intolérance : un siècle plus tôt, vous auriez eu raison sans doute. Personne n'ignore que les premiers habitants des colonies anglaises, fuyant la persécution et la

1. *Ou bien l'esclavage domestique serait-il moins odieux, moins révoltant que la servitude politique?*

2. *Tandis qu'ils sont nos pareils et ceux des colons en tout, hormis l'injustice et la couleur de leur peau : et seraient-ce là les fondements qui établissent leurs droits sur les personnes de ces vils africains?* p. 8.

3. *Quelle hauteur de traiter ses semblables de vils, sans pouvoir les accuser de vices, qui seuls font les hommes tels ?* Ibid.

tyrannie, furent longtemps fanatiques et persécuteurs. Eh ! quelle nation n'a pas été frappée de ce vertige? Mais on sait aussi qu'ils sont aujourd'hui les plus tolérants des hommes.

Quoi qu'il en soit du sort qui leur est réservé, je ne puis croire que les Américains calculent mal en luttant contre une oppression présente et certaine, sans craindre une oppression à venir et très incertaine. Je veux le bien : je désire le bien : j'aime à croire le bien : je me plais à penser que des hommes appelés au destin, incomparable à tout autre, d'être les libérateurs de leur nation, les protecteurs de leurs compatriotes, préféreront cette gloire à l'odieuse et pénible ambition d'être les oppresseurs de ceux qui les puniraient sans doute d'avoir trahi leur confiance. Je crois aussi que l'instruction, qui me paraît devenir générale chez les Américains, est le rempart inexpugnable de la liberté, et qu'un peuple éclairé deviendra difficilement le jouet des tyrans.

Je puis me tromper dans mes opinions, monsieur, comme vous dans vos prophéties[1]; car tout ce qui est opinion est très problématique ; mais ce qui n'égare point, c'est l'instinct d'une âme honnête. C'est dans la mienne que j'ai trouvé cette profession de foi, que j'ai fait imprimer il y a plusieurs années dans un âge où il y avait quelque mérite à l'écrire, et dans un pays où il fallait quelque courage pour l'oser publier. FIDÈLE SUJET DES BONS ROIS, IMPLACABLE ENNEMI DES TYRANS : telle est ma devise.

Depuis ce moment, je ne me suis pas démenti ; je ne me démentirai jamais. Je désire, monsieur, que vous en puissiez toujours dire autant. Vous m'avez provoqué et outragé,

1. *Et vous, puissances européennes ! Un mot me reste à vous dire. Si l'Amérique triomphe, vous aurez à vous reprocher d'avoir laissé croître ce jeune lion, dont il aurait fallu briser les dents, lorsqu'il était faible encore. Des essaims de conquérants sortiront du nord de ce continent, et vous enlèveront vos possessions qui, dans la constitution présente de l'Europe, vous sont devenues nécessaires; et des émigrations qui se multiplieront, frapperont jusqu'aux fondements de vos États en les dépeuplant.* p. 14, l. 22, *jusqu'à ligne* 6 de la p. 15.

sans me connaître, sans avoir à vous plaindre de moi ; je rends compte de mes sentiments et de mes principes, sans m'abaisser jusqu'à repousser vos invectives par d'autres invectives, parce que je respecte le public et moi-même. Voilà ma première et mon unique réponse. Vous pourrez prouver que je suis un IGNORANT, mais vous serez toujours injuste quand vous m'accuserez de faire des LIBELLES LICENCIEUX, ou d'être un TYRAN [1].

1. Signé des initiales de Mirabeau, L. C. D. M.

Menacé d'être arrêté, Mirabeau écrivit un mémoire aux États Généraux de Hollande contre son extradition. Ce mémoire a été publié par M. Charles de Loménie (*Nouvelle Revue*), août 1893.

VI

LE LECTEUR Y METTRA LE TITRE

C'est à Amsterdam que Mirabeau commença véritablement son existence besogneuse et forcenée d'homme de lettres. Il attendit plusieurs mois les travaux qu'il avait sollicités des libraires[1], mais en janvier 1777, il était « écrasé d'ouvrage » par les éditeurs Rey et Changuyon. Il acceptait toutes les commandes, ne se rebutait devant aucune besogne, et il gardait encore son esprit libre pour les pamphlets généreux, les spéculations politiques, les jouissances de l'art et de la conversation.

D'après la correspondance de Mirabeau, on sait qu'il entreprit à Amsterdam une édition hollandaise de l'*Histoire des Voyages*, des traductions de l'*Histoire d'Angleterre*[2] de Mme Macaulay, de l'*Histoire de Philippe II, roi d'Espagne*[3], de Robert Watson, travaux qui ne furent pas tous achevés. Mais il publia, en outre, pendant les sept mois de son séjour en Hol-

1. « J'attendis plus de trois mois de l'ouvrage, car on ne se livre point dans ce pays de calculateurs où chaque libraire a ses correspondants qui travaillent pour lui ; je me conduisis assez bien pour me faire un crédit dans un pays tout à fait nouveau pour moi, où j'étais absolument inconnu, où l'on ne vaut qu'à raison de son utilité, où l'on se méfie jusqu'à l'excès. de tout étranger non recommandé. » *Lettres originales de Mirabeau*, t. I, p. 405.

2. *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques Ier jusqu'à la Révolution, par Catherine Macaulay Graham*, traduite en français, et augmentée d'un discours préliminaire contenant un précis de toute l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'avènement de Jacques Ier, enrichies de notes par Mirabeau. Paris, Gattey, 1791 et 1792, 5 vol. in-8°. La part de Mirabeau dans cet ouvrage qui parut après sa mort est peu importante.

3. *Histoire du règne de Philippe II.* Traduit de l'anglais de Watson, Amsterdam, 1777. 4 vol. in-12. Mirabeau fut arrêté comme il terminait la traduction du 2e volume. (Voir, *Lettres à Julie*, l. à Le Page, 15 novembre 1780.)

lande, les pages éloquentes de l'*Avis aux Hessois* et de la *Réponse aux conseils de la raison*, ainsi qu'un essai sur la musique, *Le lecteur y mettra le titre*, auquel ses historiographes n'ont pas accordé une suffisante attention[1]. C'est une alerte et vigoureuse défense de la musique instrumentale qui, par endroit, n'est pas exempte de l'influence de Rousseau, mais où cependant il expose sur l'art musical des idées neuves et personnelles.

Mirabeau aimait la musique[2] et assistait aux concerts qui se donnaient à Amsterdam et à la Haye. C'est à propos des symphonies de Ignace Raimondi qu'il écrivit *Le lecteur y mettra le titre*, en prenant avec véhémence le parti d'un musicien discuté.

Ces symphonies furent exécutées le 18 décembre 1776 et le 15 janvier 1777 à Amsterdam[3]. Mirabeau composa son essai quelques semaines après leur audition, car il annonce l'envoi du *Lecteur y mettra le titre,* à *L'Esprit des Journaux*, dans une lettre extrêmement curieuse qui ne fut jamais reproduite.

1. Mirabeau tenait en estime *Le lecteur y mettra le titre*, et il en parle à plusieurs reprises dans sa correspondance. « Il y a dans cette petite brochure, a-t-il écrit, quelques idées sur la musique qui ne sont pas communes, et en tout j'ai assez bien su faire entrer dans la simple apologie d'un artiste des choses qui prouvaient que j'étais au-dessus de mon sujet... Je vous dirai avec une bonne foi toute naïve, dont vous rirez peut-être, que je crois au-dessus du médiocre la page où je cite l'article *Génie*, du dictionnaire de Rousseau, où il y a des choses sublimes, et qui est, en général, un très bon ouvrage, quoiqu'il pût être meilleur. Il y a un autre paragraphe court et profond : celui où je prouve que la musique instrumentale est vraiment celle qui peut et doit peindre. » (Lettre inédite de Mirabeau à M. Le Page, du 3 décembre 1780, écrite du donjon de Vincennes, publiée par L. de Montigny.)

2. « Une heure de musique me délassait. » (*Lettres originales*, t. I, p. 406.)

3. « Le mercredi 18 décembre, M. Ignace Raimondi, maître de violon et compositeur de musique instrumentale, également recommandable par ses talents distingués et par les qualités qui constituent l'homme honnête et vertueux, a donné dans la salle *Aux Armes d'Amsterdam*, son grand concert de bénéfice, avec une si grande affluence de monde, que la salle ne suffit pas pour le contenir tout... Mais, ce qui a fait le plus d'éclat et de plaisir, ce fut une longue pièce instrumentale exprimant une bataille, composée par M. Raimondi en 1774, qui a toujours attiré le plus grand

Lettre aux rédacteurs du Journal.

« Vous avez annoncé, Messieurs, dans vos journaux de février et de mars de cette année, des compositions de musique instrumentale de M. Ignace Raimondi, exécutée à Amsterdam, où ce célèbre virtuose, aussi estimable par ses qualités personnelles que par ses talents, donne des concerts depuis quelques années[1]. Vous avez parlé de ces pièces de musique avec les éloges que méritaient un genre nouveau, une invention variée, riche et facile. Je ne doute pas, Messieurs, que vous n'appreniez avec plaisir le succès qu'elles ont eu à la Haye, dans un Concert donné le 3 du courant, pour lequel S. H. S. Monseigneur le Stathouder, son auguste épouse, et toute la cour avaient souscrit.

« On a exécuté dans cette brillante assemblée, outre un allegro et un motet de M. Ricci, compositeur connu, la *Bataille* et les *Aventures de Télémaque*, qui sont les sujets difficiles sur lesquels M. Raimondi s'est exercé. La *Bataille* avait généralement réussi à Amsterdam. La seconde composition, plus compliquée, plus savante, avait moins frappé d'abord, parce qu'il fallait plus de réflexion pour en juger; son succès

concours et les plus grands applaudissements, et qui, bien exécutée, est d'un effet assuré et supérieur. » (*L'Esprit des Journaux*, février 1777, p. 287.)

D'autre part, *L'Esprit des Journaux* rendait compte, dans son numéro de mars, du second concert de Raimondi.

« Le mercredi, 15 janvier, M. Raimondi, dont nous avons annoncé les talents et les succès dans notre journal de février, a donné dans la salle *Aux Armes d'Amsterdam*, un deuxième concert, dans lequel on a exécuté, pour la première fois, le grand morceau de symphonie destiné à exprimer les *Aventures de Télémaque dans l'Isle de Calypso*... C'est dans la seconde partie du concert que M. Raimondi a fait exécuter les *Aventures de Télémaque*; la pièce a duré une heure, et a rempli tout le temps destiné à cette seconde partie du concert. M. Raimondi a fait imprimer et distribuer une espèce de programme d'après lequel nous allons faire connaître la distribution employée par ce célèbre Musicien dans la composition de sa symphonie. » (*L'Esprit des Journaux*, mars 1777, p. 300. Mirabeau s'est servi du programme de Raimondi pour exposer dans le *Lecteur* l'emploi et le caractère des instruments.

1. Ignace Raimondi s'était établi à Amsterdam vers 1760.

n'a été bien décidé qu'à la seconde fois qu'on l'a entendue.

« Mais rien n'égale les applaudissements que cette pièce a obtenus à la Haye ; l'admiration a été, on peut le dire, jusqu'à l'enthousiasme ; mais l'enthousiasme n'a point nui au goût, car les meilleurs morceaux ont été remarqués avec beaucoup de sagacité. Il est bien doux, pour un artiste, d'être encouragé d'une manière si flatteuse ; et j'ose dire qu'il est honorable pour les Grands, d'exciter l'émulation des artistes, et de récompenser ainsi leurs efforts. Il est trop commun de voir étouffer, par la prévention, la cabale, ou la malignité, des talents qui cherchent à se frayer des routes nouvelles ; ce sont cependant les seuls dont on doive beaucoup espérer, car l'imitation n'est presque jamais la route du génie. Plus un genre est difficile, plus il semble borné, et plus on doit de reconnaissance à ceux qui s'efforcent d'en reculer les limites ; c'est ce qu'on a tâché de prouver dans une dissertation écrite au sujet des compositions de M. Raimondi, où l'on trouve des idées vraies, quoique singulières en apparence, sur l'art musical. Sans doute, cet Ouvrage qui a fait beaucoup de bruit, et qui est intitulé : LE LECTEUR Y METTRA LE TITRE, vous sera parvenu.

« J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien rappeler dans votre journal prochain, les nouveaux succès de M. Raimondi, rendre justice aux talents, les soutenir, les encourager, c'est la plus précieuse et peut-être la plus utile de vos fonctions...

« J'ai l'honneur d'être, avec une considération infinie, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur [1]. »

Amsterdam, 8 *avril* 1777. *L. C. D. M.*

Les rédacteurs de *L'Esprit des Journaux* faisaient suivre la lettre de Mirabeau d'une note élogieuse. « Nous avons reçu la brochure dont il est question dans la lettre ci-dessus. L'auteur nous paraît être un homme très instruit ; son style a de la chaleur, quelquefois de l'énergie et une tournure piquante. Sa brochure sera lue avec fruit partout où il y aura des hommes sensibles aux beautés musicales. » *L'Esprit des Journaux* cite les propositions du *Lecteur y mettra le titre* et con-

1. Lettre insérée dans *L'Esprit des Journaux*, mai 1777, p. 307. — Mirabeau écrivait cette lettre qu'il signait de ses initiales, un mois avant d'être arrêté.

clut : « On voit par ce simple exposé que l'auteur, en répondant à certaines personnes qui ont rendu peu de justice aux talents de M. Raimondi, ne s'est pas renfermé dans les bornes étroites d'une discussion seulement intéressante à Amsterdam et à la Haye. »

Pendant son internement au donjon de Vincennes, Mirabeau retoucha son essai sur la musique[1], selon sa méthode de modifier, d'améliorer constamment ses ouvrages ; le texte que nous donnons est celui de l'édition originale[2].

Horace, qui, souvent en se jouant, embellit la raison, a dit que c'était une preuve d'ignorance ou de stupidité que d'admirer trop facilement. Je crois qu'il penserait aujourd'hui que c'est le véritable apanage d'un sot orgueil que de n'être content de rien.

Cette ridicule sévérité est un peu la manie du siècle. Chaque jour voit paraître de nouveaux juges, qui, trouvant qu'il est plus facile de condamner d'un ton tranchant et décidé, que de produire, même du mauvais, préfèrent le premier rôle au second, décrient et découragent les talents.

Ce n'est pas, je le sais bien, qu'aujourd'hui les hommes moins enthousiastes que jamais (car l'enthousiasme ne naît que dans les âmes fortes et passionnées) ne soient cependant trop souvent ridicules par l'engouement le plus exclusif ; mais leurs transports sont des grimaces. Une *coterie* vante ses *coryphées* : une *cabale* décide que tels ou tels seront réputés *grands hommes* : elle les préconise : elle les

1. « Je t'ai envoyé la fin du premier livre des Métamorphoses, et un lecteur y. m. l. t. avec beaucoup d'additions. » *Lettres originales* (à Sophie, 13 février 1779), tome IV, p. 81.

2. *Le lecteur y mettra le titre*, Londres, 1777, in-8°, 3-95 pages — non signé — avec cette épigraphe :

Apprends maître causeur,
Dit alors au coucou le chantre des feuillages,
Qu'il ne faut point compter, mais peser les suffrages,
Et pour être touché, qu'il faut avoir un cœur.
(*Traduit de l'allemand de* M. GELLERT.)

Cette édition originale est très défectueuse au point de vue typographique ; elle paraît avoir été composée et tirée hâtivement.

déifie : de tels arrêts n'ont heureusement point une puissance, ni fort étendue, ni fort durable.

D'ailleurs cette espèce de fanatisme n'est pas commune ; le plaisir le plus général, la mode la plus universelle, c'est de faire le connaisseur ; c'est de juger, prononcer, critiquer.

Un poëte comique, qui sans doute avait de l'humeur, a dit avec précision dans un vers heureux :

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Cela est vrai, si l'on compare le mérite réel, l'étendue du génie de celui qui critique et de celui qui crée.

Mais à considérer cet *adage*, sous tout autre point de vue, je le trouve très inexact. Il faut prodigieusement de connaissances et d'esprit pour être un bon critique. Le vrai critique, à prendre ce mot dans toute son étendue, devrait avoir dans l'imagination autant de modèles qu'il y a de genres : je crois, qu'en un tel sens, cet homme est encore à trouver.

Mais, sans porter ses prétentions si loin, il faut, au moins pour atteindre à la médiocrité, connaître à fond le travail qu'on ose juger, et l'art qui l'a produit.

Il faut plus encore pour apprécier les ouvrages d'imagination; il faut un tact fin et rapide, une sensibilité exquise et exercée, il faut enfin ce que le commun des hommes n'a et ne peut avoir.

Pourquoi donc s'ériger en Aristarque? Il est permis de ne pas se connaître en poësie, en peinture, en musique : on peut être utile à sa famille, à la société même, sans être homme de lettres : on peut calculer avec beaucoup d'exactitude, spéculer avec beaucoup de sagesse, et ne connaître ni le chef-d'œuvre du Tasse, ni les beautés de Sacchini[1] ; mais il ne faut pas exiger que tous les hommes soient circonscrits dans notre Sphère, astreints à nos goûts, soumis à nos caprices, bornés aux mêmes sensations que nous : il ne faut pas surtout, sous peine d'être injuste, juger ce qu'on ne connaît, ni ne peut connaître.

1. Sacchini (1734-1786), compositeur italien.

Encore, si l'on rendait compte de bonne foi de ce que l'on sent ! Celui qui condamna la chaussure du personnage principal d'un des tableaux d'Apelle, lui fut utile. Ce grand peintre l'écouta tant qu'il ne parla que de son métier.

Il est d'ailleurs des sensations à la portée de tous les hommes. Le peintre des mœurs, le philosophe de toutes les nations, Molière, épiait la nature en observant une femme du peuple. Souvent un sentiment n'en est que plus vrai, une sensation n'en est que plus naïve, quand elle est le fruit d'une âme neuve et simple. Un homme privé des secours de l'étude, est dégagé des entraves de l'imitation. Supposez-le bien organisé, supposez-le sensible, il sera délicieusement affecté en entendant de bonne musique, et s'ennuiera de la mauvaise : il aura le tact sûr; il jouira, mais il se gardera bien de juger.

Observez même qu'il lui faudra quelque habitude d'entendre de la musique, pour en saisir la beauté, car des oreilles non exercées trouveront plutôt une cacophonie désagréable dans la diversité des parties, qu'une combinaison expressive; la multiplicité des sensations occasionne une confusion, qui ôte la faculté de sentir, et à plus forte raison, celle de juger; cette confusion, cet étourdissement disparaîtront par l'habitude : le plaisir leur succédera, et le goût ensuite.

Je parle ici d'un homme, qui écoute pour entendre, et non pas pour critiquer; qui n'a point un projet fait de trouver tout mauvais, qui interroge ses sensations, et ne s'arme pas contre elles.

Mais la plupart de ces critiques, semblables au Grec de Juvénal, toujours opinent, disputent avec eux-mêmes de mauvaise foi : ils cherchent à se dérober au plaisir : ils le repoussent : ils se sont promis de ne pas s'amuser; ils ne s'amuseront pas, ou s'ils sont contraints de s'intéresser à ce qu'ils entendent, si leurs organes trahissent leur malignité, ils n'en crieront qu'un peu plus fort : QUE CELA EST MAUVAIS ! Je crois que si vous les surprenez pleurants, ils diront plutôt qu'ils ont eu tort d'être attendris, qu'ils ne convien-

dront du génie de l'homme qui a remporté cette victoire sur leurs âmes arides.

On voit de ces exemples tous les jours; on les voit d'abord avec humeur, ensuite avec pitié, bientôt avec indifférence.

J'ai éprouvé cependant qu'il était pénible d'être contrarié dans le moment où l'on reçoit du plaisir, l'absurdité ou la mauvaise foi de ceux qui vous entourent, l'empoisonnent en quelque sorte. D'ailleurs, celui qui n'est pas sensible aux injustices, qu'éprouvent les gens à talents, ne méritera jamais la célébrité; et c'est, après tout, la moindre reconnaissance que nous puissions témoigner à ceux dont les travaux nous instruisent, ou nous amusent, que de nous intéresser à leurs succès.

J'étais, il y a peu de temps, à Amsterdam, où les arts utiles sont beaucoup plus encouragés, cultivés et accueillis que les arts agréables. Le Hollandais accoutumé à CALCULER, calcule aussi ses plaisirs. Peut-être cela paraît-il singulier à d'autres Européens moins froids, ou moins flegmatiques, ou moins sensés (car je me garderai bien de disputer sur les mots)... mais enfin, telle est leur habitude : chacun a son genre d'INTÉRÊT, son genre d'amusement; et après tout, il faut avouer qu'Amphion, au son de sa lyre, n'eût pas élevé les digues qui défendent les marais Bataves des fureurs de la mer.

Cependant on sait (et les sages Hollandais le savent mieux que tous autres) que l'austérité parcimonieuse de leur pays, opulent et célèbre, a beaucoup diminué; le luxe n'effraie plus les hommes, il plaît aux dames, et personne n'ignore tout le cortège que le luxe entraîne après lui.

Le goût des arts agréables a donc pénétré en Hollande. Il est vrai qu'il n'est encore qu'une mode : on y paie de grands artistes, parce que ce luxe flatte l'amour-propre. Ces artistes désireraient peut-être que leurs RICHES auditeurs fussent PLUS QUE RICHES; car il faut de l'argent pour vivre; mais il faut aussi de la réputation, de la célébrité, des applaudissements. Le désir de la gloire est l'âme du génie.

On va au concert à Amsterdam, parce que c'est un moyen

de se rassembler dans un pays où l'on n'a point de sociétés; parce que ceux qui n'aiment pas la musique, y admirent des femmes jolies et sans doute aimables ; parce que celles qui n'entendent rien à l'art de combiner des sons, y sont du moins regardées, et qu'être regardé a bien un prix, lorsqu'on est sûr, ou qu'on croit, ou qu'on espère mériter cette attention.

Les concerts sont donc fréquentés à Amsterdam, et cependant le goût de la musique y est encore à son berceau. Il y a vingt-cinq ans qu'on ne citait dans cette grande et opulente ville qu'un seul concert; un petit nombre d'adeptes s'y rendait quelquefois : les autres en parlaient comme le peuple parle des francs-maçons, ou du grand œuvre, ou du *Loup-garou* : c'étaient des mystères pour le plus grand nombre, qui disait : COMMENT PEUT-ON FAIRE DE LA MUSIQUE !

Elle vient donc de naître en Hollande, et par conséquent il est peu de connaisseurs : n'importe, on ne devient connaisseur qu'en entendant de bonne musique, comme on ne devient exécuteur qu'en s'exerçant.

Mais il ne faut pas être trop pressé de juger ; il ne faut pas donner des leçons avant d'en avoir reçu : il ne faut pas croire que les talents et le génie ne se paient qu'avec de l'argent. Il faut savoir que l'homme capable de réussir dans les ouvrages d'imagination, de quelque nature qu'ils soient, n'est habile qu'en raison de sa sensibilité, et que cette sensibilité rend l'auteur et l'artiste très susceptibles, trop susceptibles même ; car ils devraient penser à leur tour, qu'il est des critiques qu'on doit dédaigner, et des détracteurs qui honorent.....

Quel est donc votre objet? dit déjà le lecteur, qui par oisiveté, curiosité, ou je ne sais quel autre motif, a ouvert ce pamphlet ; *je ne le devine point encore*... un moment, je vous prie, je n'en suis pas si loin que vous pensez.

Je disais qu'on trouve en Hollande, peu de connaisseurs en musique, et que cependant on y juge les musiciens et la musique, d'un ton décisif, ironique, décourageant :

j'ajoute que quelques-uns de ces jugements sont injustes et même absurdes : voyons si je pourrai le prouver.

Je ne me contenterai pas pour cela d'attester les habitants d'Amsterdam, qu'ils sont partagés sur le mérite d'une *Virtuose* célèbre dans l'Europe, et rivale de la *Signora Gabrielli* : qu'à peine se doutent-ils depuis quelques instants de son extrême habileté, que quelques-uns même lui refusent encore tout éloge... si je disais tout ce qu'il faudrait à cet égard, on ne m'entendrait pas, ou l'on me croirait amoureux de cette excellente cantatrice, moi qui ai juré de ne plus aimer, et qui sais, d'ailleurs, que la Signora G***, aussi singulière par ses mœurs que par ses talents, veut être sage ; c'est une maladresse, à la bonne heure ; mais enfin il ne faut pas disputer des goûts.

Pour prouver ce que j'ai mis en fait, je ne rappellerai pas non plus à mes lecteurs, que quelques-uns d'eux comparent et même préfèrent un Enfant à un violon de premier ordre ; car je ne veux point critiquer un *enfant*, qui deviendrait peut-être habile, s'il ne croyait pas l'être ; et je trouve fort naturel que ceux qui n'entendent rien à la musique, soient étonnés de la rapidité qui porte à leurs oreilles, peu délicates, une multitude de notes bien ou mal exécutées ; on peut aimer le *bruit*, quand on ne se connaît pas en *sons*.

Je parlerai donc des *choses*, pour ne pas blesser les *personnes*, des *compositions* pour ne pas offenser les *exécuteurs* ; cette discussion sera plus utile que des plaisanteries, auxquelles on ne manquerait pas de prêter de la malignité.

On a exécuté depuis quelque temps à Amsterdam, deux compositions de musique instrumentale d'un genre nouveau et d'un mérite disputé.

L'auteur de ces ouvrages est M. R...[1]. Ce *Virtuose* est connu depuis longtemps par son extrême habileté sur le violon, par le très rare avantage d'avoir une manière à lui, et par la réunion presque unique des talents du symphoniste et de l'accompagnateur, talents ordinairement refusés

1. Ignace Raimondi.

aux artistes occupés des Solo, ou des concerts obligés; car ces genres semblent s'exclure. Mais M. R... est beaucoup plus recommandable encore comme compositeur; car *Lolli* exécute, mais *Sacchini* invente. Boëce honorait du nom de Musicien, celui qui possédait la théorie de ce bel art, et non pas celui qui ne pouvait qu'exécuter servilement la musique des autres : il ne reconnaissait pour Musicien que celui qui imaginait vivement et sentait fortement, et non celui qui n'avait que de l'agilité dans les doigts.

L'objet de l'une des compositions de M. R... est de peindre les apprêts d'un combat et le tumulte de l'action, d'exprimer les cris dont retentit le champ de bataille, lorsque la poudre a cessé de détruire, et les sensations douloureuses que produit un tel spectacle.

Certainement ce sujet est très bien choisi : il est fortement déterminé, les marches guerrières sont absolument du ressort de la musique instrumentale : l'agitation, le fracas d'une bataille, les cris des blessés, les gémissements des mourants, tous ces détails ne peuvent produire que des sons inarticulés. Une symphonie est donc évidemment propre à peindre ces différents tableaux, lorsque le musicien qui la compose peut s'enflammer, exalter son imagination, imiter enfin avec énergie et vérité.

La composition de M. R...[1] intitulée La Bataille renferme huit pièces qui toutes étincellent de beautés.

Les marches sont très imposantes, et toutes deux d'un caractère distinct. Cela devait être ainsi, et n'en devenait pas plus facile; en effet, une troupe n'avance point à l'ennemi, comme elle se met en bataille : les mouvements, la contenance, les sensations ne sont point les mêmes dans ces deux situations : le coloris du tableau doit donc varier, et cette variété est le dernier période de l'art, car elle constitue la vérité de l'imitation.

La suite de Solo, tous de la mélodie la plus noble, que l'on entend dans la troisième pièce, me paraît une idée très heureuse. Les huit instruments principaux les exécu-

1. Ecrite par Raimondi en 1774.

tent; et le musicien retrace ainsi la délibération du conseil de guerre où chacun opine, et trouve une occasion naturelle de développer l'expression, le caractère, l'étendue, les richesses de chacun des instruments qu'il fait parler.

Le sixième morceau, destiné à peindre l'action, est d'une harmonie rare et frappante, les grands effets s'y succèdent rapidement, et ne se ressemblent jamais. Cette pièce pleine d'invention, d'une chaleur vigoureuse et continuellement soutenue, inspire l'étonnement et la terreur.

Les accents de douleur, qui succèdent à ce torrent d'harmonie, forment un contraste de la plus grande beauté, et sont d'un pathétique qui réussira dans tous les pays où l'on trouvera des oreilles exercées et des organes sensibles.

Enfin les chants de victoire, qui finissent cette belle composition, sont d'une allégresse qui, pour être vive et bruyante, n'en porte pas moins un caractère de noblesse mâle et belliqueuse, très difficile à saisir dans un tel genre de mouvement et de modulation.

Le second ouvrage de M. R... est, comme il l'a appelé lui-même, *une composition dans laquelle il s'est efforcé de faire allusion, autant qu'il est possible par des sons denués de paroles, aux aventures de Télémaque dans l'isle de Calypso.*

Certainement les difficultés s'offrent ici en foule, il faut lutter contre un Poëte, et un très grand Poëte; car comment appeler cet immortel chef-d'œuvre, d'une harmonie si supérieure et si continuelle, où l'imagination et la raison se montrent sans cesse émules l'une de l'autre, si l'on ne reconnaissait de poësie qu'où l'on rencontre des rimes? qui osera juger entre Calypso et Didon?

Ce dernier ouvrage de M. R..., n'a pas eu un aussi grand succès que la *Bataille*; il n'a point été si universellement applaudi : cependant quelle distance de ce travail au premier! quelle différence dans les efforts, qui sans doute ont été proportionnés à l'étendue de l'idée! Comment croire que celui qui a montré le génie de l'invention dans un sujet borné, traité par mille autres, et qui devait par conséquent frapper beaucoup moins son imagination, en ait

manqué dans un sujet infiniment plus vaste et plus varié? Assurément, je ne pense pas ainsi : je crois le Musicien aussi supérieur dans cette dernière composition, que son objet est réellement plus élevé.

Mais mon opinion est loin d'être une preuve : je le sens et j'en conviens sans peine. Pour prix de ma sincérité, qu'il me soit permis d'examiner les objections de ceux qui ne pensent pas comme moi : leurs remarques ne sont pas nombreuses.

Le drame musical de M. R... a été critiqué par plusieurs personnes qui ne l'ont pas écouté, qui n'en ont par conséquent ni saisi l'ensemble, ni suivi les détails... Que dis-je? la plupart de ces juges sévères, qui ont lancé anathème sur ce travail immense, qu'un grand maître n'oserait peut-être point apprécier, s'il ne l'entendait qu'une fois, n'ont pas même la connaissance des caractères de la musique.

Cependant ils ont dit quelque chose, parce qu'il faut bien avoir une opinion, ou en répéter une.

Les uns se sont écrié : *quelle folie! quelle présomption que de vouloir raconter une histoire en musique!*

Les autres ont déclaré franchement qu'ils N'ENTENDAIENT *rien là qui* RESSEMBLAT *à Télémaque...*

Et qu'on ne croie point que ce soit ici une plaisanterie; j'ai tout écouté, tout entendu, tout résumé, et le TOUT se réduit là.

Au reste, pour montrer combien je suis de bonne foi, je vais donner à ces formidables objections l'apparence de la raison; mais comme ce n'est pas ma méthode de poser, tout à coup, une opinion en principes, je proposerai modestement, et je tâcherai de résoudre les questions suivantes.

La musique est-elle un art aussi frivole, aussi borné, aussi inutile, qu'affectent de le penser ceux qui ne la connaissent point?

La musique instrumentale peut-elle exprimer des passions et exciter des sensations?

Est-il possible de faire une bonne composition de musique instrumentale, sans s'être proposé de peindre un objet déterminé?

Quelle est la différence de l'art du Poëte à celui du Musicien? Quelle est celle des sensations qu'ils excitent? Que se doivent-ils l'un à l'autre? Que peuvent-ils indépendamment l'un de l'autre?

D'après la solution des questions précédentes, ne peut-on pas soutenir que les bornes de la musique instrumentale sont moins resserrées que celles de la musique vocale?

Une fois ces principes établis, j'examinerai si M. R... a tiré de son sujet tout ce qu'on devait en attendre.

Voilà, ce me semble, l'état de la question présenté sous le jour le plus favorable aux critiques de M. R..., car enfin il pourrait leur dire : *Messieurs, si je vous ai fait plaisir, n'est-ce pas assez? Si ma musique est bonne, si les connaisseurs la trouvent telle, n'est-ce pas assez?*

On lui répondrait avec quelque raison : *Vous nous avez promis de faire allusion aux aventures de Télémaque; nous ne vous en tenons point quitte : Télémaque ou rien.* Bienheureux sera-t-il, le pauvre compositeur, si l'on n'exige de lui qu'il montre la grotte de Calypso, et ses beaux yeux, et ceux d'Eucharis... Mais il faut remplir ses engagements. Voici donc la discussion que j'ai promise.

1re QUESTION. *La musique est-elle un art aussi frivole, aussi borné, aussi inutile qu'affectent de le penser ceux qui ne la savent point?*

La musique, selon la définition la plus générale, est L'ART DE COMBINER DES SONS D'UNE MANIÈRE AGRÉABLE A L'OREILLE.

Cet art devient, par le nombre infini des combinaisons et la quantité des effets que produisent ou peuvent produire ces combinaisons, une science vaste et sans bornes, intéressante et profonde, sublime même, et très utile, aux yeux du philosophe. C'est ce que l'antiquité atteste à ceux qui ne jurent que par elle et croient qu'on ne peut avoir raison qu'avec elle.

Personne n'ignore quelle idée les Anciens s'étaient formée de la musique. Ils la définissaient : *l'art du beau et*

de la décence dans la voix et dans les mouvements du corps.

Cette définition, qu'on a trouvée vague, me paraît démontrer seulement quelle étendue avait chez eux la science musicale.

On sait l'usage souverainement important dont étaient les arts en général chez les Grecs : réduits aux mêmes principes, dirigés vers le même but, fortement encouragés, ils eurent tous un égal succès, des progrès rapides et une véritable utilité.

La musique, la poësie et la danse, qui ne faisaient dans la Grèce qu'une même science, servaient puissamment la politique et la morale, et accélérèrent la civilisation et l'organisation des sociétés.

L'idée de la reconnaissance, que les hommes devaient aux inventeurs de la musique, fut si profondément gravée dans le cœur des Anciens qu'elle en devint une sorte d'idolâtrie. Ici, c'est un homme presque divin à qui l'on attribue l'invention de la musique : là, c'est un dieu[1] ! C'est à l'harmonie qu'*Hermès*, *Orphée*, *Terpandre*, *Stésichore* durent leurs succès et la reconnaissance des hommes. Les Anciens, dit Strabon, estimaient que la poësie avait été la première philosophie par laquelle les hommes tirés de l'enfance furent conduits à une vie raisonnable, et s'instruisirent agréablement de tout ce qui concernait les mœurs, les sentiments et les actions.

Près de quatre siècles avant cet historien philosophe, le sage Platon, ce célèbre émule du plus vaste génie qu'ait produit l'antiquité, assurait nettement, qu'un changement dans la musique en nécessitait un dans la constitution de l'État, et qu'on pouvait assigner les sons capables d'exciter au vice ou à la vertu, de produire le courage ou la pusillanimité.

Et qu'on n'attribue pas cette opinion à l'enthousiasme poëtique, qui embrase souvent l'imagination de Platon.

1. Voyez le dialogue de Plutarque sur la musique. Un des interlocuteurs prétend que l'inventeur de cet art est *Amphion*, l'autre que c'est *Apollon*. (N. de M.)

On pensait généralement comme lui sur l'influence de la musique. Sparte, la sévère et peut-être farouche Sparte, craignait l'ascendant de cet art magique. Boëce nous en a conservé la preuve en faisant passer jusqu'à nous le décret des Ephores qui bannit Timothée Milésien pour avoir ajouté quatre cordes à la Lyre. Les termes de ce décret sont remarquables.

« D'autant que Timothée le Milésien, habitant de notre ville, a déshonoré notre ancienne musique, et, dédaignant la lyre à sept cordes, a corrompu l'oreille de notre jeunesse, en introduisant une trop grande diversité de notes : et d'autant que, par le nombre de ces cordes et la nouveauté de sa mélodie, il a donné à notre musique une parure efféminée et artificielle, au lieu de la manière simple et unie qu'elle avait conservée jusqu'ici, et qu'il a rendu notre mélodie infâme en substituant le son chromatique à l'enharmonique : nous, Roi et Ephores, avons, en conséquence, résolu de censurer le dit Timothée, à cause de ses innovations, et en outre de l'obliger de couper en pièces toutes cordes superflues de sa lyre à onze cordes, et de n'en laisser que sept, et afin que tout le monde puisse être averti, par son exemple, de ne pas introduire à l'avenir des coutumes pernicieuses à Sparte, nous avons banni le dit Timothée. »

La MÉLODIE, jointe à la poësie, étant le truchement des législateurs et des prêtres, il ne faut pas s'étonner si elle devint une partie essentielle de l'éducation. Homère, qu'on appelle communément le père de la poësie, et que j'en regarderais plutôt comme le dieu, donne aux *chantres* ou poëtes le nom de *précepteurs*. Lycurgue rassembla tous les ouvrages de ce genre céleste, appela Thalès et le fit venir de l'île de Crète, à Sparte, pour être son coopérateur.

L'application de la musique à la médecine est de l'antiquité la plus reculée. Tout le monde en convient, quoiqu'on ne soit pas d'accord sur le degré de confiance que l'on doit en ce genre aux relations que les historiens ou les philosophes nous ont transmises.

Mirabeau étudie longuement l'influence que la musique peut avoir sur les maladies, physiques et morales, sur les passions, sur le travail et sur les sentiments. A propos de l'amollissement des mœurs, que la musique serait susceptible de déterminer, il ouvre une digression touchant la dégénération des arts, chez les peuples anciens, et démontre qu'elle est due au despotisme des gouvernements (p. 22 à 51).

Mais je m'écarte beaucoup, et le lecteur s'en sera peut-être aperçu plus tôt que moi.

Je crois avoir établi qu'il est démontré par le témoignage unanime des Anciens que la musique a produit, et conséquemment peut produire des effets prodigieux. Bien malheureux ceux qui auront besoin de cette autorité pour le croire! Il faut que la nature ait été marâtre envers eux.

On peut convenir de tout ce qui précède et me dire ensuite : « Ce qui est prouvé pour la musique en général ne l'est point pour la musique instrumentale en particulier. Un drame embelli, et pour ainsi dire vivifié par le musicien, me touchera sans doute; mais ce musicien pourra-t-il m'intéresser dans une symphonie sans d'autres secours que ceux qu'il tire de son art? »

Il faut examiner cette nouvelle question.

II[e] Question. *La musique instrumentale peut-elle exprimer des passions et produire des sensations.*

Le mot SYMPHONIE que nous avons emprunté du Grec, qui nous a fourni ceux de tous nos arts, ne signifiait dans la musique ancienne QU'UNE UNION DES PARTIES CHANTANTES, exprimées soit par des voix, soit par des instruments.

Je sais que les savants pensent que les anciens n'entendaient point du tout le mot HARMONIE dans le même sens que nous, qui la définissons, *une succession d'accords selon les lois de la modulation.*

Il n'en est pas moins certain que par le seul secours des instruments, qui jouaient à l'unisson ou dans des accords composés de pures consonnances, ils produisaient de très grands effets.

Ceci n'est point du tout opposé à la théorie des modernes, quoique très contraire à leur pratique ; car ils conviennent que tout son donne un accord vraiment parfait, formé de tous les sons harmoniques, que produisent toutes les vibrations du corps sonore ébranlé. De là il suit que la *parfaite harmonie* est *l'unisson*.

Je ne connais que M. Rameau, qui ait soutenu que l'harmonie est la source des plus grandes richesses de la musique. Ce principe est peut-être énoncé trop vaguement et voilà pourquoi l'on pourrait le nier.

A le prendre dans son vrai sens, il est aisé de voir qu'en effet l'harmonie est la source de la mélodie, si l'on considère la mélodie comme une partie de l'harmonie ; et elle l'est réellement, puisque sa marche dépend de l'harmonie, c'est-à-dire de la base fondamentale. En effet, il faut convenir que toutes les notes, qui forment ce qu'on appelle communément la mélodie, ne lui appartiennent point essentiellement. La mélodie n'est que le résultat des combinaisons de ces notes, ou plutôt des transitions d'une note mélodieuse à l'autre ; en ce sens il est donc vrai de dire que l'harmonie est la source de la mélodie.

On convient généralement qu'une musique où l'on aurait sacrifié la marche de la mélodie à l'harmonie, qui n'est guère susceptible d'aucune imitation, ne saurait plaire aux compositeurs mêmes que comme un assemblage de difficultés vaincues. Certainement les beautés harmoniques qui ne tiennent qu'au physique des sons, et ne peuvent jamais produire des effets moraux, sont très froides, puisqu'il faut la connaissance de l'art et la réflexion pour les goûter. D'un autre côté, Avison (célèbre et justement célèbre compositeur anglais) prouve que la seule mélodie ne peut avoir aucune expression, parce que l'expression est le résultat de la combinaison de la mélodie et de l'harmonie.

La belle mélodie, soutenue par l'harmonie, c'est-à-dire, celle qui imite la nature et produit les sensations, en les exprimant, transporte tous les hommes sensibles et bien organisés.

Ce n'est point mon dessein d'examiner ici, si depuis l'invention du contrepoint, on n'a pas trop laissé briller l'harmonie aux dépens de la mélodie, parce qu'il est plus aisé d'être savant que d'inventer ; si ces ornements outrés n'ont pas beaucoup appauvri la musique, si la diversité des parties introduites par l'harmonie, et les efforts multipliés des harmonistes n'ont pas nui à la MÉLODIE.

Il me suffit d'avoir établi, et j'en atteste les sensations de tous les hommes, que la musique ne vit, ne peint que par la MÉLODIE soutenue de l'harmonie ; par la MÉLODIE elle arrache des larmes, ou remplit de terreur, ou enivre de volupté [1]. Elle s'empare de tous les sens, ici elle agite les mers, là elle déchaîne les vents, le bruit, le repos, le calme, la tempête, tout, jusqu'aux objets qui ne frappent que la vue [2] ; tout, jusqu'au SILENCE, est renfermé dans l'étendue de ce qu'elle peut exprimer.

La musique sera toujours froide, si le premier objet du musicien n'est pas la MÉLODIE, si son âme ne produit pas la MÉLODIE, si son esprit n'est pas tout occupé de la MÉLODIE.

Mais tout instrument peut produire toute espèce de mélodie, quoique chacun, ayant une expression particu-

1. Oh ! combien je plains celui qui croira que ce mot VOLUPTÉ est ici l'équivalent de *mollesse*, ou, pour parler sans détour, de CORRUPTION ! Quelle âme aride lui donna la nature, s'il ne reconnait d'autres *voluptés* que celles des *sens !* Que son imagination est bornée, s'il ne voit pas que toute *passion* produit une *volupté !* et que si les anciens firent naître la déesse VOLUPTA de l'union de l'*Amour* et de *Psyché*, ils ne voulurent qu'exprimer par cette ingénieuse allégorie, que les plus délicieuses émotions sont celles de l'amour !

Laissons d'ignorants libertins, ou de sombres charlatans calomnier EPICURE, et cherchons, comme lui, la véritable VOLUPTÉ, dans toutes les affections honnêtes de l'âme. (Note de M.)

2. La musique peint les objets qui n'ont nulle prise sur l'ouïe ; le peintre ne peut exprimer les objets qu'on ne saurait voir. (N. de M.)

lière, soit par conséquent plus ou moins susceptible de telle ou telle mélodie. Cela est de soi-même évident ; et l'on concevra de plus que les instruments peuvent donner infiniment de mélodie, si l'on pense que ceux des anciens, dont la théorie musicale était si simple, puisqu'ils ignoraient absolument l'art des dissonnances, produisaient cependant les plus grands effets. Il est vrai qu'ils en avaient de beaucoup de sortes ; mais cela même est une preuve très forte de l'extrême variété de mélodie qu'on peut obtenir des instruments.

Chacun d'eux peut rendre des sons expressifs, se rapprocher de la voix humaine et de ses inflexions, et il est généralement convenu que ce degré de rapprochement est aussi celui qui décide de son mérite, et de sa supériorité sur tout autre.

Tout instrument peut donc chanter, imiter, peindre, soupirer, gémir, éclater, passer de la fureur à la tendresse et de la tendresse à la douleur.

Mais s'il est susceptible de ces diverses nuances, la réunion d'un certain nombre d'instruments ne peut qu'ajouter à la vérité de l'imitation, à la vigueur de l'expression, lorsque le musicien saura saisir leur vrai caractère, les assortir au genre de sa composition, et leur faire jouer à chacun un rôle convenable.

Les effets que produisaient les instruments militaires des anciens, étaient regardés comme un mobile puissant de courage et d'émulation. Ces effets sont perdus en grande partie pour nous, parce que cent pièces de canon et deux cent mille fusils sans cesse en action, forment une basse continue qui ne permet pas trop à une autre harmonie de se faire entendre. *Cependant*, dit un très grand homme, sur les pas duquel je me traîne en ce moment, *nos trompettes ne sonnent point la charge comme ils sonnent la retraite, nos tambours ne battent point la chamade du même mouvement dont ils sonnent la charge.* Quand les effets de la musique militaire des anciens pourraient se révoquer en doute, il serait donc croyable qu'il est très possible de les obtenir, et que cette partie de l'art musical

peut arriver à un degré de perfection dont nous n'avons point d'idée.

Mais, si la musique instrumentale peut produire des effets aussi grands, que ceux de faire oublier les dangers les plus terribles, de faire circuler le sang avec cette rapidité, qui, dans le commun des hommes, produit le courage ; à combien plus forte raison élèvera-t-elle dans le cœur humain des sensations plus douces et plus naturelles. Il est plus aisé de s'attendrir, que de s'exciter à massacrer. Je crois, et j'avoue de bonne foi, qu'il est plus naturel d'avoir peur que de braver le danger, et que la terreur est plus facile à inspirer que l'audace. La musique rappellera donc des idées voluptueuses et attendrissantes, tristes et douloureuses, plutôt encore qu'elle n'exaltera l'homme, jusqu'à le faire courir gaiement à la mort : elle le frappera de terreur et d'effroi, plutôt qu'elle ne l'armera d'intrépidité.

L'histoire de tous les peuples de la terre, atteste que l'on s'est servi dans tous les pays du chant inarticulé des instruments pour produire de grands effets. Si les guerriers s'excitaient au combat en entendant une musique militaire, les cultes religieux ont appelé à la dévotion et à la ferveur, par les charmes d'une musique imposante et majestueuse, des hommes trop aisés à distraire des vérités contemplatives.

Passons maintenant, de ces preuves d'induction et de fait, à celles que nous offre l'observation de l'art musical.

Il suffit d'un peu d'attention, pour voir que la musique n'existerait pas, si elle ne pouvait se passer du secours des paroles. En général, la musique n'a d'objet que la combinaison *des sons inarticulés* : elle s'aide des *mots articulés*, et nous verrons tout-à-l'heure ce qu'ajoute à ses richesses, à ses charmes, à sa magie, cette réunion. Mais il est certain que la musique instrumentale est, et sera toujours le principal objet du compositeur. Elle est la base de son art : y réussir est son premier talent; c'est dans cette carrière qu'il se suffit à lui-même, qu'il déploie

toutes ses ressources, qu'il est riche de son propre fond. Il faut, sans doute, un grand talent pour développer, détailler, embellir les expressions, les sentiments, les pensées de Métastase; mais il est plus audacieux, encore, de lutter contre lui, sans l'aide de son génie, et plus glorieux de réussir.

Si nous entrions dans les détails, quelle immense carrière s'ouvrirait à nos yeux! Qu'un grand compositeur doit avoir attentivement étudié la nature! Quelle étendue, quelle élasticité dans son imagination, qui doit se rappeler les objets, leurs rapports, leurs détails, leurs nuances, et les peindre avec vérité! Quelle activité dans une âme, pour s'approprier toutes les passions et les exprimer! Combien son art exige une profonde connaissance du caractère de tous les instruments, de toutes les mesures et de la nature de tous les sons et de toutes les modulations! Que de sagacité, d'esprit et de goût il faut pour les combiner de manière à former son tableau par des accords agréables, ou vigoureux, ou terribles! par d'heureux rapports aux accents de la voix humaine, par une expression simple et fidèle! Combien l'expérience, et surtout le génie, qui la supplée, mais qui n'est jamais remplacé par elle, qui met en œuvre la science, et plane si haut au-dessus de sa sphère, doivent lui avoir révélé de secrets! Le compositeur s'intéresse à la nature entière, éprouve toutes les sensations, s'associe à toutes les passions : il voit ce qu'il se rappelle : son imagination obéit à son âme, et son âme nourrit son imagination. Ici la détonation du tonnerre le glace d'effroi : là, les vagues irritées laissent à peine l'espoir au fond de son cœur : plus loin, il gémit avec une amante abandonnée : il expire avec un amant trahi : il peint tout : il anime tout. Bientôt des émotions douces succèdent à des transports brûlants. Tout est gracieux sous son pinceau. Aussi supérieur au goût, que le ciel s'élève au-dessus de la terre, il ne craint pas d'être irrégulier, il sait que la nature est souvent négligée et n'en est que plus belle. Du simple au sublime, du pathétique à la gaieté, s'étend son empire; son cœur, aussi sensible que son

imagination est souple et variée, semble disposer de l'univers et règne sur lui par l'enthousiasme[1].

O vous! qui n'avez que des oreilles, qui ignorez les proportions qui fondent l'harmonie, dont le cœur glacé ne frémit point à l'unisson d'une âme sensible, qui n'observâtes jamais la nature, osez-vous bien juger celui qui la retrace, l'imite et l'embellit!

IIIe QUESTION. *Est-il possible de faire une bonne composition de musique instrumentale sans s'être proposé de peindre un objet déterminé.*

Après avoir établi que la musique instrumentale peut exprimer les sensations et les sentiments que le musicien veut exciter ou rappeler, je vais plus loin maintenant, et je soutiens que tout musicien qui ne se sera point proposé un objet déterminé en travaillant à une composition instrumentale, ne fera qu'un ouvrage froid, inanimé et sans génie.

En effet, comment donc inventer, si l'on n'a un point de vue qui excite l'invention et la guide? N'est-ce pas travailler au hasard que d'écrire sans pouvoir dire ce que l'on s'est proposé? Quelle insipide occupation! Quel maigre talent, que celui d'unir des notes! de parcourir tous les accords, d'épuiser toutes les modulations, pour faire du bruit!

Telle fut longtemps la musique française : telle est trop souvent l'allemande ; telle ne fut jamais l'italienne.

Quel homme d'esprit ne dira pas comme Fontenelle, quand il n'entendra que des notes : SONATE, QUE ME VEUX-TU? Pour moi, je suis toujours tenté, en pareil cas, d'adresser au musicien ce qu'un certain roi de Travancor disait à un prolixe ambassadeur qui l'ennuyait de sa harangue : NE SOYEZ PAS LONG, LA VIE EST COURTE.

1. Si les critiques veulent que je leur procure une jouissance, qu'ils ouvrent le dictionnaire de musique du grand Rousseau au mot GÉNIE. Ils verront la différence qu'il y a d'un homme à un homme. Si j'avais relu cette ode avant que d'écrire, assurément je n'aurais pas écrit. (N. de M.)

Convenons, parce que cela n'est pas disputable, que le compositeur doit avoir un but, s'il veut que sa musique touche, et produise un autre effet que celui d'un vain bruit, qui n'est propre qu'à étourdir et fatiguer les oreilles.

Je conclurai de ce principe qu'il n'est pas aussi ridicule, que quelques personnes l'ont prétendu, de s'efforcer de faire allusion à un sujet. Plus ce sujet sera élevé, compliqué, difficile et varié, et plus je reconnaîtrai à ce choix l'homme de génie qui dédaigne les routes battues, marche sans guide, compte sur ses forces, et n'imite que la nature.

L'imitation étant le principe universel des beaux-arts, c'est pour le musicien aussi bien que pour le poëte, qu'Horace a dit :

Aut famam sequere, aut sibi convenientia singe.

En vain ferait-on l'objection que les signes dont se sert la musique, ne sont point assez clairs pour qu'on puisse comprendre ce qu'elle cherche à exprimer. Je conviendrai que la froide raison ne peut pas se représenter distinctement tous les objets imités, toutes les idées exprimées par la musique; mais j'ajouterai que la musique n'est pas faite pour être calculée par la raison; elle parle le langage du cœur; c'est lui qui la sent, c'est à lui à l'apprécier, à la juger.

IVe QUESTION. *Quelle est la différence de l'art du poète à celui du musicien? Quelle est celle des sensations qu'ils excitent? Que se doivent-ils l'un à l'autre? Que peuvent-ils indépendamment l'un de l'autre?*

Je cours rapidement, car j'ai vu tant de gens ennuyés par de la bonne musique, que je crains bien que ma mauvaise prose ne les amuse pas; mais ils peuvent quitter le livre, et il n'eut pas été honnête de déserter le concert.

Je vais donc examiner quelle est la différence des sensations qu'excitent le poète et le musicien; ce qu'ils se doivent l'un à l'autre, et ce qu'ils peuvent indépendamment l'un de l'autre.

Ceux qui trouveront que je déraisonne, parce que je ne suis pas de leur avis, assurent, peut-être déjà, que j'ai pris la peine de faire une mauvaise brochure, pour prouver que la musique instrumentale exprime mieux et plus complètement que celle qui s'exerce sur des sons articulés. Ils supposeront volontiers que tel est mon avis; car il serait évident alors que je n'aurais pas le sens commun; ainsi je serais tout réfuté.

Mais nous sommes loin de compte. J'ai dit, et je soutiens que, sans musique instrumentale, il n'est point de musique; c'est-à-dire, que si la musique instrumentale ne peut rien exprimer par elle-même, l'art musical n'en est point un. J'ajoute que la musique ne produit tous les effets, dont elle est susceptible, que lorsqu'elle est aidée de la poésie. J'en trouve plusieurs raisons plus faciles à deviner les unes que les autres, et j'en dois quelques-unes à l'un des plus beaux génies de ce siècle, à qui le goût de la belle musique a valu tant de persécutions.

Certainement le premier homme, qui, dans un mouvement de surprise, de joie ou de douleur, jeta des cris, proféra des sons inarticulés très expressifs, cet homme CHANTA. Eh! quel homme passionné ne chante pas, même en parlant!

Chaque affection de l'âme a son chant; car elle a son inflexion, son accent caractéristique, sa mélodie. Tout instrument imite la voix humaine, et s'en rapproche plus ou moins; tout instrument peut donc prononcer les sons inarticulés que produirait un sentiment, de quelque espèce qu'il soit.

La musique instrumentale, qui s'exerce sur les sons inarticulés, peut donc exprimer les sentiments et peindre les passions : elle ne serait même qu'un vain bruit, si elle n'était point imitative.

Mais si elle exprime un sentiment, elle n'en saurait désigner l'objet. Les accents de la douleur nous touchent; ils toucheront également les hommes d'un autre hémisphère; et voilà pourquoi le Musicien, qui a du génie, est l'homme de tous les pays et de tous les âges : il va remuer la nature, à l'aide de l'imitation vraie de la nature. Celui que la

touche mâle de Corneille, l'élégance enchanteresse de Racine, l'énergique rudesse de Crébillon, le coloris de Voltaire, les sublimes écarts de Shakespeare, le génie céleste d'Homère, ne toucheront point, parce qu'il n'entendra pas l'idiome de ces grands hommes, versera des larmes, palpitera de plaisir ou pâlira d'effroi, quand il entendra la musique des *Leo*, des *Durante*, des *Pergolesi*, des *Jomelli*; parce que ces POÈTES universels, qui ont le secret de la nature, parlent son langage, qui toujours est le même chez toutes les nations, dans tous les climats, partout où il se trouve des hommes et des passions.

La musique est une langue universelle, qui n'est à l'usage que des hommes de génie. Son empire, s'exerce sur les organes et l'imagination : tels sont ces gestes, qui peuvent élever si rapidement en nous toutes sortes d'émotions[1].

Mais si la musique est une LANGUE UNIVERSELLE, elle est par cela même NÉCESSAIREMENT INDÉTERMINÉE : elle ne saurait donner aux accents qu'elle emploie, la précision du discours, qui est un LANGAGE DÉTERMINÉ : ce principe général et sans exception, est évident.

C'est ici que la POÉSIE vient concourir au succès de la MÉLODIE, et que ces deux arts, par leur association, atteignent le plus haut degré de l'imitation, et mettent en jeu tous les ressorts de la sensibilité.

Des cris douloureux retentissent jusqu'au fond de mon cœur; mais mon émotion deviendra bien plus vive, si je connais la cause qui les excite. Le Musicien me donne l'idée d'un malheur : le Poète me nomme l'infortuné, me détaille l'infortune. Le Musicien gémit; et je verse des larmes : le Poète offre à mon imagination un père embrassant le cadavre sanglant et défiguré de son fils unique, appui de ses derniers jours, et mes entrailles sont déchirées. Il est évident que le Poète ajoute beaucoup à l'intérêt; c'était une sensation que le Musicien avait produite; elle devient un sentiment à l'aide du Poète. Le musicien

1. PANTOMIME veut précisément dire, IMITATEUR DE TOUTES CHOSES. (Note de M.)

peint le sentiment, et produit une sensation : le poète peint le sentiment et produit un sentiment. En un mot, il détermine l'objet pour lequel le musicien m'a intéressé, et l'avantage, que celui-ci en retire, est très grand.

Mais si le poète fournit les masses, quelle distribution d'ombres, de couleurs et de nuances va naître de l'art musical! Quelle longue déclamation, quels vers pompeux, quelles pensées touchantes et fortes exciteront les mêmes sensations, que les accents du musicien! Quelle tirade harmonieuse produira un effet aussi grand qu'une seule pensée développée dans le discours musical! Combien le compositeur ajoutera au pathétique d'une situation, s'il connaît les ressources de son art! Comme il développera l'esquisse du poète! Comme il me fera frémir de terreur ou de pitié! soupirer de volupté ou d'amour! Le poète occupe ma pensée; le musicien remue mon cœur. Je lis avec intérêt Racine ou Métastase : c'est par des larmes que j'applaudis à Sacchini, ou à son illustre élève, à Pugnani, à Eichner. Sans le geste, sans la musique, j'admire froidement le poète, mais si le Musicien étend, développe, embellit les idées du premier, ce n'est que par ma sensibilité que je rends hommage à ces enchanteurs : ils disposent à leur gré de mon être : je n'entends plus, je sens.

Oui : La langue du musicien a, sur celle du poète, l'avantage qu'une langue universelle a sur un idiome particulier. Je le dis avec confiance, parce que je le dis d'après un homme illustre; mais je le dirais de même quand je serais le seul de mon avis; parce que je sens ainsi ; et je n'ai point encore vu le sentiment tromper celui qui le consulte de bonne foi. Les grands hommes ne se sont élevés, que parce qu'ils ont cédé à cette voix intérieure, qui leur commandait, qui les entraînait, qui étouffait cette timidité servile, qui, du reste des humains, fait de débiles imitateurs.

Résumons ceci, en l'appliquant au cas particulier qui a occasionné ces réflexions.

Une symphonie ne peut jamais être qu'une imitation de sons inarticulés; le vrai genre du Musicien est donc l'imi-

tation de certains phénomènes de la nature, tels sont un orage, une tempête, le mugissement des vagues, le tonnerre, le bruit des vents, etc.

Le musicien peut exprimer avec la plus exacte vérité toute sensation qui produit des sons inarticulés; c'est ainsi qu'il nous donnera l'idée d'une bataille; s'il imite la foudre des dieux, il peut aussi faire entendre le tonnerre des humains; il gémit avec les blessés; il pousse des cris de joie avec les vainqueurs.

Le musicien peut encore exprimer, sans d'autres secours que ceux qu'il tire de son art et de son génie, la douleur, le désespoir, la tendresse.

Le poète donne à ces tableaux de la précision : il détermine l'objet; il nous apprend quelle beauté inspira cet amour, quel malheur fit naître ce désespoir; la flûte gémit; le hautbois soupire; Fénelon nomme Eucharis, et peint Calypso. Les pensées musicales sont donc essentiellement et nécessairement distinctes des pensées poétiques.

Je ne sais s'il est un homme instruit qui croie que le musicien a plus d'obligations au poète que celui-ci n'en peut avoir au musicien, mais je soutiens que celui-là, quel qu'il soit, se trompe; et nous en avons heureusement en France des preuves nombreuses..... Ah! s'il fallait au grand compositeur d'excellentes paroles pour nous ravir, Grétry ferait-il les délices de notre patrie? S'il est un Métastase, il est des Sedaines. Eh! qui ne s'est pas endormi souvent, en entendant psalmodier les chefs-d'œuvre de QUINAULT! Jean-Baptiste Rousseau s'est élevé à côté des poètes lyriques les plus célèbres, nous avons de lui des paroles excellentes destinées aux musiciens; quel homme de goût a entendu chanter ces cantates sans répugnance et sans ennui?

Osons le dire, puisque cela est vrai : le poète ne joue qu'un rôle subalterne et secondaire dans le drame lyrique; et c'est souvent un bonheur pour le spectateur. Certes l'entrepreneur d'opéras qui disait au premier poète de l'Italie moderne : « que m'importent vos talents! il n'y a point de « mauvais opéras avec un Cafarelli, une Gabrielli et un

Saccnini », cet entrepreneur d'opéras, dis-je, était un insolent; mais il disait vrai.

Quelque chose, qui n'est pas moins vrai, c'est que les bornes de la musique instrumentale sont moins resserrées que celles de la musique vocale. On croira, sans doute, que c'est la fantaisie de soutenir un paradoxe, qui m'inspire en ce moment, mais je prie mes lecteurs de se souvenir qu'un PARADOXE n'est qu'une CONTRE-OPINION et que ce n'est point une singularité blâmable que de soutenir le contraire d'une opinion fausse, quoique généralement reçue. Qu'on me lise donc avec quelque attention, je ne serai ni long ni obscur.

L'on ne saurait nier que la musique ne soit plus propre à l'imitation, en raison de ce qu'elle est plus susceptible de variété. A cet égard les bornes de la musique instrumentale sont donc plus reculées que celles de la musique vocale, car celle-là est plus capable que celle-ci d'imiter la nature; puisqu'elle comporte infiniment plus de variété. Dans la musique instrumentale, chaque instrument peut avoir un rôle principal; dans la musique vocale chaque instrument est subordonné et n'ose paraître qu'autant qu'il contribue à la plus grande perfection du chant. Il y a donc plus de variété dans la musique instrumentale, et par conséquent, plus de ressources pour l'imitation ; ce n'est pas tout.

Ve QUESTION. *D'après la résolution des questions précédentes, ne peut-on pas soutenir que les bornes de la musique instrumentale sont moins resserrées que celles de la musique vocale?*

Le sujet du chant est toujours un objet ou une passion déterminée, ce sujet est donc individuel; le sujet de la musique instrumentale n'est, au contraire et ne peut être qu'indéterminé, c'est-à-dire, abstrait, et, par conséquent, général. Mais si le tout est plus grand que la partie, il suit que les bornes de la musique instrumentale ne sont pas aussi resserrées que celles de la musique vocale.

Je conviens que l'objet imité est plus distinctement représenté par la musique vocale que par l'instrumentale; mais la perfection en musique ne dépend pas du degré d'exactitude avec lequel l'objet est déterminé. L'impossibilité de déterminer l'objet des sensations, que le musicien peint ou qu'il excite, n'est pas un défaut, elle ne paraîtra telle qu'à ceux auxquels une organisation peu favorable ne permet pas de sentir finement. Ils veulent se dédommager de cette défectuosité de leurs sens, ils veulent remplacer ce qui leur manque en sensibilité par le travail de l'entendement, ils exigent des paroles, et l'émotion qu'ils éprouvent en entendant chanter n'est qu'une illusion. Ils croient avoir senti la musique, et c'est aux idées du poète qu'il faut attribuer leur émotion. Les organes plus délicats et plus capables de savourer toutes les beautés de la musique, seront transportés en raison de ce que l'objet sera moins déterminé; peut-être, présenter un objet déterminé à une âme sensible, c'est-il la rétrécir.

Je le répète : on confond aisément les objets de l'entendement et ceux de la sensibilité. Or la musique ne parle qu'à celle-ci. Dans les opérations du premier, il ne faut que des idées distinctes, conséquentes et vraies, pour atteindre la perfection; mais en fait de musique, les idées distinctes ne sont qu'accessoires, et sont un *genre mixte*, qu'on a créé, j'ose le dire, moins par nécessité que par goût pour la variété.

Si la représentation distincte de l'objet imité, n'est pas un attribut nécessaire de la musique; si au contraire pour imiter distinctement, il faut n'embrasser qu'un seul objet et ses modifications, il me paraît démontré que les bornes de la musique vocale sont moins reculées que celles de la musique instrumentale.

Observez que je néglige les raisons secondaires. En effet, je pourrais compter au nombre des entraves qui gênent le musicien vocal l'opposition, qui, dans les langues même les plus favorables à son art, se rencontre entre le rythme de la musique et celui de la langue sur laquelle il travaille, la construction plus ou moins poétique de cette langue, son

harmonie plus ou moins déterminée, le mécanisme de la versification, qui donne ou ôte la facilité de traduire la poésie en langue musicale, l'indigence de la plupart des poètes, qui fourniront plus de mots que d'idées ou de mouvements. plus de déclamations communes et sans chaleur, que de situations. Il me paraît donc incontestable que le musicien voit la carrière plus libre, quand il est livré à ses propres forces.

Le reproche qu'on fait à la musique de n'avoir point d'objet déterminé, me semble précisément aussi injuste que si l'on exigeait de la peinture qu'elle représentât les actions, les gestes, les mouvements, le langage des héros qu'elle retrace à notre vue. Serait-ce que nous craindrions de convenir que la musique exerce un pouvoir tout particulier? Voudrions-nous confondre son empire avec celui de la froide raison? La poésie s'occupe ou doit s'occuper des objets raisonnables. Le délire le plus lyrique ne fait pas, je crois, une grande sensation. Je prie les hommes de bonne foi (car je ne parle point aux autres) de me dire si ce n'est pas lorsque leurs passions sont liées à la poésie que celle-ci les remue puissamment? Au contraire la musique et la peinture, qui n'affectent que les sens, ne peuvent que produire des sensations, c'est-à-dire, des idées fort obscures, et quelquefois seulement des perceptions.

Et à cette occasion, je remarquerai que si l'ouïe est un sens plus fin que celui de la vue, il est évident que les sensations produites par la musique doivent être beaucoup plus fortes que celles qu'excite la peinture. C'est là, sans doute, la raison pour laquelle les amateurs de la peinture, après avoir regardé un tableau, raisonnent sur le dessin, l'ordonnance, le coloris, tandis que les vrais amateurs de la musique s'abandonnent entièrement aux sensations qu'elle élève en eux, sans raisonner sur l'objet déterminé de ces sensations. C'est même cet enthousiasme qui décèle le plus ou le moins de génie qu'un homme a pour la musique.

Enfin ce qu'on croit communément être le défaut de la musique instrumentale, constitue, selon moi, sa richesse et son étendue.

Revenons et convenons que la musique instrumentale peut décrire certains phénomènes de la nature, exprimer des passions, peindre des sentiments, exciter des sensations; qu'à beaucoup d'égards même, elle est plus étendue que la musique vocale, mais que dans un sujet déterminé elle n'atteint le dernier degré d'expression qu'à l'aide de la poésie, qui peut seule désigner, avec précision, les objets et certains détails ; qu'ainsi M. R... a fait sagement d'avertir dans la nouvelle explication de son TÉLÉMAQUE : QUE LES INSTRUMENTS NE PARLAIENT PAS... Eh! qui sait si ce n'est pas faute de cette précaution, que son ouvrage a été critiqué par quelques personnes qui ne s'étaient peut être point fait une idée ni de ce qu'elles allaient entendre, ni de ce qu'elles pouvaient exiger.

En effet, si l'on n'attendait pas de lui la description des lieux, l'exactitude géographique et les belles phrases de M. de Fénelon, en quoi trouve-t-on qu'il ait manqué son objet? quel pouvait-il être? celui de saisir dans M. de Fénelon des idées, des tableaux, des situations propres à déployer les richesses de son art; celui d'exprimer les passions qui agitent tour à tour Calypso et Eucharis, Télémaque et Mentor.

VIe QUESTION. *M. R..., a-t-il peint dans son Télémaque tout ce qu'il pouvait peindre?*

Ces passions sont l'amour, la jalousie, l'emportement, l'inquiétude, l'effroi, le désespoir; dans quelle plus vaste carrière pouvait s'exercer l'art musical?

Le sujet est donc beau ; si la hardiesse d'un homme de génie, qui sent ses forces et les veut exercer, n'est pas un tort, on n'a rien à reprocher à cet égard à M. R... Passons à l'exécution de son ouvrage.

Le compositeur devait penser d'abord au choix des instruments auxquels il voulait donner les rôles principaux; car nous avons vu que la connaissance du caractère, de l'étendue, de la nature des divers instruments était un des premiers talents du musicien.

M. R... a donc dit : tout mon orchestre me servira pour les grands effets.

Le VIOLONCELLE caractérisera la gravité sévère de Mentor.

Le VIOLON, le plus souple, le plus étendu des instruments, le plus susceptible d'exécuter de la Musique de tout genre, représentera Télémaque, qui doit raconter, aimer, gémir, s'irriter.

La FLUTE exprimera par des sons doux et voluptueux l'amour de Calypso et annoncera sa jalousie par la rapidité de ses variations.

Le plaintif HAUTBOIS soupirera avec Eucharis éperdue pour Télémaque, qui brûle pour elle, et peindra la douleur qu'inspire à la belle Nymphe la rivalité de la déesse.

Les autres instruments à vent, et dans certaines circonstances tout l'orchestre, exprimeront les différentes impressions que font sur les Nymphes de Calypso les divers événements, et les passions des principaux acteurs.

Telle sera la fonction de chaque instrument, qui concourra à l'objet général par son chant particulier, ou par l'effet qu'il produira dans l'ensemble.

Un compositeur pourrait demander à M. R... pourquoi il n'a pas préféré le hautbois, ce bel instrument si expressif et si varié, et peut-être le plus rapproché de la voix humaine, pour peindre l'emportement et les transports de Calypso, et réservé la flute douce et moëlleuse pour exprimer les aveux d'Eucharis. M. R... lui répondrait à l'oreille, que chacun connaît les exécuteurs dont il peut disposer, et qu'après tout, ce qui est convenable à la flute peut être chanté par le hautbois, lorsque les circonstances permettront ce changement. Peut-être même, à quelques égards, le choix de la flute, pour jouer le rôle de Calypso, était-il nécessité par la nature du sujet. La flute et le hautbois sont deux instruments faits pour exprimer la tendresse ; mais la flute est beaucoup plus susceptible de variations, plus propre à exécuter ce que les musiciens appellent la DIFFICULTÉ. Elle permet donc au compositeur un style plus varié ; tandis que le hautbois n'est vraiment à sa place que dans l'ADAGIO ou l'ANDANTE. Le hautbois devait donc être réservé aux accents

plaintifs de l'infortunée Eucharis, dont l'amour est si contrarié, et qui a tout à redouter de la déesse sa rivale.

D'après cette distribution des rôles du drame musical de M. R..., je passe aux détails des morceaux qu'il renferme.

Le premier objet qui s'est offert à l'imagination de M. R...., c'est la tempête qui jeta Télémaque dans l'île de Calypso, et cela devait être. Un compositeur qui travaille sur des paroles, ne laissera pas passer l'AURORE sans la faire POINDRE : il n'apercevra point un BOCCAGE, que d'éternels roulements n'y placent des RAMAGES ; autant sur FLAMME, autant sur GLOIRE, autant sur TRIOMPHE, et cinquante autres mots, qui ne sont que des mots, et qui, le plus souvent, tuent la vérité de l'expression ; cependant, on le trouve fort bon.

Il faut donc pardonner au musicien instrumental de s'abandonner avec complaisance à la foule des sensations qu'élève en lui l'idée d'une tempête. Les pénibles sautillements du musicien vocal me feront, tout au plus, admirer le gosier du chanteur : les caprices du compositeur instrumental me développeront son imagination et son génie.

Au reste, la tempête du *Télémaque* de M. R... a frappé ceux là mêmes qui auraient eu grande envie d'en être mécontents; ainsi, je ne demanderai pas grâce pour elle.

Cette symphonie, à grand orchestre, peint le commencement d'une tempête occasionnée par un orage, et sa progression. Ce morceau, de l'imitation la plus vraie, est au dessus de tous les éloges. Le vaisseau de Télémaque se brise et périt. Le musicien fait ressortir, au milieu de l'objet principal, les nuances de cette catastrophe. On entend les sons aigus des petites flutes, qui donnent la vérité au point de faire illusion; les sons bas et lugubres des cors inspirent de la terreur ; enfin, la mer s'apaise par degré, le calme renaît.

Après cette première symphonie, dont le son s'est perdu progressivement, un court duo de violoncelle et de violon, d'un chant triste, mais gracieux, fait allusion à la joie que ressentent Télémaque et Mentor, abordés dans l'île de Calypso, d'être délivrés d'un si horrible danger. Je sais

qu'on a blâmé ce morceau; cependant, il est dans la nature, et M. R... ne pouvait guère lui substituer rien. Il serait injuste de dire qu'il est un peu froid après la tempête, le contraste n'est que trop tranchant, puisque le calme a préparé à une musique plus douce.

Calypso se fait entendre et la flute exprime ses premiers accents impérieux et fiers qui reprochent aux deux infortunés leur témérité; mais la joie que la déesse ressent de l'arrivée de Télémaque, qu'elle a reconnu pour le fils de cet Ulysse qui lui fut si cher, dément bientôt sa feinte colère. Télémaque invoque sa pitié. Calypso, déjà trop attendrie, permet l'entrée de sa grotte aux deux étrangers; sa suite les accueille à l'envi. Ces différentes idées sont exprimées par les chants de la flute, du violoncelle, du violon et de quelques autres instruments à vent : elles sont supérieurement enchaînées; rien de disparate, rien de décousu. C'est, sans doute, un des premiers et des plus rares talents du compositeur, que de savoir lier ainsi des phrases musicales très variées. Quiconque s'est rappelé le poème de M. Fénelon, ou bien a jeté les yeux sur la courte explication que l'auteur avait fait distribuer, n'a pu se tromper au dessein de cette espèce de dialogue. C'est dans cette notice que M. R... demandait avec autant de raison que de modestie, *qu'on voulût bien se prêter à l'illusion, si l'on trouvait qu'il n'eût pas tout à fait manqué d'invention*.

Les nymphes célèbrent par des chants et des danses la bonté de la déesse et le bonheur de Télémaque. Un chœur, à grand orchestre, retrace leurs jeux; quelques sons détachés de l'ensemble de cette Symphonie se font entendre : le hautbois les profère; et c'est ainsi qu'Eucharis annonce l'amour qui vient de naître dans son sein. La gaité, la vivacité de ce morceau montrent combien est variée l'imagination de M. R..., qui, dans le même instant, par des nuances très fines, mais bien déterminées, s'exerce dans tous les genres, et éveille toute sorte de sensations.

Calypso demande à Télémaque le récit de ses aventures.

Télémaque obéit, et sa narration est le sujet d'un long

solo de violon, accompagné par deux *alto* et la *contrebasse*, destinés à soutenir l'harmonie, par une succession d'accords, qui ne nuisent point à l'unité du chant.

Ce SOLO était coupé par une courte interruption de la flute, qui représente Calypso, invitant Télémaque à suspendre son récit, pour prendre quelque repos. Cette circonstance a été saisie par le compositeur pour jeter plus de variété, et contraster avec le SOLO autant que pour imiter M. de Fénelon.

Le violon reprend ensuite et continue son récit. L'objet de cette pièce est de réunir les agréments et les difficultés dont le violon est susceptible, et de rappeler les idées d'attendrissement, de terreur, de crainte et de pitié, relatives aux aventures que Télémaque raconte.

C'est ici le triomphe des critiques; c'est ici que des plaisants ont demandé, OU ÉTAIENT PYLOS et BOCCORIS? Ils ne parlèrent pas des troupeaux; ils craignaient, sans doute, qu'il ne fût plus aisé de les leur montrer.

Cette injustice ne m'a point étonné. Ceux qui ne sentent point, ignorent qu'il est rare qu'avec beaucoup de bruit on émeuve, et que les efforts d'harmonie masquent trop souvent le défaut d'expression.

Les mêmes personnes, qui trouvent que M. R... fait de la musique très facile, peuvent trouver aussi qu'il fait d'ennuyeux SOLO. En vain M. Brunnings, qui a étudié la science musicale en philosophe, et dont le moindre talent est d'être bon compositeur et excellent exécuteur, a-t-il trouvé ce *solo* prodigieusement varié, de l'exécution la plus brillante, et de l'invention la plus rapprochée qu'il était possible, du sujet principal; on a mieux aimé répéter les oracles prononcés par quelques ignorants partiaux, que l'avis d'un amateur, qui s'honore d'être placé parmi les maîtres; on a prétendu que les connaisseurs qui applaudissaient étaient aveuglés par le fanatisme de l'amitié. Enfin, un petit nombre de mécontents a critiqué, déchiré, persiflé ce beau morceau de musique. Mais, je le répète, aucun de ces critiques n'était en état de l'entendre. On ne sait point encore assez en Hollande quel mérite il y a à être

simple et uni dans la composition, combien un son moëlleux coûte à produire, combien la variation la plus rapide et la plus recherchée est aisée à exécuter en comparaison.

Ils ne savent pas, ces juges inexorables, que l'ADAGIO, le moins chargé, demande infiniment plus d'efforts que l'ALLEGRO le plus brillant : que tout paraît dans l'ADAGIO; que tout passe dans l'ALLEGRO : que TARTINI fut célèbre et vraiment grand parmi les artistes, pour avoir saisi le vrai genre de l'ADAGIO : que ce genre est celui de très peu de musiciens, parce que peu d'entre eux sont assez forts pour l'embrasser : que NARDINI, NAZARI, BARBELLA sont morts, et qu'il n'est peut-être que RAIMONDI en Europe qu'on puisse regarder comme leur successeur; que les autres violons étonnent, mais que celui-ci touche. Cette musique qui paraît si facile et si simple sous ses doigts, réunit toutes les difficultés [1].

Continuons l'examen de l'ouvrage de M. R... Calypso applaudit au récit de Télémaque. Les nymphes imitent la déesse, et exécutent un chœur qui ne respire que la joie. On n'a point remarqué que ce morceau de musique absolument dans le genre du IVe, était cependant d'un chant tout à fait différent.

En vain la déesse dont la tendresse s'accroît à chaque instant, s'efforce de séduire Télémaque : il ressent une passion qu'Eucharis partage, et contre laquelle les leçons de Mentor doivent échouer. Les deux amants se rencontrent : le violon et le hautbois expriment leurs aveux et leurs transports. Calypso survient : la flute peint la fureur de la déesse, qui n'est que plus irritée en entendant les excuses de la nymphe et de son amant. Ce trio contrasté avec un art infini et qui offrait l'inexprimable difficulté de réunir deux chants d'un genre absolument différent sous les mêmes accords et le même Rhytme, n'a seulement pas été remarqué.

1. Suivent deux pages (de 87 à 89) sur les violonistes, les chanteurs et les exécutants : Crammer, Lolli, Jarnowick, Farinelli, Cafarelli, etc.

Vaines supplications près d'une amante irritée. Calypso ordonne à Télémaque de sortir de son île. Mentor, empressé d'obéir, construit un vaisseau et entraîne le jeune Grec. Calypso désespérée de l'ordre que lui a arraché sa colère, excite ses nymphes : elles allument des flambeaux ; elles courent comme des Bacchantes; elles poussent des hurlements ; déjà le feu dévore le vaisseau...

Je ne serai point étonné que les flegmatiques auditeurs qui n'ont rien senti, en entendant cette musique supérieure, demandent en lisant ceci, *où cet enthousiaste a-t-il donc vu tout cela*? Hommes impassibles! je n'ai point VU *allumer les flambeaux*; je n'ai point VU *courir*; je n'ai point VU *lancer des torches embrasées sur le vaisseau*; parce que la musique ne peint pas les gestes et les actions purement physiques; mais j'ai ENTENDU l'agitation la plus grande, qui m'a remué jusqu'au fond du cœur; j'ai ENTENDU des plaintes, des cris, des hurlements. Les sons les plus variés et les plus artistement enchaînés m'ont donné l'idée d'un trouble qui m'a prodigieusement ému. J'ai SENTI que le compositeur avait imité jusqu'au bruissement des flammes. J'ai PENSÉ que quelque confus que fussent nécessairement ces détails, cette excellente symphonie produisait les plus grands effets, et qu'ainsi l'auteur avait rempli son but.

Je n'ai point VU non plus Télémaque précipité dans la mer par Mentor; et je m'en suis consolé, parce que je savais bien que je n'avais pas projeté d'aller VOIR des marionnettes. Mais, j'ai SENTI le contraste de sentiments exprimé par le beau duo du violoncelle et du violon, qui succède à l'incendie du vaisseau. J'ai SENTI avec quel art le compositeur nous a peint l'amant d'Eucharis se réjouissant de se voir rengagé dans ses liens, tandis que Mentor gémit sur l'aveuglement de son jeune élève.

Les nymphes pleurent la fuite de Télémaque, gémissent du désespoir de la déesse. Ce chant douloureux est de la mélodie la plus touchante; le musicien avait ici un grand écueil à éviter; celui de se livrer à ses forces et à sa sensibilité, car il devait passer d'une douleur naissante aux transports du désespoir et de la fureur.

En effet, Calypso inconsolable vient mêler ses cris aux tristes accents de ses nymphes, et la douleur commune s'augmentant par la réunion de tant de plaintes, cette Symphonie, à grand orchestre, atteint progressivement le dernier degré de l'énergie, je dirais presque du délire.

D'après cette analyse, dans laquelle je me suis méfié de la chaleur que pouvait m'inspirer le souvenir des sensations qu'excita en moi la musique de M. R..., et qui n'est, j'ose le dire, que rigoureusement équitable, je soutiens que son Télémaque est son meilleur ouvrage, et ne peut qu'augmenter la haute idée qu'avait donnée de ses talents la musique instrumentale qu'on connaissait déjà de lui. Jamais il n'avait pris un tel essor; jamais il ne s'était essayé à des tableaux d'une composition si savante, si difficile et si variée. Il n'est point resté au-dessous de son sujet : il a fait ce qu'il pouvait faire, puisqu'il a saisi tout ce qu'il pouvait imiter, et que sa composition a toujours été douce, agréable, forte, touchante, selon qu'il devait employer ces différents genres d'expression.

Je n'ai point dit qu'on ne pût faire mieux. Le Télemaque de M. R... est d'un genre absolument nouveau et le premier pas dans une carrière, est fort éloigné du dernier. J'ai trop d'opinion des talents de M. R... pour n'être pas sûr que quand lui-même pourra juger rigoureusement sa pièce, après l'avoir entendue plusieurs fois, il élaguera quelques longueurs, fera quelques changements, que lui seul peut encadrer dans son ouvrage. Ce grand compositeur a la livrée du vrai talent, je veux dire la modestie. Il serait bien empressé sans doute de profiter des avis des connaisseurs; car le goût qui ne crée pas, seconde cependant le génie, en modérant ses écarts; mais ce n'est pas une critique vague et non raisonnée, qui peut lui être utile; et s'il sait se rendre justice, il la dédaignera.

Que si les mécontents répondaient à tout ceci, *qu'on ne fait point croire aux gens qu'ils ont eu tort de s'ennuyer et que toutes mes raisons viennent se briser contre cet axiome.*

Je conviendrai que cette réfutation est laconique, et

qu'on croirait volontiers un moment, si l'on n'y regardait pas, qu'elle est raisonnable. Mais je répondrai (car enfin il faut répondre) :

1° Que celui qui dit cela, est juge et partie; parce que, s'il prétend que le tort est à celui qui *l'ennuie* et que celui-ci prétende que le tort est *à l'ennuyé*, il faut qu'un tiers décide.

2° Qu'il y a des gens qui s'*ennuient* de tout, et ce sont ordinairement les ENNUYEUX.

3° Qu'on ne *peut pas* plaire à tout le monde, et qu'il ne *faut pas* plaire à tout le monde.

4° Que lorsque je m'amuse à un concert, je me trouve plus heureux que celui qui s'y ennuie, qu'en conséquence il me serait dur de recevoir la loi de celui qui est moins heureux que moi; car mon sort empirerait à coup sûr.

5° Qu'il y a des personnes mal organisées : telles sont celles qui n'aiment pas la musique, et il est évident que leur organisation est en effet défectueuse; puisqu'elle s'oppose à ce qu'ils goûtent ces jouissances que procure la musique à ceux qui en font leurs délices. Mais si ces personnes s'ennuient, sera-ce la faute du compositeur? Je dis que ce sera la leur : pourquoi venaient-elles au concert?

6° Qu'il y a des *gens tranchants*, qui donnent le ton.
des *gens complaisants*, qui l'adoptent.
des *gens obligeants*, qui le respectent.
des *gens ignorants*, qui croient aveuglement les autres.

Ces quatre sortes de gens ne sont, selon moi, qu'une classe. Ainsi il suffit d'avoir répondu à l'un d'eux. Quand ils voudront bien avoir chacun un avis et le motiver, on essayera de les convertir, ou de s'instruire à leur école.

Je finis... Lecteur, n'en est-il pas temps? Permettez-moi d'esquiver la réponse, et croyez que ma conscience (car tout écrivain a la conscience de son talent) me dit à peu près ce que vous me diriez.

L'embarras, où j'étais, en me mettant à l'ouvrage, me revient encore à l'esprit; ainsi je finis comme j'ai com-

mencé. Je ne sais quel titre donner à ceci... Mais qu'importe après tout le TITRE? peut-être, et presque sûrement, cette bagatelle ne mérite pas un TITRE. Si par une bonté d'âme, en vérité très méritoire, vous trouviez le contraire, Lecteur, vous voudrez bien y mettre celui qui vous plaira davantage[1].

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez surtout à mordre.
Vous vous tourmentez vainement.
Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages;
Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant.

LA FONTAINE.

1. Dans les feuilles volantes des manuscrits des Affaires Etrangères, on trouve différentes notes de Mirabeau pour le « Lecteur y mettra le titre ». En voici quelques-unes : « Ces malheureux africains que notre barbare cupidité enlève ou dérobe à leur patrie oublient un instant leur servitude et soulèvent avec moins de peine leurs fers s'ils sont distraits par quelque instrument de musique. »

« Sans nous élever avec Pythagore jusqu'à l'harmonie des astres et vanter leur marche mélodieuse, on peut observer du moins que tout dans notre monde sublunaire est sensible à l'harmonie. »

« Les hommes qui en rapprochent le plus, les sauvages, ont comme les nations les plus instruites une musique, ignorante comme eux, mais proportionnée à leurs organes plus faciles à remuer que nos sens émoussés. »

VII

DES LETTRES DE CACHET [1]

ET

DES PRISONS D'ÉTAT

Mirabeau et Sophie furent arrêtés à Amsterdam, le 14 mai 1777, par l'inspecteur de Bruguières, à la requête du marquis de Mirabeau. Sur la plainte de M. de Monnier, le lieutenant criminel du bailliage de Pontarlier avait condamné par contumace, le 10 mai, Mirabeau à avoir la tête tranchée pour crime de rapt de séduction, Sophie de Monnier à être enfermée, à perpétuité, dans une maison de refuge, comme adultère. La sentence n'eut pas à être exécutée, les condamnés se trouvant dans la main du roi, et Mirabeau fut emprisonné au donjon de Vincennes, tandis que Sophie était placée dans une maison de correction, à Paris, évitant par sa grossesse une mesure de rigueur, puis envoyée à Gien, au couvent des Saintes-Claires, après sa délivrance.

L'activité intellectuelle de Mirabeau pendant sa captivité est connue. Elle s'applique à tous les sujets : histoire, littérature, science et politique [1]. Mais, entre tant de travaux

1. Parmi les œuvres publiées : *Des lettres de cachet et des prisons d'État, ouvrage posthume composé en 1778*. Deux parties. Hambourg, 1782. (véritable éditeur, Fauche, à Neufchâtel).

L'Espion dévalisé, Londres, 1782. in-8. (Même éditeur). C'est un re-

divers, son œuvre principale est *Des lettres de cachet et des Prisons d'Etat.* On a contesté à Mirabeau le mérite d'avoir écrit cette véhémente protestation en faveur de la liberté indivi-

cueil, à scandale, de nouvelles et d'essais. On l'a attribué à Baudouin de Guémadeuc, compagnon de Mirabeau à Vincennes. Dans une lettre à Vitry, (12 novembre 1782), Mirabeau se défend d'en être l'auteur. « Mon ami, courez avec l'activité brûlante de votre amitié et de votre âme. Il a paru en Suisse deux livres : l'un intitulé *L'Espion dévalisé*, mauvaise et méchante rapsodie qu'on ose m'attribuer, et dont le garde des Sceaux a lu un passage offensant pour lui à mon beau-père, comme en reproche de ma hardiesse et de mon ingratitude. Courez à votre ami de la Chancellerie; dites-lui qu'à tout prix, il détrompe son patron. Demandez-lui s'il est nécessaire que je lui cause, et sachez si cette infernale calomnie ne m'expose pas à quelques risques. » Cette dernière phrase explique les dénégations de Mirabeau, qui n'est peut-être pas le seul auteur de la rapsodie (contenant entre autres pièces son *Adresse aux Hessois*), mais qui l'a fait certainement imprimer.

Ma Conversion, 1783, à Stamboul, de l'imprimerie des Odalisques, in-12 de 191 pages (Éditeur, Fauche).

Erotika Biblion, 1783, Rome, imprimerie du Vatican, in-8°.

Recueil de Contes, deux parties, Londres, 1780, in-8°. Boucher se chargea de l'impression pendant que Mirabeau était prisonnier à Vincennes.

Elégies de Tibulle, suivies des Baisers de Jean Second, contes et nouvelles. Tours, an IV (1795), 3 volumes in-8°. Réédition en partie du *Recueil de contes*, avec des modifications.

Nouvelles de Jean Boccace, traduction libre ornée de la vie de Boccace, des contes que La Fontaine a empruntés à cet auteur et de figures gravées sous la direction de Ponce, d'après les dessins de Marillier. Paris, Duprat, 1802, 4 volumes, in 8°.

Parmi les ouvrages non publiés : *Des Dialogues*, où Mirabeau expose les péripéties de son roman avec Madame de Monnier; une étude sur l'*Inoculation*, destinée à Sophie qui hésitait à faire vacciner leur fille, parue dans la *Revue rétrospective*, 1835, tome IV, p. 398-430); une *Vie d'Agricola*, traduction de Tacite; *De la Tolérance*; une traduction de l'*Epopée* de Silius Italicus; un essai sur l'*Islamisme*; une histoire des *Provinces-unies*; une *Grammaire* à l'usage de Sophie. Il faut dater sans doute de cette époque, la plupart des manuscrits de Mirabeau qui sont aux Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Mirabeau entretenait en outre une active correspondance avec Sophie, l'une secrète, l'autre autorisée par le lieutenant de Police Le Noir et lue par Boucher, premier commis. Cette dernière correspondance a été publiée par P. Manuel.

duelle et du droit social. « Je croirais volontiers, écrit Brissot, « ce que m'a assuré Perreau (fils naturel du père de Mirabeau) que les Lettres de cachet étaient de son oncle, le « bailli de Mirabeau, qui les lui donna et auxquelles le pri- « sonnier ajouta quelques pages qu'on ne peut lui disputer. » (*Mémoires de Brissot*, tome II, p. 369). Les pamphlets royalistes, en 1789, tels le *Domine salvum fac regem*, de Peltier, dépouillaient Mirabeau de tous ses ouvrages. « Les lettres de cachet sont du bailli de Mirabeau son oncle, qui les lui a données, écrivait Peltier. Il y a des citations de neuf cents auteurs, qu'il n'avait sûrement pas à Vincennes. Il n'y a d'original que les détails de la cuisine de M. de Rougemont » (*Domine salvum*, 20 octobre 1789, p. 26). Cependant Mirabeau, qui ne tenait pas secrètes les collaborations qui lui avaient été offertes ou qu'il avait recherchées, a revendiqué *Des lettres de cachet* comme son œuvre personnelle, et cela très justement.

« C'était peu pour Mirabeau que de rendre à chacun ce qui « lui appartenait, il plaisantait souvent avec assez de grâce « sur ces dépôts de gloire et de talent que venaient faire « entre ses mains des hommes plus épris de l'amour du bien « public que de celui de la gloire. — « Le discours sur la Cons- « titution civile du clergé n'est pas de vous? lui disait-on un « jour. » — Cela est vrai, répondit-il en souriant, il est du temps « où je ne faisais plus mes ouvrages. — Et les inconvénients « des Lettres de cachet? — Oh! pour celui-là, ajouta-t-il, il est « du temps où je faisais mes ouvrages (*Mirabeau jugé par ses amis et ses ennemis*, 1791, in-8, préface de « la mort de Mirabeau », poème lu au lycée du Palais-Royal, le 11 avril 1791, par M. de Cubières, p. 91.)

Après son élargissement du donjon de Vincennes (17 décembre 1780), Mirabeau passa plus d'une année auprès du Marquis avec lequel il s'était reconcilié, et en février 1782, il entreprit la revision du procès de 1777 pour rapt et séduction. Il se constitua prisonnier à Pontarlier pendant le temps que dura la procédure engagée, et, en août 1782, il obtenait sa réhabilitation, par une transaction avec M. de Monnier, qui suspendait l'effet du jugement[1].

1. Mirabeau était assisté dans sa demande de revision du procès par son avocat, des Birons, mais ce fut lui-même qui rédigea la plupart des plaidoyers. Il écrivit et publia successivement : *Premier mémoire à consulter pour M. le comte de Mirabeau contre*

C'est à cette époque qu'il porta divers manuscrits à l'éditeur Louis Fauche, de Neufchâtel, parmi lesquels celui des *Lettres de cachet et des prisons d'Etat*. L'ouvrage suscita une vive émotion.

Le comte de Vergennes, secrétaire d'Etat des affaires étrangères de Louis XVI, informait en octobre 1782, M. le baron de Goltz, envoyé extraordinaire de Sa Majesté prussienne à la cour de France, qu'il se publiait des écrits licencieux à Neufchâtel, et comme cette ville dépendait de la Prusse, il lui demandait d'en arrêter la publication et de supprimer les manuscrits. Il citait : *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat*, *L'Espion dévalisé* et *Ma Conversion*. Le 18 octobre, M. de Sandoz-Rollin, conseiller privé d'ambassade du roi de Prusse en France, faisait parvenir au Conseil d'Etat de la principauté de Neufchâtel, la lettre du comte de Vergennes au baron de Goltz, en écrivant lui-même au Conseil pour l'engager à donner satisfaction au ministre français sans attendre les ordres directs du gouvernement prussien. Dès la réception de ces lettres, le président du Conseil d'Etat chargeait M. de Tribolet d'informer sur l'affaire, et interdiction de livrer les ouvrages désignés était adressée aux éditeurs.

Dans son rapport, M. de Tribolet déclara qu'il n'avait trouvé aucune trace de *L'Espion dévalisé* ni de *Ma Conversion*. Cela ne suffisait pas pour donner satisfaction à la France. Aussi le lieutenant de ville Perroud fut-il commandé pour faire saisir tous les exemplaires des ouvrages incriminés qu'il trouverait à Neufchâtel, et il n'en découvrit point ; le chancelier Boyne enquêta à nouveau auprès des imprimeurs, Louis Fauche, Favre et Vitel. Ceux-ci lui déclarèrent qu'ils avaient adressé

M. le marquis de Monnier, 1782 ; *Second mémoire à consulter pour M. le comte de Mirabeau contre M. le marquis de Monnier.* Les deux publiés ensemble et signés par Mirabeau et des Birons : *Observations importantes pour M. le comte de Mirabeau sur les allégations, les infidélités et les erreurs répandues soit dans la consultation pour M. de Monnier, soit dans tes deux plaidoiries de sa cause des samedis* 20 *et* 27 *avril* 1782. *Sur le récit des faits*, in 8. 16 p., signé Courvoisier ; *Observations importantes pour M. le comte de Mirabeau, sur la vérification de la lettre*, in-8, 12 p., signé Courvoisier ; *Troisième mémoire à consulter pour M. le comte de Mirabeau, appelant contre M. le marquis de Monnier, et contre le sieur Somburde*, substitut du procureur du roi, *de Pontarlier. intimés*, in-8, 62 p., signé par Mirabeau et des Birons.

à leurs correspondants, le 26 et le 29 septembre, neuf mille exemplaires du premier volume des *Lettres de cachet* et quatre mille du second, mais ils se refusaient à faire connaître les libraires français qui avaient reçu cet ouvrage. En ce qui concernait le manuscrit dont le gouvernement français demandait la destruction, ils répondirent qu'ils ne l'avaient jamais eu en entier à leur disposition, le comte de Mirabeau ne leur ayant livré son ouvrage que par feuilles qu'il reprenait après la composition, et les tierces personnes qu'il avait chargées de ses intérêts à son départ de Neufchâtel ayant agi de même à cet égard.

Les imprimeurs furent condamnés à trois jours de prison, à voir leur officine close et leur imprimerie fermée, tandis que l'on mettait les scellés sur leurs presses. Mais leur punition ne fut pas longue, car à la demande de M. de Vergennes les scellés furent levés le 23 décembre 1782, les mesures prises par le Conseil d'Etat de Neufchâtel ayant donné satisfaction « à Sa Majesté très chrétienne ». Les perquisitions, la condamnation des éditeurs, l'interdiction de laisser circuler l'ouvrage en France, aidèrent au succès qu'il rencontrait pour la hardiesse et la nouveauté des idées exprimées, la violente protestation qu'il élevait contre un régime d'arbitraire et de bon plaisir.

Mirabeau écrivait le 19 novembre 1782 à Vitry : « L'autre ouvrage a pour titre *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat*. (Le premier c'était *L'Espion dévalisé*). Celui-là est d'un autre genre et fait, dit-on, la plus énorme sensation. On ajoute que mon nom est dans toutes les bouches; je voudrais savoir s'il n'y a rien là d'exagéré, et quel risque aussi cela peut me faire courir. Au moins les charges, à cet égard, ne sont-elles pas sans bénéfice; car il est difficile qu'un tel ouvrage ne fasse pas quelque réputation, réputation dangereuse toutefois et chèrement achetée[1]. »

Nous ne publierons que des extraits de la première partie traitant des *Lettres de cachet*, où Mirabeau développe des

1. *Lettres inédites de Mirabeau. Mémoires et extraits de mémoires écrits en* 1781, 1782 *et* 1783, *dans le cours de ses procès de Pontarlier (en réhabilitation) et de Provence (en séparation) avec sa femme;* le tout faisant suite aux *Lettres écrites du Donjon de Vincennes*, depuis 1777 jusqu'à 1780 inclusivement, publiées par J.-F. Vitry, ancien employé aux relations extérieures. Paris, Lenormand, 1806.

idées générales; la seconde partie consacrée au régime des prisons d'Etat n'a plus qu'un intérêt médiocre. Nous en donnerons seulement la dernière page adressée à son fils, d'une aute et touchante éloquence.

DES LETTRES DE CACHET ET DES PRISONS D'ÉTAT[1]

Objet et plan de cet ouvrage.

J'entreprends de parler des emprisonnements arbitraires et des prisons d'État. Plusieurs écrivains ont déjà traité ce sujet de première importance ; mais les uns ont donné des maximes générales sans usage, faute d'en avoir montré l'application : les autres ne se sont permis que des

1. *Des lettres de cachet et des Prisons d'État, ouvrage posthume*, composé en 1778.

Non ante revellar
Exanimem quam te complectar, Roma, tuum que
Nomen, libertas ! et inanem prosequar umbram.
(LUCAN.)

Di quibus imperium est animarum, umbræ que silentes
Et chaos, et Phlegeton, loca nocte silentia late;
Sit mihi fas audita loqui ! sit numine vestro
Pandere res alta terra et caligine mersas.
(VIRG.)

à Hambourg, MDCCLXXXII.

Il y eut deux éditions, en 1782, l'une en deux volumes, l'autre en un volume.

L'édition originale est précédée de cet avis des éditeurs :

Nous espérons que quand on aura lu cet ouvrage, on ne soupçonnera pas que nous ayons été trompés, et moins encore que nous ayons voulu tromper par le charlatanisme des titres si à la mode aujourd'hui. L'ouvrage que nous donnons au public n'est point le tour de force d'un stipendié de librairie qui évertue son génie pour vendre de l'éloquence sur un sujet donné. C'est l'élan d'une âme naturellement forte, et rendue plus énergique encore par les vains efforts du despotisme pour l'opprimer.

On nous assure que cet ouvrage est posthume. Nous ne le garantissons point ; mais nous osons promettre qu'après l'avoir lu, on n'imaginera pas que cette allégation soit un mensonge officieux, nécessaire pour excuser les négligences de l'ouvrage. On voit par

demi-vérités, si je puis m'exprimer ainsi; et ces réticences pusillanimes prêtent des armes aux méchants et découragent les bons. Plusieurs, aigris par leurs souffrances et s'attachant uniquement aux détails, ont discrédité leurs ouvrages par des exagérations, ou de fausses anecdotes.

J'espère éviter ces écueils, non que je me flatte d'avoir plus de talent que ceux qui m'ont précédé dans cette carrière; mais je ne manquerai pas de courage, et je serai toujours de bonne foi. Mon but est honnête; il est simple. Je sais que l'usage des *lettres de cachet*[1] et des emprisonnements illégaux, cette arme la plus sûre du pouvoir arbitraire, est inébranlablement établi. L'autorité n'a jamais renoncé à ses acquisitions, pas même à celles qui l'expo-

les recherches immenses dont il est chargé que l'auteur lui a donné toute la perfection dont son talent le rendait capable.

Quelques émules bénévoles (nous sommes trop modestes pour les appeler des rivaux, et trop honnêtes pour les croire envieux) nous ont fait charitablement avertir que cet ouvrage était déjà connu.

Nous ne saurions assurer que l'industrie des pirates ou charlatans littéraires n'ait pas spéculé sur un pareil titre; mais nous sommes bien sûrs qu'un tel ouvrage aurait fait trop de bruit pour nous être inconnu. Nous mettons au défi les plus infaillibles nomenclateurs de l'indiquer, et nous garantissons que ceux qui pourront le singer se trahiront bientôt eux-mêmes. Il est un courage, il est un véhémence, il est une sensibilité qu'on ne joue pas.

On a destiné pour cet ouvrage un volume de preuves et d'éclaircissements, qui sont autant de dissertations sur des questions de droit public et d'économie politique, dont les détails et les recherches auraient fait languir le texte. Ces dissertations n'auraient pu composer un volume; et comme la première partie de cet écrit purement consacrée à traiter des lettres de cachet considérées relativement au droit positif, au droit naturel, à la Société, aux particuliers, en composent seules un assez considérable, nous avons renvoyé les détails sur les prisons d'État, qui font l'objet de la seconde partie, au volume qui contiendra les preuves et éclaircissements. Ces notes sont indiquées d'avance dans la première partie, à laquelle elles feront suite naturellement et immédiatement.

1. Les notes sont reportées à la fin du chapitre comme dans l'édition originale.

sent à des dangers. En vain chercherait-on dans l'histoire quelque prince qui eût resserré volontairement son pouvoir[2]. Quelques-uns, dans le très petit nombre d'hommes éclairés, qui ont occupé le trône, sont remarquables par la sagesse de n'avoir point usurpé; mais celui qui restituera de bon gré les usurpations de ses prédécesseurs, est encore à paraître. Tous, excepté les imbéciles, ont défendu vivement leurs prérogatives, lorsqu'on a essayé de les limiter, et se sont ressaisis à la première occasion favorable de ce qu'ils avaient perdu Les hommes doivent donc s'estimer heureux si leur condition ne devient pas plus mauvaise, et faiblement espérer qu'elle soit jamais beaucoup meilleure, à moins qu'ils ne parviennent à connaître leurs droits et leurs forces, et que la volonté et l'intérêt général, c'est-à-dire la justice, ne soient un jour, grâce aux progrès de l'instruction, la loi universelle et fondamentale des sociétés, également obligatoire pour leurs chefs et tous les individus qui les composent.

« Ce que vous insinuerez sur les lettres de cachet, écrivait Mme de Maintenon au cardinal de Noailles, n'en diminuera pas le nombre : on est persuadé qu'elles sont fort nécessaires et qu'on a le droit de les donner. Vous direz de bonnes raisons ; mais quelle apparence que vous l'emportiez sur trois ministres, sur tous ceux qui les ont précédés, dont ils citent l'exemple, et sur l'habitude de gouverner ainsi ! » Tout cela n'est que trop vrai, quoique fort déplacé de la part de l'épouse d'un souverain, sa favorite et son amie. La difficulté de faire entendre la vérité, ne devait pas la décourager. Elle eut mieux servi Dieu et le roi en luttant contre les conseils violents des ministres, que par des petites pratiques de dévotion, des exhortations pieuses et des aumônes.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas conçu le chimérique espoir d'engager le gouvernement à proscrire une méthode que les puissants ont tant d'intérêt à défendre, et que les ministres n'abandonneront jamais volontairement. Mais qui pourrait, sans un chagrin amer, entendre des citoyens, d'ailleurs honnêtes et incapables d'encenser le despotisme,

adopter légèrement des maximes destructives de toute liberté, et se laisser persuader par des exemples particuliers que la violation des règles et des lois est utile ou même nécessaire? Quelle ressource nous reste-t-il, si l'opinion publique invoque l'arbitraire? Tout honnête homme doit, quand il le peut, travailler à dissiper des illusions si funestes, et c'est ce que je me propose dans cet ouvrage. Mon dessein étant d'ailleurs de dévoiler la tyrannie intérieure des prisons d'État, il faut remonter à l'injustice qui en est la source. Si je me trompe en pensant que la raison et la vérité généralement répandues pourraient un jour, en s'assurant de la pluralité des suffrages, triompher de l'ambition, de l'intrigue et du despotisme, c'est du moins une erreur honnête. Cinq patriotes anglais, dans le dernier siècle, hasardèrent leur fortune et leur vie pour faire décider sans retour la grande question des emprisonnements arbitraires, et méritèrent par ce noble courage la reconnaissance éternelle de leurs concitoyens. Ils osèrent réclamer la protection des lois contre la volonté du souverain qui les opprimait, et Charles I[er], dit M. Hume (*a*), *ne vit pas sans étonnement qu'un pouvoir exercé, presque sans interruption, par ses prédécesseurs, se trouvât par une exacte discussion directement opposé aux lois les plus claires.* Nos chaînes sont trop étroites, et ma détention trop rigoureuse, pour que je puisse tenter juridiquement un tel effort. Mais j'adresse à la nation les plaintes qu'il m'est impossible de faire parvenir aux tribunaux qui, d'ailleurs, ne les admettraient pas, et du sein d'une odieuse prison, je paie ma dette à ma patrie, autant qu'il est en moi, vu la faiblesse de mes talents, et les circonstances particulières de ma situation.

Un des principaux objets de cet écrit est de faire connaître les brigandages que l'impitoyable cupidité d'un préposé subalterne exerce sur les malheureux dont la garde lui est confiée. Je ne nomme que lui, parce que je ne con-

(*a*) *The history of Great Britain : under the house of Stuart.* (Vol. I. édit. in-4°, chap. II, p. 152.)

nais que lui d'aussi coupable : je le nomme, parce qu'heuseusement il est mortel ou révocable, et qu'il serait injuste d'exposer le lecteur à accuser un autre de ses bassesses ; j'examine, en général, la constitution des prisons d'Etat parce qu'elles sont toutes régies sur les mêmes principes et à peu près par les mêmes moyens : or, il est à craindre qu'en donnant à ceux qui ont la direction de ces maisons, de grandes facilités pour malverser, on n'ait fait naître dans toutes les mêmes abus.

Le roi subvient libéralement aux besoins des prisonniers d'Etat, et ceux du donjon de Vincennes sont infiniment plus maltraités que les valets de celui qui s'enrichit à les nourrir. Je ne sais s'il en est précisément de même dans les autres châteaux de cette espèce ; mais la nature de leur institution donne lieu de soupçonner que si les vexations n'y sont point aussi criantes, il n'en est pas moins vrai qu'il s'y exerce des vexations. Certainement un pillage cruel, supporté par des hommes si malheureux, est contraire aux intentions du gouvernement qui prodigue des sommes considérables à l'entretien des prisons d'État. Cependant ceux qui y gémissent ont droit de l'accuser de leur misère ; car ils ne peuvent attendre justice que des ministres, et les moyens de la réclamer leur sont ôtés.

Ce n'est pas seulement sur l'objet des besoins physiques que les prisonniers de Vincennes sont barbarement opprimés. Leur sort déjà si triste par la privation la plus complète de toute liberté, est encore aggravé au mépris de l'humanité, et même du bon sens, dans les vues que je tâcherai de dévoiler. On trouvera ici l'exposition fidèle de tous ces griefs. Les faits peuvent être aisément vérifiés : ils ne seront point articulés vaguement, et j'indiquerai des moyens sûrs pour les constater.

Je traiterai d'abord des emprisonnements arbitraires ; je parlerai ensuite des prisons d'État.

Je prouverai que la prérogative royale par laquelle un citoyen peut être détenu prisonnier, en vertu d'une lettre close et sans aucune forme udiciaire, est une violence contraire à notre droit public et réprouvée par nos lois : que

fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les détentions arbitraires (*a*) sont destructives de toute liberté, et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes. Je prouverai, enfin, que l'usage des lettres de cachet est *tyrannique*, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, et que son utilité prétendue, entièrement illusoire, ne saurait jamais balancer les inconvénients terribles qui en résultent.

Après avoir ainsi considéré les lettres de cachet relativement au droit positif, au droit naturel, à la société, aux particuliers, je rendrai compte de l'administration intérieure du donjon de Vincennes : je proposerai ensuite des moyens fort simples de s'assurer des principaux abus de cette gestion infidèle et oppressive, et d'y apporter un remède efficace et sûr.

J'ai médité longtemps mon sujet, et je crois l'avoir envisagé sous toutes ses faces, condition nécessaire de laquelle dépend en tout genre la justesse de nos opinions. Si je n'ai pas fait mieux, c'est que cela m'a été impossible, soit faute de génie, soit manque de secours. C'est au milieu de la vie la plus errante et la plus agitée, que j'ai acquis le très petit nombre de connaissances que je possède. Je n'eus jamais de maître, et je n'ai plus de conseil. Séparé de mes amis, privé de livres, de correspondances, de tranquillité, de liberté, de santé, de tout, excepté de loisir et de sensibilité, on ne saurait être plus embarrassé de plus d'entraves ; mais libre ou non, je réclamerai, jusqu'à mon dernier soupir, les droits de l'espèce humaine. Eh ! quel moment plus propre à combattre le despotisme que celui où l'on gémit sous ses liens ?

Aucune animosité particulière ne m'excite : mon ouvrage n'est point une satire maligne, fruit de l'aigreur et du ressentiment. On n'y trouvera ni anecdotes hasardées, ni fictions ingénieuses, ni exagérations. S'il contient quelque

(*a*) Il est aisé de sentir que ce qui sera prouvé pour les emprisonnements le sera pour les exils et quelque punition que ce soit.

énergie, c'est celle des choses; si quelque chaleur, c'est la haine de l'injustice qui l'a produite. J'écris dans l'espoir d'être utile, si ce n'est en répandant des principes, qui ne sont pas de nature à plaire au gouvernement, du moins par les détails que je donne sur les vexations que les ministres ignorent, et qu'ils n'ont point d'intérêt à tolérer. S'ils ne profitent pas de cette relation où tout est conforme à la plus exacte vérité, les parents qui, dans un accès de fougue, ou dans des circonstances embarrassantes, ont livré leurs enfants à l'avide geolier de ces sombres cachots d'où les plaintes ne peuvent sortir, réfléchiront peut-être sur l'emploi qu'ils font de leur argent et de leur crédit. Si leur âme dénaturée compte pour rien le supplice qu'endurent leurs victimes, ils penseront du moins qu'ils peuvent les immoler moins chèrement. Si la voix de la nature se fait encore entendre en eux, s'ils veulent punir et non détruire, contenir et non étouffer, ils verront quelle est leur erreur et se hâteront de la réparer.

NOTES.

1° Je ne traite dans cet ouvrage des *Lettres de cachet* que comme lettres d'exil, ou ordres en vertu desquels on constitue prisonnier un citoyen. Personne n'ignore que les lettres de cachet sont quelquefois employées à d'autres usages, et que dans l'acception rigoureuse de ces mots on n'entend que des lettres émanées du roi, signées de lui, contre-signées d'un secrétaire d'Etat, écrites sur du simple papier, et pliées de manière qu'on ne peut les lire sans rompre le cachet. Au reste, la dénomination des *lettres de cachet* est assez moderne, et l'on assure que ce mot a été employé pour la première fois dans l'ordonnance d'Orléans de 1560. (Monthlin, *Maximes du droit public français*).

2° A Rome, les rois avaient la puissance exécutrice et celle de juger, réunion formidable, sans doute, à laquelle il ne manquait que le pouvoir législatif pour former le despotisme complet. Servius Tullius, qui était en quelque sorte un usurpateur, abandonna les jugements civils, et ne se

réserva que les criminels. Qui ne voit que, laissant ce qui était pénible, il ne réduisait point en effet son pouvoir. Il est vrai que l'assemblée des citoyens recevait dans tous les cas les appels du tribunal royal et du sénat. Cicéron compte ce droit entre les constitutions royales. (Tusc. Quœst, 4, 1. Voyez aussi Senec. *Epist.*, 108, et l'exemple qu'en rapportent Val. Max. L. VIII, 1, et Tit. Liv., I, 26.) Mais que deviennent les assemblées des citoyens sous un despote?

En tout pays, en tous temps, la liberté civile a principalement dépendu de la forme des jugements criminels et de la nature des lois pénales, sur quoi il est à remarquer que dans tous les Etats de l'Europe, l'Angleterre seule exceptée, la loi criminelle est infiniment plus imparfaite que la loi civile. On se formera une idée de l'avidité du pouvoir, qui semble être la maladie contagieuse des grandes places, si l'on pense que Tite, Nerva, Trajan, les Antonin et Marc-Aurèle n'eurent pas la générosité ou le courage d'établir à Rome une monarchie limitée. Le prince qui le premier fit élever un temple à la *bienfaisance*, manqua essentiellement à la *justice*. Il conserva un pouvoir qui n'était qu'une usurpation. Marc-Aurèle respecta les lois, dit Lyttelton; mais s'il eût voulu agir autrement, les Romains n'auraient pu l'empêcher. Ils furent donc réellement aussi esclaves sous son empire que sous celui de Commode son fils. *Père infortuné! malheureux roi!* ajoute le philosophe anglais, *que la monarchie absolue est exécrable, puisque les vertus même de Marc-Aurèle n'ont pu l'empêcher de faire la ruine de sa famille et le malheur de sa patrie, qu'aussi longtemps qu'il a vécu*! (Dialogue des morts).

3° Quand on lit ce qui reste des directions de Mme de Maintenon, si l'on excepte une seule lettre de l'aimable et respectable Fénelon, on croit parcourir les exhortations d'un vieux moine à une vieille abbesse. On n'entretenait que de petites pratiques de dévotion une femme presque assise sur le trône, amie, confidente et conseil du prince. Elle était trop faible pour faire le bien; mais du moins elle était à même de le proposer. Au lieu de l'exciter et de donner l'alarme à sa conscience sur tout ce qu'elle pouvait et ne faisait pas,

on l'occupait de prières et d'examens, tels qu'on les prescrit à la dévote la plus obscure, la plus impuissante, la plus oisive. Rassurée par les flatteries de ses confesseurs et la certitude de leur avoir obéi, elle se croyait une sainte à la place des reines, tandis qu'elle n'était pas même une citoyenne. *J'ai reçu*, écrivait-elle au cardinal de Noailles, *une lettre anonyme qui me querelle sur ce qu'on donne la liberté tout l'été de se faire tuer et ruiner*, *et que l'hiver on défend les divertissements*... CETTE LETTRE N'EST RIEN : JE N'EN AI RIEN DIT. Eh! que disait-elle donc? Elle tourmentait le roi par des pratiques monacales, et gémissait de ce qu'il ne priait pas longtemps, ni avec assez de ferveur. Elle se mêlait de toutes les querelles du clergé, et par conséquent les envenimait de toutes les vétilleries de controverse, ce qui suffisait pour les rendre importantes. Elle protégeait les ministres et les généraux malhabiles lorsqu'ils étaient dévots, comme si la piété suppléait aux talents; comme si la dévotion de cour n'était pas toujours le masque de l'intrigue et de l'ambition; comme si le souverain pouvait demander à ceux qui servent l'Etat, autre chose que du zèle et les connaissances qui méritent les succès et les rendent probables. Du reste, absorbée dans les détails de Saint-Cyr et de quelques communautés religieuses, cette femme célèbre qui abandonna Fénelon, soutint Chamillart et haït Catinat, ne tentait pas la moindre chose en faveur du peuple, et elle croyait avoir fait le bien, quand elle avait distribué des aumônes [1].

1. Pages V à XIV, de l'édition originale.

PREMIÈRE PARTIE

DES LETTRES DE CACHET, CONSIDÉRÉES RELATIVEMENT AU DROIT POSITIF, AU DROIT NATUREL A LA SOCIÉTÉ ET AUX PARTICULIERS

CHAPITRE PREMIER

Jussions arbitraires formellement réprouvées par nos lois, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. Cruauté des Valois, et nommément de Louis XI envers les prisonniers d'État. A quelle époque les lettres de cachet se sont multipliées? Premier et unique édit qui les autorise.

Dans ce chapitre Mirabeau trace l'historique de la volonté des rois, depuis l'origine de la monarchie en France, opposée aux lois du royaume, en ce qui concerne la sécurité des personnes, et le droit de punir. Un seul édit, celui de juillet 1705, enregistré par le Parlement, semble rendre légales les volontés du roi, mais lorsque les lois positives sont contraires aux lois naturelles, elles ne sauraient être « légitimes ». (P. 1 à 25, notes 26 à 29.)

CHAPITRE II

Principes du droit naturel. Formation des sociétés. Conditions indispensables de toute association humaine. Le respect des propriétés, ou la justice fondée sur la sensibilité physique, l'amour de soi et la raison, impérieusement exigée par notre nature, indépendamment de tout système religieux, est le premier titre qui lie les hommes, et le seul point de réunion nécessaire à la société.

L'homme ne peut naître que par le moyen d'un autre homme : il ne peut aussi se conserver qu'à l'aide de son semblable, vu la longueur de son enfance et sa faiblesse individuelle. Il s'associe avec des êtres de son espèce, parce qu'il en a l'instinct, parce qu'ayant éprouvé qu'il doublait sa force en s'aidant de ses deux bras, il a compris qu'il l'augmenterait encore en les multipliant, parce que d'ailleurs il est né en famille, et que de la réunion d'une

seule famille à l'agrégation de plusieurs, il n'y a qu'un pas. Mais de quelque manière que se fasse cette association entre humains, l'objet de chaque individu est de résister à des fléaux destructeurs qu'un être solitaire n'aurait pu braver, et de satisfaire plus aisément ses besoins journaliers. On a donc eu raison de dire que la loi de subsistance est la loi de nature, puisqu'elle est en quelque sorte le titre de notre existence.

Mais le pouvoir de satisfaire nos besoins dépend absolument de notre *propriété personnelle*, c'est-à-dire, de la liberté complète d'employer nos forces, notre temps et nos moyens à la recherche de ce qui nous est utile. La propriété personnelle est donc notre premier droit, comme notre premier devoir est de la conserver et de la défendre. L'association de plusieurs hommes ne peut porter que sur ce *devoir* et sur ce *droit*.

Les contractants, si l'on peut parler ainsi, assurent leurs droits réciproques pour prix des devoirs et des services respectifs auxquels ils s'engagent les uns envers les autres : cette convention tacite, qui n'est pas un contrat social, comme quelques philosophes l'ont prétendu, est simplement la loi de nature, l'intention manifeste des associés, leur intérêt évident, parce que *l'homme ne peut que par le nombre, n'est fort que par la réunion, n'est heureux que par la paix* (*a*).

Les hommes qui seraient les plus malheureux et les plus dénués de tous les êtres, sans la raison, et la société qui la développe, la perfectionne et l'applique, les hommes, munis de ces deux armes accordées à eux seuls, cherchent à étendre leurs propriétés et à multiplier leurs jouissances. L'inégalité des dons de la nature et la variété des circonstances les aident diversement à y réussir. Ils n'ont pas tous la même force, la même intelligence, les mêmes talents. De là, par l'enchaînement des choses et du temps, résulte la disparité de succès, d'avantages et de rangs (inégalité juste ; car elle est fondée sur la nature et tend au bien

(*a*) Vue de la nature du sublime Buffon.

de tous! inégalité respectable lorsqu'elle est le produit de la reconnaissance publique, mais ils ont tous les mêmes besoins et les organes nécessaires pour satisfaire à ces besoins. L'entière propriété personnelle, ou la liberté, est donc le droit de tous, puisqu'elle est nécessaire à tous; et c'est en cela que les hommes sont et seront à jamais égaux: c'est là, ou du moins ce doit être la mesure commune de la société. Un des principaux objets de l'association est d'empêcher que ce sentiment qui porte chacun à multiplier ses jouissances, ne dégénère en cupidité; que l'inégalité naturelle ou accidentelle, qui donne à quelques-uns des facilités refusées aux autres, ne devienne oppressive: c'est, en un mot, d'obliger tout homme, quel qu'il soit, à respecter les propriétés d'autrui. Tel est ou devrait être le but de toutes les institutions humaines qui varient et se multiplient selon les divers moyens de subsistance, qu'emploïent les sociétés plus ou moins industrieuses et civilisées. Les hommes vivront en communauté, ou établiront des propriétés foncières: ils se nourriront des productions spontanées de la terre, ou s'adonneront à la chasse et à la pêche: ils élèveront des troupeaux ou inventeront et perfectionneront l'agriculture; mais dans tous les cas le respect mutuel de leurs droits, sera le gage nécessaire de leur union qui, quoi qu'en aient dit quelques modernes, dépend plus encore des relations morales que des convenances physiques, puisque celles-là sont absolument nécessaires pour déterminer, régler et circonscrire celles-ci.

Le précieux instinct de la sociabilité, ou quelqu'autre cause (car j'écris dans tous les systèmes), n'a donc pas plutôt rassemblé les hommes en société que le premier titre qui les lie entr'eux c'est la *justice*, ou le *respect des propriétés* puisqu'ils ne cherchent autre chose que le mieux-être, c'est-à-dire, la conservation et l'extension de leurs propriétés. Ils ne sont engagés à la société, qu'autant qu'elle accroît et assure leurs jouissances; qu'autant qu'ils y trouvent *propriété, liberté et sûreté.* Tous sont intéressés au maintien de la justice; les forts comme les faibles; les

forts puisqu'ils jouissent de la prééminence, et qu'ainsi ils ont plus à perdre au renversement de l'ordre, dans lequel ils trouveraient d'ailleurs leur ruine absolue, le nombre suppléant à la force; les *faibles*, puisqu'ayant moins de moyens et de puissance, ils doivent craindre davantage de violer les conditions auxquelles est attachée leur sûreté.

Ce n'est point un roman moral que je trace ici : ce ne sont pas mes opinions particulières ou celles de quelqu'autre écrivain que j'expose, c'est la loi de la nature que je développe. Peut-être, si je ne consultais que mon cœur, j'en appellerais à celui de tous les êtres sensibles et non dépravés; et je soutiendrais, je prouverais même que la justice, dérivée de la sensibilité physique et de l'amour de soi, est la voix naturelle de l'âme, et qu'il n'y a pas de plus grand théâtre pour la vertu que la conscience (a). Mais les subtilités des métaphysiciens, les tours de force de l'amour-propre, si je puis parler ainsi, ont tellement obscurci les lumières naturelles et épaissi les ténèbres du pour et du contre, que cette discussion serait longue, pénible et peut-être assez inutile : car tous les raisonnements possibles ne donneront pas la bonté morale à l'infortuné, en qui elle n'est point un sentiment manifesté par la voix intérieure de sa conscience, au moment où sa raison lui indique le juste et l'injuste; aussi bien qu'un jugement acquis par la connaissance et l'expérience de ce qui lui est utile ou nuisible, si toutefois il est vrai qu'un tel homme existe. Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas d'établir que la justice, fondée sur la raison et la nécessité, est impérieusement exigée par notre nature; et je crois démontrer cette vérité en déduisant les notions primitives de l'ordre social, des besoins communs à tous les hommes et de leurs intérêts les plus évidents.

C'est là, n'en doutons point, c'est là seulement que se trouvent la législation universelle et le vrai code moral : on dit communément que si la divinité n'est pas, il n'y a

(a) *Nullum virtuti theatrum conscientia majus est.* (Tusc. Cic. II, 36).

que le méchant qui raisonne, le bon est un insensé. Mais pourquoi, si le bon est le plus paisible, le moins agité, le mieux garanti? « La vertu, dit Rousseau, n'est pas plus « que le vice l'amour de l'ordre : il y a quelque ordre « moral, partout où il y a sentiment et intelligence ; la diffé- « rence est que le bon s'ordonne par rapport au tout, et « que le méchant ordonne le tout par rapport à lui. Celui- « ci se fait le centre de toutes choses; l'autre mesure à « son rayon et se tient à la circonférence » (*a*). Il me semble que dans cette supposition Rousseau fait du méchant un insensé; et la folie est un exemple particulier qui ne saurait servir de preuve générale. Je doute qu'à moins d'aliénation d'esprit il y ait un homme assez stupide, si ce n'est un despote, pour imaginer qu'il puisse être le centre d'un système quelconque. Tout humain pourvu d'entendement se sent incapable de soutenir les efforts des rayons rassemblés : en calculant ses besoins et ses forces individuelles, il voit que celles-ci sont très disproportionnées aux autres : il se trouve une faible partie du tout, et s'aperçoit sans cesse qu'il est très dépendant; d'où il conclut qu'il lui faut ménager ses semblables. Employera-t-il l'artifice ou la violence pour satisfaire ses désirs aux dépens de ceux qui l'entourent? Il se rendra l'ennemi de tous; leur méfiance éveillée, leur industrie aiguisée, leur colère allumée les réuniront contre l'offenseur qui ne peut que succomber dans une lutte si inégale. La méchanceté est donc évidemment une erreur de calcul, aussi bien qu'un sentiment pervers : faire du mal et en recevoir sont deux choses intimement liées : cela peut se démontrer indépendamment de toute connaissance du grand Être, et ce qui vaut mieux (car les meilleurs arguments déterminent plutôt nos opinions que nos actions), l'expérience journalière en est la preuve. En un mot, la vertu est ou n'est pas arbitraire et d'institution humaine. Dans ces deux suppositions, il me paraît également inconséquent de soutenir que l'homme n'a d'autre frein que la religion. Si la vertu est fondée sur

(*a*) *Emile.*

le sentiment et que l'incrédule ne rejette les opinions reçues sur l'existence et le culte de la divinité que par une erreur de jugement, il ne s'en suit pas que le sentiment s'anéantisse alors que l'esprit s'égare. Si le respect pour la vertu n'est qu'une institution politique fondée sur l'utilité, cette utilité existe indépendamment des menaces et des promesses de la religion, et sera pour l'incrédule, pour l'inconvaincu et même pour l'athée, ce que sont les dogmes religieux pour les prosélytes des cultes divers. Que la conscience morale soit un sentiment ou un jugement, toujours existe-t-elle : elle guide les hommes plus ou moins sûrement, selon que des institutions bien ou mal combinées dirigent les passions, lesquelles exaltées à un certain point n'auront jamais de souverain ; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit possible de la faire servir au plus grand bonheur physique et moral que l'humanité puisse atteindre.

Sans doute c'est un grand encouragement à la vertu que la gloire qui lui est promise : sans doute, c'est une consolation précieuse et un solide appui que la ferme croyance qu'on a pour témoin dans tous les instants un Juge incorruptible et suprême, infaillible et souverainement bon, au tribunal duquel toutes les injustices humaines seront réparées et les bonnes actions récompensées. Le théisme est donc la spéculation la plus sublime, la plus utile, la plus touchante, à laquelle la philosophie se soit élevée.

Mais ce dogme admirable et simple ne fut jamais, dans toute sa pureté, la religion d'aucun peuple. Le commun des hommes, qui veut des machines, y mêla constamment des modifications grossières, absurdités toujours stupides et souvent funestes, au lieu que les principes de la morale naturelle rendus intelligibles pour tous, puissants envers tous par l'organe et la protection des lois, n'exposent la société à aucun danger, et suffisent pour nous convaincre que le véritable amour de soi est l'amour de l'ordre ; que cet ordre fondé sur la justice, ou la connaissance et le respect de tous les rapports humains, est l'ordre bon pour tous, utile et nécessaire à tous, et non à tel ou tel individu seulement ; enfin, que nul ne peut s'ordonner bien pour

lui-même qu'il ne s'ordonne par rapport au tout. La justice est donc indépendante des notions quelconques de la divinité. La vertu a donc une base solide et la justice un but réel dans l'intérêt, ce garant universel de nos engagements respectifs.

Si l'on m'objecte qne les hommes s'écartent souvent des principes de la justice que je crois si évidents, et qu'ils font le mal, sachant bien qu'ils le font, ce qui paraît prouver que la morale naturelle est insuffisante pour les conduire à la pratique du bien, cette difficulté tournera contre ceux-là même qui la proposent ; car la religion ne possède pas une force tellement réprimante, que la société n'ait encore besoin des lois pour le maintien du bon ordre : jusqu'ici les choses restent donc egales ; peut-être ne sera-t-il pas difficile de prouver qu'elles ne le sont point et que l'avantage est du côté des sectateurs de la morale naturelle, dont l'inflexible pratique est après tout un hommage assez digne de la divinité, pour rassurer les esprits bien faits sur leurs scrupules et sur leurs doutes; car quoi de plus grand que de célébrer dans la justice la raison sublime qui préside à la nature ? Etendons et approfondissons ces idées au risque d'une digression : l'importance seule du sujet la ferait pardonner ; mais le despotisme sacerdotal est uni par des liens trop étroits au despotisme civil, et le mélange des préceptes religieux et des principes politiques a fait trop de mal aux hommes, pour que cette discussion soit absolument déplacée dans cet ouvrage[1].

CHAPITRE III

Les principes précédents sont indépendants de tout système religieux, et ce serait un grand bien que cette vérité fût également admise. Despotisme sacerdotal. Cause nécessaire du despotisme civil.

Les législateurs, pour contraindre les peuples à l'obéissance aux lois, leur ont attribué une origine divine, et les

1. Pages 30 à 38.

gouvernements ont renforcé leur puissance en s'alliant aux prêtres. Ceux-ci ont créé le fanatisme, propagé la discorde et la guerre parmi les hommes. Leur tyrannie religieuse n'a pu se maintenir que par l'appui du pouvoir temporel, et elle a engendré, de cette sorte, la tyrannie civile. D'autre part, en entourant les hommes de préjugés et d'erreurs, elle les a disposés à subir l'arbitraire. C'est la philosophie basée sur les lois naturelles, en dehors de toute religion, qui forme les sociétés heureuses, et qui assure la justice et la liberté à tous les citoyens.

CHAPITRE IV

Collusion des deux autorités ecclésiastiques et civiles. La justice, source commune de tous les rapports humains, est le fondement des droits réciproques des peuples et des souverains, quelle que soit l'origine des gouvernements qui se sont établis parmi les hommes.

La justice est la source commune des rapports humains, et tout ce qui lui est contraire est un attentat. L'autorité concédée au souverain, ne vient pas de Dieu, mais elle doit exprimer la volonté du roi et du peuple; si le roi ne se conforme pas aux lois basées sur la justice, la liberté pour tous, son pouvoir est une acquisition illégitime.

CHAPITRE V

Origine du droit de punir. Distribution du pouvoir judiciaire. L'exercice de la justice est absolument incompatible avec les ordres et les emprisonnements arbitraires. Ils sont plus redoutables à la liberté politique, plus cruels pour les individus qui les endurent, que toute autre vexation et que les violences sanguinaires même.

Tous les hommes n'ont déféré à l'autorité que pour en recevoir *justice*. Tous les citoyens ont droit de l'exiger du gouvernement établi; mais suivant les principes immuables de la loi de nature, base de toute société, un homme ne saurait juger un autre homme, car il n'a et ne peut avoir aucuns droits de juridiction sur lui.

Observons qu'il ne faut pas confondre le droit dejuridic-

tion avec celui de se servir de tous les moyens honnêtes d'assurer son bonheur et d'empêcher les autres d'y attenter. Ce droit incontestable résulte du devoir de prendre soin de son bien-être ; l'homme l'a dans tous les lieux, dans tous les temps. Il le conserve au milieu de la société dans tous les cas urgents où le secours des lois serait inefficace par sa lenteur; mais ce droit n'a rien de commun avec celui de juger. Je m'égarerais sans cesse en digressions, si je voulais prévenir tous les sophismes, toutes les vaines arguties dont on peut étayer une mauvaise cause.

Le pouvoir d'administrer la justice appartient évidemment à la société réunie pour maintenir les droits naturels de chaque individu, qui ne saurait les conserver sans l'assistance de ses semblables. C'est au corps social à décider si un de ses membres s'est déclaré l'ennemi de tous ses co-associés par ses crimes ; s'il a mérité d'être banni de l'association ou d'être puni par elle, et de perdre la protection qu'elle ne s'est engagée à procurer qu'à ceux qui seront justes, et qui ne mettront point d'obstacles au bien-être de leurs frères. Le droit de juridiction que possède la société émane de son devoir de protection : mais il a fallu qu'elle confiât à quelques-uns de ses membres le pouvoir de juger, pour en rendre l'exercice praticable. Un seul homme est le dépositaire de cette autorité dans la plupart des monarchies, c'est-à-dire, qu'il a le droit d'ériger des tribunaux pour l'administrer en son nom (qui n'est autre que la nation prise collectivement), selon les lois admises dans cette société ; car il est impossible, et il serait absurde, qu'il exerçât personnellement le pouvoir judiciaire dans les affaires civiles : il serait injuste et même tyrannique qu'il jugeât dans les affaires criminelles, puisqu'il est partie publique dans tous les délits, et préposé pour les poursuivre par le corps social qui lui a délégué ses droits et sa puissance pour l'exécution des lois. Dans toute action subordonnée au pouvoir judiciaire, il y a nécessairement trois parties : le *demandeur*, le *défendeur* et le *juge* (a) : il est évident par la nature même

(a) *Actor, reus et judex.*

de la chose, que le demandeur ne saurait, sans renverser l'ordre, sans être oppresseur, se porter pour juge, c'est-à-dire, décider lui-même de la vérité du fait qu'il allègue, et déterminer le point de la loi relatif à ce fait. Que serait-ce si lui-même l'avait dictée?

Ce n'est point ici le lieu de prouver en détail que la loi obligatoire n'est et ne peut jamais être que l'expression fidèle du droit naturel, revêtue de la sanction du consentement public (*a*) ; que la justice doit être rendue sur les lieux de la manière la plus commode pour les citoyens, et pour me servir de la maxime du sage, du bienfaisant, du grand Alfred, *à la porte de chaque particulier*; que les juges doivent être inamovibles aussi longtemps qu'ils ne prévariquent point, si l'on veut s'assurer de leur incorruptibilité; que leur indépendance dans l'administration de la justice est aussi nécessaire que leur intégrité pour garantir la liberté, l'honneur et la vie des citoyens ; que ces magistrats doivent être les organes des lois et non leurs interprètes (*b*), sans quoi ils seraient législateurs; que leurs fonctions se réduisent à décider que telle ou telle action est contraire à la loi écrite, qui a infligé à son infraction tel ou tel châtiment; qu'ainsi cette loi doit être fixe et précise, afin qu'ils ne soient exactement que juges d'une simple question de fait, littérale et notoire; autrement personne ne pourra connaître exactement ses devoirs et ses droits, et les citoyens seront dans une servitude réelle à l'égard des magistrats ; tous ces détails et les conséquences infiniment importantes qu'on pourrait déduire de leur discussion (*c*), n'appartiennent qu'indirectement à mon sujet. Je conclus seulement de l'exposition que j'ai faite des principes de la loi naturelle et des conditions nécessaires de toute association humaine, qu'aucun jugement ne peut être légitimement rendu contre un citoyen, si ce n'est par les juges ordinaires légalement

(*a*) *Communis sponsio civitatis* (*Pand.*, l. I, t. III).

(*b*) *Vere dici postest magistratum legem esse loquentem*; *legem autem mutum magistratum* (Cic. *de Leg.*, lib. III, c. I).

(*c*) Voyez quelques-uns de ces points supérieurement traités dans l'excellent traité *De' delitti*, du respectable Beccaria.

préposés pour être les organes et les dépositaires des lois.

L'exercice de la justice est donc absolument incompatible avec les ordres arbitraires et les emprisonnements illégaux. Si l'on nie ce principe, il faut mettre en fait et prouver que toutes lois, toutes formes de jugement, toutes magistratures, tous privilèges sont un fatras inutile et des mots vides de sens et de réalité; que tout peut et doit être réglé par la volonté d'un despote, parce que cette méthode est plus juste, comme plus simple et plus rapide. Personne ne doute qu'un pouvoir arbitraire, qui serait équitable et bienfaisant dans ses prescriptions, qui pourrait tout ordonner et tout exécuter par lui-même, serait le plus convenable et le plus salutaire des gouvernements; mais Dieu seul peut exercer un tel pouvoir, et Dieu ne l'a pas voulu; car il s'est imposé des lois auxquelles il obéit. Il ne s'agit donc point de savoir s'il serait bon de vivre sous un despotisme toujours *équitable et bienfaisant*, mais de s'assurer que le despotisme peut l'être et l'être toujours; que ses préposés le seront; que ces nouveaux Argus auront assez d'yeux pour tout voir; et qu'aucun Mercure ne pourra endormir ces yeux; qu'il naîtra une race d'hommes impassibles, infaillibles, parfaits, tout exprès pour servir un despote parfait, et que des générations angéliques succèderont à ces êtres angéliques.

Si vous n'avez pas cette certitude, apprenez-moi quelle peut être la liberté de celui qui n'est pas certain que la propriété de sa personne sera respectée? Qu'il ne peut la perdre qu'en vertu d'un délit, ou dans des circonstances précises déterminées par des lois exposées à la connaissance de tous, déposées entre des mains pures et comptables? La prison est la plus rigoureuse de toutes les peines en ce sens, puisqu'elle précède nécessairement la déclaration juridique du délit. Combien donc est-il important que les lois seules décident quand et combien de temps un citoyen doit y être renfermé, puisque l'innocent peut, aussi bien que le coupable, être assujetti à cet examen sévère! Que prétendra, que disputera celui qui n'a pas cette pre-

mière sûreté? Que lui importe toute autre propriété, dès qu'à chaque moment un homme qui possède tous les pouvoirs, peut lui en ôter la jouissance? A quoi servent les lois, leurs dépositaires et leurs organes, si cet homme ne leur impose silence et juge lui-même? S'il a cette terrible puissance de *juger*, qui l'empêchera d'opprimer, de détruire par ses volontés particulières tous les citoyens qui lui auront déplu, dont les richesses ou les jouissances feront envie à lui ou à ses bachas? Il pourra, comme Sylla, publier des tables, qui décideront de la vie et de la mort de chacun des infortunés qui sont soumis à son empire. A moins qu'il n'y consente, nous ne serons plus. *Hoc erit jus regis qui vobis imperaturus est*, etc.

Telles sont les suites de cette prérogative dont on accorde si facilement la légitimité. Voyez où ce seul point nous a conduit. Il ne nous reste plus que l'espoir de vivre sous un Pisistrate plutôt que sous un Phalaris. Eh, que dis-je! Qu'importe que le souverain soit naturellement juste, doux, modéré. si une arme tranchante est laissée aux mains de ses ministres et qu'ils veuillent en abuser? Ce n'est point un seul despote. que dans un gouvernement arbitraire, les hommes ont à redouter. Lorsque le prince se dispense d'obéir aux lois, ses préposés s'en dispensent aussi. Ce n'est pas même une licence qu'ils prennent, c'est une nécessité à laquelle ils obéissent; car ne pouvant connaître dans toutes les circonstances la volonté de leur maître, il faut bien qu'ils y substituent la leur, puisqu'ils n'ont point de règle fixe pour les guider : ainsi un despote en nécessite une infinité d'autres. Le souverain ne voit pas tout. Il ne peut même, dans un grand État, voir que fort peu de chose. Ceux qui voient pour lui sont obligés de vouloir pour lui, dans toutes les affaires où il s'est mis au-dessus des lois. Voilà comment il arrive que le despote est renversé tôt ou tard par ses satellites qui lui ont servi à tout usurper, d'où suit ce grand et incontestable principe attesté par tout le corps de l'histoire ancienne et moderne. *Les ministres en changeant ou affaiblissant les lois d'un État pour leurs intérêts particuliers, ruinent la puissance*

et mettent en danger la personne de leur maître, dont l'autorité ne peut se soutenir longtemps par la force.

« Il ne faut, disait un Romain descendu du trône et qui ne voulut jamais quitter son jardin pour y remonter, il ne faut que quatre ou cinq courtisans bien unis entr'eux (*a*) et bien déterminés à tromper le prince pour y réussir. Ils ne montrent jamais les choses que par le seul côté qui peut les lui faire approuver. Ils lui cachent tout ce qui contribuerait à l'éclairer, et comme ils l'obsèdent seuls, il ne peut être instruit que par eux et ne sait que ce qui leur plaît de lui dire. Il met en place ceux qu'il devrait en éloigner, et destitue ceux qu'il devrait conserver. En un mot, il arrive, par la conspiration d'un petit nombre de méchants, que le meilleur prince est vendu malgré sa vigilance et malgré même sa méfiance et ses soupçons. »

Je transcris ici le propre aveu d'un despote. Croyez-vous qu'il y ait une grande confiance à prendre dans une telle forme de gouvernement? Et quand vous auriez un roi dont la modération, le discernement, l'activité, et les lumières mériteraient de vous inspirer la plus parfaite sécurité, ne suffit-il pas pour trembler, de penser que s'il voulait en agir autrement, vous n'avez aucun moyen de l'en empêcher? Qu'il peut être continuellement trompé, et qu'il n'y a nul recours contre son erreur? Qu'enfin il n'est pas immortel, et qu'il laissera par droit d'héritage à ses successeurs le pouvoir d'être des tyrans?

S'il fallait choisir dans cette affreuse alternative de livrer la vie et tous les biens des citoyens, ou leur liberté, à la disposition arbitraire du monarque, il n'y aurait pas à balancer. Je sais que dans nos constitutions établies sur les possessions foncières, toutes les propriétés sont liées par la chaîne la plus étroite, et qu'on ne saurait en attaquer une, sans que toutes les autres n'en soient blessées : je sais que partout où la doctrine de l'impôt ne sera pas fixe, simple et immuable, il n'y aura jamais ni vraie liberté, ni force, ni

(*a*) Les ministres le seront toujours, pour vanter l'utilité et même la nécessité des lettres de cachet. Elles leur sont si commodes !

stabilité, ni repos, ni prospérité durable! Mais enfin on vit quoique chargé d'impositions excessives, quoique foulé par une perception tyrannique : et quel autre qu'un esclave abruti peut vivre sans la liberté, cette âme de la vie? Qu'importe la liberté politique à qui n'a plus la liberté civile? N'est-ce pas celle-ci que toute constitution doit surtout assurer? D'ailleurs quelle digue assez puissante pour préserver l'une lorsque l'autre est détruite? Le pouvoir d'imposer des taxes n'est précieux qu'autant qu'il est fondé sur une législation qui puisse servir de frein à l'autorité : car s'il était le seul privilège d'un peuple, il est aisé de sentir que le souverain, étant libre de suppléer aux subsides volontaires par des extorsions arbitraires ou des monopoles, qui sont les plus oppressives des taxes, et punir par des emprisonnements les refus, ses sujets n'en seraient que plus malheureux. En Turquie le souverain n'impose aucun tribut : il ne pille pas directement le peuple; *c'est un soulagement nécessaire au despotisme*, dit M. Rousseau, *et sans lequel cet horrible gouvernement ne saurait subsister*; mais pour remplacer ces tributs, les bachas vexent à volonté les peuples et les vexent doublement, parce qu'ils travaillent pour leurs maîtres et pour eux. Il est des États plus foulés encore; ce sont ceux dans lesquels l'imposition arbitraire des taxes s'est établie, sans que le souverain ait renoncé pour cela à tous les autres expédients ruineux qui lui procurent pour quelques moments un argent dont il a toujours besoin, grâce à ses dissipations ou à son administration inepte : ce sont ceux où la nature de la perception nécessite les exactions les plus atroces et met la société dans un véritable état de guerre; où les peuples sont opprimés par des traitants plus destructeurs encore que les bachas et plus avides; où ces insatiables publicains, connaissant à l'exclusion des cours de justice de tous les crimes qu'ils ont inventés, et les punissant selon les lois qu'ils ont dictées, se trouvent à la fois législateurs, ou, ce qui revient au même, despotes du despote, juges et parties, et décident par l'organe de leurs stipendiés, de la liberté et de la vie des citoyens, qui n'ont violé d'autres lois que les leurs.

Ils pourraient se venger avec moins de peines, si leurs vengeances n'étaient pas si multipliées ; car les lettres de cachet sont aussi bien à leur disposition que leurs juges vénaux ; mais il faudrait hérisser tout le royaume de prisons d'État ; leur entretien absorberait les revenus publics, et les chambres ardentes y suppléent moins chèrement. Il est évident que le souverain qui a le pouvoir d'ériger de telles compagnies et de tels tribunaux, de créer des crimes et d'infliger à ces crimes de sa création les supplices les plus effrayants et les plus cruels, comme s'il s'agissait du renversement le plus atroce de la loi naturelle, d'ôter par les voies les plus tyranniques, je dirais les plus extravagantes, si le sujet était moins odieux, la proportion des peines aux délits, de faire naître sous les pas du commerce toute sorte de formalités, de gênes, de restrictions ; il est évident, dis-je, qu'un souverain si absolu pourrait se passer du pouvoir d'imposer les taxes, sans que son autorité destructive en fût affaiblie, et sans être exposé à des refus opiniâtres. Les attentats sur la liberté civile renverseront donc la liberté politique. *N'avoir pas la propriété de ses biens*, dit un célèbre magistrat, *c'est être esclave* ; *n'avoir pas la liberté de sa personne, c'est le plus grand esclavage que les lois civiles connaissent. Ce degré de la dégradation de l'humanité suppose le plus grand despotisme* (*a*).

D'un autre côté le brigandage féroce est limité par la nature même de ses excès ; mais le brigandage civil n'a point de bornes. Il réduit l'oppression en système ; il pervertit les mœurs, les opinions, les lumières naturelles. Tour-à-tour soutenu par la séduction et par la force, il étend rapidement sa doctrine perverse et contagieuse, et couvre successivement toutes les parties de l'administration d'un voile mystérieux et sacré. Les violences sanguinaires excitent au plus haut degré l'indignation publique : elle fermente, et tôt ou tard le peuple opprimé se fait justice. Les attentats solennels qui réveillent le courage dont le des-

(*a*) M. de la Chalotais. *Compte rendu des constitutions des jésuites.*

potisme a tout à craindre, sont donc infiniment moins redoutables que les emprisonnements illégaux qui, échappant à l'opinion publique, en lui donnant le change, en lui dérobant le danger, liment sourdement, et par cela même plus sûrement, la liberté, et sont les instruments les plus durables de la tyrannie.

Que l'on ne croie point ce mot terrible hasardé. J'en ai évalué toute la force avant de l'écrire. La TYRANNIE n'est autre chose que l'attentat du plus fort sur le plus faible. La tyrannie est donc surtout l'injustice exercée par ceux qui sont investis de la puissance publique envers les individus qui font partie du corps social; et je soutiens, après y avoir bien pensé, qu'il n'y a point de tyrannie plus cruelle et plus odieuse que les emprisonnements arbitraires et indéfinis. Pour prouver cette assertion, dont je maintiens l'exacte vérité, je vais sans déclamation et du ton d'un simple récit comparer cette méthode de proscription, à laquelle nos yeux et nos oreilles sont si bien accoutumés, avec cette autre institution, chef-d'œuvre du fanatisme, de la superstition et du despotisme réunis et ligués pour opprimer les hommes. On sent que je veux parler du tribunal de l'inquisition.

Laissons à part toute discussion de tolérance, et résumons les plus horribles injustices de l'inquisition. On n'y confronte pas l'accusé à ses accusateurs, on ne l'instruit point de ce qu'ils déposent contre lui. Le fils peut déposer contre son père; le père contre son fils; la femme contre son époux; le frère contre son frère : il n'est permis à qui que ce soit de conseiller l'infortuné dont les inquisiteurs se sont saisis, où même de solliciter pour lui; enfin, le prisonnier est soumis à la torture, et s'il est condamné ses biens sont confisqués.

Une lettre de cachet plonge un citoyen dans une prison d'État : on ne lui confronte pas son accusateur, et cet accusateur est communément son juge et sa partie (a), son parent

(a) Cela est toujours vrai lorsqu'une lettre de cachet est obtenue par un particulier, et fort probable lorsque le ministre punit de lui-même.

et son délateur ; car les emprisonnements arbitraires sont bien plus souvent employés dans les affaires particulières que dans celles du gouvernement : il y a cent, il y a mille prisonniers de famille pour dix prisonniers d'État, et les vengeances domestiques peuplent les cachots de l'inquisition civile. Ceux qui les habitent ignorent ce qui est articulé contre eux. S'ils en sont instruits, c'est qu'ils sont jugés par commissaires, dernier outrage que le despotisme fait à la justice ; il emprunte son costume pour déguiser ses vengeances. Dans tout autre cas, le prisonnier ignore ce dont on l'accuse, tandis que dans les cachots des inquisiteurs on fournit du moins les dépositions sur lesquelles le jugement doit être prononcé. On interdit toute correspondance dans l'une et l'autre inquisition, et le secret le plus profond est gardé sur le sort de ceux qu'elles recèlent, ainsi les personnes intéressées ou portées à les défendre, les parents qui ne partagent point l'animosité ou la frénésie d'un chef de famille accrédité, la perfidie d'une épouse corrompue, les trames d'un beau-frère haineux et cupide, ignorent et finissent peut-être aussi bien que les ministres par oublier jusqu'à l'existence des détenus. Le supplice de la solitude, de l'incertitude profonde, de l'avenir et même du présent, de la privation absolue de toute espèce de société, souvent même de toute distraction, puisque les moyens de lire, d'écrire, sont ordinairement ôtés et toujours très gênés, ce supplice, dis-je, pour être plus lent que la torture, est-il moins cruel ? M. de Beccaria l'a très bien observé : *ce n'est point l'intensité de la peine qui fait le plus grand effet sur l'esprit humain, c'est sa durée, parce que notre sensibilité est plus durablement et plus profondément affectée par des impressions faibles, mais répétées, que par un mouvement violent, mais passager* (a) ; or c'est par l'esprit qu'on est réellement et longtemps et continuellement malheureux. Les souffrances corporelles sont limitées par notre sensibilité physique et notre organisation, et c'est un des plus grands bienfaits de la nature. En vain l'homme a montré

(a) *De' delitti*, § XXVII, della pena di morte.

autant de barbarie par l'horrible variété des tourments qu'il a inventés, que par le nombre infini de ses crimes. A côté des supplices est la mort : le plus ingénieux des tyrans ne peut nous la ravir : c'est en prolongeant notre vie dans une situation affreuse qu'il assouvit toute sa férocité; parce que la sensibilité morale a des bornes bien plus reculées que la sensibilité physique. Quant à la confiscation des biens, je doute qu'elle puisse affecter beaucoup l'homme à qui la propriété de sa personne est ravie. Que si l'on insiste sur cette différence en faveur de l'inquisition civile, j'observerai qu'un aveu faux ou vrai, fait ouvrir les cachots de l'inquisition religieuse, et qu'il ne sert à rien dans les prisons d'État, où tout semble dire aux infortunés qui les habitent, ces paroles que le Dante lut sur les portes de l'enfer.

Lasciate ogni speranza, voi che' ntrate (*a*).

Il n'est pas de citoyen raisonnable qui ne frémisse s'il réfléchit sur cette exposition fidèle. Grands, petits, riches, pauvres, tous sont menacés : car où est l'homme assez heureux, ou plutôt assez infortuné, pour que la cupidité et la tyrannie ne puissent rien lui ôter (*b*)? L'orgueilleux Diogène lui-même pouvait perdre la vue de son soleil. Quel est l'habitant des pays où les lettres de cachet sont connues, qui n'a pas un glaive aigu suspendu sur sa tête? Glaive terrible qui tient à un fil que le plus léger souffle des passions, des fantaisies, des caprices peut briser!...

Trente tyrans oppriment, déchirent, ensanglantent Athènes. Théramène admis à partager leur pouvoir, et non complice de leurs fureurs, ose s'y opposer. Son implacable ennemi, et l'un des chefs de l'aristocratie, Critias, l'accuse devant le sénat de troubler l'État et de conspirer contre le gouvernement. Ce sénat servile ne l'est point assez pour condamner Théramène : il n'ose l'absoudre; mais il frémit

(*a*) Canto terzo.

(*b*) Homo supra mensuram humanæ superbiæ tumens, vidit aliquem cui nec dare quidquam posset nec eripere (Senec., I, v. *de benef.*). C'est un bon mot, et ce n'est que cela.

de l'idée de verser le sang de ce courageux citoyen. Critias s'aperçoit qu'on balance à servir sa haine : il lève la voix, et il dit : « C'est le devoir d'un souverain magistrat d'empêcher que la justice ne soit surprise ; je remplis ce devoir : la loi ne veut pas que l'on fasse mourir un des *trois mille* (*a*), si ce n'est pas l'avis du Sénat. Hé bien ! j'efface Théramène de ce nombre, et le condamne à mort en vertu de mon autorité et de celle de mes collègues. » Théramène s'élance sur l'autel et s'écrie : « Athéniens ! je demande que mon procès me soit fait conformément à la loi, et l'on ne peut me le refuser sans injustice : ce n'est pas que je ne voie assez que mon bon droit ne me servira de rien, non plus que la franchise des autels ; mais je veux montrer du moins que mes ennemis ne respectent ni les dieux, ni les hommes. Je m'étonne que des gens sages comme vous ne voient point qu'il n'est pas plus difficile d'effacer leur nom du rôle des citoyens que celui de Théramène... » Critias viole l'asile où s'est refugiée sa victime : ses satellites l'arrachent de l'autel : les sénateurs consternés fuient et se dispersent : Socrate, qui marchait tête levée au milieu des trente tyrans (*b*), Socrate seul prodigue d'impuissants efforts pour sauver l'innocent opprimé... Bienfaisante philosophie ! toi qui donnes du courage et de la vertu, sois à jamais révérée pour avoir produit Socrate qui te fit descendre du ciel pour te placer sur la terre !

O mes aveugles compatriotes ! IL N'EST PAS PLUS DIFFICILE D'EFFACER DU RÔLE DES CITOYENS VOTRE NOM QUE LE MIEN : comprenez bien cette effrayante vérité. Mais quel homme sensible aura besoin de faire ce retour sur lui-même pour être glacé d'effroi, en pensant aux ordres arbitraires ? Un tel brigandage ne l'intéresse-t-il point assez, si ce n'est dans soi-même ou les siens, du moins dans la personne de tant de citoyens enfermés dans les plus sombres cachots,

(*a*) Les exécuteurs du Conseil des Trente, devenu le collège des tyrans.

(*b*) *Et imitari volentibus magnum circumferebat exemplum, cum inter triginta dominos liber incederet.* (SENEC., *de tranquill. anim.*, 3.)

sans secours ni du côté de la loi, ni de celui de leur famille, et qui n'ont d'autre crime peut-être que celui d'être craints, haïs ou importuns? Souffrir dans une solitude profonde toutes les privations et toutes les inquiétudes, être arraché à tout ce qu'on aime, à tout ce dont on est aimé, n'est-ce pas plus, infiniment plus que mourir? Oter la vie à un particulier qui n'est pas légalement condamné, c'est un acte de tyrannie si odieux qu'il jette l'alarme dans toute une nation, mais il fait peu de mal à l'individu si cruellement assassiné; car un instant le délivre de tous regrets, de tous désirs, de toutes peines : c'est donc seulement l'idée d'une violence atroce qui révolte les hommes dans une telle catastrophe. Par un étrange préjugé, l'emprisonnement illégal et indéfini semble moins barbare : n'est-il donc point une punition beaucoup plus sévère? Les angoisses d'une prison d'État, où on ne laisse à un malheureux de sa vie que le souffle, sont un supplice incomparable à tout autre. L'amitié, l'amour, ces bienfaiteurs du monde deviennent les bourreaux de celui qui l'endure : plus son cœur est actif, plus son âme est élevée, plus ses sens ont d'énergie, et plus ses tourments sont aigus et multipliés : ces précieux dons de la nature tournent à sa ruine : il ne vit que pour la douleur : nulle correspondance, nulle société, nul éclaircissement de son sort. Quelle mutilation de l'existence! c'est cesser de vivre, et ne jouir pas du repos que procure la mort (*a*). Eh bien! nous avons tous les jours devant les yeux quelque nouvel exemple de ces sévérités muettes, et nous les envisageons sans horreur, parce que le sang ne coule pas. Il semble que celui qui souffre des douleurs cruelles pendant des années entières, mérite moins de pitié que celui que le tranchant du glaive frappe une minute... Malheur! malheur à la nation où ceux qui ne sont point outragés ne haïssent pas autant, ne poursuivent pas aussi âprement l'oppresseur, que l'opprimé lui-même pourrait le faire! « Malheur aux âmes arides qui ne savent être émues que par des cris et des pleurs! Les longs et sourds

(*a*) Jam vita exempta, nondum tamen morte adquiescebat (Tacit.).

gémissements d'un cœur serré de détresse ne leur ont jamais arraché de soupirs; jamais l'aspect d'une contenance abattue, d'un visage hâve et plombé, d'un œil éteint et qui ne peut plus pleurer, ne les fit pleurer eux-mêmes : les maux de l'âme ne sont rien pour eux : ils sont jugés : la la leur ne sent rien : n'attendez d'eux que rigueur inflexible, endurcissement, cruauté : ils pourront être intègres et justes; jamais cléments, généreux, pitoyables : je dis qu'ils pourront être justes, si toutefois un homme peut l'être, quand il n'est pas miséricordieux (a).

Mais dépouillons-nous de tout sentiment de pitié : n'écoutons que la justice la plus inflexible et la plus sévère; et voyons si elle peut exiger en certains cas pour l'intérêt public qu'un citoyen soit arbitrairement privé de sa liberté[1].

CHAPITRE VI

Les emprisonnements arbitraires et indéfinis, loin d'être nécessaires et légitimes dans les affaires d'Etat, sont alors plus injustes et plus funestes. La licence, loin d'être l'extrême de la liberté et son effet naturel, est précisément son contraire.

Très peu de ministres, disait le Dr Swift, veulent s'abaisser jusqu'à prendre un avis. La cause de cette bizarrerie est une maxime qu'ils ne croient pas eux-mêmes, quoiqu'ils en fassent semblant, savoir, qu'il y a quelque chose de si relevé dans la politique qu'il faut être un génie de premier ordre pour y atteindre.

J'imagine en effet que nos vizirs se connaissent trop bien pour se persuader de bonne foi que les places qu'ils remplissent exigent de grands talents; mais le peuple de tous les états n'a pu se défaire encore de ce préjugé. La chose est étrange, j'en conviens; car enfin tant de sots, de notoriété publique, ont tenu le timon des affaires qu'on pourrait s'apercevoir qu'un système politique, suivant lequel de

(a) *Emile.*
1. Pages 80 à 98.

tels hommes peuvent gouverner des années entières, n'est pas une invention bien merveilleuse. C'est tout simplement le résultat du despotisme qui régit par l'arbitraire, c'est-à-dire, les passions et le caprice au hasard de tout ce qui en peut arriver. N'importe, ce grand mot de *politique* en impose toujours à l'imagination des hommes ; ils pensent que tout est merveille, énigme et mystère dans cette science où il faut, croient-ils encore, s'élever sans cesse au-dessus des règles ordinaires du bon sens, de la justice et même de l'humanité, le tout pour le plus grand avantage des peuples, au moins si l'on en croit les éloquents manifestes et préambules d'édits de leurs *pasteurs*[1].

Mirabeau démontre qu'aucune raison d'État ne légitime l'emprisonnement d'un citoyen par lettre de cachet, que tout crime contre le gouvernement doit être jugé et puni suivant les lois, non en secret par l'administration.

Un crime, quel qu'il soit, doit être clairement déterminé par la loi, et avec d'autant plus de précision qu'il est plus grave : il doit être légalement constaté, publiquement puni. Eh ! qui donc est plus intéressé que les magistrats, chargés du soin de juger les citoyens, à défendre et venger l'autorité dont ils sont dépositaires, et par laquelle seule ils existent ?

Je vais plus loin. Le souverain ne peut, sans la plus manifeste des injustices, décider arbitrairement du sort d'un citoyen accusé ou coupable d'un crime d'État ; car enfin, c'est alors qu'il est vraiment son accusateur, sa partie et son juge. On a vu plus haut que dans la saine théorie d'un gouvernement quelconque, toute infraction de l'ordre public, tout crime est une offense personnelle au souverain, puisque ceux qui paraissent moins des attentats envers lui qu'envers la nation, n'en doivent pas moins être regardés comme dirigés contre le magistrat suprême, qui n'est autre que le représentant visible du corps invisible appelé public. Il

1. Pages 103-104.

est incontestable que c'est là dans la spéculation la seule existence politique d'un roi ; mais il est trop vrai que plus le prince est absolu, et plus ses intérêts sont distincts de ceux de son peuple, ou du moins lui paraissent tels. Accoutumé à n'envisager que son autorité, ses passions, sa famille, il se regarde comme *propriétaire*, et non comme *mandataire*; ce n'est pas la société qu'il venge en punissant un crime d'État (et si c'était elle, pourquoi se méfierait-il en cette occasion des juges ordinaires ?) si ce n'est pas la société, dis-je, c'est lui-même[1].

Le roi n'a pas le droit de juger en dehors des lois et les raisons d'État dérivent de la tyrannie et du despotisme.

L'ignorance a fait et fera à jamais les tyrans et les esclaves. Les *raisons d'état* ont déguisé partout et toujours les attentats contre les nations : *les coups d'État* ont été des forfaits dans tous les siècles, et d'un bout à l'autre du globe Toute *administration mystérieuse* a été et sera ignorante, désastreuse, corrompue, corruptrice et tyrannique : toutes les vérités sont nécessaires et utiles aux hommes : toute erreur leur est funeste. Voilà des maximes incontestablement enseignées par la raison et l'expérience, et que tout le corps de l'histoire a démontrées sans réplique ; car le passé marque si clairement ce qu'on doit attendre de l'avenir, qu'il n'y a point de secrets, dit Swift, dans le cabinet ni dans l'âme des ministres eux-mêmes. Ceux qui déguisent ou répriment ces principes, méritent plutôt des reproches que la reconnaissance du peuple, sur les maux duquel ils gémiront infructueusement, tant qu'ils ne lui apprendront pas ses droits ; et je doute qu'au fond ils servent mieux leur prince que leurs compatriotes. Presque tous les troubles qui ont agité les gouvernements ont été produits par la complication des diverses branches d'autorité dont les limites ne sont jamais assignées avec précision. Les sujets et les rois ne pourraient donc que gagner à ce qu'on introduisît plus

1. P. 115 et 116.

d'exactitude et de bonne foi dans les recherches relatives à ces objets de première importance. Le véritable but de tout gouvernement étant de réprimer les désordres particuliers et de maintenir la tranquillité publique, l'unique base de l'autorité est l'opinion ; mais c'est à cause de cela même que ses droits et ses devoirs doivent être déterminés avec plus de soin. Cela se peut sans rien diminuer du respect que le peuple lui doit ; car c'est à l'autorité légitime, tutélaire et bienfaisante qu'il la doit, et la doctrine de la résistance ne peut regarder que l'autorité évidemment usurpatrice ou tyrannique. En politique comme en religion, je ne vois pas ce qu'on gagne à dire CROYEZ TOUT ; car un seul point rejeté fait rejeter tout le reste. Le meilleur moyen de consolider l'obéissance ne serait-il donc pas de fixer les cas où elle cesse d'être un devoir? Car les esclaves n'obéissent pas ; ils endurent : ce sont des êtres purement passifs. Si dans une convulsion de douleur ils deviennent actifs, c'est pour tout renverser, c'est pour s'enivrer du sang de leurs oppresseurs, et retomber dans la léthargie de la servitude. Quand toutes les âmes sont avilies et les cœurs aliénés, il peut y avoir une vaine et illusoire autorité ; mais il n'y a nulle puissance réelle. Il ne faut donc attendre de la subordination que des hommes libres ; mais ceux-ci ne peuvent douter qu'il n'y ait certaines circonstances où l'obéissance serait un crime ; et il est bon qu'ils ne chancellent pas dans cette recherche délicate. La doctrine de l'obéissance, sans réserve et sans exceptions, a donc cet inconvénient, pour ceux-là même qu'elle favorise, qu'elle est absurde. Le VOILE a cela de dangereux pour les souverains qui l'interposent entre eux et les peuples, que ceux-ci peuvent se méfier de tout ce qu'il couvre. Que de frivoles scrupules n'arrêtent donc jamais la plume ou la voix des philosophes, des magistrats, des citoyens Posons les maximes du droit naturel, de la justice éternelle et immuable, sans ménagement et sans réticences.

NUL NE PEUT DANS AUCUN CAS être légitimement condamné que par les lois, et les lois revêtues de tous les caractères d'équité et d'authenticité qui seuls les rendent obligatoires. NUL NE PEUT DANS AUCUN CAS être légitimement condamné

que par les magistrats préposés pour comparer sa conduite aux lois[1].

Le chapitre VI est terminé par trois pages sur la licence et le despotisme.

CHAPITRE VII

Preuves de fait. L'autorité limitée a toujours été la plus stable. Le gouvernement ne peut craindre en France que ses propres excès. Le despotisme a toujours produit les révolutions; et la réunion des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, a toujours produit le despotisme.

Les despotes s'appuient sur les armées régulières qui, par la force, sont maîtresses de leurs destinées. Exemples tirés de l'empire romain. La monarchie ne pourra être sauvegardée que par les coutumes et les lois respectées.

CHAPITRE VIII

Partout où la monarchie est illimitée, le hasard seul peut préserver de la tyrannie. Réfutation des principes des économistes à cet égard. Le gouvernement ne cesse d'être responsable des inconvénients particuliers que lorsqu'il n'intervertit pas le cours des lois. S'il prétend tout faire par lui-même, le despotisme et toutes ses suites sont inévitables.

CHAPITRE IX

*Réfutation d'un principe de M. de Montesquieu, qui croit qu'en certains cas il faut suspendre la liberté. Iniquité de l'ostracisme. Censure. Bill d'atteinder. Loi d'*HABEAS CORPUS.

L'ostracisme ne s'exerce que contre les sages et les vertueux; il éloigne les hommes utiles de la chose publique; il donne la puissance aux factions populaires; il est funeste à la vraie liberté.

Quant aux Anglais, dont M. de Montesquieu fait un autre

1. Pages 118 à 120.

exemple, leur bill d'*atteinder*[1], qui peut-être a été utile dans un très petit nombre d'occasions, n'est assurément pas la meilleure de leurs lois; mais du moins il est consenti par tout le corps de la législation, qui renferme des lumières que ne pouvait avoir une démocratie tumultuaire. Toujours est-il que l'essence et la force de la loi ne consistent qu'en ce qu'elle *statue pour ou contre tous les citoyens* (*a*). Cette belle pensée de Cicéron, que M. de Montesquieu rapporte lui-même avant de dire sa propre opinion, suffit pour établir la nécessité d'abolir ces lois portées seulement, contre un particulier. Elles sont trop soupçonnables de prévention, de brigues et de partialités; elles sont trop commodes aux haines privées, aux volontés arbitraires. « Tout citoyen, dit le marquis de Beccaria (*b*), doit savoir dans quel cas il est coupable et dans quel cas il est innocent. Si les censeurs et en général les magistratures arbitraires sont nécessaires dans quelque gouvernement, ce ne peut être que dans des constitutions faibles et mal organisées. La tyrannie obscure a fait plus de victimes parmi les citoyens incertains de leur sort, que n'en ont immolé les tyrans qui ne se sont pas cachés de l'être, et dont les cruautés révoltaient les esprits sans les avilir. » Observez toutefois que les censeurs ne statuaient sur l'état d'un citoyen qu'en présence de tout le peuple; que Scipion l'Africain, ce grand homme *dont les Romains et les nations du monde, selon l'expression de Cicéron, s'étaient accoutumés à respecter les décisions*, étant parvenu à cette dignité n'osa rayer du tableau des chevaliers un certain Licinius, bien qu'il eût déclaré qu'il était certain de son crime, parce que personne ne se présenta pour en

1. Le bill d'*atteinder* est un jugement qui, ayant été approuvé par les deux chambres du parlement et signé par le roi, passe en acte, et par lequel l'accusé ou soupçonné est déclaré convaincu de haute trahison, et banni sans autre formalité et sans appel. (*Note* 8 du chap. IX.)

Mirabeau a placé en bas du texte des courtes notes indiquées par une lettre, et à la fin des chapitres des notes plus longues indiquées par des chiffres.

(*a*) Scitum est jussum in omnes. (Cic. *de Leg.*)

(*b*) *De' delitti*. Della tranquillita publica.

donner la preuve. Scipion, ajoute l'orateur romain, ne voulut pas s'en rapporter à lui-même dans une occasion où il s'agissait de flétrir un citoyen : notez enfin que les censeurs ne pouvaient exclure personne du sénat sans en écrire les raisons, et qu'on s'apercevait cependant encore à Rome des inconvénients qu'entraînait ce pouvoir ainsi limité : « Décidons avant tout, disait Cicéron, si une chose doit passer pour vraie parce que les censeurs l'auront écrite, ou s'ils n'ont le droit de l'écrire qu'autant qu'elle est vraie. Si leur inscription suffit pour la décider vraie, prenez garde que ce privilège ne leur assure un pouvoir despotique sur chacun de nous; prenez garde que le tableau des censeurs pourra faire autant de mal à la république que les plus cruelles proscriptions ; prenez garde que nous n'ayons à redouter le crayon censorial, dont nos ancêtres ont tant travaillé à émousser la pointe, autant que le glaive d'un dictateur. » Qu'on imagine d'après ce fragment, comment ce grand homme eût qualifié la prérogative monstrueuse des lettres de cachet, et en général toute suspension arbitraire et mystérieuse de l'exercice de la liberté : mais si l'on veut juger mes principes sur des faits plus modernes, sans sortir de la constitution anglaise que l'auteur de l'Esprit des Lois regarde comme le chef-d'œuvre de l'Esprit humain, opinion que je suis loin de partager; ce qui se passe maintenant[1] dans les îles Britanniques doit nous apprendre assez si la suspension de la fameuse loi d'*habeas corpus*, ce vrai palladium de la liberté anglaise, n'est pas la plus dangereuse des condescendances et le plus grand triomphe des

1. Ceci est écrit au commencement de 1778, et je suis enfermé depuis les premiers mois de 1777, avec très peu de livres, sans papiers publics, sans correspondance quelconque, sans société d'aucune espèce. Je ne sais donc rien des faits postérieurs à cette époque, et je serais obligé de me fier en entier à ma mémoire, si une petite partie de mes papiers m'ayant été remise, je ne trouvais à ma disposition des notes et des extraits sur le sujet que je traite, recueillis dans les matériaux d'un grand ouvrage, dont celui-ci ne devait former, pour ainsi dire, qu'un chapitre. (Note 12 du chapitre IX, p. 215.)

royalistes, qui certainement servent aussi mal leur maître que leur patrie.

Pour moi j'ai beau chercher les moyens de justifier la prérogative par laquelle l'homme du monde le plus innocent peut se voir à tous les moments dépouillé de sa liberté sans un décret juridique, et conforme aux maximes générales du code public, j'avoue que je ne trouve rien. J'ai beau me demander quel peut être le délit d'un citoyen, qui ne pouvant recevoir sa condamnation par les lois, est constitué et détenu prisonnier par un ordre particulier du souverain, lequel dès lors n'est plus l'exécuteur des lois, mais un maître oppresseur et, pour parler nettement, un TYRAN qui, par un abus odieux de son pouvoir, les réduit au silence au gré de ses fantaisies et de ses passions; je reste sans réponse; car en est-ce une que cet obscur *intérêt d'Etat* qu'il est impossible de définir et qui se trouve en contradiction avec celui des sujets? *L'intérêt de l'Etat* est d'être régi avec équité : *l'intérêt du prince* est celui de l'Etat. Lorsque les lois sont en vigueur, lorsqu'aucun particulier n'est distrait de ses juges naturels, on peut se croire libre, parce qu'on n'est soumis qu'à une puissance fixe et déterminée, parce que le juge n'a pas la force d'un oppresseur.

Je sais qu'il reste encore bien des choses à désirer; je sais, et je l'ai dit formellement, que la loi pour être juste, légitime, obligatoire, enfin vraiment LOI, doit avoir le sceau d'un consentement libre et général; j'ajoute que dans tout état où les citoyens ne participent point au pouvoir de la législation par la délégation d'un corps de représentants LIBREMENT ÉLUS PAR LA PLUS GRANDE PARTIE DE LA NATION, sagement restreints par leurs instructions, NOTAMMENT SUR LA NATURE DE L'IMPOT ET DE LA PERCEPTION, ET SUJETS AU CONTROLE DE LEURS CONSTITUANTS, il n'y a point, il ne saurait y avoir de liberté publique. Je sais enfin que dans les monarchies illimitées, où le prince, réunissant sans modification et sans partage le pouvoir législatif comme l'exécutif laisse du moins à ses sujets l'exercice de leur liberté particulière, en confiant à des cours de justice le pouvoir judiciaire, ce pouvoir peut être en apparence hors de ses mains

et ne l'être point en effet, au moins autant qu'il serait nécessaire pour la sûreté des individus... Malheur au peuple chez qui le jurisconsulte deviendra l'ami du prince ou son esclave! Les lois seront bientôt perverties, et c'est un plus grand mal que si elles étaient annulées : l'innocent sera dévoré à l'ombre des formes; la tyrannie aura ùn code; les jugements seront de simples formalités; le despotisme qui ne respecte l'opinion publique que pour mieux l'éluder, pour lui donner le change, pour la dénaturer et se soustraire à son empire, le despotisme qui désunit et corrompt tous les corps pour les mieux dépouiller, le despotisme, déguisé sous le nom d'autorité légale, deviendra un système juridique d'oppression.....

Mais je n'ai point annoncé un traité sur la liberté politique et civile. Je réclame seulement le libre et inviolable exercice des lois établies dans notre Constitution. Ne prévoyons pas une servitude telle que je viens de la peindre; désirons avec confiance de n'être justiciables que de nos magistrats : gardons-nous de consacrer en quelque sorte, par de folles et criminelles demandes, ou une complaisance bien vile, les ordres arbitraires qui troublent leurs fonctions et empiètent sur leurs droits qui sont les nôtres. Quelle abjection que d'être esclave même par la pensée! C'est la servitude des cloîtres : c'est presque le dernier degré d'abrutissement de la nature humaine! Combien les gouvernements et les circonstances changent les mœurs, les principes, les opinions, les passions des humains! Ce sont des hommes comme nous, qui n'ont point voulu que la personne désagréable aux parties, où dont elles ne seraient pas convenues, pût être juge non seulement de la vie et de la réputation d'un citoyen, mais même de la moindre affaire pécuniaire (*a*). Ce sont des hommes comme nous, qui ordonnèrent qu'on ne pourrait décider de la vie d'un citoyen que dans l'assemblée générale du peuple, pour qui la mort d'un coupable même était un deuil... Et nous, nous croyons qu'un souverain, que ses

(*a*) Loi des Douze Tables, Tite-Live, I, VI.

ministres peuvent être juges, ou même punir sans juger!

Mais, dira-t-on, il est plusieurs circonstances où les lenteurs des formalités légales peuvent mettre en danger l'autorité, et par conséquent la société qu'elle protège et maintient, si ces troubles n'étaient pas rapidement réprimés. Tout Etat est exposé à des séditions passagères qu'il peut étouffer avec toute l'activité d'un gouvernement absolu et même arbitraire, et cela est si unanimement reconnu, qu'à peine est-il possible de citer dans l'histoire ancienne ou moderne un seul gouvernement où il ne se trouve quelque mélange d'autorité arbitraire.

Quand il serait vrai que les sociétés humaines ne pourraient être uniquement dirigées par les maximes de la justice, ni les hommes retenus par le seul frein de la loi: quand il serait nécessaire que dans toute administration. une certaine action d'autorité arbitraire fût confiée à un magistrat, le monarque ne serait jamais celui qu'il faudrait en revêtir; car il a déjà tant d'autorité et d'influence, que ce surcroît de pouvoir doit devenir dans ses mains l'instrument irrésistible de la subversion totale de la liberté; et s'il me fallait absolument choisir entre deux opinions extrêmes, je dirais sans balancer avec Swift (*a*), qu'un roi ne doit être qu'un épouvantail placé au milieu des champs pour défendre les maisons. Au moins me paraît-il certain qu'il serait moins dangereux que dans des cas infiniment rares, les juges ordinaires eussent recours au pouvoir suprême pour la sûreté publique, et cette voie extraordinaire, quoique non exempte d'inconvénients, pourrait du moins être regardée comme le jugement rapide, mais délibéré, et seulement provisoire d'une cour légale, plutôt que comme un usage arbitraire du pouvoir absolu, toujours effrayant, toujours funeste. Mais la raison et l'expérience, d'accord avec elle, prouvent, comme nous l'allons démontrer, que si la rigide et continuelle observation des lois peut entraîner par la lenteur quelques inconvénients de police, les avantages sans nombre qui résultent d'un tel

(*a*) *Various thoughts.*

principe de gouvernement, seul garant de la liberté politique et civile, l'emportent sans aucune comparaison; et que ces prétendus inconvénients, d'ailleurs fort exagérés, ne sont point l'effet propre de l'observation des formes légales. Cette vérité se développera mieux encore, lorsque nous traiterons des lettres de cachet, considérées relativement aux particuliers. Examinons d'abord si les emprisonnements arbitraires sont nécessaires, comme on l'a tant dit, comme on le croit presque généralement, pour la police des grandes villes [1].

CHAPITRE X

Police des grandes villes. Exemples de la Hollande et de l'Angleterre. Définition du mot NÉCESSITÉ *dans son acception politique.*

La police ne doit être qu'au service des lois; quand elle est arbitraire, elle est l'ennemie de la liberté. Comparaison entre les polices d'Amsterdam, de Londres et de Paris.

Quand on voit les Français enthousiasmés de leurs trente inspecteurs des quartiers de Paris, de leurs cinquante commissaires, de leurs centaines d'exempts, de leurs milliers d'espions, de leur multitude de sbires, de leur légion de commis et sous-commis; en un mot, du cortège innombrable de cette police si compliquée, si despotique, si dispendieuse que vantent tant de fripons et qu'admirent tant de sots, qui, faite uniquement pour tenir les rues propres et éclairées, assurer leur tranquillité, et veiller sur les filous, est devenue une inquisition très réelle, à laquelle tous les citoyens sont asservis, sous le prétexte de leur sûreté; qui tolère et provoque même la dissolution la plus excessive pour *occuper* la jeunesse; qui coûte à l'Etat des sommes inappréciables pour aider les intrigues ou amuser la curiosité de quelques puissants; quand on voit, dis-je, notre admiration pour ces sublimes manœuvres, on serait tenté de

1. Pages 200 à 212.

croire qu'on ne vit en paix qu'à Paris, qu'on s'égorge partout ailleurs, ou que par une fatalité déplorable, les hommes qui habitent cette ville immense sont un peuple de scélérats. Mais point du tout. Dans tous les pays du monde on peut dire, avec Fénelon, que *presque tous les honnêtes gens sont peuple*; et celui de notre capitale, loin d'être plus méchant qu'un autre, est plus mol, plus frivole, mieux façonné à l'esclavage, et tout cela le rend plus facile à contenir. D'un autre côté, en vérité, l'on vit assez bien ailleurs, et l'on y dort tranquillement sans des précautions si recherchées[1].

Applaudissez-vous de votre police, ô Parisiens! la malpropreté de votre peuple et de vos rues vous infecte; vos maisons excessivement exhaussées interceptent le cours de l'air, ou follement suspendues sur les eaux elles en arrêtent les vapeurs, et vous menacent continuellement de votre ruine. Vos marchands de vin vous empoisonnent; vous avez toute la liberté nécessaire pour préparer vos aliments dans le plus dangereux des métaux; vos charlatans de toute espèce se jouent impunément de votre vie : les livres de médecine, les remèdes, les recettes les plus absurdes, imprimés avec la sanction publique, mettent des armes tranchantes dans les mains de plusieurs milliers d'ignorants et d'insensés : on tend à vos santés et à vos bourses les piéges les plus multipliés et les plus dangereux; des préjugés extravagants et funestes se maintiennent par voie d'autorité ou d'intrigue; vos cloches appellent la foudre sur vous, sur vos maisons, et pour honorer Dieu exposent continuellement la vie des hommes; une vapeur pestilentielle s'exhale des tombeaux sur lesquels vous marchez, et où l'on vous enferme quelquefois vivants, ou du moins sans que votre mort soit jamais constatée, quoique des témoins qui n'ont rien vu l'attestent; vos hôpitaux sont un foyer continuel de maux horribles et font frémir l'humanité; vous

1. Pages 222-223.

affrontez chaque jour dans vos salles de spectacles ridiculement construites l'insalubrité la plus contagieuse. Vous êtes faibles, infirmes, malsains; votre vie est courte et malheureuse; et de plus vous êtes esclaves; mais en revanche on sait à point nommé ce qui se dit et dans vos cafés et même dans vos maisons, on retrouverait un homme au centre de la terre; vos espions sont fort industrieux, et vous recouvrez assez facilement vos bijoux, lorsque vous payez mieux que les filous qui les ont volés... O Parisiens! enorgueillissez-vous de votre sublime police[1].

CHAPITRE XI

La prérogative des emprisonnements arbitraires et indéfinis considérée relativement aux particuliers. Est-il des crimes qui ne doivent point être révélés? Composition des prisons d'État. Effets qui doivent résulter de ce séjour, où l'oppression égale tout et tous, soit que les prisonniers se communiquent, soit qu'ils ne se communiquent pas. Maisons de force. Prisons d'État considérées relativement à la population.

Les lettres de cachet délivrées à la demande de particuliers ne servent que des intérêts privés. Les hommes qui en sont victimes ne peuvent que décheoir, moralement et physiquement, dans les prisons d'État. Nombreux exemples. Réfutation d'une page de l'*Ami des hommes* du marquis de Mirabeau, qui légitime l'usage des lettres de cachet.

CHAPITRE XII

Point de vue sur notre histoire depuis Philippe le Bel jusqu'à nos jours.

Mirabeau apprécie le caractère et le rôle des rois de France au point de vue de la liberté sociale et des garanties individuelles, puis il esquisse ce portrait de Louis XIV.

Louis XIV, dans le cours d'un trop long règne, achève par des attentats de toute espèce, l'ouvrage du despotisme

1. Pages 234, 235.

Sultan orgueilleux, qui ne connut jamais d'autre règle que sa volonté, et osa l'ériger en loi ; qui régit son peuple par des lettres de cachet, et les fit voler au-delà des mers ; qui réunit aux folies du pouvoir arbitraire les fureurs de l'intolérance, et défendit, sous peine de galères et de confiscation, à ses sujets, à des Français, à des hommes enfin, de sortir du royaume, tandis qu'il en tourmentait un million avec le glaive du fanatisme ; (Saint-Barthélémy nouvelle presque aussi odieuse que la première, et cent fois plus funeste, qui livra trois autres millions de sectaires aux outrages de ses janissaires ; qui voulut forcer un peuple libre à reprendre un tyran ; qui sacrifia vingt millions d'hommes à ce qu'on n'a pas rougi d'appeler sa GLOIRE, et prit cette devise insensée, SEUL CONTRE TOUS. Exacteur impitoyable qui dévoua sa nation à toutes les horreurs fiscales que nécessitèrent cinquante ans de combats ; qui l'écrasa de son faste et l'obéra pour jamais, moins encore par la quantité énorme des impôts, que par leur forme pernicieuse et l'impéritie de son administration ; qui, le premier, établit l'autorité des impositions directes (*a*), et chargea l'Etat, en vingt ans, de quinze cents millions de rentes (*b*) ; qui donna l'exemple des édits bursaux, multipliés depuis sous tant de formes, et rassembla une foule d'insatiables traitants devenus nécessaires par leurs brigandages même, et parvenus à faire la loi au despote. Administrateur inepte, qui sacrifia les richesses naturelles et presque incalculables de son pays aux illusions ruineuses des intérêts mercantiles, oubliant absolument le véritable emploi du commerce et celui de l'argent, et les notions les plus simples de l'ordre naturel ; qui encouragea le luxe le plus destructeur, celui de décoration, et le trafic de l'argent qui ruine l'agriculture, corrompt les mœurs et échappe à l'impôt ; qui, sans cesse, eut recours à l'usure, aux mutations dans les monnaies, aux réductions forcées d'intérêts, aux alié-

(*a*) La capitation et le dixième.

(*b*) Dans les proportions actuelles de l'argent avec celles des biens, 500 millions d'alors équivalant à 900 millions, poids du marc.

nations du domaine, à toutes les extorsions imaginables, aux engagements impossibles à tenir, aux expédients les plus violents et les plus ruineux. Dissipateur aveugle, qui créa pour deux millions d'offices, impôt terrible et ridiculement déguisé, et qui laissa plus de quatre milliards de dettes Roi qui connut si mal les hommes, quoiqu'on en ait pu dire, que lorsqu'il voulut ce qu'il appelait les *former*, il ne recueillit, de ses présomptions et de ses efforts, que des malheurs et de la honte (*a*), qui ignora tellement la vraie grandeur, qu'il provoqua les flatteries les plus basses, les plus dégoûtantes et les plus folles; qui porta si loin l'égoïsme qu'un des conseils que, dans sa profonde sagesse, il donnait à l'un de ses petits-fils, c'était de ne *s'attacher jamais à personne*, qui fut si insolemment vain, qui méprisa si ouvertement la nation, alors illustrée par tant de grands hommes, qu'après l'avoir corrompue par le scandale de sa Cour et de son propre exemple, il osa lui désigner pour maîtres les fruits de ses débauches : homme enfin, en qui tout fut médiocre, excepté son caractère plus singulier que grand, si toutefois, il n'y entra pas encore plus d'affectation que de singularité; et la fortune qui plaça son règne dans l'époque la plus brillante, peut-être, des révolutions de l'esprit humain... Voilà le monarque que nous appelons encore LOUIS-LE-GRAND[1].

CHAPITRE XIII

Les lettres de cachet menacent plus encore les grands, c'est-à-dire ceux qui les invoquent, que les petits, et peuvent dépouiller les uns et les autres de tout ce qu'ils possèdent. L'esprit de corps et la jalousie des différents ordres de l'état soutiennent le despotisme. Les formes légales sont une sauvegarde nécessaire à la liberté et à l'innocence. Le bien même qu'on peut faire par des voies illégales est funeste à la société.

Tous les membres du corps social sont menacés par les lettres de cachet, petits ou grands, les seconds plus que les

(*a*) A propos de Chamillart.
1. Pages 298 à 300.

premiers : les uns et les autres ont les mêmes droits. Défense de la magistrature, obstacle à la volonté arbitraire du roi.

Mais sous quelque point de vue qu'on envisage l'administration et les administrateurs ignorants ou éclairés, intègres ou corrompus, il importe infiniment à la société que le droit de chaque individu soit protégé, non par une force particulière dont l'action illégale blesse les droits de la communauté, mais par les forces réunies de cette société; c'est-à-dire en vertu du pouvoir souverain réglé par les lois, pouvoir qui, selon l'expression du sage Locke, *n'est illimité que pour le bien public*. Or, on ne peut demander à qui que ce soit, sous le prétexte du bien public, le sacrifice de sa liberté naturelle, puisque la société s'est engagée à la maintenir.

Enfin, c'est en général une maxime très fausse que celle qui dit : *que peu importe comment on opère le bien*. Un auteur célèbre a écrit ces étranges paroles : *Les rois de la terre doivent être aussi retenus que le roi du ciel à faire des miracles et les opérer dans la même intention lorsqu'ils s'y* CROIENT *forcés* (a). J'ose dire que ce principe est absurde, et cette comparaison indécente. Si le *roi du ciel* a jamais fait des miracles, il était certain de ne pas se tromper dans ses vues et ses moyens : et quel homme a cette certitude? Il n'en est point dont le génie soit assez étendu et les vues assez sûres pour tout prévoir. Qui s'arrogera donc le droit de s'élever au-dessus des règles consacrées par le vœu et le consentement public? Sera-ce le plus faible, le plus ignorant, le moins éclairé de tous les hommes? Celui qui est entouré des passions les plus actives et les plus corrompues? Celui qui se trouve le plus éloigné de la vérité? N'est-il pas évident que la cupidité des souverains et de leurs ministres ou favoris deviendra la *raison d'état*, et décidera de la nécessité du MIRACLE? Ah! loin de nous ces applications vagues des choses célestes aux choses terrestres, qui ont créé l'Inquisition et qui ne peuvent être

(a) *Ami des Hommes*, t. IV, p. 75.

utiles qu'au despotisme. Tout est réglé et fixé dans la nature, et par la loi fondamentale des sociétés humaines. La PROPRIÉTÉ décide tous les cas, borne toutes les juridictions, établit et circonscrit tous les devoirs. Nul homme n'a le droit de forcer un autre homme à faire le bien, fût-ce à soi-même, pourvu qu'il ne fasse du mal à personne (*a*). A plus forte raison nul homme n'a-t-il le droit de contraindre un peuple à suivre d'autres lois que celles qu'il s'est faites, ou qu'il a volontairement reçues. Quand il serait possible qu'un être humain eût la certitude de l'emporter en lumières sur tous les autres; quand ses intentions seraient aussi droites, aussi incorruptibles que son génie vaste, son jugement infaillible, et sa vue perçante, jamais cette excessive supériorité ne l'autoriserait à donner son opinion pour loi. Qu'il instruise s'il le peut; qu'il décide la volonté générale par la persuasion, ce pouvoir de tous le plus efficace, le plus légitime, et le plus flatteur; mais qu'il ne violente pas le vœu public; qu'il ne change point la législation et les formes légales à son gré, s'il ne veut être un tyran, et préparer la voie à des tyrans[1]

CHAPITRE XIV

Si les lettres de cachet confondent l'innocent et le coupable, c'est une raison, suffisante pour abolir à jamais cette méthode: car toute méthode qui tend à sacrifier un innocent, fût-il seul contre tous, à un prétendu intérêt public, est tyrannique. Les lettres de cachet ne sauvent point la honte aux familles en soustrayant les coupables à la société et aux tribunaux. Quand, dans nos préjugés, l'infamie ne serait pas personnelle, il ne tiendrait qu'au souverain de la rendre telle.

Si, comme je crois l'avoir démontré, chaque citoyen a dans tous les cas et sans exception, le droit de n'être jugé que suivant les lois et par des juges compétents, l'instruc-

(*a*) *Sic uteretur ut alienum non lædas.* C'est la seule restriction que les lois anglaises apportent à l'exercice du droit de propriété.

1. Pages 335-337.

tion juridique peut seule opérer l'absolution ou la condamnation légitime d'un accusé ; l'accusation même légale, et à plus forte raison celle qui n'est fondée que sur des délations, laisse la présomption de l'innocence, et jusqu'au jugement il n'est point de coupable. Mais je veux qu'il y en ait en effet dans le nombre des citoyens frappés de lettres de cachet, soit qu'on les ait soustraits à un arrêt, soit qu'on ait voulu leur en sauver les suites, au moins personne n'aura l'impudence de nier qu'il ne se trouve parmi eux des innocents ; or je dis que c'est une raison suffisante pour abolir à jamais cette méthode arbitraire de proscription, qui peut également envelopper le crime et l'innocence, et qui ne proportionne jamais la peine au délit, puisque la punition qu'elle inflige est la même pour tous ceux qui en sont atteints.

C'est un axiome de la loi anglaise, qu'il vaut mieux que dix coupables se sauvent que si un innocent périssait, et cet axiome est le cri de l'humanité que confirment la raison et l'expérience. Le principe contraire briserait tous les liens de la loi naturelle, et serait sujet aux plus odieuses, aux plus funestes applications. Il livrerait le faible sans défense à la merci du plus fort, et subordonnerait le droit au fait, au gré de l'intrigue, du crédit, de la faveur, de la cupidité et des passions les plus viles. La justice arrêtée à tous les pas par l'administration qui se réclamerait de la prétendue *utilité publique*, dont elle s'est constituée unique juge, et à laquelle tout doit être sacrifié, la justice serait mutilée et avilie. Les coups d'autorité devenant l'unique ressort du gouvernement, comme le plus facile à manier et le plus rapide dans ses exécutions, ne seraient bientôt qu'un exécrable trafic qui anéantirait la sécurité particulière et publique.

Voilà les conséquences de ces maximes vagues, dont on ne définit point le véritable sens, et dont l'application forcée ou l'extension sont si favorables à la tyrannie. *Le salut de l'Etat est la suprême loi*, dit-on. J'en conviens, et je conclus que la sûreté particulière qui est inséparablement liée à la sûreté publique, doit être inviolablement respectée; mais

je ne conclurai jamais, comme on fait, qu'un innocent puisse être sacrifié à la chose publique ; car un acte abominable de tyrannie ne saurait être nécessaire au salut de l'État, et le salut d'un citoyen est tout aussi bien que celui de l'État la cause commune ; car si l'on peut opprimer un citoyen, on pourra successivement les opprimer tous.

Ce chapitre, le dernier de la première partie, après une digression sur la *faute* qui doit être strictement individuelle, se clôt par une lettre d'un prisonnier d'État, en l'espèce Mirabeau, qui réclame pour toutes les victimes des lettres de cachet, la justice commune et la sauvegarde des lois.

SECONDE PARTIE [1]

Cette partie ne contient que des détails sur le régime des prisonniers au Donjon de Vincennes, et c'est une violente diatribe contre M. de Rougemont [2] qui en était le commandant, pendant l'internement de Mirabeau. Elle est terminée par trois longues notes portées à la table des matières sous le titre de Preuves et éclaircissements. Voici la table des chapitres qui les résume assez exactement : ils sont précédés d'un avis à Le Noir qu'il est intéressant de reproduire.

M. le Noir est mon bienfaiteur : je le dis d'avance à ceux qui liront cette seconde partie. Mais je sais que des motifs particuliers de reconnaissance ne suffisent pas pour auto-

1. Des lettres de cachet et des prisons d'État, seconde partie, Des prisons d'État. A Hambourg, MDCCLXXXII, in-8, 237 p.

Di quibus imperium est animarum, umbræ que silentes
Et chaos, et Phlegeton, loca nocte silentia late ;
Sit mihi fas audita loqui ! sit numine vestro
Pandere res alta terra et caligine mersas.

(Virg.)

2. M. de Rougemont y répondit en publiant en 1789 les lettres que Mirabeau lui avait adressées durant sa détention : *Lettres authentiques de M. le comte de Mirabeau, servant de supplement à l'ouvrage sur les Lettres de cachet et prisons d'Etat.* Paris 1789 87 p. in-8.

riser l'éloge d'un homme public, et c'est sur les preuves les moins équivoques que je crois pouvoir vanter la bonté naturelle et l'équité de ce magistrat sensible qui, pour faire du bien, se met au-dessus des préjugés et même des clameurs. Qu'on ne lui impute donc point les iniquités que je vais dévoiler. Si M. le Noir ne regarde pas d'assez près à l'administration de ces maisons de douleurs et d'oppression dont il est l'inspecteur, c'est une faute : mais c'est plutôt celle des circonstances que la sienne : il est trop surchargé; telle partie capable d'occuper un homme tout entier n'est qu'un point dans la masse de ses devoirs et de ses fonctions; il se voit donc forcé de donner beaucoup à la routine des bureaux. D'ailleurs le commissaire départi pour l'administration des prisons d'État, est fort loin de pouvoir changer arbitrairement les méthodes reçues : il ne peut que rapporter, proposer et demander; je crois M. le Noir incapable de taire la vérité quand elle frappera ses regards; et voilà pourquoi je lui dédie cette partie de mon ouvrage, lequel, à ce que j'espère, prouvera suffisamment combien l'adulation est loin de mon caractère et de mes principes. Au reste, ce magistrat quelque fortune que ses vertus et ses talents méritent et lui promettent, ne pourra probablement plus rien pour moi au moment où ce livre sera publié : mon hommage est donc uniquement fondé sur mon respect pour sa personne.

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME

SECONDE PARTIE

On peut tirer de la conclusion cette page éloquente adressée à son fils.

Et vous, mon fils! que je n'ai point embrassé depuis le berceau, vous dont j'arrosai de larmes les lèvres agonisantes le jour même où je fus arrêté, avec un serrement de cœur qui m'annonçait que je ne vous reverrais pas ; j'ai peu de droits sur votre tendresse, puisque je n'ai rien fait pour votre éducation, ni pour votre bonheur. On m'a arraché à ces douces jouissances : ainsi vous ne savez pas si j'aurais été un bon père. N'importe : vous vous devez à vous-même et vous devrez à vos enfants de respecter ma mémoire. Quand vous lirez ceci, je ne serai probablement plus; mais vous trouverez dans cet ouvrage ce qui de moi fut estimable : mon amour pour la vérité et la justice : ma haine pour l'adulation et la tyrannie. O mon fils, gardez-vous des défauts de votre père, et que ses fautes vous servent de leçons : gardez-vous des excès de cette sensibilité brûlante qui fit sa félicité, mais aussi son infortune, et dont il a peut-être mis le germe dans votre sang. Mais imitez son courage : jurez une guerre éternelle au despotisme. Ah! si vous devez jamais être capable de le ménager, de le flatter, de l'invoquer, de le servir, puisse la mort vous moissonner avant l'âge!... Oui, c'est d'une voix ferme que je profère ce vœu terrible... Mon enfant! aimez vos devoirs : aimez vos concitoyens : aimez

vos semblables : aimez, si vous voulez être aimé. Ce sentiment est le seul qui rende l'homme capable d'une joie vraie et durable ; c'est l'antidote des passions dévorantes, et le remède unique du chagrin de se voir dépérir sous les coups du temps. Est-il nécessaire de faire un précepte de l'amour de ceux à qui l'on a donné la vie? Élevez-les par l'attrait du sentiment, si vous voulez que leur âme réponde à la vôtre. Apprenez, mon fils, et n'oubliez jamais que vous n'aurez de droit sur eux qu'en proportion de vos devoirs, et de la manière dont vous les aurez remplis : que vous seriez un monstre dénaturé, si vous étiez plus sévère envers eux que les lois, et que les lois proscrivent dans tous les cas les ordres arbitraires[1] : sachez enfin que, pour qu'ils fassent votre bonheur, il faut que vous vous occupiez du leur, et soyez plus heureux que votre père[2].

1. Pendant son séjour en Suisse nécessité par l'édition des *Lettres de Cachet*, Mirabeau avait adressé un mémoire politique à de Vergennes sur les affaires de Genève. Voir les *Lettres à Vitry*, 22 septembre et 28 octobre 1782. Il a été publié par Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, tome V, livre II. Une copie de ce mémoire existe aux affaires étrangères de Genève, vol. 93.

2. Il n'était déjà plus mon enfant lorsque je lui destinais cet ouvrage! Et je ne le savais pas! Et la première nouvelle que j'ai apprise de mon fils a été celle de sa mort! (N. de M.)

VIII

ELÉGIES DE TIBULLE [1]

Dans sa correspondance de Vincennes avec Sophie Ruffey, Le Noir et Boucher, Mirabeau expose constamment l'état de ses travaux littéraires. Il en adresse quelques-uns à Sophie par l'intermédiaire de ces derniers, et celle-ci retourne les originaux après en avoir pris une copie.

La traduction des *Élégies* de Tibulle semble avoir longuement occupé Mirabeau qui la modifiait encore à sa sortie de Vincennes. « Je joins ici, mon ami, trois additions pour *Tibulle*, et je m'en rapporte à vous, soit pour les insérer à leur place et avec les liaisons nécessaires, soit pour effacer ce qui pourrait former répétition [2] ».

Lucas de Montigny avance, d'après la correspondance de Vincennes, que Mirabeau ne traduisait Tibulle que pour former un livre d' « Heures » profanes à l'usage de Sophie. Il est certain qu'il communiqua les *Élégies* à son amie qui les

1. Élégies de Tibulle, *avec des notes et recherches de mythologie, d'histoire et de philosophie suivies des Baisers de Jean Second, traduction nouvelle adressée du Donjon de Vincennes par Mirabeau l'aîné à Sophie Ruffey, avec 14 figures, à Tours, chez Letourmy jeune et Cie, et à Paris*, chez Berry, libraire, rue Saint-Nicaise. L'an 3 de l'Ère républicaine (1794-95).

Le tome 3 parut en l'an 4, avec un titre un peu différent, qui annonçait les « contes et les nouvelles », et à Paris, chez Deroy, libraire. Deux éditions parurent en même temps, l'une in-8°, l'autre in-12. Elles furent établies sur un manuscrit écrit de la main de Sophie : Lucas de Montigny possédait une copie de Lavisé fils très différente du texte imprimé.

2. Lettre à Vitry, 18 juillet 1781. (*Lettres inédites de Mirabeau*, publiées par J. F. Vitry. Paris. Lenormand, 1806, p. 14). Et dans une autre lettre au même (15 septembre 1781); « Ci-jointe une addition pour Tibulle. Je voudrais savoir si vous êtes content de cet ouvrage et si en le dépeçant vous ne pourriez pas m'en faire passer une partie. »

copia, mais il pensait aussi à les faire éditer et à en tirer argent, comme de toutes ses productions littéraires. Par une lettre à Vitry du 24 août 1781, on apprend que Boucher avait engagé des négociations avec un libraire qui devait imprimer *Tibulle* et l'*Erotika-Biblion*.

Elles ne réussirent sans doute point, en ce qui concerne Tibulle, car les Élégies ne furent éditées qu'après sa mort.

Dès leur publication Lachabeaussière les revendiqua comme étant son œuvre. Il écrivit une lettre ouverte aux rédacteurs de la *Décade philosophique, littéraire et politique*, qui fut insérée dans le n° 79 du 10 messidor an IV (28 juin 1796). « J'avais d'abord vu avec surprise, citoyens, annoncer dans les papiers publics une traduction de *Tibulle* par *Mirabeau*. Elle vient de redoubler à la lecture de l'ouvrage, qui n'est autre, à très peu de chose près, qu'un manuscrit que j'avais confié à mon ami, il y a plus de vingt ans. Je me rappelle qu'alors assez liés pour nous communiquer nos productions de jeunesse, et nous dire mutuellement notre façon de penser, nous trouvâmes l'ouvrage médiocre et fait pour être un jour revu avec maturité. Des circonstances particulières nous ayant brouillés vers l'an 1781, je n'entendis pas parler de mon manuscrit, destiné de ma part à l'oubli.

« S'il reparaît aujourd'hui sous le nom de Mirabeau, c'est que l'éditeur aura sans doute été trompé naturellement par les additions et les corrections que le prisonnier de Vincennes a jugées convenables de faire surtout aux notes de cette traduction.

« Il est même probable que *Sophie Ruffey* l'aura été elle-même par l'envoi que lui faisait Mirabeau des fragments de mon manuscrit, pour lui faire connaître Tibulle, et s'épargner la peine de le traduire.

« Au surplus, n'ayant à produire aucune preuve positive et matérielle de ce fait, je ne réclame la propriété de l'ouvrage que parce que je crois la traduction faible et les notes diffuses, et que j'ai dû venger la mémoire d'un écrivain célèbre, du tort que ma production pourrait lui faire. Je ne prétends rien sur le produit[1]. »

1. Les éditeurs Duprat et Letourmy répondirent à Lachabeaussière dans le *Journal de Paris* (18 juillet 1796) et celui-ci maintint ses prétentions dans le même journal (24 juillet), sans que la polémique ait fourni des arguments concluants en faveur des uns ou des autres.

Cette lettre d'un réel accent de sincérité, démontre-t-elle un plagiat strict de Mirabeau? Dans ses *Mémoires*, Lucas de Montigny dément les prétentions de Lachabeaussière, simplement, sans autres preuves que la correspondance de Mirabeau, et en se basant sur le manuscrit qu'il avait en sa possession, écrit par Lavisé avec des notes et des corrections autographes. Il est probable cependant que Mirabeau a travaillé sur un manuscrit de Lachabeaussière, mais que par ses additions et ses corrections il a fait une œuvre personnelle. En effet il écrit à Vitry le 30 juin 1781 : « On me presse tellement pour mon *Tibulle* que je vous prie de considérer si les cahiers que je vous ai laissés pour les continuer ne pourraient pas être prêts bientôt, en rétablissant les lacunes. Je le ferais remettre par une main tierce à Boucher qui me demande à le montrer pour conclure un marché général qu'on lui propose pour mes trois principaux ouvrages.

« Observez bien que ce que vous trouverez écrit de la main de M. de La Chabeaussière l'est sous ma dictée. »

Cette dernière recommandation est au moins singulière de la part de Mirabeau qui disposait de plusieurs copistes, Vitry, Sophie, le jeune Lavisé. Jointe à la protestation de Lachabeaussière, elle forme une présomption en faveur de celui-ci, quant à sa participation à la traduction de Tibulle. Mais d'autre part, les nombreux passages de ses lettres où Mirabeau parle des Élégies comme d'un travail assidu, régulier et méticuleux qu'il a exécuté en quelques années, permettent de croire que sa traduction et les notes qui l'accompagnent sont devenues une œuvre originale. Quoi qu'il en soit de la collaboration involontaire de Lachabeaussière, ce n'est pas sans hauteur que Mirabeau parlait de ses œuvres littéraires, en se réservant pour les ouvrages politiques — au moins publiquement. « Lavisé fils, écrit-il à Boucher, m'a fait dire de votre part qu'il fallait faire disparaître tout ce qui était de ma main sur son Tibulle. Eh! que diable! mon cher trembleur, c'eût été un grand hasard que l'on eût reconnu mon écriture chez quelque censeur, moi qui n'y ai jamais rien envoyé, et pour cause assez connue : personne ne saurait donc me deviner, et au reste, me nommer ne me convient pas à la tête d'aucun ouvrage frivole (Lettre inédite à Boucher, 17 juillet 1780, publiée par L. de Montigny).

LIVRE Iᵉʳ. — ÉLÉGIE 3. — TOME Iᵉʳ.

Messala, vous affronterez sans moi les flots de la mer Egée ; plaise aux Dieux que vous-même et toute votre suite gardiez mon souvenir. Me voilà donc resté aux rives Phéaciennes. Une maladie m'enchaîne sur une terre inconnue. Impitoyable mort! entends ma prière! O mort épargne-moi ! Je n'ai point ici de mère pour recueillir mes cendres dans son sein navré de douleur : ma Sœur n'est point ici

1. Mirabeau avait décrit le modèle des estampes dont il voulait illustrer l'édition des *Elégies*. « Je t'envoie, ma tendre enfant, écrivait-il, à Sophie, les sujets d'estampes que j'ai composés, pour mettre à la tête de chaque Livre de cet ouvrage. J'espère que tu en seras contente. » Elles sont curieuses comme manifestation du goût artistique de Mirabeau : en voici deux, celles du Frontispice et du premier livre.

« *Frontispice.* — Le fond du paysage doit être simple, mais d'une ordonnance élégante. Des gazons doivent tapisser la terre; des myrtes, des rosiers disposés avec art, l'orner sans la surcharger : un ciel pur, un jour doux.

« Tibulle, sur le devant de la scène, est assis sur un banc de verdure : un palmier, assez touffu pour ombrager sa tête, et pour fournir une masse d'ombre, ne doit cependant rien rembrunir. L'oiseau de Vénus, la tendre colombe, les ailes déployées, paraît roucouler des plaintes, et appeler son tourtereau que l'on voit traversant les airs, et tenant dans son bec une couronne de roses.

« L'attitude du Poëte doit être libre ; une draperie légère, à la Romaine, doit le couvrir. Sa longue chevelure parait renouée avec une tresse, et des boucles naturelles accompagnent sa physionomie douce, mais animée : il sera vu de trois quarts. Des Amours achèvent le tableau. L'un soutiendra devant Tibulle un rouleau chargé de quelques lignes; un second conduira la main du Poëte qui tiendra une flèche en guise de stylet; un troisième, presque sur le bord, élèvera un trophée de houlettes, de pipeaux rustiques, de couronnes de fleurs, de bouquets, etc., etc., auxquels le petit fripon ne manquera pas de joindre son flambeau.

« Le ruban un peu large, qui nouera tout le faisceau, formera des ondes; et dans ces ondes on lira : ÉLÉGIES DE TIBULLE.

« *Estampe du premier livre.* — Cette estampe doit représenter une portion de l'Ile de Cythère. Dans le lointain, des bocages touffus, des couples amoureux esquissés à traits légers, et pour la perspective, fuyant dans les ombres qui leur offrent un asile, s'y

16.

pour pleurer les cheveux épars à mes funérailles, et pour répandre sur mon urne les parfums d'Assyrie.

Ce n'est pas seulement une fois que ma Délie consulta les Dieux, lorsque je quittai Rome : trois fois, m'a-t-on dit, elle demanda à l'Enfant de tirer les sorts sacrés, et trois fois l'innocent Enfant lui rapporta des présages certains qu'elle reverrait son Amant. Cependant il ne la rassura point, et Délie pleurait en jetant ses regards sur la route que j'allais suivre. Moi-même, je m'efforçais de la consoler ;

perdront d'une manière insensible, et peupleront le fond du tableau.

« Au milieu, l'Amour sera couché sur un trône de fleurs et de verdure; ses traits, quoique très jeunes, seront cependant assez formes pour donner à sa figure le caractère de l'immortalité; il sera nu ; tous ses contours, tous ses muscles arrondis avec mollesse et volupté.

« Sa main gauche tiendra son arc sur lequel il s'appuyera pour se tenir à demi-relevé. Ses flèches reposeront à ses pieds, dans un carquois d'or; son bandeau sera le seul voile de sa nudité.

« Sa main droite s'avancera contre sa bouche; elle sera fermée, et l'index seul ment levé; il lancera un coup d'œil malin que doit accompagner le geste; et le sourire du mystère et de la finesse embellira et donnera l'expression.

« Derrière le trône, et sur les côtés, sans avancer beaucoup, les Grâces nues, dans une attitude légère et variée, serviront de Cariatides, et supporteront une draperie de gaze rattachée par des guirlandes qui, les entourant elles-mêmes dans leurs festons ondoyants, couvriront quelques charmes trop en vue, et retomberont en serpentant.

« Cette draperie servira de dais à l'Amour; mais elle doit être diaphane; les zéphyrs doivent l'enfler, afin de sauver la lourdeur aux Grâces, et qu'elles paraissent plutôt retenir que soutenir.

« Tibulle occupera le devant de l'Estampe, dans le costume romain le plus simple, mais le plus élégant; un genou à terre, il implorera le Bienfaiteur de la Nature, et d'une main tremblante, il lui offrira des rouleaux qui seront ses ÉLÉGIES.

Cruel enfant! pourquoi me persécuter ainsi? Est-ce donc une gloire si grande pour un Dieu, que d'enlacer dans ses pièges un faible Mortel?

Quid tibi, sæve puer, mecum est? An gloria magna
Insidias homini composuisse Deum? »

(*Elégie* VII, Liv. I[er]. Tib.).

j'avais déjà donné l'ordre du départ, et je cherchais des prétextes pour de nouveaux délais : c'était ou des augures sinistres, ou de funestes présages, ou le jour redoutable de Saturne, qui me retenaient. O combien de fois, lorsqu'enfin j'ai commencé mon voyage, des faux pas effrayants m'ont rempli de tristesse! Que personne n'ose désormais rien entreprendre malgré l'amour, ou qu'il sache qu'il contrevient à la volonté des Dieux!

Qu'est pour moi maintenant ton Isis, ô ma Délie? Que me servent ces sistres tant de fois agités par tes mains? Qu'ai-je gagné à tes pieux sacrifices, à tes lustrations religieuses? C'est vainement que Délie a consacré pour TIBULLE des nuits à la chasteté.

O Déesse! secours-moi : les tableaux sans nombre offerts dans ton temple, nous apprennent assez que tu en as la puissance : ma Délie te vouera encore des nuits pures : vêtue de lin et les cheveux déliés et flottants, elle restera sous tes parvis sacrés deux nuits entières, et les Prêtresses Egyptiennes chanteront avec elle tes louanges. Ah! qu'il me soit encore permis de célébrer les Dieux de ma Patrie, et d'offrir chaque mois de l'encens aux Génies Protecteurs de ma maison.

Que l'on vivait heureux au siècle de Saturne, lorsque des routes immenses ne traversaient pas tous les pays! Le pin orgueilleux ne bravait pas les flots azurés : des voiles téméraires n'étaient point déployées aux caprices des vents, et le Nautonnier avide, cherchant des terres inconnues et des trésors au travers des écueils, ne faisait pas gémir les vaisseaux sous le poids des dépouilles étrangères. Dans cet âge fortuné, le taureau vigoureux n'était pas courbé sous le joug : le coursier bouillant et indompté ne rongeait point le frein qui le captive : les maisons étaient sans portes, et les champs sans limites : les chênes offraient un miel délicat avec abondance, et les mamelles des brebis étaient des sources intarissables d'un lait salutaire : alors on ne connaissait ni colère, ni violence, ni guerres, ni soldats, et le forgeron n'avait pas fabriqué par un art funeste des armes redoutables. Mais le règne de Jupiter nous a amené

les blessures et le carnage : maintenant on navigue : mille voies nouvelles sont ouvertes à la mort.

O Maître du monde! épargne-moi! Le remords d'aucun parjure ne me tourmente : jamais des paroles impies proférées contre la sainteté des Dieux, n'ont souillé ma bouche : que si j'ai rempli le nombre de mes années, fais qu'à ce terme fatal, on grave sur la pierre qui couvrira mes cendres, « ici repose Tibulle consumé par une mort cruelle, lorsqu'il suivait Messala sur la terre et sur les mers ».

Mais Vénus elle-même me conduira dans l'Elysée; car je sacrifierai toujours à son Fils, au tendre Amour. Là des concerts éternels, des chœurs harmonieux, des danses voluptueuses s'exécutent au doux chant des oiseaux : les campagnes odorantes portent sans culture la canelle et les roses parfumées : des troupes de jeunes garçons et de jeunes beautés folâtrent ensemble, et l'amour anime constamment leurs combats : là se trouve celui que la mort vorace a frappé, lorsqu'il aimait, et sa chevelure est ornée d'une couronne de myrthe.

Mais il est dans la nuit profonde, un séjour épouvantable voué au crime, et qu'entourent les noirs fleuves de l'Enfer. Là, Tisiphone enlacée de serpents féroces, qui forment son unique chevelure, excite leurs sifflements, et la troupe impie fuit poursuivie par la terreur.

Mais le noir Cerbère est couché devant les portes d'airain qui ferment ces horribles lieux, et ce monstre aux trois têtes pousse de continuels hurlements. C'est ainsi qu'est gardé Ixion qui osa tenter la conquête de Junon, et dont les membres attachés par des couleuvres, tournent dans la roue éternelle ; et l'énorme Titius qui couvre de son corps neuf arpents de terre, et nourrit de ses entrailles des vautours insatiables ; et Tantale qui, entouré de lacs, ne saurait mouiller ses lèvres embrasées par une soif qui durera toujours : l'onde fuit à leur approche et court se précipiter dans le tonneau que les Danaïdes, parjures à l'amour, à la foi conjugale, s'efforcent vainement de remplir. Qu'il soit à jamais retenu dans le Tartare, quiconque traversa mes

amours et désira mon absence, ou me souhaita les fatigues de la guerre.

Mais toi, Délie, reste fidèle, et qu'une Vieille vigilante soit le gardien assidu de ta pudeur; que chaque soir à la lumière de la lampe, elle te répète des contes qui t'allègent le temps, en laissant couler dans ses doigts un fuseau chargé d'un long fil : que ma jeune Amante, les yeux appesantis par le sommeil, s'endorme à sa voix et laisse échapper son ouvrage de ses mains engourdies... Tout à coup j'arriverai et personne ne m'annoncera, et je te paraîtrai envoyé par le Ciel... Alors, ô ma Délie! accours à moi, telle que tu seras, les cheveux dénoués, les pieds nus; accours troublée, éperdue!... Ah! ce sont là mes vœux! Quand l'aurore brillante de tous ses charmes, nous apportera-t-elle sur son char de roses ce beau jour?

La troisième élégie est suivie de 22 notes. Voici les plus caractéristiques du travail d'érudition de Mirabeau.

(1) *Vous affronterez sans moi les flots de la mer Égée.*

La Mer Égée que l'on appelle aussi Mer Blanche, pour la distinguer du Pont-Euxin qui se nomme Mer Noire, est la partie de la Méditerranée que l'on appelle communément Archipel, et qui est située entre la Grèce, la Macédoine et l'Asie. Ce nom lui vient, à ce qu'on dit, d'Égée, père de Thésée, qui croyant son fils mort à cause des voiles noires qu'on avait oublié de changer au vaisseau qui le ramenait victorieux du Minotaure, s'y précipita et lui donna son nom.

(9) *Ah! qu'il me soit encore permis... d'offrir chaque mois de l'encens aux Génies protecteurs de ma maison.*

Les Esprits d'une nature très subtile et très déliée, que l'on appelait Génies, présidaient dans le Paganisme à la naissance des hommes, les accompagnaient dans le cours de leur vie, veillaient sur leur conduite, et étaient commis

à leur garde jusqu'à leur mort. Cette tradition des Génies habitant le monde subsiste encore et est la plus universelle et la plus ancienne qui ait jamais été. Ils peuplaient la vaste étendue de l'air et tout cet espace qui occupe le milieu entre le ciel et la terre. Leur corps était de matière aérienne, et on les regardait plutôt comme des ministres des Dieux que comme des Dieux, dont ils avaient cependant l'immortalité, mais avec les passions des hommes. De plus on pensait qu'il y avait un bon et un mauvais Génie attaché à chaque personne. Le nom de Génie était propre à ceux qui gardaient les hommes, et celui de Junon aux Génies gardiens des femmes. On adorait à Rome le Génie public, c'est-à-dire, la Divinité tutélaire de l'Empire.

Mais personne ne manquait d'offrir des sacrifices à son Génie particulier, le jour de sa naissance. Ces sacrifices étaient des fleurs, des gâteaux et du vin; on n'y employait jamais le sang, parce qu'il paraissait injuste d'immoler des victimes au Dieu qui présidait à la vie. Quand le luxe eut établi des recherches sensuelles, on crut devoir ajouter les parfums et les essences aux fleurs et au vin. Le Platane était spécialement consacré aux Génies. L'Antiquité les représentait diversement, tantôt sous la figure de vieillards, tantôt en hommes barbus, souvent en jeunes enfants aîlés, et quelquefois sous la forme de serpents. Sur plusieurs médailles, c'est un homme nu tenant dans une main une patère qu'il avance sur un autel et de l'autre un fouet.

Au reste, Tibulle parle ici de ses Pénates; et quoique le nom de Génie leur soit donné comme aux Lares, aux Mânes aux Lémures, et même aux Démons, on peut donner sur eux quelques détails particuliers.

Les Dieux Pénates étaient regardés originairement comme les Dieux de la Patrie. Mais on distingua ensuite, comme on le voit dans Cicéron, les Dieux Pénates d'une Nation, ceux d'une Ville et ceux d'une Maison. En ce dernier sens ils ne différaient pas beaucoup des Dieux Lares. Une loi des douze tables enjoint de célébrer les sacrifices des Dieux Pénates, et de les continuer sans interruption, dans chaque famille, suivant que ses chefs l'auraient prescrit.

(11) *Et le Forgeron n'avait pas fabriqué par un art funeste des armes redoutables.*

Tous les Poëtes ont déclamé à l'envi contre le fer, c'est-à-dire, le plus utile. le plus nécessaire des métaux; mais certainement, il n'a jamais été le premier métal exploité. L'histoire des anciens peuples nous fait voir que les premières armes de cette matière dont ils ont fait usage, étaient de cuivre. Telles étaient encore les épées des Gaulois, lorsque les Romains les combattirent pour la première fois. L'or, l'argent et même le cuivre, étaient connus des habitants du nouveau monde, mais le fer était partout ignoré. C'est que les deux premiers sont plus aisés à exploiter et à mettre en œuvre; le cuivre vient ensuite, mais ce métal est beaucoup plus difficile; tandis que le fer demande le comble de l'art et du feu pour être fondu et travaillé; et c'est avec raison qu'on doit regarder toute Nation où le fer est d'usage, comme réunie depuis longtemps en société. (Cette note est empruntée de la traduction de Sénèque de M. Lagrange.)

LIVRE III. — ÉLÉGIE 2. — TOME II.

Il fut barbare, celui qui le premier arracha l'amant à son amante, l'amante à son amant! Et celui qui put vivre séparé de l'autre partie de lui-même; celui qui put supporter une telle douleur; celui-là aussi fut insensible et cruel! Non, je n'ai point ce courage inflexible! non, cette constance ne sera jamais la mienne. La douleur brise l'âme la plus ferme. Je ne saurais rougir d'avouer ce que je sens, et d'épancher la tristesse qui empoisonne ma vie tourmentée par de longs malheurs.

Lorsque je ne serai plus qu'une ombre impalpable; quand les feux funèbres auront blanchi mes ossements; que la triste Nééra vienne. ses beaux cheveux épars, verser des larmes autour de mon bûcher! que sa mère chérie l'accompagne, et partage sa douleur! que l'une pleure un gendre, et l'autre un amant! qu'elles invoquent mes mânes,

adressent les derniers adieux à cette âme qui les a tant aimées, et purifient leurs mains pieuses dans une eau sacrée! qu'elles reçoivent dans leurs vêtements de deuil, mes cendres, et tout ce qui restera de moi! qu'elles les arrosent d'un vin vieux, et bientôt après, d'un lait pur! que pressées dans des linges de lin fin, ces cendres séchées, reposent enfin dans un monument de marbre! que les productions odorantes de l'Arabie et de la riche Assyrie; que tous les parfums de l'Orient, et surtout que des larmes offertes à ma mémoire, y soient répandues! mais que l'on y grave ces vers qui apprendront à jamais la cause déplorable de ma mort :

« *Ici repose Lycidanus : ses regrets, et la douleur d'avoir perdu Nééra, son épouse, l'ont conduit au tombeau* »[1].

LIVRE III. — ÉLÉGIE 3.

O Nééra! que me sert-il d'avoir fatigué le ciel de mes vœux, et surchargé les autels d'encens, de parfums et de prières, si tu ne reviens point dans mes bras? Non, je ne demandais pas aux Immortels d'habiter un palais somptueux, de fouler aux pieds le marbre, d'être illustre, riche, opulent; de posséder des campagnes fertiles, des fécondes moissons et d'innombrables troupeaux; mais je les priais de me faire partager avec toi les délices d'une longue vie. Je leur demandais que ma vieillesse reposât encore sur ton sein, dussé-je, au jour qui devait me ravir la lumière, passer nu l'onde du Léthé. Hé! pourquoi désirerais-je le poids, souvent si lourd, des richesses et de l'or? Que me servirait que mille taureaux gras et luisants labourassent mes terres? En serais-je plus heureux, quand des colonnes de marbre Phrygien soutiendraient ma maison revêtue du porphyre de Ténare et de Cariste? quand des poutres et des lambris dorés, et des pavés de marbre orneraient tous mes

1. Une note.

appartements; quand des parcs immenses imiteraient auprès de ma maison, les bois sacrés; quand toutes les perles que l'on pêche aux rivages d'Erithrée, et la laine que l'on teint à Sidon, m'appartiendraient; ... que je possède enfin tout ce qu'admire le vulgaire; qu'y gagnerais-je pour le vrai bonheur? Ces vains trésors irritent l'envie de ce peuple qu'ils séduisent; il ne sait pas ce qu'il désire : la tranquillité de l'esprit n'est pas le fruit des richesses; elles ne préservent point de la douleur; car la fortune inconstante asservit le temps sous ses lois.

O Nééra! qu'avec toi la pauvreté me soit toujours chère! Non, je ne voudrais pas, sans toi, de la faveur des rois, ou de leur couronne. Oh! qu'il sera brillant le jour qui pourra te rendre à moi! O jour, trois et quatre fois fortuné! quand te verrai-je paraître?... Mais si les Dieux écoutent d'une oreille peu favorable les vœux que je forme pour ton charmant retour, tous les Royaumes du monde, et ce fleuve de Lydie, qui roule l'or, et toutes les richesses que recèle la terre, ne sont rien pour moi : que d'autres les désirent, et qu'il me soit seulement permis de jouir, en sûreté, dans une vie obscure et médiocre, de mon épouse tendre et chérie.

Fille de Saturne! exauce mes vœux timides! Et toi, belle Cypris! viens à mon aide! viens, portée sur ta conque; ou si les Parques sévères, qui connaissent, en conduisant leurs fuseaux, tous les événements qu'elles doivent filer; si les destins me refusent ce retour délicieux, que l'insatiable Pluton m'appelle sur les bords, toujours sombres, de ces fleuves immenses, de ces marais sinistres qui enveloppent de leurs eaux stagnantes son noir empire [1].

1. Six notes.

LIVRE IV. — ÉLÉGIE 14.

Tibulle à son amie.

Jamais aucune autre femme ne sera reçue dans mes bras : ta jouissance est le lien indissoluble de nos amours et de nos serments : toi seule me plais ; toi seule, entre toutes les femmes de Rome, me parais belle. Ah ! puisses-tu de même ne sembler belle qu'à moi ! Déplais à tous les autres ; alors je serai tranquille. Je ne veux point exciter l'envie ; loin de moi ce désir insensé ! cette gloire vulgaire ! Celui qui est sage jouit au sein du mystère. Puissé-je vivre avec toi, au fond des forêts les plus reculées, où jamais on n'aperçut un vestige de l'homme. Tu serais le repos de mon âme inquiète, ma lumière au milieu des ténèbres, et l'Univers pour moi dans ma solitude... Alors, dût le ciel envoyer à Tibulle une autre amie, il l'enverrait en vain ; Vénus elle-même y serait trompée... Oui, je te jure par la divinité redoutable de cette Junon que tu révères, et qu'ainsi je regarde comme la première des Immortelles..... Que fais-je, insensé ! Hélas ! hélas ! je laisse reprendre mes gages. J'ai juré follement ; à présent tu seras rigoureuse et cruelle ; tu me tourmenteras sans crainte et sans relâche. Voilà, voilà les maux que cause ma langue indiscrète ; maintenant il ne faudra plus que t'obéir. Ah ! oui, je serai toujours à toi ; je reconnaîtrai toujours mon esclavage et ton empire ; mais, chargé de mes chaînes, j'embrasserai les autels de la divine Cypris ; elle compte les torts des fières Beautés, et protège les cœurs soumis[1].

1. Pas de note.

LES « BAISERS », DE JEAN SECOND

Baiser Ier.

La Moisson de Vénus, ou les Roses.

Vénus venait de transporter à Cythère Ascagne endormi : elle le place sur un lit de tendres violettes; elle fait éclore près de lui mille et mille roses blanches, et remplit tous les bosquets de parfums délicieux. Alors la Déesse se rappelle Adonis et ses anciennes amours : ce souvenir porte dans ses veines une ardeur qui lui est inconnue... O combien de fois elle voulut presser Ascagne dans ses bras!... Combien de fois elle dit : Tel était Adonis!...

Mais Vénus craint de troubler le sommeil paisible de ce jeune enfant; elle se contente de donner mille baisers aux roses qui l'entourent. Heureuses fleurs! aussitôt elles sont embrasées, et les zéphirs caressent avec un doux murmure les lèvres de la voluptueuse Dionée : autant elle touche de roses, autant elle fait naître de baisers qui doublent son ardeur et ses plaisirs...

Soudain, Cypris fend les airs, traînée par des cignes éclatants de blancheur, et fait le tour du monde : comme un autre Triptolème, la Déesse prépare de nouvelles moissons; elle sème des baisers sans nombre, et trois fois, fait entendre des sons jusqu'alors inconnus... Une heureuse

récolte s'élève sur la terre fécondée : soulagement précieux aux mortels blessés par l'amour, unique et délicieuse consolation de mes maux !...

Je vous salue, baisers voluptueux, nés des roses que caressa Cythère. Je vous salue, tendres baisers qui adoucirent les peines d'un amour éternellement malheureux...

Me voici prêt à vous chanter : je consacrerai mes vers à votre gloire, aussi longtemps que la double Colline sera connue, aussi longtemps que l'éloquent Amour, protecteur d'Enée et de sa race chérie, parlera la langue harmonieuse des Romains.

Baiser II.

Les Ombres, ou l'Élysée.

Comme la vigne unit amoureusement ses branches à l'ormeau voisin ; comme le lierre embrasse de ses rameaux serpentants ce chêne majestueux : de même, ô ma Sophie [1] ! enlace autour de mon cou tes bras si beaux et si flexibles. Pour moi, je t'envelopperais, s'il était possible, d'une chaîne éternelle, en te donnant un baiser qui ne finirait jamais. Alors j'oublierais, et les bienfaits de Cérès, et les dons de l'aimable Bacchus, et les faveurs de Morphée... Rien ne pourrait me détacher de ta bouche vermeille. Mais la mort nous atteindrait au milieu de ces baisers mutuels ; une seule barque porterait deux amants, au pâle séjour des ombres. Nous serions conduits à travers des campagnes odorantes, qui jouissent d'un éternel printemps, dans ces lieux où les héros trouvent avec leurs Maîtresses, les délices de leurs anciennes Amours. Tantôt ces couples fortunés se réunissent et forment des danses ; tantôt ils chantent, tour

1. La maîtresse de Jean Second se nommait Néèra ; mais je ne puis adresser qu'à Sophie de si douces invitations (N. de M.).

à tour, leur tendresse dans des vallées remplies de myrthes, dont les branches couvrent d'une ombre tremblante les violettes, les roses et les narcisses dorés : un bois de lauriers, qu'agitent sans cesse, de leurs haleines, les tièdes zéphirs, couronne ces beaux lieux, où la terre féconde ouvre son sein, sans être déchirée par le soc. La troupe des heureux se lèverait en nous voyant, et nous placerait sur des gazons, au premier rang, parmi les Poëtes. Les amantes de Jupiter, Hélène sa fille, elle-même, nous cèderaient sans peine cet honneur.

Baiser XIX.

Le parfum du Baiser.

Diligentes abeilles, qu'allez-vous chercher sur le thym et sur les roses? Pourquoi cueillez-vous le nectar de la violette printanière, ou la fleur de l'aneth, qui embaume les campagnes? Venez toutes sur les lèvres de ma Maîtresse; c'est là que se trouvent les parfums de la rose et du thym, et le suc délicieux de la violette, et l'odeur suave de l'aneth, qui se répand au loin dans les airs. Les lèvres de Sophie, humectées des pleurs de Narcisse, sont teintes du sang odorant d'Adonis, de ce sang qui, mêlé des larmes de Vénus, de l'ambroisie céleste et du pur éther, fit éclore où il fut répandu, des fleurs de toutes couleurs... Mais n'allez pas m'interdire par une cruelle ingratitude, ce miel dont je vous indique la source ; laissez-moi le partager avec vous; car c'est mon bien... ne cherchez pas non plus à en remplir toutes les cellules. Que la bouche de ma Maîtresse ne soit pas desséchée par nos avides larcins... Je porterais alors la peine de mon indiscrétion; et j'imprimerais des baisers ardents sur des lèvres arides... Ah ! surtout, n'appuyez pas vos aiguillons sur les lèvres délicates de mon amante... Ces yeux lancent des dards aussi perçants que les

vôtres... Abeilles, croyez-moi, vous n'offenseriez pas impunément Sophie. Ceuillez donc sur sa bouche, doucement et sans la blesser, le miel qu'elle produit[1].

1. Mirabeau écrivait à Sophie à propos de sa traduction des *Baisers* : « Ainsi, si l'on y trouve des choses trop ardentes, il faut s'en prendre au Poëte qui, tout Hollandais qu'il était, a écrit sous la dictée de l'Amour, et dans l'idiome harmonieux des Latins; ce qui lui a donné plus de liberté et de génie. Tout le changement que j'y ai fait, a eté de substituer ton nom à celui de Néera, sa maîtresse, parce qu'il m'eût été impossible d'adresser à une autre qu'à Sophie, des choses si tendres. M. Dorat a imité en vers quelques-uns de ces Baisers; mais il n'a pris que les idées qui lui ont convenu; il a souvent mis sa manière (ah! oui, c'est bien le mot) à la chaleur du modèle... En un mot, les Baisers de M. Dorat ne sont point du tout les Baisers de Jean Second : et tu les auras. » (*Lettres originales*, t. II, p. 327 et 328.)

CONTES ET NOUVELLES[1]

DIANE ET ENDYMION[2]. — 3e Conte. — TOME III.

Las de la fatigue qu'il avait essuyée pendant le jour, Endymion dormait sur un lit de gazon et de fleurs; il dormait, et tandis que les Zéphirs le caressaient, et tempéraient pour lui les ardeurs de l'été, de petits amours descendus dans le lieu où il se livrait au repos, lui avaient ôté son cor et son carquois, et folâtraient autour de lui. Les yeux d'Endymion, quoique fermés, et l'éclat de sa beauté, les avaient trompés, ils croyaient voir Cupidon leur frère.

Sa belle chevelure éparse et agitée par l'air, retombait

1. Tome III.

2. Les Contes et les nouvelles ne sont à peu de chose près que la copie de différents morceaux parus dans le *Conservateur*. Mirabeau n'a fait qu'un travail de revision, du reste assez curieux, comme témoignage de ses goûts et de ses procédés littéraires. En voici un exemple : *Diane et Endymion* provient d'un poëme d'Alexandro Tassoni, le *Sceau enlevé* (Le *Conservateur*, mars 1757, p. 91 et s.). Texte du *Conservateur* : « Las de la fatigue qu'il avait essuyée pendant le jour, Endymion dormait sur un lit de gazon et de fleurs. Il dormait, et tandis que l'air et le vent le caressaient, et tempéraient pour lui les ardeurs de l'été, de petits amours, descendus dans le lieu où il se livrait au repos, lui avaient ôté son cor et son carquois. Ses yeux quoique fermés, et l'éclat de son visage les avaient trompés, et ils croyaient voir l'aîné de leurs frères, celui qui règne sur eux à Cythère et dans Amathonte ». La copie de Mirabeau n'est pas constamment aussi servile.

en pluie d'or sur ses joues. Les petits amours accouraient d'un air empressé, pour les écarter de son beau visage, et les rassemblaient. Les fleurs qu'ils avaient cueillies près d'Endymion, prenaient sous leurs doigts mille formes charmantes. C'était une couronne qu'ils faisaient pour sa tête, c'étaient des guirlandes et des bouquets pour son sein; c'étaient des chaînes pour ses pieds et ses mains d'albâtre.

Si l'on eût comparé la pivoine ou la vermeille anémone avec sa bouche amoureuse, et les lys ou la rose avec la fraîcheur de ses joues, ses joues l'auraient emporté sur le lys ou sur la rose; la pivoine et la vermeille anémone eussent cédé au coloris de sa bouche amoureuse. Le vent faisait silence; l'onde murmurait plus doucement, aucun souffle n'agitait les fleurs dont les gazons étaient émaillés; l'air, la terre et l'eau semblaient tous dire en se taisant : *Voici l'amour qui dort.*

Lorsque dans les plaines du ciel, ou le grand taureau s'allume aux rayons lumineux de tant d'astres, les filles d'Atlas, les blanches Pleïades font étinceler l'or de leur chevelure; la plus grande et la plus belle de ces brillantes sœurs, fait pâlir par sa splendeur celles qui l'environnent... Tel parmi les herbes et les fleurs de la saison, Endymion paraît au milieu des amours; quand, déjà toute environnée des rayons du soleil descendus dans les bras de Thétis, la Déesse qui nous guide au milieu des ténèbres de la nuit, tirant le rideau qui couvrait la scène du monde, regarda les campagnes muettes et solitaires. Au moment où elle répandait sur les violettes la rosée et la fraîcheur, ses yeux s'arrêtèrent sur l'endroit où dormait Endymion... un désir curieux s'empare de son âme, et elle descend du ciel...

Les amours disparaissent épouvantés à l'aspect de la Déesse; et Diane se croyant seule avec un jeune homme qui dormait, presse moins ses pas, s'arrête et regarde; le souvenir de sa virginité réprime sa hardiesse; la curiosité et la pudeur la tiennent en suspens; déjà elle a fait un pas pour se retirer; mais la beauté d'Endymion la rappelle.

Diane sent bientôt passer de ses yeux dans son cœur un feu qui s'empare de son âme, où il fait naître le désir; elle

s'approche peu à peu, mais tant, qu'enfin elle s'assied à côté du berger. Là, des fleurs que les petits amours avaient, en se jouant, tressées de mille manières, Diane couronne son front, elle en pare son sein... Déesse, que faites-vous! c'est un poison, c'est un feu dévorant que vous y portez!

Les fleurs attirent la main, la main attire les baisers : Diane en imprime de brûlants sur les joues du bel Endymion, sur ses yeux, sur sa poitrine... et c'est avec une telle ardeur, ses lèvres ont tant de peine à se détacher, que le jeune berger s'éveille en sursaut. Ebloui de la majesté qui rayonne sur le visage de la Déesse, il reste tremblant de respect et de crainte ; il veut se lever pour se prosterner à ses pieds ; mais la Déesse l'arrête et le retient embrassé. « Beau dormeur, dit-elle, que crains-tu? que regardes-tu? je suis Diane que l'amour, le hasard et le destin conduisent ici. J'y viens reposer avec toi sur ce gazon. Ne te trouble point, ô charmant mortel! assieds-toi; songe seulement à cacher dans l'ombre et le silence de la nuit, l'ardeur que je te fais connaître, ou crains la colère d'une divinité puissante. »

— « O vous qui êtes l'œil du monde, vous sur qui s'imprime le flambeau du soleil, belle Phœbé, lui répond Endymion, je ne suis qu'un simple berger; mais si vous daignez signaler sur moi votre puissance, et me tirer de la condition des mortels, soyez assurée de ma foi pure et sincère; je ne cesserai de brûler pour vous; et ce voile blanc, que mon père Etlic donna autrefois à ma mère Calicé, vous sera un gage de ma constance ».

En disant ces paroles il détache un voile blanc brodé de perles, dont ses épaules étaient couvertes, et le présente à la belle Déesse. Toute crainte est sortie de son cœur que l'amour enflamme; ce n'est plus une divinité qu'il voit; c'est son amante; et comme une fleur, qui languit au premier souffle de Borée, il se laisse tomber dans les bras de la fille de Jupiter.

La vigne ne serre pas si étroitement l'ormeau son infertile mari, et le lierre tortueux n'embrasse pas le pin avec plus de vigueur, que ces amants, consumés de désirs, se pressent dans leurs bras. Leurs langues dardent des traits enflammés

qui pénètrent leurs cœurs, mais dont l'amour adoucit la blessure; paroles, regards, baisers, soupirs, caresses, enlacements voluptueux, tout les assure d'une ardeur mutuelle, et les enivre de délices que connaissent seuls les amants heureux... La Déesse lève au ciel ses beaux yeux, accuse les astres et les éléments de l'erreur où elle a été jusqu'alors, et regrette ces jours trop longs qu'elle a perdus à la poursuite des bêtes sauvages, au lieu de les consacrer à l'amour.

« Insensée que j'étais, dit-elle! quelle erreur m'égara le jour où je pris l'arc et m'enfonçai dans les bois! combien d'années consumées à ce pénible exercice, qui ne renaîtront jamais pour moi! ô courses folles et inutiles! ô moments sans nombre que j'ai perdus sans fruit! qu'il eût bien mieux valu pour moi suivre l'amour, que les habitants des forêts!... maintenant hélas! je connais ma faute; je voudrais la réparer; mais le cruel Destin s'y oppose... l'avenir me reste seul; il est du moins en ma puissance. Gardons-nous d'avoir encore à regretter une perte si précieuse! Profitons de tous ces moments si rapides... Mais que l'air et la terre et la mer entendent ce que j'ai résolu! Que la loi que je vais prononcer exerce son pouvoir sur moi et sur mon sexe, aussi longtemps que le soleil fournira sa carrière!.. Je veux, j'ordonne que sous le ciel qui est en ma puissance, jamais une femme douée de quelque beauté, ne consente à passer sa vie sans connaître l'amour, sans ouvrir son cœur à cette douce passion. Toutes celles qui se vanteront désormais d'être insensibles, trahiront la vérité, ou tairont les mépris dont elles seront les victimes. »

LES HOMMES DE PROMÉTHÉE. — 14e CONTE.

Jupiter, vainqueur des Titans, était maître paisible de l'Univers, et les audacieux enfants de la Terre, consumés par les foudres célestes, ou enchaînés dans le Tartare, ne troublaient plus le repos des Immortels; le reste des Titans échappés aux Dieux, errait tristement sur la Terre affligée

de leur défaite. Prométhée, l'un d'entr'eux, promenant sa vue sur le sommet du Caucase, et de là découvrant les contrées fertiles et désertes de l'Asie... « Quoi ! dit-il, parce que nous avons voulu conquérir les Cieux, la Terre restera-t-elle veuve et solitaire?... Osons venger son injure. Presque tous mes frères sont tombés : eh bien? n'escaladons plus le ciel, nous succomberions encore, mais devenons les rivaux des Dieux; imitons leur puissance et leurs œuvres, et donnons des habitants au monde. »

Il dit, et conçut l'idée de l'Homme. Aussitôt il prend une terre vierge, qui retient encore des semences célestes; il détrempe cette argile pure dans l'eau des fleuves, et modèle l'Homme d'après les Dieux mêmes. L'argile, docile sous ses doigts, devient compacte et solide, souple et fibreuse, selon que l'ordonne Prométhée. Les parties inflexibles composent les os; les éléments humides et terrestres s'étendent, et forment ce tissu merveilleux qui couvre et enveloppe le corps humain. L'Homme paraît. La majesté de son port, sa tête élevée vers le ciel, semblent désigner le maître de l'Univers. Près de lui l'on aperçoit la Femme, la Femme, ce chef d'œuvre admirable de grâces et de beauté. Jamais couple ne fut plus différent et plus semblable. L'un semble formé pour la méditation et le courage; l'autre pour la douceur et les grâces; celui-là pour le travail et l'amour; celle-ci pour le plaisir et l'amour. Le regard imposant de l'un, son front majestueux, paraissent lui donner quelque supériorité. Ses cheveux semblables à l'hyacinthe, et fièrement annelés, se séparent sur son front : la chevelure de l'autre, longue, éparse, ondoyante, tombe comme un voile jusqu'au bas de sa taille élégante et déliée.

L'ébène de ses tresses flottantes se recourbe en mille nœuds, et vient ombrager un front d'ivoire, où naissent des sourcils qui se terminent par un arc imperceptible; des paupières noires couronnent ses yeux qui brillent d'une humide flamme; le lait n'est pas plus blanc que sa peau délicate, où le sang reflète sa pourpre et son éclat; son sein, qui bientôt palpitera sous la main de l'amour, ressemble

deux touffes de lys, où la rose va s'échapper du bouton; Pandore est enfin le modèle de la beauté. Mais ces deux admirables ouvrages sont encore inanimés comme le marbre et l'airain; il faut leur donner le sentiment, le mouvement, la vie, le souffle divin, qui n'appartient qu'aux Dieux.

L'audacieux Prométhée ose monter jusqu'à l'Olympe, et y dérober une portion de ce feu céleste qui est l'âme de l'Univers. Il revient avec son précieux larcin; mais avant que d'approcher le feu divin de ces deux masses de terre, il les sépare, et les place en deux endroits différents, pour mieux jouir du spectacle qu'ils vont lui donner, en passant du néant à l'être, et surtout du moment de leur réunion.

Alors il les anime et les rend vivantes; toute leur âme se peint sur leur visage, et leurs sensations se manifestent. Quel instant de joie et de trouble, que celui où l'Homme sent pour la première fois son existence! Il ne sait ce qu'il est, où il est, d'où il vient. Il ouvre les yeux : la lumière, la voûte céleste, la verdure de la terre, le cristal des eaux, tout l'occupe: tout lui donne un sentiment de plaisir; son cœur nage dans la joie; il croit d'abord que tout est en lui et fait partie de lui-même.

L'Homme tourne ses regards vers l'astre du jour; son éclat le blesse; il ferme involontairement la paupière; une légère douleur se fait sentir dans ce moment d'obscurité: il croit avoir perdu presque tout son être.

Affligé, frappé de terreur et de surprise, l'Homme entend tout-à-coup des sons; le chant des oiseaux, le murmure des airs, forment un concert, dont la douce impression le remue jusqu'au fond de l'âme: il écoute longtemps, et se persuade que cette harmonie est en lui. Occupé tout entier de cette nouvelle existence, il oubliait déjà la lumière, lorsqu'il rouvrit les yeux. Quelle joie de se retrouver en possession de cette autre partie de son être! Il fixe ses regards sur mille objets divers qu'il peut détruire et reproduire à son gré, en ouvrant ou fermant la paupière. Un air léger dont il sent la fraîcheur, lui apporte des parfums délicieux. Agité par tant de sensations, pressé par le plaisir d'une si grande

existence, il se lève tout-à-coup, et se sent transporté par une force inconnue.

L'Homme ne fait qu'un pas, et sa surprise est extrême; il croit que son existence le fuit. Le mouvement qu'il a fait a confondu tous les objets; il s'imagine que tout est en désordre. Il porte la main sur sa tête, touche son front, ses yeux, et parcourt son corps. Sa main, qui lui donne des sensations distinctes et complètes, lui paraît alors le principal organe de son existence; il s'aperçoit que cette faculté de sentir est répandue dans toutes les parties de son être; il s'examine longtemps, se regarde avec plaisir, suit sa main de l'œil, observe tous ses mouvements.

En marchant, la tête levée vers le ciel, il se heurte contre un palmier; saisi d'effroi, il porte la main sur ce corps étranger, il s'en détourne avec une espèce d'horreur, et connaît pour la première fois, qu'il y a quelque chose hors de lui. Alors il aperçoit des créatures qui vivent, qui marchent, qui volent; il voit des montagnes, des vallées, des bois épais, des ruisseaux qui fuient en murmurant, il est transporté d'un si beau spectacle.

Tant d'expériences qui le conduisent de surprise en surprise, tant d'incertitudes, de sensations et de mouvements, le fatiguent; ses genoux fléchissent, il s'assied. Cet état de tranquillité donne de nouvelles forces à ses sens. Il se reposait à l'ombre d'un bel arbre; des fruits d'une couleur vermeille descendent en forme de grappe à la hauteur de sa main; il s'en saisit : une odeur délicieuse l'engage à les approcher de ses yeux pour les observer mieux; le fruit se trouve près de ses lèvres; il goûte à longs traits les plaisirs de l'odorat; sa bouche s'ouvre pour exhaler cet air embaumé dont il est intérieurement rempli; elle se rouvre pour en reprendre. L'Homme sent qu'il possède un odorat intérieur plus fin, plus délicat que le premier; enfin il goûte. Quelle saveur! quelle nouveauté de sensations! Jusque-là l'Homme n'avait eu que des plaisirs, le goût lui donne le sentiment de la volupté; il croit que la substance de ce fruit est devenue la sienne, et qu'il est le maître de transformer les êtres. Il cueille un second, un troisième

fruit, et ne se lasse pas d'exercer sa main pour satisfaire son goût; mais une langueur agréable s'emparant peu-à-peu de tous ses sens, appesantit ses membres, et suspend l'activité de son âme. Ses yeux se ferment; sa tête penche pour trouver un appui sur le gazon; tout s'efface, tout disparaît; la trace de ses pensées est interrompue; il perd le sentiment de son existence; il dort... [1].

Cependant que faisait la belle Pandore?

La douce lumière vient, pour la première fois, ouvrir ses yeux étonnés; elle se trouve mollement couchée sur un tapis de verdure, émaillé de fleurs, à l'ombre d'un bosquet. Elle ignore qui elle est, où elle se trouve, comment elle existe; elle entend le murmure d'un ruisseau qui sortait d'une grotte voisine; son onde répandue formait une plaine limpide, et sa tranquille surface représentait la pureté des cieux... Ce fut là que Pandore porta ses premiers pas; elle s'incline sur ces rives ondoyantes, et se regarde dans ce cristal qui semble un autre ciel. En se penchant, elle aperçoit une figure qui se penche aussi vers elle; Pandore recule en tressaillant, cette figure tressaille et recule; un charme secret la rapproche, le même charme l'attire. Le bel objet qui n'était que son image, l'aurait retenue plus longtemps, si l'Homme sorti de son sommeil, n'avait porté ses pas vers elle. Pandore l'aperçoit; il lui semble beau et majestueux, mais d'une beauté moins douce et moins attrayante que celle de l'image fugitive qu'elle avait vue dans les ondes. Un léger saisissement la fait reculer à sa vue [1]. L'Homme qui voit une forme semblable à la sienne, la prend pour un autre lui-même... Quelle surprise! loin d'avoir rien perdu pendant qu'il a cessé d'être, il croit s'être doublé; mais non, ce n'est pas lui; c'est plus que lui; c'est mieux que lui; il se trouve tout en elle; ses regards inspirent à son cœur

1. Cette histoire succincte des premiers mouvements, des premières sensations, des premiers jugements d'un homme qui, doué d'organes parfaitement achevés, s'éveillerait tout neuf pour lui-même et pour tout ce qui l'environne, est extraite du célèbre et immortel Buffon. Nous n'y avons fait que les changements nécessaires pour l'adapter à notre situation. (Note de Mirabeau.)

un sentiment inconnu ; il croit que son existence va changer de lieu, et passer tout entière à cette seconde moitié de lui-même ; il l'appelle ; il la suit ; « arrête, belle Pandore, ah ! que crains-tu ! De joindre un autre toi-même ? » Sa main saisit tendrement la main de Pandore, qui s'écrie à son tour : « Quels sons ont frappé mon oreille, et pénétré mon cœur ? Où suis-je ? Qui suis-je ? O toi, que je vois seul ici semblable à moi, toi qui doubles le sentiment de mon existence, n'es-tu pas une partie de moi ? »

Elle dit, et l'incarnat de son teint efface les plus vives couleurs de l'aurore. L'Homme enflammé d'amour, la presse dans ses bras, il sent Pandore s'animer sous sa main ; il la voit prendre de la pensée dans ses yeux ; il puise dans les siens une nouvelle source de vie ; il aurait voulu lui donner tout son être ; et cette volonté vive et brûlante achève son existence ; l'Homme sent naître un sixième sens ; il la conduit au berceau nuptial. La voûte est un tissu de lauriers, de myrthes et d'arbrisseaux odorants, dont le feuillage forme un couvert épais. De tous côtés l'acanthe et mille buissons embaumés palissadent le mur verdoyant. Les branches, l'iris nuancé de superbes couleurs, les roses, le jasmin et mille autres fleurs élèvent leurs têtes embaumées. Sous les pieds, le safran, les pensées, les violettes, l'asphodèle et l'hyacinthe émaillent la terre et leur servent de couche ; la terre tressaille ; les oiseaux redoublent leurs concerts ; les zéphirs murmurent plus tendrement, et secouent de leurs ailes légères les roses, et les parfums des arbrisseaux ! Dans cet instant l'astre du jour sur la fin de sa course éteignait son flambeau ; le couple heureux s'aperçut à peine qu'il perdait le sens de la vie ; il existait trop pour craindre de cesser d'être [1].

1. Ces contes parurent d'abord en 1780, par les soins de Boucher. *Recueil de Contes*, deux parties, Londres, 1780, in-8. Epigraphe :
Nec sit quid olim lusit Anacreon
Delevit aetas.

IX

DE LA TOLÉRANCE

De nombreux manuscrits de Mirabeau, rédigés pendant sa détention au Donjon de Vincennes, et quelques autres qui leur sont postérieurs, n'ont pas été publiés. La plupart sont conservés aux Archives historiques du Ministère des Affaires étrangères, acquis en mars 1885, avec les originaux de certains de ses ouvrages, sur l'ordre de Jules Ferry, à la vente d'autographes révolutionnaires de M. Dubrunfaut, et provenant de la collection de Lucas de Montigny[1].

1. *La Révolution française* (tome VIII, p. 810, 1885) en donne ainsi les titres et la description : « 1° *Monarchie prussienne*. 760 p. in-4. — 2° *Lettres écrites par un ancien magistrat à un ami sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau*, 1783, 91 p. in-4. Cette pièce est suivie du manuscrit autographe des *Lettres sur l'ordre judiciaire en France, écrites par un ancien magistrat provençal à son ami, au sujet d'un procès célèbre de séparation*, 16 p. 1/4, in-4. — 3° *Mélanges d'histoire, d'économie politique, de politique*, etc., 82 p. in-4. Ces manuscrits traitent des sujets suivants : Des premiers Allemands et de leurs mœurs domestiques; — Précis de la Révolution des Etats-Unis d'Amérique : — Sur l'Amérique; — Canaux navigables et d'arrosage; — Canal du Languedoc; — Lettre sur la contrebande; — Observations relatives aux emprunts; — De la situation des Juifs en Europe; — De la preuve judiciaire, etc. — 4° *Anagogie ou notice d'un manuscrit mozarambique trouvé dans les ruines d'Herculanum*, 81 p. 1/2 in-4. — 5° *Analyse raisonnée du projet d'un nouveau code prussien*, par le comte de Mirabeau, 72 p. 1/2 in-4. — 6° *Provinces-Unies*, 65 p. 1/2 in-4; — 7° *Abrégé de la grammaire française* composé pour Sophie Monnier, 52 p. in-4. — 8° *Loteries*, 52 p. in-fol.; — 9° *Lettres du comte de Mirabeau à M. de Calonne*, ministre des finances de France, 1785, 41 p. 1/2 in-4; — 10° *Manuscrit sur le règlement de la Chambre des pairs*, 41 p. in-4; — 11° *Vie de Cn.-Julius Agricola*, 1779, 39 p. in-4 — 12° *Adresse aux Bataves sur le Stathoudérat*, 38 p. in-4 : — 13° *Introduction à l'étude pour son*

Tous ne sont pas d'égale valeur, mais tous sont également précieux pour les précisions qu'ils fournissent sur l'activité intellectuelle de Mirabeau, l'étendue de son savoir, la diversité de ses recherches et de ses travaux. Certains ne sont que des copies peu modifiées de textes fournis à Mirabeau par le major Mauvillon (*Analyse raisonnée du projet d'un nouveau code prussien*), par Dupont de Nemours (*Loteries*), par le marquis de Mirabeau (*Introduction à l'étude pour son Altesse royale Monseigneur*).

Le manuscrit « de la Tolérance », dont nous donnons deux fragments, est parmi les plus significatifs. On le désigne à tort comme un « morceau », car il figure un ouvrage complet, d'une importance peu éloignée des *Lettres de cachet* par sa composition, la hardiesse des idées et la véhémence de l'expression. Il semble dater de la première année où Mirabeau fut emprisonné à Vincennes, si l'on s'en tient aux indications du texte.

Ce manuscrit est d'une écriture haute, aux caractères ser-

Altesse Royale Monseigneur ..., 31 p. 1/2 in-fol. ; — 14° *Lettre du comte de Mirabeau à M. Cerutti*, 30 p. in-4 ; — 15° *De la nécessité d'une autre vie et des consolations de l'homme juste sur la terre*, 1782, 28 p. in-4 ; — 16° *De la Tolérance*, 28 p. 1/2 in-fol. ; — 17° *De l'Impôt*, 24 p. in-4 ; — 18° *De l'Islamisme et du Koran*, 24 p. in-fol. ; — 19° *Manuscrits autographes*, avec ratures et corrections, 58 p. in-4. Ces manuscrits concernent des sujets très divers, tels que ceux-ci : Couleurs ; — Composition et effets des diverses encres sympathiques ; — Essai sur la littérature des Anciens et des Modernes ; — Galilée, etc. ; — 20° *Notes autographes*, 54 p. in-fol. Ce cahier, dit Lucas de Montigny, se compose de feuilles volantes, en trop petit nombre malheureusement, qui sont de celles où Mirabeau, qui lisait toujours la plume à la main, consignait soit ses réflexions, soit des extraits ou des copies des passages qui l'avaient frappé et dont il voulait conserver le texte ou le souvenir ; — 21° *Fragments divers*, recueil factice de morceaux autographes, 60 p. in-4. Ces fragments concernent l'économie politique, l'état militaire des principales puissances de l'Europe, la population de la Suède, les travaux de Dupont de Nemours sur l'économie politique, les erreurs de l'historien Vély, etc. »

En outre de ces vingt et un manuscrits, les Archives historiques du Ministère des Affaires étrangères possèdent les minutes des lettres diplomatiques de Mirabeau adressées à l'abbé de Périgord durant sa mission à Berlin, et qui parurent en 1789, sous le titre de *Histoire secrète de la cour de Berlin ou Correspondance d'un voyageur français du* 5 *juillet* 1786 *au* 19 *janvier* 1787, 2 vol. in-8.

rés, couvrant les deux tiers de la page, dans sa largeur, avec un aspect de netteté et de pondération, malgré les ratures, les surcharges, les passages supprimés. Des additions importantes, des notes emplissent les marges, et, à l'examen, par elles, on découvre parfaitement la méthode de travail de Mirabeau qui les ajoutait après la lecture de son premier texte, et leur nature indique que son désir constant était de renforcer son argumentation et de l'appuyer par des citations et des références. Nous les avons incorporées dans le texte, à leur place, mais en les signalant, car elles sont précieuses pour quiconque veut étudier les procédés dialectiques de Mirabeau.

De la Tolérance[1]

(Fragment).

On agite depuis longtemps les raisons pour ou contre la tolérance, et la théorie est tellement éclairée par des expériences nombreuses que cette question devrait être entièrement éclaircie. Cependant les principes à cet égard ne sont point uniformes, si ce n'est parmi les philosophes qui sont rarement d'accord avec les politiques. Je ne connais pas même d'ouvrage philosophique où l'on ait méthodiquement rassemblé tout ce qu'on peut dire en faveur de la tolérance, les raisons qui en fondent la justice et les détails qui en démontrent les avantages. Monsieur de Montesquieu, dans son admirable *De l'Esprit des lois*, où il a d'une main si hardie quoique si sage, combattu le despotisme et la tyrannie, et défendu les droits de l'homme, devient circonspect jusqu'à la timidité, lorsqu'il traite de quelque matière qui intéresse le sacerdoce. A peine a-t-il osé conseiller la tolérance quand il a considéré les lois dans leur rapport avec la religion et sa police extérieure. Peut-être eût-il été digne de son âme courageuse et bienfaisante de publier sur cet important objet tout ce qu'il avait pensé.

1. Un manuscrit autographe avec de nombreuses corrections, 28 p. 1/2, in-fol., conservé aux archives historiques du Ministère des Affaires étrangères.

Quel ouvrage aurait produit sur un sujet si intéressant ce grand homme en qui le génie, le savoir, et l'esprit s'aidaient et se tempéraient mutuellement [s'il se fût livré aux inspirations de sa tête et de son cœur][1]! Le papier respire sous son pinceau magique dans les discussions les plus épineuses et les plus arides : quelle n'eût point été sa force et son éloquence en plaidant cette grande cause qui intéresse l'humanité entière [et s'il n'avait pas convaincu ceux qui ont intérêt à ne point l'être][2], l'opinion publique, qu'il est si important de tourner vers la vérité parce que, tôt ou tard, elle renverse tout ce qui la blesse, et dompte tout ce qui voudrait l'asservir, serait du moins fixée.

Mon dessein n'est point d'entreprendre un ouvrage sans doute au-dessus de mes forces, et qui serait tout à fait incompatible avec ma situation, où je n'ai ni tranquillité d'esprit, ni liberté, ni santé, où tous les secours littéraires me sont refusés, où je ne peux consulter enfin qu'un petit nombre d'inepties privilégiées [ou des livres de dévotion, mais tout le monde sait qu'au donjon de Vincennes l'on ne demande guère que l'*Imitation de Beaufort*][3] qui ne m'occupent ni m'instruisent. Je laisse donc les détails à ceux qui peuvent marcher d'un pas sûr, éclairés par le flambeau de l'Histoire; et je me propose seulement d'exposer mes principes sur la tolérance, en les appuyant des raisonnements qui m'ont paru les plus forts et les moins contestables. Je ne dirai pas tout, mais je crois que l'on trouvera ici résumé ce qu'il y a de plus essentiel à savoir sur ce grand sujet.

J'établirai d'abord que tout homme a le droit de suivre son opinion en matière de religion, j'examinerai ensuite si l'exercice de ce droit peut être dangereux à la tranquillité publique; si la puissance civile est intéressée à établir l'uniformité du culte; si elle le peut sans avoir recours à la violence : et si la méthode la plus sûre pour préserver la

1. Addition marginale.
2. *Ibid.*
3. Renvoi. Cette phrase date le manuscrit du commencement de la détention de Mirabeau à Vincennes.

société des troubles qu'occasionnent les controverses religieuses, ou les efforts pour les réprimer, n'est pas de laisser à chacun la liberté de sa conscience; je montrerai que l'intolérance manque absolument son objet et désole les nations sans remplir les vues des persécuteurs, parce que loin de produire l'uniformité du culte, elle fortifie les sectes et multiplie les sectaires ; je terminerai enfin ce discours par des recherches sur les véritables causes de l'intolérance et sur les moyens d'établir et de maintenir une liberté de conscience universelle que l'on ne verra jamais ni complète ni durable, tant que le corps sacerdotal conservera une juridiction, des richesses immenses, et en un mot tout ce qui donne une grande influence dans la société.

On rencontrera certainement ici des idées qui se trouvent ailleurs. (Malheur à qui ne dirait que des choses neuves dans un sujet sur lequel tant de bons esprits ont écrit et pensé!) Selon M. Pope, ceux qui prétendent que nos idées ne nous appartiennent point, parce qu'elles ressemblent à celles des autres, seraient tout aussi bien fondés à assurer que nos visages ne sont pas à nous, parce qu'ils ressemblent à ceux de nos pères[1]. Nous avons tous les mêmes traits, mais ces traits ne sont pas faits de même. Leur variété constitue la *physionomie*. De même, ce qu'on nomme *bon sens* doit avoir été le *sens commun* dans tous les temps. Mais la physionomie du sens, c'est l'*esprit*; et chaque esprit varie à l'infini, quoique composé des mêmes traits que tous les autres.

Peut-être me reprochera-t-on aussi des hardiesses qu'on doit cependant me passer comme à d'autres, si elles ne

1. Pope soutient encore qu'en *fait de conception, il y a moins de génie à dire des choses qui n'ont jamais été dites auparavant, qu'à exprimer mieux celles qui l'ont déjà été.* L'assertion est hardie sans doute, et cependant soutenable dans le sens de cette maxime de Pline : *Invenire etiam barbari solent, disponere et ornare non nisi erudinis*, mais la vérité est qu'*il n'y a pas une seule chose qui n'ait été dite.* Quand on a beaucoup lu, l'on s'en aperçoit à tous moments, et si l'on était dans le secret des auteurs on s'en apercevrait bien mieux encore. (Note de Mirabeau.)

sont point sans exemple, et qui ne seraient pas plus condamnables quand je les aurais hasardées le premier; car certaines vérités resteront toujours inconnues aux esprits paresseux ou pusillanimes, si personne n'ose les faire penser. Quoi qu'il en soit, mon intention est et sera toujours de dire ce que je crois vrai et utile, sans que le respect humain, ce fléau destructeur de tout courage et de toute vertu, gêne ma plume. J'entre en matière.

La manière de penser est certainement une de nos premières propriétés. Elle nous appartient aussi intimement que notre vie, et nous est beaucoup plus étroitement unie que nos biens. Sous ce premier aspect, il est évident qu'aucune puissance ne peut, sans une extrême injustice, s'arroger le droit de la contraindre, de la modifier, de la changer à son gré. Mais, pour établir ce droit, les partisans de l'intolérance s'efforcent de le faire naître du sein même de nos intérêts les plus importants, et c'est sans doute leur raisonnement le plus spécieux que je vais réfuter, car personne ne conteste que l'autorité civile ne puisse avec justice gèner la liberté d'un citoyen, lorsqu'il en abuse pour nuire aux autres, et même, dans le cas de la démence, lorsqu'elle lui est funeste. C'est donc, tout à la fois les droits de la divinité et ceux du prince, la cause de la société et celle de tous les individus qui la forment que les intolérants prétendent défendre lorsqu'ils disent : « La liberté de conscience suppose une égalité entière entre les religions, ou tant d'obscurité dans leurs doctrines, que le magistrat civil, ne pouvant discerner quel est le culte le plus agréable à la divinité, se croit obligé de les permettre tous : or, cette assertion est une horrible impiété, puisque l'Etre suprême a révélé au genre humain la vérité et les moyens de la reconnaître. Donc, c'est le droit et le devoir du souverain de contraindre tous ses sujets à la suivre, à sortir de la voie de perdition pour entrer dans celle du bonheur. »

S'il est une impiété manifeste, s'il est un outrage que les

hommes puissent faire à l'Etre suprême[1], c'est sans doute de persécuter en son nom, comme si ses faibles créatures étaient ses vengeurs; comme si l'auteur de tout ce qui existe pouvait être honoré par la destruction; comme si attenter à la liberté, aux droits naturels de nos semblables, qui les tiennent de sa bienfaisance n'était pas lui désobéir, et nous opposer autant qu'il est en nous à ses volontés. Les dévots objectent en vain qu'il est absurde et criminel de comparer l'intérêt temporel des individus, qui composent la société, à celui de la vie éternelle, et qu'ainsi c'est un véritable bienfait que de contraindre les hommes à la mériter.

D'abord en supposant qu'eux seuls en connaissent le chemin, ils mettent en fait la question qui les partage d'avec ceux qu'ils persécutent; mais, que leurs opinions soient fausses ou véritables, il suffit de leur répondre que le magistrat civil, préposé pour avoir soin des intérêts temporels, n'a pas le droit de tourmenter les hommes pour leur acquérir une félicité éternelle dans une vie qui ne le regarde point, ni celui de permettre qu'on attente, dans le même objet, à leur liberté et à leur tranquillité présentes pour la protection de laquelle il est institué[2], il doit donc laisser au Grand Etre le soin de sa gloire et de l'établissement de sa loi, à supposer que ce Créateur tout-puissant désire et exige un culte de ces atomes appelés *hommes*, qui forment un point imperceptible dans l'immense chaîne de ses ouvrages. La grandeur de ce Dieu que nous adorons est bien indépendante de nos hommages; mais le bonheur des hommes dépend de leur liberté, et l'intolérance la détruit.

1. *Deorum injuriæ, diis curæ* (Tacit). (N. de M.).

2. Le fameux comte Peterborough disait en s'opposant à un bill proposé contre l'athéisme : « Je suis bien pour un roi parlementaire, mais je ne veux pas avoir un dieu de la main du Parlement non plus qu'une religion. Si la Chambre se déclare pour une [religion] de cette espèce, j'irai à Rome, et je ferai mes efforts pour être nommé cardinal, d'autant que pour traiter de pareilles affaires, je préférerais d'être assis dans le conclave plutôt qu'avec vos seigneuries. » (N. de M.).

L'empereur Canghi disait aux missionnaires qui répandaient à la Chine les disputes et les divisions qu'ils ont semées partout où ils ont été admis : « *Je suis surpris de vous voir si inquiets des affaires de l'autre monde où certainement vous n'avez jamais été. Que ne jouissez-vous tranquillement de la vie présente ?* Ce prince avait bien du bon sens pour un despote.

C'est cette adulation impie : LES ROIS SONT LES REPRÉSENTANTS DE DIEU SUR LA TERRE, qui a introduit le glaive dans les disputes théologiques Les impiétés contre Dieu, a-t-on dit, doivent être réprimées par ses lieutenants, comme ceux des princes sont tenus de punir les outrages faits à la majesté royale, et par une conséquence de cette lâche absurdité, l'on a regardé comme également criminels ceux qui différaient de la religion du prince et ceux qui se révoltaient contre son autorité. Mais jusqu'où ne pourrait pas conduire cette idée de venger la divinité? Tous les crimes, tous les vices, toutes les fautes ne l'offensent-ils point : dégradera-t-on l'Etre des êtres jusqu'à lui supposer des intérêts personnels? des ressentiments particuliers? les petitesses de l'orgueil ? les bassesses de la vanité? Il faudra donc punir les fautes aussi bien que les erreurs religieuses? Et quelle sera la fin de ces punitions? Et quelle vengeance assortie à un Etre infini exercera-t-on sur un être fini? Comment proportionner le châtiment à l'outrage?... Il est inutile de raisonner sur ce principe, il ne faut, pour le détester, que découvrir le véritable intérêt qui l'a dicté : la prétention de venger l'Etre suprême outragé est le résultat d'une perfide collusion entre le corps sacerdotal et la puissance civile. Les deux autorités se sont aidées réciproquement à asservir les corps et les esprits, et ont partagé entre elles le DROIT DIVIN DE MAL GOUVERNER.

[Lisez l'histoire de cette confédération terrible écrite dans la [langue] des poëte s, ce langage sublime, lorsque c'est le philosophe qui l'emploie.

« Qui le premier enseigna à des âmes esclaves et à des royaumes ruinés, que plusieurs ont été faits pour un, cette orgueilleuse exception des lois de la Nature qui boulever

serait le monde et [contrarierait] la cause suprême? La force fit d'abord les conquêtes, et les conquêtes firent les lois. Ensuite la superstition inspira la crainte au tyran: l'ayant effrayé, elle partagea la tyrannie avec lui, lui prêta son secours; fit un dieu du conquérant, et un esclave du sujet; elle se prévalut du feu des éclairs, du bruit du tonnerre, du tremblement des montagnes, des gémissements de la terre, pour faire prosterner les hommes faibles, et contraindre les orgueilleux à prier des êtres invisibles et plus puissants qu'eux; du ciel qui éclatait elle fit descendre des dieux et sortir des esprits infernaux de la terre qui s'entr'ouvrait; elle fixa ici des demeures terribles et là des demeures fortunées. La crainte fit ses démons, et une faible espérance fit ses dieux: dieux remplis de partialité, d'inconstance, de passion, d'injustice, dont les attributs étaient la rage, la vengeance ou la lubricité, tels que, enfin, des âmes lâches pouvaient les imaginer. Cœurs tyrans, ils crurent à des dieux tyrans; alors le zèle et non la charité devint leur guide; l'enfer fut bâti sur la haine, et le ciel fondé sur l'orgueil; alors la voûte céleste cessa d'être sacrée, des autels de marbre furent élevés et arrosés de sang; les prêtres pour la première fois se rassasièrent d'une pourriture vivante, et bientôt ils souillèrent de sang humain leur idole hideuse; ils épouvantèrent la terre avec le tonnerre du ciel et, se parant de la puissance des dieux, ils s'en servirent pour foudroyer leurs ennemis[1]. »

La plume échappe de la main qui vient de transcrire cet admirable fragment et l'excès de l'admiration décourage... Voilà dans un tableau resserré, mais éclatant de vérité et de lumière, l'histoire du sacerdoce et de l'intolérance qu'il a produit[2].]

En effet, pour peu qu'on réfléchisse, l'on s'apercevra que l'intolérance est une méthode d'autant plus odieuse, qu'elle n'est jamais la suite d'une conviction sincère, ni par conséquent l'erreur d'un homme bien intentionné. Les théo-

1. POPE. *Essai sur l'homme*, épit. 3e. (N. de M.)
2. Addition marginale.

logiens ne seraient point si violents et si haineux, s'ils étaient intimement persuadés de l'opinion qu'ils soutiennent, s'ils ne poursuivaient pas plutôt dans ceux qu'ils persécutent leurs ennemis personnels, que les ennemis de la vérité[1]]. On supporte patiemment la contradiction, quand on a pour soi l'évidence, et celui qui s'y refuse, inspire plus de pitié que de colère. Sûr de vaincre par le raisonnement, pourquoi disputerait-on avec l'épée? Ne sait-on pas que la raison triomphe par la résistance même qu'on lui oppose, puisque cette résistance la développe et la met dans tout son jour? La discussion et la pratique du pour et du contre sont la pierre de touche de la vérité. C'est donc bien mal entendre ses intérêts que de vouloir l'établir par la violence qui la rend odieuse. Mais dans les disputes religieuses, il n'est pas question de vérité. Les matières qui sont l'objet des méditations des prêtres sont tellement au-dessus de l'esprit humain qu'on ne doit attribuer l'acharnement des prédicants qu'à la cupidité et à l'orgueil. Leur zèle n'est que le déguisement de ces passions. Les controverses introduisent d'abord le pyrrhonisme, comme l'imagination est plus active que la raison, elle substitue au doute un système quelconque et l'amour-propre qui survient, l'intérêt qui s'alarme, amènent aussitôt l'intolérance.

Les excès de tous les auteurs polémiques réunis, dans quelque genre qu'ils s'exercent, quelque motif qui les enflamme, n'approchent point de la rage des argumentateurs en fait de religion. Indifférents sur le choix des moyens, pourvu qu'ils terrassent leurs adversaires, tous les prétextes leur sont bons. Qui doute, est impie; qui dispute est infâme! Ces enthousiastes, d'autant plus dangereux qu'ils le sont à volonté, intéressent bientôt dans leurs débats le magistrat civil. Empressés de le séduire, ils trouvent la connexion la plus étroite entre des discussions métaphysiques et les intérêts du souverain. L'esprit d'hérésie, disent-ils, est inséparable de celui de rébellion. Toute altération dans la religion établie nécessite une révolution

1. Correction marginale.

dans l'État. Dès que ce petit nombre de paroles est prononcé, les prêtres se croient tout permis. Ce n'est plus la cause de Dieu qu'ils défendent, c'est celle de Dieu et du prince ; celui-ci qui cherche toujours à agrandir son autorité, adopte volontiers ces maximes. Les théologiens haineux animés par leurs succès, mettent en action toute la puissance civile. Ils combattent avec le fer, ceux qu'ils injuriaient naguère avec la plume ; ils dressent des bûchers et la torche de fanatisme incendie la société.

Oh ! combien il est absurde de fonder des persécutions sur des maximes politiques, comme si elles ne devaient pas tendre toutes à maintenir la paix ! Combien il est insensé et injuste de vouloir contraindre les opinions surtout dans des questions au-dessus de la raison humaine[1].

(Deuxième fragment.)

Le dogme d'une première puissance est une des opinions les plus généralement reçues parmi les hommes, et cela n'est pas surprenant. Indépendamment de l'utilité qu'ils en peuvent retirer, il explique d'un seul mot les plus étonnantes merveilles de la nature, il rend raison de tout aux gens inattentifs qui n'ont ni le temps, ni la force, ni l'envie de rien approfondir, et c'est le plus grand nombre; il offre une cause générale à ceux qui, n'étant pas capables d'étudier les effets, ne cherchent à en déduire aucuns principes : enfin il exige plus de crédulité que de science et de dialectique, et par conséquent il est à la portée de tous les esprits. Si l'on ajoute que cette croyance règne sur les hommes par les deux plus puissants ressorts de l'humanité, *l'espoir et la crainte*, qu'elle flatte infiniment plus l'amour-propre qu'elle ne l'humilie, et qu'elle est très utile aux puissants, l'on concevra pourquoi la plupart des hommes ont une religion, et pourquoi toutes les religions portent sur cette base.

1. Pages 1 et 2 du manuscrit et dix-huit lignes de la page 3.

[Un ancien a dit : « Comme le soleil, la lune, le ciel, la terre, la mer sont communs à tous les hommes, mais ont des noms différents selon la différence des nations et des langues; ainsi quoiqu'il n'y ait qu'une divinité unique et une providence qui gouverne l'univers, et qui a sous elle différents ministres subalternes, l'on donne à cette divinité qui est la même, différents noms, et on lui rend différents honneurs, selon les lois et les coutumes de chaque pays. » En effet, soit que les sectateurs des cultes divers soutiennent[1], qu'un seul être possède la plénitude de la toute-puissance, soit qu'ils la supposent subdivisée entre plusieurs divinités, soit qu'ils croient à une création précédée du néant, ou que, substituant à une absurdité manifeste une hypothèse incompréhensible, ils pensent que le monde est éternel, ils admettent et révèrent un ou plusieurs êtres arbitres suprêmes de l'homme ou indifférents pour ses actions, mais régissant l'univers par des lois qu'ils se sont prescrites à eux-mêmes. Quelques-uns enfin nient cette hypothèse et s'efforcent de concevoir et d'établir par une suite de raisonnements subtils l'existence d'une vertu, soit aveugle, soit intelligente, unie à la matière.

Ces diverses opinions qui prouvent seulement que l'homme tâche en vain d'expliquer ce qu'il ne saurait comprendre, n'influent pas sur les points principaux de la morale naturelle, qui ont établi et conservent la société. Tous les hommes, à moins d'être insensés, quelle que soit entre les opinions précédentes, celle qu'ils défendent, pensent unanimement que la vertu, aimable par elle-même, est utile et nécessaire, et cette vérité sublime et simple, qui est la première sauvegarde que l'homme ait contre l'homme, et qu'on démontre indépendamment de tout système religieux, est reçue également par les partisans des cultes divers et par ceux qui les rejettent tous.

[Le contrat tacite, pour m'exprimer ainsi, qui établit les devoirs respectifs des individus et du tout appelé société (c'est là qu'il faut chercher aussi les devoirs respectifs de

1. Addition marginale.

cette société et de son chef), est bien plus impérieux et plus formel que toute autre convention écrite, toute autre loi politique, civile ou religieuse. Il est bien plus formel, car il est fondé sur le sentiment et l'opinion universelle, et par cela même, il est bien plus impérieux; tout pacte, toute loi peut être abrogée; toute religion a été détruite ou combattue, a vu son empire resserré par des rivales; mais la loi et la religion naturelle qui s'est perpétuée de siècle en siècle par l'uniformité des sentiments de l'homme et la continuité de ses besoins, surnagera sur les temps, les codes et les cultes [1].]

Il est évident que quiconque est convaincu de leurs principes salutaires n'a pas besoin de la croyance et de la connaissance d'un dieu pour pratiquer le bien moral dans lequel il trouve également son intérêt et son devoir.

[Un écrivain moderne, qui après avoir travaillé pour les despotes et vernissé les maximes du despotisme a disserté sur les principes de la *justice*, lorsqu'il a vu que le gouvernement cherchait à faire croire qu'il aimait cette morale, a dit : « Laissez errer les philosophes qui cherchent à écarter de leurs raisonnements tout ce qui les force de se rapprocher d'une puissance supérieure et ordonnatrice; sans elle on prouvera sans doute qu'il est de mon intérêt d'être juste; sans elle on ne me démontrera point que la justice soit le premier des devoirs ». Voilà une grande erreur soutenue d'un ton bien doctrinal. Non, monsieur Moreau, non, ce ne sont point des discussions métaphysiques ou des traités théologiques qui apprendront à ces agrestes colons ce qui est juste ou ce qui ne l'est pas; et la croyance de l'enfer même les retiendrait bien moins que la maréchaussée. Mais c'est précisément parce qu'on me convainc qu'il est de mon premier intérêt d'être juste, que je regarderais la justice comme mon premier devoir. Toutes les *capucinades* possibles n'ajouteront rien à cette conviction. Je ne m'ennuierai pas à transcrire de triviales épigrammes lancées contre les prêtres, comme vous adressez

1. Addition marginale.

aux philosophes des invectives mille fois répétées; mais en vérité l'on croit assez généralement que leurs suggestions ont plus souvent égaré du sentier de la *justice*, qu'ils n'y ont conduit[1].]

Que si l'on répond que les hommes s'écartent souvent de leurs principes et qu'ils font le mal, sachant bien qu'ils le font, cette objection tournera contre ceux-là même qui la proposent; car il est certain que la religion ne possède pas une force tellement réprimante que la société n'ait pas encore besoin des lois pour le maintien du bon ordre, jusqu'ici les choses restent donc égales; je prouverai bientôt qu'elles le sont moins que l'on ne pense, et que l'avantage est du côté des sectateurs de la morale naturelle; il me suffit maintenant de tirer de ce qui précède cette conséquence incontestable en faveur de la tolérance.

Si l'hypothèse de l'existence d'une première puissance qui est le fondement commun de toutes les religions, peut être suppléée par le sentiment naturel, l'instruction et les lois, à combien plus forte raison est-il indifférent que les citoyens suivent tels ou tels cultes, puisque ces cultes portent tous sur un dogme qui n'est pas nécessaire à l'organisation de la société?

Et de ce corollaire si évident et si simple qu'il se prouve par sa propre exposition naît cette autre conséquence qui n'est ni moins vraie ni moins frappante : si la tolérance est sans inconvénient pour des religions différentes, à combien plus forte raison pour les différentes sectes d'une religion?

Je ne sais par quels sophismes on obscurcirait la vérité de cette assertion : qu'il ne peut être nuisible à la tranquillité publique que chacun suive son jugement en matière de doctrine, pourvu que sa conduite soit parfaitement subordonnée aux lois. Je n'ai rien ajouté à la force de ce principe en observant que tous les hommes ont la même morale, au moins dans les points essentiels à l'ordre public; car cette opinion, sur laquelle est fondée la justice et la force

1. Texte en note marginale.

des législations, ne fût-elle pas vraie, peu importerait encore la diversité des maximes spéculatives de chaque citoyen, pourvu que dans la pratique il fût soumis aux institutions de la société dont il est membre. Eh! quel homme ne suit pas tous les jours des coutumes peu d'accord avec ses opinions et ses principes pour se conformer aux usages reçus, sans que cette contradiction entre ses démarches et sa façon de penser trouble lui-même ou les autres?

[Suivant les auteurs les plus orthodoxes[1], *la loi et la raison sont des grâces suffisantes pour produire les vertus des plus sages du paganisme.* Quel souverain peut exiger ou même désirer davantage de ses sujets! Quelque prince ambitionne-t-il une puissance plus grande que celle des Romains? Malheur à celui qui voudrait seulement l'égaler! Espère-t-il commander à des hommes plus justes qu'Aristide? plus sages que Socrate? plus dévoués à leur pays que Caton? Les mœurs des anciens étaient-elles moins pures que les nôtres? leur patriotisme moins sincère et moins ardent! qu'on compare leurs beaux jours à nos beaux jours, leur corruption à la nôtre, l'on trouvera les mêmes révolutions produites par des événements tout semblables, les mêmes causes suivies des mêmes effets. On trouvera de plus que la religion n'y a qu'un rapport éloigné. C'est la sagesse du gouvernement ou sa démence qui décide des Etats et des peuples, c'est à la morale, c'est aux mœurs, c'est aux lois qu'il faut rapporter la prospérité ou les désordres de la société humaine[2].]

1. Pascal. (N. de M.)
2. Page 5 du manuscrit. Addition marginale.

X

ESSAI SUR LA LITTÉRATURE

DES ANCIENS ET DES MODERNES [1]

C'est un fragment d'un long travail que Mirabeau ne semble pas avoir achevé. Il contient une étude sur l'origine de la poésie chez les Grecs et chez les Romains; il se termine par un essai sur le théâtre de la Renaissance italienne.

1. Ce manuscrit de Mirabeau, composé de 12 pages, in-4°, porte sur le premier feuillet : *Essai sur la littérature des anciens et des modernes avec une notice de la vie et des ouvrages des plus grands philosophes, poètes, orateurs et artistes de l'antiquité et des derniers siecles.*

ou

Compte rendu de mes études et de mes lectures
à mon amie et à ma fille.
1779

Livre Ier.
Introduction.

En bas de ce feuillet, Mirabeau a écrit cette note : « Je prie ma Sophie de ne communiquer à qui que ce soit aucune partie de l'ouvrage dont je lui envoie le commencement : 1° parce qu'étant fait pour toi seule, il n'est pas destiné à voir jamais le jour et que cependant quelques lambeaux pourront m'en servir, de sorte que je veux être à l'abri des indiscrétions et des surprises; 2° parce qu'il est à peine ébauché, n'ayant ni les matériaux ni les secours nécessaires pour le perfectionner ni même le temps : parce que je veux servir ton impatience. »

Le deuxième feuillet répète le titre avec une légère variante et porte :

Livre second.

De la poësie en général : des causes physiques et morales de ses révolutions, et de la poësie épique en particulier. 1779.

Nous publions les premières pages de ce manuscrit qui ont trait à la naissance de la poésie en Grèce[1].

Le goût du chant est un de ces plaisirs que la nature a ménagés à l'homme pour le consoler de ses peines, le soulager dans ses travaux, et le soulager de l'ennui de lui-même. Dans tous les temps et dans tous les climats, l'homme sensible au nombre et à la mélodie, a pris plaisir à chanter. Or, par un instinct naturel, tous les peuples et les sauvages même, chantent et dansent en mesure sur des mouvements réglés. Il a donc fallu que la parole appliquée au chant ait observé la cadence, soit par un nombre de syllabes égal au nombre des sons de l'air, et dont l'air décidait lui-même ou la vitesse ou la lenteur, (ce fut la poésie rythmique): soit par un nombre de temps égaux, résultant de la durée relative et correspondante des sons de l'air et des sons de la langue (c'est ce qu'on appelle la poésie métrique). Dans la première, nul égard à la longueur naturelle et absolue des syllabes; on les suppose toutes égales en durée, ou plutôt susceptibles d'une égale vitesse ou d'une égale lenteur. Telle est la poésie des sauvages, celle des orientaux, celle de tous les peuples de l'Europe moderne. Dans l'autre, nul égard au nombre des syllabes : on les mesure au lieu de les compter; et les temps donnés par leur durée décident de l'espace qu'elles peuvent remplir. Telle fut la poésie de Grecs et celle des Latins dont les Grecs furent les modèles.

Les Grecs doués d'une oreille sensible, juste et délicate, s'étaient aperçus que parmi les sons et les articulations de leur langue, il y en avait qui, naturellement plus lents ou plus rapides, suivaient aussi plus facilement l'impression de lenteur ou de rapidité que la musique leur donnait. Ils en firent le choix, ils trouvèrent des mots qui formaient eux-

1. Ce feuillet porte en marge : 2e chap., 2e f°, 1er c. Ce n'est pas le commencement du travail de Mirabeau, qui manque dans le manuscrit des affaires étrangères.

mêmes des nombres analogues à ceux du chant, ils les divisèrent par classes, et en les combinant les uns avec les autres, ce fut à qui donnerait au vers la forme la plus agréable. La poésie épique, la poésie élégiaque, la poésie dramatique eut le sien; et chaque poète lyrique se distingua par une mesure analogue au chant qu'il s'était fait lui-même, et sur lequel il composait. Le vers d'Anacréon, celui de Sapho, celui d'Alcée, portent le nom de ces poètes.

Ainsi leur langue ayant acquis les mêmes nombres que la musique, il leur fut aisé, dans la suite, de modeler le mètre sur la phrase du chant, et dès lors l'art des vers et l'art du chant, réglés, mesurés l'un sur l'autre, furent parfaitement d'accord. Il me paraît donc bien certain que chez les Grecs la poésie considérée comme un langage harmonieux, dut sa naissance à la musique, et reçut d'elle ses premières lois, la mesure et le mouvement. Qui jamais se fût avisé de mesurer les sons de la parole, sans le plaisir qu'on éprouve en essayant de la chanter! Ce plaisir une fois senti, on fit un art de le produire; l'oreille s'habitua insensiblement à donner une valeur fixe et relative aux sons articulés, la langue retint les mouvements que la musique lui imprimait, et l'usage ayant confirmé les décisions de l'oreille, leurs lois formèrent un système de prosodie régulier et constant.

Qu'on prenne la marche opposée, comme on fait chez les Modernes, c'est-à-dire que l'on commence par la poésie, et que la musique ne vienne que longtemps après la plier aux règles du chant, elle n'y trouvera que des nombres épars, sans précision, sans symétrie, et tels que le hasard aura pu les former. La prosodie donnée par la musique fut donc le premier avantage de la poésie chez les Grecs. Mais que l'on s'imagine avec quelle lenteur, les Grecs, sans modèle et sans guide, essayant les sons de leur langue et en appréciant la valeur, durent combiner ce système qui prescrivait à la parole des temps fixes et réguliers. Quelle longue habitude, quelle ancienne alliance entre la poésie et la musique, un tel accord ne suppose-t-il pas! et combien ces deux arts

avaient dû s'exercer pour former la langue d'Homère!

Homère est sur les bornes les plus reculées de l'antiquité, comme est sur l'horizon une tour élevée au-delà de laquelle on ne voit plus rien, et qui semble toucher au ciel. On est tenté de croire qu'il a tout inventé, mais quand il n'avouerait pas lui-même que la poésie lyrique fleurissait avant lui, la seule prosodie de sa langue en serait la preuve évidente. Le chant fut le modèle des vers. La poésie lyrique fut donc la première inventée, et l'on sait combien dans les fêtes, dans les jeux solennels, à la table des rois de beaux vers chantés sur la lyre étaient applaudis et vantés.

Le caractère distinctif des Grecs, entre tous les peuples du monde, fut l'importance et le sérieux qu'ils attachaient à leurs plaisirs. Idolâtres de la beauté, de la volupté en tout genre, tout ce qui avait le don de charmer les sens était divin pour eux. Un sculpteur, un peintre, un poète les ravissait d'admiration; Homère avait des temples. Une courtisane célèbre par la beauté de sa taille est enceinte, voilà un beau modèle perdu, le peuple est dans la désolation, on appelle Hippocrate pour la faire avorter, il la fait tomber, elle avorte, Athènes est dans la joie, le modèle de Vénus est sauvé! Phryné est accusée d'impiété devant l'aréopage, l'orateur la voit convaincue : il arrache son voile et dit aux vieillards : « *Hé bien, faites donc périr tant de beautés* ». Phryné est renvoyée.

Voilà le peuple chez qui les arts et la poésie ont dû naître.

Mais de ses organes, le plus sensible, le plus délicat, c'était l'oreille. Périclès demandait aux Dieux tous les matins, non pas les lumières de la sagesse, mais l'élégance du langage, et qu'il ne lui échappât aucune parole qui blessât les oreilles du peuple athénien.

Or, si telle fut la sensibilité des Grecs pour la simple mélodie de la parole, qu'elle faisait presque tout le charme, toute la force de l'éloquence, et que la philosophie elle-même employait plus de soins à bien dire qu'à bien penser, sûre de gagner les esprits si elle captivait les oreilles,

quel doit être l'ascendant d'une poésie éloquente secondée par la musique, et d'une belle voix chantant des vers sublimes sur des accords harmonieux? Nous croyons entendre des fables, lorsqu'on nous dit que, chez les Grecs, une corde ajoutée à la lyre était une innovation politique, que les sages même en auguraient un changement dans les mœurs, une révolution dans l'État, que dans un plan de gouvernement et dans un système de lois, on examinait sérieusement si tel ou tel mode de musique y serait admis ou en serait exclu, et cependant rien n'est plus vrai, ni plus naturel chez un peuple qui était dominé par les sens. Un poète lyrique fut donc chez les Grecs un personnage recommandable : ces peuples révéraient en lui le pouvoir qu'il avait sur eux, et de la haute idée qu'ils en avaient conçue résultent naturellement les progrès que fit ce bel art.

C'est donc bien chez les Grecs que la poésie lyrique a dû naître, fleurir et servir de prélude à la poésie épique et dramatique, dont elle avait formé la langue, et si j'ose le dire, accordé l'instrument.

La poésie enfin peut se passer de chant, et son langage harmonieux lui suffit pour charmer l'oreille. Mais en quittant la lyre elle prit le pinceau, ce fut alors qu'elle dut sentir tous les avantages du climat qui l'avait vu naître. Quel amas de beautés pour elle!

Dans le physique, une variété, une richesse inépuisables, les plus beaux sites, les plus grands phénomènes, les plus magnifiques tableaux des fleuves, des mers, des montagnes, d'antiques forêts, des vallons fertiles et délicieux, des villes, des ports florissants, des états dont les arts les plus dignes de l'homme, l'agriculture et le commerce, faisaient la force et l'opulence, tout cela, dis-je, comme rassemblé sous les yeux du poète.

Non loin de là, et comme en perspective, le contraste des fertiles champs de l'Egypte et de la Lybie, avec les vastes et brûlants déserts, peuplés de tigres et de lions, plus près le [magni] fique spectacle de vingt royaumes répandus sur les côtes de l'Asie Mineure. D'un [côté le] riant et superbe tableau des îles de la mer Egée, de l'autre les monts

enflammés [du] détroit de Sicile, enfin tous les aspects de la nature, et l'abrégé de l'univers dans [ ] voyageur peut parcourir en moins d'un an : quel théâtre pour la poésie épique[1] !

Dans le moral, tout ce qu'un nombreux assemblage de colonies de diverse orig[ine im]plantées sous un même ciel, ayant chacune ses dieux tutélaires, ses coutumes, ses [fon]dateurs et ses héros, pouvait offrir de curieux à peindre ; à chaque pas des mœurs nouvelles et souvent opposées, mais partout un caractère décidé, voisin de la nature par son ingéniosité, par sa franchise et le relief des passions, des vertus et des vices, ici plus doux et plus sensible, là plus vigoureux et plus austère, ailleurs sauvage et même un peu féroce, mais naturel, simple, énergique, et facile à peindre à grands traits. L'influence des peuples dans l'administration, source de troubles pour un Etat et d'incidents pour un poème, le mélange des esclaves et des hommes libres, usage barbare et contre-nature, mais fécond en aventures pathétiques, l'exil volontaire après le crime, sorte d'expiation qui de tant de héros faisait d'illustres vagabonds, l'hospitalité, ce devoir si précieux à l'humanité et si favorable à la poésie, la piété envers les étrangers, le respect pour les suppliants, le caractère inviolable qu'imprimait la mort aux volontés dernières, la foi que l'on donnait aux songes, aux présages, aux prédictions des mourants, la force des serments, l'horreur attachée au parjure, la religieuse terreur qu'inspirait aux enfants la malédiction des pères et l'imprécation des malheureux à ceux qui les faisaient souffrir, dernières armes de la faiblesse, dernier frein de la violence, dernière ressource de l'innocence, qui dans son abattement même était par là redoutable aux méchants ; d'un autre côté les récompenses attachées à la gloire et à la vertu, les éloges de la patrie, des statues ou des tombeaux : enfin la vie modeste et retirée des femmes, cette décence austère, cette simplicité, cette pitié domestique, ces devoirs

1. Feuillet déchiré sur huit lignes : les mots qu'on a tenté de rétablir sont entre guillemets.

d'épouse et de mère si religieusement remplis, et parmi ces mœurs dominantes des singularités locales : dans la Thrace, une ardeur, une audace guerrière qui relevait encore l'éclat de la beauté; à Lacédémone, une fierté qui ne rougissait que de la faiblesse, une vertu sévère et mâle, une honnêteté sans pudeur; la chasteté Milésienne et la volupté de Lesbos : tous extrêmes que la poésie est si heureuse d'avoir à peindre, parce qu'elle y emploie les plus vives couleurs.

Dans le Génie, la liberté, qui élève l'âme des poètes comme celle des citoyens; l'esprit patriotique, sans cesse aiguillonné par la jalousie et la rivalité de vingt républiques voisines; l'ivresse de la prospérité qui, en même temps qu'elle ôte la sagesse du conseil, donne l'audace de la pensée; la vanité des Grecs qui avait prodigué l'héroïque et le merveilleux pour illustrer leur origine; leur imagination qui animait tout dans la nature, qui ennoblissait jusqu'aux détails les plus familiers de la vie; leur sensibilité qui leur faisait préférer à tout, le plaisir d'être émus, et qui semblait aller sans cesse au-devant de l'illusion, en admettant sans répugnance tout ce qui la favorisait, en écartant toute réflexion qui en aurait détruit le charme; un peuple enfin dominé par ses sens, livré à leur séduction et passionnément amoureux de ses songes.

Dans les Connaissances humaines, ce mélange d'ombre et de lumière si favorable à la poésie, lorsqu'il se combine avec un génie inquiet et audacieux, parce qu'il met en activité les forces de l'âme et la curiosité de l'esprit; la physique et l'astronomie couvertes d'un voile mystérieux, et laissant imaginer aux hommes tout ce qu'ils voulaient, pour suppléer aux lois de la nature et à ses ressorts qu'ils ne connaissaient pas; une curiosité impuissante d'en connaître les phénomènes, source intarissable d'erreurs ingénieuses et poétiques; car l'ignorance fut toujours mère et nourrice de la fiction.

Dans les Arts, la manière de s'armer et de combattre de ces temps-là, où l'homme livré à lui-même se développait aux yeux du poète avec tant de noblesse, de grâce et de

fierté; la navigation plus périlleuse et par là plus intéressante, où le courage, au défautde l'art, était sans cesse mis à l'épreuve des dangers les plus effrayants, où ce qui nous est devenu si familier par l'habitude était merveilleux par la nouveauté, où la mer que l'industrie humaine semble avoir aplanie et domptée, ne présentait aux yeux des matelots que des abîmes et des écueils; le peu de progrès des mécaniques ; car l'homme n'est jamais plus intéressant et plus beau que lorsqu'il agit par lui-même; et ce que disait un Spartiate, en voyant paraître à Samos la première machine de guerre, *c'est fait de la valeur*, on put le dire aussi de la poésie lyrique, quand l'homme apprit à se passer d'être robuste et vigoureux.

Dans l'Histoire, une tradition mêlée de toutes les fables qu'elle avait pu recueillir en passant par l'imagination des peuples, et susceptible de tout le merveilleux que les poètes y voulaient répandre; le peu de connaissance qu'on avait alors du passé, leur laissant la liberté de peindre, sans jamais être démentis. Enfin une religion qui parlait aux yeux, et qui animait tout dans la nature dont les mystères étaient eux-mêmes des peintures délicieuses, dont les cérémonies étaient des fêtes décentes ou des spectacles majestueux; un dogme, où ce qu'il y a de plus terrible, la mort et l'avenir, étaient embellis par les plus riantes peintures; en un mot, une religion poétique, puisque les poètes en étaient les oracles et peut-être les inventeurs; voilà ce qui environnait la poésie épique dans son berceau.

Mais ce qui intéresse plus particulièrement la tragédie que la poésie épique, une foule de dieux, passionnés, injustes, violents, divisés entre eux et soumis à la destinée; des héros issus de ces dieux, servant leur haine et leur fureur, ou les intéressant eux-mêmes dans leurs querelles et leurs vengeances; les hommes esclaves de la fatalité, misérables jouets des passions des dieux et de leur volonté bizarre; des oracles obscurs, captieux et terribles; des expiations sanguinaires, des sacrifices de sang humain; des crimes avoués, commandés par le ciel, un contraste éternel entre les lois de la nature et celles de la destinée, entre la morale

et la religion; des malheureux placés comme dans un détroit, sur le bord de deux précipices, et n'ayant bien souvent que le choix des remords; voilà sans doute le système religieux le plus épouvantable, mais, par là même, le plus poétique, le plus tragique qui fût jamais. L'Histoire ne l'était pas moins.

La Grèce avait été peuplée, comme nous l'avons dit ailleurs, par une foule de colonies dont chacune avait eu pour chef un aventurier courageux. La rivalité de ces fondateurs, dans des temps de férocité, avait produit des discordes sanglantes. La jalousie des peuples et leur vanité avaient grossi tous les traits de l'histoire de leur pays, soit en exagérant les crimes des ancêtres de leurs voisins, soit en rehaussant les vertus et les faits héroïques de leurs propres ancêtres. De là ce mélange d'horreurs et de vertus dans les mêmes héros. Chaque famille avait ses forfaits et ses malheurs héréditaires. Le rapt, le viol, l'adultère, l'inceste, le parricide, formaient l'histoire de ces premiers brigands : histoire abominable et d'autant plus tragique. Les Danaïdes, les Pelopides, les Atrides, les fables de Méléagre, de Minos et de Jason, les guerres de Thèbes et de Troie sont l'effroi de l'humanité et les trésors du théâtre : trésors d'autant plus précieux que ces horreurs étaient ennoblies par le mélange du merveilleux. Pas un de ces illustres scélérats qui n'eût un dieu pour père, ou pour complice : c'était la réponse et l'excuse que ces peuples donnaient sans doute au reproche qu'on leur faisait sur les crimes de leurs aïeux, la volonté des dieux, les décrets de la destinée, un ascéndant irrésistible, une erreur fatale avaient tout fait : et ce fut là, comme la base de tout le système tragique : car la fatalité qui laisse la bonté morale au coupable, qui attache le crime à la vertu, et le remords à l'innocence, est le moyen le plus puissant qu'on ait imaginé pour effrayer et attendrir l'homme sur le destin de son semblable, aussi l'histoire fabuleuse des Grecs est-elle la seule vraiment tragique dans les annales du monde entier; et ce mélange en est la cause.

Mais ce qui tenait de plus près encore aux événements

politiques, c'est cette ivresse de la gloire et des prospérités que les Athéniens avaient rapportées de Marathon, de Salamine et de Platée ; sentiment qui exaltait les âmes, et surtout celle des poètes ; c'est ce même orgueil sans cesse irrité par la menace des monarques de l'Orient, et par la menace de tomber [dans les] griffes de ces vautours ; c'est là, dis-je, ce qui donne une impulsion si rapide et si [fortement] tragique, et lui fit faire en un demi-siècle de si incroyables progrès[1].

Du côté de la Comédie, les mœurs grecques avaient aussi des avantages, [ ] propres, et qu'on ne trouve point ailleurs. Chez un peuple vif, enjoué, naturellement [ ] et dont le goût exquis pour la plaisanterie a fait passer en proverbe le sel piquant [ ] dont il l'assaisonnait ; chez ce peuple républicain, et libre censeur de lui-même, que l'on s'imagine un théâtre où il était permis de livrer à la risée de la Grèce entière, non seulement un citoyen ridicule ou vicieux, mais un juge inique et vénal, un dépositaire du bien public négligent, avare, infidèle ; un magistrat sans talents et sans mœurs, un général d'armée sans capacité qui briguait la faveur du peuple, ou un fripon qui le trompait ; en un mot, le peuple lui-même qui se laissait traduire en plein théâtre, comme un vieillard chagrin, bizarre, crédule, imbécile, esclave et dupe de ces brigands publics qui le flattaient et l'opprimaient : qu'on s'imagine ces personnages d'abord exposés sur la scène et nommés par leurs noms, ensuite, lorsqu'il fut défendu de nommer, si bien désignés par leurs traits et par toute espèce de ressemblance, qu'on les reconnaissait en les voyant paraître, et qu'on juge de là combien le génie comique, animé par la jalousie et la malignité républicaine, devait avoir à s'exercer.

Ainsi la poésie trouva tout disposé comme pour elle dans la Grèce ; et la nature, la fortune, l'opinion, les lois, les mœurs, tout était accordé pour la favoriser[2].

1. Feuillet déchiré à gauche sur six lignes.
2. Quatre pages du manuscrit plus treize lignes.

XI

PENSÉES, NOTES ET MATÉRIAUX ÉPARS [1]

Nous avons tiré quelques pensées, d'une force et d'une beauté singulières, des feuilles où Mirabeau écrivait selon l'enchaînement de ses méditations, d'un jet, les idées qui lui semblaient devoir être retenues, et suivant ses lectures, les extraits dont il voulait se servir. Elles sont dispersées entre des citations d'Ovide, de Juvénal, de Perse, de Tertullien, de Sénèque, de Pascal, de Shakespeare, de Pope, de Boileau, de Pline, de Swift, etc., parmi des anecdotes historiques qui ont un caractère typique, des recettes de médecine ou des formules scientifiques, des chansons.

On y trouve aussi des projets de lettres à son père, à Lenoir, des épigraphes et des notes pour ses ouvrages, les *Lettres de Cachet*, les *Salines de Franche-Comté*, le *Lecteur y mettra le titre*, la *Tolérance*, toute une documentation qui attend son emploi, indiqué avec précision.

Ces pages d'une écriture différente ne sont pas toutes de la même époque.

Un homme qui sait réunir la promptitude et la patience est un homme capable de tout.

*
* *

Combien de gens sont plutôt sincères par violence que par candeur, plutôt prodigues que généreux, plutôt fins que prudents; et combien on s'y trompe !

1. Manuscrit conservé aux Archives historiques du ministère des Affaires étrangères.

*
* *

L'usage des garnisons introduites sous Constantin fut une des plus grandes causes de la décadence de la discipline militaire.

*
* *

On peut expliquer par le secours du raisonnement tout seul, pourquoi les plaisirs des sens sont si différents pour un amant que pour un autre homme. Le corps est absolument borné aux impressions présentes, et l'on sait quel éclair est l'instant de volupté qui fait la jouissance, lorsque le cœur et l'imagination ne sont pas d'accord avec les sens pour faire précéder et suivre le plaisir de mille autres délices. L'âme qui s'étend également dans le passé et dans l'avenir, doit être une source tout autrement féconde et durable de volupté ; et ses sentiments ajoutent une saveur infinie aux sensations. Voilà pourquoi les jouissances séparées de l'amour sont à la longue si insipides, ces conquêtes si avidement recherchées sont toujours et bientôt expiées par un profond ennui.

*
* *

Un particulier peut quelque chose pour sa famille et pour ses amis [mais] que peut-il pour les hommes ? [Les] instruire, travailler à la destruction des préjugés et des vices, c'est là [le] seul moyen d'être le bienfaiteur de l'humanité. Ainsi le philosophe [qui] cherche la vérité de bonne foi, et l'ose publier, est non seulement de tous les citoyens, mais encore de tous les hommes le plus respectable.

*
* *

L'Eternel a tout fait pour soi-même. (Salomon, *prov.* XVI. 4). On pourrait tirer d'étranges conséquences de ce principe.

*
* *

Qu'est-ce que la vie qui nous privant chaque jour de quelqu'un de nos bonheurs passés ne tient aucune des promesses qu'elle nous fait pour l'avenir?

*
* *

Il vaut mieux écrire avec douceur et agir avec fermeté. que d'écrire avec audace et d'agir mollement. Cependant on ne peut guère être fermement décidé sans le paraître. et la dignité dans les écrits est presque toujours la compagne de la dignité de conduite.

*
* *

La bonté qui se déploie également envers tous est plutôt un instinct aimable qu'une vertu.

*
* *

Quelquefois, je pense que c'est lorsqu'on n'a point de chagrins, qu'on ne doit pas regretter de mourir, parcequ'on ne peut plus que perdre en continuant de vivre, souvent aussi, je sens qu'il est cruel de renoncer à un avenir dont on espère le dédommagement de ses maux.

*
* *

La politique qui est l'étude favorite des têtes vastes et des âmes fortes dégoûte bientôt celui dont le cœur est occupé; il ne peut supporter que les hommes fassent tant de sacrifices et commettent tant de crimes pour des intérêts qui lui paraissent si petits, si étrangers à lui.

*
* *

L'histoire fatigue et irrite un honnête homme en lui offrant sans cesse la vile patience de ses semblables, la

tyrannie des grands, la bassesse de leurs subalternes, et surtout la lâcheté des historiens qui font de la profession la plus respectable, la plus utile et la plus noble, un infâme commerce d'adulations et de mensonges.

*
* *

Le style de son, si l'on peut parler ainsi, c'est-à-dire l'art d'adapter les sons aussi bien que les paroles aux choses dont on traite, est une des beautés les plus distinguées d'Homère et de Virgile. La nature de leurs langues harmonieuses et flexibles les aidait beaucoup en ce genre comme à tant d'autres égards. Notre idiome qui n'a aucun rythme, ni même aucune prosodie certaine, qui abonde en syllabes muettes, en articulations sourdes, qui n'est enfin cadencée que par le nombre des syllabes, rend preque impraticable l'observation de ce précepte[1].

*
* *

Sévère disait à ses enfants : « Enrichissez les soldats et moquez-vous de tous les ordres de l'Etat. » Cela est plus fol encore qu'odieux.

*
* *

Combien de despotiques sophistes font sous d'autres noms cette manœuvre de Denys le tyran. Il fit vendre à l'encan les dépouilles des Temples, et en ayant touché l'argent, il fit publier que tous ceux qui auraient chez eux des choses tirées des lieux saints eussent à les restituer toutes.

*
* *

Si je faisais un livre sur l'art militaire, le chapitre intitulé de l'*enthousiasme* ne serait pas le moins étendu. Si

1. Mirabeau en donne quelques exceptions tirées des œuvres de Boileau, de Crébillon, de Dryden et de Pope.

j'écrivais un traité de politique, je traiterais à fond de l'art d'oser, non moins nécessaire dans les opérations civiles que dans les entreprises militaires. En lisant l'histoire, je remarque que presque toutes les fautes commises par les chefs quelconques de partis viennent de l'inaction des principes et de l'obliquité des démarches. On se révolte à demi; on est fidèle à demi; on n'ose ni s'écarter tout-à-fait de ses devoirs; ni leur sacrifier en entier ses passions.

Les premiers pas sont chancelants et mal assurés, tandis qu'ils devraient être les plus fermes. On se ménage une retraite; on poursuit plusieurs routes pour arriver à son but. Les artifices mêmes, cette ressource favorite des politiques ordinaires, sont un effet de cette timidité d'esprit et de cœur. On négocie pour se déguiser, pour s'attirer des partisans, pour affecter de la modération, tandis qu'il faudrait agir et marcher droit à son but[1].

Qu'arrive-t-il toujours? C'est que celui qui a voulu tromper est trompé! On manque le moment décisif, et l'on n'a persuadé personne. Autant les extrêmes sont peu raisonnables dans la conduite ordinaire de la vie, autant les partis mitoyens sont insuffisants dans les événements critiques, et la plus dangereuse, comme la plus inconséquente des conduites, c'est de ne se dépouiller qu'à demi des préjugés. Mais il y a presque aussi peu de méchants résolus que d'honnêtes gens décidés, c'est que le caractère manque à la plupart des hommes.

*
* *

L'esprit d'innovation germe avec rapidité dans les pays libres et ce sont les seuls où il ne soit pas dangereux; parce que l'autorité n'a rien à perdre, ni la liberté rien à redouter de la discussion[2].

1. Un membre de phrase peu lisible [« sur la ligne et plus encore à son objet? »].

2. Certaines des pensées se retrouvent dans les *Lettres originales*, textuellement ou peu modifiées.

XII

LETTRES ORIGINALES DE MIRABEAU [1]

Durant sa détention au Donjon de Vincennes, Mirabeau entretint une longue correspondance avec Sophie, malgré le secret absolu que lui prescrivait sa lettre de cachet. Ce fut d'abord par l'entremise de Bruguières, l'exempt de police qui les avait arrêtés à Amsterdam, pendant que Mme de Monnier était à Paris chez Mlle Douai, puis, avec l'autorisation de Lenoir, lieutenant général de la police, et par les soins de Boucher, premier commis, quand elle fut enfermée (juin 1778) au couvent des Saintes-Claires, à Gien, après ses couches.

Ce sont les lettres de Mirabeau adressées à Sophie [2] que Manuel a publiées, en y ajoutant d'autres lettres écrites au marquis de Mirabeau, à Lenoir, à Boucher, ainsi que plusieurs mémoires. Leur publication souleva les protestations des créanciers de Mirabeau qui considéraient tous ses écrits comme leur propriété, et de la marquise, sa mère, qui, craignant le scandale des révélations, accusait Manuel de les avoir soustraites au dépôt de la police, en sa qualité de procu-

1. *Lettres originales de Mirabeau, écrites du Donjon de Vincennes, pendant les années* 1777, 78, 79 *et* 80; *contenant tous les détails de sa vie privée, ses malheurs et ses amours avec Sophie Ruffei, marquise de Monnier, recueillies par P. Manuel, citoyen français.* Paris, Garnery, 1792, 4 vol. in-8°.

2. En dehors de la correspondance autorisée par le lieutenant de police, Mirabeau et Sophie s'écrivirent secrètement, à dater de juin 1779, sous le couvert de plusieurs personnes de Vincennes, et avec la complicité des porte-clefs du Donjon. La plupart de ces lettres ont été détruites par Lucas de Montigny.

reur de la commune[1]. Sur la plainte des premiers, une saisie fut opérée chez les imprimeurs Didot et Garnery, le 20 décembre 1791, sans arrêter du reste la mise en vente. Le 2 janvier 1792, Mme de Mirabeau, mère, déposa une nouvelle plainte, à la suite de laquelle un décret fut rendu par le tribunal criminel, le 10 mai, suspendant temporairement Manuel de ses fonctions. Celui-ci subit un interrogatoire le 22 mai devant Le Pelletier, président du tribunal, et demanda, comme conclusion, que l'affaire fût appelée devant le tribunal civil. Dans l'audience du 25 mai, après une plaidoirie[2] de Manuel, le tribunal lui donna raison en renvoyant les parties à se pourvoir à fins civiles. La marquise de Mirabeau ne chercha pas à poursuivre le procès devant cette juridiction.

Les *Lettres originales* eurent un immédiat et rapide succès[3]. Elles éclairaient Mirabeau d'une lumière crue, et les contem-

1. Manuel se défendit de cette soustraction, en prétendant que les lettres publiées ne provenaient pas du dépôt de la police. « Les lettres de *Gabriel*, écrivait-il, ont été trouvées, plusieurs sous les débris de la Bastille, quelques-unes à la *mairie* : et beaucoup m'ont été ou prêtées, ou vendues, ou données par les amis de *Sophie* et de *Gabriel* ; toutes abandonnées par *Gabriel* lui-même.
« J'ai passé un an à les recueillir, à les déchiffrer, et à les disposer pour honorer celui qui devait ouvrir le *Panthéon français*. Une fois, je parlais à Mirabeau de mes recherches ; et le prisonnier de Vincennes me dit : *Ne les publiez qu'après ma mort : car on ne veut pas encore me connaître. Je suis bien sûr que ma famille, qui donnerait beaucoup d'argent pour qu'elles ne parussent jamais, n'osera pas vous en offrir.* » (Lettres originales, 2e édition, tome I, post-scriptum, p. XLIV.)

2. « Il démontra de la manière la plus péremptoire, combien était inique cette poursuite extravagante, il démontra que rien ne prouvait même l'existence de la soustraction dont on l'accusait d'être l'auteur ; il offrit de prouver que les lettres de *famille* que réclamait Madame de Mirabeau étaient encore dans les archives de la police. » (*Lettres originales*, 2e édit., tome IV, précis du procès, p. 413.) Malgré les affirmations de Manuel, il paraît certain qu'il tira la plupart des lettres publiées du dépôt de la Police où Boucher classait celles qui lui revenaient après avoir été lues par Sophie, et les autres qu'il retenait, jugeant qu'elles ne devaient pas parvenir aux personnes auxquelles Mirabeau les adressait.

3. Manuel écrit qu'on tira cinquante mille exemplaires des premières éditions Didot et Garnery.

porains espéraient y découvrir les ressorts cachés d'une existence glorieuse, bruyante et décriée, des révélations scandaleuses. Mais s'il est vrai qu'on y trouve des mouvements passionnés, de l'amour sensuel, ardent, brutal, des expressions d'une tendresse jamais épuisée envers Sophie, elles valent moins pour cela, que par l'accent de fierté dont elles sont animées. Mirabeau, parmi ses épanchements, des pages entières servilement copiées dans les ouvrages dont on lui permettait la lecture [1], des anecdotes douteuses, des conseils à Sophie pour les soins qu'elle doit à leur fille, des renseignements sur ses travaux littéraires, des mémoires à son père, ne cesse de protester contre le coup de force qui le tient enfermé à Vincennes, avec une véhémence enflammée, un ton qui dépasse sa personne pour poser les principes de la liberté à laquelle ont droit tous les citoyens d'une nation.

Les trois lettres que nous publions sont parmi les plus fermes, les plus éloquentes, les plus oratoires aussi, très préparées, d'une argumentation solide et adroite, d'une dignité forte, malgré le respect des formules, et réclamant la justice avec une sorte d'impérieuse hauteur.

A M. Lenoir.

1er mai 1778.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, des lettres que je n'envoie point sans quelque crainte. Dépourvu de conseil, aiguillonné par l'amour si naturel et si pressant de la

1. « Garat avait fait sur cette correspondance un travail assez singulier dont j'ai entendu la lecture chez M. de Talleyrand; c'était un examen du pillage et des plagiats dont elle était composée. » (Etienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives*, ouvrage posthume, publié par M. L. J. Duval, membre du conseil représentatif du canton de Genève. Paris, Gosselin, 1832, in-8o.) La Harpe reconnut dans les *Lettres* certains passages de ses poëmes, mais il estime que ce fut moins un plagiat qu'une réminiscence involontaire.

liberté, que l'habitude de l'esclavage ne saurait affaiblir dans un cœur honnête, pressé par des sentiments plus énergiques encore, s'il est possible, obsédé des idées sinistres que la connaissance parfaite, des projets, des craintes et des désirs de mes ennemis me présente en foule, je hasarde peut-être trop; mais que peut-il m'arriver de pis que ma situation présente? Si l'on veut m'opprimer tout-à-fait, puis-je éviter mon sort? et n'est-il pas déjà consommé? Malgré de nombreuses expériences, je ne saurais encore imaginer qu'on puisse faire le mal sans intérêt, et en voyant qu'on fait mal. Je n'ai jamais offensé M. de Maurepas. Je n'ai pas plus le pouvoir que la volonté de lui nuire. Il ne peut donc avoir aucune animosité personnelle contre moi. Pourquoi me refuserait-il toute justice? j'ai de quoi dessiller les yeux les plus prévenus, pourvu que leur prévention soit de bonne foi. Jusqu'ici je n'ai touché qu'indirectement la partie la plus essentielle de ma défense. En vain je sentais la nécessité de dévoiler les intrigues et les vues de ceux qui s'acharnent contre moi, et surtout de montrer les ressorts qui les font mouvoir; je reculais toujours; j'aurais voulu éviter, s'il eût été possible, de rendre impraticable une réconciliation au moins apparente; mais je suis enfin convaincu de ce que j'ai toujours fortement soupçonné. On ne veut mettre d'autre terme à ma prison que celle de ma vie; et cela, de peur de mes vengeances, autant que par la haine envenimée que l'on me porte. Les précautions odieuses et ridicules que mon père a prises pour soustraire mes papiers, ou du moins pour empêcher que ceux qu'il n'a pu enlever, tombassent entre mes mains, prouveraient assez à quiconque voudrait réfléchir sérieusement sur sa conduite, qu'il m'attaque par des impostures dont j'ai la démonstration, ou qu'il craint pour lui et ses protégées, des récriminations capables de changer la face de mes affaires. Ces deux choses sont également vraies; mais je connaissais trop bien les intentions de mon père, et ce dont lui et ses conseillers étaient capables, pour porter avec moi des papiers importants dans le temps que je me savais suivi d'un inspecteur de police, et exposé à être

enlevé chaque jour. Il est temps de lever le masque, et, puisque l'on m'attaque à outrance, de me défendre de même. La défense de soi-même est le premier des devoirs, et j'avoue que l'orgueil de mes ennemis m'irrite autant que leur implacable dureté m'indigne. J'use donc, monsieur, de la seule ressource qui me reste; et je contrains M. de Maurepas à m'entendre, ou à convenir tacitement que j'ai raison, mais qu'il ne veut pas que j'aie raison ; car cet aveu, ou le refus de recevoir les explications que j'offre, sont absolument synonymes.

Voici, monsieur, quel est mon vrai dessein ; car j'ai peu d'espérance qu'on laisse tomber ma lettre dans les mains du monarque. La vérité est trop agreste pour parvenir jusqu'aux pieds du trône. Il faut tout au moins lui donner le costume de cour, c'est-à-dire, l'habiller en masque, pour ne pas dire plus. Si cependant, contre mon attente, cette lettre où il y a beaucoup plus de courage et de probité que d'esprit, était lue du Roi, si elle donnait l'éveil à sa justice et à sa pitié ; s'il m'accordait ce que je demande, ce que je désire du plus profond de mon cœur, à savoir : que vous soyez autorisé à rapporter et juger définitivement mon affaire, daignez ne pas vous refuser à mes vœux; que j'aie, du moins une fois en ma vie, un juge tout à la fois intègre et sensible. Je dois ajouter ici, monsieur, que si, par des raisons personnelles à vous que je ne saurais deviner, mais auxquelles je déférerais aveuglément, vous désapprouviez les lettres que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous en êtes le maître absolu. Ce serait un bien petit sacrifice fait à la reconnaissance que je vous dois, que celui de mon opinion.

Je ne saurais penser à cette reconnaissance, monsieur, sans l'espoir et le désir de vous en devoir bientôt davantage. Pardonnez si j'ose demander. La connaissance de votre bonté m'y encourage; et il y a bien longtemps que je n'ai eu de nouvelles de ce que j'ai de plus cher au monde.

J'ai l'honneur d'être avec un dévouement respectueux, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MIRABEAU fils.

A M. Amelot, ministre et secrétaire d'État.

1er mai 1778.

Monsieur.

Je crois vous devoir communication de la lettre que je prends la liberté d'adresser au Roi, en la faisant passer par les mains de monsieur le comte de Maurepas, et de celle que j'écris à ce ministre. Forcé de le regarder comme le protecteur de mes ennemis, je le respecte trop du moins pour craindre qu'il étouffe mes réclamations dans la vue d'obliger son ami ; et j'ai cru que dans la triste nécessité de me plaindre de lui, je devais déposer entre ses mains mes représentations, afin qu'il pût me faire justice de son propre mouvement, s'il le jugeait à propos.

C'est à votre département que je devrais ressortir uniquement, monsieur, mais par des circonstances doublement malheureuses pour moi, il est trop vrai que la décision de mon sort ne dépend pas autant de vous que je le désirerais, persuadé comme je le suis de votre équité, qui ne vous permettrait sûrement point de me juger sans m'entendre. Ma défense est longue et compliquée, par la multiplicité des incidents et des prétextes dont on a embarrassé mon affaire, et je ne puis en entreprendre la discussion dans une lettre. Mais si vous daignez lire celles dont j'ai l'honneur de vous envoyer les copies, vous sentirez aisément que je suis ou un imposteur bien effronté, ou un infortuné très cruellement opprimé. C'est la décision équitable et régulière de ce point si important pour moi, que je désire uniquement ; je l'ai demandée mille fois, mais en vain : non seulement on n'a point voulu m'admettre à répondre aux accusations dont on me charge, mais elles ne m'ont pas même été communiquées. J'ai répété sans cesse qu'on me calomniait dans des vues intéressées et perfides : j'ai offert et j'offre de le prouver. J'ajoute que je ne suis certainement point irréprochable : eh ! quel mortel peut se vanter de l'être ? mais que mes fautes sont exagérées ; que la

plupart des imputations de mes ennemis sont contraires à la vérité; que leur animosité est fondée sur des craintes qu'ils n'oseraient avouer; que toutes les raisons qu'ils allèguent, au défaut des véritables, pour motiver leur acharnement, sont des prétextes vains; et qu'enfin la peine que je subis est infiniment disproportionnée à mes torts. Toutes ces représentations ont été vaines. Je recours à la justice de mon maître; c'est mon unique ressource : puisse-t-elle ne m'être pas dérobée.

Si vous croyez, monsieur, comme je n'en doute point, qu'il soit contre toute justice qu'un citoyen, quelque criminel qu'on le suppose, soit condamné sur cette supposition sans être entendu, daignez intercéder pour moi; obtenez que je sois confronté à mes accusateurs, et instruit de toutes leurs imputations. C'est l'unique grâce que je sollicite; et je suis bien malheureux d'être obligé d'appeler *grâce*, ce qui n'est que le droit de tous les hommes.

Je suis avec un profond respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MIRABEAU fils.

Au roi.

Sire,

Je suis Français, jeune et malheureux : ce sont autant de titres pour intéresser Votre Majesté. Je porte un nom connu. Vos ancêtres accueillirent, il y a près de cinq siècles, ma famille, que la fureur des factions avait chassée d'Italie. Depuis ces temps reculés, mes pères ont obtenu des grâces que leurs services seuls ont sollicitées. Leur sang coule dans mes veines, et je suis pénétré des sentiments qui les animèrent. Mais, par un enchaînement d'injustices, je me trouve enfermé dans une étroite prison, où je consume inutilement le printemps de ma vie, et où je la finirai sans doute, si je ne parviens à me faire entendre de Votre Majesté. Sire, ce n'est pas seulement la bonté de votre cœur paternel que je prétends intéresser; je défère à

votre équité un déni de justice que Votre Majesté ignore, et que sa délicatesse ne lui permet pas de présumer.

Mon père poussé par des conseillers violents, trompé par deux personnes également intéressées et perfides, est l'aveugle instrument d'une cabale domestique acharnée à ma perte. Ami particulier du ministre qui a la plus grande part dans votre confiance, il a fait intervenir le nom sacré de mon Roi dans une affaire qui n'a aucun rapport personnel à Votre Majesté, ni même à l'ordre public. M. le comte de Maurepas, qui ne me connaît point, a cru mon père incapable de tromper, et sans doute aussi de se tromper. J'ai été frappé successivement depuis cinq ans de sept lettres de cachet, presque toujours accompagnées d'un ordre qui m'interdit toute correspondance. Enfin, on m'a plongé dans la prison d'Etat la plus secrète et la plus sévère, et j'y languis depuis onze mois. J'ai voulu prendre mon père pour juge dans sa propre cause; il n'a pas daigné m'entendre, ou du moins me répondre. J'ai fait demander au ministre d'être confronté à mon accusateur, et ma demande a été inutile. J'ai prié qu'on mît sous mes yeux tous les griefs dont je suis chargé; vaines supplications! il faut que je m'accuse moi-même, et que je devine tout ce qu'on m'impute. Tout m'annonce une proscription absolue : ma mort civile est prononcée, sans qu'on daigne m'admettre à me justifier. Il ne me reste qu'un seul espoir, Sire, c'est de mettre aux pieds de Votre Majesté mes très humbles réclamations.

On représentera sans doute à Votre Majesté que je suis un sujet indigne de ses grâces; mais je ne le suis pas du moins de sa justice; car c'est la dette des bons rois, tels que vous, Sire; et l'on ne peut sans une énorme injustice condamner un homme sans l'entendre. Jusqu'ici l'on n'a écouté que mes ennemis : est-ce un moyen bien sûr pour savoir ce que je mérite ou ne mérite pas?

On dira peut-être à Votre Majesté que j'ai écrit, dès ma première jeunesse, des choses hardies sur le gouvernement qui a précédé son règne; mais on n'ajoutera pas, Sire, que je n'ai parlé de votre administration qu'avec le respect qui

lui est dû ; que je ne me suis élevé que contre des maximes dont votre conduite est la critique la plus sévère. On ne vous dira pas surtout que les sujets les plus courageux sont toujours les plus essentiellement soumis.

On apprendra à Votre Majesté, vaguement et sans détails, que j'ai enlevé une femme qualifiée, et que j'ai fui avec elle dans le pays étranger. L'accusation d'enlèvement est une calomnie, Sire. Cette dame est venue me trouver : je n'étais pas même en France, lorsqu'elle en est sortie ; je n'ai pu ni dû lui refuser mes secours dans les malheurs que je lui avais attirés par une passion trop ardente. D'ailleurs, ce n'est point là la cause de ma détention. J'étais constitué prisonnier plus de deux ans avant cet événement ; et l'affaire, qui m'avait conduit dans un fort, était telle, que tout homme d'honneur à ma place s'y serait exposé comme moi. On la travestira peut-être aux yeux de Votre Majesté, mais j'ai toute une province pour témoin de ce que j'avance, et les parents de ma partie seront les premiers à me défendre. Quant à ma sortie du royaume, je n'ai fait que suivre le conseil du ministre au département duquel je ressortissais alors. Ce fut un piège que mes ennemis tendirent à sa bonté. J'avais trop d'avantages sur eux en ce moment, et ils voulurent m'éloigner.

On allèguera des dettes que j'ai faites très inconsidéremment il y a plusieurs années ; mais on n'expliquera point à Votre Majesté quelles circonstances m'y entraînèrent, et comment j'ai expié cette erreur.

Que n'ajoutera-t-on point encore, si vous ne daignez pas ordonner, Sire, qu'il me soit libre de répondre, d'éclaircir les faits, de réduire les exagérations, de détruire les impostures? On peut tout oser contre un malheureux contraint au silence. Il est sans doute des traits répréhensibles dans ma jeunesse ; mais on se garde bien de dire ceux qui me sont honorables ; on ne fait aucune mention des circonstances qui diminuent mes fautes, en excusant les unes et justifiant les autres. On punit des erreurs comme des crimes, parce que mon crime est d'exister, parce qu'on veut ma perte. S'il fallait être irréprochable pour conserver sa liberté, il

est trop vrai, Sire, que tous vos sujets seraient prisonniers.

Mais peut-être, sans entrer dans tous ces détails, se contentera-t-on de dire à Votre Majesté que ma famille craint le déshonneur que mon inconduite peut faire rejaillir jusque sur elle, et que ses larmes vous demandent, Sire, de me soustraire à la sévérité de vos tribunaux. Celui qui vous parlera ainsi, vous dira ce qu'il croit : car il ne connaît pas les vues de ceux qui prostituent votre signature pour opprimer un malheureux jeune homme qui n'a pu ni mériter ni démériter de Votre Majesté, et qui brûle de la servir. Il ne sait pas quels odieux succès les plus viles passions recueillent à l'ombre de son crédit. Mais pourquoi ne le sait-il point? C'est, je le répète, parce qu'il ne veut pas m'entendre. Cependant, s'il est vraiment convaincu de mes torts, pourquoi ne m'écoute-t-il pas? Il acquitterait les devoirs de la justice, sans crainte d'être prié de désobliger son ami. J'ose supplier Votre Majesté de faire une réflexion bien simple, et dont les conséquences sont très étendues. Quiconque ne craint pas la lumière, se montre au grand jour : mon père ne s'opposerait pas à ce que j'employasse tous les moyens d'une légitime défense, il n'enlèverait pas mes papiers, et ne me ferait point refuser ceux qu'il n'a pu enlever, il ne déroberait point la connaissance de mon sort à toutes les personnes intéressées par le sang ou par l'amitié à me sauver de ses vengeances, s'il n'était embarrassé de prouver ce qu'il avance, s'il ne craignait ce que je puis lui répondre, si la vérité ne lui était redoutable. Le motif de toutes les précautions qu'il prend, ne saurait être de me sauver de la sévérité des magistrats. L'ordre de Votre Majesté, qui me constitue prisonnier, suffirait à ce but, sans y ajouter tant d'injustices et de rigueur, pour ne pas dire davantage.

Mon père emploie son crédit pour me soustraire à la société, mais non pas pour me sauver un arrêt. Il ne redoute donc point cet arrêt qu'il a laissé prononcer? J'ai été condamné par contumace, au même moment où l'on m'a arrêté en Hollande sur la réclamation de Votre Majesté; ainsi

l'on m'a frappé de tous les coups à la fois, en me garrottant de manière que je n'en pusse parer aucun. Je ne sais ce qu'est devenu depuis ce funeste procès, puisque j'ignore tout ce qui se passe hors de l'enceinte de dix pieds carrés qui est mon univers. Mais, quoi qu'il en puisse être, je supplie Votre Majesté de considérer qu'il est entièrement injuste de me décider coupable d'après un jugement par contumace, et sur la simple assertion de mon père, et de me punir plus sévèrement que ne pourraient jamais faire les magistrats dépositaires de votre autorité pour juger vos sujets, puisque leur arrêt le plus rigoureux ne m'ôterait qu'une fois la vie, au lieu que je souffre une mort lente, qui durera aussi longtemps que peut le désirer la haine de mes ennemis.

Ce n'est pas tout, Sire : mon sort, déjà si cruel par la privation absolue de toute liberté et la nature de ma prison, est encore aggravé grâce au ressentiment implacable de mon père. J'ai perdu ma protectrice naturelle, car ma mère gémit aussi sous les liens d'une lettre de cachet : mais enfin elle vit, au moins je l'espère; mais je n'en puis avoir la certitude. C'est un crime que de lui écrire; c'est un crime que de l'aimer; oui, Sire, et l'un de mes plus grands crimes.

J'ai un fils, et tout moyen de savoir de ses nouvelles m'est interdit. En vain je demande, baigné de larmes amères, si cet enfant existe; on veut que les plus dévorantes inquiétudes achèvent mon supplice.

Après un chagrin de cette nature, je ne parlerai point de ceux qui lui sont infiniment inférieurs. Telle est la pénurie absolue où l'on me laisse, tandis qu'on dispose arbitrairement de mon bien, sans travailler à l'arrangement de mes dettes, afin d'avoir toujours ce prétexte à alléguer contre moi. On exagèrera excessivement ces dettes; on dira à Votre Majesté que tous mes revenus sont saisis, que ma subsistance est à la charge de mon père, qu'il se dérange pour payer ma pension alimentaire. Sire, ce sont autant de faussetés que je puis facilement démontrer. Mon père jouit de cent mille livres de rente : jamais je ne me suis res-

senti de son opulence; mais je n'ai nul besoin de ses secours. Le paiement des intérêts de mes dettes n'absorberait pas le tiers de mon modique revenu.

Je ne prendrai pas la liberté de mettre sous les yeux de Votre Majesté tous ces détails longs et fastidieux; je ne tenterai point de tracer dans cette lettre le tableau des vexations de toute espèce que j'ai éprouvées, et des trames ourdies contre moi. Je me borne à vous supplier, Sire, de rendre la connaissance de mon affaire à mes juges naturels, si le procès criminel intenté contre moi est la vraie cause de ma détention. S'il n'en est que le prétexte, daignez ordonner que mon père explique, sans ambiguïté, pourquoi il s'acharne à ma perte, et que les lois prononcent entre lui et moi qui sommes tous deux citoyens. Les magistrats, dépositaires et organes de ces lois, ont le temps d'examiner; c'est leur charge et leur devoir. Ils sont la conscience de Votre Majesté, si j'ose parler ainsi, et ne peuvent paraître redoutables qu'aux criminels et aux calomniateurs. Vos ministres, au contraire, surchargés d'affaires importantes, regardent les discussions particulières comme aussi frivoles qu'elles sont ennuyeuses. Quelles que soient leurs intentions, ils sont exposés à toutes sortes de surprises, parce qu'ils ne peuvent entrer dans les détails qui seuls caractérisent les faits et constituent la vérité. Lire les mémoires d'un homme dont on n'est point obligé d'écouter les raisons, puisqu'on ne le voit pas, tandis que des gens accrédités et présents l'accusent; balancer les objections et les répliques, c'est une occupation à laquelle les malheureux qui gémissent dans des forts espéreraient en vain que des ministres pussent se livrer. Hélas! Sire, j'ose demander à mon maître quel est le délit d'un citoyen qui, ne pouvant recevoir sa condamnation par les lois, perd sa liberté par un ordre particulier. Et quel motif détermine Votre Majesté à me soustraire à mes juges naturels? Aucun autre, sans doute, que la bonté de votre cœur, qui ne voit dans la demande qu'on lui adresse, que la grâce qu'il est toujours porté à accorder. Et voilà comme on surprend jusqu'à la bienfaisance des rois! Mais, Sire, vous serez

bientôt détrompé, si vous daignez penser que la prétendue crainte de mon père, soit vraie, soit affectée, ne lui donne que le droit d'ordonner ma mort civile; qu'il est cruel de me punir aussi sévèrement que je le suis, parce mon père imagine que les lois me puniraient, si j'étais libre, et qu'enfin une supposition ne saurait légitimer la condamnation d'un citoyen.

Si, cependant, vous ne jugez point à propos, Sire, que mon affaire soit portée devant les tribunaux réguliers, j'ose vous supplier du moins d'ordonner que je sois entendu, confronté et jugé par d'autres personnes que celles devenues, en quelque sorte, mes parties, par le déni de justice dont je me plains. Je dis confronté, car mon père ne peut refuser, avec justice, de me communiquer ses griefs et de détruire mes réponses, puisqu'il invoque contre moi votre autorité. Je ne suis pas son esclave : il n'y en a point dans votre royaume. Nous sommes tous deux vos sujets : si mon père a des droits sur moi, j'en ai sur lui; et nos devoirs, quoique différents, sont réciproques. Enfin je suis homme, citoyen et père. C'est à tous ces titres que je réclame la protection de mon Roi, et la propriété de ma personne dont il est le garant et le défenseur, et que je ne dois perdre que par un jugement légal.

Monsieur le lieutenant de police de votre ville de Paris est le commissaire départi par Votre Majesté pour l'inspection des prisons d'Etat. Sa vigilance et son équité sont assez connues. Loin de prétendre me soustraire à sa juridiction, je vous supplie, Sire, de l'autoriser à entendre mon père et moi; et je souscris aveuglément au rapport qu'il fera, après avoir examiné nos raisons et nos défenses respectives. Mais, Sire, tant que l'on n'écoutera qu'un de nous deux, personne au monde peut nous juger sans injustice.

J'ose demander encore à Votre Majesté, d'ordonner que les moyens de m'informer exactement et fréquemment des nouvelles de ma mère et de mon fils me soient accordés. Vous ne prétendez certainement pas, Sire, que les prisonniers d'Etat, ou plutôt les habitants des prisons d'État (car je n'ai jamais eu le malheur de mériter la première de-

ces épithètes) à qui votre justice ou votre clémence laisse la vie, n'en aient que le souffle, et que je sois traité avec infiniment plus de rigueur que des scélérats aux familles desquelles Votre Majesté a daigné accorder leur grâce, en les mettant à l'abri du glaive de la justice, dans des forts où ils jouissent de toutes les consolations, de tous les agréments même que comporte la privation de la liberté. J'en pourrais citer un grand nombre, et, grâces au ciel, on ne m'y comptera jamais. Mon honneur et ma probité sont exempts de toute tache. Je défie les plus effrontés calomniateurs de prouver que j'y aie donné la plus légère atteinte (pardonnez, Sire, cette expression trop vive d'un cœur froissé par l'indignation et la douleur); et si l'on me convainc de mensonge, je signerai volontiers l'arrêt de ma prison perpétuelle.

Sire, j'implore votre clémence, parce que je me reproche des fautes : je réclame votre justice, parce que je n'ai point commis de crimes, et qu'il est affreux de punir des erreurs de jeunesse comme des forfaits atroces. C'est rendre les hommes indifférents au crime et à la vertu, et leur faire désirer et chercher la mort comme l'unique remède à leurs maux; car qui voudrait supporter les coups et les injures du sort, les torts de l'oppresseur, les dédains de l'orgueilleux, les outrages d'un ennemi, les angoisses des inquiétudes les plus cruelles, les délais et les dénis de justice, lorsqu'il peut, en un moment, s'affranchir de tous ces intolérables fardeaux? Daignez, Sire, me sauver de mes persécuteurs, qui m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et à qui ma perte serait trop utile pour qu'ils cessent d'y travailler. Laissez tomber un regard favorable sur un homme âgé de vingt-huit ans, plein de zèle et d'émulation qui, enseveli tout vivant dans un tombeau, voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir, et peut-être la démence au milieu de ses plus belles années. On dit trop souvent que la perte d'un homme n'est rien pour un puissant monarque. Ah! Sire, cette maxime funeste, également fausse et barbare, n'est pas faite pour le cœur honnête et

généreux de Votre Majesté. Puissiez-vous ne consulter que lui pour prononcer sur mon sort!

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur et sujet.

MIRABEAU fils.

A M. le Comte de Maurepas.

Monsieur le Comte,

Si je n'étais pas très persuadé de votre droiture, je ne hasarderais assurément point la démarche que je fais aujourd'hui : car enfin il ne tient qu'à vous d'achever de m'opprimer, en dédaignant mes plaintes et en arrêtant mes réclamations ; mais je ne saurais craindre une telle prévarication de la part d'un homme généralement respecté par ses qualités personnelles, plus encore que par sa qualité de ministre du roi. J'ose donc me plaindre à vous de vous; et je vous supplie de ne point vous laisser aller, en lisant cette lettre, à un premier mouvement, ou, ce qui me serait plus funeste, aux suggestions de l'amitié.

Il y a plus de cinq ans, M. le Comte, que je suis frappé d'une lettre de cachet : il y en a quatre qu'elle est maintenue par votre crédit, et qu'on m'a traîné, pour la première fois, dans un fort ; enfin je suis enseveli, depuis onze mois, dans une prison d'Etat, où toute espèce de liberté et de correspondance m'est interdite. Le prétexte qu'on allègue aujourd'hui pour motiver une détention si longue et si cruelle, n'est pas même spécieux, puisque l'événement sur lequel il est fondé est postérieur, de plus de deux ans, à l'ordre qui m'a constitué prisonnier et que je n'ai jamais pu faire révoquer. Mais ce n'est point de cette discussion qu'il s'agit ici ; je n'entreprendrai, dans cette lettre, ni ma défense, ni mon apologie. Je vous représenterai seulement que, depuis quatre ans entiers, j'ai demandé mille fois qu'on daignât m'entendre, que les accusations dont je

suis chargé me fussent communiquées, afin que je pusse examiner et réfuter les preuves dont elles sont appuyées. Ce ne sont pas des grâces que j'ai sollicitées, M. le Comte : c'est une simple justice, que l'homme le plus criminel a le droit d'attendre du juge le plus inéxorable et le plus sévére. C'est ce qu'un superbe bacha, un cadi absolu, ne refusent pas aux malheureux sur le sort desquels ils prononcent !... cependant je n'ai pu l'obtenir.

M. le Comte, vous ne croyez certainement point à l'infaillibilité de qui que ce soit au monde ; et si vous supposez que mes accusateurs sont incapables de tromper, au moins devez-vous soupçonner qu'ainsi que tous les autres hommes ils peuvent se tromper. Pourquoi donc, j'ose vous le demander, pourquoi me condamnez-vous ? pourquoi m'ôtez-vous toute liberté ? pourquoi me punissez-vous du supplice le plus lent et le plus cruel, sans écouter ma justification ou mes excuses ? Pourquoi traitez-vous un infortuné jeune homme, dont l'âge, la naissance, les malheurs, tout, jusqu'à ses fautes, qui décèlent plutôt encore une âme forte et courageuse qu'une imagination bouillante et enthousiaste, devraient vous intéresser ? Pourquoi le traitez-vous, dis-je, comme vous ne traiteriez point un de vos valets, que vous ne feriez pas renvoyer ou punir sans l'admettre à se défendre ? Vous direz peut-être qu'on vous a rendu compte de mes lettres ? Ah ! qui ne sait qu'un froid et insensible papier est jeté au rebut, ou du moins qu'il n'émeut ni ne persuade, au lieu qu'il faut bien entendre celui qui parle ? Tout fixe l'attention, tout peint alors : la vérité a son accent, et la physionomie son éloquence ; les objections communiquées sont aussitôt répondues ; on résume en une heure ce qu'il faudrait rechercher dans cent lettres éparses.

D'ailleurs, M. le Comte, et ceci mérite votre attention, mes lettres ne renferment que la plus petite partie de ce que je puis opposer à mes ennemis, soit parce que je ne réponds qu'à ce que je devine, puisqu'aucun corps de plainte ne m'a été communiqué, soit parce qu'un homme délicat et sensible recule aussi longtemps qu'il peut avant d'entrer

dans certaines explications. Cependant, comme la défense de soi-même est le premier devoir, comme il s'agit de mon honneur et de ma liberté, comme je ne puis supporter plus longtemps le genre de vie que je mène, et que je suis très décidé à en voir le terme de quelque manière que ce soit, je vous le déclare nettement, M. le Comte, que vous servez, sans le savoir, les plus viles passions et la plus odieuse cabale, que mes accusateurs couvrent sous de grands mots d'horribles perfidies et des calomnies atroces. Aucune de ces épithètes n'est hasardée, aucune exagérée : je n'articule rien que je ne puisse prouver, et que je n'offre de prouver. Puis-je les défier plus formellement, ces ennemis qui m'attaquent dans les ténèbres, et n'osent se montrer au jour, parce qu'ils redoutent la lumière ? Oui, je les défie de lutter contre moi. Ce n'est que par mon silence, ce n'est qu'en étouffant ma voix qu'ils triomphent ; avec quelque soin qu'ils aient soustrait tous ceux de mes papiers qu'ils ont pu atteindre, avec quelque ingénieuse ironie que, m'ayant dérobé tout ce qu'ils ont pu, ils me fassent refuser, grâce encore à votre crédit, M. le Comte, tout ce qui a échappé à leurs recherches, ils n'ont pas si complètement réussi qu'il ne me soit resté des moyens de dévoiler la calomnie et de déceler le calomniateur.

D'après cette déclaration claire et précise, n'obtiendrai-je pas même, M. le Comte, la grâce d'être admis à ce triste combat où il me faudra lutter contre un père ? J'ai fait ce que j'ai pu pour éviter cette extrémité cruelle. J'ai voulu prendre ce père si sévère et si prévenu pour juge dans sa propre cause. Je me suis borné à lui demander d'adoucir mon sort, de me donner quelque société, quelques ressources littéraires, quelques moyens de faire de l'exercice. J'ai accordé plus encore à sa haine implacable ; j'ai offert de me bannir volontairement, d'aller même dans un autre hémisphère pour retrouver ma liberté. Il n'a daigné ni me répondre, ni peut-être me lire ; c'est ma mort civile qu'il veut ; c'est plus encore : mon crime, le plus grand de mes crimes à ses yeux, c'est d'exister ; et il sait très bien que mon tempérament peut, moins que tout

autre, résister longtemps à une vie absolument renfermée. Il faut bien que j'appelle de sa sentence, puisqu'il ne veut pas la révoquer. Il est père ; mais je suis père aussi : ses droits sont les miens ; mes devoirs ne sont pas plus sacrés que les siens ; je suis citoyen, je suis homme : on me doit donc entendre. Les ministres ne sont pas faits seulement pour trouver des coupables ; il est encore plus de leur devoir de secourir l'innocence ; et comment découvriront-ils la vérité, s'ils ne prêtent la même attention à l'accusé et à l'accusateur ? Il sera aisé de me convaincre de mensonge, si je mens. Ce père, ce père si éloquent, qui aura sur moi l'avantage de sa qualité de père, de son âge, de sa véhémence, qui se permettra tout, tandis que je ne me permettrai rien, doit-il redouter une confrontation à laquelle il a dû s'attendre, lorsqu'il a invoqué l'autorité contre moi, puisque, de ce moment même, il est devenu ma partie ?

Mais enfin, M. le Comte, si, pour des raisons que je ne puis deviner, vous jugez à propos de mettre en oubli cette lettre, comme toutes les autres que j'ai écrites, souffrez que je me réclame de mon maître qui est le vôtre. J'ai l'honneur de vous adresser une lettre pour lui, que je vous supplie de lui remettre ; vous savez aussi bien que moi que tout sujet a droit de s'adresser à son souverain, et que tout ministre doit respecter cet appel.

Ah ! M. le Comte, daignez me faire justice sans remettre cet écrit, qui paraîtra sous de très défavorables auspices si vous vous déclarez contre moi. Il me serait bien doux de vous devoir des remerciements plutôt que des reproches ; je révère vos vertus et vos lumières, et c'est à cause de cela même que j'ose vous dire que vous n'êtes point à l'abri de l'erreur. Ne savez-vous pas, par votre propre expérience, combien il est aisé de surprendre les grands ? Votre longue disgrâce en est une preuve irrécusable et frappante. Sacrifierez-vous aux suggestions de l'amitié un citoyen auquel on ne refuse pas des connaissances, ni même quelques talents, et qui a, du moins, toute l'émulation possible ? Sa jeunesse a été trop fougueuse, il l'avoue ; mais le feu des passions est souvent celui du génie, et, quand leurs plus

grands écarts n'ont porté aucune atteinte à l'honneur, ils ne sauraient mériter une proscription semblable à celle que l'on a prononcée si légèrement contre moi. J'ose dire qu'il est aussi inconséquent que rigoureux de me garrotter, au moment où ma vivacité, amortie par le malheur et le temps aux mains amollissantes, ne menace plus d'aucun excès, et ne me laisse que le ressort peut-être nécessaire pour valoir quelque chose.

M. le Comte, votre devoir, comme homme public, est, sans doute, de faire justice. Votre devoir, comme ami, ne serait-il point encore de vous défier des préventions de votre ami, et de les dissiper si elles sont mal fondées ? Avant qu'un nouveau règne vous appelât à de plus hautes fonctions, vous vous occupiez à remettre la paix dans les familles : pourquoi mutileriez-vous la mienne ? Mettez-moi donc à même de vous faire connaître la vérité, ce mot si redoutable pour les méchants et si consolant pour les malheureux. C'est là ce que je demande avec le courage de l'innocence, avec la confiance que méritent vos vertus[1].

Je suis, avec un profond respect, etc.

MIRABEAU fils.

1. *Lettres originales*, tome II, p. 113-139.

En plus de Sophie, Mirabeau correspondit pendant son emprisonnement, avec une jeune femme, Mlle Julie Dauvers, dont il avait appris l'existence par Baudoin de Guemadeuc, prisonnier comme lui au Donjon, et avec Lepage, son amant. Cette correspondance a été éditée par M. Dauphin Meunier : *Lettres à Julie écrites du Donjon de Vincennes, publiées et commentées d'après les manuscrits originaux par Dauphin Meunier, avec la collaboration de Georges Leloir*. Paris, in-8, 1903. Elle fournit quelques renseignements sur les ouvrages de Mirabeau, et notamment sur *Parapilla*.

« A propos de Gabriel, écrit-il à Mlle Julie Dauvers, j'ai fait autrefois en prison une folie sur mon patron ; cela a cinq chants ; l'idée est prise d'un conte italien plaisant, mais obscène ; et comme l'obscénité ne m'a jamais paru bonne à rien qu'à faire vomir, Parapilla est très décent et peut se lire par toute femme qui n'a plus quinze ans et qui a aimé...

« Amusez-vous avec *Parapilla*, parce qu'il faut que vous connaissiez même les folies de votre ami. Je ne puis vous l'envoyer

XIII

VIE DE JEAN-ANTOINE

A sa sortie du donjon de Vincennes (13 décembre 1780), Mirabeau fut mis en quelque sorte en observation par son père, chez Boucher, où il habita sous le nom de M. Honoré. Lorsqu'il eut donné des gages suffisants au marquis, celui-ci l'initia à ses affaires et le mit dans ses intérêts[1].

C'est de cette époque qu'on doit dater le manuscrit publié par Lucas de Montigny en tête des *Mémoires*, où le marquis

parce que je n'en ai qu'un seul relié dans le recueil de mes autres premiers essais qui ne sont pas tous si fols; mais vous trouverez cela partout; j'exige de votre amitié, quand vous saurez mon nom, que vous devinez bien, je crois, de ne jamais m'en nommer pour l'auteur: je ne veux être connu que par des ouvrages dignes d'un homme. » (Lettre du 3 décembre 1780.)

On avait contesté *Parapilla* à Mirabeau en nommant le véritable auteur qui était Bordes, mais, dès 1778, il réclamait comme son ouvrage ce poème léger. Il écrivait à Sophie : « Ne t'a-t-on pas dit aussi que *Parapilla* est de M. de la Borde! C'est qu'on m'a fait l'honneur de me le dire à moi, qui connais bien le Lyonnais qui l'a volé, et à qui, et où il l'a fait imprimer, etc. Moi, indigne, qui ne fait point de vers, et qui, surtout, ne veux point passer pour en faire, parce que j'espère établir ma réputation sur des choses plus sérieuses, j'ai répondu que c'était fort bien fait à M. de la Borde, qui, au reste, peut en avoir fait un que je ne connaisse pas. (*Lettres originales*, tome II, p. 387, 2 décembre 1778.)

Il est certain que *Parapilla* (poème en cinq chants, traduit de l'italien, Florence (Lyon), juillet 1726, in-8, 49 p.,) est de Bordes; cependant on peut supposer que Mirabeau en fit imprimer une édition pendant son séjour en Hollande, en s'en donnant comme l'auteur.

1. Mirabeau écrivit un *Mémoire à consulter par le marquis de Mirabeau contre la marquise, rédigé en mai* 1781 *par leur fils aîné.*

de Mirabeau avait écrit l'histoire de sa famille. Il le communiqua à son fils, qui, en le recopiant, l'adapta à sa manière, lui fit subir quelques changements de forme, en affadissant la verdeur savoureuse du style de son père. Trompé par l'écriture, Lucas de Montigny l'attribua entièrement à Mirabeau. Ce n'est pas une de ses œuvres exclusivement personnelle, mais elle est intéressante par le tour qu'il a su lui donner [1].

Les hommes sont fils avant de porter tout autre titre et d'avoir aucun droit. Le respect filial est donc le premier de leurs devoirs; par cela même il est aussi le premier des liens sociaux et le principe des mœurs publiques et privées.

La pratique, même superstitieuse, du respect filial que la nature nous a visiblement ordonné, paraît avoir principalement maintenu la morale dans cet empire privilégié [2] qui, depuis quarante siècles, vieillit, immobile, au milieu des vicissitudes humaines : et l'on peut soutenir que toutes les institutions publiques des anciens, en déclinant avec les mœurs, se sont particulièrement affaiblies en proportion de l'affaiblissement du respect filial et de l'autorité paternelle.

Tout homme qui a de l'âme et du sens doit donc se croire obligé d'entretenir religieusement dans ses foyers les liens de sa famille intérieure, qui sont ceux de la grande famille. Il le doit d'autant plus que tout va à renverser ou à déplacer ses anciennes et fortes bases; qu'une fausse civilisation tend à séparer le faisceau social, à dissoudre l'ensemble des intérêts communs, à en détacher les intérêts privés, pour les grouper mesquinement entre eux; à remplacer les fortes vertus publiques par les calculs d'un égoïsme étroit, les vices féroces par les vices honteux et lâches; à n'admettre, enfin, de qualités que celles qui distinguent le jonc entre les arbustes; car, faibles, pliants,

1. *Vie de Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, et notice sur sa maison rédigées par l'aîné de ses petits-fils, d'après les notes de son fils*, publiée par Lucas de Montigny. *Mémoires biographiques*, tome Ier, p. 6 à 189. Sainte-Beuve avait remarqué que le style de cette notice s'écartait de celui de Mirabeau.

2. La Chine. (*Note de Lucas de Montigny*)

lisses et prompts à pourrir, voilà ce que nous sommes devenus forcément.

Depuis que je me connais, j'ai vu mon père et mon oncle contempler, honorer, célébrer la mémoire de nos pères, dont plusieurs furent illustres, non par des succès de cour, et des profits de valetage, mais par de mâles vertus et des services rendus à leurs concitoyens, véritable et unique source des illustrations respectables. Désespérant de les imiter, placé même dans l'impossibilité d'essayer de suivre leur trace, je veux la montrer, du moins, à mon fils[1]; et j'emploie mon loisir forcé à recueillir des traditions domestiques qui s'évanouiraient bientôt, à esquisser le portrait de celui de nos pères qui est le plus voisin de nos jours; je m'efforcerai donc de sauver sa mémoire de l'injuste oubli qui la menace, en consignant ici plusieurs traits singuliers et généreux, plusieurs actions vraiment héroïques, où l'on trouvera l'idée d'un caractère qui ne fut point parfait, sans doute, qui eut des inégalités, et de l'excès dans ses qualités, mais qui fut noble et grand; et les taches humaines qui peuvent s'y rencontrer, loin de l'obscurcir, en relèvent quelquefois les fortes nuances et les couleurs vigoureuses.

En 1267 et 1268, et dans une de ces révolutions que produisait chaque jour la lutte de l'empire et du sacerdoce, toute la famille des Arrighetti, signalée dans le parti des Gibelins, fut chassée de Florence. L'acte de proscription indique le nom de neuf, et entre autres *Azzucius Arrighetti filius Gherardi, et omnes masculi descendentes ex eis.* Azzucius se retira, avec son fils Pierre, en Provence, où le père mourut en 1294. Pierre Ghérardus et Ugolinus, appelés frères, furent les enfants de cet Azzo Arrighetti; et la filiation, appuyée de plus de titres originaux et authentiques qu'on n'aurait osé espérer d'en conserver dans un pays déchiré par les guerres de religion et les querelles de partis, a duré, toujours continue et directe, depuis ce chef

1. Ce membre de phrase a été ajouté par L. de Montigny qui croyait le manuscrit de 1774, lorsqu'il était en réalité de 1781, postérieur à la mort du fils de Mirabeau.

de notre maison transplanté en France, jusqu'à celui qui écrit cette Notice[1].

Ce n'est point ici le lieu de faire un arbre généalogique[2], on sait ce que valent ces jeux de la vanité humaine; et sans doute elle serait bien petite celle qui s'efforcerait de se rehausser par un genre de mérite si peu personnel, et que tant d'autres partagent. Il nous paraît plus convenable de

1. Voici les noms des Riqueti et de leurs épouses depuis qu'ils sont établis en France :

Azzo donna le jour à Ghérardus.	
Azzucius, ou Azzucio, à Pierre.	
Pierre, à Antoine.	Sibille de Fos, de la maison des comtes de Provence; c'est celle qu'ont chantée plusieurs troubadours.
Antoine, à Jacques	Catherine de Cadenet.
Jacques, à un autre Antoine . . .	Louise de Pontevès.
Cet Antoine II, à Honoré	Catherine de Lauthoin.
Honoré Ier, à Jean	Jeanne Tilhère.
Jean, à un autre Honoré	Marguerite de Glandevès.
Cet Honoré II, à Thomas	Jeanne de Lenche.
Thomas, à Honoré III.	Anne de Ponthevès de Buous
Cet Honoré III, à Jean-Antoine . .	Elisabeth de Rochemore.
Jean-Antoine, à Victor	Françoise de Castellane.
Victor, à Honoré-Gabriel et Boniface	Geneviève de Vassan.

On connaît universellement la célébrité de l'ami des Hommes, auquel celui de ses fils, que la nature destine à lui survivre, paiera le même tribut, dont il s'acquitte aujourd'hui envers un grand-père. (*Note de Mirabeau.*)

2. M. Alfred Stern conteste l'origine italienne des Mirabeau. « C'est le père du grand Mirabeau qui, prétendant avec plus ou moins de bonne foi s'appuyer sur des découvertes généalogiques, fabriqua la légende, que son fils continua d'orner à sa façon et comme bon lui sembla.

« Moins glorieuse assurément mais en même temps plus probable, est l'opinion qui fait venir les Mirabeau de la petite ville de Seyne en Provence, où l'on voit figurer dès 1346 un Pierre Riquet dans la municipalité. Les Riquet reparaissent plus tard à Digne, qu'ils abandonnent au commencement du XVIe siècle pour Marseille. » (*La Vie de Mirabeau*, t. Ier, p. 5.)

Sur les alliances des Mirabeau, voir aux Mss. de la B. N., nos 5261-5262. N. A. F. *Recueil de pièces relatives à l'histoire et aux alliances de la famille Riquetti de Mirabeau.*

rendre, dans une espèce d'introduction, honneur à la mémoire de nos pères et aux vertus de ceux dont quelques actions sont restées dans le souvenir des hommes, à travers l'ignorance et les ténèbres des temps orageux où ils vécurent. Nous avouerons qu'il faudrait, pour que cette notice ne fût pas très incomplète, que nous eussions pu nous livrer à des recherches qui, peut-être, auraient été infructueuses, mais que nous n'avons pas même eu la possibilité de tenter. Voici tout ce que nous avons pu recueillir à l'aide de la tradition, des papiers de la famille, et des matériaux préparés par le marquis de Mirabeau.

Il est démontré que les Arrighetti parurent en Provence avec le titre et l'esprit de la haute noblesse de ces temps. Ils conservèrent soigneusement les prééminences de leur ordre, se hâtèrent d'acquérir des fiefs, et furent militaires et fondateurs. Leur devise était *juvat pietas*. A peine posé en France sur une pointe de montagne (car *Seyne*, où les Arrighetti abordèrent, est la première ville des Alpes), Pierre[1] y fonda un hôpital. Cette anecdote, encore célèbre dans le pays, est attestée par la double enquête municipale et judiciaire que Jean de Riqueti eut soin de faire dresser, au temps de la destruction de cet hôpital. Nos ancêtres fondèrent depuis à Marseille, les Jésuites, des couvents de Chartreux, de Récolets et d'autres maisons religieuses. Le goût des fondations était la manie de ces siècles; mais le trait est plus singulier peut-être pour les Arrighetti, car depuis six cents ans aucun d'eux n'a pris l'habit ecclésiastique, si ce n'est un seul, de nos jours, et encore n'eut-il, comme on le verrá, guère de vocation; et tous les autres paraissent s'être ressentis d'un esprit ardent et actif, vrai type de la race.

Ils songèrent de bonne heure à se rendre utiles. Pierre avait épousé cette Sibille de Fos, de la maison des comtes de Provence, dont tant de troubadours ont chanté les talents et la beauté. Cette alliance prouve assez de quelle considération jouissait la maison du proscrit qui trouvait un tel établissement en abordant la contrée où il cherchait un asile.

1. Mort en 1349. (*Note de Lucas de Montigny.*)

Mirabeau écrit l'histoire de ses ancêtres. Le fils de Pierre, Antoine Ier, fut juge-mage de la Provence, et c'est lui, croit l'historiographe qui transplanta sa famille à Digne. Son fils Jacques acheta en 1412 la co-seigneurie de Riez, ville épiscopale, mais ce n'est que deux générations après lui que les diverses branches des Riqueti s'installèrent à Marseille, où la famille commença à briller, avec Honoré Ier, petit-fils de Jacques de Riqueti. Jean de Riqueti, fils d'Honoré, fut consul à Marseille en 1562, et il prit le parti du roi contre les protestants. Mêlé à de nombreuses affaires, il devint riche, et il acquit les terres de Mirabeau, de Beaumont et de Négreant. Honoré II, fils de Jean de Riqueti, soutint comme son père l'autorité royale à Marseille : il eut en 1614 des lettres de gentilhomme de la Chambre. Premier consul en 1621, il est député pour aller saluer Louis XIII qui assiège Montpellier, et le roi emmène son fils Thomas à la cour. Celui-ci fit la guerre en Italie, et, revenu à Marseille, il y mène grand train. C'est lui qui y introduisit les *livrées*. Il diminue la fortune de la famille. La terre de Mirabeau fut élevée en marquisat sous Honoré III (né en 1622, mort en 1687), qui se retira dans son domaine pour y vivre d'économie. Il est élu premier procureur du pays en 1678, il s'installe à Aix, et est député par Marseille pour présenter les doléances au roi. Honoré III eut deux fils dont Jean-Antoine, grand-père de Mirabeau. Histoire des cinq frères d'Honoré III.

Jean-Antoine de Riqueti, né le 29 septembre 1666, se trouva le chef de sa famille à l'âge de vingt et un ans ; il avait eu un frère aîné [1] mais qui mourut jeune.

Son père avait été élevé à Paris avec beaucoup de soin. Mais Honoré III ne suivit pas le même plan pour ses fils : « L'étude des collèges ne lui avait servi à rien », disait-il ; c'en fut assez, à son avis, pour s'en tenir au préjugé du temps, où l'on pensait qu'il suffisait d'élever rustiquement la jeune noblesse, et que l'usage du monde faisait le reste. Jean-Antoine et son frère Annibal passèrent donc leur enfance à Mirabeau, sous les yeux d'un excellent père et d'une mère digne de lui, mais avec des exemples domes-

1. Thomas-Eucher, mort en 1677. (*Note de Lucas de Montigny.*)

tiques assez bizarres, de la part des oncles dont je viens de parler.

Il me sera difficile de rendre compte avec ordre des différentes époques de la vie de mon grand-père. J'ai ouï dire à mon père et à plusieurs de ses contemporains, que ce n'était point un homme que l'on questionnât, imposant à tous égards par sa réputation, ses services, sa haute et noble figure, son éloquence rapide, son humeur fière, ses qualités, ses vertus, et jusqu'à ses défauts ; quoique d'une très grande politesse, il était d'une vivacité si prompte et si susceptible que le tout ensemble en faisait un homme redoutable, qu'on ne se familiarisait point avec lui, et que ses enfants n'auraient pas même osé lui adresser un culte direct [1].

1. On peut en juger par l'extrait suivant des mémoires domestiques inédits du marquis de Mirabeau : « Les mœurs imposantes d'alors, et dès ce temps-là même bien changées, car le *système* fit une révolution absolue, et bouleversa tout, âges, mœurs, fortunes et conditions; ces mœurs, dis je, paraîtraient bien étranges aujourd'hui, que tout est dehors, semblant et afféterie, et où l'affectation et la prétention de sensibilité a pris la place de toute affection raisonnable, solide et sensée. Je n'ai jamais eu l'honneur de toucher la chair de cet homme respectable, de ce père essentiellement bon, mais dont la dignité contenait la bonté, qui se faisait toujours sentir, sans se montrer jamais en dehors. Il me fit partir très brusquement à la fin de 1729, sur quelque nouvelle de revue. Je me rappelle que devant partir matin, l'on me dit qu'il était jour chez lui, et je m'y rendis. Comme la voiture n'était pas arrivée, de crainte de s'impatienter, il me fit prendre et continuer une lecture de dévotion qu'on lui faisait; et quand il fut temps : *Voilà*, dit-il, *votre voiture, adieu mon fils, soyez sage, si vous voulez être heureux*, et je sortis comme j'aurais fait un autre jour...

J'étais parti enfant (*), pour ainsi dire, en 1729, de la maison paternelle. J'y revins pour la première fois en 1733, après le siège de Kell, à la première guerre de Louis XV, pour faire un équipage; je fus pareillement très peu de temps auprès de lui. Je me rappelle que le lendemain de mon arrivée, comme il allait à la messe de très bonne heure, il était sorti avant que je pusse lui rendre mes devoirs. Je le joignis sur le cours d'Aix, comme il revenait, et j'avais mon habit uniforme, le meilleur que j'eusse en ce moment. *Monsieur*, me dit-il, *quand on doit paraître devant gens à qui l'on*

(*) Le narrateur était né en 1715. (*Note de Lucas de Montigny.*)

Ce que je sais sur sa première jeunesse, c'est qu'il fut mousquetaire avant l'âge de dix-huit ans [1], puisqu'il se trouva dans ce corps au siège de Luxembourg, que l'incendiaire Louvois entreprit, en 1684, en pleine paix.

Il est difficile d'être plus favorisé de la nature que ne l'était ce beau jeune homme. Il avait cinq pieds dix pouces et la taille parfaite. Adroit à tous ses exercices, il avait le talent de se mettre comme personne ne l'eut jamais. Sa figure, noble, militaire et charmante, exprimait tout le feu qui dévorait son âme. Généreux et même fastueux, fier mais humain, obligeant, poli, ingénieux, il était fait pour

doit du respect, on quitte son habit de caporal, qui ne va nulle part qu'à la tête de la troupe; allez quitter cet habit.

Ni mes frères ni moi n'eûmes jamais d'entretien suivi avec mon père. Il observait, je crois, de dire devant nous de bonnes choses, au moins autant que devant tous les autres : mais, à cela près, il nous faisait peu ou point de leçons directes; il n'en avait pas besoin pour nous inculquer ses principes, et s'il est vrai que *initium sapientiæ timor Domini,* il nous avait inspiré tout ce qu'il fallait pour nous rendre sages; et franchement, s'il n'eût pas été craint de ses enfants, ils auraient eu un privilège particulier, car il l'était de tout autre. Je me rappelle bien, du moins, qu'à l'Académie, étant à deux cents lieues de lui, son seul souvenir me faisait craindre toute partie de jeunesse qui pouvait avoir quelque suite un peu bruyante. Et comme, faute de bras, il n'écrivait plus, et faisait écrire par ma mère, j'avais été si accoutumé à craindre, en recevant ses lettres, que de ma vie, alors, comme quarante ans après, je n'en ai pu ouvrir de ma mère sans battements de cœur. (*Mémoires domestiques inédits du marquis de Mirabeau.*)

1. J'ai ouï raconter qu'un jour de revue il se trouva tellement serré dans des souliers neufs, qu'il les coupa avec un rasoir; mais à peine il eut fait jour au pied captif, que le bas rouge contrasta fort avec la couleur de l'empeigne. Le roi était très minutieux dans ses revues. Le jeune mousquetaire se procure de l'encre, et croyant noircir son bas, il ne fait qu'une place couleur de sang de bœuf. Le roi arrive, et le jeune homme troublé pose le talon de son pied droit sur la solution de son pied gauche. Louis XIV, attentif, et dans toute sa pompe, s'arrête et dit : « *Mousquetaire, vous n'êtes pas bien sous les armes.* » Il fallut se remettre en pied, et ce mouvement guida droit au défaut; et toute la suite de rire autant que la majesté du maître le permettait. Combien de gens découvrent ainsi leur endroit faible, par les précautions mêmes qu'ils prennent pour le cacher! (*Note de Mirabeau.*)

attirer tous les regards, et sa dignité personnelle les fixa toute sa vie.

La jeunesse de ce temps était très vive et peu disciplinée. Les mousquetaires, quoiqu'ils fussent alors l'initiation nécessaire de la jeune noblesse, quoiqu'ils fussent commandés par de dignes chefs, et sous l'inspection immédiate de Louis XIV, qui les aimait, étaient une assez mauvaise école, comme le sera du plus au moins, mais toujours, toute réunion de jeunes gens. Cette méthode d'entasser la jeunesse, la dispense de toute décence, de toute tutelle domestique, et c'est, selon moi, un des plus prompts moyens de conduire à la corruption absolue toute civilisation amenée par la progression naturelle des choses, et non méditée par des têtes fortes et perspicaces.

Mon grand-père échappa à ces dangers, qu'il connaissait tellement, qu'on lui a entendu dire plusieurs fois. *J'aimerais mieux étouffer mes enfants que de les placer aux mousquetaires.* Il était très gai et très vif dans sa jeunesse ; mais jamais le jeu, les femmes ni le vin n'eurent sur lui aucun empire. On ne soupait qu'entre hommes alors ; il portait le vin, mais il n'allait pas à son tempérament, et jamais la chaleur des repas ne tira de lui que des espiègleries, qui se trouvaient sans cela dans son caractère. J'ai entendu faire de lui des contes singuliers, mais agréables et jamais méchants. On exagère toujours les ouï-dire anecdotes, et comme cet homme rare, en arrivant à l'âge mûr, ne devint que plus audacieux, plus original et plus élevé, les histoires que l'on faisait de lui, jointes à celles de ses oncles, avaient fait une telle impression, que notre nom, lorsque mon père entra dans le monde, était, pour les singularités tranchantes, aussi noté que celui de Roquelaure pour les bons mots ; avec cette différence que ces notes, toutes dans le genre noble, étaient comme une sorte de porte-respect et de chasse-coquin, si l'on peut ainsi parler.

Mon grand-père fut quatre ans mousquetaire ; dès l'année 1687, où il perdit son père, la guerre recommença pour

durer jusqu'à la fin du siècle. A la paix[1] le roi avait réformé toute sa cavalerie, ne gardant que la compagnie mestre-de camp de chaque régiment, laquelle conserva les étendards. Il fallut alors ramasser hommes et chevaux, et mon grand-père, avec toute la jeunesse brillante de son temps, eut une commission pour lever une compagnie de cavalerie. La sienne fut incorporée dans le régiment de Bezons, et les choix furent tels quant à la naissance et au mérite, que sept de ses camarades eurent la même année que lui, un régiment. Ce fut en Provence qu'il fit sa compagnie. Il lui fallait quarante hommes; il choisit sur quatre-vingts bourgeois de ses terres qui s'offrirent sans engagement et sur quarante qu'il emmena, onze furent depuis officiers; soit que les appétits belliqueux fussent tout autres alors en France qu'ils ne l'ont été depuis; soit que le peuple fut moins pauvre, soit aussi moins de goût dans la jeunesse pour les emplois de finance et de gratte-papier, soit, comme je le crois, ces trois raisons ensemble.

Louis XIV était encore dans toute sa pompe ; à peine âgé de cinquante ans, il avait déjà quitté les plaisirs et la galanterie ; il n'avait pas renoncé au goût du faste et de la magnificence, qui se combinant avec les décences de l'âge auxquelles il fut toujours exact, s'était tourné en dignité majestueuse sur sa personne et ses entours. Il aimait l'éclat de la dépense, et les livrées et les plumes, et les rubans dans le militaire et dans la noblesse. Personne n'eut comme lui l'art d'assortir la dignité et la grâce, l'ostentation et le naturel ; et la nation, avide de faveur, facile à l'imitation, flexible dans ses goûts et ses manières, était devenue pimpante, pour ainsi dire, et donnait tout à l'extérieur. Lors de la conquête de la Lorraine, en 1733, les vieillards qui se souvenaient encore des Français du siècle précédent, assuraient ne pas les reconnaître dans leurs enfants. « Autrefois, disaient-ils, les cors, les trompettes, les valets de livrée, les chevaux, les piqueurs, les voitures

1. La paix de Nimègue. (*Note de Lucas de Montigny.*)

brillantes interceptaient les avenues des spectacles : vous n'êtes que de maigres soudards auprès de ces brillants chevaliers. » Ainsi les beaux siècles ruinent les siècles suivants, mais la dignité personnelle est le premier des luxes et nous sommes encore plus déchus d'existence que de moyens.

La jeune noblesse française fut toujours militaire, et celle de ce temps l'était encore avec beaucoup de zèle et d'élévation. Mon père ne sait et n'a raconté que peu de détails sur les premiers services de mon aïeul, mais il eut de bonne heure la réputation d'un des meilleurs officiers de son temps, et véritablement personne n'était mieux né que lui pour ce métier. Leste, brillant, ardent, infatigable, nul besoin de sommeil ; audace sans bornes, vigilance sans égale, le sourire de l'intrépidité dans les yeux et sur les lèvres, au milieu des plus terribles dangers; généreux pour le soldat, noble avec l'officier, quoique dur pour les négligences; sa troupe était à lui, uniquement à lui ; et toute troupe était la sienne lorsqu'elle le voyait à sa tête ; sa première campagne dut le présager tel qu'il serait bientôt. Mais il n'a rien écrit dans sa retraite parce qu'il était privé, par ses blessures, de l'usage du bras droit. On sait seulement qu'il allait sans cesse *à la guerre,* comme on disait alors, c'est-à-dire avec les plus habiles gens pour apprendre son métier.

Ces commissions d'aller *à la guerre*, ou en parti, par détachement, le général les donnait à son choix, et mon grand-père ambitionnait fort de s'y trouver. C'est là que nous étions accusés de n'être jamais assez en force contre les Allemands, toujours plus nombreux. C'est à l'occasion de ces détachements souvent téméraires, que le généreux Turenne arrêtait la malignité publique, toujours prompte à se déchaîner contre ceux qui ont été battus. « C'est ma faute », disait ce grand homme, « je devais savoir qu'il trouverait là un détachement plus fort que le sien. Mais je le connais, c'est un brave homme, je lui donnerai occasion de prendre sa revanche. »

Outre ces détachements de détail, il s'en faisait de plus considérables pour des courses et des expéditions surtout en hiver. N'y eut-il eu qu'un Boufflers, en Europe, les troupes n'auraient jamais été sûres d'un mois de repos. Cet homme infatigable et d'acier, ambitieux de tout, et surtout de bien servir et de bien faire, parvenu à force de travail, de zèle et d'intrépidité, donnait toujours l'exemple et avait pour principe que souffrir et mourir doit être le vœu du guerrier et sa joie. Il disait froidement qu'à la fin d'une campagne le cavalier et son cheval ne devaient peser que quatre-vingts livres, et le fantassin que vingt-sept livres, y compris son bagage; exagération militaire qui prouve seulement qu'il ne fallait point se servir avec lui du mot *impossible*.

L'esprit d'indépendance et d'audace particulièrement propre à la jeunesse française et surtout à la jeune noblesse de ce temps, était à un trop haut degré dans le caractère et le tempérament de mon grand-père, pour qu'il ne fournît pas son contingent de traits singuliers et fiers en un temps qui fut l'aurore du siècle des innovations. Par exemple un des grands appuis de l'ordre que Louvois voulut établir dans le militaire, ce fut l'*inspection*. Par là, sans doute, il étouffait tous les abus anciens et usités de *passe-volans* et de *morte-paie*; mais, par cela même, cet établissement fut vu, d'abord, de très mauvais œil. Les *abuseurs* de ce genre ne sont jamais ceux qui résistent et se plaignent le plus; mais ils ameutent les jeunes gens, ceux qui sont le plus au-dessus de tout soupçon d'intérêt, et à qui leur fierté naturelle montre comme prérogatives sacrées tout ce qui avoisine l'indépendance.

Louvois commença par donner ces inspections à de vieux officiers endurcis, qu'il nomma *apôtres*. Quoique vendus et livrés, ils se lassèrent bientôt du rôle de *bouc émissaire*, et l'on nomma des *commissaires* qui n'avaient de pouvoir que celui de compter, et dont les fonctions furent érigées en charges. Des officiers généraux eurent, sous le nom d'*inspecteurs*, un ressort sur le nombre des soldats et leur police, pour une revue annuelle seulement. Quelque sou-

tenus qu'ils fussent, il leur fallut aller très doucement d'abord, témoin la scène de M. de Santena avec M. d'Artagnan, depuis maréchal de Montesquiou ; et, quant aux commissaires, ils furent longtemps tout à fait étrangers au militaire, et tout au plus tolérés. C'était donc par une soumission noble et très légère que l'on consentait à paraître devant eux. Cette explication était nécessaire pour faire entendre et noter, seulement comme une espièglerie plus que forte peut-être, le trait que je vais raconter.

Un jour, mon grand-père n'arriva à sa troupe, pour la revue, qu'au moment même où la revue se passait. Il descend de cheval sur la place même, et va droit au major qui dit à l'instant au commissaire : « Monsieur, voilà M. de Mirabeau que je vous disais ne pouvoir manquer d'arriver dans la journée. » Le commissaire répond qu'il est bien fâché, mais que son devoir est de passer la troupe en revue, et de noter ce qui y manque d'hommes; qu'au moment où la compagnie a passé devant lui, le capitaine n'y était pas; qu'il ne peut prendre connaissance d'autre chose, qu'en conséquence la revue est fermée pour M. de Mirabeau, *et qu'il passera absent*. Celui-ci laisse le major plaider sa cause et se récrier contre la rigueur du commissaire, qui, cramponné sur ses distinctions d'exactitude, persiste dans son refus. Le jeune capitaine, muet jusqu'alors, prend d'un grand sang-froid la parole, et dit au commissaire : « Monsieur, je suis donc absent? — Oui, Monsieur. — En ce cas, Monsieur, ceci se passe en mon absence. » Et, tombant sur M. le commissaire à grands coups de cravache, il lui donne à résoudre, en pleine place, un dilemme fort embarrassant.

L'audace est vraiment odieuse pour peu qu'elle soit oppressive, et qu'elle ne respecte pas le droit d'autrui, le faible soit de sexe, soit d'âge, soit d'état, de rang ou de moyens. Elle devient orgueil alors, vice repoussant, ou insolence, vice lâche. Mais jointe à l'équité et à la générosité, qui est la vertu naturelle des hommes forts et bouillants, l'audace s'attire infailliblement l'amour et le respect

des petits, portion de la société la moins brillante, sans doute, mais la plus utile et celle qui exécute. Cette audace fut un des caractères distinctifs de notre race, et lui attira toujours l'amour du peuple. Les deux frères, Jean-Antoine et Annibal, l'éprouvèrent à Marseille dans une occasion critique, et qui fera connaître les mœurs de ce temps, d'où l'on date cependant, avec raison, le complément du despotisme.

On avait, en Provence, une aversion horrible pour tout ce qu'on appelle partisans, gens d'aides, douanes, impôts indirects, etc. Il est aisé d'augurer de ce que j'ai dit, relativement aux commissaires et aux inspecteurs, que mon grand père n'était pas des plus souples à subir le joug des interrogations et perquisitions aux portes, barrières et passages. Tous ces établissements étaient nouveaux alors, résultats oppressifs de la fiscalité moderne et des prohibitions mercantiles au profit de nos manufactures exclusives ; ces inventions de Colbert (non quant à la découverte, mais quant au principe funeste de faire porter sur ces objets le pivot des finances, et de soutenir ce système de tout le poids de l'autorité), ces inventions, dis-je, non encore émoussées par l'habitude, inspiraient une horreur universelle. Cependant, le roi mettait à les protéger son exactitude extrême et sa volonté constante. Il donnait l'exemple, il faisait fouiller ses propres équipages, et la méthode inquisitrice n'en prospérait pas plus.

Mon grand-père et son frère se trouvaient alors à Marseille ; un porteur à leur livrée, mais connu pour contrebandier, est suivi par les employés, et se réfugie dans la cour de notre maison. On ferme les portes sur eux, et les valets d'armée tombent sur les gardes. Ils étaient trois ; ils furent cruellement vexés, et l'un d'eux, au moment où, les portes enfin rouvertes, ils sortaient, tomba demi-mort d'un coup qu'il reçut à la tête. Tout ce bruit émeut le peuple, il crie qu'on a voulu forcer les portes de MM. de Mirabeau, et se répand par toutes les rues, avec des clameurs et des menaces. « *Vivent MM. de Mirabeau ! Voulez-vous que lei boujarren touteis à la mar ?* (Voulez-vous

que nous les jetions tous à la mer?) » Les bureaux furent fermés, et, pour faire cesser le tumulte, il fallut que les deux frères quittassent la ville et se retirassent à Mirabeau. Aussitôt, grandes plaintes des directeurs et commis à M. Le Bret père, alors intendant. D'abord, il promit beaucoup et ne fit rien. A la seconde complainte, il leur dit : « Messieurs, j'ai fait attention que votre établissement demandait à être consolidé par le temps, et qu'il fallait surtout éviter les querelles personnelles. MM. de Mirabeau sont fort apparentés et appuyés dans cette province, et plus aisés à exciter qu'à retenir. Je crois donc que le meilleur parti... » Ils entendirent ce langage, et il n'en fut plus question en Provence. Mais mon grand-père, accommodeur d'affaires alors s'il en fût, écrivit poliment à M. Le Riche, fermier général de ce département, et père de cet élégant de La Popelinière, que nous avons vu se signaler dans la ferme par la singularité et la folie de ses dépenses, que s'il entendait encore parler de cette affaire, il lui passerait à lui, Le Riche, la charge départie sur ses gens, à Marseille, la première fois qu'il le trouverait à l'amphithéâtre de l'Opéra. Le Riche fut porter cette lettre à M. de Barbezieux, car la ferme n'était pas encore sur le pied de se faire justice elle-même. Quand ce ministre, jeune encore, revit mon grand-père, il lui dit « qu'il fallait se contenter de tuer ces gens-là, sans les menacer encore par lettres ».

Cette indulgence était-elle excessive? Peut-être oui; mais on aurait perdu des têtes de cette trempe plutôt qu'on ne les aurait assouplies. Les hommes qui ne se découragent jamais, les hommes qui ont le ressort et, pour ainsi dire, l'appétit de l'impossible, sont trop précieux pour que les vrais hommes d'État, et les princes qui veulent exécuter de grandes choses, ne les ménagent pas. Un grand général lui-même ne préserve toute une nation que par le secours d'une bonne armée ; et une bonne armée n'est telle que par des officiers qui braveront toujours toute autre subordination que celle du devoir sérieux et de l'honneur.

Mon grand-père eut, en 1696, un régiment d'infanterie, ou, comme on disait alors, la permission de traiter avec M. de Clérembault. Sous l'ordre établi par Louvois, on devait être quatre ans mousquetaire, et dix ans capitaine de cavalerie. Ce ministre mourut en 1691, et son régime lui survécut jusqu'à l'époque de la grande guerre du commencement de notre siècle; temps où Chamillard, inhabile et surchargé, laissa tout se relâcher. Mon grand-père ne subit donc pas tous les délais ordinaires. Il approchait de trente ans, lorsqu'il eut son régiment, qu'il trouva très bien composé. Un trait, que mon père lui a entendu raconter et qui fait honneur à l'homme, donnera une idée des soldats de ce siècle.

En faisant sa revue, mon grand-père vit un soldat qui tenait mal son fusil sur l'épaule. Quand il voulut en faire la remarque, le major lui dit à demi-voix : « Monsieur, vous saurez ce que c'est ». Ils passèrent, et il lui raconta le fait suivant. Le régiment était à Sarrelouis, et, dans les places, il était, comme il est, défendu aux soldats, par un ban général, de mettre l'épée à la main, sous peine d'avoir le poing coupé. Cet homme trouve deux de ses camarades qui se battent, court à eux, et suivant la règle qui dit qu'il ne faut jamais séparer deux épées croisées qu'avec une épée, il tire la sienne, se jette entre eux et leur dit : « Amis! que faites-vous? » La garde accourt. Les deux coupables fuient, et le caporal, car c'en était un, qui reste parce qu'il n'avait rien à se reprocher, est saisi l'épée à la main et conduit au corps-de-garde. Il raconte la chose telle qu'elle est ; on assemble un conseil de guerre ; il y paraît avec fermeté et répète la vérité. On lui demande le nom des coupables, et sur son refus de les dénoncer, on le menace de lui faire subir la peine qu il a encourue, quoi que avec de bonnes intentions. Il répond froidement : « Je les connais, Messieurs, mais je ne les nommerai pas, et moins encore pour les mettre à ma place. Qui de vous dénoncerait son camarade? Non, je sauverai deux hommes au roi. Peu de soldats sont sûrs de rendre un tel service. J'ai encouru la peine, je la subirai. Je demande seulement

une grâce; c'est qu'on veuille bien ne me faire perdre que le poignet gauche, afin que je puisse encore tirer l'épée pour de plus belles occasions. » Hélas! il n'y a dans le subalterne que trop de cet esprit servile, qui se fait une gloire de s'attacher à la lettre de l'ordonnance dans toute sa rigueur, et ne veut ou n'ose s'écarter de cette raideur superstitieuse qui coûte si peu aux âmes routinières, lorsqu'elle s'exerce aux dépens d'autrui. Ce digne soldat fut condamné, et remercia de l'échange du poignet qui lui fut accordé. Arrivé au billot, il dit au bourreau : « J'ai subi l'humiliation et l'appareil pour l'exemple, c'est là la peine; le reste est ordre du roi; je l'exécute; il doit l'être de la main d'un soldat, retire-toi, et me donne le couteau. » Il le prend en effet et d'un coup fait sauter son poignet gauche. C'était là le soldat qui soutenait du moignon la crosse de son fusil!

On peut juger si l'amour pour le soldat, que porta toujours au plus haut degré mon grand-père, fut refroidi par ce trait héroïque. Il regardait le soldat comme l'enfant des officiers, et le colonel comme le chef de famille. Aussi était-il adoré, et les troupes qu'il commandait comptaient sur cet amour particulier qui faisait dire en Italie, bien des années après : « N'approchons pas de Mirabeau, il n'y fait pas bon aujourd'hui; le soldat se mouille ».

Dès la première campagne[1], il se ménagea si peu, que son premier bataillon, décimé, fut hors de service et laissé en garnison; mais il obtint de servir à la tête du second. Il marchait avec ce bataillon pour joindre l'armée, lorsqu'il reçut un ordre du prince de Vaudemont, gouverneur du Milanais, de se détourner de sa marche pour se porter sur un village voisin; et bientôt il apprit que c'était pour servir de garde au roi d'Espagne, qui vint cette année en Italie, et qui couchait là cette nuit.

Il arriva, en effet, avec sa cour espagnole, et les officiers généraux des deux nations. Le soir, mon grand-père

1. Campagne d'Italie. (*Note de Mirabeau.*)

s'étant présenté pour recevoir l'ordre, le duc de Médina s'avança pour le lui donner. Après avoir fait le sourd de la manière la plus marquée, il se redresse, et déclare que le roi de France faisant l'honneur aux colonels qui sont à sa porte de leur donner l'ordre de sa propre bouche, il ne le recevra que de celle du roi. L'alarme est aussitôt dans toute la cour espagnole. On sait ce qu'est pour cette nation l'*étiquette*; et il était surtout recommandé au jeune roi d'avoir les plus grands égards pour les formes et les manières espagnoles. Ce fut, de toutes les leçons qu'on lui avait faites, celle dont il se souvint le mieux, et elle lui fut très utile. Toute sa cour s'opposa donc à la dérogeance proposée, et les sollicitations se tournèrent vers le colonel prétendant. Généraux et ministres, tout vint à lui, on lui demanda la chose en grâce. Il répondit qu'il pouvait tout, si ce n'est de laisser humilier sur sa tête le grade dont le roi l'avait honoré.

On lui représente les ordres précis et répétés d'éviter et d'écarter tout ce qui pourrait le moins du monde mécontenter les Espagnols; les conséquences d'une querelle de préséance; les provinces suspectes, les royaumes ébranlés... Il assura qu'on lui prodiguait trois fois plus de politique qu'il n'en pouvait entrer dans sa tête, et qu'il se bornait à ce point que le roi lui donnerait l'ordre, ou qu'il n'en recevrait pas. Assez d'officiers qui le connaissaient, avertirent que c'était une tête invincible, et l'on prit le parti d'oublier de donner l'ordre. Il s'en aperçut, et ayant demandé deux fois, à voix haute, *s'il n'y avait point d'ordre*, voyant que chacun baissait la tête, il descend et dit : *Tambours, rappelez!* Tous les rois de la terre n'auraient pas empêché son régiment de lui obéir, quand il était à la tête; il lève la garde et se met en marche. Voilà les senores en émoi, comme si tous les houzards de la Hongrie eussent été là. On le rappelle, et *Philippo quinto* vient lui souffler dans l'oreille : *Saint-Ambroise et Milan.* Quand tout fut apaisé, il dit aux officiers généraux que, s'ils eussent pu le renvoyer à son état-major, qui était son poste naturel, son commandant de bataillon, demeuré seul, eût

reçu l'ordre d'un valet de chambre, si l'on eût voulu. Le lendemain, le roi lui tourna le dos, quand il se trouva sur son passage; mais on se tint pour dit, désormais, qu'il ne fallait pas tenter de faire reculer un tel homme.

Jean-Antoine de Riqueti guerroie en Italie. Il est au combat de Chiari, à la bataille de Luzara, au siège de Mantoue, enfin, grièvement blessé à Cassano, il fut laissé pour mort près du pont qu'il defendait. Les chirurgiens le guérirent, mais la gorge à demi-tranchée, il dut porter un support, d'où son surnom de *col d'argent*. Il se retire dans ses terres, se marie avec M[lle] de Castellane, retourne au service comme brigadier, malgré ses blessures, est employé, en 1707, à l'arrivée du Dauphin, prend part à la compagne de 1710 en Flandre. Jean-Antoine dégoûté des passe-droits, des intrigues, quitte le service et vend son régiment. Il se retire dans ses terres. Jean-Antoine a six garçons et une fille. Il améliore ses domaines, mais il est en partie ruiné par la chute du *Système* dont il possède pour cent mille écus de billets. Cependant avec de l'économie il refait sa fortune.

Voici la fin de la notice de Mirabeau.

Mon père a raconté, dans l'éloge historique de sa mère, la résolution qui fut prise alors[1], entre ces deux regrettables époux; avec quelle délicatesse et quelle honorable confiance le mari consulte sa femme sur le parti qu'il avait à prendre, avec quelle sympathie noble, vraie et naturelle cette femme excellente répondit à une telle marque d'estime, sans se méprendre au motif de cette déférence, sans se parer d'un sentiment qu'elle eut l'air de faire naître, sans mettre un moment en doute que le parti d'un homme digne d'elle ne fût invariablement arrêté. On lit avec plaisir des traits de générosité et de désintéressement dans l'histoire, on les admire, on en est touché; et quoique chacun n'en prenne que selon les proportions de son caractère, les âmes même les plus étroites ne peuvent pas s'empêcher de sentir que la générosité est la racine des

1. Au moment de la chute du *Système*. (*Note de Mirabeau.*)

vertus, de la véritable élévation et de la gloire réelle, qu'on demande en vain à la fortune. Mais ces traits historiques sont saillants, ils sont célèbres, ils ont des spectateurs et des partisans liés par l'intérêt et la reconnaissance. Il demeure à ceux qui ont fait ces sortes de sacrifices l'honneur d'une action d'éclat, et même les ressources morales qui peuvent s'ensuivre. Mais ici il s'agissait de tout perdre, seulement pour être juste, sans y obliger personne, sans être vu de qui que ce fût. Il fallait passer de la gêne à la pauvreté, car quinze mille livres de rente distraites d'une fortune épuisée par trente années de guerres mettaient notre aïeul désormais hors d'état de sortir de chez lui, d'aller où il était mandé, d'obtenir la récompense de ses services, l'avancement, les grâces, les dédommagements mêmes, qui ne manquèrent point aux officiers notables, et à portée, qui perdirent quelque chose au *Système*. Il fallait dire adieu à tout cela, ou aller vivre d'emprunt et s'établir sur l'espérance. Quelle fin à proposer à un homme de ce caractère ! Il fallait renoncer à tout dans le temps où il voyait une famille nombreuse croître et s'élever. Il fallait s'enfermer pour sa vie sur une roche pour y payer des dettes qu'il pouvait effacer en un jour, des legs aux hôpitaux, aux créanciers inconnus, plusieurs même qui auraient reçu et payé leurs propres dettes avec ces effets véreux. « N'importe, dit-il ; à la fin, ces remboursements seraient forcés pour le dernier au moins de ceux qu'ils pourraient atteindre ; et l'injustice partirait toujours de moi ». Il ne remboursa donc personne, il garda ses billets, et se résigna.

Ses succès domestiques firent voir, dans la suite, ce que peuvent la constance, l'ordre et la régularité : à peine vécut-il dix-sept ans depuis cette époque ; il tint toujours un état honorable, et dans cette période, non seulement il paya ses dettes et liquida tous les engagements de sa maison, les passages de ses fils à Malte ; mais à sa mort, il laissa pour deux cent mille francs de contrats sur la ville de Marseille, sur la province, ou sur des particuliers. Or, il est à noter que ses épargnes ne pouvaient grossir d'elles-mêmes, car on était alors dans le principe que les dettes à jour,

c'est-à-dire remboursables à terme, et dont le capital n'est engagé, ne pouvaient, en conscience, porter intérêt. Et l'on sent bien qu'un tel homme pensait qu'en matière d'intérêt, ce qui blessait la conscience blessait l'honneur. Son argent demeurait donc inerte dans les mains de son homme d'affaires, jusqu'à ce qu'il eût de quoi faire un remboursement ou un remplacement.

Désormais fixé dans sa province, l'archevêque d'Aix, Vintimille, et M. Le Bret, premier président et intendant, le sollicitèrent de se mêler des affaires municipales et de se laisser nommer premier procureur du pays; il s'en défendit avec ténacité, et leur répondit en badinant : « Vous m'honorez l'un et l'autre de quelque estime, et moi je vous respecte également. Au bout de quinze jours, si j'étais là, vous me prendriez pour un fou, et si j'osais je vous prendrais pour des fripons. Ainsi, demeurons comme nous sommes; la charité y gagnera, et la province n'y perdra rien. »

Au reste, l'âge ne l'affaissa pas plus que ne le firent les malheurs, et il conserva toujours le feu de son caractère. J'en ai ouï citer une anecdote qui fit grand bruit. Des gardes du tabac, sur quelque dénonciation fausse, vinrent tout à coup faire une descente et fouiller chez le curé de Mirabeau; ils ne trouvèrent rien et partirent au plus vite; mais aussitôt que notre aïeul en fut averti, il ordonna qu'on les poursuivît : et montant lui-même à cheval, chose qu'il ne faisait plus, il les suivit à la piste dans les friches et dans les bois, où la frayeur les avait jetés et les lança jusqu'au bord de la Durance, que ces gens gayèrent[1] comme ils purent, attendu qu'heureusement pour eux elle se trouva basse alors. Il ne s'en tint pas là, il écrivit si fortement, demandant la révocation de tous les chefs, et assurant que s'il ne recevait pas cette réparation, tous les employés des Aides de la province iraient dans le Rhône ou dans la mer, qu'il fallut négocier avec cet homme redouté qu'on ne voulait pas et qu'on ne pouvait pas cabrer

1. Passer à gué.

pour un cas semblable. Il y en eut de révoqués, et le directeur de ce tripot vint lui-même faire satisfaction.

Cette même chaleur le suivait partout dans le commerce de la vie et surtout lorsqu'il se présentait du bien à faire. Jamais on ne fut plus sensible, plus attentif, plus noble, plus officieux, plus infatigable à servir tous ceux qui avaient besoin de lui, et qui n'avaient pas de reproches à craindre ni à se faire. La nature semblait avoir fait de lui le protecteur naturel des hommes Lui adressait-on de pauvres plaideurs de la montagne, ou des gens dépaysés pour d'autres affaires, il prenait leur fait et cause avec une ardeur, une vigilance qui n'eut jamais d'égale, qui entraînait tout, embrassait tout, et ne confondait rien. Ses conseils, ses gens d'affaires, son argent, sa maison ses amis, tout était à eux; et sa vie entière, à cet égard, fut un tissu d'actions nobles et généreuses qui lui faisaient une réputation très distinguée et une sorte de département de reconnaissance fort étendu. En un mot, toutes les grâces de la bienfaisance ornaient sa conduite, comme celles de la diction, et toute la chaleur de l'éloquence la plus majestueuse, étaient l'âme et le soutien de son esprit.

En 1727, il y eut de grands bruits de guerre et des dispositions de ce genre poussées fort loin. On lui écrivit pour savoir si on lui rendrait son rang, qui l'eût fait lieutenant-général ancien, et s'il passerait en Italie. Sa santé ne le permettait plus; elle alla désormais toujours en s'affaiblissant jusqu'à son dernier jour et la vue lui manqua tout à coup jusqu'à lui refuser de le guider. Du reste, il vécut jusqu'au bout tout entier. Sa figure n'avait point changé et la majesté de la vieillesse ajoutait encore à la beauté de sa stature et à ses avantages naturels qui, sans doute, et quoi qu'on en dise vulgairement, sont beaucoup plus précieux pour un homme que pour une femme, qu'ils vouent presque toujours au malheur.

Notre aïeul mourut le 27 mai 1737, dans sa soixante et onzième année, également aimé et respecté de sa famille, révéré de ses compatriotes, estimé et honoré partout où son nom fut connu ; sa mort fit événement dans sa patrie,

comme une perte publique. Cependant il n'avait ni charge, ni emploi, ni autorité, ni aucun autre crédit que celui qu'il devait à sa considération personnelle ; et ses qualités dominantes n'étaient pas sans plusieurs de ces défauts qui effarouchent les hommes. Ses vassaux le craignaient ; ses valets le redoutaient ; tous portaient autour de lui un air de crainte qu'impose un maître absolu, et tous le regrettèrent, tous le pleurèrent. Quelle est donc la cause de cette apparente singularité? Serait-ce que l'homme veut être dominé, pourvu, d'ailleurs, qu'en cas d'oppression, il sache où trouver son refuge? Tout cela pouvait être pour ses commensaux; mais ceux qui ne lui devaient rien? mais le public? mais la province? Je vois ce que c'est :

Cet homme mérita beaucoup et n'obtint rien. Usé de services, criblé de blessures, chargé d'honneurs et de réputation, toujours désintéressé, noble et juste, il n'eut aucune récompense, ni grades, ni emplois, ni pensions. Il ne fut sur le chemin de personne. On lui rendit après lui, en hommages, ce qu'il eût dû avoir de son vivant en récompenses. On lui pardonna ses défauts; on ne vit que ses vertus et son mérite; il faut opter en ce monde : L'ESTIME OU LA FORTUNE. Tous les hommes sont tels que ce peuple original qu'on a désigné sous le nom de gascon : *on ne saurait avoir à la fois leur argent et leur amitié.*

Ceux qui seraient étonnés des couleurs que nous avons osé employer pour peindre un homme qui n'est resté ni dans les fastes des cours qu'on appelle histoires des nations, ni dans les recueils mensongers des gazettes, auraient tort, à ce qu'il nous semble. Nous ne leur disons point qu'il en fut de tout temps comme du nôtre (car sous le tableau toujours changeant des mœurs, celui des mobiles et des moyens ne change point); que faire parler de soi fut alors, comme aujourd'hui une prétention mendiante qui, affrontant le ridicule contemporain, et bravant le mépris des honnêtes gens, achète avec de l'or les vains avantages de la célébrité. Nous ne leur dirons pas que les divers moyens, ou tout au moins l'assiduité, la patience et le dévouement qui mènent à la fortune, répugnent beaucoup aux gens

de mérite, pleins d'un honneur qui ne saurait fléchir devant les occasions de complaisance servile et de basse docilité. Nous ne leur dirons pas que souvent aussi, détournés par les conseils de la sagesse, de se laisser éblouir au clinquant de la faveur, et de payer de leur temps et de leur liberté, biens les plus réels de la vie, le bonheur d'optique, ces hommes laissent au vulgaire les honneurs et les dignités. Mais nous leur dirons : nul homme ne réunit toutes les qualités. Les hommes délicats sur l'honneur n'ont certainement pas celles qu'il faudrait pour percer la foule des assidus autour des comptoirs de la fortune. Quelquefois les circonstances les rendent nécessaires et forcent à les mettre en avant. Alors ils produisent certainement un effet tout différent de celui qu'on peut attendre des favoris de l'aveugle déesse. Mais, heureuses les nations! Heureux les siècles, qui n'éprouvent pas ces circonstances !

Quoi qu'il en soit, nous n'imaginons pas que personne mette en doute que partout et dans tous les temps il ne vive et meure loin de tout éclat une multitude d'hommes supérieurs à ceux qui jouent un rôle sur la scène du monde, bien que chargés souvent du mépris public. Cependant, ces derniers demeurent notés par le titre, si ce n'est par l'aloi. L'homme respectable dont nous avons parlé ne fut point obscur. Il ne put même être dans la médiocrité un seul jour, un seul acte de sa vie. Mais il lui fallait un plus grand théâtre et surtout un meilleur peintre. Nous n'entreprendrons point de l'offrir à la vénération de la postérité. Mais il doit être à jamais révéré de la sienne. Heureuse si elle ne cesse de prendre cet homme pour modèle, ses actions pour exemple et ses vertus pour leçons !

XIV

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORDRE DE CINCINNATUS [1]

Après avoir obtenu la revision du procès de Pontarlier en rapt de séduction et adultère, Mirabeau partit en Provence chez son oncle le bailli, où il arriva le 19 octobre 1782, dans le dessein de demander la réunion avec sa femme, de bon gré ou par des juges. Il échoua auprès de Mme de Mirabeau et devant le tribunal d'Aix, malgré ses tentatives de rapprochement, ses mémoires et ses plaidoyers [2], et le 5 juillet 1783, la sépa-

1. *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* ou *Imitation d'un pamphlet anglo-américain, par le comte de Mirabeau, suivies de plusieurs pièces relatives à cette institution*; *d'une lettre signée du général Washington, accompagnée de remarques* PAR *l'auteur* FRANÇAIS; *et d'une lettre de feu Monsieur Turgot, ministre d'État en France, au docteur Price sur les législations américaines*; à Londres, chez J. Johnson, Saint-Paul's Church-Yard, 1784, in-8°, 203 pages. Il y eut une seconde édition en 1784, in-8°, 385 p., comprenant en plus, « et de la traduction d'un pamphlet du docteur Price, intitulé : *Observations on the importance of the american Revolution, and the means of making it a benefit to the world*, accompagnées de réflexions et de notes du traducteur ». Cette édition est signalée par Loménie comme la première.

2. Il publia successivement : *Observations pour le comte de Mirabeau*, signé : Honoré-Gabriel de Riqueti, comte de Mirabeau, et Sicard, procureur, Aix, chez Joseph David, imprimeur du Roi, 1783, in-4°, p. 73; *Plaidoyer prononcé par le comte de Mirabeau à l'audience de M. le lieutenant général*, le 20 mars 1783, in-4°, p. 45; *Précis sur la demande de madame la comtesse de Mirabeau en surséance*, Aix, Joseph David, in-4°. *Requête du comte de Mirabeau*

ration de corps, entre les époux, était prononcée. Mirabeau n'accepta pas l'arrêt; il revint à Paris pour présenter un recours auprès du Conseil d'État, mais la commission chargée de l'examiner ne l'admit point. Son *Mémoire* fut, en outre, supprimé par le garde des Sceaux, et Mirabeau le fit imprimer à Mæstricht [1], autant pour se venger de la suppression que pour résumer publiquement les éléments de son procès.

Dans la crainte d'une vengeance de M. de Miroménil, et sollicité par Hugh Elliot, qui avait été son condisciple à la pension de l'abbé Choquard, il décida en août 1784 un voyage à Londres, en compagnie de Mme de Nehra [2], sa nouvelle compagne. Il y publia le premier ouvrage qu'il signa de son nom, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, commencé à Paris, avec la collaboration de Chamfort, sur la demande de Franklin, qui désirait combattre l'Ordre naissant [3]. Mirabeau estimait cet ouvrage : « J'avoue, mon très cher, écrivait-il au major Mauvillon, que je fais quelque estime de mes *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*. Il me semble qu'il y a dans cet écrit un bon sentiment philosophique et un bon mouve-

présentée à Nosseigneurs du Parlement et signifiée le 3 *avril*, *en réponse à la requête de la dame comtesse de Mirabeau signifiée la veille*, in-4°, p. 39, Aix, J. David, 1783; *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et consultations pour madame la comtesse de Mirabeau*, in-4°, p. 202, Aix; *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*, in-4°, p. 13, Aix.

1. *Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le Garde des Sceaux*, *et par respect pour le Roi et la Justice*, *avec une conversation de M. le Garde des Sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet*, 1784, in-8. p. 180.

2. Henriette van Haren, fille naturelle de Guillaume van Haren. homme politique, historien et littérateur, était née le 15 mars 1765. Elle avait connu Mirabeau au commencement de 1784 et elle ne s'en sépara qu'en 1789, à la suite de querelles intimes dues à une nouvelle maîtresse, Mme Le Jay.

3. « L'ouvrage qui occupait Mirabeau était celui sur l'Ordre de Cincinnatus, dont on craignait en Amérique des conséquences fâcheuses pour la liberté. Franklin lui avait communiqué un petit pamphlet dont il désirait une traduction : au lieu d'un traduction, Mirabeau en fit une imitation, il y ajouta ses propres idées sur la noblesse héréditaire, sur les ordres en général, et fit de cette bagatelle un livre excellent. (Notice de Mme de Nehra, p. 16. *Esquisses historiques et littéraires*, Louis de Loménie, in-8, Paris, 1879).

ment oratoire. Il me semble que ce morceau du patriciat décoré est neuf, il me semble enfin que le sujet a été bien envisagé sous toutes ses faces. De tout ce que j'ai écrit, c'est ce dont je suis le moins mécontent[1] » Et, d'autre part, il répondait au reproche de n'avoir que traduit une brochure américaine : « J'ai donné mon livre sur les *Cincinnati* pour l'imitation d'un pamphlet anglo-américain. C'est dans ma préface que se trouve l'indication de la feuille de cet Aldanus Burke qui, dit-on, réclame mon ouvrage. Et si ceux qui la citent aujourd'hui, l'avaient seulement lue, ils auraient compris qu'ils réussiraient difficilement à faire passer un gros volume, deux fois traduit en anglais (à Londres et en Amérique), et qu'on va publier en allemand, pour la traduction de 16 pages in-8 ou de 24 pages in-12 ; car le très estimable pamphlet d'Aldanus Burke a été imprimé sous ces deux formats Au reste, et pour ne pas me faire plus modeste que je ne suis, j'estime que si je savais traduire ainsi, je ne ferais jamais que traduire [2]. »

Quelle a été la collaboration de Chamfort? Certainement importante [3], mais il n'est pas contestable que Mirabeau fut le

1. *Lettres du comte de Mirabeau à un de ses amis d'Allemagne écrites durant les années* 1786, 1787, 1788, 1789 *et* 1790. Hambourg. 1792 (Berlin, 5 sept. 1786, p. 28.)

2. Sur *Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs*, préface, p. 3, note.

3. « Pour votre intérêt, dépêchez-vous donc, mon ami ; mais que diable vous parlé-je de votre intérêt, tandis que vous savez que le ménage meurt de faim et spécule sur la brochure. » (Lettres à Chamfort, 22 juin 1784.)

« Vous êtes bien aimable de m'avoir sacrifié Navarre, mais vous le seriez davantage de pousser votre besogne : 1° Parce que vous êtes digne de mettre la gloire à régner chez nous ; 2° parce que la besogne presse et tellement qu'il m'a fallu entrer en explication avec F..., pour expliquer le retard. Ne vous fiez pas sur le temps qu'il me faut à moi, car si j'avais le manuscrit que M. Thomas a gardé pour y faire ses notes, tout serait refondu, attendu que les morceaux de rapport, et même les soudures, sont prêts. Sans doute, c'est un ouvrage nouveau, mais ce n'est pas une raison pour qu'il s'éternise, surtout depuis qu'on en parle, car l'attente à remplir est toujours une pénible destinée. (Lettre IV, sans date.)

Lettres de Mirabeau à Chamfort imprimées sur les originaux écrits de la main de Mirabeau, et suivies d'une traduction de la dissertation allemande sur les causes de l'Universalité de la langue

metteur en œuvre, et qu'il écrivît les morceaux oratoires qui portent sa marque, dans cette compilation grossie de pièces diverses, plutôt pour former un volume que nécessaires à l'argumentation contre la noblesse récente des Cincinnati [1].

AVIS

Je n'ai jamais rien imprimé sous un nom que mon père a rendu difficile à porter. J'ai cru jusqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les premiers essais d'un homme jeune encore, et qui plus qu'un autre a besoin de maturité.

J'aurais plus longtemps, et peut-être toujours fait de même; mais des circonstances très connues m'ayant forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier désormais que des écrits avoués. On ne manquerait pas, si je négligeais cette précaution, de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteste donc que tout ce qui désormais ne portera pas mon nom, me sera faussement attribué, et j'espère que ceux qui m'honorent de leur haine, s'apercevront que pour avoir pris un tel engagement, je n'en serai pas plus timide.

française qui a partagé le Prix de l'Académie de Berlin ; traduction attribuée à Mirabeau et imprimée sur le manuscrit corrigé de sa main. Paris, chez le directeur de la Décade philosophique, an V de la République française.

« Je travaille, et cela ne vient pas mal, je vous en souhaite autant; mais c'est une chose très pénible que de changer l'ordonnance de son ouvrage sans le refaire, et je serais très fâché que cette contrariété-là vous arrivât, car vous enverriez promener votre besogne. » (Lettre V, sans date.)

1. Mirabeau et Chamfort avaient formé des projets de collaboration : « Au reste, mon ami, j'ai pensé comme vous, que nous pourrions un jour et à chaque belle saison, faire de fort jolis romans ensemble; ainsi, je garde l'historiette; je garde vos lettres aussi, gardez les miennes, si vous voulez, nous les ferons copier quelque jour ensemble et en alternant. Il se trouve dans les lettres une foule de choses d'autant mieux dites, qu'elles le sont avec liberté, qu'on ne retrouve plus, et qu'on est fâché d'avoir perdues. Et puis, comme monument d'amitié, n'est-ce pas une assez douce chose? » (Lettre III. Paris, sans date.)

L'institution de l'Ordre de Cincinnatus, à l'occasion de laquelle l'écrit suivant a été composé, vient d'éprouver une assez grande révolution, dont nous rendrons un compte détaillé à la suite de cet ouvrage.

La Société des Cincinnati, instituée *héréditaire*, l'était encore, lorsque j'ai pris la plume. Les associés ont renoncé depuis à cette partie de leurs statuts, on le verra dans le *post-scriptum*. Mais comme je crois y avoir démontré que les conséquences de leur institution sont précisément les mêmes, que leur dignité continuera d'être héréditaire au moins dans l'opinion, véritable siège de la noblesse, et qu'en laissant subsister les Cincinnati, on ne saurait les empêcher d'être au moins perpétuels, comme d'ailleurs la partie de cet ouvrage qui concerne l'hérédité contient peut-être quelques vérités neuves ou dites d'une manière nouvelle, et des déductions importantes, j'ai cru devoir laisser cet écrit dans l'ordre qui lui avait été destiné avant l'abolition de l'hérédité, laquelle ne change point l'état de la question autant qu'on affectera de le croire.

Le titre de cet ouvrage n'est point une fraude officieuse. Il a paru l'année passée à Philadelphie, chez *Robert Bell, in Third-street*, un pamphlet écrit en anglais sous ce titre : *Considerations on the society or order of Cincinnati, lately instituted by the Major-générals, Brigadier-générals, and other officers of the American army, proving that it creates a race of hereditary Patricians or Nobility, intersperfed with remarks on its consequences to the freedom and happiness of the Republic : addressed to the people of South Carolina, and their representatives : by Cassius. Supposed to be written by Ældanus Burke, esquire, one of the chief justices of the state of South Carolina.* Avec cette épigraphe : *Blow ye the trumpet in Zion.*

Ce pamphlet, peu ou point connu en Europe, contient en substance l'ouvrage que nous rendons public. Si je me suis permis de changer l'ordre des idées, d'élaguer des longueurs, de supprimer quelques détails relatifs à la Caroline méridionale, qui m'ont paru trop particuliers à cet Etat pour ne pas faire digression dans des observations géné-

rales, c'est ce que je pense, qu'en transportant dans notre langue des écrits étrangers, il faut les rendre les plus faciles à lire qu'il est possible. Or chaque langue et chaque nation a des manières différentes d'arranger et d'énoncer ses idées.

Au reste, j'ai cru pouvoir me permettre, pour prix de mon travail, de m'abandonner à quelques-uns de mes mouvements[1].

A Londres, 20 septembre 1784.

C'est à la fin du XVIIIe siècle, au moment où l'Amérique semblait ouvrir un asile à l'espèce humaine, au moment où la révolution la plus étonnante, la seule peut-être qu'avoue la philosophie, appelle tous les regards sur l'autre hémisphère, que la Société des Cincinnati s'établit sur le continent entier de l'Amérique régénérée, sans que le Congrès qui représente et régit la Confédération américaine, sans qu'aucun des Etats-Unis, sans qu'aucun Corps dans ces Etats, y forme la plus légère opposition, sans qu'aucun particulier ose adresser à ses concitoyens la moindre observation sur cet ordre, d'un genre absolument nouveau, qui doit infailliblement et bientôt, changer la face du pays qui l'a vu naître.

Plus je réfléchis sur cette Institution, et sur les suites politiques qu'elle aura inévitablement, plus je m'étonne que, créée d'elle-même, profondément conçue, secrètement et rapidement exécutée, se présentant sous une apparence à la fois hardie et douteuse, elle n'excite pas l'attention générale. S'il était en moi d'envisager un seul instant cet ordre avec indifférence, si mon esprit et la philosophie du moment commandaient à ce point à mon cœur, je ne pourrais pas m'empêcher de sourire en voyant ces Américains, qui dans leurs assemblées générales et particulières déclament avec aigreur contre de petits maux, s'acharnent sur les faibles restes d'un parti qui n'a plus d'importance, chassent

1. P. v à vij.

avec fureur les *Tories*, laisser introduire chez eux, sans même y regarder, un établissement qui doit miner la chose publique, la liberté, la Patrie; ravir aux classes moyennes et inférieures toute influence, toute considération; les vouer au mépris le moins déguisé; les réduire à la nullité la plus complète, et tout au plus au triste privilège de murmurer quand il ne sera plus temps de remédier au mal... bizarre imprévoyance d'une multitude inconsidérée.

Qu'est-ce en effet que l'ordre des Cincinnati? A en juger par son apparence extérieure, et pour parler ainsi, par le prospectus qui en a circulé dans les Etats-Unis, l'ordre des Cincinnati « est une *association*, une *constitution*, une *combinaison* des généraux et des autres officiers de l'armée qui ont servi pendant trois années, ou qui ont été réformés par le Congrès, et qui se rassemblent dans une Société d'Amis, pour perpétuer la mémoire de la Révolution et de leur mutuel dévouement. *Cette Société doit durer autant qu'eux-mêmes et leur postérité mâle la plus reculée*, et si celle-ci vient à manquer, AUTANT QUE LES BRANCHES COLLATÉRALES JUGÉES DIGNES D'ÊTRE MEMBRES ET SOUTIENS DE L'ASSOCIATION. Son objet est de S'OCCUPER INCESSAMMENT A CONSERVER INTACTS LES DROITS LES PLUS EMINENTS DE LA NATURE HUMAINE, pour laquelle ils ont combattu et versé leur sang, D'ÉTABLIR ET D'ENTRETENIR L'HONNEUR NATIONAL ET L'UNION ENTRE LES ÉTATS RESPECTIFS; de rendre permanents l'affection cordiale, l'esprit et l'amour fraternel parmi les officiers, et de répandre des bienfaits sur ceux d'entre eux et de leurs parents que le malheur pourrait réduire au besoin. »

Chacun des Cincinnati avance un mois de sa paie à cet effet, et l'institution est de telle nature qu'elle admet pour grossir ce fonds, les dons des personnes mêmes qui ne composent pas la Société.

Ainsi de même que les députés représentant chaque société d'Etat, forment, par une seule convocation, l'assemblée générale ou le Congrès de cet ordre, les fonds destinés pour un objet de charité ou de générosité, auquel tous les Américains sont appelés et admis à concourir, formeront un trésor aux ordres de l'Association.

Et pour compléter sa consistance et ses forces, les associés ont statué l'article suivant : « COMME DANS TOUS LES TEMPS, IL SE TROUVERA DANS LES ÉTATS RESPECTIFS DES HOMMES DISTINGUÉS PAR LEURS TALENTS ET LEUR PATRIOTISME, DONT LES VUES LOUABLES AURONT LE MÊME BUT QUE LES CINCINNATI, ON ADMETTRA LES HOMMES DE CETTE RÉPUTATION COMME MEMBRES HONORAIBES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LEUR VIE SEULEMENT, POURVU QUE LE NOMBRE DES MEMBRES HONORAIRES N'EXCÈDE PAS DANS LA PROPORTION D'UN CONTRE QUATRE CELUI DES OFFICIERS ET DE LEURS DESCENDANTS. »

Cette politique profonde tend visiblement à intéresser les chefs de chaque État à l'Association, qui exclut ainsi facilement les membres de la Société universelle, dont la pauvreté (dans les Républiques mêmes elle est la vraie roture), éteindrait la considération, et ensevelirait les talents. Aussi l'homme du peuple et de l'armée, le général Washington, est-il déjà membre honoraire de l'ordre qui, sans doute, pour rendre inattaquable son existence, cherche des recrues et des appuis dans toutes les monarchies de l'Europe. La circonspection naturelle, qui paraît le caractère distinctif et la plus grande des qualités de cet homme célèbre, ne lui a permis la neutralité entre sa Patrie et les Cincinnati, qu'aussi longtemps que l'association n'a point été formée. Le jour où l'adoption des membres honoraires a été votée, Washington, si grand quand il voulut redevenir un simple particulier, Washington, premier citoyen et bienfaiteur d'un peuple qu'il a rendu libre, a voulu se distinguer de ce peuple! Pourquoi n'a-t-il pas senti que son nom était au-dessus de toute distinction? Héros de la Révolution qui brisait les fers de la moitié du monde, comment n'a-t-il pas dédaigné l'honneur coupable, dangereux et vulgaire d'être le héros d'un parti!

Si l'adoption honoraire des principaux hommes d'État est une combinaison savante et redoutable, on trouve la même profondeur de politique dans la proportion singulière que l'acte d'Association établit entre les honoraires et les autres membres de l'ordre. Les Cincinnati ont voulu que les honoraires ne pussent former au plus qu'un cin-

quième de leur corps : ils ont voulu maîtriser le peuple par ceux qui seraient chargés du Gouvernement, et se réserver le pouvoir de faire trembler ce Gouvernement par leur nombre et leur force militaire.

La force militaire a été l'unique objet de leur pensée, parce qu'elle était le grand moyen de leurs projets. C'est pour cela qu'ils ont réservé l'hérédité aux seuls militaires. Ils se sont, en vrais légionnaires, permis d'être injustes envers leurs coopérateurs les plus distingués, que des devoirs non moins importants ont empêchés de combattre ; ils ont jugé que la gloire de la tête devait être subordonnée à celle du bras, et que les descendants des [1]... suffisamment honorés par une distinction passagère, devaient rentrer ensuite dans la classe vulgaire des Plébéiens.

Peut-être aussi renonçait-on à ces grands et sages citoyens, véritablement dignes de fonder des États ; peut-être craignait-on leur prévoyante sagesse.

Ce n'est pas, j'en suis convaincu, qu'une grande partie des officiers, qui n'ont point examiné de près l'esprit et les conséquences de leur ordre, n'agissent uniquement par des principes honorables de patriotisme, d'amitié et d'humanité, qu'ils regardent comme base de leur union, pour ne pas dire de leur ligue.

Mais plusieurs d'entre eux, égalant en instruction et en talents les hommes les plus distingués de l'Amérique, il est bien difficile que quelques-uns n'aient pas jeté un regard plus perçant sur une nouveauté si importante. Une telle inattention, un pareil aveuglement chez un peuple qui vient de conquérir sa liberté, ne me paraissent pas dans la nature.

J'oserai donc le dire, et le dire hardiment, aux yeux de l'Amérique et du monde ; j'oserai réveiller mes concitoyens sur ce grand objet ; et peut-être je dissiperai même l'illusion de ceux qui, sans le savoir, renversent la constitution de leur pays, et se rendent coupables d'un crime qu'ils ne soupçonnent pas. S'ils sont encore dignes de la liberté qu'ils

1. Textuel dans la première édition.

ont défendue, ils me remercieront de les détromper d'une erreur involontaire. Je le dirai donc.

L'Institution de l'ordre des Cincinnati, telle que je viens de l'exposer d'après leurs propres paroles, est la création d'un véritable Patriciat, et d'une noblesse militaire, qui ne tardera point à devenir une noblesse civile, et une aristocratie d'autant plus dangereuse, qu'étant héréditaire, elle s'accroîtra sans cesse par le temps, et se fortifiera même par les préjugés qu'elle fera naître; qu'étant née hors de la Constitution et des Lois, les Lois n'ont pas pourvu aux moyens de la réprimer, et qu'elle pèsera sans cesse sur la Constitution dont elle ne fait point partie, jusqu'à ce que par des attaques tantôt sourdes et tantôt ouvertes, elle s'y soit mêlée en s'y incorporant, ou qu'après l'avoir longtemps minée, elle l'ébranle à la fin, et la détruise.

Si l'on en doute, qu'on ouvre l'histoire, et qu'on y cherche l'origine et le progrès de pareils établissements. Voyez l'Aristocratie Romaine, qui causa tant de ravages. A peine trouverez-vous sa source. Une société d'hommes, vivant dans la plus grande simplicité, dont les fortunes étaient égales et presque nulles, dont les propriétés foncières n'excédaient pas deux arpents, choisit quelques vieillards pour magistrats. Ces vieillards n'eurent d'autre distinction que leur âge, leur expérience, et l'affection qu'on leur supposait pour le peuple. De là, le nom de Pères (*Patres*) leur fut donné. Bientôt les descendants de ces hommes simples et rustiques se regardèrent comme distingués de leurs concitoyens, élevèrent des prétentions, s'arrogèrent des prérogatives, formèrent des unions de familles à familles, les cimentèrent par des alliances exclusives : et cette politique seule, sans titre et sans marque d'honneur, établit dans Rome un corps de noblesse si altéré de l'orgueil de dominer, qu'après l'expulsion des Rois, le peuple ne gagna presque rien à la Révolution, qui, pour la plus grande partie, était son ouvrage ; car les familles patriciennes ayant réuni dans leurs mains la puissance du monarque et l'influence de la noblesse, chaque Patricien devint un Tarquin, et Rome n'eut pas plus qu'auparavant sa liberté politique ;

avec cette différence, que la tyrannie résida désormais dans un corps : et mille Tyrans sont un fléau mille fois plus horrible et plus redoutable qu'un seul Tyran : car un Tyran peut être arrêté par son propre intérêt; il a le frein du remords, ou celui de l'opinion publique ; mais un corps ne calcule rien, n'a jamais de remords, et se décerne à lui-même la gloire, lorsqu'il mérite le plus de honte.

C'est ainsi que s'éleva dans Rome le PATRICIAT ; et cette origine est aussi inférieure à l'institution des Cincinnati, que des chefs de bandits vivant de contribution et de pillage, qui bâtirent des cabanes sur le sol que Rome couvre aujourd'hui, étaient au-dessous d'un corps de chefs illustres, tels que Washington, Green, Gates, Moultrie, Waynes et tant d'autres, à qui furent confiés la défense et les intérêts politiques d'une grande nation, avancée dans tous les arts de la guerre et de la paix, et tenant, dès le jour de sa naissance politique, un rang distingué parmi les puissances de la terre. Si les Patriciens de Rome, aux premiers temps de la République, peuvent être comparés à une faible source qui fut mère d'un fleuve dévastateur, les Cincinnati sont le fleuve même déjà formé, large, profond, et menaçant.

La noblesse moderne de l'Europe, qu'était-elle dans son origine? Des chefs de guerriers féroces qui joignaient la barbarie de la victoire à celle des mœurs, dont les premiers titres furent l'usurpation et le brigandage, et qui ne fondèrent leur prééminence au-dessus de leur nation que sur le droit de commander qu'ils exerçaient dans les combats. Ainsi les champs de bataille furent le berceau de cette noblesse ; rapport singulier, frappant, redoutable, avec l'ordre Cincinnati !

C'est de là qu'est sortie cette foule de Comtes, de Ducs, de Marquis qui ont inondé et ravagé l'Europe. Tous ces titres de la vanité humaine n'étaient dans les premiers temps que des titres militaires, qui marquaient les différents degrés de commandement ; mais ces mêmes titres sont devenus bientôt des distinctions et des privilèges éclatants dans l'ordre civil. Bientôt ils ont fondé cette féodalité barbare, qui, pendant des siècles, a avili le genre humain,

a fait des nations entières des races d'esclaves, et d'un petit nombre d'hommes des races de Tyrans.

POSTERI! POSTERI! VESTRA RES AGITUR.

Ce fut l'inscription que l'on grava à Naples sur une colonne après une éruption du Vésuve qui fit périr des milliers d'habitants. Et moi, je voudrais la graver sur les symboles de l'ordre funeste que l'on ose instituer parmi nous.

Oui; c'est cette noblesse de Barbares, prix du sang, ouvrage de l'épée, fruit de la conquête, que les Cincinnati veulent établir dans leur pays, qu'ils n'ont cependant pas conquis, et qui leur avait confié sa défense! Les distinctions Celtiques et Germaines, voilà l'héritage auquel ils prétendent! Les honneurs que créèrent des chefs de sauvages, voilà ce qu'ambitionnent les héros d'un peuple libre, et d'un siècle de lumières! Ils usurpent le Patriciat de la victoire! ils l'usurpent, et dès le berceau de leur ordre, ils y mêlent le raffinement corrupteur que le développement des idées féodales a introduit en Europe, les décorations, les symboles, signes éternels de ralliement pour les factieux! germe de vanité infecte pour une classe de citoyens, et de subordination servile pour toutes les autres! source intarissable de corruption pour la nature humaine!

Si vous jetez les yeux sur tous ces ordres de chevalerie que les Cincinnati prétendent imiter dans le nouveau monde, et dans le sein d'une République, vous verrez que presque partout des causes, ou ridicules, ou viles, ou superstitieuses, les ont fait naître. J'en laisse les détails à l'histoire; il me suffit d'en relever les effets.

Le mépris même qui devait s'attacher à leur origine n'a pu empêcher l'orgueil et la misérable vanité de l'homme de les embrasser avidement. Ils sont devenus un nouveau signe d'inégalité, une nouvelle marque qui, au gré du caprice, établit encore des rangs et des barrières dans les Etats, où la classe ordinaire des citoyens est déjà surchargée et flétrie de tant de distinctions civiles. Ils ont créé des rangs jusque dans la noblesse, fondé un nouveau Patriciat dans le Patriciat, un nouvel orgueil dans l'orgueil, et de nouveaux moyens d'oppression dans l'oppression. Une

partie de ces Patriciens si fiers, de ces descendants de guerriers, et d'anciens Tyrans du peuple, est devenue elle-même une espèce de peuple, par rapport à ceux de leur ordre que la faveur du Prince, le hasard, le bonheur de plaire, ou une obéissance servile aux caprices des Cours, ont décorés de ces signes imposants.

Ces signes enfin ont rallié dans toute l'Europe autour des trônes de nouveaux instruments du despotisme, toujours prêts à aliéner les droits des nations pour l'espoir de leur vanité, et à vendre un peuple pour un ruban.

Tel est le fatal pouvoir de l'opinion et des petites passions humaines, que les marques les plus frivoles ont contribué à resserrer les chaînes des peuples, ont ennobli et payé la servitude des puissants, pour appesantir encore la servitude du pauvre ; que la couleur même d'un ruban, la forme d'un cordon influent sur le caractère et les dispositions des esprits, inspirent aux uns plus de respect ou de bassesse, aux autres plus d'orgueil, reculent les hommes à plus ou moins de distance, et semblent rendre visible à l'œil cette inégalité factice que l'usurpation et l'insolence ont commencé d'abord par graver dans l'imagination du faible et de l'esclave.

De là, d'un bout de l'Europe à l'autre, ce spectacle si répété, si indécent, si scandaleux, qui force l'honnête homme à baisser les yeux devant les signes de l'honneur prostitués à des hommes déshonorés, tandis que celui qui les porte s'indigne quelquefois contre la pudeur qui lui reste, et frémit de rougir encore.

Voilà, n'en doutons point, les maux dont notre postérité est menacée, et dont le premier germe est dans l'imitation de cette dangereuse institution de l'Europe où la noblesse, composée dans l'origine d'une troupe d'oppresseurs ou d'assassins, s'est recrutée de concussionnaires ou de voleurs publics [1].

En effet, si le *Patriciat*, ou une noblesse qui n'est fondée pour ainsi dire que sur une distinction abstraite, a tant de pouvoir pour corrompre, pour inspirer le désir et faci-

1. Une longue et vigoureuse note sur la « dépravation humaine » que l'on peut presque certainement attribuer à Chamfort.

liter les moyens de dominer, pour préparer de loin des esclaves et des maîtres, quelles seront donc les suites de ce même Patriciat, s'il joint à sa prééminence une décoration extérieure et un signe public?

L'homme met naturellement à tout de l'étiquette, il associe ou substitue le signe à la chose. Le signe le subjugue tellement qu'il met plus d'importance à sa conformité avec le formulaire établi, qu'aux sentiments vrais, aux motifs honnêtes, aux actions utiles qui ne se montreraient que dans leur forme naturelle, qui dédaigneraient à la fois le mensonge d'un maintien commandé, et l'autre mensonge d'une hypocrite exagération. De là les préjugés, la dépendance, l'imitation servile, l'uniformité de mœurs, d'opinions et d'habitudes, d'où suit toujours l'esclavage.

Une fierté invincible, un courage indomptable; une liberté de principes et de pensées qui ne se soumette qu'à la raison seule, et qui repousse tout autre empire; une indépendance qui ne cède ni aux plaisirs ni aux peines de l'opinion; plaisirs très décevants, peines très poignantes dans l'âge des passions, parce que les passions s'en trouvent aidées ou contrariées : telle est l'âme d'un Républicain. Mourir plutôt que changer, telle est sa devise. Il doit jurer à la nature, à la patrie, à lui-même, de rester sans avenir dans un présent fâcheux, plutôt que de ramper un moment; de fouler aux pieds tout ce qui contrarierait ses principes et ses devoirs ; de tout sacrifier pour eux, fortune, goûts, passions, et même la gloire; de repousser toute protection déguisée en amitié, de n'appartenir qu'à celui qui lui appartiendra; secours pour secours; zèle pour zèle; amitié pour amitié; liberté, vertu, et patrie par-dessus tout; de montrer toujours son sentiment par les mots ou par les faits; de regarder comme illusion quant à lui tout ce qui est hors de lui, tout ce qui est opinion étrangère, tout ce qui n'est pas une pensée de son esprit, ou un sentiment de son cœur ; de ne s'estimer que par la fermeté à maintenir ses droits, et le respect pour ceux d'autrui ; en un mot d'être lui, de n'être que lui, de ne s'estimer que par lui... Que peut avoir de commun un tel homme avec des signes,

des formules, des distinctions, des supériorités de convention, des prérogatives de rang, des bienséances ? Il ne peut qu'être indigné et blessé, affaibli et corrompu.

Tout signe est redoutable, et produit un grand effet sur l'imagination faible des hommes. C'est en frappant leurs yeux qu'on leur donne à son choix des passions. C'est par des signes que la religion, le fanatisme, la souveraineté, la révolte, les factions commandent aux esprits, entraînent des multitudes aveugles dont les sens subjuguent la pensée. C'est par des signes qu'ont été préparées et produites plusieurs révolutions dans les Etats, soit pour la liberté, soit pour la tyrannie. Les signes rassemblent en un instant sous un même étendard des milliers d'hommes dispersés, à qui tout à coup ils ordonnent de n'avoir qu'une volonté, qu'une âme et de se précipiter vers un même but.

Mais les signes sont d'autant plus puissants qu'ils réveillent des idées plus ou moins nobles, plus ou moins capables de parler à l'imagination, et de remuer les âmes. Ici, quelles sont les idées jointes à l'institution du signe ? Celles de combats et de victoires, de sang versé pour la patrie, de tyrans vaincus, de liberté publique protégée par des guerriers ! Combien de pareilles idées manifestées par un signe présent à tous les yeux, peuvent-elles influer sur ceux qui seront sans cesse rappelés par lui à leur propre gloire, ou à celle de leurs ancêtres, et sur la classe commune des hommes que toute gloire éblouit et porte à une espèce de culte, quand même cette gloire ne serait pas fondée sur des bienfaits ! Je le demande : dans toutes les annales du monde, quelle noblesse à son origine eut jamais des titres aussi éclatants ? Mais plus ces titres ont d'éclat, et plus j'ai droit de les redouter pour ma patrie ; plus ces signes sont liés à de grandes idées, plus je dois craindre qu'ils ne fondent parmi nous un nouvel ordre de citoyens contraire à nos constitutions et à nos lois.

Tout ce qui est signe, et qui peut tout à coup servir de ralliement à un grand nombre d'hommes, qui peut former un esprit particulier dans l'esprit général, qui peut séparer un certain nombre de citoyens du corps des Citoyens,

est bien plus redoutable par ses effets dans une république que dans une monarchie, dont après tout l'esclavage, plus ou moins malheureux, plus ou moins déguisé. est le chef-d'œuvre et le but éternel.

Dans la Monarchie tout tend à l'élévation ; dans la République tout doit tendre à l'égalité. Dans la première, il faut des rangs ; dans la seconde, des vertus. Dans l'une, il est bon que les citoyens soient divisés en corps ; leur esprit particulier supplée à l'esprit général ; leur émulation, même en les divisant, peut les rendre utiles, et ne peut être dangereuse, parce qu'elle est comprimée de toutes parts du poids de l'autorité souveraine : dans l'autre, tout ce qui divise, ébranle ; tout ce qui sort du niveau, pèse sur le reste ; il ne faut qu'un corps, qu'un esprit ; il faut que rien ne domine, et que tout soit également dominé ; que chaque citoyen ne voie au-dessous de lui que le vice ; au-dessus, que la loi.

Enfin, les signes extérieurs de distinctions sont naturalisés dans la Monarchie, et par cela même leur influence est moins dangereuse. Là, tout est pompe et décoration depuis le monarque et tous les rangs intermédiaires qui remplissent l'intervalle entre lui et le peuple, jusqu'au simple guerrier qui défend ou qui écrase l'Etat. Mais tous ces signes qui distinguent sont étrangers au Gouvernement et à l'esprit républicain. La liberté a un coup d'œil fier et superbe que toute distinction blesse ; elle veut que rien n'appelle ses regards, et que tout se confonde devant eux ; elle ne voit même ces sortes de signes qu'avec terreur. S'il n'y a qu'un ordre de citoyens qui les porte, sa terreur redouble. Pour cesser de les craindre, elle n'aurait qu'un moyen ; ce serait de les avilir en les prostituant. Mais si le corps solitaire qui ose ainsi se distinguer est un corps de guerriers, alors tout est perdu ; la liberté ne restera pas longtemps dans des climats que de pareilles distinctions outragent.

Quoi ! dans les anciennes républiques. le guerrier qui avait vaincu se hâtait de se confondre et de se mêler dans la foule des citoyens ! Il se hâtait de faire disparaître sa

gloire et quittait, pour l'habit de la paix, cet habit guerrier teint de son propre sang, ou décoré du sang des ennemis! Quoi! l'empire de la force même est alarmé des distinctions militaires! Sur le despotisme légionnaire des empereurs, les héros des derniers siècles de Rome craignaient d'effaroucher par leurs victoires une tyrannie qui n'était fondée que sur les armes; et, en s'effaçant dans le nombre des esclaves, ils tâchaient, par leur modestie, de se faire pardonner d'avoir vaincu! Quoi! au sein de l'Angleterre dont nous venons à peine de secouer le joug, et qui devrait au moins nous instruire par ses exemples, la liberté ombrageuse croit devoir se défier des corps militaires! Elle les repousse du sein de son île! elle affaiblit autant qu'elle le peut, par ses lois et l'esprit de sa constitution, cette considération générale attachée dans le reste de l'Europe à la profession de guerrier!... Et parmi nous, et dans un État qui ne vient que de naître; dans une république qui rappelle l'homme, autant qu'elle le peut, aux droits primitifs, de la nature et de la liberté, dix mille guerriers, à l'instant où leur pays n'a plus besoin de leur secours, comme s'ils n'avaient vaincu que pour eux et pour leur propre gloire, cherchent à devenir un corps subsistant, et pour ainsi dire immortel dans l'État, se créent, sans l'autorité des lois, une distinction héréditaire! veulent être encore présents jusque dans la dernière postérité! commandent, pour ainsi dire, le respect et des hommages aux générations qui ne sont pas encore nées! osent établir un signe commun à eux et à tous leurs descendants, pour se reconnaître et se rallier au premier signal d'un bout de l'Amérique à l'autre!...

Certes, si nous n'avions pas le droit d'estimer autant que nous le faisons, nos braves défenseurs; si nous ne pensions pas que, dans une telle entreprise, ils n'ont été égarés que par l'erreur des grandes âmes, l'enthousiasme et l'illusion de la gloire, nous n'hésiterions pas à les dénoncer au nouveau monde et à la liberté naissante, comme ses plus redoutables ennemis. Grâce au ciel, ils aiment encore la liberté et la patrie, cette liberté qu'ils ont vengée, cette patrie qu'ils ont arrachée aux tyrans. Mais nous ne pouvons être

rassurés par leurs sentiments mêmes et leurs vertus. Ces vertus seront-elles héréditaires dans leurs descendants, comme dans leurs décorations et leurs titres? Ces vertus, qui soutiennent en ce moment les regards des deux mondes attachés sur elles, le fanatisme heureux d'une grande révolution, le spectacle récent de la gloire, la reconnaissance de tout un peuple, le souvenir profondément gravé des oppressions et des maux ; des plaies encore sanglantes et qui de longtemps, ne seront pas fermées; l'orgueil même d'une conscience généreuse qui aurait trop à rougir de se démentir ; ces vertus ne s'affaibliraient-elles pas nécessairement, par la distance des temps, par la corruption lente et inévitable des siècles, par la corruption bien plus rapide des richesses et du luxe, par le sommeil d'une paix qui détend tous les ressorts? Car, on le sait trop, le danger le plus grand pour les Républiques est peut-être de n'avoir plus de dangers à craindre. Résisteront-elles à la séduction du pouvoir, cette maladie éternelle de l'homme, qui est bientôt fatigué d'obéir, dès qu'il entrevoit des moyens de commander? De l'homme qui veut l'égalité, que toute égalité tourmente, et qui tend sans cesse à s'en échapper? Ces vertus, enfin, résisteront-elles à l'ascendant de l'institution que nous osons combattre? car chaque institution a dans son esprit même une force insurmontable, tant pour le bien que pour le mal, selon qu'elle a été dirigée en naissant; une force que souvent on n'a pu prévoir dans son origine, qui se développe par degrés, qui agit dans tous les instants, modifie les caractères, conduit ou prépare les événements, d'autant plus irrésistible que, tout entière dans les choses, elle est presque toujours indépendante des personnes, et leur commande ou les entraîne, sans qu'elles se doutent quelquefois de son influence?

Ainsi dans Rome, la prééminence accordée à quelques vieillards prépara les fureurs de l'Aristocratie, l'établissement du Tribunat, le choc éternel de la noblesse et du peuple, le droit de législation donné à dix magistrats, la tyrannie des Décemvirs, le droit de commander plusieurs années de suite dans les provinces, la vénalité des armées

qui n'eurent alors que des généraux et n'eurent plus de patrie, et qui furent toujours prêtes à seconder les factions sanguinaires. Enfin, l'institution d'un chef civil et militaire sous le nom d'empereur, qui ne fut, après tout, que le chef trop puissant d'une aristocratie trop puissante, en paraissant rétablir l'ordre, renversa la République la plus fortement constituée qui fut jamais, et prépara les temps les plus horribles dans l'histoire des nations; ceux où la nature humaine épuisa tout ce que la tyrannie peut oser, tout ce que la servitude peut souffrir[1].

Mirabeau démontre, par des citations, que l'institution des Cincinnati est contraire aux déclarations des constitutions des divers États, et au pacte de la Confédération générale : donc, elle doit être dissoute. Dans un *post-scriptum*, il publie un arrêté pris par l'État de Massachusetts contre l'ordre des Cincinnati, le premier acte d'association des Cincinnatti, les nouveaux statuts et la lettre circulaire adressée aux membres de l'ordre par l'assemblée générale, le 3 mai 1784, et signée par Washington, le président, avec des observations, enfin une lettre de Turgot au Dr Price (p. 203).

La seconde édition, dont les ornements typographiques sont différents de la première, contient, en outre, *un avis du Traducteur*, les *Observations sur l'importance de la Révolution de l'Amérique et sur les moyens de la rendre utile au monde* et *les Réflexions sur l'ouvrage précédent*, qui sont en grande partie, sinon entièrement, de Target[2]. Dans des *Errata* copieux Mirabeau rectifie et reprend quelques arguments de la première édition.

1. Texte de la première édition, pages 1 à 31.

2. Sans donner le nom de son collaborateur, Mirabeau ne dissimule pas la collaboration. Il écrit dans l'*Avis du Traducteur* : « Je discuterai donc les opinions du respectable citoyen dont je m'honore d'être le traducteur avec une liberté égale à mon respect pour son caractère, ses intentions et ses lumières; et j'ai cette double satisfaction, que j'écris mes notes de son aveu, et avec le secours d'un homme très distingué. » Dans une lettre à Chamfort, Mirabeau avait indiqué Target comme l'auteur des Réflexions : « Une grande partie du morceau intitulé : *Réflexions sur l'ouvrage précédent*, imprimé à la suite de l'ouvrage de Price dans mes Cincinnati, est de lui, et cela fut jeté en un instant. (Londres, Hatton Street in Holborn, 30 décembre, 1784).

XV

DOUTES SUR LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT [1]

Déçu dans ses ambitions diplomatiques [2], Mirabeau se livra en Angleterre à son métier d'homme de lettres avec l'ardeur que lui commandaient son activité naturelle et le manque perpétuel d'argent. Il élabora de nombreux projets qui n'aboutirent point, mais où l'on découvre l'ingéniosité de son esprit et sa connaissance de la littérature.

« L'ouvrage que l'on me propose, mon cher ami, écrivait-il à Chamfort, est une entreprise considérable : il ne s'agit pas moins que de mettre et de tenir ces messieurs au courant de toutes les saines idées d'économie qu'ils ont traitées jusqu'ici de vaine métaphysique. L'ouvrage paraîtrait en anglais et en français; le plus ou moins de succès n'importerait qu'à ma conscience et à mon amour-propre, car j'aurais une rétribution fixe par mois; mais j'ai cru devoir leur

1. *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'Empereur : sur les causes et sur les conséquences probables de cette réclamation, par le comte de Mirabeau, avec une carte du cours de l'Escaut, depuis Anvers jusqu'à la mer*; à Londres, chez G. Faden, géographe du roi, Charing-Cross, et se trouve chez J. Robson, New Bond-Street, et P. Emsley, dans le Strand, in-8. *Bellum jure gentium perpetuæ, juris causas movetur.* Gravina, *de O. ig. Jur.* liv. II. 14; I-VI, p. 168 et appendice I à XL. La première édition ne porte pas de date, mais elle parut en 1785, fin janvier ou commencement de février.

2. Cf. la lettre de Mirabeau, publiée dans *Memoir of the right honorable Hugh Elliot*, London, 1860. Mirabeau espérait que son ami Hugh Elliot lui ouvrirait la carrière diplomatique, soit à Copenhague, soit dans une autre cour du Nord.

observer que cet ouvrage n'était point de nature à piquer la malignité : parce que je ne dois ni ne veux parler que des choses, et encore avec circonspection; je leur conseillais d'adopter un plan qui éveillât la curiosité. Consulté sur cela, j'ai dit que le plus grand service, selon moi, à rendre aux lettres aujourd'hui, était d'abréger, et de guider un choix dans l'immensité des mensonges, des erreurs et des vérités imprimées; qu'en conséquence, un conservateur qui donnerait en tout genre des analyses, et non pas des extraits des bons livres ; qui tirerait du fumier des ouvrages périodiques, les paillettes qui peuvent y être tombées, et qui deviendrait le dépôt des morceaux détachés qui, par leur brièveté, c'est-à-dire par un de leurs plus grands mérites même, sont bientôt oubliés et perdus, serait un ouvrage très précieux, et qui, fait avec scrupule, sans complaisance, sans négligence, sans précipitation, serait à peu près sûr d'un succès d'estime, moins rapide que les succès d'éclat, mais durable et toujours croissant. On délibère sur cette idée, je la crois bonne : et si elle l'est, faites des vœux pour qu'elle soit acceptée ; car elle me vaudrait cinquante louis par mois, et c'est plus qu'il ne me faut, même ici. Il est vrai que ce revenu serait acheté par un travail excessif et désagréable, en ce qu'il m'ôterait le temps nécessaire pour la culture de mes propres idées, mais je le regarderais comme un cours à finir, lorsque la fortune voudra me rendre indépendant[1] ».

Le *Conservateur* ne réussit point à paraître, et il en fut de même des autres projets[2], à l'exception des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*[3] que Mirabeau publia peu après les *Consi-*

1. *Lettres de Mirabeau à Chamfort*. Londres, 10 novembre 1784.

2. « Croyez-vous qu'un choix des comédies anglaises réussît en France, c'est-à-dire qu'un libraire voulût l'acheter ». *Lettres de Mirabeau à Chamfort*, Londres, 4 février 1785.

D'autre part, Dumont écrit sur le séjour de Mirabeau à Londres : « Il y fit la connaissance avec un géographe dont j'ai oublié le nom, et il médita aussitôt le plan d'une géographie universelle. Si quelqu'un avait voulu lui donner les éléments de la grammaire chinoise, il aurait fait un traité sur cette langue ». *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 6 et 7.

3 « Les miens (car il me faut bien comme un autre parler de mes talents) viennent de faire un tour de force dont je ne puis rien vous dire autre chose, sinon qu'un livre singulier et rempli de recherches aura été fait et imprimé en un mois, ici où l'on

dérations. C'était la défense des droits des Hollandais contre Joseph II, et par généralisation, un examen de l'état politique de l'Europe, des alliances entre les divers gouvernements, et de la conduite que la France devait y tenir.

PRÉFACE.

Parmi les Français qui liront cet écrit, il en est qui, remarquant mon nom dans le titre, diront avec délices : « Le voilà, cet homme incendiaire, qui n'aime ni le Despotisme, ni les Lettres-de-cachet, ni les Prisons d'Etat, ni le Patriciat, ni les Décorations, ni les Traités de partage : il dévoile enfin son âme tout entière : il conseille, masque levé, la révolte et le carnage. »

Il en est d'autres qui, par un sentiment de bienveillance, ou d'estime, auquel je dois de la reconnaissance, s'étonneront que je prenne la plume pour conseiller la guerre.

Je souhaite aux premiers que leur belle découverte leur donne beaucoup de plaisir; et je réponds aux autres :

Cet écrit tend uniquement à la paix, par d'autres moyens, à la vérité, que celui d'accorder à l'ambition tout ce qu'elle exige; comme si ses demandes n'étaient pas toujours suivies de demandes nouvelles; il tend à la paix en démontrant qu'on ne saurait trop se hâter de faire avorter un plan simple en apparence, mais profond et dangereux, qui menace d'ensanglanter l'Europe entière, ou de l'asservir.

Je conseille une guerre prompte et vigoureuse, pour conserver une République dont les habitants ont formé le sol qu'ils occupent, les canaux qu'ils naviguent, les terres qu'ils cultivent, les rivières qui les arrosent; habitants industrieux, honnêtes, paisibles, courageux, qui ont acquis l'aisance et la liberté qu'on leur envie, par une continuité d'efforts dont l'histoire des hommes n'offre pas un autre

imprime la moitié moins vite qu'en France ». *Lettres de Mirabeau à Chamfort*, 30 décembre 1784.

D'apres Dumont, les *Doutes* eurent comme origine une lettre de Chauvet; suivant Romilly, Mirabeau eut comme collaborateur Benjamin Vaughan.

exemple, par quatre-vingts ans de combats et de victoires dans toutes les parties du monde.

Si l'on pouvait ajouter à l'éloge sublime d'avoir plus qu'aucun autre peuple honoré l'espèce humaine par la longue persévérance, et la lutte glorieuse de l'esprit de liberté, je dirais : je conseille la guerre pour conserver une nation qui s'est distinguée dans tous les genres de gloire, de philosophie, de science et de littérature ; et qui, à cet égard, comme à tous les autres, est infiniment supérieure aux conquérants à demi barbares qui veulent l'engloutir.

Quant au projet qu'on me reprochera sans doute avec amertume, je le dis nettement : si la liberté qu'on s'arroge de toutes parts d'enfreindre les traités les plus solennels, et de justifier leur infraction par le changement des circonstances, doit être mise en œuvre pour asservir les hommes, il vaut mieux, à mon avis, en faire usage pour les affranchir, et perpétuer leur tranquillité.

Au reste j'ai tâché de remplir mon titre : il ne promet, et je ne propose que des Doutes. S'il m'échappe d'affirmer, c'est que ma pensée me presse; et que je ne cherche pas des tours qui la ralentiraient; je suis entraîné par mon sujet, et non pas aveuglé par une vaine et folle présomption.

Et sur quoi serait-elle fondée? Quel droit aurais-je de prononcer sur de si grands intérêts? Suis-je un de ces illustres politiques qui éclairent deux fois par mois l'univers, ou plutôt un de ces augustes commis qui le gouvernent, et qui connaissent si bien le droit des gens, lequel, comme on sait, a toujours été respecté; le droit de la guerre, qui est un très beau droit que le Roi de Prusse a étudié toute sa vie ; le droit public, surtout celui de l'Allemagne, qui charme par sa simplicité les véritables philosophes; les lois fondamentales de la France qui la régissent sans exister, et qui, malgré ce petit inconvénient, se trouvent parfaitement expliquées par quatre-vingt mille arrêts du conseil, dans lesquels il n'y a pas une seule contradiction... Voilà ce qu'on sait naturellement et sans effort en qualité de JOURNALISTE, ou de PREMIER COMMIS, pour peu

qu'on ait étudié à fond, comme on n'y manque jamais. cette science qu'on appelle la MORALE, laquelle se lie d'elle-même à la morale des Etats, vulgairement appelée POLITIQUE; liaison nécessaire et démontrée par l'histoire d'Auguste et des Empereurs Romains, de Gengiskan, de Tamerlan, du Czar Pierre et autres Héros; comme le développe si bien le grand écrivain César Borgia dans son histoire d'Italie; le grand auteur espagnol, Philippe El prudente dans son histoire des guerres de Flandre, comme le prouve incontestablement l'aventure de la jatte d'eau qui fit rappeler Mylord Marlborough, celle du vieux valet de chambre italien, dont le crédit obtint au cardinal d'Ossat la permission de faire fouetter Henri IV; enfin quantité d'autres anecdotes qui charment les collèges et les cafés, en attendant que la postérité ait son tour d'en tirer son instruction et ses délices.

Pour nous qui ne sommes point appelés à de si hautes destinées, nous ne portons pas si loin notre faible vue, et jamais nous n'oserons prononcer sur une question politique. Mais nous voudrions, puisque le sort nous fit naître dans une monarchie; nous voudrions que notre Roi méritât à jamais chez les Etrangers, comme au sein de ses Etats, le nom de BIENFAISANT qu'une de ses provinces vient de lui décerner. Nous voudrions que la liberté, la propriété, la paix fussent respectées d'un pôle à l'autre. Nous voudrions que ces traités où les nations prennent à témoin le Dieu éternel, qu'elles sont réconciliées, n'enflammassent plus les haines nationales, au lieu de les éteindre. Nous voudrions qu'ils fussent bannis de la terre, ces mots odieux que j'entends tous les jours à Londres : I HATE THE DUTCH.

Braves Anglais! Soyez libres, et soyez généreux parce que vous êtes libres; aimez, estimez les peuples qui sont libres, parce que la liberté est avant tout digne d'amour et d'estime; plaignez les peuples pour qui le jour de la liberté ne luit point encore, parce qu'ils sont en effet très à plaindre; et ne haïssez aucune nation. Un Fitz-James (ce nom vous est connu, c'est votre intolérance qui l'a rendu français), un Fitz-James disait dans la chaire épiscopale de Soissons :

Aimez tous les hommes sans distinction de peuple; car les Turcs sont vos frères... Oh! que ce mot est touchant! et dans la bouche d'un prêtre!... que ce mot est beau! que ce mot est grand! il contient toute la morale, toute la politique, toutes les vertus. Mis en pratique, il ferait disparaître presque tous les maux de l'espèce humaine.

Aimer tous les hommes sans distinction de peuple;

Telle est et telle à jamais sera ma devise. Nobles Anglais, daignez me la pardonner!

A Londres, 28 décembre 1784 [1].

Lettre I

Considérations générales.

L'Empereur veut rendre à ses sujets brabançons la liberté de l'Escaut qui coule au travers de ses domaines. Les Hollandais sentent qu'il s'agit de conserver ou de perdre leur prospérité, et même que leur existence est compromise. Ils paraissent fermement résolus à repousser la prétention de l'Empereur.

Cette résolution ne serait point extraordinaire, quand il ne s'agirait que de leur commerce. Les Hollandais ont de l'or pour acheter des hommes : et tant de Princes en vendent! D'ailleurs, ces Républicains ne pourront-ils pas toujours céder si leur résistance est vaine?... S'ils raisonnent ainsi, il n'y aurait là qu'un calcul barbare fort ordinaire aux marchands. Eh ! quel peuple moderne n'est pas, ou ne veut pas être marchand!

Mais s'il s'agit de la destruction des Hollandais, ou si dans leur opinion ils ne peuvent plus exister qu'autant que le permettra le voisin redoutable qui réclame l'empire de l'Escaut; leur opiniâtreté devient plus intéressante et peut s'appeler du courage. Seront-ils secourus de la

1. Pages I à VI.

France? Ils s'en flattent: on le croit universellement; cela est probable. Cela est-il juste, urgent et nécessaire? Telle est la question que je me propose d'examiner dans ces lettres.

On dit en France, légèrement sans doute, que l'Empereur est un Prince sans caractère, ambitieux de faire parler de lui, annonçant des prétentions exagérées, feignant de déployer de grands moyens, tandis qu'il est aussi facile à intimider qu'un jeune écolier à peine échappé à la férule. Voilà du moins ce qu'on nous écrivait de Paris avant l'affaire de Lille. Depuis que l'Empereur s'occupe sérieusement à réaliser sa menace, on assure encore qu'il reculera; que ce sera du bruit sans effet; et le Cabinet de Versailles destine cent vingt mille spectateurs armés pour observer les mouvements d'un prince dont les troupes excèdent trois cent mille hommes effectifs.

Le public de Paris, et même celui de Londres, parle de tout cela comme on parlerait d'une comète. Beaucoup de politiques, qui dans leurs coteries règlent le destin des Empires, assurent avec une confiance admirable qu'il est impossible de se conduire autrement. D'autres spéculateurs soutiennent d'une manière non moins affirmative que la cupidité hollandaise est le seul mobile de cette guerre, et qu'il faut humilier et pressurer ces *Myn heers* bouffis de ducats.

S'il n'est pas tout-à-fait inutile de réfléchir avant de décider, on doit peut-être quelque attention aux doutes que nous allons proposer aux amis de l'humanité, et de la justice, avec une défiance de nos opinions égale à notre amour pour la vérité.

Assurément, on ne peut que gémir en pensant que nous sommes au moment de voir toute l'Europe en feu pour empêcher les marchands d'Anvers d'expédier leurs propres navires, chargés dans leur port, et de les y recevoir venant des autres parties du monde. Des milliers d'hommes vont être égorgés, ruinés, jetés dans la désolation à des centaines de lieues de la Hollande, sans que sous aucun aspect imaginable cette question paraisse les intéresser. Les Hol-

landais, dont les richesses et les vices contractés par la soif et l'affluence de l'or, ont diminué la considération que méritent leurs mœurs, leur sagesse et leur industrie; les Hollandais vont obtenir des Puissances étrangères, ce que des millions d'hommes opprimés par leur gouvernement n'obtiendraient pas pour améliorer leur sort. Et qui sera leur principal agent? Le ministère de France ; le même, qui pour ennoblir l'appui donné aux Insurgens Américains, a proclamé partout qu'il avait combattu pour la liberté des mers. Le roi de Prusse agira de son côté. L'objet du séjour de son frère à Paris a été, dit-on, de prendre des arrangements pour la conduite de cette guerre, dont il aura le principal commandement. On l'a bien applaudi aux spectacles, bien accueilli, bien caressé en tous lieux, parce que ce sera probablement sous ses ordres que se feront égorger une grande partie de tous ces Héros à cinq sols par jour, qui ne savent ni ce que c'est que l'Escaut, ni ce que vaut la Hollande, ni ce que c'est que commerce ; et qui même, ainsi que leurs pères, leurs frères, leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, seraient fort embarrassés, bien qu'ils constituent essentiellement le corps politique dont on balance les intérêts, de dire en quoi il serait malheureux pour eux que l'Empereur fût plus puissant que leur Maître ; car, qu'ont-ils à perdre, si ce n'est leur misère !... Encore une fois, on ne peut que gémir à ces tristes pensées qui en éveillent tant d'autres ; mais qui, communes à toutes les guerres modernes, ne doivent pas avoir une influence particulière sur la question dont il s'agit. Nous ne sommes point arrivés aux temps, où des idées et des procédés philosophiques pourront gouverner les empires. Nos sociétés gangrenées par une politique astucieuse et avide, ne peuvent pas subitement abandonner leurs maximes. Les évènements nous entraînent, et dans la circonstance ils doivent nous entraîner.

En effet, l'objet et le devoir de tous les gouvernements est la durée. Sans doute leurs intérêts, au moins tels qu'ils les entendent, sont rarement d'accord avec ceux des peuples qu'ils régissent. Mais ce n'est pas lorsqu'il s'agit de

prévenir des invasions armées et les révolutions que méditent des voisins turbulents, agités de leur fougue intérieure, ou des intrigues qu'ourdissent les ambitieux subalternes dont ils sont entourés. De tels Princes veulent s'agrandir ; ils veulent peser sur les hommes, et non pas les rendre heureux. S'ils voulaient leur bonheur, si leur ambition ne tendait qu'à l'amélioration du sort des humains, leurs Etats leur offraient un assez grand théâtre sans convoiter ceux des autres.

L'intérêt des peuples est donc rarement de changer de maîtres, ou du moins d'en recevoir des mains de la victoire. S'il est des révolutions utiles, ce sont les secousses intérieures, qui forment des hommes, qui les mettent à leur place, qui donnent de grands exemples, qui instruisent les nations et même leurs chefs, qui rarement, mais quelquefois, écrasent le despotisme, ou du moins le rendent circonspect.

Voilà les révolutions utiles, et non pas les conquêtes, et les traités de partage qui lèguent des peuplades entières comme de vils troupeaux à d'impitoyables bouchers. Une émeute chez un peuple libre dont on menace les droits, fait plus de bien au cœur de l'honnête homme, que toute cette imbécile subordination, ou ces déplorables succès dont on se vante ailleurs [1].

Mirabeau étudie l'origine de l'interdiction de la liberté de la navigation sur l'Escaut, discute le traité de Munster conclu entre Philippe IV et les Etats-Généraux (30 janvier 1648), qui l'a établie, découvre les dangers essentiels dont cette liberté menacerait les Hollandais, démontre la nécessité pour la France de les soutenir, et termine ainsi sa première lettre :

Je ne vois pas bien, Monsieur, ce que répondront les prétendus interprètes du droit naturel à ces considérations : car il n'est que deux droits sur ce globe : celui de la force, et celui des conventions; celui de la force qui n'en impose qu'aux lâches, et d'où peut naître la nécessité, jamais

1. Texte de la première édition, p. 1 à 7.

l'obéissance; celui des conventions, que tous les hommes ont intérêt de faire respecter, puisque nulle société n'existe qu'à l'abri des conventions. Sans doute, ce qu'on entend par le droit naturel, même considéré dans ses rapports les plus abstraits, ordonne de veiller à sa conservation : il admet donc l'empire de la force... Et bien ! que la force ouvre encore la scène aux jeux sanglants qui désolent l'humanité (ce n'est pas heureusement la première fois qu'une poignée d'hommes libres aura repoussé les torrents d'esclaves armés que le despotisme vomit sur la terre) ; mais que la force n'insulte pas l'équité en usurpant son langage.

Lettres II et III.

Mirabeau examine la politique russe, tendant à former une Confédération du Nord avec l'Autriche, et démontre que la liberté de l'Escaut la favorisera, au détriment non seulement des Hollandais, mais de la France, en donnant à la Russie la base navale qui lui manque. Dans le cas d'une guerre entre la France, soutenant les Hollandais, et Joseph II réclamant la liberté de l'Escaut, l'Anglerre serait-elle neutre, ou se déclarerait-elle contre les Hollandais et son alliée? L'intérêt des Anglais est de rester neutres dans le conflit, et plus encore, en n'espérant pas la ruine de la France, de s'allier avec cette puissance et les Hollandais. Dans la lettre III, Mirabeau combat les arguments exposés par Linguet dans les numéros 88 et 89 de ses *Annales politiques* en faveur de Joseph II et de ses prétentions.

Lettre IV.

Comment on peut ouvrir la navigation de l'Escaut sans danger pour la Hollande et pour l'Europe.

Je finirai, Monsieur, en abandonnant aux réflexions des Amis de la Liberté un projet simple et infaillible pour ouvrir sans injustice et sans danger la navigation de l'Escaut, et pour porter au plus haut degré la prospérité des Pays-Bas Catholiques.

Qu'elles se forment en Etats fédératifs ces dix provinces favorisées de la Nature, qui leur destina surtout la liberté! Qu'elles s'affranchissent du joug des Rois, de la nécessité déplorable d'être mêlés dans leurs querelles sanglantes, d'être agités de leurs délires! et qu'à ce prix les rivières et les mers leur soient ouvertes! Si elles eussent embrassé plus tôt cette résolution noble et sage, que de sang humain eût été épargné! Si les dix-sept provinces des Pays-Bas se fussent affranchies à la fois, elles auraient formé une République capable de résister au reste de l'Europe, et tout le commerce de l'univers lui eût appartenu.

Que les Pays-Bas catholiques soient indépendants, et puisque les Flamands et les Brabançons veulent à tout prix de ce commerce extérieur qui a perdu tant d'Empires, et qui n'a pas encore rendu heureux un seul peuple; puisqu'ils veulent du commerce, ces agriculteurs honnêtes, paisibles, aisés, opulents même, qui fertilisent un des plus beaux pays de l'univers et celui où toutes les nations de l'Europe ont puisé les premières notions de bonne agriculture; puisqu'ils veulent du commerce, ces heureux colons ennuyés de leur bonheur, ils en feront un grand, et peut-être le plus grand qu'il y ait sur la terre. Ils feront librement avec leurs voisins des traités de paix, d'union, de sûreté, de navigation, d'échange : ils ne seront plus assujettis aux vues partielles et légionnaires du Cabinet Allemand : ils jouiront d'une paix profonde que la politique du roi de Hongrie ne pourra pas troubler : ils ne connaîtront plus la guerre; ils en préserveront toute la partie de l'Europe qui les avoisine.

Les Pays-Bas sont dans une situation plus favorable que les Hollandais eux-mêmes pour former une République. Ils ont sur eux l'avantage de trois siècles d'instruction et d'expérience. Eclairés par leur exemple et par celui des Américains, ils parviendront aisément à se donner une Constitution qui l'emportera sur toutes les institutions humaines : ils combineront mieux qu'aucune autre ne le fit jamais, les droits et les devoirs, l'ordre et la liberté, les lois et la puissance : ils organiseront avec plus de pré-

voyance et d'égalité le pouvoir législatif; ils en sépareront avec plus de soin le pouvoir exécutif : ils le détermineront avec plus de précision; ils débarrasseront sa marche, et prescriront ses limites : ils parviendront surtout à faire de l'union générale des Provinces entre elles une coalition, une fusion de toutes les parties, qui forme un corps UN et homogène, dont aucun état fédératif n'offre encore de modèle.

Cette République nouvelle n'aurait pas besoin du Stathouderat, de cette institution fatale qui a causé toutes les divisions intestines de la Hollande; divisions qui l'ont mise à deux doigts de sa perte en 1672; qui l'ont engagée dans une multitude de guerres iniques et ruineuses, et notamment dans la dernière, où son honneur, ses intérêts et sa sûreté ont été sacrifiés avec la plus lâche perfidie : divisions, qui, pour n'en pas dire plus, aujourd'hui même, font tous ses dangers.

Ces grands malheurs de la Hollande tenaient étroitement à la nature des choses. Une guerre presque éternelle qu'il n'est plus possible de craindre aujourd'hui, surtout pour les Pays-Bas, si éloignés du souverain, dont ils ont à secouer le joug; une guerre presque éternelle contre l'Espagne rendait un chef militaire absolument nécessaire aux Provinces-Unies. La Maison de Nassau-Orange, qui, jusqu'à Guillaume III, offre une suite non interrompue d'habiles guerriers et de profonds politiques, avait, plus qu'aucune autre, assuré et défendu la liberté des Hollandais. Riche, puissante, respectée, en quelque sorte l'égale des Rois, elle voulut s'arroger et se perpétuer leur pouvoir. De là, les partis, les intrigues, les cabales, la discorde, l'assassinat légal des vrais patriotes; les vengeances nées des vengeances; l'affaiblissement de l'Etat et de la Liberté.

Les habitants des Pays-Bas catholiques, qui abondent en noblesse, n'y comptent heureusement aucune famille pareille, et c'est un avantage immense qu'ils ont sur les Provinces-Unies. La hiérarchie sociale est plutôt fondée chez les Flamands sur les mœurs et sur les usages que sur les lois oppressives; la féodalité y est à peine connue. Le

peuple et les aristocrates, réunis sous des lois uniformes, ont presque également à gagner à la liberté, et c'est la première fois, peut-être, que la noblesse héréditaire n'y aura pas nui. La frénésie des querelles religieuses est passée pour eux : elle ne l'était pas pour les Provinces-Unies lorsque leur confédération a pris naissance. Les préjugés des catholiques même, pressés de la tolérance universelle, sont affaiblis ; et c'était un motif de plus de ne pas heurter par la violence ce que la raison allait détruire à l'aide de la douce persuasion. Les Pays-Bas catholiques sont peuplés, riches et bien cultivés, du moins relativement aux autres contrées de l'Europe : les mœurs y sont simples et pures. Ainsi la pauvreté et la corruption du peuple ne viennent ni de la superstition, ni d'une surabondance de monastères, d'abbayes et de chapitres [1], comme on l'a tant dit et répété. D'ailleurs, l'envie de s'ensevelir dans les cloîtres passera bientôt, lorsque les peuples ne connaîtront ni l'esclavage, ni la misère, ni les *conscriptions militaires*, ni la surcharge des impôts. Il y a dans les Pays-Bas catholiques des privilèges, des franchises, du courage, des principes de liberté :

1. J'aime encore mieux un couvent de religieuses qu'un régiment de soldats. Si les premières contrarient la nature, elles ne la déchirent pas. Si elles violent leur institution, c'est en perpétuant l'espèce ; les seconds font serment de la détruire au premier signal du despote. On a beaucoup applaudi aux révolutions intérieures que l'Empereur a opérées dans ses Etats. Que de choses il y aurait à reprendre dans ces éloges ! Mais du moins les Panégyristes de Joseph II devraient-ils nous apprendre quelle justice ils trouvent à expulser de sa profession un citoyen qui l'a embrassée sous la sanction des lois. Je le dis nettement, il y a autant d'injustice à chasser un moine ou une religieuse de leur retraite, qu'à chasser un particulier de sa maison. Méprisez les moines tant que vous voudrez, mais ne les persécutez pas, et surtout ne les volez jamais ; car il ne faut persécuter, ni voler personne, depuis l'athée le plus déterminé jusqu'au capucin le plus crédule. Un des plus grands malheurs de ces maîtres du genre humain, c'est de vouloir toujours que le peuple qui leur est soumis soit heureux (ou plus heureux comme ils disent), à leur mode. Quand il ne faut que vouloir pour être obéi, on s'égare dans un labyrinthe de contradictions. Voyez l'instabilité et la multiplicité des ordonnances de Joseph II et de tous ses frères les despotes (Note de Mirabeau).

en un mot peu de contrées sont mieux préparées pour produire des hommes parfaitement libres.

Qu'ils aspirent donc à cet honneur, ces anciens Belges que César distinguait parmi tous les Gaulois ; qu'ils soient sûrs que, pour être libres, il ne faut que le vouloir fortement, et qu'un peuple ne fut jamais conquis malgré lui.

D'ailleurs, ils seront aidés et secourus. Tous leurs voisins ont intérêt à leur indépendance, ou n'ont pas un intérêt contraire.

L'Allemagne trouverait incontestablement les plus grands avantages dans l'affranchissement des Pays-Bas. Les deux grandes puissances qui menacent sa liberté, alors à peu près égales, se tiendraient en équilibre. L'Empereur, une fois affaibli par la séparation des Pays-Bas, l'organisation du corps germanique, sans laquelle il ne saurait longtemps subsister, serait plus facile; et c'est peut-être le seul moyen de l'établir. Les états qui se trouvent situés sur les routes de la Bohême, de la Moravie, de l'Autriche aux Pays-Bas, seraient délivrés pour toujours du passage des troupes impériales qui les ravagent quand l'Empereur veut porter son armée en Flandre, malgré la discipline tant vantée des troupes autrichiennes; les Cercles ne redoutent pas moins ce passage que les habitants des campagnes, parce que, le plus souvent, on remplit mal les stipulations convenues avec eux, et que le pays, n'ayant que les provisions nécessaires à sa population, le passage des troupes, y produit la cherté, quelquefois la disette.

Les voisins faibles des Pays-Bas, l'évêque de Liége, les électeurs de Cologne et de Trèves, l'Electeur Palatin, ont un intérêt direct très réel à cette révolution. Ils acquerraient une puissance relative par une foule d'avantages de commerce et de liaisons politiques, qui n'auraient plus pour base les intérêts particuliers de l'Empereur.

C'est surtout à la France, c'est à l'Angleterre, c'est à la Hollande, c'est à la Prusse à opérer cette grande révolution.

La maison de Brandebourg y gagnerait un commerce utile, et une paix durable pour ceux des Etats Prussiens

qui sont voisins des Pays-Bas autrichiens. Elle donnerait une base éternelle à sa puissance, et diminuerait pour jamais celle du formidable ennemi qui, depuis tant d'années, amena dans son cœur la vengeance.

L'Angleterre se ménagerait et s'assurerait les traités de commerce les plus avantageux et les plus étendus. Elle se procurerait de vastes ressources pour supporter et diminuer l'intolérable fardeau de la dette, qui l'accable et la consume. Elle éloignerait pour toujours, comme inutiles désormais, et même impossibles, du moins pour elle, les guerres du Continent, qui l'ont ruinée et qui tôt ou tard détruiront sa liberté civile, comme elles ont fait crouler sa liberté politique. L'Angleterre enfin expierait, autant qu'il est en elle, pour un si grand bienfait envers la nature humaine, tant de forfaits politiques dont elle s'est souillée, et qui creusent et doivent creuser le précipice où sa prospérité, sa gloire, son existence peut-être seront tôt ou tard ensevelies.

Les Provinces-Unies n'auraient plus rien à craindre de l'ouverture de l'Escaut. Ce serait alors l'objet d'une négociation, et non pas une loi imposée par le plus fort. Les Provinces-Unies, en accordant cette navigation aux Etats Belgiques, n'auraient du moins à craindre ni invasion, ni conquêtes, ni introduction des vaisseaux d'une puissance étrangère, les Pays-Bas donneraient un équivalent dans le commerce de leurs Provinces, qui dédommagerait la ville d'Amsterdam, d'un léger sacrifice. La République Hollandaise conserverait à jamais sa liberté : elle centuplerait sa puissance.

La France, à qui l'humanité doit enfin des actions de grâces et des éloges, pour avoir fondé les Etats-Unis d'Amérique, mettrait le sceau à sa gloire, en favorisant l'établissement de la nouvelle confédération Belgique : elle y gagnerait une tranquillité permanente sur ses frontières si souvent dévastées, et qui, désormais à l'abri de toute attaque, n'auraient plus besoin de cette triple enceinte de places fortes, dont l'entretien et les garnisons coûtent [des] sommes immenses, et sont un objet d'inquiétude perpétuelle : elle

se donnerait des alliés éternels, dont la marine et le commerce deviendraient en quelque sorte les siens, puisque la sûreté, l'opulence, et le bonheur des deux Puissances. seraient le lien indissoluble de leur union.

Montesquieu a dit, que les déserts étaient la barrière nécessaire des vastes Etats... Eh ! bon Dieu ! quel mot ! quel principe ! quel sentiment ! quelle pensée !... Montesquieu a dit cela, parce qu'il a vu que les choses étaient ainsi... J'aimerais autant qu'un homme pillé par des brigands sur les chemins, décidât que les brigands sont nécessaires à la police d'un grand royaume ; et ceux qui ont soutenu, que sans la guerre une population excessive surchargerait et désolerait la terre, et qu'ainsi la guerre était nécessaire, ceux-là raisonnaient comme Montesquieu, lorsqu'il écrivait cet axiome.

Des Républiques, des Républiques ! Telle est la frontière qui convient aux Monarchies, si l'on ne veut pas en faire de vastes prisons uniquement destinées à tourmenter et dégrader les hommes pour le plaisir de quelques bourreaux. Ces Républiques, quand elles ne feraient qu'écarter la guerre qui serait leur ruine, ne peuvent qu'ajouter à la prospérité de leurs voisins.

Quand la politique humaine tendra-t-elle enfin à cette prospérité ? Quand voudra-t-elle sincèrement détruire la guerre dont les succès même sont d'effroyables malheurs ? Quand travaillera-t-elle sur un plan raisonnable à ôter aux conquérants toute occasion, tout prétexte, tous moyens de l'entreprendre ? Quand formera-t-elle de bonne foi le désir d'établir une paix fondée sur l'intérêt de tous, une paix durable, dis-je, c'est-à-dire après la liberté, tout ce qu'il y a de bon sur la terre ? — Je ne sais si ce jour luira à jamais pour l'humanité, mais si quelque chose pouvait en hâter l'aurore pour notre malheureuse Europe, ce serait sans doute la fondation de la République Belgique ; et puisque les changements de circonstances, puisque le droit de convenance doivent annuler les traités, il n'en est pas un que la France, l'Angleterre, la Prusse, et la Hollande aient plus de raison d'anéantir que celui qui soumet les Pays-Bas à l'Empereur.

Les Politiques objecteront sans doute qu'une pareille révolution donnerait à la France un nouveau degré de puissance, en lui procurant à jamais dans les Pays-Bas un allié, un ami, au lieu d'un voisin toujours indifférent, quelquefois mal intentionné, souvent ennemi.

Mais les Pays-Bas ne sont-ils donc pas ouverts à la France, qui s'en empare quand elle veut, qui s'y cantonne, qui y lève de l'argent et des soldats? Ne lui seront-ils pas plus ouverts que jamais depuis la démolition des places barrières au mépris des Traités? Lequel vaut mieux pour l'Europe et pour les Pays-Bas, ou les laisser à la merci de la France, ou de les voir se former en République indépendante de la France, et amie de toute l'Europe, excepté de l'Empereur? Sans doute il vaut mieux que les Pays-Bas soient libres; et s'il est au pouvoir des hommes d'établir une balance politique vraiment utile et durable, c'est par cette révolution grande et salutaire qu'il faut commencer.

Que la Confédération Belgique s'élève; qu'elle embellisse, qu'elle console, qu'elle édifie, qu'elle instruise l'univers!... Le droit le permet, la justice le prescrit, la politique l'ordonne... La maison d'Autriche aura de quoi se consoler. Rivale dans tous les temps de la maison de Bourbon que son ascendant place sur les trônes, elle remplira sa destinée. La maison de Bourbon donne des Rois; la maison d'Autriche donne des Reines.

TU FELIX AUSTRIA NUBE.

XVI

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE [1]

De retour à Paris, le 1er avril 1785, après que Mme de Nehra qui l'avait précédé, eut obtenu de M. de Breteuil, l'assurance qu'il ne serait pas inquiété, Mirabeau entreprit la publication de ses ouvrages sur l'agiotage et les finances. Il y fut déterminé par le besoin de vivre de sa plume, par l'ambition d'agir sur l'opinion publique, et d'autre part, il fut encouragé dans ses campagnes, par ses amis Clavière, Panchaud, l'abbé de Périgord, le duc de Lauzun, le comte d'Antraigues, qui avaient pris position à la baisse, appuyé secrètement par de Calonne, qui voulait détourner une partie des capitaux vers les fonds d'État concurrencés par les valeurs d'agio dont la hausse constante séduisait les spéculateurs.

Mirabeau avait déjà étudié les matières financières à Londres [2] pour réfuter le *Compte-Rendu* de Necker, mais elles lui étaient encore nouvelles, et il fut secondé par Clavière

1. *De la Caisse d'Escompte*, par le comte de Mirabeau, M.DCC.LXXXV, in-8°. pp. v à XVJ, 1 à 226, avec cette épigraphe :

> Jam dabitur, jam, jam ; donec deceptus, et exspes
> Nec quicquam fundo suspiret nummus in imo.
> (PERSE, sat. II, v. 50. 51.)

Imprimé à Bouillon.

2. « Mirabeau avait commencé à Londres une histoire de Génève qui n'a jamais vu le jour; il fit aussi ses *Doutes sur l'Escaut*, et il faisait des notes sur le Compte-rendu de M. Necker, qui lui servirent de matériaux lorsqu'il fit réponse à cet ouvrage. » (Notice de Mme de Nehra sur Mirabeau, page 17, publiée par L. de Loménie, *Esquisses historiques et littéraires*.)

dans ses travaux[1]. C'était un réfugié genevois qu'il avait connu en 1782, à Neuchâtel, alors qu'il faisait imprimer les *Lettres de cachet*, qu'il avait retrouvé à Paris, en 1784, après ses procès contre sa femme en Provence, et qu'il avait été l'un des premiers à fréquenter dès son arrivée en France, à son retour de Londres. Il doit à Clavière[2], la partie documentaire de ses ouvrages, le schéma théorique des opérations de finance, les tableaux statistiques, peut-être aussi quelques exposés de doctrine, mais on trouve dans ces différents opuscules d'actualité, des généralisations qui lui sont propres, sa véhémence qui touche souvent à l'emphase, sa fougue, son argumentation vigoureuse et serrée.

De la Caisse d'Escompte[3] parut en mai 1785, et ce livre eut

1. « Mirabeau fut presque toujours un metteur en œuvres. Cet écrivain avait, comme il le disait lui-même, un talent particulier pour accoucher Clavière. Bien pénétré de ses pensées, *il les faisait siennes* et leur imprimait son cachet original. C'est à cette source féconde que Mirabeau puisa son livre sur la *Caisse d'Escompte*, ses *Lettres sur les Eaux*, l'ouvrage sur la *Banque Saint-Charles*, et sa fameuse *Dénonciation de l'agiotage*. (*Mémoires de Brissot*, tome II, pp. 348 et 349.) Brissot est hostile à Mirabeau, et l'on ne peut accepter son témoignage qu'avec cirsconspection.

En ce qui concerne la collaboration de Clavière, Mirabeau ne l'a point dissimulée. Il écrivait dans la dixième des *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettans*, p. 22, en note, à propos des réfugiés genevois : « M. Clavière, auteur de plusieurs ouvrages très estimables sur nos affaires les plus importantes (de *la France et des États-Unis*, etc., etc., la *Foi publique*, etc.) et qui a été mon très utile collaborateur dans la plupart de mes écrits sur les Finances, est un de ces exilés. »

2. Etienne Clavière qui fut ministre des Contributions Publiques en 1792, publia sous son nom de nombreux ouvrages politiques et financiers : *De la foi publique envers les créanciers de l'Etat : Lettres à M. Linguet sur le n° 116 de ses Annales* par M..., Londres 1788, in-8°, XXXII, 124 p.); *De la conjuration contre les finances et des mesures à prendre pour en arrêter les effets*. Paris, chez les directeurs de l'Imp. du Cercle social, 1792, in-8°, 115 p.

3. La Caisse d'Escompte fut la première banque d'émission autorisée en France après la chute désastreuse de la banque de Law. Elle fut constituée le 24 mai 1776 par un arrêt du Conseil d'État du Roi, à l'instigation de Turgot, sur la demande de Panchaud, banquier genevois réfugié en France. Son capital social de 15 millions de francs, fut successivement réduit à 12 millions (7 mars 1779), reporté à 15 millions par de Calonne, puis à

aussitôt un retentissement considérable. Il excita les réclamations des joueurs à la hausse, mais il fut approuvé par de Calonne dont il servait la politique financière,

Mirabeau ne s'y montrait pas l'adversaire de l'institution, au contraire, et en s'élevant contre les agioteurs qui, par une hausse constante et non justifiée par des bénéfices réels, mettaient en péril la solidité et la permanence de la Caisse d'Escompte, il établissait les règles qui doivent présider au fonctionnement d'une banque de secours, en l'espèce d'une banque nationale, et il énonçait les principes de sa direction, pour le bien général et non l'intérêt de quelques particuliers.

C'est à Londres que j'ai recueilli les matériaux de cet ouvrage. J'étais dans cette ville chez un homme considérable, lorsque la conversation y tomba sur notre caisse d'escompte. Les papiers publics parlaient des circonstances qui ont amené l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 et celui du 24 janvier de cette année. Le résultat de tout ce que j'entendis alors et de tout ce qu'on a dit sur ce sujet dans ce pays peu indulgent pour nos légèretés, c'est que le defaut d'esprit public rend tout à fait impossible en France l'établissement des banques de secours.

J'examinais à mon propre tribunal cette sentence sévère, pour m'assurer si elle était ou n'était pas sans appel, lorsque le hasard m'a procuré les détails de tous les débats qui ont divisé les actionnaires de la caisse d'escompte.

Alors, je me suis pleinement confirmé dans l'opinion où je suis depuis longtemps, que les philosophes dédaignent beaucoup trop de porter leurs regards sur les événements journaliers du commerce, et de saisir les occasions d'éclai-

100 millions (18 février 1787). Les actions émises à 3.000 liv. montèrent en 1785, à 8.000 liv. En 1789, l'État était créancier de la Caisse d'Escompte pour 155 millions que l'Assemblée nationale décida de lui rembourser par un décret du 17 décembre 1789. en assignats gagés sur des biens nationaux. Cette mesure amena la liquidation de la Caisse d'Escompte, qui fut supprimée en 1793, sur la proposition de Cambon.

rer ses principes, ses calculs, sa morale, en un mot, les rapports de ses divers effets avec la chose publique et le bonheur des sociétés.

Si les philosophes sont les tuteurs du genre humain, pourquoi ne surveillent-ils pas leur pupille dans toutes ses occupations? Auraient-ils aussi cet esprit de commerce qui veut donner peu et recevoir beaucoup, ou bien cet antique mépris que professèrent nos pères pour le commerce qu'ils ne connaissaient pas, retiendrait-il jusqu'à la plume des philosophes?

Ce mépris, dont nous ne sommes point encore aussi corrigés qu'on affecte de le penser, est un des effets les plus frappants de notre inattention, pour ne pas dire de notre inconséquence, puisque l'on convient enfin que le métier de la guerre, c'est-à-dire l'art de nous désoler premièrement nous-mêmes, de nous exterminer en tous sens, nous et notre postérité, pour désoler et pour exterminer les autres, que ce métier, le plus noble de tous, comme on dit, n'est qu'une spéculation de commerce, depuis les politiques et les rois, qui en sont les entrepreneurs, jusque aux militaires, qui en sont les facteurs et les ouvriers.

Je sais tout ce que l'on peut écrire contre la manie universelle de ce commerce politique, conquérant et navigateur qui infeste les deux hémisphères ; mais de cette frénésie contagieuse au commerce proprement dit, à celui qui existe nécessairement partout où les hommes se rassemblent, il y a sans doute une extrême distance. Ce sont les principes, les procédés, les mœurs, c'est l'esprit du commerce envisagé sous la notion générale et abstraite d'échange dont je parle; c'est de l'état de choses qu'il produit, qu'il prépare, qu'il nécessite chaque jour, dont il faudrait s'occuper.

Et pour faire entendre en un mot ce que je voudrais exprimer, je prierai que l'on me dise qui, dans la société, n'est pas commerçant ?qui ne cherche pas à échanger avec avantage, selon sa manière de voir, ce qu'il peut donner contre ce qu'il voudrait recevoir? Qui n'emploie pas dans cet échange toutes les ruses, tout le savoir-faire, tout le

manège, tranchons le mot, toute la cupidité cauteleuse dont nous nous faisons des motifs pour mépriser par air le commerce et les commerçants? On commerce à la cour, à la ville, à l'armée, dans les sociétés les plus respectables; tout s'y fait par échange, et c'est toujours le désir réciproque de rendre ses échanges avantageux à soi-même, qui, contenant un intérêt par l'autre, fixe tous les prix et règle le taux des services.

Une seule classe d'hommes peut-être échappe à la disposition générale, mais non pas injuste, de ne donner qu'en recevant. Ce sont les agriculteurs, à qui l'expérience apprend qu'on fait encore de meilleurs marchés en prodiguant des avances et des travaux dont il faut attendre le fruit. Chacun portant dans sa conduite l'esprit relatif aux objets dont il s'occupe, la morale des agriculteurs, aidée de l'innocence des mœurs hospitalières de la campagne, et de l'habitude des services journaliers d'homme à homme qu'appellent les travaux champêtres, doit être plus aimable et mieux entendue que celle des commerçants. Ceux-ci vont bien jusqu'à un échange de bienfaits, et n'ont que la valeur de leur mise : les autres répandent généreusement les bons procédés, les services, les secours, pour une récolte souvent incertaine ; mais aussi décuplent-ils la semence quand ils trouvent un bon terrain, et fertilisent-ils quelquefois même les sols arides et les cœurs ingrats. Si les écrivains qui ont cherché à faire influer sur la politique, sur la philosophie, sur les mœurs, ces principes agricoles, avaient eu autant d'esprit et de talent qu'ils avaient de lumières et de bonnes intentions, ils seraient comptés parmi les premiers bienfaiteurs du genre humain.

Mais ils ont peu connu l'art de se faire écouter. Les maximes ordinaires du commerce ont prévalu. Elles sont utiles, elles sont universelles, elles ne sont point méprisables; et peut-être ne faudrait-il que peu d'efforts aujourd'hui pour ennoblir dans son usage cette action continuelle que nous exerçons les uns sur les autres, qui précisément est le commerce, et qui n'est aussi que la définition du mot

Société; pour l'ennoblir, dis-je, par l'éducation[1], par le respect, par un préjugé honorable qui, tendant à épurer les principes, les vues, les habitudes de cette *action*, la rendraient franche, loyale, bienveillante, et laisseraient toujours au cœur du commerçant cette honorable sensibilité d'où naissent l'humanité et le patriotisme, c'est-à-dire une disposition généreuse à mettre au nombre de ses gains le sentiment d'en avoir abandonné quelques-uns pour le bien public.

Que les philosophes, après s'être élevés aux généralités d'où leur vue doit planer sur les hommes et sur les choses, descendent donc à l'examen de tous les effets de l'industrie humaine; qu'ils suivent cette industrie dans la manière dont elle s'applique à tous les objets ; qu'ils en découvrent les effets moraux ; qu'ils ne négligent point les détails dans lesquels périssent si souvent les meilleurs projets, les plus utiles tentatives; les plus excellentes choses ; qu'ils nous apprennent à mépriser, autant par prudence que par amour-propre, l'égoïsme étroit et aride, à revêtir les combinaisons de l'intérêt, des formes les plus favorables aux rapports qu'elles doivent avoir avec le bien général, à les débarrasser de celles qui tendent à exalter la corruption, dont la source est presque toujours dans l'ignorance de quelque vérité utile.

Au reste, qu'ils ne s'effraient pas des détails que je leur propose. Il n'y a de vraiment ennuyeux que ce dont on sent l'inutilité, et il n'est pas aussi difficile qu'on le pense de

1. Peut-être, si l'on s'occupait des moyens de donner aux commerçants une éducation appropriée à leur état, on parviendrait à réprimer cette vanité bizarre et contagieuse qui nous fait mépriser ce que tout homme est au fond, et ce qu'il sera toujours, sous quelque décoration qu'il figure dans la société. Cette vanité s'est tellement saisie des commerçants eux-mêmes, qu'ils consentent à cette espèce de mépris : ils le sanctionnent, si je puis parler ainsi, en travestissant leur costume de marchand, aussitôt qu'ils imaginent avoir acquis de quoi s'en passer. Et n'avons-nous pas vu un de nos plus célèbres négociants qui a cru mieux s'illustrer en fondant une école militaire plutôt qu'une école de commerce ?

(*Note de Mirabeau.*)

découvrir la vérité dans les objets même dont on s'est le moins occupé. La logique du bon sens et l'attention donnent des lumières à qui veut les acquérir. C'est à l'aide de ces instruments qu'avec des moyens bien faibles et dans une situation très pénible, je crois être parvenu à développer, apprécier et mettre en ordre des idées fort étrangères à mes études habituelles. Ces idées me paraissent saines et utiles. Si j'ai raison, il restera prouvé qu'un homme de sens peut tout entendre, tout analyser, tout juger; et cela n'en serait pas moins vrai, si je m'étais trompé : car ce serait faute d'attention ou d'intelligence, et il n'en faudrait pas conclure qu'un autre à ma place n'eût pas fait un meilleur ouvrage.

Pourquoi l'ai-je entrepris? Je me suis fait cette question à moi-même. D'abord (ou du moins je le croyais à Londres) pour venger l'esprit national du reproche de légèreté et d'incurie qu'on ne cesse de lui adresser. D'autres motifs sont venus se joindre à celui-là que j'avais presque oublié, je dois en convenir, au moment où une circonstance inattendue m'a décidé à rendre public cet ouvrage.

Fatigué d'une vie orageuse, et persuadé que le repos et la paix sont les seuls biens purs et sans mélange que le ciel ait accordés à l'homme [1], je quittais la fière Albion, ce pays pour tout autre plus digne d'estime et de curiosité que d'affection et de regrets, mais où j'ai trouvé, moi, les amis les plus vrais et les plus dévoués qui soient sur la terre, et j'allais dans le seul séjour auquel le sort m'ait laissé des droits [2], lorsque passant à Paris, j'ai appris qu'on s'occupait de nouveaux règlements sur la caisse d'escompte; j'ai cru que cette circonstance rendait nécessaire un ouvrage qui fixât et mît à la portée de tout le monde les bons principes

1. Il faut que cette vérité soit bien frappante, car on la trouve aux deux pôles de l'esprit humain, si je puis parler ainsi :

On lit dans Newton : *Quietem, rem prorsus substantialem.*

On lit dans La Fontaine :

Le repos, le repos, trésor si précieux,
Qu'on en fit autrefois le partage des Dieux.

(Note de Mirabeau.)

2. Le château de Mirabeau que lui interdit son père.

sur ce sujet. Il m'a paru que c'était le seul moyen de préserver cette banque très utile, et dont la stabilité est devenue de la plus grande importance, d'une nouvelle révolution qui ne saurait être indifférente à la considération et au crédit national ; et j'ai livré cet ouvrage à la presse, non sans me dépiter contre le mouvement intérieur qui me rend incapable de résister à une forte persuasion.

Peut-être il eût été utile d'y joindre une histoire abrégée du système de Law et de ses suites. Quoique de bons écrivains se soient occupés de cette matière, on ne l'a point encore traitée avec cette clarté de style, cette précision dans les définitions, cet enchaînement de faits et d'observations nécessaires pour donner une juste idée de ces opérations absurdes. Elles ressemblent, il est vrai, aux rêves les plus extravagants et les plus bizarres que puissent faire des imaginations malades ; mais il est impossible de s'exagérer combien, lorsque la cupidité et l'ignorance s'enflamment par des objets que l'imagination seule apprécie, toutes les absurdités de ce genre deviennent possibles en quelque temps que l'on soit, et de quelques lumières dont un siècle se vante.

Nous ne manquons pas d'écrivains très capables de rajeunir ce sujet et de l'approprier aux circonstances. Pour moi, qui n'aspire plus qu'au repos, j'abandonne la carrière à des hommes plus heureux, et surtout plus indépendants, si ce n'est par leurs sentiments et leur courage, du moins par leur situation. Qu'il me soit permis d'ajouter un mot que m'arrachent la justice et la vérité, bien plus que le ressentiment et l'orgueil.

En moins de quatre années, et plaidant à la fois pour ma tête, pour mon pain, pour ma liberté, pour mon honneur : seul et sans appui, livrant des combats à des ennemis étrangers, à des ennemis d'intérêt, à des ennemis littéraires, etc., j'ai trouvé le temps d'écrire un ouvrage *sur les Lettres de cachet et les prisons d'Etat* ; *des Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, un livre sur la situation actuelle des affaires politiques de l'Europe, et ces réflexions sur la caisse d'escompte. Voilà ce qu'on peut avec des talents très

médiocres, mais une volonté forte et un penchant naturel à étudier le vrai et l'utile. Que ceux qui, comme moi, auraient eu le malheur d'armer la calomnie par les erreurs de leur jeunesse, se vengent comme moi [1].

CHAPITRE I

De l'utilité des Caisses d'Escompte.

S'il est une différence remarquable entre la politique des anciens et la nôtre, il faut la chercher surtout dans les opérations de finances, dont nous avons fait une science très compliquée, et que nous ne voyons pas qu'ils aient connue; soit que ces opérations ayant toujours été méprisées des philosophes, qui, presque seuls, écrivaient alors, ils aient dédaigné d'en parler dans leurs livres; soit qu'elles fussent moins nécessaires dans ces temps où il n'y avait que des républiques, ou des tyrans. La liberté des unes, plus entière, plus généreuse, prodiguait plus d'efforts, que secondaient d'ailleurs à peu de frais les travaux d'une multitude d'esclaves domestiques qui ne recevaient point de solde. L'autorité plus absolue des autres arrachait des tributs plus excessifs et prenait tout à volonté, sans mesure et sans calcul.

Quoi qu'il en soit, et quelque opinion que l'on doive se former des systèmes de la politique ancienne et moderne, quelque possible qu'il fût peut-être d'établir et de mettre en pratique une théorie également éloignée des uns et des autres; la science de la finance est devenue l'une des plus importantes études des administrateurs de nos jours; et les banques publiques, qui fournissent aux nations emprunteuses et obérées un moyen de ressource et d'économie; leurs billets de confiance [2], qui représentent à volonté de la

1. Texte de l'édition originale, pp. v à xvi.

2. Nous appelons *billets de confiance* ceux de la caisse d'escompte connus dans le public sous le nom de *billets noirs et rouges*. Ils diffèrent du *papier monnaie* en ce que le public est forcé de recevoir celui-ci, au lieu qu'il peut refuser les autres. La

manière la plus commode, la moins onéreuse, la plus transportable, un numéraire qui ne possédera jamais au même degré aucun de ces avantages, sont aujourd'hui l'un des principaux instruments de la puissance.

Une des grandes utilités de ces institutions ingénieuses, mais délicates, est de faciliter les échanges en multipliant les signes représentatifs des nécessités et de la richesse.

Cette facilité des échanges par la multiplication des signes est plus loin que jamais d'être indifférente, grâce au mauvais système des monnaies qui gouverne l'Europe. Plus le commerce s'étend, plus il faut de monnaie pour la commodité des spéculations. Plus la population s'accroît, plus aussi il faut de monnaie, puisqu'il est impossible de concevoir dans nos sociétés un individu qui n'ait pas besoin de quelque argent pour échanger ce qu'il est en état de fournir, contre ceux de ses besoins pour lesquels il ne peut se passer d'autrui.

Mais la monnaie renferme deux choses : l'une variable, et c'est la valeur de l'or et de l'argent, considérés comme marchandises ; l'autre invariable, et c'est la dénomination numérique du métal monnayé.

Si le métal devient rare à proportion des besoins, il renchérit comme marchandise, et sa valeur intrinsèque perd son rapport avec la valeur numérique ou dénominative du métal monnayé. La différence devient plus considérable à proportion que cette rareté, relative aux besoins de la monnaie et du luxe, est plus grande, jusqu'à ce qu'une insuffisance absolue se fasse sentir. Telle est précisément aujourd'hui la situation des choses.

Le besoin d'augmenter partout la masse des métaux monnayés, et les consommations du luxe toujours croissant, excèdent de beaucoup la proportion qui existait entre les sources des métaux et leur distribution, lorsqu'on fixa la valeur des monnaies. Ainsi, par exemple, on ne peut

défiance accompagne ordinairement le *papier-monnaie* : les *billets de confiance* au contraire n'ont besoin que d'appartenir à un bon régime, pour jouir du plus grand crédit. (*Note de Mirabeau.*)

plus avoir pour 24 livres la quantité d'or nécessaire pour faire un louis; et s'il ne s'ouvre pas quelque nouvelle mine d'or et d'argent, et qu'il faille absolument frapper des louis, il faudra diminuer le titre, c'est-à-dire, la valeur intrinsèque de l'espèce, ou hausser sa valeur numérique, ce qui revient au même.

Mais cette opération est très délicate : on la retarde tant qu'on peut, non qu'elle soit injuste, mais parce qu'elle est toujours regardée comme telle par un effet naturel et nécessaire, soit de l'ignorance sur le vrai rapport des choses, soit des préjugés qui naissent à la suite de l'ignorance, et qu'on prend pour la science, et aussi parce qu'on se rappelle toujours avec effroi les vexations dont cette opération a trop souvent été le prétexte.

D'ailleurs, on est longtemps incommodé de la rareté des espèces avant que de connaître distinctement la cause de ce qu'on éprouve. On regarde la disette du numéraire comme momentanée; et ce n'est qu'après en avoir longtemps souffert que l'on cherche à y remédier. Or, les caisses d'escompte ont au moins la propriété de retarder beaucoup ces époques embarrassantes, puisqu'elles suppléent à la monnaie par des billets de confiance, qui valent autant lorsque cette confiance a une base solide. Les établissements de ce genre sont donc nécessaires sous ces rapports.

Ils ne le sont pas moins pour entretenir l'intérêt de l'argent à un taux plus bas et plus uniforme qu'il ne l'était avant leur établissement, et cette opération de première importance est également favorable à l'agriculture, aux manufactures, au commerce et aux finances. Grâce au bas prix de l'intérêt de l'argent, l'agriculture est encouragée [1]:

1. Entre plusieurs considérations qui démontrent cette vérité, il en est une qui doit frapper tous les esprits par sa simplicité. Si un terrain en friche demande 1.000 livres par exemple, pour le rendre susceptible d'un produit net de 50 livres par an, et que l'argent soit à 6 p. 100, le propriétaire ne l'entreprendra probablement pas car il perdrait au défrichement. S'il est à 5, il n'y gagnerait rien : s'il est à 4 p. 100, il gagnera 20 livres par an sur chaque 1.000 livres qu'il emploiera : il préférera donc le défrichement à un placement d'argent. (*N. de M.*)

les manufactures, sans augmenter leurs charges, emploient de plus grands capitaux[1]; le commerce s'ouvre de nouvelles branches dont le haut prix de l'argent l'avait exclu jusqu'alors[2] et les gouvernements acquièrent des moyens de soulager le peuple sans nuire à leurs revenus[3].

Ces grandes considérations, et même celles relatives à la facilité que la réduction de l'intérêt donne aux souverains d'emprunter, en augmentant plus lentement, si ce n'est en diminuant la dette publique, nous paraissent faites pour plaire aux bons esprits. Il y a tant d'inconvénients, tant de désastres de tout genre et vraiment effroyables, attachés aux principes dans lesquels beaucoup d'hommes légers, et peut-être aussi quelques hommes profonds, mais peu sensibles, n'attendent le remède du mal que de son excès, que tout ce qui peut l'adoucir sera toujours préféré par les esprits modérés et les cœurs bien faits. Les caisses d'es-

1. Qu'une manufacture emploie un capital de 100.000 livres d'argent à 5 p. 100, c'est 5.000 livres par an qu'il lui en coûte. Que l'argent tombé à 4, l'entrepreneur de la manufacture pourra faire à son choix, de deux choses l'une : ou il diminuera d'autant le prix de ses productions, et profitera de l'augmentation de débit, occasionné par la diminution du prix ; ou bien il portera son capital de 100.000 livres à 125.000 livres sans augmenter ses charges. (*N. de M.*)

2. Qu'un négociant de France fasse de compte à demi avec un négociant de Hollande une entreprise quelconque en commerce étranger, qu'ils établissent chacun 100.000 livres de fonds ; que l'argent coûte au négociant français 5 p. 100, au Hollandais, 3 ; que le bénéfice, au bout de l'an, soit de 8.000 livres : c'est 4.000 livres pour chacun. Mais à quoi aura abouti leur industrie mutuelle, si ce n'est à enrichir le commerçant de Hollande de 1.000 livres aux dépens de celui de France ? Et n'est-ce pas une branche de commerce perdue pour l'État ? car personne ne consentira jamais à faire le commerce à ses dépens. (*N. de M.*)

3. Dans tous les emprunts publics, à quelque usage qu'on les destine, il faut charger le peuple en raison de l'intérêt payé pour ces emprunts. Si 100 millions coûtent 6 p. 100, voilà 6 millions annuels dont il faut augmenter les impôts ; mais si l'on ne paie que 4 p. 100, il ne faudra imposer que 4 millions au lieu de 6, ou bien, avec ces mêmes 6 millions d'imposition, on pourra emprunter 150 millions au lieu de 100, et cela sans que les revenus publics soient plus grevés dans un cas que dans l'autre. (*N. de M.*)

compte sont donc, sous bien des aspects, des établissements précieux qui méritent intérêt et faveur.

Mais plus ils en sont susceptibles par l'utilité dont ils peuvent et doivent être au public, et plus il importe qu'ils soient administrés d'après des règles invariables qui en perpétuent les avantages, et qui en écartent les abus. Nous examinerons dans cet ouvrage ceux auxquels la caisse d'escompte établie à Paris se trouve exposée par la nature des choses; et nous chercherons les moyens de les prévenir ou d'y remédier. Commençons par donner une idée succincte mais précise de sa constitution, et par établir quels sont les droits du public sur cette banque [1].

CHAPITRE II

Institution de la Caisse d'escompte. Quels sont les droits du public sur cette banque ?

Mirabeau établit que la Caisse d'Escompte n'est pas instituée pour le profit de quelques particuliers, des grandes maisons de banque, de commerce ou d'industrie, des marchands d'actions, des administrateurs et des actionnaires, mais qu'elle est créée pour l'intérêt général du public, tous ayant un droit égal à ses services. Il la définit ainsi :

La caisse d'escompte est un établissement formé pour avancer sous la déduction de l'intérêt le montant des lettres de change qui ont encore du temps à courir avant leur échéance. C'est cette déduction qu'on appelle *escompte* [2].

La caisse d'escompte jouit de la faculté d'acquitter les valeurs qu'on lui donne avec des billets de confiance payables aux porteurs en écus à l'instant où ils le désirent. Ces billets circulent dans le public comme des espèces; mais personne ne peut être contraint à les recevoir de qui que ce soit en paiement.

1. Pages 1 à 7.
2. P. 8.

Enfin la caisse d'escompte reçoit et paie pour les commerçants, ou pour les particuliers qui jugent à propos d'y tenir leurs fonds ; et cette banque est sous ce point de vue un dépôt où chacun peut tenir gratuitement son argent [1].

Qu'est-ce que la caisse d'escompte ? Nous l'avons dit : une caisse de secours. Quels sont ces secours ? Des moyens de faciliter les paiements dans le commerce, ou si l'on veut les échanges. Tout le commerce, en général, doit donc avoir part à ces secours, à ces facilités, et c'est une obligation d'autant plus étroite pour la caisse, que tout le commerce en général partage les risques auxquels elle peut exposer ceux qui sont porteurs de ses billets [2].

CHAPITRE III

Des erreurs qui peuvent diminuer l'utilité de la Caisse d'escompte, ou même rendre cette banque dangereuse.

Les administrateurs de la Caisse d'escompte doivent se préoccuper des intérêts du public, et non de faire monter le cours des actions de leur société. Mirabeau analyse les éléments de la spéculation sur les actions de la Banque d'Espagne et de la Compagnie des Eaux, et il accuse le jeu sur les actions de la Caisse d'escompte de l'avoir déterminée. Si les administrateurs ne recherchaient, dans leur gestion, que les moyens d'augmenter le dividende à distribuer et de provoquer la hausse des actions, en négligeant l'objet même pour lequel elle a été instituée, d'utile, elle deviendrait dangereuse pour le crédit public.

CHAPITRE IV

Des dangers auxquels la Caisse d'escompte a été exposée par l'oubli des principes qui doivent diriger son administration.

La Caisse d'escompte, qui n'avait pas conservé une réserve métallique suffisante, ne put répondre aux demandes de numéraire, contre la présentation de ses propres billets de con-

1. Page 9.
2. Pages 10 et 11.

fiance, et elle obtint du roi, en 1783, leur cours forcé, comme papier-monnaie, d'où une panique et une crise. Malgré une situation dangereuse, les administrateurs distribuèrent un dividende qui n'était pas en rapport avec les bénéfices réels, et les actions montèrent en deux années, jusqu'à compromettre le fonctionnement de la Caisse.

CHAPITRE V

Qu'est-ce que la propriété des actionnaires de la Caisse d'escompte?

Mirabeau fait la distinction entre la propriété individuelle et la propriété sociale.

Ceux qui réclament la propriété ont toujours raison : mais il faut bien savoir jusqu'où s'étend cette propriété, qui n'est pas la même sur toutes les espèces de choses, ni pour toutes les espèces de propriétés.

Pour être propriétaire de quoi que ce soit au monde, il faut avoir une volonté, des facultés, des moyens de jouir de sa propriété, et que l'on n'a rien de tout cela qu'en raison de la constitution que l'on a reçue de la nature ou de la société, de sorte que les particuliers, par exemple, sont vraiment et entièrement propriétaires des biens qui leur ont été transmis par leurs ancêtres, ou qu'ils ont acquis par leur travail, par donation ou par échange.

Mais lorsqu'ainsi que tous les corps établis sous l'autorité publique, on est l'ouvrage de la société, on ne peut avoir de propriété que subordonnée à la constitution prescrite par la société; d'où il résulte que les établissements publics ne peuvent user de leurs propriétés que conformément aux vues de perpétuité qu'on a eues en les formant. Ces établissements sont essentiellement mineurs, et le principe qui les a en général déclarés main-mortables, est fondé sur la nature des choses et la raison.

Un homme, un banquier, ont droit de se ruiner à leur volonté ; le gouvernement n'a pas le droit de les en empêcher. Un hôpital, un corps municipal, une banque publique, n'ont

pas le droit de se ruiner, pas plus qu'un roi n'a celui d'aliéner son domaine ou le revenu nécessaire pour maintenir sa nation et sa souveraineté, parce que les uns et les autres sont d'institution sociale, et faits pour remplir la place que la société leur a assignée, ni plus ni moins[1].

La propriété des actionnaires de la Banque d'escompte étant sociale par le but et la constitution de cette société, le gouvernement a le droit d'inspection sur les opérations de ses administrateurs et le devoir de garantir les intérêts du public.

CHAPITRE VI

De l'inspection du Gouvernement sur l'administration de la Caisse d'escompte.

L'inspection à laquelle était soumise la Banque de Law et qui ne la préserva point de la chute, poussa le public à la méfiance de l'intervention du gouvernement, et le porta vers les banques libres. Mais les erreurs qui ont amené la déconfiture du Système ne peuvent plus se renouveler, et le public a moins à craindre de l'inspection gouvernementale que de la liberté des administrateurs, si cette inspection est faite selon des règles fixes, permanentes, et non accidentellement, selon les circonstances. Mirabeau en pose les principes.

Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de prouver que l'autorité soumise à des règles est le premier besoin des hommes réunis. La société ne subsiste que par le maintien des droits et le respect des lois. Les uns et les autres ne pouvant être assurés que par une puissance qui réprime l'effort des intérêts particuliers, l'autorité qui remplit cette fonction, et dont il ne s'agit point ici de déterminer la nature, les formes et les rapports, ne saurait être trop puissante et trop *absolue*, ce qui ne veut pas dire illimitée; car l'autorité *illimitée* est l'autorité *arbitraire*, source de tout mal, et le plus redoutable des fléaux qui affligent l'espèce humaine.

1. Pages 48 à 50.

C'est l'arbitraire que l'opinion publique redoute, et non l'autorité, sans laquelle aucun droit ne serait respecté. Mais les gouvernements absolus et les gouvernements arbitraires se sont si souvent ressemblés, que par une méfiance trop naturelle, on est parvenu à les confondre dans les pays où ceux qui gouvernent sont tout, et ceux qui sont gouvernés rien. On y craint l'autorité lorsqu'elle suit les règles qu'elle-même s'est prescrites, presque autant que lorsqu'elle n'a de règles que sa volonté du moment [1].

CHAPITRE VII

Arrêt du 24 janvier 1785.

Par un arrêt du 16 janvier 1785, le gouvernement prescrivait à l'administration de la Caisse d'escompte d'établir son dividende sur les *bénéfices nets et réalisés.* C'était fixer une répartition plus basse que celle attendue par les actionnaires et les spéculateurs à la hausse. Après l'assemblée générale de la Caisse, les administrateurs obtinrent du roi un arrêt, en date du 24 janvier 1785, qui déclarait nuls, avec effet rétroactif, les marchés de primes et les engagements illicites concernant les dividendes de la Caisse d'escompte et autres de pareil genre. Les dividendes étaient ensuite fixés le 26 janvier, et les baissiers perdaient le bénéfice de leurs opérations.

CHAPITRE VIII

Examen des motifs sur lesquels l'arrêt du Conseil du 24 janvier 1785 *a été rendu.*

Mirabeau en conteste la justice.

Si nous entreprenons de prouver que les motifs sur lesquels cet arrêt a été rendu, ne sauraient en établir, nous ne disons pas la justice (Dieu même ne peut pas faire qu'une loi rétroactive soit une loi juste), nous disons la convenance, ce n'est pas que nous ignorions ou que nous voulions dissi-

1. Page 61.

muler ce qu'un philosophe pourrait dire soit en morale, soit en théorie politique, contre les marchés qui en sont l'objet dans leur rapport avec le jeu.

A Dieu ne plaise que nous soyons les apologistes du jeu, ou même, et pour parler avec plus de justesse, des spéculations quelconques dans lesquelles peu de temps et peu de moyens déterminent des bénéfices qui ne doivent être le fruit que du travail long et assidu d'un grand nombre d'hommes, et peut-être de grandes avances. Nous savons tout ce que le système funeste des spéculations de finances a coûté de bonheur et d'innocence aux sociétés; nous savons ce que peut et doit produire l'action de la cupidité exaltée par la facilité de faire des bénéfices très considérables et très accélérés; nous savons que la manie ou plutôt la fureur du jeu infeste tous les rangs, trouble le repos, souille les mœurs, isole et dessèche les hommes, nous savons surtout que le jeu sur les fonds publics, en facilitant les emprunts dont il soulève le poids, favorise les passions des administrateurs, exagère, égare, enivre la puissance, fomente, resserre, confirme l'esclavage, aggrave l'oppression et dégrade l'espèce humaine : car lorsque l'homme n'est plus qu'une denrée, il est impossible qu'il soit même la première... Nous savons tout cela; et si l'on pouvait donner subitement aux hommes réunis un autre ordre de choses à choisir, ou s'il était seulement question de proposer des réformes, nous osons le dire sous la dictée de notre conscience, il est peu d'hommes peut-être qui présentassent avec plus d'énergie et d'étendue que nous, toutes celles que le bonheur du genre humain réclame depuis trop longtemps.

Mais si tel est l'état de maturité, si ce n'est de pourriture, auquel les corps politiques sont parvenus, que toutes les réformes qui supposent la reconstruction de l'édifice social, ou plutôt de toutes les sociétés, que toutes ces réformes considérées dans l'étendue et la généralité qu'elles devraient avoir pour être réelles, sûres, essentielles et durables, ne sont plus que des *utopies* impossibles à réaliser; si l'on ne doit rien espérer à cet égard que des siècles ou des révolutions dont l'imagination s'effraie; faut-il, en atten-

dant, provoquer, consommer, justifier par des déclamations plus oratoires que morales (car mal est ce qui nuit et seulement ce qui nuit), faut-il justifier des injustices particulières qui blessent profondément les faibles restes de la morale de la nature, je veux dire ces principes de bonne foi, qui seuls dans la sentine de corruption que la civilisation produit plus tôt ou plus tard, mais infailliblement, puissent encore unir les hommes? Et parce qu'en écrivant pour des nations nouvelles, ou en nous livrant à des abstractions philosophiques dont le développement et la déduction produisent toujours quelques vérités de détail utiles, du moins pour les générations futures, nous avons tracé les principes d'une morale spéculative dont aucune institution civile n'aurait altéré la pureté, pourquoi nous serait-il défendu de considérer quels sont les droits des hommes dans un ordre de choses qu'hélas! ils n'ont point choisi, relativement aux occupations peu favorables, peu intéressantes, affligeantes même, ou si l'on veut déplorables, qu'emportent les combinaisons de l'industrie, lorsque de mauvais gouvernements, des gouvernements ignorants et dissipateurs, l'ont condamnée à l'indifférence des moyens, en disgraciant toutes les professions plus douces, plus heureuses, plus aimables?

Instituteurs des humains, oublierez-vous sans cesse, ou feindrez-vous toujours d'ignorer que les rapports sont la base de toute morale? Vous méconnaissez, vous intervertissez, vous dissimulez, vous déguisez tous les rapports, vous confondez le conseil et le précepte, le précepte et le conseil; au faible, au pauvre, à l'infortuné, vous ne départissez que des devoirs; au fort, au riche, au puissant, vous adjugez tous les droits, et vous voulez tracer des codes de morale! Instituteurs des humains, jugez les gouvernants, si vous voulez juger les gouvernés; rendez-nous l'âge d'or, ou n'exigez pas de nous son innocence...

Eh! si l'œil austère de la philosophie tombait sur les professions les plus honorées de la société; s'il lui fallait apprécier, par exemple, cet horrible jeu de la guerre auquel nous accordons tant de gloire, et qui mérite tant d'infamie;

qu'y verrait donc un sage, un moraliste, si ce n'est l'épouvantable férocité de ceux qui, pour un intérêt quelconque, et sans avoir même l'excuse d'un ressentiment personnel, vont égorger eux et leurs semblables? Quel homme portant un uniforme ne lui ferait pas horreur?... Cependant des hommes honnêtes étalent journellement à nos yeux cet habit de désolation et de carnage. Il faut donc convenir que dans un certain ordre de choses un homme même assez moral peut faire un métier, une spéculation, un gain très immoral dans ses conséquences.

Après ces arguments d'ordre général, qui ne sont guère que des précautions oratoires, Mirabeau combat plus spécieusement que fortement les raisons pour lesquelles le Conseil d'État du roi a annulé par un arrêt, les opérations faites par les joueurs, sur les actions et les dividendes de la Caisse d'escompte. Mirabeau demande que cet arrêt si défavorable aux joueurs à la baisse soit rapporté comme attentatoire à la liberté des transactions, et immoral, en ce qui concerne leur honnêteté et leur sûreté.

CHAPITRE IX

Des objets sur lesquels doivent porter les règlements qui doivent diriger l'administration de la Caisse d'escompte.

Il faut assurer la permanence de la Caisse d'escompte, et, dans ce but supérieur, maintenir par un règlement le taux de la rente en rapport avec le capital réel d'émission, et non avec le capital tel qu'il a été grossi par les spéculations de la Bourse. Comme second règlement, Mirabeau propose d'étendre le crédit de la Caisse à tout le commerce prudent et sérieux, de ne pas le limiter aux grandes entreprises brillantes et souvent d'une solidité mal fondée, en déterminant pour chaque maison un maximum au delà duquel aucun papier ne serait escompté [1].

1. Les pièces justificatives, p. 127 à 226 : Arrêts du Conseil d'Etat du roi des 24 mars 1776, 22 septembre 1776, 9 mars 1779, 27 septembre 1783, 30 septembre 1783, 4 octobre 1783, 23 novembre 1783, 10 décembre 1783, 16 janvier 1785, 24 janvier 1785; rapport du comité d'actionnaires, 24 janvier 1784; post-scriptum; prospectus d'association.

XVII

DE LA BANQUE D'ESPAGNE [1]

Quelques semaines après *De la Caisse d'Escompte*, Mirabeau publiait, en juin 1785, *De la banque d'Espagne*, son second ouvrage sur l'agiotage et les finances. Il l'avait écrit à la demande de M. de Calonne qui appréciait sa vigueur de polémiste, et le jugeait dès lors assez influent pour atteindre la faveur dont jouissait une banque étrangère, auprès du public et des spéculateurs, au désavantage des fonds d'État, et notamment des titres de l'emprunt de 125 millions émis en 1784, qui s'écoulaient lentement parmi les petits capitalistes [2].

1. *De la banque d'Espagne dite de Saint-Charles, par le comte de Mirabeau*, 1785, in-8, V à XIV; un feuillet sans pagination: 1 à 144 avec les notes, I à CLXII pour les pièces justificatives, sans nom d'éditeur et sans lieu d'édition.

Épigraphe :

Ploratur lacrimis amissa pecunia veris.
Vous pleurez votre argent, vos larmes sont sincères.
(Juv.)

2. Brissot s'attribue le mérite *de la banque d'Espagne*, en collaboration de Clavière. « L'histoire de ce dernier ouvrage prouvera quelle réputation Mirabeau s'était acquise à cette époque, et comment il en trafiquait. Nous l'avions entrepris en commun, Clavière et moi. Déjà quatre ou cinq feuilles étaient sorties de la presse, Mirabeau le sut, et courut l'apprendre à Calonne avec lequel il était fort lié. Ce ministre voulait, sans être soupçonné, détruire l'ascendant que prenait cette banque en France. Il crut que notre ouvrage réussirait plus sûrement, s'il était publié avec le nom de Mirabeau, ou peut-être Mirabeau le lui fit-il entendre pour l'engager dans la comédie qu'il voulait jouer. Il se fit écrire

Au milieu d'attaques violentes contre la Banque d'Espagne et son fondateur Cabarrus, Mirabeau expose ses idées contre les monopoles, les privilèges accordés aux sociétés financières ; il se déclare pour la liberté du commerce, mais pour l'emploi, par chaque nation, de ses capitaux, à l'intérieur, appliqués à l'agriculture et à l'industrie. Il défend directement les valeurs françaises contre les valeurs étrangères[1], il dénonce les périls de l'exportation du numéraire.

Quelle que soit la part de Clavière dans la *Banque d'Espagne*, celle de Brissot paraissant des plus réduites ou même très problématique, malgré ses affirmations, on trouve dans maintes pages la verve de Mirabeau, son argumentation serrée, si personnelle dans le groupement des preuves et leur présentation[2].

par le ministre une lettre dont l'objet était d'engager Clavière et moi à lui céder notre travail. Il offrait de nous indemniser de tous les frais et même de payer l'original. Après avoir lu cette lettre. nous sacrifiâmes l'ouvrage à Mirabeau, Clavière y voyait comme moi le bien public : Mirabeau en eut l'honneur, garda l'argent, et Clavière paya les frais. » (*Mémoires de Brissot*, t. II, p. 351-52). Ces affirmations de Brissot sont malveillantes et suspectes, cependant Mirabeau avoua une sorte de collaboration de Clavière seul. Dans une note (p. 10) de la *Lettre du comte de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye*, il a écrit : « M. Clavière est l'auteur d'un Mémoire sur la Banque de Saint-Charles qui a servi de base à mon ouvrage sur cet important sujet. » En ce qui concerne les frais de l'édition, Mirabeau écrivant à son père pour se disculper de l'accusation d'avoir reçu de l'argent de Calonne, dit : « Il n'a jamais déboursé autre chose que les frais de l'impression du *Saint-Charles* sur le compte de l'imprimeur et dans ses mains. »

1. « Comment, pouvant acheter des fonds nationaux et avantageux qui sont à leur portée, se jettent-ils sur des fonds étrangers, qui ne sont ni aussi sûrs ni aussi favorables ? » (*De la Banque d'Espagne*, p. 75 et 76).

« Qu'il serait coupable celui qui, dans l'espoir de rendre difficile à un ministre l'usage des ressources nationales, aurait favorisé et chercherait encore à favoriser en France le débit des actions de Saint-Charles ! » (Ibid., p. 125.)

2. *De la Caisse d'Escompte*, malgré son succès, n'avait eu que peu d'effet sur le cours des actions, mais dès la publication de la *Banque d'Espagne*, les actions de cette banque qui étaient à 800 livres tombèrent à 420 livres. Les joueurs à la hausse s'adressèrent à M. de Calonne, qui avait reçu une plainte officieuse du marquis d'Aranda, ministre espagnol à Paris, et le Ministre des finances,

PRÉFACE

L'écrit que j'abandonne maintenant à la presse est la suite naturelle de mon ouvrage sur la *Caisse d'Escompte*. Je demande encore une fois quelque indulgence pour les défauts d'une exécution très hâtée et par conséquent très imparfaite.

Le lecteur ne saurait s'exagérer la rapidité avec laquelle ce Livre a été conçu et rédigé. Mais quand il l'aura lu, quand les détails et les discussions qu'il renferme l'auront convaincu que le danger qui m'a fait prendre la plume menace très sérieusement la chose publique, loin de se plaindre de ma précipitation, j'ose croire qu'il me saura gré du sacrifice de mon amour-propre. Lorsqu'il faut courir aux pompes, il n'est pas temps de songer à sa toilette.

C'est dans les spéculations de finances que le charlatanisme jouit de tous ses avantages. Il sait que l'espoir du gain n'a besoin que d'être offert pour séduire. Telles sont même les illusions de ce genre qu'un homme qui ne se permettrait pas d'acheter une pièce d'étoffe pour son magasin, sans la retourner dix fois, se livre pour des sommes considérables au jeu d'effets, dont il ne connait, sous aucun rapport, ni l'histoire, ni la propriété, ni la nature.

Si l'on n'avait pas tous les jours des exemples frappants de cette absurde conduite, on ne se persuaderait jamais à quel point les instances de la cupidité surmontent la logique du bon sens et repoussent la réflexion.

Cependant cette bizarre insouciance sur les vraies qualités des actions et des intérêts que l'on achète ou que l'on vend avec tant de profusion et de facilité, ouvre un champ

autant pour se couvrir, que pour céder aux sollicitations des amis de la banque, fit supprimer le livre qu'il avait demandé à Mirabeau et qui servait si efficacement ses intérêts, par un arrêt du 17 juillet 1785, où on le déclarait « l'ouvrage de l'un de ces particuliers qui se hasardent d'écrire sur des matières importantes, dont ils ne sont pas assez instruits pour procurer au public des connaissances utiles ».

sans bornes aux charlatans, aux fripons, aux aventuriers; à tous ces hommes enfin qui pullulent dans les capitales, et dont l'avidité, indifférente sur le choix des moyens, insatiable dans ses désirs, infatigable dans ses ruses, va jusqu'à s'énorgueillir des moissons que lui valent l'ignorance, et si l'on peut parler ainsi, la disposition moutonnière de leurs concitoyens.

J'entreprends de préserver les miens des illusions de leur crédulité; et je croirais cet honneur digne d'un talent très supérieur au peu de moyens que m'a donnés la nature.

Une autre considération importante m'a déterminé à poursuivre mon travail sur les banques. Le succès de quelques banques publiques excite plus que jamais l'émulation des gouvernements. On en établit, on en établira partout. Il est donc utile de réfléchir sur les circonstances qui les rendent nécessaires et sur les principes d'après lesquels on doit les diriger.

Les observations que je présente ici jetteront du jour sur cette matière; et même, en ne m'occupant que de donner de la Banque d'Espagne l'idée, qu'à mon avis tout homme de sens doit en avoir, je provoquerai peut-être des discussions plus approfondies sur les circonstances locales des divers Etats où l'on se propose d'en établir. Et puissé-je faire toujours ainsi mon métier de citoyen [1] !

« Le devoir de tout homme qui pense, dit un des meilleurs et des plus sages Citoyens dont s'honore l'Angleterre, est d'éclairer son pays sur tous les objets importants qu'il peut connaître. Croire aveuglément, ou agir par imitation, est d'un esclave. Loin de nous cette misérable servitude. *Souvenons-nous que nous sommes des hommes, et non des troupeaux.* Souvenons-nous que celui qui a des lumières en doit l'emploi à ses semblables, et que telle est la première des obligations sociales. »

Telle n'est apparemment pas la profession de foi de quelques personnes qui ont paru très mécontentes de l'ou

1. Voyez le sermon sur le *Jeûne* prêché par le docteur Price en 1779, 3e édit., Cadell., p. 21. (Note de Mirabeau.)

vrage sur la *Caisse d'Escompte*, et auxquelles celui-ci ne plaira pas davantage, du moins je l'espère; car je n'ai pas prétendu mieux les complimenter sur leur art, que sur leurs principes. Ces honnêtes gens peuvent donc répéter leurs calomnies et même leurs délations : je ne m'en plaindrai pas plus que je ne m'en étonnerai. La seule vengeance que je tirerai jamais d'eux et de leurs clameurs, je l'exerce en plaçant leur devise à la tête de cet ouvrage.

Ploratur lacrimis amissa pecunia veris.

Mais comme leur colère voudrait faire et multiplier des victimes, je dois leur déclarer que M. Panchaud n'a aucune part ni au Livre de la Caisse d'Escompte, ni à celui-ci. Je n'avais pas l'avantage de le connaître même de vue, lorsque le premier de ces ouvrages était entièrement achevé; et si ceux qui le lui ont attribué, quoiqu'il portât mon nom, que je n'ai jamais prêté jusqu'ici, bien que je me sois fait un plaisir de prêter assez souvent ma plume, si ceux qui le lui ont attribué m'ont fait trop d'honneur, ils ont oublié sans doute que pour nuire à l'homme, ils assuraient un grand succès à l'ouvrage.

Au reste, je ne me pique pas de faire nombre avec ceux qui savent ce qu'ils n'ont jamais étudié; je suis trop convaincu que l'on sait uniquement ce que l'on a difficilement appris. Quelqu'un m'a donc appris les faits relatifs à la Caisse d'Escompte et m'a guidé dans l'étude des principes, moi, tout à fait étranger aux banques et au commerce. Quel est celui qui m'a mis en état de traiter ces objets intéressants et si délaissés par les gens de lettres? Un ami, dont le secret n'est pas mon secret. Eh! qu'importe après tout? Ce n'est point à lui, ce n'est point à moi qu'il faut répondre : c'est à mon Livre. J'attends et j'attendrai longtemps encore cette réponse.

CHAPITRE I

Considérations générales.

Dans la situation commerciale de l'Espagne, en soi, et dans ses rapports avec la France, est-ce que l'institution d'une

banque publique, la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles, lui serait nuisible ou favorable ?

CHAPITRE II

Quelles circonstances ont occasionné l'institution de la Banque d'Espagne ?

Analogie entre le système de Law et les conceptions financières de Cabarrus. Celui-ci proposa d'abord en Espagne la création du papier-monnaie soutenu par un jeu de lettres de change entre Madrid et Paris, puis il demanda et obtint l'établissement d'une banque émettant des billets destinés, suivant ses affirmations, à faire monter le cours du papier-monnaie.

CHAPITRE III

Extrait et analyse du prospectus de la Banque nationale établie en Espagne sous la dénomination de Saint-Charles.

Après une analyse du prospectus de la Banque et la reproduction de quelques extraits, Mirabeau le résume ainsi :

L'auteur de la Banque d'Espagne présente dans le sien des appâts tout à la fois au Gouvernement, au public et aux actionnaires.

Il dit au Gouvernement : « Vous n'avez pas de crédit, je vous en donnerai. Vos billets d'État ne circulent point, je les ferai circuler ; mais il me faut un équivalent pour me dédommager. »

Il dit au public : « Vous haïssez les monopoles, les privilèges ; vous avez raison ; je n'en demande point : les vivres, la marine, sont entre les mains des monopoleurs qui vous ruinent ; je les détruis, je fais mieux. Il n'est ici, ni culture, ni commerce, ni manufactures, notre Banque ranimera la culture, étendra le commerce, créera les manufactures. »

Enfin, il dit aux Capitalistes, aux actionnaires futurs : « Je vous présente un intéret de sept à huit pour cent ; mes opérations sont simples et solides, elles ne sont ni hasar-

deuses, ni compliquées comme celles du commerce ; j'escompte, je paie pour la cour, je fournis la marine et l'armée ; ma commission est assurée, mon gain est clair, le produit de notre banque ne peut baisser. »

Voilà le triple talisman avec lequel l'Inventeur de la Banque de Saint-Charles a voulu séduire le Gouvernement, le Public et les Capitalistes. Mais il ne faut que décomposer son seul prospectus pour découvrir la triple illusion, et pour s'assurer que le Gouvernement, le Public et les Actionnaires doivent être tôt ou tard les victimes des combinaisons de ce vaste projet. Examinons d'abord ce qui concerne le Gouvernement[1].

CHAPITRE IV

Des promesses du prospectus de la Banque de Saint-Charles, relativement au Gouvernement d'Espagne.

Mirabeau démontre que la Banque n'est pas indispensable à l'Espagne, parce que tout État peut rétablir son crédit directement, sans avoir recours aux intermédiaires. Il écrit :

Je ne sais par quelle fatalité la plupart des administrateurs ne peuvent se persuader qu'avec de l'économie on liquide un État endetté comme on rétablit la fortune obérée d'un particulier riche, mais mal-aisé. Comment aiment-ils mieux avoir recours au crédit des Compagnies ? Serait-ce parce que cette ressource leur épargne tout à coup une multitude de peines, parce qu'elle est dans leurs mains, parce qu'en voyant l'argent qu'ils palpent, ils ne voient pas les maux qui en seront le prix, les sueurs, les larmes, le sang du Peuple qu'ils vendent?

En général, l'administration ne doit pas avoir recours pour payer ses dettes à un crédit intermédiaire : car, ou l'État a assez de ressources en lui-même, et c'est alors son propre crédit qu'il paie en croyant payer celui d'un tiers; ou il n'a pas de ressources, et alors il ne trouve de crédit

1. Pages 23 et 24.

dans aucune Compagnie; et s'il en est une qui lui prête son crédit, c'est par des vues particulières. Ne sait-on pas que les entrepreneurs des Compagnies, pourvu qu'ils y trouvent passagèrement quelque profit personnel, s'embarrassent peu d'exposer les actionnaires à une ruine presque certaine, et le Gouvernement à la honte de n'avoir su qu'empirer son mal?

D'ailleurs, que fait une Compagnie en s'interposant entre l'État et ses créanciers? Répond-elle à ces derniers de la dette de l'État? Si elle leur en répond, elle a donc contre l'État, ou par l'État, des sûretés suffisantes. Mais ces sûretés, elle ne peut jamais les avoir qu'aux dépens de ce même public à qui elle prétend garantir sa dette; car de telles sûretés ne sauraient être, sous quelque forme qu'on les envisage, qu'un véritable impôt indirect[1], toujours plus onéreux qu'un impôt direct.

Ne vaudrait-il pas mieux, sans avoir recours au crédit si cher d'une Compagnie, taxer directement et momentanément le peuple, pour payer les créanciers de l'État? On aurait l'espérance alors de voir cesser l'imposition avec la dette; au lieu que la Compagnie prêteuse, intéressée à prolonger l'imposition indirecte pour prolonger son existence et ses profits, use de toutes sortes de manœuvres pour retarder l'affranchissement de l'Etat[2].

Mais, en outre de l'intérêt que l'État a de se libérer directement, les banques ne peuvent pas tenir les promesses qu'elles contractent envers lui pour ce qui concerne la circulation et la hausse de ses billets.

1. Que produisent les entraves, mises à l'industrie générale d'une nation pour le bénéfice d'une compagnie, si ce n'est moins de richesses pour la nation, et par conséquent un plus grand poids des impôts sur elle? car le fisc veut toujours de l'argent indépendamment de toute autre considération. (Note de Mirabeau.)

2. Pages 27 et 29.

CHAPITRE V

Examen des promesses du prospectus relativement à la nation.

Le prospectus avait promis au public que la Banque de Saint-Charles ne serait qu'une banque d'émission, et qu'elle ne chercherait ses bénéfices, ni dans les privilèges, ni dans les monopoles. Or, la Banque d'Espagne accumule les privilèges et les monopoles : escompte des lettres de change, des billets à ordre et des billets d'État, privilège de payer les sommes dues à l'étranger par la Cour d'Espagne, régie des fournitures de l'armée et de la marine; toutes opérations onéreuses à la nation espagnole.

CHAPITRE VI

Examen des promesses du prospectus relativement aux actionnaires.

La Banque de Saint-Charles engagée dans ces trois opérations, en réalité commerciales, et soumises, quant à leur réussite, aux mouvements politiques, n'offre pas aux actionnaires la simplicité de fonctionnement, la garantie permanente des intérêts qu'elle a promis, et son privilège de l'exportation des piastres lui a seul permis de distribuer un dividende.

En outre, la banque ne tient pas ses engagements de limiter son activité à ces trois opérations. M. Cabarrus l'a fait participer à la création de la Compagnie des Philippines, Compagnie dont le sort est des plus précaires, d'où nouvelle cause d'insécurité pour les actionnaires.

CHAPITRE VII

Analyse du mémoire de M. Cabarrus, et conséquences naturelles de tout ce qui précède.

Cabarrus promet de développer l'agriculture, le commerce et l'industrie en Espagne sans en avoir les moyens, et la constitution de sa banque est en contradiction avec les principes exposés dans son mémoire.

CHAPITRE VIII

De l'opinion qu'on doit avoir du sort futur de la Banque de Saint-Charles.

La Banque d'Espagne repose sur le mauvais principe de maintenir le crédit des billets d'État par l'émission de billets de banque, or, il convient de savoir si les billets de banque sont nécessaires à l'Espagne.

Quel est l'objet des billets de banque ? C'est de multiplier les échanges en suppléant avec du papier à la disette du numéraire. C'est, en multipliant ces échanges, de ranimer les arts, l'industrie, le commerce.

S'ils languissent en Espagne, quelle en est la cause? Est-ce la disette des monnaies? Ce moyen d'échanger est-il épuisé dans le pays de l'Univers le plus riche en métaux? Y voit-on les entreprises expirer par la difficulté des échanges? Certes, si la circulation des monnaies manque en Espagne, il est bien à craindre que ce ne soit par une cause à laquelle les billets de banque ne remédieront pas.

L'Espagne fournit à l'Europe la matière première des monnaies, elle l'apporte du Pérou et du Mexique toute fabriquée en espèces.

Mais pour employer la monnaie, il faut des objets d'échange ; car la monnaie ne se donne pas pour rien. Si ces objets d'échange ne sont pas abondants, la monnaie dont la propriété est de faciliter l'échange, reste sans usage et sans utilité ; alors elle surabonde et doit aller hors du pays chercher des productions ou des marchandises qu'elle puisse payer.

Telle est précisément la situation de l'Espagne ; et c'est parce qu'elle a de la monnaie surabondante, principale récolte de son territoire, et qu'elle a un besoin perpétuel de la débiter au dehors, qu'on chercherait à augmenter cette surabondance par une monnaie fictive !

La perfection des billets de banque est de servir lieu de monnaie ; mais quand la monnaie ne peut elle-même trouver son usage et circuler suffisamment dans un pays,

comment espérer que les billets y parviendront mieux qu'elle? Quand on a les meilleurs billets de banque possibles en bonnes pièces d'or et d'argent, qui portent en eux-mêmes leur caution, comment imagine-t-on d'en faire de papier? Comment envie-t-on cette ressource aux nations qui ne possèdent pas les métaux et qui sont obligées de les tirer d'ailleurs? Enfin, quand on peut attacher à une quantité suffisante de gages d'échanges une valeur intrinsèque qu'ils portent avec eux par toute la terre, qu'est-il besoin d'avoir recours au papier, qui n'a de valeur que dans le lieu où la banque qui le crée est établie?

Ce papier, bien moins puissant que l'or qui brille (et briller, c'est tout pour les yeux vulgaires), fera-t-il dans les esprits et dans les arts une révolution que l'or n'a pu opérer? Animera-t-il ce que l'or n'a pu ranimer? Guérira-t-il ce que l'or n'a pu guérir? Non, si l'industrie, si les arts, si le commerce languissent en Espagne, il en faut chercher d'autres causes qu'une disette de moyens intermédiaires d'échanges, et c'est à son Gouvernement à rechercher ces causes.

Mais si, par exemple, il se trouvait que la superstition, ce poison mortel, qui tue les facultés de l'homme par la torpeur, ou par la frénésie, a, dans un des plus beaux pays du monde, et chez une nation pleine de grandes qualités, resserré l'essor du génie et l'activité des travaux, croit-on que des billets de banque, ou des caisses d'escompte la feraient cesser? Croit-on qu'ils fussent plus efficaces pour détruire une indolence naturelle dont la chaleur et la richesse du climat seraient la cause? Croit-on qu'avec des billets de banque, on compenserait l'influence des mauvaises lois? Croit-on qu'ils détruiraient des préjugés défavorables au commerce, et inspirés par l'orgueil de la paresse?

Non, sans doute, il faut le répéter, les monnaies et les banques qui font circuler des billets, ne sont utiles que dans les pays où les préjugés et les lois ne concourent pas pour enchaîner l'activité et l'industrie; et si même une circulation des monnaies serait, dans l'état actuel des choses,

impuissante pour ranimer en Espagne l'industrie agricole, manufacturière et commerçante, à plus forte raison une banque et ses billets n'y sont pas nécessaires[1].

Le fonctionnement de la *Banque Saint-Charles*, dans l'état présent, économique et politique de l'Espagne, ne peut qu'être nuisible à sa prospérité, parce qu'elle est incapable d'activer la circulation et qu'elle tend à déprécier les métaux précieux, première richesse de l'Espagne, d'où limitation de durée.

CHAPITRE IX

Convient-il aux nations étrangères de prendre intérêt à la Banque de Saint-Charles?

Par la liberté dont jouissent les actionnaires espagnols d'emprunter à la Banque le montant de leurs propres actions, les seuls actionnaires réels sont les étrangers, et particulièrement les Français. Dans ces conditions, peut-elle leur inspirer confiance ?

A Dieu ne plaise que nos vœux et nos écrits n'appellent pas sans cesse cette époque fortunée, où, tout en prenant la place, la forme, les rapports que lui assigne l'immuable nature des choses, la liberté générale du commerce bannira du monde entier les absurdes jalousies qui tracassent les Nations, fera renaître une confraternité universelle, une paix constante, si nécessaire au commerce lui-même, et sans laquelle tous les avantages publics et individuels sont si douteux et si précaires. A Dieu ne plaise que nous descendions à examiner, si telle ou telle nation doit ou ne doit pas en favoriser telle ou telle autre, dans des mesures relatives à son commerce. Nous ne ressentirons jamais que du mépris, ou de la pitié, pour les rivalités folles, ou barbares, dont se nourrit cette politique sans règles, sans lumières, sans principes, variable comme les circonstances et les passions, qui depuis si longtemps ensanglante et désole l'espèce humaine.

1. Pages 89 et suiv.

Sans doute, les Gouvernements éclairés doivent hâter la grande révolution de la liberté du commerce, indépendamment même de tout système de réciprocité; puisque si chacun attendait son voisin pour marcher vers la raison, personne ne cesserait d'être déraisonnable. Et, d'ailleurs, croit-on que la nation qui rompra la première les fers du commerce, fera un grand effort de générosité? N'est-il pas aisé de démontrer, quand on veut sortir du cercle étroit, où quelques hommes, qui ne voient qu'eux dans l'univers, voudraient renfermer les administrations et les administrateurs; n'est-il pas, dis-je, aisé de démontrer que cette nation deviendra la plus riche, la plus puissante, et qu'elle acquerra un degré de prospérité que les autres ne pourront jamais atteindre?

Mais il n'en est pas moins vrai, que dis-je? il n'en est que plus vrai, que tous les Gouvernements doivent veiller à conserver chez eux les capitaux nécessaires pour y vivifier l'agriculture, le commerce, les arts et l'industrie, et surtout à empêcher que ces capitaux n'aillent se consumer chez l'étranger en folles entreprises, et sans échange de valeurs égales.

Les capitaux qui sortent d'un royaume, pour acheter des marchandises, ou des productions utiles à la nation, ne l'appauvrissent pas, parce qu'on lui en donne la valeur; mais les capitaux qu'on verse dans une banque étrangère, contre du papier et des espérances également illusoires, l'appauvrissent nécessairement[1].

1. Chap. IX, p. 108 et suiv.

Pendant son séjour à Berlin, Mirabeau s'occupait encore de la Banque Saint-Charles. Il écrivait à Mauvillon : « Je vous envoie aujourd'hui la première partie d'un ouvrage que je fais paraître, parce que cela est nécessaire à nos finances, et auquel je ne mets pas mon nom... vous y trouverez quelques idées saines sur la théorie très peu connue du change et sur les monopoles (Berlin, 30 décembre 1786). On peut croire que l'ouvrage dont il s'agit est le *Tableau raisonné de l'état actuel de la Banque Saint-Charles*. Amsterdam, novembre 1786, in-8.

XVIII

LETTRE DU COMTE DE MIRABEAU

A M. LE COUTEULX DE LA NORAYE[1]

Les deux ouvrages de Mirabeau sur l'agiotage lui attirèrent la haine violente des joueurs à la hausse dont il contrariait les desseins. L'un d'eux, Le Couteulx de la Noraye, banquier influent, agent en France de la Banque de Saint-Charles, en fit une âpre critique, publiquement, devant de Calonne, mettant en cause l'honnêteté de Mirabeau et ses connaissances financières. Celui-ci lui répondit par une lettre virulente où, parmi des attaques personnelles, il renforce l'argumentation de ses deux ouvrages discutés, avec de nouveaux calculs, et de nouvelles preuves tirées des événements.

Vous avez dit, monsieur, le vendredi 24 du mois de juin, chez un secrétaire d'Etat, en présence de vingt-cinq personnes et à un homme d'ailleurs très digne de foi, *qu'on pouvait opposer un grand nombre de raisons et de faits à mon ouvrage sur la Banque de Saint-Charles, et que les gens*

1. *Lettre du comte de Mirabeau à M. le Couteulx de la Noraye sur la Banque de Saint-Charles et sur la Caisse d'escompte.* A Bruxelles, 1785, in-8, p. 1 à 117, avec appendice et post-scriptum.
Epigraphe :

Vos opibus junctos conspirantesque tulissem !
Claudian.

du métier n'en seraient pas les dupes...; c'est du livre et non de la Banque que vous parliez ainsi[1].

Mirabeau énumère les différentes sortes de métier que l'on peut exercer envers la Banque; vendeur d'action, agioteur, actionnaire, et demande à Le Couteulx duquel il a voulu parler.

Quant à moi, monsieur, j'ai fait mon livre pour l'utilité publique. Le métier que j'ai exercé en l'écrivant est celui de patriote français. C'est en cette qualité que j'ai porté mes regards sur la banque de Saint-Charles, sur son influence et sur celle de ses actions au milieu de nous. J'ai même fait davantage, grâce aux vues personnelles de M. Cabarrus, j'ai eu le bonheur assez rare de servir l'Espagne autant que mon pays[2].

Mirabeau se défend contre l'accusation de troubler les rapports de la France et de l'Espagne, et c'est de la simple prévoyance que de craindre les effets de l'exportation des capitaux français[3]. Il dénonce le contrat qui lie la Banque de Le Couteulx à la Banque Saint-Charles, et les imprudentes concessions que la Caisse d'escompte a faites aux deux banques, grâce à son influence; c'est entraîner un établissement de secours dans toutes les aventures de douteuses opérations financieres. Sous couleur de patriotisme, Le Couteulx défend les intérêts de sa banque et de ses alliés, et tous les arguments qu'il donne de leur utilité sont faux : entrée en France des piastres espagnoles, facilité des lettres de change. Mirabeau signale à nouveau les dangers que l'agiotage, encouragé, soutenu par Le Couteulx et son groupe, peut faire courir à la Caisse d'escompte, et combien les complaisances de celle-ci envers la Banque Saint-Charles, et notamment ses avances sur lettres de change, sans garantie de numéraire, peuvent nuire à sa sécurité. Il conclut, à propos des menaces dont il a été l'objet :

1. Pages 1 et 2.
2. Page 4.
3. « Ce qui importe, c'est que l'argent français, nécessaire à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux fonds publics du Royaume, ne soit pas versé dans une banque étrangère. » P. 13.

Oh! qu'ils sont insensés, ceux qui croient que les gens en place pourraient, quand ils le voudraient, étouffer la vérité! Comme si tous les efforts contre elle ne la rehaussaient pas! comme si l'homme qui l'aime avec énergie n'avait pas, dans cette passion même, la force nécessaire pour agiter d'un trait de plume les Puissances de la Terre! Oui, monsieur, ils sont bien insensés; et ce n'est qu'en faveur de leur absurdité qu'on peut oublier les coups lâches et perfides qu'ils portent dans les ténèbres [1].

1. Sur la réclamation des joueurs à la hausse. *La lettre du comte de Mirabeau à Le Couteulx* fut supprimée par un arrêt du Conseil du 24 août 1785.

On suscita contre les ouvrages de Mirabeau la publication de brochures et de pamphlets tels que les *Lettres à M. le comte de Mirabeau sur la Banque de Saint-Charles et la Caisse d'escompte.* « En y défendant ces deux établissements, écrit Peuchet, on y tourne en dérision leur violent adversaire ; mais sur les faits principaux, sur les points de la difficulté, on se borne à des démentis sans preuve, sans calcul, sans rapprochement qui réfutent les objections. » (*Mémoires sur Mirabeau et son époque*. t. II, p. 379.)

XIX

SUR LES ACTIONS

DE LA COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS [1]

Les attaques de ses adversaires, les sévérités officielles de M. de Calonne ne découragèrent pas Mirabeau, qui, soutenu et documenté par Clavière et Panchaud, entreprit l'examen des valeurs de la Compagnie des Eaux de Paris, montées par l'agiotage au delà d'un cours normal. Le contrôleur général, de Calonne, qui possédait des actions de la Compagnie, poussé en outre par les joueurs à la hausse, n'accueillit pas cet ouvrage de Mirabeau avec la faveur qu'il avait témoignée aux précédents. Malgré qu'il fût signé de son nom, il l'attribua à Clavière, que réprimanda le lieutenant de police, M. de Crosne, et Mirabeau lui-même se vit menacé d'une punition sévère.

1. *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris*, par M. le comte de Mirabeau, à Londres, 1785, in-8, p. 1 à 43. Epigraphe :

Pauvres gens ! je les plains, car on a pour les fous
Plus de pitié que de courroux.
(La Fontaine, fable 7, l. XII. — *L'homme qui court après la fortune, et celui qui l'attend dans son lit.*)

Il y eut en 1786 une seconde édition avec des corrections assez importantes, par Mirabeau, comprenant, *Sur les actions* et la *Réponse à l'écrivain des administrateurs*, avec ce titre : *Recueil de divers écrits du comte de Mirabeau sur les eaux de Paris*, à Londres, 1786, in-8, p. 1 à 36, v à xij et 1 à 104.

Mirabeau estimait que ses ouvrages de la Caisse d'escompte et de la Banque Saint-Charles étaient suffisants pour ruiner l'agiotage, et il n'avait pas d'abord eu l'intention d'écrire sur la Compagnie des Eaux de Paris.

J'ai cru, et je persiste à croire, qu'il suffit à un certain point de ramener les esprits, en général, au sang-froid, à la réflexion, au calcul, pour faire rentrer dans les bornes raisonnables toutes les spéculations sur lesquelles on s'est égaré, à une même époque, et cette opinion m'avait décidé à garder le silence, sur un établissement contre lequel il y aurait peu d'objections, s'il fût resté dans la classe des entreprises qui, comme les chemins, les canaux, les digues et autres travaux publics, appartiennent au Gouvernement, et dont les avantages restent cachés dans les résultats généraux de la Société.

Mais un nouveau travail est nécessité par l'arrêt du 2 octobre qui crée une commission d'arbitrage pour juger des marchés intervenus entre les joueurs, les actions de la Compagnie des Eaux ayant été atteintes par l'agiotage.

Mirabeau analyse le prospectus de la Compagnie et son acte de constitution; il examine ses charges matérielles, ses projets, les difficultés et les frais d'exploitation, pour conclure que l'état présent et futur de la Compagnie n'explique pas, ni ne justifie le prix élevé de ses actions. Mirabeau se déclare à nouveau contre les monopoles, et oppose au système des pompes à feu pour alimenter d'eau de la Seine, Paris, le projet de Deparcieux, qui proposait d'y amener l'eau de l'Yvette.

Au reste, je suis loin d'assimiler les actions de la Compagnie des eaux de Paris à ces effets étrangers dont la mode, vraiment scandaleuse, ne présente guère à leurs adorateurs que le danger de l'évanouissement presque absolu de leurs capitaux, ou tout au plus l'espoir de l'intérêt très précaire d'un prêt perpétuel dans un pays étranger.

Les actions de la Pompe à feu, considérées dans leur

capital primitif, peuvent offrir un emploi solide d'argent, mais à un intérêt très limité[1] soit à cause des frais, soit à cause de l'extrême improbabilité du renouvellement du privilège, et l'heureuse impuissance où se trouvera le Gouvernement, de ne pas laisser un libre cours à toute industrie qui pourra procurer à un meilleur marché un élément aussi nécessaire que l'eau.

La modicité des intérêts d'un placement sur de telles actions n'est assurément pas un grand mal pour les gens riches, mais elle rend l'agiotage de ces effets d'autant plus dangereux. et même insensé pour les gens à fortune médiocre que séduisent les agioteurs. Et l'agiotage sur les Eaux de Paris n'est pas d'une aussi mince importance qu'on serait tenté de le croire en pensant au petit nombre d'actions, parce que la plus infaillible comme la plus redoutable des propriétés de l'agiotage est de centupler le même objet.

C'est là tout ce que j'ai voulu dire au profit de qui il appartiendra, et surtout du père de famille dont on a désiré de diriger en ceci la conduite d'après mon opinion : et voilà comment il sera toujours vrai que je plaide la cause de mes amis, mais sur la dictée de la raison et de la vérité[2]. Au reste, je prie instamment MM. les joueurs à la hausse,

1. On convient, parmi les joueurs, que les premiers dividendes seront très chétifs. Mais n'est-ce pas une jonglerie manifeste que donner des dividendes, quelque petite qu'en soit la somme ? Comment peut-on, dans une entreprise de ce genre, où il n'y a encore que des avances à faire, et dont la caisse n'est pas fournie, à beaucoup près de tous les fonds nécessaires ; comment peut-on, dis-je, donner des dividendes ? Que penserait-on d'un propriétaire de maison qui, avant de l'avoir bâtie, avant d'avoir des locataires, demanderait des loyers à son architecte ? (*N. de M.*)

2. « On n'ignore pas que les joueurs pour la hausse voulaient porter en peu de temps les actions de la Caisse d'escompte au delà de 12.000 livres, celles de la Banque de Saint-Charles à plus de 1.000 livres avant la fin de l'année, et celle des Eaux de Paris à 5.000 livres ; les seuls effets royaux devaient rester un objet indifférent. Ce sont les auteurs de cet ingénieux projet qui m'ont accusé de n'avoir écrit que pour favoriser les spéculations de mes amis qui avaient le malheur de ne pas croire à l'infaillibilité des joueurs

qui, comme chacun sait, sont les gens les plus honnêtes, les plus instruits, les plus modérés, les moins avides qu'il y ait au monde, tandis que les joueurs à la baisse sent évidemment les plus décriés, les plus ignorants, les plus cupides

et qui voyaient dans un avenir assez prochain la ruine de cet édifice fantastique. Je ne réponds pas à des calomnies si bêtes : mais tout homme de sens, spectateur attentif des événements actuels, devinera aisément l'état horrible où la place se serait trouvée, je ne dis pas si je n'eusse point écrit, je dis si j'eusse écrit seulement deux mois plus tard. Et quel que soit le but que mes nobles adversaires me prêtent, ils me sauront gré peut-être, puisqu'eux-mêmes ont profité de mes ouvrages, de n'avoir pas puisé mes instructions auprès des banquiers Wilfesheim, Pourrat et autres habiles prédicants du système de la hausse. Les mêmes personnes comprendront très bien, à ce que j'espère, pourquoi M. Le Couteulx de la Noraye m'a mis avec le public dans l'impossibilité de connaître je ne sais quel Mémoire *manuscrit* qu'il a laissé secrètement chez ses amis pour répondre, dit-il, à ma Lettre *imprimée*... Quoi qu'il en soit, je désire sincèrement pour le bien public, que je préfère beaucoup à ma vengeance personnelle, que les administrateurs de la Caisse d'escompte s'aperçoivent enfin combien il était sage de redouter que l'extrême désir de hausser les dividendes ne remplit le portefeuille de cette banque de secours de lettres de change bien dangereuses; je désire qu'ils soient enfin convaincus que la doctrine des réserves, des grandes réserves, est la plus sûre de toutes, qui que ce soit qui la prêche. » (*N. de M.*)

Dans une lettre au major Mauvillon, Mirabeau a apprécié ses ouvrages sur les finances et son action sur l'agiotage

« Je vous remercie de l'addition que vous avez faite à la liste des livres politiques allemands que je tiens de vous, et de tout ce que vous me dites d'honnête sur mes livres de finance. Celui de la Caisse d'escompte est fort élémentaire, et comme il fallait être là dans un moment donné, outre la précipitation de l'exécution, il y a un peu de vernis étranger au sujet, et peu de généralisations, parce que je n'aurais pas été entendu, et j'aurais été chicané. J'avoue que je regarde le livre de la Banque de Saint-Charles, qui a eu un succès littéraire beaucoup moindre, comme infiniment meilleur, plus profond, plus orthodoxe, et s'il m'est permis de le dire, comme contenant la théorie des banques publiques. Il est difficile de croire que ce livre a été fait et imprimé en dix jours. C'est un tour de force peut-être, mais le péril était imminent, et d'autant plus que j'étais convaincu que le ministre qui m'avait demandé ce livre n'aurait jamais le courage de permettre qu'on le publiât, si je lui laissais le temps d'avoir peur. Là du moins seront les principes, mais je doute qu'il en résulte le bien local que j'avais

et les plus inconsidérés, de vouloir bien manifester incessamment les calculs qu'ils ont à opposer aux miens[1].

lieu d'en attendre, et qui a été fort grand à la vérité, mais seulement pour un instant. J'aurais tué l'agiotage si le gouvernement m'eût secondé ou seulement laissé achever. » (*Lettres du comte de Mirabeau*, lettre 4, Berlin, 27 août 1786, p. 16 et suiv.)

1. Texte de la 2e édition corrigée par Mirabeau.

XX

RÉPONSE DU COMTE DE MIRABEAU A L'ÉCRIVAIN DES ADMINISTRATEURS DE LA COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS [1]

L'administration de la Compagnie des Eaux attaquée par Mirabeau, confia la défense de ses intérêts[2] à Beaumarchais, qui écrivit une brochure vive et spirituelle[3], où il suspectait la bonne foi de l'auteur de *Sur les actions*, et où il l'accusait d'erreurs de calculs, ainsi que d'ignorance financière. Mirabeau lui répondit par un pamphlet violent, et prenant, une par une, les preuves que l'on dressait contre son ouvrage, il les combattit avec une logique vigoureuse et passionnée, en apportant des arguments de faits à la thèse qu'il soutenait.

Dans quel but ai-je fait le Mémoire sur les Eaux de Paris? Personne n'a le droit de me le demander ; si j'ai

1. *Réponse du comte de Mirabeau à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.* Bruxelles, 1785, in-8. p. v à xij — 1 a 104. Seconde édition dans le *Recueil de divers écrits du comte de Mirabeau sur les Eaux de Paris*, avec un avis où Mirabeau la déclare plus correcte que la première.

2. Après la publication de l'ouvrage de Mirabeau, les actions de la Compagnie tombèrent de 3.600 à 2.000 francs.

3. *Réponse à l'ouvrage qui a pour titre* : « *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris* », *par M. le comte de Mirabeau, par les administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.* Paris, imp. de P. de Pierres, 1785, in-8, 59 p.

mal raisonné et mal calculé, les intentions les plus pures ne redresseront pas mes raisonnements et mes calculs. Si je suis un calculateur exact et un logicien sévère, quels que soient mes intentions et mes motifs, il faut céder à mes raisonnements et respecter mes calculs. Mais j'ai toujours méprisé les fins de non-recevoir, si l'on peut parler ainsi, et je serai toute ma vie prèt à rendre compte du sentiment moral qui aura dicté mes écrits.

Dans quel but ai-je fait le Mémoire sur les Eaux de Paris?...

J'ai voulu satisfaire et j'ai satisfait à trois devoirs distincts.

J'ai satisfait au devoir de bon citoyen. Je répondais à la demande d'un père de famille auquel on conseillait de placer dans les Actions de la Pompe à feu, une partie considérable de sa fortune. Un père de famille est quelque chose pour l'homme qui a le temps et l'habitude de réfléchir sur ses sentiments et sur ses pensées : mais celui dont il s'agit m'intéressait plus qu'un autre, parce qu'il est l'ami d'un de mes amis particuliers, M. de Chamfort, dont le nom cautionne assez la bonne foi pour quiconque le connaît : eh! qui ne le connaît pas? Qu'on l'interroge, il dit qu'il s'était donné la peine de rédiger lui-même par écrit la demande de son ami[1], il mettait un grand intérêt, une grande importance à ma réponse : c'était assez pour me décider à m'inspirer des détails, et quant à la publication de mes recherches, je devais la croire utile à tous ceux qui pouvaient être ou devenir victimes de la même séduction.

J'ai achevé de remplir un devoir envers le Gouvernement. Toujours, entièrement et à jamais étranger aux spéculations, même les plus innocentes des joueurs dont je hais le métier, dont je méprise les profits, je manie depuis six mois avec un grand succès (c'est un fait que je raconte, ce n'est pas un éloge que je me donne) les armes

1. Cet écrit est déposé chez un notaire pour y constater au besoin si ma *persuasion* du danger que courait cet ami n'était que *feinte*.

les plus nobles et les plus sûres, celles de la raison, pour détruire l'agiotage. Le ministre des Finances m'y avait appelé, invité, encouragé. Après en avoir montré le danger relativement aux actions de la Caisse d'Escompte et de la Banque de Saint-Charles, il me restait à le faire sur celles des Eaux, où l'agiotage extravaguait plus encore que sur tout le reste, du moins à mon avis. Des considérations particulières avaient retardé cet utile complément de mes travaux. Réveillé par d'autres considérations, qui, comme on le verra dans un instant, appartenaient toutes à l'amitié, ma résolution d'éclairer le public sur le vrai point de vue de cette affaire, s'est accrue de l'espèce de reproche que tout homme instruit sur une question publique me paraît mériter lorsqu'il garde le silence.

J'ai rempli les devoirs de l'amitié. Je venais au secours d'un homme dont je professe depuis longtemps d'être l'ami et qui n'a pas peu contribué au service signalé que j'ai eu le bonheur de rendre à mon pays. M. Clavière avait imprudemment rendu hommage au bon sens en vendant cent actions des Eaux de Paris, à seize cents livres (c'est-à-dire à un prix assez voisin de celui de création), pour le mois de mars 1787. Cependant l'agiotage avait exagéré les valeurs jusqu'au prix de quatre mille livres : on essayait de l'élever encore par toutes sortes de manœuvres ; et grâce à une circonstance non moins forcée que parfaitement étrangère à nos marchés, une perte excessive se préparait pour mon ami. J'ai voulu l'arracher à l'aide de la raison et de la vérité, aux dangers que lui préparaient le mensonge et la folie.

Tels furent mes motifs, et peut-être ne sont-ils pas dignes du siècle, où tout se fait pour l'honneur, pour la gloire, et rien pour l'argent ; où les Chevaliers d'industrie, les Charlatans, les Baladins, les Proxénètes n'eurent jamais d'autre ambition que la gloire sans la moindre con-

1. M. Clavière est l'auteur d'un mémoire sur la Banque de Saint-Charles, qui a servi de base à mon ouvrage sur cet important sujet.

sidération de profit : où le trafic à la Ville, l'agiotage à la Cour, l'intrigue, qui vit d'exactions et de prodigalités, n'ont d'autre but que l'honneur, sans aucune vue d'intérêt : où l'on arme pour l'Amérique trente vaisseaux chargés de fournitures avariées, de munitions éventées, de vieux fusils que l'on revend pour neufs, le tout pour la gloire de contribuer à rendre libre un des mondes, et nullement pour les auteurs de cette expédition désintéressée ; où l'on court en Angleterre négocier l'enlèvement d'un malheureux libelliste, et quand on n'y peut réussir, l'achat de son libelle, pour devenir ensuite son correspondant, son agent, son ami, par délicatesse, par honneur, par pur amour de la gloire, sans la plus légère spéculation d'avantage et de lucre ; où l'on profane les chefs-d'œuvre d'un grand homme, en leur associant tous les *juvenilia*, tous les *senilia*, toutes les rêveries qui, dans sa longue carrière, lui sont échappés ; le tout pour la gloire et nullement pour le profit d'être éditeur de cette collection monstrueuse ; où pour faire un peu de bruit, et par conséquent par amour de la gloire et haine du profit, on change le Théâtre français en tréteaux, et la scène comique en école de mauvaises mœurs ; on déchire, on insulte, on outrage tous les ordres de l'État, toutes les classes des citoyens, toutes les lois, toutes les règles, toutes les bienséances, dût-on recevoir enfin de la main exécrable du despotime la palme du martyre, qui devrait être réservée aux grands talents, aux grandes vertus ; mais que rencontre quelquefois même l'impudence. Ah ! sans doute je n'aspirerai jamais à ce genre de gloire, je me sens trop incapable d'y atteindre ; je me bornerai à être utile à mes amis aussi souvent et aussi longtemps que je pourrai, en servant la raison, en professant ce que je crois la vérité, et je laisse de bon cœur à d'autres leurs magnifiques destinées [1].

1. Pages 8 et suiv.

Mirabeau, dans la préface de *Moses Mendelssohn*, qui constitue la défense de son œuvre, juge ses travaux sur les finances : « Qu'ils disent, écrit-il, que mes ouvrages sur les finances ont ruiné la chose publique, quand ils ne durent leur existence qu'à

Mirabeau présente les preuves de Beaumarchais et les réfute avec énergie. Il n'a pas attaqué la Compagnie des Eaux de Paris, mais l'agiotage qui se faisait sur ses actions, et à ce propos, il ajoute que les grands services publics doivent être assurés par l'État de préférence aux Sociétés pour lesquelles l'intérêt général passe après l'intérêt particulier de leur entreprise. La polémique porte sur les frais d'exploitation, plus élevés qu'ils n'avaient été prévus, sur les engagements des frères Perrier, le droit de la Compagnie à modifier son fonctionnement, le degré d'avancement des travaux, l'exactitude des calculs de Mirabeau en ce qui concerne le prix du muid d'eau et le nombre des souscripteurs, sur les dividendes à prévoir et le prix des actions, sur l'analogie à établir entre la Compagnie des Eaux et d'autres compagnies privilégiées, sur le progrès des abonnements.

En tout état de cause, Mirabeau préfère le projet Deparcieux qui consistait à amener les eaux de l'Yvette à Paris, aux pompes à jet qui distribuent l'eau de la Seine.

la demande des juges modérateurs de la chose publique, quand j'ai eu le bonheur d'écrire le premier en France une théorie raisonnable sur les banques et le jeu des fonds : quand les faits démontrent chaque jour ma théorie et justifient mes prédictions.

« Qu'ils disent que j'ai reçu des monceaux d'or pour écrire ces livres ; *moi toujours, entièrement et à jamais étranger aux spéculations mêmes les plus innocentes des joueurs dont je hais le métier, dont je méprise les profits* ; moi qui depuis que j existe dois tout aux soins de l'amitié, sans avoir jamais reçu pas même la solde des Rois : moi qui m'honore et me vante en effet d'avoir ruiné quelques agioteurs frauduleux, pour sauver de leurs infernales déceptions la foule des citoyens ignorants et crédules qui couraient se précipiter dans leurs bras, ou plutôt d'avoir porté à la frénesie de l'agiotage un coup mortel qui tôt ou tard, et grâce aux efforts d'hommes plus habiles, mais auxquels j'aurai du moins osé frayer la route, en guérira le gouvernement et les nations. (Préface de *Moses Mendelssohn*.)

XXI

LETTRE DU COMTE DE MIRABEAU A *** SUR MM. DE CAGLIOSTRO ET LAVATER [1]

Dans les derniers mois de 1785, Mirabeau, abandonné par de Calonne, préparait un voyage en Prusse, autant pour éviter la coalition qui s'était formée contre lui, à la suite de la publication de ses ouvrages sur les finances, que par goût des aventures et par désir d'obtenir un emploi dans une cour du Nord. Il partit de Paris, le 23 décembre 1785, muni d'une lettre de de Vergennes pour le comte d'Esterno, ambassadeur de France auprès du roi de Prusse, accompagné par Mme de Nehra et le jeune Lucas de Montigny.

Arrivé à Berlin le 20 janvier 1786, il sollicita une audience de Frédéric II [2] et l'obtint, mais il ne put faire agréer ses services. Il vécut dans la société des gens de lettres et des princes, avide de recueillir des renseignements et des documents sur le pays qu'il visitait, en vue de travaux littéraires et de lointaines combinaisons politiques. Il fréquenta le prince Henri, second frère de Frédéric II, Eward, Dohm, James Murray, etc., l'esprit toujours en éveil, grossissant ses portefeuilles de notes.

1. *Lettre du comte de Mirabeau à *** sur MM. de Cagliostro et Lavater*. Berlin, chez François de Lagarde, libraire, rue et pont des Chasseurs, 1786, in-8, p. 3 à 48 et un appendice I à XIII. Epigraphe :

Quantum, carminibus quœ versant
Atque venenis humanos animos.
Horat. Serm., 4, 1-8.

2. Il fut reçu le 25 janvier 1786.

C'est au début de son séjour à Berlin qu'il écrivit sa lettre sur Cagliostro et Lavater, dans le dessein de combattre l'influence des illuminés sur les princes, en faisant appel à la raison, mais en recommandant la tolérance pour tous.

Deux sentiments contradictoires se combattent ou plutôt se succèdent dans le cœur humain relativement à ceux que le malheur accable.

Le premier, vraiment odieux et non moins redoutable, nous prévient contre eux et nous excite à leur imputer leur infortune à crime.

Le second nous précipite à l'aveugle dans leur parti et nous porte à les absoudre de leurs torts, même les mieux prouvés. C'est ainsi que d'une extrémité, l'on ne passe jamais qu'à une autre extrémité.

Ce dernier sentiment est assurément digne de quelque excuse, parce que l'indulgence tolérante et la douce compassion sont les premiers besoins de l'homme. Il n'est d'ailleurs pas plus équitable que le premier, et peut-être n'est-il pas moins dangereux.

J'en pourrais apporter mille raisons; mais la plus frappante à mon avis, du moins par ses conséquences générales, c'est que cette déraisonnable partialité a été dans tous les pays du monde l'occasion la plus fréquente et l'excuse des coups d'autorité et des punitions extra-judiciaires.

En effet, l'indélébile penchant que les hommes ont à juger par les cas particuliers, parce qu'en général ils n'échappent point à la passion, et n'ont ni suite, ni patience; l'extrême difficulté que par cela même, et faute de l'étendue d'esprit nécessaire pour saisir tous les rapports, ils ont à généraliser, ce penchant, dis-je, et cette difficulté, les égarent trop souvent, pour que les puissants n'ayent pas quelque prétexte de mépriser l'opinion publique. Et comme elle les domine cependant à un certain point en dépit de tous leurs efforts, ils ont trouvé plus simple, plus sûr, et presque aussi juste de soustraire les grands intérêts à ce tribunal ennemi qui les juge aussi despotiquement que tous les

autres mortels. De là les ruses et les violences du crédit ou de l'autorité contre les lois et les formes légales; la confédération tacite des forts contre les faibles; le silence éternel du droit et de l'équité devant l'intrigue ou la puissance. Ce mal vraiment effroyable et dont il est impossible de calculer l'étendue, a jeté tous les jours des racines plus profondes. L'apparente nécessité d'abord, la convenance ensuite, l'arbitraire enfin, le hideux arbitraire est devenu le modérateur presque universel, et les crédules et frivoles humains, toujours pressés de décider, toujours guidés par la passion, toujours tyrannisés par le premier mouvement, ou, ce qui revient au même, la dernière sensation, ont été jusqu'à invoquer l'arbitraire, jusqu'à le bénir, jusqu'à se vanter de ses ravages.

Vous me paraissez, mes chers compatriotes, avoir en peu de mois et presque en peu d'heures parcouru, relativement au comte de Cagliostro, précisément les deux périodes que je viens d'indiquer. Quand j'ai quitté Paris, cet homme était un fourbe, un fripon, un escroc qu'il fallait, pour prix de ses découvertes sur la pierre philosophale, sur les moyens de prolonger ou d'éterniser la vie humaine, d'évoquer les morts illustres, de produire de l'eau mère de diamant, etc., etc., condamner aux galères pour trois cents ans et un jour.

Aujourd'hui la pitié publique semble embrasser sa défense, ou du moins l'embellir. C'est un homme prodigieux, un bienfaiteur de l'humanité, un philosophe, un sage, qui va renouveler l'horrible drame de Socrate buvant la ciguë. Mille cris s'élèvent de toutes parts; et de ces clameurs confuses, on peut recueillir du moins ces mots : *Qu'ont-ils fait? Qu'a fait sa femme? Qu'ont-ils fait?*

Qu'ont-ils fait? — Certes, la question est importante et de toutes celles qui s'élèveront dans l'odieuse affaire[1] à l'occasion de laquelle ils sont détenus, ce n'est pas la moins importante; mais aussi cette question s'agite, et le procès du comte de Cagliostro n'offre en cela rien qui le distingue de tout autre.

1. L'affaire du Collier de la Reine.

En tout procès criminel, on peut, on doit dire de l'accusé, *qu'a-t-il fait*? la réponse serait téméraire avant la fin de la procédure, et la question, en tant que reproche fait aux juges, ou à la partie publique, ne le serait pas moins ; car *ce que l'accusé a fait* est précisément ce qu'il s'agit de juger.

Il faut le juger dans les formes les plus régulières ; il faut que l'emprisonnement de l'accusé soit légal, que sa détention le soit aussi ; il faut qu'elle soit humaine et même douce ; il faut que l'accusé soit conseillé, soutenu, défendu, instruit de tout ce qui peut contribuer à sa justification ; mais il ne faut pas que le public se croie le droit de juger une cause qui n'est pas instruite ; car il commettrait une injustice envers les juges, qui n'ont pas moins de droit à son équité que l'accusé, et auxquels on ne peut pas même reprocher, ce qui dans tous ces *il faut*, que mes vœux plutôt que ma raison viennent d'écrire, pourrait manquer au comte de Cagliostro. S'il n'en est privé que par force majeure ou par les tristes imperfections de notre législation criminelle, si son sort déplorable ne l'est pas, quant aux formes de la procédure, plus que celui de tout autre accusé, qu'avez-vous à reprocher à ses juges? O mes concitoyens ! à ses juges qui sont les vôtres, et que vous ne rendrez jamais plus dignes d'estime qu'en les respectant davantage? A ces juges seul et faible abri qui soit entre vous et l'arbitraire? Sollicitez, invoquez. éclairez l'autorité législative, hâtez par vos représentations une révolution tous les jours plus nécessaire dans notre ordre légal : vous ferez acte d'hommes sensibles et de bons citoyens ; mais pourquoi vos murmures tomberaient-ils sur les magistrats qui n'ont que le pouvoir judiciaire et qui sont même bien loin de le posséder dans toute son étendue? ils ne peuvent qu'obéir aux lois criminelles, ils ne peuvent pas les changer[1].

Après ce début, d'ordre général, Mirabeau examine si le comte de Cagliostro ne fut pas toujours un fripon et un charlatan, et il en trouve les faits relatés dans un Mémoire justi-

1. Texte de l'édition originale, p. 3 à 6.

ficatif. Il s'appuie sur l'opinion de M. Meiners, professeur à Gottingen, sans pourtant le suivre jusqu'à croire avec lui que Cagliostro est un agent des jésuites.

Je le répète : cette opinion sur les prétendues machinations jésuitiques, que tout homme sensé, qui n'habite pas les pays situés entre le Rhin et le Danube, prendra peut-être pour une vision absurde, est cependant celle d'un grand nombre d'hommes sages, modérés, instruits, auxquels on ne saurait contester un caractère très moral et de la vraie philosophie. Et comme ils ont rencontré, quoiqu'en très petit nombre, quelques contradicteurs qui méritent des égards, il en est résulté une polémique singulière et piquante à laquelle ont pris part d'un bout à l'autre de l'Allemagne des hommes sensés, des écrivains estimés, de bons citoyens. J'ai peine à croire qu'après avoir lu attentivement leurs écrits, tout homme de sens ne soit pas obligé de convenir, que le nombre des visionnaires et des superstitieux augmente plutôt qu'il ne diminue, et que le fanatisme et l intolérance ne dorment jamais. Vérité trop négligée, trop méconnue peut-être, depuis qu'on nous a prodigué jusqu'à la satiété tant de plaisanteries bonnes ou mauvaises, tant d'écrits estimables ou méprisables sur l'abus des opinions religieuses, et les conséquences du prosélytisme. On écrit pour les philosophes; on écrit pour les savants; on écrit pour les beaux esprits; on n'écrit ni pour les grands, ni pour le peuple ; cependant les philosophes savent à quoi s'en tenir, les savants aiment mieux être doctes qu'instruits; et les beaux esprits veulent plutôt briller qu'apprendre et surtout qu'être utiles. Ce sont les grands, c'est le peuple, auxquels il faudrait enseigner ; mais les livres élémentaires n'existent pas, ou, pour la plupart, ils sont des écrits très méprisables ; et quand les académies, quand les gens de lettres montrent quelque instruction, on vante les lumières d'une nation, qui cependant étouffe, ou se débat inutilement dans ses langes au bruit des contes dont la bercent ses nourrices[1].

1. Pages 23-24.

Mirabeau combat ensuite Lavater, lié secrètement avec Cagliostro, et si celui-ci est un fripon et un charlatan, celui-là est un illuminé intolérant, un mystique dangereux, un chef de secte, qui croit aux miracles et au magnétisme, contre la raison. Il cite une lettre de Lavater à Marcard, médecin de la Cour de Hanovre, où sont relatés et certifiés par deux témoins les effets du magnétisme. L'influence de Lavater est pernicieuse, en ce qu'elle développe l'intolérance religieuse, accrédite les rêveries les plus fausses et les plus extravagantes, et d'autant plus dangereuses qu'elles atteignent les cours et les princes.

Mais je voudrais surtout, je voudrais armer la raison, et s'il le faut, l'amour-propre de ceux d'entre les princes, que les Lavater et autres adeptes, trompeurs ou trompés, fanatiques ou fripons, sont parvenus à séduire, contre les extravagances honteuses et les fascinations grossières qui les ont infatués... Eh! que gagneront-ils donc à cette pitoyable facilité, à ces déplorables faiblesses?... La perte d'un temps plus précieux pour eux que pour les autres mortels; le vide du repentir et des regrets, et la chute de leur considération personnelle...

Quoi donc! l'accumulation des fourberies de tous ces jongleurs, copistes plus ou moins adroits, mais toujours copistes les uns des autres, et leur éternel non-succès, ne disent-ils donc pas assez que leurs promesses sont menteuses? que pour les Princes il n'y a de *trésor* que dans une sage économie et la bienfaisance éclairée qui multiplie au sein de leurs Etats les riches et les heureux; de *bonheur* que dans la paix d'une bonne conscience et l'acquit de leurs intéressants devoirs, seule jouissance sur laquelle il est impossible qu'ils se blasent; de *divination* que dans la prévoyance et dans la connaissance des hommes; de *magie* que dans le grand art d'inspirer la confiance et de se faire aimer...

Et si ces misérables charlatans, toujours poussés par la soif de l'or ou celle de l'intrigue, éloignaient des cours

qu'ils obsèdent, les sages et les bons citoyens toujours peu curieux de se compromettre avec des aventuriers et des charlatans ; si distrayant l'attention des princes des véritables sources de la prospérité publique, ils parvenaient par la force presque irrésistible de l'habitude, ou par les séductions de l'amour-propre qui ne veut pas avoir été trompé, s'ils parvenaient à les circonscrire, à les enchaîner, à les hébéter dans le cercle hideux et stérile de leurs déceptions et de leurs prestiges ; si la haine pour la résistance, cette maladie contagieuse et mortelle de tous les princes absolus, allait changer ces rêveries ténébreuses en un système d'intolérance et de persécution... Ah! que deviendriez-vous? les jouets et les victimes, les prédicants et les satellites des superstitions les plus honteuses qui aient jamais infecté la terre !...

Dira-t-on que mon imagination s'exalte, et que je franchis les bornes du possible?... *les bornes du possible*!... Eh ! connaissez-vous donc les bornes de la superstition, du fanatisme, des rêves, des délires de l'imagination? Pauvres humains! dont le sort, d'un hémisphère à l'autre, dépend uniquement du petit nombre d'êtres auxquels sont livrés comme autant de troupeaux vos peuplades asservies ! Pauvres humains! qui prodiguez tous les efforts de l'adulation, et les philtres de la corruption, pour gâter, pour aveugler, pour paralyser le sens et les facultés morales de vos conducteurs !... croyez-vous donc que la tolérance même religieuse (toute autre est à peine connue) soit si avancée sur la terre?

Je connais quelque tolérance en Angleterre, où sans doute encore elle est loin d'être, ni parfaite, ni complète. J'en connais à Berlin, où l'homme supérieur qui tient les rênes de l'Etat a su mépriser la plupart des hochets de la folie humaine. Partout ailleurs, j'ai vu l'intolérance religieuse diminuer avec le zèle religieux, mais je n'ai pas vu la tolérance. J'ai vu les hommes combattre pour les opinions, et les gouvernants se passionner pour les opinions même les plus plus folles des gouvernés, qui le plus souvent n'étaient que leurs stupides échos, et les imbéciles émis-

saires de l'autorité usurpatrice contre leurs propres droits...

Vous croyez à la tolérance ! et votre héros de tolérance, Joseph II, fait la guerre aux Théïstes c'est-à-dire à des hommes qui, adoptant la croyance d'un Dieu rémunérateur, ce dogme fondamental de toutes les religions, le seul peut-être qui soit utile, et certainement le seul qui soit sans danger, abjurent toutes ces folies monstrueuses qui ont ensanglanté et déshonoré la terre ! Les théïstes sont persécutés et l'on croit à la tolérance !... Les Rose-Croix, les cabalistes, les illuminés, les alchimistes ont trouvé partout soutien, appui, protection, faveur ; et à Berlin même, sous le règne de Frédéric-le-Grand, le sage, le philosophe, dont les Sociniens ont obtenu une existence légale, qui leur est refusée dans tout autre pays, à Berlin, les Théïstes n'ont pas osé se réunir en communion, et demander la permission d'élever à l'Eternel le seul temple peut-être digne de lui... Et l'on croit à la tolérance !... Pauvres humains qui disputez sur tout, qui repoussez avec violence la contradiction la plus légère, vous parlez de tolérance ! et il n'est pas un pays sur la terre, je n'en excepte pas les nouvelles républiques américaines, où il suffise à un homme de pratiquer les vertus sociales pour participer à tous les avantages de la société. Ah ! parlez de tolérance, comme vous parlez de patrie, de lois, de constitution, de liberté, sans avoir ni lois, ni constitution, ni liberté, ni patrie. Peut être à force de répéter ces mots, finirez-vous par désirer de savoir ce que c'est ; peut-être en viendrez-vous même jusqu'à n'être pas fâchés de jouir enfin d'une vraie tolérance, d'avoir une constitution, des lois, une liberté, une patrie... Parlez-en donc ; prononcez ces mots sacrés que votre légèreté profane, mais souffrez que ceux qui leur donnent un plus grand prix, une étendue plus vaste, qui se dévoueraient pour réaliser ce qu'ils expriment, qui voient dans la tolérance et la liberté les sauveurs du monde, et ne les voient que là ; souffrez qu'ils veillent de près sur les ennemis que voudraient leur susciter les jongleurs de tous rangs, de toutes les professions, de tous les genres. Tolérez Cagliostro, tolérez Lavater, tolérez Sailer, mais tolérez aussi ceux qui les dénon-

cent comme des insensés, parce qu'ils répugnent à prononcer qu'ils sont des fripons[1].

1. Texte de l'édition originale, p. 43 à 48. Un appendice (I à XIII) comprenant des éclaircissements sur les théistes de Bohême et la persécution qu'ils ont éprouvée en 1783.

L'ouvrage de Mirabeau suscita deux réponses : *Lettre à M. le comte de Mirabeau au sujet d'une brochure contre M. Lavater, à Francfort, 1786.* (Cette lettre était du Landgrave de Hesse-Hombourg; *Schreiben an den Grafen von Mirabeau von Johann Friederich Reichardt, Königl. Preussischer Capellmeister-Lavatern betressend in Commission bey Benjamin Gottlob Hofmann, in Hambourg und bey Macdorf in Berlin.* Mirabeau réfuta les arguments que l'on présentait contre lui dans la préface de *Sur Moses Mendelssohn.*

Accusé d'ingratitude envers Lavater qui lui aurait donné une lettre de présentation pour Gœthe, Mirabeau s'en défendit : « Je n'ai jamais vu M. Lavater, je n'eus de ma vie aucun rapport avec lui, je n'ai dans aucun temps eu l'honneur de remettre des lettres au duc de Weimar.

« A la vérité un Suisse (Schweizer, banquier ami de Mirabeau qui lui dut jusqu'à 20.000 livres) pour qui je professe une tendre estime, connaissant mon désir de me lier avec M. de Gœthe, m'a fait parvenir à Berlin une lettre de M. Lavater pour le souverain de ce ministre. Cette lettre je l'ai rendue à M. Schweizer en l'assurant que je n'étais pas assez humble pour croire que mon nom eût besoin d'une recommandation lavaterienne. Voilà le fait pour les amis de la vérité qui aiment à pouvoir réfuter en détail un mensonge que leur bon esprit a deviné. » (*Sur Moses*, préf.).

Mirabeau continua à se préoccuper de l'influence de l'illuminisme sur les sociétés, et l'on a publié en 1792, une édition *Des Illuminés* de Luchet avec des notes de Mirabeau : *Essai sur la secte des Illuminés,* par M. de Luchet, troisième édition, faite sur la seconde, revue et augmentée par M. de Mirabeau l'aîné, Paris, 1792, in-8, p. 256.

XXII

SUR MOSES MENDELSSOHN, SUR LA RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS [1]

En quittant Paris, Mirabeau avait emporté les éléments d'une lettre extrêmement violente contre de Calonne, lettre [2] dont il avait envoyé des copies à ses amis le duc de Lauzun et l'abbé de Périgord, en les avertissant de son intention de la publier. Ceux-ci l'en dissuadèrent, et s'entremirent auprès du contrôleur général pour que Mirabeau fût employé à Berlin en qualité d'agent secret. Il fut rappelé à Paris en avril 1786, et après avoir fourni un rapport [3], il recevait un chiffre, des instructions, un traitement pris sur les fonds du contrôle général, et il était le 21 juillet de retour à Berlin.

Sa mission officielle ne le distrayait pas de ses travaux. Dès juillet, il poussait très activement la rédaction de son

1. *Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs et en particulier sur la Révolution tentée en leur faveur* (en 1753) *dans la Grande-Bretagne*. Londres, 1787, in-8°, 130 pages, plus une préface de 66 pages sans pagination.

2. La minute de cette lettre est conservée aux archives historiques du Ministère des Affaires Etrangères. *Lettre du comte de Mirabeau à M. de Calonne, ministre des Finances de France*, 1785. Ms. 41 p. 1/2, in-4°. Cette lettre a été publiée en partie par L. de Montigny, *Mémoires*, t. VI, l. 3, p. 16 et s.

3. C'était une note *Sur la situation de l'Europe et de la France en particulier* Elle a été publiée dans l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*.

nouvel ouvrage *Sur Moses Mendelssohn*, aidé par divers collaborateurs, et notamment par le major Mauvillon [1], qui devenait son principal fournisseur [2].

Sur Moses Mendelssohn subit diverses modifications en cours d'exécution, et il le fit notamment précéder d'une très importante préface où il réfutait les critiques adressées à la *Lettre du comte de Mirabeau à MM. Cagliostro et Lavater*, par Brissot, Reichardt et le Landgrave de Hesse-Hombourg [3]. Fort peu connue, elle se termine, après une discussion sur l'illumi-

1. « Cet écrit est, dans sa partie vraiment importante (celle qui traite de la réforme politique des Juifs), une analyse fidèle des deux volumes allemands qu'a écrits M. Dohm sur le même sujet... »

« L'histoire succincte de la grande Révolution tentée en faveur de la nation juive en Angleterre, dans l'année 1753, m'a paru appartenir d'autant plus naturellement à mon plan, que, faute de matériaux, M. Dohm l'a négligée. J'en dois les détails à deux Anglais dont l'infatigable philanthropie voudrait concourir d'une extrémité du globe à l'autre, à l'extirpation des préjugés ennemis qui arment et divisent les hommes. Leur zèle et leur amitié m'ont, à cette occasion, payé un tribut si généreux, qu'il m'a presque suffi d'être leur traducteur. Et puissé-je toujours concourir ainsi, aux dépens de mon amour-propre, à la plus grande publicité des livres et des idées utiles, dussent pour prix de mes études assidues, et de mes estimables intentions, de charitables libellistes m'accuser encore de me donner pour l'auteur de ce que j'ai seulement traduit. » (*Sur Moses*, préface.

2. « Il est fort question chez un grand prince, à la suite d'une lecture, de faire quelque chose en faveur des Juifs; on désire l'y exciter par toutes sortes de moyens, et indépendamment d'une certaine ébauche que vous avez vue, indépendamment des deux volumes de notre bon et estimable Dohm, qui lui ont été mis entre les mains, j'ai rédigé de mon mieux un mémoire fait pour donner du courage à sa raison, et de l'énergie à son amour-propre...

« Ce qui me manque, et ce que je ne puis tenir que de vous, c'est une notice de ses ouvrages (*Moses Mendelssohn*), rapidement faite, avec vérité, sans enthousiasme, où le but soit marqué, l'exécution appréciée, et les différences, soit dans la manière, soit dans l'investigation, soit dans les principes, d'avec les autres philosophies, clairement assignées; en sorte que ce court précis donne en résultat son système de philosophie et la route par laquelle il paraît y être arrivé. » (Berlin, 16 août 1786. *Lettres du comte de Mirabeau.*)

3. Mauvillon travailla à cette réfutation : « A propos d'ouvrage, mon cher ami, mon *Moses Mendelssohn* a tout à fait changé de face,

nisme, et une querelle de linguistigue, par un exposé d'idées générales.

« Voilà le peu de lignes que je consacrerai jamais à cette pitoyable controverse, écrit Mirabeau. Le temps s'envole, la vie est courte, il ne faut pas la consumer en de vaines clameurs. Eh! quel dégoutant ergotage que des disputes grammaticales sur un jargon souvent barbare (je parle du style de M. Lavater), ou sur l'extravagante théorie des visionnaires? quelle perte de temps pour celui qui a le courage et peut-être la force de concourir à l'instruction publique? Quel intérêt peut prendre à Lavater démasqué l'écrivain incessamment occupé de travaux utiles, et qui dans le moment même où il s'abaisse à écrire cette préface, afin que l'on sache une fois que s'il s'abstient désormais de répondre aux enthousiastes de l'apôtre des visions, le dédain seul lui inspirera silence, aspire à rapprocher une partie considérable du genre humain d'un état moins infortuné qui la rende plus utile à ses semblables?

« Puissent-ils ne combattre jamais leurs ennemis qu'avec de telles armes ceux que la nature a doués des talents qui dirigent et dominent les opinions humaines!. Ah! s'ils se dévouaient loyalement au noble métier d'être UTILES! s'ils avaient le courage de prendre pour devise, AMIS JUSQU'A LA VÉRITÉ, si leur indomptable amour-propre pouvait composer avec lui-même, et sacrifier la gloriole à la dignité! si, au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs efforts et leurs travaux, pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le méchant qui intrigue, le lâche qui se vend; si méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisaient en véritables frères d'armes contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle, la face de la terre serait changée.

et moitié M. Reichardt, moitié un critique plus honnête qui vient de m'assaillir à Francfort, me forcent à une vigoureuses préface, qui va m'attirer un beau renfort d'ennemis. Cela m'est tout à fait égal pourvu que j'aie raison; mais il faut avoir raison, et c'est à votre vigilante et sévère amitié que je m'en rapporte; ainsi voilà ma conscience appuyée de tout son poids sur la vôtre; prenez garde à vous! » (Berlin, 4 novembre 1786.)

« Décevante illusion! âge d'or de la raison humaine! ne serez-vous donc jamais que le rêve des gens de bien! mais qu'importe? Pourquoi n'oserait-on pas soi-même ce que l'on conseille inutilement aux autres?.Le bien que chaque individu peut faire, est-il donc sans prix parce qu'une confédération d'hommes en ferait mille fois davantage?... Ames sensibles! âmes ardentes! que l'indignation du mal porte à l'exagérer, et, ce qui est mille fois plus funeste, à regarder comme impossible et chimérique un meilleur ordre de choses, gardez-vous de cet écueil où vont se briser l'énergie des âmes fortes, le courage de la bienfaisance, l'amour de la vertu; ne calomniez pas la nature humaine, n'en désespérez pas... Eh! si l'on se laissait aller à la commotion violente que la seule approche d'un homme de bien fait jaillir du sein de la corruption, où conduirait la morosité qu'épaissit chaque jour et teint du noir le plus sombre, le spectacle des choses humaines?... à haïr tout ce qu'il y a d'excellent sur la terre : la BEAUTÉ qui rassérène les climats de fer et fléchit les cœurs de tigre, mais sur les traces de laquelle l'enfer vomit ses serpents : la BONTÉ douce, facile, indulgente, généreuse, prospère, mais qui fait naître les ingrats : l'AMITIÉ qui console la douleur, adoucit l'infortune, prodigue des plaisirs purs; l'amitié que la bienfaisance du ciel inventa pour nous faire supporter et chérir la vie, mais dont le méchant dérobe le masque pour mieux affiler le stylet de la perfidie : le GÉNIE près duquel veille l'impudente calomnie et l'envie implacable : la LIBERTÉ, cette âme de l'âme, cette divinité de tout ce que la nature fit paraître de grand sur la terre, mais qui tient sans cesse le poignard levé sur son propre cœur.

« Maudirons-nous ces dons du ciel, parce que la main des hommes peut les empoisonner? Oh! non : Ne donnons pas ainsi prise sur nos sentiments à tout ce qui nous entoure, perfectionnons notre raison, affermissons notre volonté; agrandissons notre âme; croyons que si l'on excepte les accidents, suites inévitables de l'ordre général, il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs; que le jour où la lumière et la morale avec elle, pénétreront dans les diverses classes de la société, les âmes faibles auront du courage par prudence, les ambitieux des mœurs par intérêt, les puissants de la modération par prévoyance, les riches de la bienfaisance par calcul, et qu'ainsi l'instruction diminuera tôt ou tard, mais infailliblement, les maux de l'espèce

humaine jusqu'à rendre sa position la plus douce dont soient susceptibles des êtres périssables[1]. »

DE LA RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS

Dans la plupart des pays de l'Europe la constitution et les lois tendent à empêcher la propagation de ces malheureux fugitifs d'Asie flétris en quelque sorte par leur seul nom. Il est des États où on leur défend absolument de séjourner, où la protection du souverain n'est accordée aux voyageurs de cette nation que pendant un court espace de temps, limité quelquefois à une seule nuit; et dans presque tous les autres on n'a reçu les Juifs que sous les conditions les plus onéreuses et les plus avilissantes. Ils ne sont pas citoyens, ils sont à peine des habitants tolérés. Le plus souvent il n'est permis qu'à un nombre donné de familles juives de s'établir dans une contrée ; cette permission les resserre en certains quartiers et jamais elle ne s'acquiert que moyennant une somme considérable. Dans beaucoup de pays même, on ne les admet pas à moins qu'ils ne possèdent déjà un bien effectif. Un Juif ne peut se marier sans permission spéciale, ni sans payer : veuf, il ne peut se remarier sans de nouveaux frais ; chaque enfant augmente la somme des tributs dont il est chargé, peu s'en faut qu'il n'y en ait un sur chacune de ses actions : est-il père de plusieurs enfants ? à peine peut-il en établir un sur le sol de son berceau ; les autres sont contraints d'aller chercher une terre étrangère et non moins inhospitalière. A-t-il des filles ? comment les faire entrer dans le nombre si limité des familles de sa nation domiciliées dans la même ville

1. Il y eut une seconde édition de *Sur Moses Mendelssohn* en 1788, sans la Préface, identique quant au reste à la première : *Sur la réforme politique des Juifs*, par le Comte de Mirabeau, à Bruxelles, et se trouve à Paris, chez Buisson, libraire, Hôtel de Marigny, 1788, in-8°, 130 pages. Elle fut l'objet d'une violente polémique (voir *Analyse des papiers anglais*, t. III et IV, p. 456-551) entre Buisson et Le Jay fils, celui-ci se prétendant le seul autorisé à publier un *Sur Moses Mendelssohn*, modifié, corrigé et augmenté par Mirabeau, édition qui du reste ne parut point.

que lui? Un Juif ne vit donc presque jamais avec ses enfants : au dedans tout lui est ravi, jusqu'au bonheur domestique ! au dehors il ne trouve que des hommes ennemis. Dans les détails de la vie commune, les lois sévissent contre lui avec une rigueur excessive, une partialité non déguisée. Malgré la multitude des droits qu'il lui faut payer, les moyens d'acquérir sont infiniment bornés pour lui. Partout il est exclu de rendre des services à l'Etat, soit en paix, soit en guerre ; partout l'agriculture lui est interdite ; en presque aucun pays du monde il ne peut posséder de biens fonds; toute communauté de métiers se croirait déshonorée si elle recevait un circoncis au nombre de ses membres. Ainsi les Juifs sont exclus de tous les arts mécaniques, et parmi les arts libéraux ou les sciences, les mathématiques, la physique et la médecine sont les seuls moyens de subsistance honnête à l'usage du très petit nombre d'entre eux qui conservent, dans l'état d'oppression où languissent leurs hordes dispersées, assez de courage et de sérénité d'âme pour s'élever jusqu'à l'étude. Heureux encore s'ils conquéraient l'estime à ce prix ! Mais le commun des hommes ne peut pardonner pas même en faveur des grands talents, et des éminentes vertus, le tort d'être né Juif.

Quelle ressource restera donc à cet infortuné sans patrie dont l'industrie est sujette à mille entraves, qui ne peut nulle part acquérir, ni exercer librement ses talents, à la vertu de qui l'on n'a point de foi, pour lequel il n'existe aucune espèce de gloire?... Nulle autre que le négoce de détail (car le petit nombre de ceux qui possèdent assez de bien pour pouvoir entreprendre un commerce considérable dont plusieurs branches d'ailleurs ont été totalement interdites aux juifs, peut-il être compté quand il s'agit de la nation entière ?). Ce négoce de détail dans lequel la fréquente répétition de gains très modiques peut seule suffire à une subsistance chétive, ou le prêt d'argent, dont le profit très conforme à l'équité naturelle est devenu, grâce à de mauvaises lois et aux préjugés qu'elles enfantent, le domaine et le signalement d'une profession malhonnête, voilà le principal et presque l'unique moyen de subsister

des Juifs, et tandis qu'on le leur tolère, les lois décèlent une inique partialité pour leurs débiteurs, aggravant ainsi les humiliations, les périls, et multipliant par conséquent les ruses d'une nation déjà si opprimée.

Quels motifs ont pu engager les gouvernements européens à observer, pour ainsi dire d'un commun accord, des procédés si barbares envers la nation juive ? Il est difficile de se persuader que tant d'hommes industrieux ne puissent être utiles à l'Etat parce qu'ils sortent de l'Asie et qu'ils se distinguent par la barbe, la circoncision et une manière particulière d'adorer l'Être suprême. A la vérité, ce culte qui leur a été transmis par leurs pères les rendrait incapables de jouir des mêmes droits que les autres citoyens, s'il renfermait des principes contradictoires aux devoirs envers l'Etat, s'il leur défendait de respecter la bonne foi, s'il leur faisait une loi de haïr ceux qui ne sont pas de leur croyance, s'il leur permettait la fraude et la lésion de la morale, c'est-à-dire des rapports sociaux.

Mais la religion des Juifs fondée sur la loi de Moïse, laquelle est en vénération chez les chrétiens qui l'attribuent à l'inspiration immédiate de la divinité, ne contient certainement pas les principes anti-sociaux que nous venons d'énoncer. Ses commandements ne sont point en contradiction avec ceux de la justice et de l'humanité ; ils ne heurtent point la bonne foi ; ils n'ordonnent point la fraude ; loin d'y inviter ses enfants, la loi mosaïque, particulièrement fondée sur l'agriculture, est même spécialement contraire au trafic, celle de toutes les professions qui peut le plus naturellement y conduire. Ceux-là seuls qui se permettraient la fraude envers un Hébreu l'accusent d'oser, en vertu de sa loi, tromper les hommes d'une autre religion, et les prêtres intolérants qui ont recueilli des contes calomnieux sur les opinions des Juifs, n'ont fait en cela que trahir leurs propres préjugés.

Ce n'est pas que les préceptes donnés par Moïse il y a plus de trente siècles à une horde qui en est encore à devenir une nation, puissent convenir tous également aujourd'hui dans chaque État aux membres épars de cette nation.

Moïse voulait que les Juifs s'emparassent du pays des Cananéens, parce qu'un de leurs ancêtres y avait passé avec ses troupeaux, quatre cents ans auparavant ; il voulait qu'ils formassent un État indépendant, séparé de toute autre nation, sans nul mélange, et qu'ils obéissent jusqu'aux derniers âges à leur législateur. De là cet attachement invincible à leur loi, infiniment exaltée par les persécutions. De là cette fierté plus imposante que répréhensible, qui, en s'aigrissant, les a portés à s'isoler du reste des hommes. De là cette persuasion d'une prééminence, qu'après tout chaque religion s'attribue, qui dans les temps postérieurs et l'état de dépression de ces infortunés a dégénéré peut-être en haine mêlée de mépris pour leurs persécuteurs. Et comment les Juifs ne se persuaderaient-ils pas qu'ils sont les premiers des hommes, quand par un miracle bien plus grand que ceux de leur ancienne histoire, ils existent encore en dépit des violences de toutes les nations ? Comment ne haïraient-ils pas à leur tour des peuples qui ont emprunté de leurs livres sacrés tous leurs dogmes et qui leur permettent à peine d'exister au milieu d'eux ?

Mais la religion moderne des juifs ne contient en elle-même aucun précepte de haine et d'offense contre les membres d'une communion différente ; elle est à cet égard parfaitement semblable à toutes les religions qui rompent plus ou moins les liens naturels des hommes, et imposent toujours à leurs sectateurs une certaine répugnance pour ceux d'une autre communion. A Dieu ne plaise que ce soit là une raison de refuser les droits de citoyen aux sectateurs de quelque culte que ce soit ; car il en faudrait conclure que l'Etat est dans l'obligation de ne tolérer aucune religion, ou du moins de n'en tolérer qu'une seule ; et cette conclusion qui attenterait aux droits naturels et bouleverserait toutes les sociétés fait horreur. Mais malheureusement elle n'est pas moins absurde en politique que vicieuse en morale.

Toute société est composée de petites sociétés privées, qui, chacune, ont des principes particuliers, inspirent à leurs membres des sentiments et des préjugés à part, et

tracent à leur activité un cercle déterminé. Le monde subsiste cependant; et les nations bien, c'est-à-dire librement gouvernées, prospèrent. Le gentilhomme et le bourgeois, l'artisan et le laboureur, le militaire et celui qui ne l'est pas, le savant et le non-lettré posent des barrières entre eux et cependant habitent et servent le même pays. Que le chrétien et le circoncis, soit juif, soit musulman, sectateur d'Ali ou d'Omar, du Pape ou de Luther, de Socin ou de Calvin s'écartent les uns des autres : le grand et noble emploi du gouvernement consiste à faire en sorte que chacune de ces divisions tourne au profit de la grande société, du moins par un plus vif degré d'attachement pour elle, fondé sur une plus grande jouissance de la liberté.

On ne peut pas douter de bonne foi que des traitements meilleurs n'extirpassent les préjugés de religion qui empêchent les enfants de Moïse d'être plus sociables. Le juif est plus homme encore qu'il n'est juif; et comment n'aimerait-il pas un état dans lequel il lui serait permis de devenir propriétaire? Où ses contributions ne seraient pas plus grandes que celles des autres citoyens? Où rien ne l'empêcherait d'aspirer à l'estime et à la considération? Pourquoi haïrait-il des hommes dont il ne serait plus séparé par des prérogatives humiliantes et dont il partagerait les droits et les devoirs? La nouveauté de ce bonheur, et la malheureuse probabilité que de longtemps sa nation ne peut se flatter de l'obtenir ailleurs, en augmenterait le prix à ses yeux. Son pays deviendrait sa patrie. Il la regarderait avec la tendresse d'un fils longtemps méconnu et rétabli dans ses droits. Ces sentiments inséparables du cœur humain parleraient bien plus haut que tous les sophismes des rabbins qu'on a tant exagérés, si ce n'est calomniés.

Jetez un coup d'œil sur l'histoire des hommes et vous verrez que l'indulgence et l'impartialité du gouvernement ont toujours triomphé des principes de religion. Quelle doctrine plus que celle des Quackers renferme des dogmes manifestement contraires aux principes de l'union sociale? Le Quacker ne veut pas concourir à la défense de son pays;

il prétend ne connaître aucun motif permis de faire la guerre. Il refuse de se prêter au serment qui paraît un des plus essentiels appuis que l'état puisse se promettre du dogme Il affecte des usages particuliers, un extérieur qui le distingue ; il prend à tâche de ne laisser ignorer à personne qu'il se sépare du reste de ses compatriotes. Cependant les Quackers, les anabaptistes, sont partout de bons, d'utiles, de respectables citoyens.

Le catholique semble être autorisé par sa croyance plus que tout autre sectateur de quelque religion que ce soit à se regarder comme séparé de tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Sa religion est à ses yeux la condition unique pour aspirer au salut. Elle lui dicte l'obligation du prosélytisme. Cependant il est un patriote très utile et très zélé, en Angleterre, en Hollande, en Prusse, en Russie.

On peut en dire autant du luthérien en Alsace, du Socinien et du réformé en Transylvanie.

Les mahométans étaient en Espagne avant la persécution; ils sont encore en Autriche et en Russie de paisibles citoyens.

Les juifs furent d'utiles sujets dans l'Empire Romain. Conquis et par conséquent esclaves, ils y acquirent des privilèges considérables tels que l'admission à tous les emplois soit civils, soit militaires, et entre autres la permission de vivre conformément à leurs propres lois. Ils conservèrent pendant plus de quatre siècles la jouissance illimitée de tous les droits du citoyen ; c'est dire assez qu'ils en remplirent les devoirs. Plusieurs d'entre eux furent élevés jusqu'au faîte des dignités, jusqu'à la préfecture honoraire, et quand ils déméritèrent cette existence honorable, quand ils se corrompirent, c'est qu'ils furent opprimés, privés de leurs lois et de leurs patriarches, soumis aux magistrats romains, exclus des emplois civils, et de l'honneur de pouvoir bien mériter de la patrie, surchargés de fardeaux sans compensations, réduits dans la classe des êtres les plus vils ; c'est enfin que des pères de l'Église voués au fanatisme portèrent des monarques faibles à détruire les sages règlements de leurs prédécesseurs, à donner des

preuves de leur zèle pour une religion dont la charité fait la base, en traitant sans charité ceux qui ne la professaient pas, en un mot à renverser tous les principes de la morale et de l'équité pour honorer Dieu ; car comment appeler par exemple la loi qui défend que le plus grand crime commis par un enfant prosélyte envers ses parents non convertis puisse autoriser ceux-ci à le priver de sa légitime?

N'est-ce pas tout à la fois insulter à la nature, pousser au désespoir les plus honnêtes des juifs, assurer aux chrétiens l'abjuration des plus pervers d'entre cette nation?

Mais le caractère et l'esprit des juifs n'ont-ils pas trop justifié la dureté dont on use envers eux? Peuvent-ils s'accoutumer à regarder ceux d'une autre religion comme des membres d'une même communauté civile? N'ont-ils pas mérité chez toutes les nations le reproche de mauvaise foi? Toute supercherie, toute fraude n'est-elle pas une invention juive? Dans les contrées où trop de tolérance est accordée aux juifs ne se sont-ils pas emparés presque entièrement des branches de trafic dont ils ne sont pas exclus? Si tout cela n'est que trop attesté par les faits, les juifs sont, politiquement parlant, nuisibles dans un état, et telle est la cause indestructible des lois, du moins restrictives, imposées par les gouvernements les plus sages à cette nation avec une unanimité qui suffit peut-être pour les justifier.

Raisonner ainsi c'est évidemment prendre l'effet pour la cause, et s'efforcer de justifier une politique oppressive par le mal même qu'elle a produit. Nous admettrions comme démontrés les reproches dont on charge la nation juive, que l'état d'oppression où elle vit les expliquerait tous, ou plutôt motiverait une corruption beaucoup plus grande. Tous les moyens honnêtes de subsistance sont interdits au juif, comment ne descendrait-il pas à la mauvaise foi et à la fraude? Les lois lui accordent à peine l'existence, comment se croirait-il lié par elles? Quelle obéissance volontaire peut-il rendre, quel attachement peut le lier à l'état qui le maltraite? Quoi de plus simple que sa haine pour les nations qui l'écrasent des preuves de celle qu'elles lui portent? Qui

a droit d'exiger de lui des vertus quand on ne l'en croit pas susceptible? Pourquoi s'étonner qu'il occupe trop de place lorsqu'on ne lui en laisse qu'une? Pourquoi lui reprocher les fautes qu'on le force à commettre? Toute race d'hommes placée dans des circonstances pareilles se serait conduite de même. Nous avons le pouvoir en mains, nous l'avons toujours eu ; c'était donc et c'est encore à nous à guérir le juif de ses préjugés qui sont notre ouvrage, en nous dépouillant des nôtres. La perversité morale dans laquelle cette malheureuse nation est tombée par les suites d'une politique déraisonnable ne saurait être un juste motif d'y persévérer.

Et pour rendre odieuse cette politique, digne fruit de la barbarie des siècles d'ignorance, comme aussi pour en expliquer les effets déplorables, il ne faut qu'en tracer l'histoire à grands traits.

Les Juifs, traités en bêtes de somme, et presque en animaux malfaisants, au moment où la religion des chrétiens devint la dominante, exclus de toutes les voies qui pouvaient conduire à une existence honorable, entrèrent avec d'autant plus d'avidité dans celles qui menaient à la fortune. Ils y trouvèrent de grandes facilités. La possession des biens-fonds, et l'agriculture peu lucrative dans les siècles des invasions de barbares, et même dans ceux de la féodalité, leur étaient interdites; mais presque tout le commerce et les affaires pécuniaires de l'Europe étaient dans leurs mains. Ils avaient apporté de l'empire romain plus de connaissances, un esprit plus cultivé que ne possédaient à l'époque de l'irruption des divers peuples du Nord les nations conquérantes. Ils n'étaient point abrutis par des mœurs sauvages. Leur esprit n'était pas arrêté dans ses progrès par les nouvelles superstitions, ni par la philosophie scholastique. Si l'on compare les connaissances de l'Espagne, dominée alors par les Arabes, à celles de l'Europe chrétienne, on ne peut douter qu'il n'ait existé un temps où la partie de l'Europe la plus éclairée était celle qu'habitaient les circoncis. Enfin la dispersion des Juifs dans tous les pays du monde alors connus, leurs liaisons

plus étroites, leurs correspondances plus étendues, devaient naturellement leur donner, dans le commerce, des avantages marqués sur les nations qui dominaient l'Europe chrétienne, dont la partie noble attachait de la honte à cette profession, tandis que la seconde classe, soit par impéritie, soit par la crainte des brigandages de la noblesse, n'osait risquer des spéculations considérables. Plus les entreprises vastes étaient rares et peu sûres, plus les profits étaient grands, plus aussi les Juifs devinrent des objets d'envie pour les princes et pour le peuple, dont la fureur allumée par la cupidité, fut sanctifiée par la superstition. Aussitôt les idées, les faits, les choses, les hommes, furent travestis au gré du fanatisme et de la haine.

Jamais aucun peuple n'a souffert des persécutions aussi cruelles, aussi soutenues, aussi longues. Des préjugés extravagants concoururent avec des lois atroces pour aggraver leur sort. Arrivait-il un malheur amené par l'ordre physique des choses? Les Juifs en étaient réputés la cause sinistre; ils devaient avoir irrité le Ciel; leur destruction sanglante était le seul moyen de l'apaiser. Une épidémie, une famine avaient-elles enlevé un certain nombre d'habitants? Les Juifs, en empoisonnant les fontaines avaient produit cette mortalité; un peuple forcené les massacrait, ou bien une procédure hâtive les conduisait sur le bûcher au gré de ces fanatiques. L'issue d'une guerre était-elle malheureuse? Quelque trahison des Hébreux devait en être la cause unique, et l'on égorgeait ces victimes immondes. Le souverain ou ses ministres manquaient-ils d'argent, il fallait que les Juifs leur en prêtassent, et quand les débiteurs tout-puissants trouvaient bon de ne pas payer, les obligations étaient déclarées nulles; heureux les créanciers sans défense s'ils n'étaient pas expulsés du pays et punis du mal qu'ils recevaient.

Les Juifs auraient été plus que des hommes s'ils n'avaient point haï ceux qui les persécutaient avec tant d'injustice; s'ils n'avaient pas répondu à la tyrannie active de leurs ennemis, du moins par des preuves indirectes de leur haine, et quand ils se seraient vengés quelquefois sur des

individus de la religion chrétienne des cruautés qu'ils éprouvaient, il n'y aurait rien que de conforme à la nature de l'homme. Au moins l'usure et l'avidité d'un gain exorbitant durent-ils s'emparer d'une nation qui ne pouvait par une voie plus honnête espérer des profits plus modérés, ni jouir avec sécurité de ceux qu'elle avait faits; mais à cet égard, comme à tout autre, les moines, seuls annalistes des siècles un peu reculés, ont incontestablement exagéré les procédés des Juifs, et quels qu'aient été les torts de cette nation infortunée, constamment produits par l'inique oppression de la nation dominante, ils ne peuvent la justifier.

A la vérité. tous les États ont partagé ce délire, mais loin que cette unanimité puisse les absoudre, elle leur ôte toute excuse en expliquant partout la conduite des Juifs, toujours graduée sur les traitements qu'ils ont reçus. Nous avons vu que, moins opprimés sous les Romains, ils furent estimables. Lorsque les empereurs se sont arrogé la puissance temporelle sur les Juifs, répandus par toute la terre, ils devinrent une espèce de bétail du souverain : SERFS DE LA CHAMBRE (*Kammer-Knechte*). Tel est le titre qu'ils portèrent en Allemagne où, jusqu'à l'époque de la Bulle d'or, aucun État de l'Empire n'osait les tolérer sans une permission expresse de l'empereur. En France, ils appartenaient aux domaines (*servi fiscales*); en Angleterre, à la couronne. Ce ne fut que dans le XVI[e] siècle qu'une loi de l'Empire donna le droit à tous les membres du corps germanique d'accorder retraite aux Juifs; mais ce droit n'a été exercé par aucun État d'Allemagne, comme une politique éclairée le prescrivait, et dans quelques provinces, telles que le duché de Wurtemberg, l'évêché d'Osnabruck, etc., ils ne sont pas même tolérés.

La Russie les a chassés dans ces derniers temps. En Danemark, ils n'ont droit d'habiter que des endroits déterminés; ils ne sont soufferts ni en Norvège, ni en Suède.

La Pologne est le pays où les Hébreux se sont toujours trouvés en plus grand nombre et où ils ont obtenu le plus de facilités pour exercer leur industrie; et c'est là surtout

que s'élèvent les clameurs sur l'impossibilité où sont les chrétiens de soutenir la concurrence des Juifs. Mais ce reproche prouve assurément bien moins contre ceux-ci que contre toute la constitution d'une prétendue république composée de cent mille gentilshommes et de huit à neuf millions d'esclaves. Les premiers se croiraient déshonorés en exerçant quelque commerce; les autres n'ont pas le moyen de s'y livrer. Tout trafic, en Pologne, est donc, par la force des choses, abandonné aux juifs. Et n'y entretiennent-ils pas, du moins, le peu d'industrie qui s'y fait remarquer?

La France n'a point de Juifs dans ses anciennes provinces, excepté quelques Portugais, qui jouissent, à Bordeaux et à Bayonne, de privilèges considérables, accordés par le même Henri II qui donna le signal des guerres de religion. Mais cette nation se trouve répandue en très grand nombre dans les Trois Évêchés, en Alsace et en Lorraine, où, à l'exception du droit d'autonomie, elle continue d'être resserrée et opprimée comme en Allemagne.

Depuis longtemps, on les traite avec plus de douceur et une politique plus saine dans divers pays d'Italie et surtout dans les États du grand-duc. En 1740, le roi d'Espagne actuellement régnant, alors roi des Deux-Siciles, leur accorda des privilèges distingués dont ils sont privés aujourd'hui. Qui croirait, si le fait n'était pas très constaté, que la prédiction d'un prophète, qui s'avisa de déclarer que le roi n'aurait point d'héritiers mâles à moins qu'il ne proscrivît de nouveau les Juifs, renversa un arrangement si humain, si juste, si raisonnable?

Le pape leur a donné des libertés considérables; aussi la conduite des Juifs dans les États ecclésiastiques est-elle sans reproche.

L'Espagne et le Portugal sont restés dans toute la barbarie de leurs préjugés, et ceux-là même d'entre les Juifs qui s'y convertissent sont distingués des anciens orthodoxes par le nom offensant de nouveaux chrétiens.

La Hollande, enfin, et l'Angleterre, s'enrichissent depuis plusieurs siècles des Hébreux chassés de ces deux royaumes

et qui, sans compter leur industrie, y ont apporté souvent des capitaux considérables. C'est là que les Juifs sont le plus rapprochés des droits de l'homme et du citoyen, et c'est aussi là qu'ils sont des membres très utiles à l'État. On sait que les Juifs anglais ont été déclarés capables de naturalisation en vertu d'un acte du Parlement donné en 1753; et que la résistance féroce du peuple, ou plutôt la corruption du ministère, comme je le prouverai bientôt par le simple exposé des faits, le fit révoquer l'année suivante. Que peut-on donc conclure de la situation actuelle des Juifs en Europe, sinon qu'ils valent mieux là où ils sont mieux traités, et qu'un moyen infaillible de les rendre meilleurs, c'est de les rendre plus heureux !

Eh! de quel droit désespérer, dit-on, de la nature humaine? Les Bohémiens sont incontestablement une nation très dépravée. La politique cruelle avec laquelle on les a bannis de partout, en abandonnant même leur vie au premier venu, les a forcés à ne vivre que de rapine, et à se comporter en ennemis nés et déclarés de la société. Ce n'est qu'en Hongrie et sous le dernier règne qu'on a commencé à leur assigner des demeures fixes dans le bannat de Témeswar où leur nombre est très grand. Ils y ont été astreints à l'agriculture et à d'autres travaux utiles ; et l'expérience a démontré qu'il était extrêmement difficile de les accoutumer soit à un séjour stable, soit à des occupations permanentes. Mais leurs enfants nés au sein de la société s'y prêtent davantage ; et quand ce ne serait qu'après la révolution de plus d'un siècle que les descendants des Bohémiens actuellement établis dans cette contrée, pourraient devenir heureux et utiles, cette espérance ne suffirait-elle donc pas pour engager le Gouvernement à leur continuer ses louables soins?

Les colons qu'attirent ou reçoivent les divers États européens depuis que les persécutions religieuses sont passées de mode, sont pour la plupart des hommes sans capacité, sans industrie, de stupides enfants qui se figurent un ciel étranger plus serein que le leur, et se promettent d'y passer des jours heureux sans rien faire ; des misérables

même qui cherchent à échapper au glaive des lois ; ce sont en un mot d'assez mauvais sujets qui coûtent à l'État plus qu'ils ne lui rendent, à supposer qu'après avoir joui de quelques années d'exemption, ils ne se sauvent pas de la contrée qui les a reçus pour aller tromper un autre souverain. Mais plusieurs restent, laissent des enfants qui oublient les préjugés de leurs parents, produisent une génération de bons citoyens, et c'est assez pour dédommager avec usure le Gouvernement ; aussi n'en est-il point qui n'attire des colons. Et cependant ils repoussent les juifs ! Quelle inconséquence ? Croit-on que les émigrants du Palatinat, de la Saxe, de la Souabe, de la Hollande, de la Suède, de l'Angleterre, de l'Écosse, ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé l'Amérique septentrionale ressemblassent à ceux qui ont fondé les empires les plus florissants, si l'espoir du genre humain n'est pas déçu, dont la terre aura jamais été embellie ? Non certes, c'est avec des mœurs corrompues et des connaissances aussi bornées que leurs fortunes, que le plus grand nombre de ces malheureux alla chercher au nouveau monde un sort dont ils s'étaient peut-être rendus indignes dans le nôtre.

Une patience indulgente, une vigilance éclairée, des procédés généreux produiront chez les juifs des effets plus heureux qu'on ne saurait s'en promettre des colons que recueillent la plupart des Etats de l'Europe. Dans chaque pays où se trouvent des juifs, ils sont déjà plus habitués, plus incorporés que des étrangers ne peuvent l'être avant un certain temps révolu. Ils ne connaissent d'autre patrie que celle qu'ils vont obtenir, ils ne sont pas des bohémiens sauvages et farouches, ni des fugitifs ignorants et sans mœurs. Dans chaque état plusieurs possèdent quelque bien, et un plus grand nombre encore se distingue par les talents de l'esprit. Ils ont à un point éminent la prudence, l'application, l'activité, la souplesse nécessaires pour se prêter à toutes les situations, quelques-uns se sont montrés à leur avantage dans les affaires publiques. On connaît leur bonheur dans le commerce. Ils se montrent très adroits dans les arts mécaniques partout où on leur permet de les

exercer. Le petit nombre de ceux qui ont pu se livrer aux sciences l'ont fait avec un grand succès. On trouverait peut-être parmi leurs riches négociants des vues plus grandes, des combinaisons plus sages, parmi les marchands et le peuple en général plus d'économie, d'ordre et d'intelligence que chez le même nombre de chrétiens. Si nous accordons qu'à certains égards la morale des juifs soit dépravée, nous devons aussi leur imputer à honneur cet attachement ferme et constant qu'ils montrent pour la doctrine qu'ils croient avoir été transmise à leurs pères par la divinité elle-même. Ce qu'on appelle le *caractère* est-il donc si commun chez les hommes que l'on ne doive aucune estime à une telle fermeté ? Enfin la composition morale des juifs doit recevoir une influence heureuse d'une liaison mutuelle plus étroite. La grande uniformité de leur sort fait qu'ils le partagent avec plus d'affection les uns envers les autres que toute autre nation nombreuse. On ne voit nulle part les juifs indigents tomber à la charge de l'État. Ce sont les plus aisés qui les entretiennent, et la communauté prend soin de l'individu. Les juifs sont pour la plupart bons maris et bons pères ; la débauche ou les vices contre nature leur sont inconnus. On ne saurait leur reprocher presque aucun exemple de trahison ou d'autre faute capitale envers l'État. Depuis deux siècles, aucun juif des communautés portugaises établies en Angleterre ou en Hollande n'a été condamné à mort.

Qu'oppose-t-on à ces bonnes qualités? Un penchant excessif pour toute espèce de lucre. Mais si comme on ne peut le contester de bonne foi, ce penchant est la suite naturelle et necessaire d'un commerce très resserré, qu'en peut-on conclure contre la régénération des juifs sous le régime de la liberté? Lorsque dans leur premier état, ils vivaient encore de l'agriculture, lorsque dispersés dans l'Empire romain, ils jouissaient de tous les droits de l'homme et du citoyen, la fraude et l'usure n'étaient pas les traits distinctifs de leur caractère.

On n'a pas assez remarqué combien est forte l'influence particulière des diverses professions sur les préjugés et le

caractère moral. L'artisan qui fait bien son métier a peut-être l'existence la plus paisible qu'on puisse atteindre dans nos sociétés politiques. Exempt d'espérances trompeuses, de soucis inquiétants, uniforme dans sa vie, modéré dans ses désirs, il jouit du jour présent en attendant un lendemain semblable.

L'agriculteur n'est pas aussi sûr d'une récompense égale à son industrie; son travail est moins mécanique; son esprit et son âme sont plus agités; mais en revanche les mœurs simples de la campagne, l'assiduité régulière qu'exigent ses travaux conservent son innocence et ses mœurs hospitalières.

Le négociant a nécessairement d'autres habitudes, d'autres principes, un esprit tout différent. Les circonstances du temps, des besoins, des passions locales, des goûts accidentels sont les bases de ses calculs. Continuellement occupé à faire du profit, à éviter des pertes, à combattre des intérêts étrangers, à consulter, à provoquer, à suborner la fortune, il est incessamment agité d'une activité inquiète, fatigué d'une attention forcée, bercé d'espérances, bourrelé de craintes. L'habitude d'envisager tout du côté du gain doit naturellement resserrer ses sentiments; les tentations sont trop fréquentes; surfaire le prix est à si peu de chose près la même chose que tirer prudemment parti des circonstances! Le marchand, même honnête, peut à la longue s'y tromper et prendre l'un pour l'autre. Il a toujours à perdre ou à gagner dans ses liaisons avec les autres hommes; insensiblement il s'accoutume à les regarder comme des adversaires ou des rivaux; son âme se rétrécit, sa sensibilité s'émousse, l'intérêt sordide, ou le luxe fastueux prennent trop souvent sa place.

Or ces inconvénients attachés à la profession du commerce doivent être incontestablement plus influents et plus profonds chez les juifs que chez les chrétiens. Ceux-ci reçoivent en général une meilleure éducation; ceux-là ne connaissent que celle de l'oppression et de l'indigence. Les premiers ont mille moyens de subsistance, les juifs n'en ont qu'un. Les petits artifices frauduleux leur sont plus fami-

liers puisque leur situation leur en a imposé depuis si longtemps la nécessité ; l'usure et ses profits doivent leur paraître moins illicites, puisque toutes les branches de leur commerce sont grevées d'impôts si forts que les profits réguliers ne suffiraient pas pour y satisfaire. Enfin les chrétiens restent rarement attachés plusieurs générations de suite à une même profession, de sorte que les caractères particuliers de chacune d'elles se confondent et s'affaiblissent mutuellement en eux. Les juifs au contraire sont contraints depuis tant et tant de siècles à vivre uniquement du commerce, que cette occupation a dû communiquer à leur caractère ses impressions désavantageuses dans toute leur force.

Telle est donc la véritable ou plutôt l'unique cause de la corruption des juifs. Leur état continuel de l'oppression, et les limites de leurs occupations bornées à un seul objet moralement défavorable ; là est le mal, et là aussi se trouvent les moyens de le guérir.

Voulez-vous que les juifs deviennent des hommes meilleurs, des citoyens utiles ?

Bannissez de la société toute distinction avilissante pour eux ; ouvrez-leur toutes les voies de subsistance et d'acquisitions. Loin de leur interdire l'agriculture, les métiers, les arts mécaniques, encouragez-les à s'y adonner. Veillez à ce que sans négliger la doctrine sacrée de leurs pères, les juifs apprennent à connaître mieux la nature et son auteur, la morale et la raison, les principes de l'ordre, les intérêts du genre humain, de la grande société dont ils font partie, mettez les écoles juives sur le pied des écoles chrétiennes dans tout ce qui ne tient pas à la religion ; que cette nation ait comme toute autre le plus libre exercice de son culte ; qu'elle établisse à ses frais autant de synagogues et de rabbins qu'elle le voudra ; que le droit d'exclusion ne soit accordé à l'église juive comme à toute autre que pour la société religieuse ; mais que dans les limites de cette société les décrets des rabbins soient appuyés du bras séculier ; que les juifs vivent et soient jugés selon leurs propres lois ; qu'en un mot ils soient mis et maintenant en

possession de tous les droits de citoyens, et bientôt cette constitution équitable les rangera au nombre des membres les plus utiles de l'Etat ; elle remédiera tout à la fois aux maux multipliés qu'on leur a faits, et aux fautes dont on les a obligés à se rendre coupables.

Les détails d'un plan si nouveau quoique si simple sont sans doute susceptibles de modifications diverses, selon les pays et les gouvernements, mais du moins peut-on regarder comme hors de doute ce point essentiel, base de la réforme politique des juifs : que cette nation a reçu de la nature comme toute autre la faculté de devenir meilleure et plus heureuse ; et que c'est une entreprise favorable à l'humanité, ordonnée par la justice, invoquée par une saine politique, d'améliorer sa situation[1].

1. Edition originale, p. 59 à 90. Divisions de *Sur Moses Mendelssohn* : 1° Notice sur Moses Mendelssohn et ses ouvrages; 2° De la réforme politique des juifs; 3° de l'acte de naturalisation porté en 1753, dans la Grande-Bretagne en faveur des juifs; 4° objections de M. Michaelis, et autres.

Pour la collaboration du major Mauvillon, voir *Les lettres du comte de Mirabeau à l'un de ses amis d'Allemagne*, lettres du 16 août, 19 août, 5 septembre, 4 novembre, 8 novembre 1786.

XXIII

LETTRE REMISE A FRÉDÉRIC-GUILLAUME II [1]

Pendant son second séjour à Berlin, Mirabeau, persuadé qu'il obtiendrait d'être employé publiquement dans la diplomatie, par le Ministère français, après lui avoir donné confiance par le nombre et l'importance de ses rapports d'agent subalterne et secret [2], témoigna d'une activité sans égale, autant pour remplir scrupuleusement sa mission que pour

1. Lettre remise a Frédéric-Guillaume II, *roi régnant de Prusse le jour de son avènement au trône. Par le comte de Mirabeau*, Berlin, 1787, in 8°, p. 3-91. Epigraphe : *Arcus et statuas demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas.* — Autre édition avec le même titre, sans lieu, MDCCLXXVII, III à vj, 7 à 62.

2. La correspondance diplomatique de Mirabeau fut publiée en 1789, *Histoire secrète de la Cour de Berlin* ou *Correspondance d'un voyageur français, du 5 juillet* 1786 *au* 19 *janvier* 1787, *ouvrage posthume*, 1789, 2 vol. in-8° Cette divulgation de documents fit un scandale énorme, et l'ouvrage fut condamné par un arrêt du Parlement du 10 février 1789 à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. Mirabeau le désavoua, puis se plaignit qu'on avait mutilé et altéré ses lettres, dans le dessein de lui rendre impossible l'entrée aux États-généraux. La vérité est qu'il avait livré sa correspondance à l'éditeur Le Jay, et qu'elle n'avait pas été intégralement imprimée.

M. Welschinger en a publié une édition complète, *La Mission secrète de Mirabeau à Berlin*, 1786-1787, *d'après les documents originaires des archives des Affaires Étrangères*, Paris, in-8°.

Mirabeau correspondait directement avec l'abbé de Périgord qui remettait les lettres à M. de Calonne, lequel les communiquait au roi, s'il y avait lieu. L'abbé de Périgord leur faisait subir parfois

préparer des travaux littéraires [1]. Il menait parallèlement ses deux œuvres, et sa *Lettre remise* répond à ses préoccupations constantes de politique, et du rôle d'homme d'Etat qu'il ambitionnait chaque jour davantage.

Sire,

Vous êtes roi!... Le jour est arrivé où Dieu a voulu vous confier le sort de plusieurs millions d'hommes, et le pouvoir de faire de grands biens ou de grands maux sur la terre. Le sceptre vous est remis à l'âge où l'on est capable d'en porter le fardeau; vous devez être rassasié de jouissances vulgaires, vous avez usé de tous les plaisirs, un seul excepté... mais aussi c'est le plus grand, le seul inépuisable. Il vous était interdit; il est en votre pouvoir; vous allez veiller sur le bonheur des humains.

Vous parvenez au trône dans une heureuse époque: le siècle s'éclaire de jour en jour, il a travaillé, il travaille pour vous, il vous amasse des idées saines, il étend son influence sur votre nation que tant de circonstances ont retardée. Une logique sévère juge de tout aujourd'hui; les hommes qui ne voient que leur semblable sous le manteau royal, et qui en exigent des vertus, sont plus nombreux que jamais; on ne peut plus se passer de leur suffrage, et il ne reste à leurs yeux qu'un genre de gloire; tous les autres sont épuisés. Les succès militaires, les talents politiques, les prodiges des *arts*, les progrès des sciences, tout a paru et brillé tour à tour d'une extrémité de l'Europe à l'autre; la bienfaisance éclairée, qui organise et vivifie les empires,

certaines modifications qu'il jugeait nécessaires. Il informait Mirabeau de l'effet produit par les renseignements qu'il donnait, et le Ministère des Affaires étrangères possède cinq lettres adressées à Mirabeau, où il exprime la satisfaction du roi. « On est parfaitement content de votre correspondance : on me le répète tous les jours. Le roi la lit avec beaucoup d'intérêt. M. de C... (Calonne) vous remercie de votre exactitude et du soin avec lequel vous rédigez vos dépêches. » (Lettre du 3 décembre 1786. Affaires Etrangères.)

1. Avec la collaboration régulière du major Mauvillon, il recueillait les documents qui devaient lui servir pour son ouvrage considérable : De la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand.

ne s'est point encore montrée sur le trône pure et sans mélange : c'est à vous à l'y faire asseoir; cette gloire sublime vous est réservée. Votre prédécesseur a gagné sans doute assez, et peut-être trop de batailles; il a trop fatigué les cent voix de la Renommée; il a, pour plusieurs règnes, pour plusieurs siècles, à peu près tari la gloire militaire. Si les circonstances vous forçaient à l'imiter, il faudrait se montrer digne de lui, et Votre Majesté n'y manquerait pas; mais il n'y a pour elle aucune raison de chercher avec peine, et par des sentiers battus, une gloire où l'on ne peut plus arriver qu'à la seconde place; tandis qu'avec plus de facilité vous pouvez vous créer une gloire plus pure, non moins brillante, et qui soit la vôtre uniquement. Frédéric a conquis l'admiration des humains; jamais Frédéric n'obtint leur amour, il peut vous appartenir tout entier[1].

Une énumération des qualités physiques et morales du roi qui lui permettent d'être grand dans l'un des États les plus puissants de l'Europe,

Grand! Sire, vous voudrez ce titre; mais vous le voudrez de la bouche de l'histoire et de celle des siècles futurs. Vous le dédaignerez dans celle de vos courtisans, que vous avez entendus, que vous entendrez désormais bien davantage prodiguer même la louange grossière. Si vous faites ce que le fils de votre esclave aura fait, dix fois par jour mieux que vous, ils diront que *vous avez fait une action extraordinaire* : si vous obéissez à vos passions, ils diront que *vous faites bien* : si vous prodiguez le sang de vos sujets comme l'eau des fleuves, ils diront que *vous faites bien* : si vous affermez l'air, ils diront que *vous faites bien* : si vous vous vengez, vous si puissant! ils diront que *vous faites bien*... Ils l'ont dit quand Alexandre dans l'ivresse déchira d'un coup de poignard le sein de son ami; ils l'ont dit quand Néron assassina sa mère.

Mais vous, Sire, c'est du sentiment intérieur de votre justice, c'est de la conviction éclairée de votre bien-

1. Pages 9 à 12.

faisance que vous avez besoin. Votre conscience sera votre premier juge; et votre peuple, l'Europe et la postérité confirmeront ses décrets. Il vous faut nécessairement leur estime; eh! combien il vous sera facile de l'obtenir! Si vous remplissez infatigablement vos devoirs sans jamais remettre au lendemain le fardeau du jour précédent; si. par des principes grands et féconds, vous savez les simplifier et les mettre au niveau des forces d'un homme; si vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils peuvent porter; si vous protégez toutes les propriétés; si vous facilitez les travaux utiles; si vous effrayez les petits oppresseurs qui sous votre nom voudraient empêcher les hommes de faire, pour leur avantage, ce qui leur convient sans nuire à autrui, un cri unanime bénira votre autorité, la rendra plus sacrée, plus puissante, et tout vous deviendra aisé; car toutes les volontés et toutes les forces se réuniront à votre force et à votre volonté; votre travail acquerra chaque jour une nouvelle douceur. La nature a rendu le travail nécessaire à l'homme; elle lui a donné aussi ce précieux avantage que le changement de travail est tout à la fois pour lui un délassement et une source de plaisir. Qui plus aisément qu'un roi peut vivre selon cet ordre de la nature? Un philosophe a dit : *qu'aucun homme n'était aussi ennuyé qu'un roi*; il devait dire : *qu'un roi fainéant*. Eh! comment l'ennui pourrait-il atteindre le souverain qui veut faire son métier? Entretiendra-t-il jamais mieux la vigueur de son esprit et sa santé même qu'en se préservant, par le travail, du dégoût que doit éprouver tout homme de sens au milieu de ces diseurs de riens, de ces artisans de fastidieuses louanges, qui n'étudient le prince que pour le corrompre, l'endormir et le filouter?... Leur seul art est de le rendre apathique et faible ou impatient, brusque et inappliqué... Votre peuple jouira de vos vertus, car il n'y a qu'elles qui puissent conserver, améliorer son patrimoine. Vos courtisans cultiveront vos défauts; car c'est sur eux seuls que peuvent porter leur crédit et leurs espérances[1].

1. Pages 16 à 19.

Tout le règne de Guillaume II se ressentira de la manière dont il aura commencé. C'est donc aussitôt parvenu au trône qu'il doit bien administrer son royaume. Plan de travail pour le roi : confier les petites affaires à de bons agents, se réserver les capitales, et surtout éviter la réglementation à outrance.

Souffrez qu'un homme qui vous aime, pardonnez cette expression libre, mais profonde, souffrez qu'un homme qui vous aime pour le bien que vous pouvez faire, pour le grand exemple que vous allez donner du mal que l'on peut épargner, vous indique quelques-unes de ces choses qu'un seul acte de votre volonté peut opérer, qui ne produiront que du bien sans nul mélange d'inconvénients, et feront des premiers moments de votre administration, l'aurore du règne le plus paternel qui ait jamais embelli la terre.

Au nombre de ces choses, Sire, et la première au premier rang, je compte l'abolition de l'esclavage militaire, c'est-à-dire de l'obligation imposée dans vos états à tout homme de servir depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante et plus, s'il le peut, pour huit gros tous les cinq jours.

Cette affreuse loi, née des nécessités d'un siècle de fer et d'un pays à demi-barbare, cette loi qui dépeuple et dessèche votre royaume, qui déshonore la partie la plus nombreuse, et la plus utile, d'une nation sans laquelle, vous et vos ancêtres, n'auriez été que des esclaves plus ou moins décorés; cette loi que vos officiers aggravent encore en levant plus d'hommes que la conscription militaire ne le permet, ne vous vaut pas un soldat de plus que ceux que vous auriez sans elle par une augmentation de paie dont vous trouverez facilement l'économie dans la juste réduction des ruineux enrôleurs que Frédéric II entretenait dans les pays étrangers, et par un arrangement sage pour recruter l'armée prussienne d'une manière qui élève les âmes, qui ajoute à l'esprit public, qui ait les formes de la liberté au lieu de celles de l'abrutissement et de l'esclavage.

Dans toute l'Europe, Sire, et chez vous plus qu'ailleurs.

on a eu la stupidité de laisser perdre un des plus utiles instincts sur lequel puisse être fondé l'amour de la patrie. On a exigé des hommes d'aller à la guerre comme de vils troupeaux à la boucherie, lorsqu'il n'y avait rien de plus facile que de faire pour eux du service public un objet d'émulation et de gloire.

Vos sujets sont obligés de servir depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante, et regardent avec raison cet assujétissement comme une très dure servitude. Il en est de même des milices en France, qui, moins cruelles, y sont très odieuses. Eh bien! les Suisses ont une obligation semblable qui commence deux ans plus tôt (dès l'âge de seize ans), et ils se croient des hommes libres.

En effet, la confédération naturelle qui engage les citoyens d'un même état à repousser l'ennemi, à défendre leur héritage et celui de leurs voisins, est si manifeste, et son exercice présente un tel attrait aux jeunes gens, qu'il est inconcevable que la tyrannie ait pu être assez imbécile pour en faire un fardeau.

Donnez, Sire, à cette obligation une forme libre et glorieuse, en la liant à l'exercice de quelque volonté, à la nécessité de mériter quelque estime, à un point d'honneur, et votre armée sera encore mieux composée, et vos sujets se croiront et seront réellement soulagés d'un grand joug[1].

Réduction de la durée du service militaire : organisation de compagnies nationales d'où sortiront les recrues.

Les rois, créateurs d'une puissance, impatients de jouir, ne se fient pas aux principes généreux; ils craignent que les hommes qu'ils appellent ne soient rebutés par les rigueurs des commencements. De là ces disciplines tyranniques par lesquelles ils pensent fixer sur leur sol les infortunés qui s'y trouvent. Il n'y a plus de prétexte à cette erreur dans l'état actuel de votre royaume. Il est temps de lui ôter ces formes repoussantes qui en éloignent les bons sujets, ou qui leur donnent envie d'en sortir; bannissez

1. Pages 25 à 28.

donc toute crainte qui n'est pas nécessaire; et combien peu le sont! celle-là du moins, la plus odieuse de toutes, ne l'est certainement plus. Au reste, et avant de vous décider à l'exécution d'un plan pour recruter l'armée, il faut considérer avec toute l'attention qu'il mérite celui du plus estimable de vos ministres, du baron de Hertzberg, qui à de vastes connaissances sur les plaies profondes de votre pays, et ses moyens de salut et de prospérité, joint au plus haut degré l'esprit public et l'amour de la gloire prussienne. Il prétend pouvoir recruter votre armée par elle-même, de manière, dit-il, à pourvoir aux besoins les plus exagérés de la politique la plus inquiète; peut-être, et probablement, ce plan peut se combiner avec mes idées: il est incontestablement un de ceux qu'on peut exécuter dès les premiers instants de votre règne. Mais faites-le précéder d'une loi d'affranchissement qui appellera sur vos opérations le concours de tous les suffrages et de tous les efforts[1].

Réformes immédiates: modifier le système d'enrôlement; liberté de s'expatrier; abolition des traites foraines.

Une des plus urgentes opérations qui appelle vos regards, et qu'un seul mot peut encore exécuter, c'est une loi pour rendre aux bourgeois la liberté d'acquérir les terres nobles avec tous les droits qui y sont attachés. On a poussé l'observation de l'étrange décret qui la leur ravit, jusqu'à cette inique démence que, si une terre noble vient à être vendue pour dettes, et qu'un bourgeois veuille satisfaire à tous les créanciers, en abandonnant en outre une certaine somme au débiteur, on ne peut le lui permettre sans un ordre exprès du roi; le plus souvent cet ordre a été refusé par votre prédécesseur, et le noble qui faisait perdre les créanciers, et laissait sans ressource le débiteur, avait la préférence. Qu'est-il résulté de cet absurde régime? Avilissement du prix des terres, c'est-à-dire, de la première richesse de l'état, au très grand désavantage des nobles qui les possèdent : dépérissement de la culture, déjà

1. Pages 29 à 31.

découragée par tant d'autres causes ; manque de crédit pour les gentilshommes ; aggravation du terrible préjugé qui mutile la bourgeoisie et qui hébète la noblesse, en faisant de ses droits honorifiques une source de considération exclusive qui la dispense d'en acquérir une autre ; enfin, nécessité absolue de s'expatrier, pour les roturiers qui ont acquis quelques capitaux, et qui ne peuvent les employer ni dans le commerce, qu'étouffent les monopoles, ni dans l'agriculture, qui ne les admet point à l'espérance de devenir propriétaires. Et en effet, le Mecklembourg n'est-il pas rempli de marchands de Stettin, de Kœnigsberg, etc., qui ont employé les profits que leur a valus la dernière guerre maritime, à l'achat des terres de la noblesse ruinée de ce pays ? Ce serait là, Sire, une très grande perte pour vous, si le Mecklembourg devait vous être toujours étranger ; c'en serait une incalculable qu'un tel ordre de choses subsistât. Une observation qui n'a pu échapper aux voyageurs attentifs, c'est que les commerçants heureux aiment à se délasser dans les soins de l'agriculture. La terre la plus aride se fertilise entre leurs mains ; ils y prodiguent les avances, ils y portent cet esprit d'ordre, de détail et de prévoyance qui les enrichit dans leur commerce. Partout où la bourgeoisie peut acquérir, partout où le commerce est en honneur, le pays devient riant ; il offre l'aspect de l'abondance et de la prospérité. L'industrie commerçante éveille toutes les autres ; et la terre aussi demande ces procédés ingénieux qui animent la végétation et l'étendent sur le sol le plus ingrat. Sire, veuillez l'observer ; ces procédés n'ont jamais été inventés dans les pays à noblesse. Nous les devons aux constitutions où la naissance illustre disparaît devant le mérite et les talents.

Abolissez, Sire, ces prérogatives insensées, qui remplissent de grandes places d'hommes médiocres, pour ne pas dire pis, et désintéressent le plus grand nombre de vos sujets sur un pays où ils ne trouvent qu'entraves et humiliations. Méfiez-vous, ah ! méfiez-vous de cette aristocratie universelle, fléau des états monarchiques, encore plus que des états républicains, et qui, d'une extrémité du globe à

l'autre, opprime l'espèce humaine : l'intérêt du monarque le plus absolu est tout entier dans les maximes populaires. Ce ne sont pas les rois que ces peuples appréhendent et repoussent, ce sont leurs ministres, leurs courtisans, leurs nobles, l'aristocratie en un mot. *Si le roi savait*, disent-ils. Ils invoquent toujours l'autorité royale, et sont toujours prêts à lui donner main-forte contre l'aristocratie. Eh ! d'où vient la force du prince, si ce n'est du peuple ? sa sûreté personnelle, si ce n'est du peuple ? sa richesse, sa splendeur, si ce n'est du peuple ? les bénédictions, qui seules peuvent lui faire sentir la présence du bonheur, si ce n'est du peuple ? Et qui sont les ennemis du prince, si ce ne sont les grands, les aristocrates, qui voudraient que le roi ne fût parmi eux que *le premier entre égaux*, et qui, partout où ils l'ont pu, ne lui ont laissé de prééminence que celle du rang, se réservant celle du pouvoir ? Par quelle étrange erreur faut-il que les rois avilissent leurs amis, et les livrent à leurs ennemis ? Le peuple a l'intérêt, il a la volonté qu'on ne trompe jamais le prince. Les grands ont l'intérêt et la volonté contraires. Le peuple est aisé à contenter ; il donne, et ne demande point : empêchez que les oisifs titrés ne pèsent sur lui ; laissez ouverte la carrière que lui montra l'Être suprême en le créant : il ne murmurera point. Eh ! quel prince parviendrait à contenter le noble, le riche, le grand ? Cessent-ils de demander ? cesseront-ils jamais ? Sire, l'égalité de droits entre ceux qui soutiennent le trône, en est le plus ferme appui. Les changements à faire en ce genre ne peuvent être prompts ; mais il en est un qu'on ne saurait trop hâter ; que dans la hiérarchie du gouvernement, sur les degrés qui approchent du trône, les grands ne puissent arrêter personne par leurs prérogatives, qu'ils sentent la nécessité du mérite égal, pour obtenir la préférence ; vous les élèverez au niveau de leur rang.

Faites ouvertement la guerre au préjugé qui met une si grande distance entre les fonctions militaires et les fonctions civiles. Ce préjugé, sous un prince faible que votre maison, comme toute autre, peut produire enfin, exposerait

le pays, le trône même, à toutes les convulsions de l'anarchie prétorienne. C'est devant l'ennemi, Sire, que l'officier, que le soldat doivent montrer de l'orgueil; mais ils ne sont que les frères du bourgeois; et s'ils sont les frères défenseurs, ils sont aussi les frères stipendiés. Dans un état tel que le vôtre, il est possible que le militaire doive avoir la première considération; mais il ne faut pas qu'il en ait une exclusive; où vous aurez une armée, vous n'aurez jamais un royaume. Que les officiers civils soient plus considérés qu'ils ne l'ont été sous votre prédécesseur. Rien n'est plus juste et plus facile. Le prince qui tient le sceptre des opinions peut les diriger par les attentions les plus simples. Frédéric II a eu la manie de ne jamais quitter l'uniforme, comme s'il n'était le roi que des soldats! et ce costume légionnaire n'a pas peu contribué à discréditer les officiers civils. Comment n'a-il pas senti qu'il est à jamais impossible au gouvernement de rendre estimables des hommes auxquels il ne veut point montrer d'estime? Il ne réussira pas mieux à rendre incorruptibles ceux auxquels il n'assurera pas une indépendance pécuniaire. Que les officiers civils soient mieux payés, et n'oubliez jamais, Sire, que mal payer est une mauvaise économie. J'en atteste entre mille exemples les énormes péculats qu'ont commis chez vous, depuis quelques années, les administrateurs des caisses publiques. Par une inconséquence très importante, on a montré trop de mépris pour la classe des gens de finances, et l'on a puni trop légèrement ceux qui ont été convaincus des friponneries les plus insignes. Cette partialité ne peut qu'indigner le pauvre, et encourager la mauvaise foi, qui sait bientôt qu'elle n'a pour diminuer ses risques, qu'à soudoyer des complices.

Faire rendre une justice prompte et gratuite, est évidemment le premier devoir des souverains. La justice gratuite, si le juge n'a aucun intérêt à éluder la loi de ne recevoir que ses gages, est bientôt rendue; elle le sera équitablement si votre surveillance est active, est sévère, si vous n'oubliez jamais que la sévérité est le premier devoir des rois. Cette

grande réforme d'une justice purement gratuite ne sera heureusement pas dans vos états une charge bien onéreuse; car votre peuple est bon, et n'est pas processif. Mais, onéreuse ou non, ce qui est d'étroite équité, est toujours nécessaire. La justice, Sire, est avant l'utilité même, ou plutôt, il n'y a point d'utilité sans la justice. Les juges doivent être payés du revenu public, et non des épices: le nier serait absurde; car enfin les juges ne devraient-ils donc pas exister et subsister, quand bien même, durant une année entière, il n'y aurait pas un procès? Soyez le premier, Sire, à établir une justice vraiment gratuite.

Soyez aussi le premier souverain dans les états duquel tout homme qui veut travailler, trouve du travail. Tout ce qui respire doit être nourri en travaillant. C'est la première loi de la nature, loi antérieure à toute convention humaine: c'est le lien de toute société. Le gouvernement qui négligerait de multiplier les subsistances, et qui ne laisserait pas à chaque individu le libre usage et le profit de son industrie, serait le complice et l'auteur de tous les crimes des hommes; il ne punirait pas un coupable qu'il ne commît un assassinat. Car tout homme qui ne trouve que refus à l'offre de son travail, en échange de sa subsistance, devient l'ennemi naturel et légitime des autres hommes; il a le droit de guerre privée contre la société.

Que partout, au sein des campagnes, comme autour des villes, des ateliers soient ouverts à vos frais. Que tous les hommes, de quelque pays qu'ils soient, y trouvent leur subsistance au prix du travail; que vos sujets y apprennent ce que valent le temps et l'activité.

Ces travaux, Sire, ne vous coûteront rien, car ils se paieront d'eux-mêmes; ils ouvriront des débouchés au commerce; ils faciliteront le débit des productions de l'agriculture; ils enrichiront le territoire de votre état et les finances de Votre Majesté.

Voilà, Sire, les institutions qui conviennent à un grand roi, et non des manufactures armées de privilèges exclusifs, qu'on ne peut soutenir que par des injustices et des monceaux d'or, et qui n'enrichissent qu'un très petit nombre

d'hommes, ou des hôpitaux qui feraient naître des pauvres, si les pauvres n'existaient pas.

Sans doute, hélas! il y a trop de pauvres chez vous, surtout à *Berlin* ; et ces malheureux demandent des soins. Dans votre capitale, on ne peut le dire sans une émotion bien triste, le dixième des habitants reçoit des aumônes publiques, et ce nombre augmente annuellement. Sans doute encore, il faut limiter l'étendue des villes où il se crée, par l'excessive population, un ordre de choses qui corrompt tout ; c'est de leur sein que sort, non seulement la misère, mais la plus affreuse de toutes les misères, parce qu'on ne sait comment la secourir. Les misérables des villes sont des êtres qui ont tout perdu au moral comme au physique : mais en général ce qu'on doit opposer à cette misère, toujours croissante, ce sont des ateliers de travail utile et fort, pour lequel tout homme qui a des bras est propre, et non pas des fabriques misérables dans leur faste, uniquement bonnes à encourager le luxe de décoration, qui déjà dévore votre pays; ou ces hôpitaux, source féconde de déprédations, utiles à leurs seuls directeurs, et qui absorbent des fonds considérables, tandis que vos écoles, surtout celles du plat pays, sont si négligées, si misérables, que quelques-uns de leurs chefs out à peine annuellement quinze écus d'honoraires. Que Votre Majesté rende ses sujets propres au travail par une bonne instruction, et ils n'auront pas besoin d'hôpitaux.

L'instruction, Sire, vous ne l'ignorez pas, est un des plus importants devoirs du souverain, et c'est aussi l'un de ses plus riches trésors. Le plus habile des hommes ne peut rien qu'en formant ceux qui l'entourent, et dont il est obligé de se servir, qu'en leur apprenant sa langue, qu'en les familiarisant avec ses idées, avec ses principes ; la liberté de la presse la plus entière doit donc être au nombre de vos premières opérations ; non pas seulement parce que restreindre cette liberté c'est gêner l'exercice des droits naturels, mais parce que tout obstacle aux progrès des lumières est un mal, un grand mal, surtout pour vous, qui ne pouvez tenir que de l'imprimerie la jouissance de

la vérité et de l'opinion, ce premier ministre des bons rois. On vous dira, Sire, qu'en fait de liberté de la presse, on ne peut rien ajouter à ce qui existe à Berlin : mais l'abolition de la censure, de cette censure si inutile, et toujours si arbitraire, sera beaucoup. Que tout imprimeur se nomme à la tête du livre qu'il imprime, c'est assez; c'est trop peut-être. La seule objection spécieuse contre la liberté illimitée de la presse, c'est la licence des libelles. On ne voit pas que la liberté de la presse leur ôte leur danger, parce que sous son régime, la vérité seule reste. Les libelles les plus calomnieux n'ont d'empire que dans les pays où l'on n'est pas libre de faire imprimer. C'est une contrebande qu'on ne saurait extirper; les gênes ne retiennent que les honnêtes gens. Qu'on ne voie donc plus chez vous ce contraste absurde d'envoi de librairie étrangère qu'il est absolument défendu d'inspecter, et de librairie nationale soumise à une inquisition sévère. Que tout circule. Lisez, Sire, et qu'on lise dans vos états; les lumières veulent monter de toutes parts jusqu'à votre trône; appelleriez-vous la nuit? Oh! non, votre grande âme ne le voudra pas, et vous le voudriez en vain, vous y perdriez trop, sans obtenir même le fatal succès de les étouffer. Vous lirez, Sire, vous commencerez une noble association avec les livres. Ils ont détruit des préjugés honteux et cruels; ils vous ont aplani la route; ils vous ont servi avant votre naissance, vous ne serez point ingrat envers les travaux accumulés des génies bienfaiteurs; vous lirez, et vous protégerez ceux qui écrivent, car sans eux que serait l'espèce humaine, et que deviendrait-elle? Ils vous instruiront, ils vous aideront, ils vous parleront sans vous voir; sans approcher de votre trône, ils y introduiront l'auguste vérité; elle entrera chez vous, seule, sans escorte, sans dignités; elle n'aura ni titres, ni cordons; elle sera invisible et désintéressée. Vous lirez; mais vous voudrez aussi que votre peuple sache lire; vous ne croirez pas avoir tout fait en recrutant chez les étrangers vos académies; vous fonderez des écoles, vous les multiplierez, surtout dans les campagnes; vous les doterez, vous ne voudrez pas régner dans

les ténèbres; vous direz *que la lumière se fasse*, et la lumière naîtra à votre voix, et son auréole divine ornera mieux votre tête que tous les lauriers des conquérants[1].

Suppression du *loto*.

Mais, Sire, une grande, première et subite opération que je demande à Votre Majesté, au nom de son intérêt le plus prochain et de sa gloire, c'est une déclaration prompte et formelle, revêtue des caractères les plus imposants de la souveraineté, qu'une tolérance illimitée sera dans vos états à jamais ouverte à toutes les religions. Vous avez une occasion très naturelle et non moins précieuse de faire une telle déclaration : consignez-la dans l'édit qui accordera toute liberté civile aux Juifs. Ce bienfait, qui, dès les premiers moments de votre règne, vous fera surpasser en tolérance religieuse votre illustre prédécesseur, c'est-à-dire, le prince le plus tolérant qui fut jamais; ce bienfait ne sera pas sans récompense. Outre le surcroît nombreux de population et de capitaux qu'il vous attirera infailliblement aux dépens des autres pays, dès la seconde génération les Juifs deviendront de bons et d'utiles citoyens; il ne faut pour cela que les encourager aux arts mécaniques et à l'agriculture, qui leur sont interdits; les affranchir des taxes particulières qui les surchargent; les faire ressortir comme vos autres sujets des tribunaux ordinaires, en ôtant à leurs rabbins toute autorité civile. Sire, je vous en conjure, gardez-vous de suspendre la déclaration de la tolérance la plus universelle. On craint dans vos états de perdre en ce genre, plutôt qu'on n'espère de gagner. On redoute ce qu'on appelle vos préjugés, vos préventions, votre doctrine. C'est le seul côté peut-être par lequel la calomnie vous ait sérieusement attaqué! Donnez un démenti solennel à ceux qui vous ont annoncé comme intolérant; montrez-leur que votre respect pour les opinions religieuses remonte à votre respect pour le Grand Etre, et que vous

1. Pages 37 à 53.

êtes loin de vouloir prescrire la manière de l'adorer; montrez que, quelles que soient vos opinions philosophiques ou religieuses, vous ne prétendrez jamais au droit absurde et tyrannique d'y ranger les autres mortels.

Après ces opérations préliminaires, qui, je ne saurais trop le répéter, sont bonnes dans une heure comme dans un an, et qui par conséquent seraient meilleures aujourd'hui, un coup d'œil plus particulier sur le système d'économie politique qui régit vos états vous conduira à d'autres considérations.

C'est une chose très remarquable qu'un homme tel que votre prédécesseur, distingué par l'extrême justesse de son esprit, ait embrassé un système d'économie politique si profondément vicieux... Impositions indirectes, prohibitions extravagantes, règlements de tout genre, privilèges exclusifs, monopoles sans nombre... Tel a été l'esprit de son gouvernement intérieur, à un degré qui, s'il n'était pas odieux, serait fort ridicule [1].

Critique de l'administration de Frédéric II.

Sire, vous êtes dans une position tout à fait différente de celle où s'est trouvé votre prédécesseur. Les meurtrières ressources du régime fiscal sont épuisées; il est donc indispensable de changer de système. Une armée ne pourra pas toujours, elle ne pourra pas longtemps faire le fonds de la puissance prussienne. Il faut donc étayer votre armée de toutes les ressources intérieures qu'une bonne administration sait asseoir sur des bases solides et permanentes. Il vous faut animer véritablement l'industrie de votre nation, en profitant avec habileté de ce que votre prédécesseur vous a transmis par des moyens extraordinaires et périssables. Vous pouvez et devez jouir longtemps; il n'est donc pas absurde de vous proposer de semer pour recueillir. Des sacrifices momentanés, même de grands sacrifices, fussent-ils nécessaires aujourd'hui pour parvenir à faire

1. Pages 56 à 59.

des états prussiens, qui ne sont, jusqu'ici, qu'un camp vaste et formidable, une monarchie stable et prospère, fondée sur la liberté et la propriété, votre immense trésor vous rendant ces sacrifices infiniment moins onéreux qu'à tout autre souverain, l'échange dont il vous offre le moyen, sera un moyen excellent pour vous, même en y faisant entrer pour rien la jouissance de faire des heureux.

La base du système que vous devez vous former, Sire, c'est une idée juste des métaux précieux qui ne sont qu'une faible partie des richesses d'une nation, et beaucoup moins importante que celles qui renaissent annuellement sur le territoire. L'incorruptibilité et la rareté de l'or en ont fait un gage, un moyen d'échange entre les hommes. C'est la généralité de son usage qui a principalement trompé sur l'opinion qu'on doit se faire de sa valeur ; la facilité de l'emporter, lorsqu'on est obligé de fuir, surtout dans les lieux où la tyrannie s'est fait craindre, a donné à tous les individus l'envie d'amasser de l'or, et les fausses opinions sur ce métal se sont encore renforcées de ce désir universel.

Il n'est pas moins vrai que, l'or étant un agent d'affaires, et la multiplicité des agents multipliant les affaires, et la quantité des affaires formant la prospérité des nations, c'est une folie d'emprisonner l'or, ou de faire en sorte qu'on l'emprisonne. Que diriez-vous d'un prince qui voudrait être un conquérant, et tiendrait son armée renfermée dans des casernes? Voilà précisément ce que font les rois qui thésaurisent; ils réduisent à l'inaction ce qui n'a de valeur que par l'action.

Mais une idée juste de l'or se lie nécessairement à celle d'un gouvernement qui respecte la propriété, et qui, suivi des principes de justice très rigoureux, tels enfin qu'une confiance inébranlable, donne à chacun la plus parfaite sécurité; sans quoi le véritable usage de l'or est traversé d'accidents sans nombre, qui lui ôtent son utilité pour la fécondation de l'industrie nationale.

Vous ferez tout pour la confiance, Sire; mais il vous restera à observer que les nations sont liées entre elles par le commerce, et que l'or, à raison de sa nécessité pour les

opérations du commerce, en est lui-même un des objets. Il faut qu'il afflue ici et là, selon les combinaisons infinies des commerçants. De là vient qu'aucune nation ne peut allier avec les idées saines du commerce les gênes de l'exportation de l'or ; car il faut bien que chacun finisse par payer ses dettes, et personne ne donne ni ne reçoit l'or, sur lequel il y a peu à gagner, que lorsqu'on a épuisé les moyens de solder en marchandises qui donnent du profit au vendeur et à l'acheteur. Que penseriez-vous, Sire, d'un prince qui encouragerait les négociants de ses états à établir beaucoup de manufactures, beaucoup de commis par conséquent, et défendrait que ces commis allassent au dehors de ses états acheter les matières nécessaires à ces manufactures ? Telle est l'image du prince qui gêne ou empêche la sortie de l'or : telle est sa folie. Mais d'où vient cette folie? c'est qu'il craint que l'or ne rentre pas; et pourquoi? parce qu'il a le sentiment secret que ses sujets ne sont pas tranquilles sur leur propriété... Vous le voyez, Sire, *justice*, *propriété*, *respect des hommes*, *guerre à la tyrannie des uns sur les autres*, sont les conditions indispensables de toute vue de propriété.

Quand vos sujets seront tranquilles sur ces conditions, ne craignez pas de voir sortir votre or; il ne sortira que pour en aller chercher et pour en rapporter davantage. Ne l'oubliez jamais, Sire, la valeur s'enfuit sans retour avec lui, lorsqu'on ne le laisse pas absolument soumis aux volontés du commerce, qui est son seul monarque. J'entends ici par commerce le mouvement général de toute industrie productive, depuis l'agriculteur jusqu'à l'artisan.

Mais que fait-on dans les états où la sécurité du citoyen est parfaite, et où l'on a senti que l'or ne peut jamais être ni fixé, ni acquis en quantité suffisante pour les échanges? On a imaginé des caisses d'escompte, des banques de secours. Les billets qu'elles mettent dans la circulation deviennent, par la confiance où l'on est de pouvoir toujours les réaliser à l'instant même, une monnaie, qui, n'étant pas universelle, remplace l'or au dedans, et fait qu'on ne s'inquiète pas de ses excursions au dehors.

Voilà, Sire, les établissements que vous devez ambitionner. Heureux l'état où le souverain, qui, ayant habitué ses sujets à l'opinion d'une grande sécurité intérieure, pourrait faire sortir de son trésor de quoi fonder de tels établissements à son profit! Que d'inventions fiscales produites par la filouterie, sous la protection de l'ignorance et du gouvernement, que d'impôts absurdes et tyranniques il éteindrait, en gagnant l'intérêt de l'argent représenté par cette monnaie de confiance! Eh! quel impôt plus doux, plus naturel, plus fécond, percevra jamais un prince, que l'intérêt de l'argent, lorsqu'il peut le gagner par une monnaie qui ne lui coûte rien? Un tel impôt se paie avec joie; car l'industrie est emprunteuse, et partout où elle appartient à son maître, chacun voudrait être industrieux.

L'aperçu que je viens de vous tracer, Sire, et que vous pouvez appuyer de tant de détails que j'ignore, et de tant d'autres qu'il serait trop long de vous rappeler ici, vous conduira naturellement :

1° A la distribution de vos immenses domaines entre des cultivateurs auxquels vous fournirez les avances qui leur sont nécessaires, et qui deviendront de vrais propriétaires, moyennant un cens perpétuel, et payable en productions de la terre, afin que vos revenus augmentent avec la progression du numéraire.

2° A une modération convenable (en attendant le bonheur de pouvoir les abolir) des impôts indirects, des droits d'accises et de douanes, etc., dont le produit croîtra toujours en raison inverse de la quotité du droit et de la rigueur de la perception ; car la contrebande, excitée par un plus grand appât, sait trouver des protecteurs parmi les hommes dont le devoir est de la réprimer, et des agents parmi ceux dont le métier est de les poursuivre. On peut remplacer d'ailleurs en grande partie ces impôts désastreux par l'augmentation naturelle et très juste de l'impôt direct, de l'impôt sur la terre, dont aucune terre ne doit être franche ; sur la terre, qui porte en dernière analyse tous les impôts et d'une manière d'autant plus onéreuse qu'ils sont plus détournés. Que de chicanes, que d'entraves, que

d'inquisitions, que de gênes. que de désordres s'évanouiront alors!... Fléaux plus odieux, plus oppresseurs que le fardeau même de l'impôt, toujours plus terrible par sa mauvaise assiette que par sa quotité! Alors disparaîtra ce vice artificiel, inconnu dans vos états avant le dernier règne; le vice de la contrebande, qui donne la mauvaise foi pour base au commerce, qui déprave les mœurs, et fait naître le mépris général des lois. Alors sera relégué dans les enfers ce droit épouvantable attribué par votre prédécesseur à l'administration des accises et péages, d'aggraver arbitrairement la punition des contrebandiers et de multiplier leurs amendes.

3° Vous arriverez à la ferme résolution, au système invariable de favoriser de toutes les manières possibles le commerce de transit, qui va se dérouter si l'on vexe plus longtemps les étrangers, ou plutôt qui s'est déjà sensiblement dérouté? Les tracasseries et les détails causés par les formes de la perception des droits sur ce commerce, la fatale vigilance à ne pas laisser introduire de contrebande par la foire de Francfort-sur-l'Oder, ont produit cet effet funeste, que les Polonais, qui faisaient autrefois un commerce très important dans cette ville et à Breslau, les évitent entièrement aujourd'hui, et se condamnent à un détour de près de cent milles d'Allemagne, par une grande partie de la Pologne, de la Moravie et de la Bohême, pour arriver à Leipzig. Aussi cette ville, bien moins favorablement située que Francfort-sur-l'Oder, qui possède un grand fleuve, est-elle depuis quinze ans devenue florissante, en raison de ce que l'autre a déchu. Cette décadence va toujours en augmentant, et cela au moment où la révolution de l'Amérique menace le Nord d'une si puissante concurrence. Profitez, Sire, du dernier période peut-être où le commerce de transit sera pour vous un objet de quelque importance; favorisez-le par l'allègement de la plus grande partie des droits qui le repoussent; favorisez-le par la simplicité de la perception, par la confiance qu'inspireront votre candeur et votre bienveillance généreuse. Ah! quel moment plus heureux pour manifester vos intentions en ce

genre, que celui où quelques-uns de vos voisins se signalent par tant de folies prohibitives!

4° Vous aurez l'honneur vraiment unique et réservé pour vous, Sire, d'abolir les monopoles, qui ne heurtent pas moins le bon sens que l'équité, et sont dans vos états une source si féconde de malédictions et de haines. Les commerçants prussiens, aiguillonnés par le spectacle des compagnies monopoleurs (la nature veut conserver l'espèce humaine; elle fait toujours sortir du mal quelque bien), et, grâce à l'excellente position de vos états, ont fait quelques progrès malgré tous les efforts prodigués pour étouffer leur industrie : au premier rayon d'espoir de voir disparaître les monopoles, ils remplaceront, par des contributions volontaires, une bonne partie du déficit qu'un nouveau système peut opérer d'abord dans vos revenus.

5° Vous arriverez enfin au plus grand des bienfaits, à la plus utile des spéculations politiques et financières. Vous affranchirez l'industrie, les arts, les métiers, le commerce; le commerce, qui ne peut vivre qu'à l'ombre de la liberté, le commerce, qui ne demande aux rois que de ne lui pas faire de mal. Quand vous examinerez sérieusement si ces manufactures puériles, qui ne peuvent jamais soutenir la concurrence des étrangers, valent la peine d'être encouragées si chèrement, les prohibitions auront bientôt disparu de vos états. On n'a favorisé les toiles de Silésie qu'en exemptant les fabricants de la conscription militaire; et ces toiles sont l'objet le plus important de votre commerce. Dans aucune de vos provinces on ne trouve de fabriques plus florissantes que dans celles de Westphalie, nommément dans le comté de Marck, et jamais le gouvernement n'a rien fait pour encourager cette industrie, que de ne pas la tourmenter au-dedans. Je dis au-dedans, car toute production de l'industrie des sujets prussiens au delà du Weser est réputée étrangère et contrebande dans les autres provinces, et cela aussi est une iniquité odieuse et absurde, que vous ne laisserez pas subsister. Vous affranchirez tout, Sire, et ne donnerez point de privilèges. Ceux qui les demandent sont presque toujours des ignorants ou des fri-

pons; et il n'est pas un moyen plus sûr de tuer l'industrie que d'en accorder; s'ils sont connus en Angleterre, c'est que la forme qu'ils y ont reçue les rend presque nuls. Les Irlandais n'en admettent plus; le gouvernement et la société de Dublin donnent des encouragements, des secours; mais à condition qu'on ne demande pas de privilèges. Sire, le plus beau, le plus sûr moyen d'avoir tout ce que la nature ne défend pas, c'est la liberté; c'est la prodigalité de tout ce qui attire l'homme par les sentiments moraux, et par le bien-être physique; tout privilège blesse les premiers, isole le second.

Je vous supplie d'observer, Sire, que je ne vous propose point de couper tout à coup, et sans précautions, toutes ces branches parasites qui défigurent et achèvent d'épuiser le tronc que vous devez embellir et fortifier : mais je vous conjure aussi de ne pas vous arrêter à la crainte des vides de perception que vos fermiers, uniquement occupés de leur existence, ne manqueront pas d'exagérer. Le seul d'entre eux qui ait véritablement une grande connaissance des rapports généraux du commerce, et dont vous puissiez attendre des opérations vraiment habiles, le jour où votre système sera invariablement dirigé vers un autre ordre de choses que celui auquel on a prostitué ses talents, Struensée, signerait tous mes principes; il indiquerait à Votre Majesté vingt moyens de suppléer aux extorsions de la fiscalité. Et, par exemple, les commutations de droits sont un art nouveau qui, dans les mains d'un homme aussi éclairé, pourrait accroître vos revenus en allégeant le fardeau public.

L'Angleterre, faite pour donner des leçons à tout l'univers, faite surtout pour étonner l'esprit humain, en lui dévoilant les ressources infinies d'une confiance au maintien de laquelle on fait tout recourir; l'Angleterre vient de tenter une belle et heureuse expérience en ce genre; elle a commué les droits sur le thé et un droit sur les fenêtres, et le succès est prodigieux. Faites-vous rendre compte, Sire, de cette opération; elle est consignée avec tous ses effets dans un ouvrage qui vous ouvrira de grandes vues. Votre esprit généralisateur prendra confiance dans l'industrie de

l'honnête homme, et dans les ressources de sa sensibilité, aidée d'expérience et de talent, lorsque le malheur des impositions exagérées doit durer encore, et que leur assiette est vicieuse. Mais, Sire, quand vous seriez obligé, pour remplacer des droits incommutables, et cependant destructeurs, d'aller chercher les gros intérêts que paient les puissances emprunteuses, où serait le malheur? quel avantage ne résulterait-il pas pour un pays qui a des trésors, de les employer à pomper ces mêmes intérêts qui affaiblissent des états redoutables? Pourquoi ne pas saisir les moyens qu'ils fournissent ainsi à leurs dépens de ne pas les craindre? Ne voyez-vous pas, Sire, que ce serait là vous faire payer un tribut, et sans danger? car les gouvernements mêmes qui seraient assez insensés pour vouloir voler leurs créanciers, ne le peuvent plus, grâce à l'arrangement général du commerce.

Il reste à savoir à qui vous confierez des travaux si délicats, si intéressants. Ce n'est pas à un étranger qu'il convient d'apprécier vos sujets : cependant, Sire, il en est un dont les talents sont très estimés en France, en Angleterre, et qu'ainsi je puis oser vous nommer; c'est le baron de Knyphausen, qui connaît bien les hommes et les choses des pays où il a servi, et principalement la théorie des fonds publics. Mais, Sire, appelez surtout des négociants; c'est chez eux que se trouvent le plus communément les talents, la probité; c'est d'eux qu'est venue la théorie de l'ordre; et que ferait-on sans ordre? Au reste, ils sont en général modérés; ils ne sont point fastueux, et sous ce rapport ils méritent encore la préférence. Croyez, Sire, que les plus éclairés, les plus sages et les plus humains s'éloigneraient de vous si leur récompense devait être dans les décorations de la vanité. On ne peut les accepter sans fouler aux pieds les principes auxquels on doit la gloire d'avoir mérité des récompenses, sans payer de mépris la classe qu'on honore; et le négociant digne de votre confiance craindrait de devenir coupable d'une telle ingratitude envers ses semblables. C'est là même un des caractères auxquels vous pourrez le reconnaître. Le grand Pitt mourut dans le Lord

Chatam; et celui-ci ne s'est jamais consolé d'avoir ainsi trahi sa gloire. Les services des négociants que vous emploierez, loin de multiplier les inégalités monstrueuses qui désorganisent vos états, doivent les détruire. Voilà la récompense de tels hommes, et non de vains titres de noblesse, ou de plus vaines décorations.

Mais, Sire, c'est trop longtemps abuser des moments précieux où le sceptre vient de tomber dans vos mains. Qu'ajouterais-je à cet écrit que vos propres réflexions, nourries de faits qui vont frapper journellement vos regards, ne vous diront pas mille fois mieux que moi? J'ai cru qu'il pouvait n'être pas inutile d'eveiller ces idées au moment où une existence si nouvelle, une si grande variété d'affaires, et la multitude des intérêts et des intrigues qui vont se croiser et se heurter autour de votre trône, pourraient vous ravir le calme d'esprit nécessaire pour résumer et choisir. J'ose espérer que ma franchise ne vous déplaira pas : si elle vous touche, ô Frédéric! méditez sur ces lignes libres et sincères, mais respectueuses, et dites, daignez dire :

« Voici ce qu'on ne m'avouera pas, et peut-être le contraire de ce qu'on me dira tous les jours. Les plus courageux n'offrent aux rois que des vérités voilées; ici je vois la vérité toute nue... Ah! cela me vaut mieux que l'encens vénal dont me suffoquent les faiseurs de vers, les panégyriques d'académie qui m'ont saisi au berceau, et qui me laisseront à peine au cercueil. Je suis homme avant d'être roi. Pourquoi m'offenserais-je parce qu'on me traite en homme, parce qu'un étranger, qui ne me demande rien, qui bientôt quittera ma cour pour ne me revoir jamais, me parle sans fard? Il m'apporte ce que ses yeux, son expérience, ses études, son entendement ont recueilli; il me donne gratuitement ces vrais et libres avis, dont nulle condition d'homme n'a si grand besoin que ceux qui soutiennent une vie publique; il n'a aucun intérêt à me tromper; il ne peut avoir que de bonnes intentions... Examinons attentivement ce qu'il nous propose; car le simple bon sens, la candeur naïve d'un homme qui n'a d'autre métier que de cultiver sa raison et sa pensée, pourraient bien

valoir et la vieille routine, et les ruses, et les formules, et les chimères diplomatiques, et les dogmes ridicules des hommes d'état par métier. »

Que l'éternel moteur des destinées humaines veille sur vos jours; qu'il vous les accorde doux et actifs, c'est-à-dire remplis par le travail consolateur, qui élève et fortifie l'âme! Et puissiez-vous goûter, jusqu'à la dernière vieillesse, la pure félicité d'avoir tout fait pour la prospérité d'un peuple du bonheur duquel vous êtes responsable, puisqu'il vous est confié[1]!

1. Mauvillon avait blâmé la publication de la *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II*; Mirabeau lui répondit vertement comme à son habitude : « Faites donc sur Zimmermann ce que votre amitié vous dictera; faites-le avec la prudence personnelle que vous devez à vous et aux vôtres; mais avant de passer condamnation sur ma lettre en elle-même, souvenez-vous qu'un de mes écrits les plus estimés en Europe est incontestablement cette lettre à Frédéric-Guillaume, que vous ne voudriez pas que j'eusse écrite. Et sur le tout demandez-vous à vous-même si quand vous avez écrit cette phrase de préjugé : *Un étranger qui veut enseigner un roi à gouverner son royaume donne toujours prise*, vous avez débattu cette question : un roi de Prusse qui voudrait sincèrement et dans toute son étendue le bien de ses sujets, ne prendrait-il pas pour ministre principal l'étranger auteur de l'ouvrage intitulé: *De la monarchie prussienne*. (*Lettres du comte de Mirabeau à l'un de ses amis d'Allemagne*, 8 novembre 1788).

Frédéric-Guillaume II remercia Mirabeau par un billet gracieux, le 20 août 1786, de la lettre qu'il lui avait adressée avec le mémoire publié sous le titre de *Lettre remise*, à la mort de Frédéric II (17 août 1786).

Mirabeau publia à nouveau cette *Lettre* en 1788 : *Conseils à un jeune prince qui sent la nécessité de refaire son éducation et Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse, le jour de son avènement au trône*, par le comte de Mirabeau, 1788, in-8°, p. 1-88, *Conseils*; p. 3-84, *Lettre*, plus 2 pages d'avis.

Dans la préface de la *Lettre*, Mirabeau se défend de l'accusation qu'on avait portée contre lui d'avoir adressé une critique de Frédéric II à son successeur.

D'après Dumont, Mirabeau se serait servi pour la *Lettre* d'un écrit de Clavière et d'après Rancke d'un mémoire de Hertzberg.

Les *Conseils* n'étaient que la reproduction d'un manuscrit peu modifié du marquis de Mirabeau.

XXIV

DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE [1]

Mécontent du rôle diplomatique, très subalterne, qu'on lui maintenait à Berlin, malgré ses efforts pour obtenir un poste avouable, endetté, par insuffisance de traitement, Mirabeau se tournait vers la France, lorsque l'annonce de la convocation de l'Assemblée des Notables [2] le décida subitement à quitter la Prusse. De retour à Paris, le 29 janvier 1787, il hésita quelques semaines sur l'attitude à prendre envers le ministère, espérant être employé à Nimègue, ou bien recevoir un poste de secrétaire à l'Assemblée des Notables [3], mais lorsqu'il comprit qu'on avait seulement l'intention de se servir de son talent de polémiste en faveur des projets du Gouvernement, il reprit sa liberté.

« Lors donc, écrit-il à Mauvillon, que le ministre des

1. DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE AU ROI ET A L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES. par le comte de Mirabeau, in-8, M. DCC. LXXXVII, p. iij-viij, 1 à 143, avec un doublement de pages de 125 à 128, que ne signalent pas les errata. Epigraphe :

Pensais-tu qu'un instant ma vertu démentie
Mettrait dans la balance un homme et la patrie.
(VOLTAIRE).

Parut le 6 mars 1787.

2. Talleyrand demandait à Mirabeau d'en célébrer les avantages dans des communiqués aux journaux allemands. (Lettre du 1er janvier 1787, Archives historiques du Ministère des Affaires étrangères).

3. Voir *Lettres du comte de Mirabeau à l'un de ses amis d'Allemagne*, lettres du 20 janvier 1787 et du 24 mars.

finances me fit tâter par nos amis communs, je demandai nettement à m'abstenir, et comme dans les circonstances, cela m'était à peu près impossible, moi présent, je réitérai la demande de voyager.

« De ce moment M. le contrôleur général, qui croyait me tenir par nos amis communs et la nécessité, comme s'il y avait jamais nécessité d'obéir contre sa conscience, m'a regardé comme nul et non avenu ; et 1° manquant à sa parole formelle ; 2° me laissant dans des embarras de tout genre ; 3° éludant mes demandes les plus simples par un silence bien ou mal coloré ; 4° répondant à nos amis communs, qui lui disaient fréquemment que je n'étais pas bon à mécontenter : *j'arrangerai tout cela avec de l'argent* ; il m'a successivement, et surtout par ces derniers mots qui m'ont semblé un outrage inexpiable, non seulement dégagé de tous liens envers lui, mais donné toutes les raisons possibles de passer dans l'opposition.

« Je ne l'ai pas voulu faire, et je ne l'ai pas fait ; j'ai voulu rester moi, et n'être que moi. Mais j'ai cru pouvoir et devoir me permettre de l'être tout entier ; et ne voulant pas que la seule assemblée, en quelque sorte nationale, qui peut-être aura lieu de mon temps, se passât sans que je payasse mon tribut à la chose publique, je me suis emparé du sujet le moins à la portée des hommes capables de se faire lire, et sur lequel, à mon avis, il importait le plus de diriger en ce moment la puissance de l'opinion publique ; et j'ai dénoncé l'agiotage *au Roi et à l'Assemblée des Notables* dans un livre qui n'est pas bon, qui a été et dû être fait trop vite pour pouvoir être bon, qui est surchargé de choses, parce qu'elles ne sont pas à leur place, et où j'ai plus médité mon sujet que mon plan, mais qui a été dicté par un sentiment fort et pur, qui enseigne des vérités saisissantes et importantes, qui mettra de bons esprits sur la voie, et qui, s'il ne tue pas l'agiotage que le gouvernement seul peut extirper, fera qu'on ne pourra plus sans infamie agioter ni protéger les agioteurs ; car les hommes de bon sens et de bonne foi doivent être convaincus, et les sophistes ne peuvent plus échapper[1] ».

Mirabeau, avant de publier son ouvrage, essaya cependant une dernière tentative de conciliation, en faisant présenter son manuscrit à de Calonne, par l'abbé de Périgord, mais la

1. Liége, 24 mars 1787.

réponse n'étant pas assez prompte, il le fit imprimer rapidement, en y ajoutant une violente attaque contre le ministre des finances.

La *Dénonciation* publiée dans une époque d'intense émotion politique eut une influence considérable sur l'opinion [1]. Parue le 6 mars 1787, le gouvernement dut prendre des mesures contre les agioteurs, qui s'y trouvaient nommément désignés, et le 18, il lançait des ordres d'exil contre l'abbé d'Espagnac, le comte de Seneff et Baroud. D'autre part, un arrêt du Conseil du 17 mars supprimait la *Dénonciation*, et le 18 une lettre de cachet prescrivait de conduire Mirabeau au fort de Ham. Les ordres d'exil ne furent pas exécutés, les agioteurs étant nécessaires au marché financier, très menacé d'une panique, et Mirabeau, prévenu, put quitter la France, et se réfugier à Tongres, sans être inquiété.

L'ordre de rigueur dont il fut l'objet augmenta la renommée de l'ouvrage, et Mirabeau apparut dès ce moment, soit au Pouvoir, soit à l'élite de la Nation, comme un homme politique qui allait compter dans les événements que tous prévoyaient [2]. De la *Dénonciation* date réellement son rôle public.

---

1. « Ce livre, mon très cher Major, a eu un succès prodigieux, un succès sans exemple, qu'il était loin de mériter comme ouvrage, mais qu'il méritait peut-être comme service rendu avec courage et dignité. Les notables pour la plupart, les chefs de corps, d'honnêtes gens de toutes classes m'ont félicité, remercié; depuis les études des notaires jusqu'aux boudoirs des belles dames, on m'a lu, vanté, prôné. » (*Lettres du comte de Mirabeau*, Liége, 24 mars 1787.)

L'exemplaire monta au prix de 9 livres.

2. « Les yeux sont en ce moment infiniment sur moi, parce que j'ai fait paraître ma *Dénonciation de l'agiotage au Roi et à l'Assemblée des Notables*, que les bons citoyens attendaient avec une grande impatience, les mauvais avec beaucoup de terreur, et où j'ai suivi mon sujet sans acception de personnes ni de choses. Vous n'avez pas d'idée de l'effet, et combien il est probable qu'il produira un tremblement de terre jusque sur les marches du sanctuaire; tant il est vrai que le courage est encore plus utile à l'espèce humaine que le talent! Il en arrivera ce qui pourra; mais j'ai la conscience qu'il était impossible de rendre un plus grand service à mon pays. » (*Lettres du comte de Mirabeau*, sans date, 1787). Mirabeau écrivait le 19 mars 1787, dans des termes identiques, à Mme de Nehra qu'il avait laissée à Berlin : c'est un des nombreux exemples où il se copiait même dans sa correspondance.

J'étais à Berlin depuis près d'une année, et je comptais y passer plusieurs mois encore, lorsque j'ai appris la convocation d'une assemblée de notables. Aussitôt je me suis dit : *dans cette occasion solennelle tu payeras le tribut de ton faible talent à ton pays, à ton Roi.*

Un coup d'œil rapide sur l'état de choses qui domine, si je puis parler ainsi, les affaires du Royaume, la sagesse du souverain, les bonnes intentions de ses ministres, m'a convaincu, qu'éclairer mes concitoyens sur les désordres de l'agiotage, était le plus grand service qu'il fût en moi de leur rendre.

Alors j'ai fait serment à la Patrie de dire la vérité sans acception de personnes et de choses, et je suis venu chercher dans la capitale les détails indispensables pour rendre utile l'ouvrage que je projetais.

Le voici cet ouvrage, fait et imprimé hors de Paris en moins de trois semaines.

Je n'ai pas la prétention de produire en si peu de temps un bon livre ; mais si j'ai mal ordonné, mal exprimé mes idées, je crois pourtant avoir rassemblé ce qu'il était important de dire. C'est une triste destinée pour l'amour-propre que d'être commandé par le temps, et je le fus presque toujours; mais qui préférerait au bonheur d'être utile, l'honneur de se rapprocher de la correction et de l'élégance?

Au Roi.

Sire,

Si l'ouvrage que j'apporte aux pieds de Votre Majesté ne répond pas à l'importance du sujet, à la solennité de l'occasion, c'est la faute de mon esprit, ce n'est pas celle de mon cœur. J'aurais donné ma vie pour servir dignement la magnanimité de vos intentions, et la chose publique, dans ce moment où vous appelez l'élite de la nation à délibérer sur ses intérêts. La brièveté du temps et mon insuffisance personnelle m'ont suscité trop d'obstacles.

Mais, Sire, si mon âme n'a point élevé mon génie, je crois du moins avoir dit de grandes vérités. C'est l'ennemi le plus redoutable de votre Royaume, c'est l'agiotage que je dénonce à Votre Majesté. Il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'Etat, il corrompt vos sujets, il énerve votre puissance ; s'il exerçait plus longtemps ses ravages, il rendrait impossibles jusqu'à vos bienfaits.

Nous ne saurions nous déguiser, Sire, qu'il a des protecteurs aux pieds de votre trône. Peut-être, hélas ! vous persuaderont-ils que l'agiotage a été jusqu'ici un palliatif nécessaire, et que mes principes, ou les faits que j'allègue, sont autant d'erreurs.

Sire, il s'agit de l'honneur et du salut de la France. Daignez ne pas vous en rapporter à un seul homme sur un si grand intérêt. Vos occupations sans nombre, et la prodigieuse distance où vous êtes et devez être de ces honteux détails, détermineront peut-être votre Majesté à ne pas juger Elle-même mon ouvrage. Elle daignera du moins le soumettre à l'examen de quelques-uns de ces citoyens vertueux, dont la voix publique a proclamé les lumières et l'impartiale intégrité. J'attendrai leur jugement, Sire, avec l'impatience du zèle et la conscience d'avoir bien fait.

Mais si le malheur de l'Etat voulait encore que ce vœu ne fût point exaucé, si ma dénonciation restait sans effet..., que Votre Majesté me permette de tout dire !...

Quelque immenses que soient les ressources de votre royaume, quelque absurde qu'il puisse paraître et qu'il soit, dans l'ordre naturel des choses, que les revenus de l'Etat ne puissent pas suffire à ses besoins, j'ose prédire que si l'agiotage n'est pas incessamment détruit, et dans ses causes premières, le moment où le meilleur des Rois, le plus ami du bien, le plus capable de privations généreuses, éprouvera la douloureuse infortune de manquer à ses engagements, ce fatal moment n'est pas éloigné. Sire, daignez vous rappeler cette prophétie quand on osera proposer à Votre Majesté de signer une suspension de paiement : depuis deux ans on prépare ce jour de déshonneur.

Mais, Sire, il est temps encore de l'éloigner à jamais.

Ne doutez pas que si l'un de vos sujets a le courage de prédire ce que la plus coupable ignorance ou la plus scélérate audace peuvent seules amener, en continuant à nourrir et protéger l'agiotage, il en est un grand nombre qui sauront préserver votre royaume de cette horrible catastrophe[1].

Paris, le 20 février 1787.

Dénonciation de l'agiotage à l'assemblée des notables.

La France serait-elle destinée à donner encore à l'Europe le spectacle ignominieux des scènes de corruption, de désordre, de rapacité qui ont irrémissiblement flétri les dernières années de Louis XIV, et les premières du règne de son successeur. Notre Louis XVI serait-il condamné à cette infortune ? La providence aurait-elle placé, je ne dirai pas les bornes de l'Empire français (eh ! que manque-t-il à son étendue ?), mais les limites de sa gloire, de son bonheur, dans une indélébile légèreté ? Les leçons du passé, nos propres lumières, les exemples de nos rivaux ne produiront-ils rien pour la nation ? Serions-nous condamnés à ne figurer sur ce globe que comme des enfants doués des plus heureuses dispositions, mais incapables de surmonter les causes qui nous retiennent dans des accès périodiques d'inconséquence et de déraison ? L'Esprit public et ses vertus doivent-ils nous être à jamais étrangers ? On nous promet la constitution politique qui les donne ; ne ferons-nous rien pour nous en montrer dignes ? Aggraverons-nous chaque jour tout ce qui peut rendre impossibles ses bienfaits ? Quand notre population et nos avantages donnent de nous l'idée d'un peuple puissant, n'ambitionnerons-nous jamais de nous faire respecter par nos principes et notre sagesse ?

Que ces questions paraissent exagérées et même dérai-

1. Pages iij à viij.

sonnables au premier coup d'œil, j'y consens. Si elles n'inspiraient pas quelque étonnement, sans doute le mal serait sans remède. Un acquiescement douloureux chez les uns, l'indifférence chez les autres, annonceraient comme infaillible la catastrophe qu'elles tendent à prévenir. Je ne demande pas d'en être cru sur parole ; je désire seulement que les bons citoyens examinent avec moi l'état de choses au milieu duquel nous vivons.

Cinq années sont bientôt révolues depuis la fin d'une guerre que nous appelons heureuse. Eh ! combien les bénédictions de la paix ne sont-elles pas encore loin de nous ! Continuellement travaillé par des besoins d'argent, le Gouvernement a signalé chacune de ces années par de nouveaux emprunts. Ils ont éloigné toujours davantage les soulagements si souvent promis, et que tant d'intérêts sollicitent. On n'a point aggravé les impôts ; mais pour quelle longue suite d'années ne sommes-nous pas condamnés à ne calculer les ressources du plus beau des royaumes que dans leur triste rapport avec d'immenses dettes à payer ? A la vérité, le monstre de la fiscalité déchire plus qu'il ne dévore, il ne nous a pas tout enlevé ; les impôts restent nécessaires, ils le seront longtemps encore ; et s'ils sont désormais simplifiés, répartis, perçus des mains de la raison et du patriotisme, ils suffiront à nos besoins, ils n'écraseront plus notre industrie, ils ne dérangeront plus les travaux de nos laboureurs, de ces vrais créanciers de la terre et de la nature, qui seuls peuvent livrer ce qu'elle n'accorde qu'à eux. Mais sans cette consolante perspective, comment la nation échapperait-elle à de honteux, à de sinistres destins ?

Cependant, cette révolution qu'on nous promet, qui sans doute mérite toute notre confiance, est notre dernière ressource. Et comment y atteindrons-nous, si l'influence des mœurs, des besoins, de l'industrie, de l'esprit de la capitale continue à s'étendre sur toute la France ? Le royaume doit rembourser ces emprunts ; il doit en payer les charges, et sous ce rapport il est dans la dépendance absolue de la capitale. C'est dans ce tourbillon où chaque individu ne songe

qu'à une fortune rapide que les emprunts sont attendus et prévus, comme une dépouille dont il tarde à la cupidité de s'emparer. La seule ambition des Parisiens, celle de l'or, les gens d'affaires qui ne connaissent de richesses que le numéraire et les contrats, y décident de toutes les opérations de finances, et sont les seuls arbitres des intérêts que la nation doit payer. Serait il donc vrai que nous n'avons, pour alléger nos charges douloureuses, que leurs secours intéressés? Et dans quelles circonstances? Quand les calamités successives de plusieurs années désastreuses se sont jointes pour épuiser nos provinces, aux agitations stériles, aux délires meurtriers de l'agiotage...

Je sais qu'on vante notre richesse : des flots de numéraire circulent, dit-on, dans la capitale. Mais à quoi donc servent-ils? Est-ce l'agriculteur, sont-ce les manufactures, est-ce le commerce réparateur qu'ils font prospérer? Diminuent-ils le poids engourdissant des impositions mal assises? Le propriétaire terrien épuisé, le laboureur exténué de misère, trouvent-ils l'argent qui rendrait la vie à leurs héritages? Cette bruyante richesse, dont on voudrait étonner notre imagination, a-t-elle fait baisser le taux de l'intérêt de l'argent? Le prix des terres est-il haussé depuis la paix? Voyons-nous qu'il y en ait moins à vendre? Les acheteurs attestent-ils par leur nombre et leur empressement une véritable augmentation dans la richesse nationale? Nos manufactures jouissent-elles de quelque prééminence uniquement due à leur perfection? Entrevoit-on une époque où, sans effort, sans avoir à s'évertuer pour des remplacements, sans mettre le génie fiscal à la torture pour en obtenir quelque invention nouvelle, on pourra faire disparaître les impositions créées pour des temps difficiles, et qui doivent cesser avec eux? Pouvons-nous seulement abandonner les ressources avilissantes et meurtrières des loteries, dont le moindre mal est l'escamotage sur lequel elles sont fondées.

Loin qu'aucun de ces effets qui devraient caractériser l'abondance générale du numéraire se développe, nous ne voyons pas même rien qui l'annonce... Osons le dire : car

enfin, se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales aggravations; osons-le dire : les besoins du gouvernement exigent toujours des emprunts publics. Les conditions en sont de plus en plus onéreuses pour le fisc et désastreuses pour l'industrie. L'insuffisance de ces emprunts s'annonce l'instant d'après leur promulgation. Des expériences sans nombre et sans choix pour attirer plus d'argent encore remplissent l'intervalle qu'on est obligé de mettre entre ces emprunts; si nous faisons des remboursements, c'est en contractant une dette plus onéreuse que celle qu'ils éteignent; si nous vantons notre exactitude à payer, c'est que les usuriers ne nous ont pas encore retiré leurs ruineux secours; c'est qu'à mesure que la prodigalité des emprunteurs consume et dissipe, la cupidité des prêteurs s'ingénie et s'exalte.

A leur suite, s'établissent comme le digne cortège de ce genre d'hommes, une foule d'agioteurs par état qui font servir la cupidité excitée par les intérêts excessifs que le fisc paie à l'entretien d'une guerre de ruses contre les fortunes des particuliers qu'ensuite ils se disputent. Pour obtenir ce noble partage, les uns et les autres écartent tous les calculs honnêtes, corrompent toutes les habitudes de prudence, de sagesse, ou cèdent à cette corruption. Ils multiplient les inventions pour se tromper réciproquement, pour transporter l'un sur l'autre, avec une aggravation de poids, le fardeau dont ils se sont chargés dans cette espérance, et surtout pour enlacer l'homme honnête, mais crédule, qui, spectateur de ces gains obscurs, succombe enfin à la tentation d'y prendre part.

Telle est la vraie cause de l'abondance du numéraire qu'on vante, et qu'on voudrait nous donner pour un signe de prospérité nationale. Bouffissure stérile! abondance maladive! prête à s'évanouir au plus léger revers, et d'autant plus fâcheuse qu'on la fait servir peut-être à masquer la vérité, jusqu'à ce que la force du mal nous amène quelque fatal empirique, des mains duquel nous tombions de nouveau dans l'avilissement et l'opprobre.

Non, il n'est pas d'un insensé de craindre ce malheur : il le serait plutôt d'espérer d'y échapper si ces illusions continuent.

Je serais insensé, si j'accusais nos véritables ressources, si comparant la dette nationale, les dépenses du gouvernement, même superflues, même exagérées, même excessives, avec les revenus que la France peut produire, je la déclarais insolvable... Je suis loin de cette coupable erreur. Personne n'est plus convaincu que moi que la France peut tout payer sans épuisement, sans désastre, sans même nuire à son bonheur, et que l'administration qui s'appuierait pour devenir infidèle sur une prétendue insuffisance de moyens serait ignorante ou perfide.

Mais la nature, quoique prodigue pour le sol des Français, a pourtant caché ses bienfaits sous quelque enveloppe. Elle a voulu que l'homme social, elle a voulu que l'homme sauvage mît quelque soin, usât de quelque industrie pour recueillir ses dons, même les plus spontanés ; et tant que ces soins, cette industrie s'adressent à ce qui n'est pas elle, tant qu'on cherche ailleurs que dans son sein ce qui doit faire subsister, durer, prospérer les sociétés, elle se montre avare ou stérile. C'est le désordre qui engendre les malheurs dont je suis épouvanté... Le désordre corrompt l'homme, dessèche la terre et tarit la nature. Le désordre, fût-il assis sur des monceaux d'or, ou les dispensât-il, je ne vois à sa suite que des calamités inévitables. Oui, je le dis à l'égoïste le plus concentré dans lui-même, en vain compte-t-il sur son habileté, sur son adresse pour échapper aux funestes conséquences du désordre ; l'homme dont la fortune semble le mieux sourire aux suggestions de ses mœurs corrompues, de ses calculs avides, vit trop longtemps pour n'être pas à son tour une des victimes du désordre. C'est contre lui, c'est contre un désordre auquel personne ne peut se flatter d'échapper que je m'élève ; c'est sur les notions désastreuses pour tous sans exception qu'il introduit, que je cherche encore une fois à éveiller la nation ; en un mot, c'est à l'agiotage, qui continue à tourner tant de têtes, que je livre une guerre nouvelle, c'est lui que je dénonce aux

pieds du trône, à mes concitoyens assemblés sous les auspices du plus paternel des rois [1].

Mirabeau rappelle ses précédents écrits sur les finances, établit ses connaissances dans la matière, et renouvelle ses critiques contre l'agiotage. Celui-ci épuise l'industrie, le commerce et l'agriculture; il fait monter le prix de l'argent, le taux réel de l'intérêt. Mirabeau cite les chefs de l'agiotage qui, par ses bénéfices scandaleux, démoralise le travailleur, l'artisan, le commerce honnête et régulier. Théorie de la hausse et de la baisse. Vente à terme. Le gouvernement favorise les joueurs à la hausse contre les joueurs à la baisse qu'il considère comme ses ennemis. Le jeu est en outre légalisé par les agents de change, soutenu par les grands financiers, avec la complicité du gouvernement.

La cause première de l'agiotage, après Law, ce sont les emprunts non gagés par des impôts, émis par Necker, puis la Caisse d'Escompte et toutes les compagnies à monopole.

Croit-on de bonne foi que la chute de toutes ces fortunes bâties sur le sable mouvant des illusions, de l'intrigue et de ses manœuvres les plus odieuses ne soient que de petits malheurs, des révolutions du commerce? — Des révolutions du commerce! Eh! c'est son plus terrible fléau! C'est l'abus des jeux de hasard et de l'esprit de loterie! Cet esprit funeste, venu d'Italie avec les impôts indirects de consommation ou de séduction, a corrompu les mœurs, a troublé la raison, a fait les malheurs du monde et continuera de les faire, tant que la pluralité des souverains ignorera que tous les désordres de la société diminuent leur autorité, leur puissance, leurs richesses, tant qu'une sage, vertueuse et vigoureuse éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de hasard est en soi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête homme, ni de s'emparer au hasard du bien d'autrui, ni de mettre au hasard celui de sa famille.

1. Pages 1 à 10.

Un jeu si pitoyable a cependant trouvé des apologistes. On a fait de gros livres pour prouver que la circulation qu'il faisait naître, que les richesses fictives qu'il répandait, ajoutaient beaucoup à la puissance et à la splendeur des états. On n'a pas vu que des fonds mis au jeu ne produisent rien, pas même des jouissances; qu'en supposant le cas le plus avantageux, tout doit à la longue rester égal entre les joueurs, qui perdent au moins leur temps, leur intelligence et les avantages qu'ils eussent retirés d'un emploi profitable de leurs capitaux.

On a mal à propos pris ces joueurs pour des négociants; ils n'ont au contraire pu jouer qu'en se retirant d'autant du véritable commerce.

On n'a pas calculé quelle perte il résultait pour l'humanité entière de cette masse énorme de fonds enlevés aux avances de travaux utiles, et occupés pendant tant d'années à un jeu stérile et corrupteur. On n'a pas calculé la perte causée par le mauvais emploi de l'esprit de tant de bonnes têtes qui ont épuisé leurs forces dans de futiles combinaisons, et ployé leur adresse à des ruses misérables.

Si ce jeu qui les a séduites, n'avait pas été introduit, elles auraient tourné leurs efforts vers des usages utiles de leurs capitaux qui auraient accru ces capitaux mêmes, en fécondant la production, en facilitant le débit des fruits de la terre, dont l'augmentation et la distribution avantageuse ajoutent réellement au bonheur, ou, en d'autres termes, à la masse des subsistances et des jouissances de l'espèce humaine.

Les Hollandais, ou les gros capitalistes des autres états de l'Europe n'aiment point à laisser leurs richesses oisives. Sans l'appât du jeu des papiers, ils auraient partout tenté des entreprises d'agriculture ou de commerce proprement ainsi nommé, profitables à tout le monde. Des marais eussent été desséchés, des ponts construits, des arts simplifiés, la navigation perfectionnée, des machines économiques introduites, des salaires répandus, de nouveaux débouchés offerts de toute part aux denrées, de nouveaux emplois à toutes les matières premières. En regardant la

chose sous cet aspect, on verra que les gros jeux de hasard ou les loteries chères qui réduisent à l'inutilité, et à pis que l'inutilité de grands capitaux, sont encore plus redoutables que les établissements du même genre qui n'attaquent directement que le temps et le pain des petits gagistes de la société, et qui cependant sont bien dignes par là de l'horreur qu'ils commencent à inspirer généralement.

Que conclurons-nous de tout ceci? Faut-il proscrire tout agiotage et sévir contre des conventions libres? Non pas, même quand ces conventions sont nuisibles aux contractants, car leur liberté est plus importante que leurs richesses. Mais il faut appeler les lumières, les livres, la liberté de la presse, seuls remèdes infaillibles de ces funestes maux. Il ne faut pas de punition légale contre ceux qui s'abandonneraient à la passion du jeu; il faut seulement conduire l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'est jamais bravée, celle du mépris universel.

Mais combien n'est-il pas difficile d'atteindre à ce point de restauration et de lumières dans l'ordre de choses où nous sommes!

L'administration est embarrassée de tant de faits particuliers! Comment n'étoufferaient-ils pas les vues générales? Nul ministre n'a le temps de protéger d'après sa propre conviction et ses connaissances personnelles les efforts qui concourraient à un but commun. Cette multitude de bureaux, d'employés qui d'un objet simple en lui-même forment des divisions, des subdivisions absurdes autant qu'innombrables, écrase l'habileté, la science, la justice, les règles, les principes, l'économie, les revenus. Tout disparaît sous le nombre infini de mains qui, voulant être nécessaires, mettent l'anarchie à la place d'un gouvernement régulier, mal d'autant plus grand que tout homme se fait payer suivant ses besoins, et que le tarif des besoins de cette armée de préposés, occupés deux heures en un jour, est dressé dans le lieu de la France où les besoins sont le plus exagérés et la dépense plus coûteuse.

Quand par la nature immuable des choses, la prospérité,

le bonheur, la gloire du royaume ne seraient pas réservés à des administrations provinciales, ces administrations seules réclameraient une constitution, une forme d'après laquelle les choses qui doivent se faire, puissent se faire d'elles-mêmes suffisamment bien sur les lieux, sans que le gouvernement ait besoin d'y concourir autrement que par la protection générale qu'il doit à tous les citoyens.

Mais sous combien d'autres rapports ne sont-elles pas indispensables, si nous devons enfin devenir une véritable nation! Aussi longtemps qu'une constitution régulière n'organisera pas le royaume, nous ne serons qu'une société composée de différents ordres mal unis, d'un peuple sans presque aucuns liens sociaux, dont chaque individu, occupé uniquement de son intérêt particulier, attendra pour tout la décision du Roi et de ses mandataires qu'il ne sera pas possible de prévoir même dans le fait le plus simple. Le monarque d'un grand état doit gouverner comme Dieu par des lois générales. Notre roi le pourra, quand les parties intégrantes de son empire auront des formes connues; il ne le peut pas dans l'état actuel des choses. Il faut qu'il statue sans cesse par des volontés particulières. Il faut qu'on attende ses ordres spéciaux pour contribuer au bien public, pour respecter les droits d'autrui, souvent même pour user des siens propres. Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas à un peuple nombreux assis sur le sol qui lui appartient. Encore une fois, jusqu'ici nous ne sommes pas une nation; nous sommes une agrégation de provinces réunies sous un même chef, mais presque entièrement étrangères l'une à l'autre, si ce n'est ennemies[1].

1. On peut ajouter que la même désunion qui existe de province à province se trouve dans l'intérieur de celles qui ont une ébauche, ou quelque reste de constitution, des assemblées, une sorte de vœu public. Composées d'ordres dont les prétentions sont très diverses, et les intérêts très séparés les uns des autres et de celui de la nation, elles sont très loin de retirer de leurs états tout le bien qui devrait en découler; et même ces demi-liens locaux sont peut-être un mal, parce que les pays qui en jouissent en sentent moins la nécessité d'une réforme. (N. de M.)

Notre amour pour notre Roi, voilà jusqu'à présent le seul lien de l'empire français, le seul cri de ralliement de cent peuples épars. Mais cet amour reste au fond des cœurs pour ne paraître qu'aux moments qui l'invoquent; et personne ne parvenant à se faire une idée d'un gouvernement tel que le nôtre, il est impossible de s'instruire des devoirs qui lient l'individu à l'État. L'opinion si naturelle que le roi ne peut pas tout voir, porte chacun à penser que dans son affaire il n'est pas sous l'œil de son souverain. Chaque individu se considère comme isolé de la société, le gouvernement est regardé comme l'ennemi commun, le nom du roi dont il se sert, comme une formule usurpée; et l'impuissance de résister devient le seul gage de l'obéissance. Comment dénué de la certitude d'être protégé par un ordre constant, chacun ne chercherait-il pas à tromper l'autorité, à lui extorquer de l'argent et des faveurs, à éluder ses lois générales, à l'induire à des décisions particulières, à rejeter les charges sociales sur ses voisins? Comment les revenus ne se cacheraient-ils pas? Comment l'inquisition odieuse, devenue nécessaire pour les découvrir, n'établirait-elle pas une guerre entre les gouvernants et les gouvernés, sous la triste et fausse apparence d'une guerre entre le roi et son peuple? Guerre fatale et scandaleuse, dans laquelle il est presque impossible que l'autorité n'ait pas toujours tort! Car enfin dans quelle infinité d'occasions ne pourrait-on pas lui dire : QUE SAVAIS-JE? Comment le gouvernement lui-même pressé de besoins, ne se livrerait-il pas en aveugle à tous les expédients des usuriers, à toutes les illusions, à toutes les fraudes de la cupidité?

Oui, c'est au sein des administrations provinciales, c'est à l'aide de cette institution simple et sublime, que la France régénérée par la seule volonté de son souverain, passera sous une forme stable, imposante, digne de respect à ses descendants, et leur rappellera sans cesse comme à sa nation, l'image d'un roi citoyen. Alors les vœux de sa grande âme pourront être exaucés, la puissance de l'opinion publique viendra se réunir à la puissance souveraine pour l'accomplissement des plus grands desseins.

Alors les mœurs, ce premier lien des nations, porteront sur leur unique base, je veux dire l'instruction prise dans l'enfance des devoirs de l'homme en société. Après n'avoir eu longtemps des méthodes, des établissements, que pour former des géomètres, des physiciens, des peintres, des musiciens, nous en aurons enfin pour élever des citoyens. Nous remercierons bientôt les administrations provinciales d'une instruction nationale, dirigée dans un seul esprit, dans des vues politiques, sur des principes uniformes, où l'étude des devoirs du citoyen, membre d'une famille, sera le fondement de toutes les autres, rangées désormais selon l'ordre de leur utilité dans leur rapport avec la société.

Alors, et seulement alors, il sera facile d'apprendre en tous lieux aux enfants et aux pères, que les propriétés, ces récompenses précieuses accordées par la providence au travail doivent être conservées, améliorées, employées et non pas jouées.

Mais comme l'instruction publique est toujours moins puissante que la séduction, il faut ne plus tendre de pièges à l'avidité. Il faut détruire les compagnies à privilèges exclusifs, et les loteries de quelque espèce que ce soit; éviter les grands emprunts; diminuer cette masse effrayante de papiers circulants qui nous dévore; il faut surtout ôter le sceptre du crédit aux agioteurs et à leurs patrons, quels qu'ils soient.

Eh! s'ils restaient ce qu'ils sont en effet, les maîtres du royaume, quel avenir oseraient donc envisager les bons citoyens dans la crise où nous sommes plongés, à la suite des années les plus désastreuses que le ciel nous ait envoyées depuis longtemps! Au moment où les circonstances politiques nous menacent d'orages extérieurs, où les difficultés, les embarras, les dépenses s'aggravent tous les jours, à mesure que les ressources diminuent, avec la confiance, le numéraire, les capitaux, l'industrie, le terme d'un impôt odieux, dont le Roi a juré de pas permettre la prolongation... Que verrions-nous?

De misérables loteries pour convertir nos chances, et le trésor royal en académie de jeu! Quelque refonte nouvelle

sous de fausses proportions qui entrave de plus en plus notre commerce dans toute l'Europe, nous dévoue au reproche éternel d'ignorance ou de mauvaise foi, et mulcte tantôt les créanciers de l'état pour l'état, tantôt l'état lui-même pour ses créanciers ! Un criminel retour aux emprunts viagers sous quelque nom qu'on le déguise, malgré la répudiation solennelle de cet odieux gaspillage prononcé depuis trois ans ! Un plus criminel renouvellement d'anciens emprunts pour faire couler encore le pur sang des finances, en rouvrant des plaies fermées ! Une accumulation de services pour dévorer en anticipations des revenus encore à naître ! Une augmentation du nombre déjà si grand de fermiers, de régisseurs, de revenus de toute dénomination, qui pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déjà prêtés sous d'autres formes acquerront le droit de dévorer les derniers restes de la substance du peuple !...

Avec ces méprisables moyens, sans doute on louvoiera quelque temps encore entre le secours des usuriers et la dissipation des courtisans... Mais quand ces derniers et tristes regains d'une si coupable moisson seront consumés ; quand la méfiance générale se refusera au renouvellement des billets de finance ; quand la caisse d'escompte sera devenue encore une fois la victime de ses propres excès ; quand la caisse d'amortissement, qui pouvait ramener l'ordre dans la dette publique, et montrer du moins la perspective d'un grand soulagement, aura été dénaturée, avilie, convertie en un foyer de corruption par des remboursements de faveur vendus à prix d'argent ; quand un brigandage universel aura dispersé toutes nos ressources ; quand tout crédit public et privé dans les affaires du roi sera épuisé, que fera-t-on ?... Oh ! que feront les grands hommes du jour qui ont découvert dans l'agiotage les sources de la prospérité des empires ?... Evoqueront-ils l'ombre de l'exécrable Terray.

— Je m'arrête, et le lecteur me trouve déjà coupable pour avoir osé prévoir les malheurs que l'agiotage amènerait infailliblement, s'il pouvait durer.

Mais vous que le père de la patrie convoque pour délibérer sur la chose publique, ô vous, les aînés de ses enfants, ah! ne traitez pas de craintes chimériques mes prédictions terribles! Osez montrer au roi leur probabilité dans toute son étendue!

Osez lui dire que nous avons depuis trois ans de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut attendre du système de finances sous lequel nous vivons! Qu'il y va de son bonheur et de sa gloire à n'en pas laisser le plus petit vestige! Que si l'agiotage n'est pas étouffé, et l'animadversion la plus sévère montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jougs, si les compagnies à privilèges ne sont pas détruites, et les compagnies nécessaires soumises à un régime rigoureux, le crédit public, dont la chute rapide et profonde est d'autant plus difficile à interrompre, qu'il s'était élancé plus vivement, et que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie, le crédit public est perdu, les finances sont irrémédiablement bouleversées, les ressources taries, la banqueroute inévitable. Dites-lui que celui qui professe d'autres maximes ne peut être que l'ennemi de l'état; que l'administrateur à qui tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagements, de respect pour la propriété est entièrement inconnu, ne doit pas tenir la grande chaîne des opérations du commerce, des engagements publics et de toutes les propriétés. Dites-lui, et son cœur vertueux n'aura pas de peine à vous croire, que dans les fonctions du gouvernement l'habileté exclut l'improbité; que les hommes publics dont la morale est universellement odieuse doivent être repoussés, quelque idée qu'on ait pu se former d'ailleurs de leurs prétendus talents; que le bien dire ne dispense pas du bien faire; que la souplesse de l'esprit, la facilité du travail, les grâces du style, les préambules éloquents, les beaux discours sont autant de pièces de conviction contre le ministre qui expose avec art les bons principes, et les élude ou les insulte dans l'exécution... Dites-lui, daignez lui dire enfin que le citoyen qui ose parler ainsi et se nommer, doit attirer quelque attention sur la dénonciation qu'il apporte aux pieds du

trône; car il n'a pu trouver un tel courage que dans le sentiment pressant d'un grand danger [1].

Pendant que Mirabeau attendait à Tongres et à Liége, où Mme de Nehra était venue le rejoindre de Berlin [2], l'autorisation de rentrer en France, autorisation qui ne tardait pas à lui être donnée par de Calonne qui, en même temps, lui faisait des ouvertures, on publiait a Paris les *Lettres du comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker* [3], qui étaient en quelque sorte le complément de la *Dénonciation*.

1. P. 117 à 131, fin. A la suite de la *Dénonciation*. Mirabeau publiait le *Plan de l'abbé d'Espagnac pour soutenir et continuer le monopole des actions de la nouvelle compagnie des Indes*, p. 132-143.

L'ouvrage de Mirabeau suscita des répliques violentes où il était attaqué dans ses mœurs et sa vie privée. La principale, attribuée par Peuchet à Rulhière et par Barbier à Hardy (secrétaire de Mirabeau avec lequel il avait eu des démêlés judiciaires à Londres, et qui a publié *Le Triomphe de la Vérité sur Honoré-Gabriel Riqueti comte de Mirabeau par Jacques-Philippe Hardy, son secrétaire*, in-8, p. 24, *à Mastricht, chez Dufour*), porte ce titre : *Considérations sur la Dénonciation de l'agiotage. Lettre au comte de Mirabeau.* 27 mars 1787, in-8, p. 64. C'est un pamphlet d'une rare virulence où Mme de Nehra elle-même n'est pas ménagée. Mirabeau dans une lettre à Mauvillon le qualifie de « libellé atroce et calomnieux ».

2. Mme de Nehra nous apprend combien Mirabeau était déjà préoccupé à cette époque par les affaires publiques. « Après lui avoir parlé des dangers, écrit-elle, je voulus lui faire quelques questions sur son procès (avec son père pour reddition de son compte de tutelle). « Oui, à propos, me dit-il, je voulais vous demander où j'en suis ? » « Comment ! lui dis-je, ce voyage a été entrepris en partie pour vous en occuper ; vous avez vu MM. Treilhard et Gérard de Melcy ? » « Moi ? dit-il, non, en vérité, j'ai vu à peine Vignon, mon curateur. J'ai eu bien autre chose à faire que de penser à toutes ces bagatelles. Savez-vous dans quelle crise nous sommes ? Savez-vous que l'affreux agiotage est à son comble ? Savez-vous que nous sommes au moment où il n'y aura peut-être pas un sou dans le trésor public ? » Je souriais de voir un homme dont la bourse était si mal garnie y songer si peu et s'affliger si fort de la détresse publique. » *Esquisses historiques et littéraires*, p. 27.

3. Lettres du comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker, in-8, 1787, p. 52. Elles comprennent *une réponse du comte de Mirabeau à M. de Lacretelle*, datée du 19 mars 1787, et *une seconde*.

Dans la première lettre, Mirabeau répondait à La Cretelle, qui lui avait reproché ses attaques contre Necker[1], en les justifiant et en exposant les raisons pour lesquelles il se montrait sévère : système des emprunts sans impôts, introduction des Genevois à Paris, admission des banquiers dans l'administration de la Caisse d'Escompte, ignorance que Necker avait témoignée dans ses ouvrages. Dans la seconde lettre, Mirabeau précisait ses attaques et démontrait que les emprunts lancés par Necker devaient être compris parmi les plus mal organisés, les plus chers et les plus ruineux pour la France.

lettre du comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker, datée de Tongres, 1er mai 1787.

Il y eut une seconde édition, in-8, p. 63, avec un avis de l'éditeur. Les *Lettres* furent supprimées par un arrêt du Conseil sur l'initiative de l'archevêque de Toulouse.

1. « Je l'avais attaqué dans la dénonciation de l'agiotage, écrivait Mirabeau, comme l'auteur de sa renaissance par un vicieux système des emprunts sans impôts ; cette vérité neuve, et qu'au moins personne chez nous n'avait encore osé dire et prouver, m'a attiré les lamentations d'un de ses partisans, mon ami. J'ai répondu une lettre confidentielle, où j'indique nettement ma façon de penser sur lui. Cette lettre a été copiée, puis imprimée dans un moment où son parti vraiment fanatique avait tout arrangé de manière à ce qu'il paraissait infiniment probable qu'il revenait aux finances. Alors je me suis trouvé compromis par des assertions très tranchantes, et il a fallu prouver du moins les plus décisives. C'est ce que j'ai fait dans un écrit qui vous plaira ; du moins j'y ai ramassé toutes mes forces de dialecticien, de calculateur, et même d'homme malin. C'est une partie d'échecs, où j'ai joué très serré, et où certainement il est mat ». (Lettre à Mauvillon, 11 mai 1787).

En critiquant Necker, Mirabeau servait de Calonne, ce qui explique la bienveillance momentanée du contrôleur général à son égard.

XXV

AUX BATAVES SUR LE STATHOUDÉRAT [1]

Rentré à Paris, Mirabeau ne réalisa aucun de ses espoirs, à la suite du renvoi de M. de Calonne et de la mort de Vergennes. Il partit en juin [2] pour Brunswick, et il y resta trois mois, auprès de Mauvillon, pour collaborer étroitement à la rédaction de leur ouvrage commun sur la *Monarchie Prussienne.* De retour à Paris, en octobre 1787, avec une partie du manuscrit, il semble y avoir longuement travaillé, tout en n'abandonnant pas ses desseins pour être employé par le gouvernement, tour à tour enthousiaste ou déçu selon qu'il croyait à la réussite ou à l'échec de ses projets.

1. Aux Bataves sur le Stathoudérat, par le comte de Mirabeau. *Vincet amor Patriæ, laudum que immensa cupido*, Virg. *Énéide.* lib. VI, 822, in-8, 1788, p. 1-147, notes et notes justificatives, p. 1-214, avec un portrait de Jean de Witt, auteur de l'Edit perpétuel.

Il y eut une seconde édition très augmentée en 1790, avec un titre un peu différent : Adresse aux Bataves sur le Stathoudérat, in-8°.

2. Avant son départ, il avait publié : Œuvres posthumes de M. Turgot sur les administrations provinciales, in-8. 1787.

Ce mémoire avait déjà été vendu à de Calonne par Mirabeau qui s'en était donné comme l'auteur. A sa publication, il fut revendiqué par Dupont de Nemours (lettre au *Journal de Paris*, 2 juillet 1787), qui fournit les preuves de ses assertions. Dupont l'avait communiqué à Mirabeau pendant la détention de celui-ci, au donjon de Vincennes, et Mirabeau, selon son habitude, en avait pris une copie.

Dans les premiers mois de 1787, il avait reçu une lettre de van Russel, qui lui demandait d'écrire en faveur des patriotes hollandais vaincus dans leur lutte contre le stathouder aidé par les troupes prussiennes. Il avait répondu en flétrissant l'invasion des Provinces-Unies, et la correspondance avait été publiée[1].

Déjà, en 1785, Mirabeau avait pris la défense des Hollandais, dans ses *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, et il ne s'était jamais désintéressé de leur cause. Il écrivait le 23 novembre 1787, au major Mauvillon, porté à excuser les attentats contre les libertés hollandaises, en sa qualité d'Allemand : « Il me resterait à vous parler politique, mais je n'ai pas le temps et vous êtes malade. Il est difficile que vous ne blâmiez pas, en y réfléchissant comme homme et comme philosophe, ce qui s'est passé en Hollande, indépendamment même de tous les détails. Car c'est un jour de deuil pour l'espèce humaine que celui où un peuple cesse d'être libre. Mais ce qui ferait rire, si le sujet n'était pas si triste, c'est tout ce que vous dites sur la France, que vous connaissez beaucoup moins que la Chine, qui n'a jamais été plus forte et mieux portante intrinsèquement parlant, qui n'a jamais été plus près de développer toute sa stature, et dont le cabinet n'a eu peut-être que de *trop bonnes raisons anti-germaniques*, d'abandonner la Hollande. Dieu veuille, mon ami, que vous n'ayez pas la très prochaine expérience, qu'il ne fallait à aucun prix nous rendre Autrichiens ! Je le désire de toute mon âme, mais désabusez-vous de *vos cinquante ans pour réparer les maux intérieurs*, etc., etc., car ces maux pour la plupart n'existent pas. Il n'y a de maux ici que le très passager inconvénient d'une administration peu systématique, et la peur ridicule de recourir à la nation pour constituer la nation. Dans tout le reste il n'y a pas un embarras qui puisse arrêter le talent le plus médiocre, et je le répète, jamais ce pays-ci ne fut plus près d'être ce que la nature l'a fait, la plus grande puissance de l'Univers[2]. »

1. Lettre sur l'invasion des Provinces-Unies a M. le comte de Mirabeau et sa réponse, Bruxelles, 1787.

2. *Lettres du comte de Mirabeau*, p. 295. Nous avons reproduit ce fragment en entier, bien qu'il ne traite pas exclusivement du Stathoudérat, parce qu'aucun écrit ne montre mieux la pensée politique de Mirabeau à la fin de 1787.

Aux Bataves est daté du 1er avril 1788 ; ce n'est pas un ouvrage exclusivement de Mirabeau qui eut comme collaborateurs, pour la partie historique et les notes, de Bourges et Marron, mais on peut lui attribuer avec certitude la péroraison[1] où l'on retrouve toutes ses idées générales.

Honneur vous soit à jamais rendu, ô nobles républicains! Vous avez quitté vos biens et votre patrie pour ne point fléchir sous le joug d'une domination étrangère. Votre fuite a jeté la terreur dans l'âme du tyran. Des milliers de citoyens qui vous sont restés fidèles, en dépit de l'inquisition stathoudérienne et de leur soumission apparente à la révolution, attendent impatiemment votre retour. La haine de l'esclavage fermente dans tous les cœurs; les gênes apportées à l'instruction publique, ne font que dévoiler les vues criminelles de Guillaume V; elles ne sauraient empêcher la diffusion des lumières, ni retarder longtemps le moment propice, le jour de la liberté, le jour de la vengeance.

Mais ce n'est point assez pour une nation de punir les crimes de ses chefs; il faut qu'elle leur ôte le pouvoir de faire le mal. Quand elle donne des appâts à l'ambition, elle a moins le droit de la punir. Bataves! en vain vous jouissez de la liberté civile; vous le savez trop aujourd'hui, elle est mal assurée sans la liberté politique. Les funestes événements de votre dernière guerre contre les Anglais ont montré qu'avec la liberté civile, une nation peut être trahie, vexée, ruinée, asservie. Vous avez senti la nécessité de reconquérir vos droits.

Cependant, agités de tant d'intérêts qui s'entre-heurtent, de tant de passions haineuses qui fermentent, seriez-vous sûrs de garder le juste milieu? Ce n'est donc pas seulement les plans de réforme conçus par vos concitoyens qu'il vous convient d'étudier. Votre cause est celle de tous

1. « La seule partie de l'écrit que Mirabeau pouvait réclamer comme sienne, consistait en une remarquable énumération des droits qui, comme il dit, « appartiennent aux Bataves en qualité d'hommes ». Stern, *La vie de Mirabeau*, tome I, p. 308.

les hommes, ils sont tous appelés à cette importante discussion. Pour moi, je n'examinerai ni les changements qui conviennent aux diverses constitutions de vos provinces, ni ceux qu'exige votre système fédératif. Je me bornerai à vous offrir le tableau des droits qui vous appartiennent en qualité d'hommes; de ces droits antérieurs et supérieurs à toutes conventions ; de ces droits inaliénables, imprescriptibles, qu'il est absurde de subordonner à des titres écrits; de ces droits, base commune, base éternelle de toute association politique. Epars dans votre constitution, plus rassemblés dans celle de l'Amérique, successivement démontrés par les diverses périodes de votre histoire, scellés du sang de vos ancêtres, ils sont tels que les exige impérieusement le pays que vous habitez, et tels que, sans eux, il est impossible à l'espèce humaine, sous aucun climat, de conserver sa dignité, de se perfectionner, de jouir tranquillement des faveurs de la nature.

I

Tous les hommes sont nés libres et égaux.
Déclaration des droits de tout peuple qui veut la liberté.

Égaux et libres par l'intention de la nature, ils le sont encore par le vœux primitif de toutes les sociétés; puisqu'en se rassemblant, ils n'ont pu sacrifier, chacun, que la même portion de liberté et d'égalité. Mais cette égalité qui ne peut avoir son plus grand développement que dans l'état de nature, et qui doit nécessairement diminuer dans l'état social, disparaît bientôt, quand les hommes n'en font pas le but continuel de leurs efforts. Aussi les législations les plus célèbres ont eu pour principal objet de réprimer l'avarice et l'ambition, ennemies irréconciliables de cette égalité ; et les Romains, si barbares envers leurs esclaves, expiaient en quelque sorte, par la célébration des saturnales, ce crime de lèse-humanité.

Ce que l'état social présente de plus affligeant, ce sont les inégalités factices qui partagent les hommes en deux

classes, dont l'une est vouée à la corruption morale, et l'autre au malheur physique.

Il faut l'avouer, les hommes paraissent nés pour l'esclavage, quand ils sont nés dans l'esclavage. Mais le triomphe de la vertu est de n'être point découragé d'un tel spectacle, et d'inspirer à tout homme libre, à tout homme qui sent le prix de la liberté, même dans les fers du despotisme, les moyens de détruire la servitude, ou du moins d'en préparer la destruction.

II

Tout pouvoir étant émané du peuple, les différents magistrats ou officiers du gouvernement, revêtus d'une autorité quelconque législative, exécutive ou judiciaire, lui doivent compte dans tous les temps.

Le peuple ne peut renoncer au respect que lui doivent ses magistrats, sans qu'ils s'accoutument à une indépendance qui bientôt lui devient funeste. Le plus beau temps de la République romaine fut celui où Valerius Publicola faisait abaisser ses faisceaux, en entrant dans la place publique. Descendez de là vers cette porte stathoudérienne ouverte pour le premier officier des Provinces Belgiques, et fermée au souverain; vous aurez en un trait la mesure de l'influence du stathoudérat dans votre liberté[1].

III

Le peuple pour le bonheur de qui le gouvernement est institué, a le droit inaliénable de le réformer, de le corriger, ou de le changer totalement lorsque son bonheur l'exige.

Quelles que puissent être les lumières des magistrats, ils ne sont jamais instruits des intérêts du peuple aussi bien

1. Il a existé pendant longtemps à la Haye un monument remarquable du *despotisme* des Stathouders, et de l'incroyable complaisance des États généraux, et de ceux de la Hollande. Une des portes

que le peuple lui-même. Son intérêt n'est si souvent méconnu que parce que sa volonté est rarement consultée, et s'il se fait, dans un Etat, un changement de mal en pis, comme il est arrivé en Hollande, dans les révolutions de 1672 et de 1747, ce n'est pas le peuple qu'il faut en accuser, mais la populace et la noblesse.

IV

Le peuple a le droit de remplir les emplois vacants par des élections et des nominations régulières, et de faire rentrer ses officiers publics dans la vie privée, à certaines époques.

C'est ce qu'il a fait de tout temps en Frise, et les représentants y valaient mieux qu'ailleurs. Des magistrats qui ne rentrent pas dans l'ordre des simples citoyens, sont tentés de se croire les maîtres des lois dont ils ne sont que les ministres.

V

Toutes les élections doivent être libres, et tout homme donnant une preuve suffisante d'un intérêt permanent, et de l'attachement qui en est la suite, a droit à élire les officiers et à être élu pour les emplois publics.

Les individus qui n'ont rien, perdent mal à propos leur temps, dans les élections, et se laissent facilement corrompre. Les exclure, c'est le seul moyen de leur inspirer l'envie de sortir de l'indigence.

VI

Le peuple a droit de s'assembler pour consulter sur le bien commun. Il a droit de donner des instructions à ses

d'entrée de la cour intérieure, lieu destiné aux assemblées souveraines, ne s'ouvrait que pour les carrosses de la famille stathoudérienne, et cette prérogative, par une longue possession, était regardée comme un droit aussi légitime qu'incontestable. (Note de Mirabeau.)

représentants, et de requérir du corps législatif, par des adresses ou des remontrances, le redressement des torts qui lui ont été faits, et le soulagement des maux qu'il souffre.

C'est une très grande erreur de croire que la fréquence des assemblées nationales puisse nuire au bon ordre. Rien au contraire n'attache tant le citoyen à sa patrie que l'habitude de s'occuper des intérêts publics. Rien n'élève plus les âmes et ne les empêche autant de se concentrer dans le tracas des affaires particulières.

Cependant il ne faut pas que les représentants soient obligés d'instruire leurs commettants de chaque objet de leurs délibérations, comme ont fait jusqu'ici ceux de la plupart des Provinces-Unies. Dans ce système, toute la force de la nation peut être arrêtée par un caprice. La Frise, en ne donnant à ses députés que des intructions générales, a prévenu cet inconvénient, parce qu'elle a eu la prudence de borner leurs commissions à un temps très court.

VII

La liberté des délibérations dans les assemblées est si essentielle, qu'aucun des discours qui s'y sont tenus ne doit servir de prétexte à aucune action ou plainte dans aucune Cour.

Les stathouders sont, depuis longtemps, en possession de violer cette maxime. Lorsqu'en mil sept cent quatre-vingt-un, le baron de Cappellen, seigneur de Pol et membre du corps équestre de la province d'Over-Yssel, s'opposa, selon toutes les règles de l'honneur et de l'équité, à ce qu'on prêtât à Georges III la brigade écossaise au service de la République, Guillaume V commença par faire disparaître des registres des États les avis que le baron y avait fait insérer; puis, lorsque ce patriote eût défendu, par un mémoire énergique et des harangues véhémentes, les paysans d'Over-Yssel contre les entreprises des baillis, qui voulaient les soumettre à des corvées, il le fit exclure des

États par le moyen de ses créatures. Ceux qui rendirent au Stathouder ce honteux service, ont depuis ce temps joui publiquement de sa faveur, et obtenu des charges et des emplois lucratifs.

Après un tel exemple, quel homme aurait osé, dans les États d'Over-Yssel, s'opposer aux entreprises du Stathouder ?

VIII

Une longue stabilité dans les premiers départements de la puissance exécutive, ou dans les emplois de manutention des deniers, est dangereuse pour la liberté ; le changement périodique des membres de ce département est tout à fait nécessaire.

Quand tous peuvent parvenir aux charges, tous veulent s'en rendre dignes. Les Barneveld et les De Witt, ces colonnes de la République, ont soutenu trop longtemps le poids des affaires. L'État, privé de ces hommes extraordinaires, pensa tomber avec eux. Il faut donc qu'il se constitue de manière à ne pouvoir craindre ni la médiocrité, ni même les vices de ses conducteurs.

IX

Aucune personne ne doit exercer, à la fois, plus d'un emploi lucratif.

Toutes les institutions civiles doivent tendre à prévenir toute espèce de monopole.

X

Pour que les lois gouvernent et non les hommes, il faut que les départements législatifs, exécutifs et judiciaires soient totalement séparés.

Si la puissance législative statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur la levée des impôts et sur les forces de terre et de mer, elle court risque de perdre

sa liberté, parce que la puissance exécutive ne dépendra plus d'elle.

Si la puissance exécutive ordonne la levée des impôts, il n'y a plus de liberté, parce qu'elle a usurpé le droit le plus important de la législation.

Si la puissance judiciaire est jointe à la puissance législative, la vie et la liberté des citoyens dépendent d'un caprice; car le juge est législateur.

Si elle est unie à la puissance exécutive, le juge a la force d'un oppresseur.

Quand le même homme exerce les trois pouvoirs, soit directement, comme le grand seigneur, soit indirectement et par son influence, comme le stathouder, tout est perdu.

XI

Le droit de suspendre les lois, ou d'en arrêter l'exécution, ou même de les annuler, ne peut être exercé que par le pouvoir législatif.

Il ne faut jamais affermir les institutions politiques, jusqu'au point de s'ôter le pouvoir d'en suspendre l'effet.

La nature de la puissance législative est de ne pas se prescrire des bornes.

Il faut même se hâter d'abroger les lois usées par le temps, de peur que le mépris des lois mortes ne retombe sur les lois vivantes.

XII

Un peuple ne peut conserver un gouvernement libre que par une adhésion ferme et constante aux règles de la justice, de la modération, de la tempérance, de l'économie, de la vertu, et par un recours fréquent à ses principes fondamentaux.

La morale est la base de la politique; ainsi, sans les mœurs, les lois s'écroulent, et le bonheur fuit.

XIII

Le peuple a droit d'avoir et de porter des armes pour la défense commune.

Quand il en perd l'habitude, il se trouve bientôt quelque ambitieux qui met tout en œuvre pour en profiter. Guillaume IV ne fit rendre une ordonnance contre le droit de chasse, que pour ôter aux Hollandais l'usage des armes; et c'est dans les mêmes vues que Guillaume V a introduit des règlements de chasse arbitraires et tyranniques.

XIV

Une milice bien réglée est la défense convenable naturelle et sûre d'un gouvernement libre.

En cas d'invasion, c'est le seul moyen pour un état, d'être présent partout. On peut avoir besoin, dans des circonstances rares, de soldats mercenaires; mais la défense de la patrie doit être confiée aux citoyens, pour être dans des mains sûres. C'est la propriété qui fait des citoyens, et le fanatisme de la propriété est le plus ardent, comme le plus puissant des fanatismes.

XV

Des armées toujours sur pied sont dangereuses pour la liberté, il ne doit être levé ni entretenu de troupes, sans le consentement du corps législatif; il faut aussi que le pouvoir militaire soit toujours sévèrement subordonné à l'autorité civile.

Sans l'effroi qu'inspiraient les troupes aux ordres de Maurice, les juges de Barneveld ne l'eussent pas condamné à périr sur l'échafaud. Les meurtriers payés par Guillaume III, pour assassiner les De Witt, ne se seraient pas souillés de cette atrocité, s'ils n'avaient point compté sur

l'appui des soldats, naturellement portés à respecter leur général, et à mépriser les ordres des Etats.

On connaît le caractère des mercenaires, qui font de la guerre un métier : ils portent dans la vie civile l'obéissance aveugle, que le besoin de la discipline rend nécessaire dans une armée. C'est ainsi qu'en mil sept cent soixante-huit, par complaisance pour Guillaume V, le conseil de guerre de Zutphen a fait punir injustement un honnête négociant.

XVI

Aucune partie de la propriété d'un individu ne peut avec justice lui être enlevée ou être appliquée à des usages publics, sans son propre consentement, ou celui du corps qui représente le peuple.

Ceux qui se soumettent à des taxes contraires aux lois, sont de plus grands ennemis de leur patrie que ceux qui les imposent. La tyrannie du prince ne devient redoutable que par la mollesse et la stupidité du peuple.

Ce n'est jamais sans quelque intention perverse qu'on lève sur un peuple des tributs arbitraires, et peu proportionnés à ses forces, ou à ses besoins. Les tributs sont dans l'Etat comme les voiles dans le vaisseau, pour l'assurer et l'amener au port, non pour le charger, le tenir toujours en mer, et finalement le submerger.

XVII

Tout citoyen doit obtenir justice promptement, gratuitement, complètement.

Quand la justice se paie, elle ne peut se rendre, ni promptement, ni complètement ; et c'est alors le plus intolérable de tous les impôts.

XVIII

Aucun citoyen ne doit être exilé ou privé de la vie, de la liberté, ou de ses biens que par un jugement authentique.

Chacun ne peut déposer dans le pacte social que la partie de ses biens et de sa liberté qui importe à la communauté, et cette partie-là même a besoin d'être réglée par le corps législatif. Comment la privation de la vie, de la liberté et des biens d'un citoyen pourrait-elle n'être pas soumise à une instruction publique?

XIX

Tout citoyen gêné dans l'exercice de sa liberté, a droit de s'informer de la nature de l'obstacle qu'il éprouve, de l'écarter, s'il est illégitime, et d'obtenir une prompte réparation.

Sans la certitude de ne point obtenir justice, le vertueux Van der Mark se fût-il abstenu de toute réclamation, quand Guillaume V lui a fait perdre sa place dans l'université de Groningue, sous prétexte d'hétérodoxie; mais réellement parce que ce digne professeur inspirait à ses disciples des sentiments de liberté, et que le prince veut qu'on lui forme des esclaves.

XX

Tout citoyen a droit d'être à l'abri de toutes recherches et de toutes saisies de sa personne, de ses maisons, de ses papiers, de ses possessions.

Un châtiment anticipé ne sert jamais qu'à confondre le coupable avec l'innocent.

XXI

Il faut que les officiers des Cours suprêmes de judicature aient un salaire honorable et qu'ils soient maintenus

dans leurs offices aussi longtemps qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte légale.

Leur indépendance et leur intégrité sont les meilleurs garants des droits et de la liberté des citoyens.

XXII

Quant aux poursuites criminelles, la vérification des faits dans le voisinage des lieux où ils se sont passés, est de la plus grande importance pour la sureté de la vie, de la liberté et de la propriété des citoyens.

Lorsque l'innocence des citoyens n'a point de base fixe, la liberté ne peut être que mal assurée.

XXIII

Les substitutions perpétuelles et les privilèges exclusifs sont odieux, contraires à l'esprit d'un gouvernement libre et aux principes du commerce.

Les substitutions éternisent les richesses dans les mêmes familles, et les privilèges les concentrent dans les mêmes mains. Rien ne contrarie davantage l'égalité que toutes les lois doivent favoriser, parce que toutes les combinaisons sociales tendent à la détruire.

XXIV

Aucune classe, aucune association d'hommes ne pouvant avoir de privilèges exclusifs que pour des services rendus à l'Etat, et les titres n'étant point héréditaires par leur essence, l'idée d'un homme né magistrat, législateur ou général, est absurde et contre nature.

Il y a des siècles que la noblesse est regardée dans les Provinces-Unies comme un fléau public.

En mil deux cent cinquante-six, sous Florent V, les Kennemers tyrannisés par les nobles se révoltent de tous côtés ;

ils insultent les châteaux, les pillent et les détruisent; ils viennent enfin assiéger tous les nobles retirés à Utrecht: les bourgeois alarmés courent aux armes, un des assiégeants leur crie : « O, nos amis, la nation libre des Kennemers « n'est venue ici que pour vous supplier de proscrire tous « les nobles, nos tyrans, nos oppresseurs, et de donner « leurs biens aux pauvres. »

On l'a vue, cette noblesse, de concert avec la populace, favoriser deux fois le rétablissement du stathoudérat. On l'a vue, plus vile que la populace, exciter sans cesse l'ambition des stathouders, et se dévouer bassement à leurs projets les plus tyranniques.

Ce honteux délire n'a pourtant pas attaqué tous les membres de l'ordre équestre. Plusieurs se sont fait pardonner les extravagantes prérogatives de leur naissance. Les Vos-Van-Neyerwald, les Capellen, les Palland et d'autres encore sont aussi admirables par leur patriotisme, que la plus grande partie de leurs collègues est méprisable par son aveugle soumission aux ordres de la cour stathoudérienne.

Quant à l'aristocratie, telle qu'elle est établie, dans la plupart des Provinces-Unies, diverses circonstances l'ont empêchée longtemps d'être funeste à l'Etat. D'un autre côté, les citoyens fatigués des brigues qui s'étaient faites dans plusieurs élections, et distraits par les occupations continuelles des manufactures et du commerce, ne prévirent pas les inconvénients inséparables de la perte du droit d'élire leurs magistrats. Mais la dernière coalition des régents avec le stathouder, ne montre que trop évidemment le danger d'une telle aristocratie.

XXV

Il faut admettre tous les Cultes.

La tolérance a été établie en mil cinq cent soixante-dix-huit, par l'union d'Utrecht, mais non sans aucune restriction, puisque la seule religion dominante a été admise aux emplois civils.

XXVI

La liberté de la presse doit être inviolablement maintenue.

Elle a toujours éprouvé des restrictions dans les Provinces-Unies, parce que les aristocrates sont de trop petits souverains pour mépriser les injures.

Ce n'est jamais que sous l'influence de cette irrésistible liberté que l'instruction fait de grands progrès; plus les lumières se répandent, plus les hommes ont de droits à réclamer, et de devoirs à remplir. C'est la liberté de la presse qui est le palladium de toutes les libertés ; c'est elle qui peut rapidement amener les Etats naissants à une maturité précoce et durable; c'est à elle qu'appartiennent le rajeunissement des Empires usés par la décrépitude.

Voilà, généreux Bataves, les droits dont la proclamation fera votre bonheur et votre gloire ! Les sages attendent avec impatience le jour où il vous sera permis de célébrer ces rites augustes de l'humanité[1].

Aux Bataves suscita des polémiques en Allemagne, et Mirabeau répondit à sa manière violente et hautaine. « Il vient de paraître un ouvrage de moi, écrivait-il à Mauvillon, parti pour vous depuis longtemps, intitulé *Aux Bataves sur le stathoudérat*. Certes, je m'en honore loin d'équivoquer. Il porte mon nom ; que vos Allemands le critiquent ; aussi bien ne l'écriront-ils pas; leur âme est trop servile pour cela, mais qu'ils ne m'imputent pas des libelles qui n'ont pas même le mérite du genre. » *Lettres du Comte de Mirabeau*, 19 avril 1788.

Mirabeau reçut une lettre extrêmement curieuse de Clavière à propos de *Aux Bataves*, et elle est intéressante à connaître pour établir le ton des rapports qui existaient entre les deux collaborateurs.

1. Pages 115-139, de l'Édition originale.

« Je demande un instant de trève à M. le Comte de Mirabeau pour lui dire que j'ai une occasion pour Marseille, et que sans doute notre ami Delisle recevrait avec plaisir la semonce aux Bataves, de la main de son éloquent auteur.

« Je trouve dans le livre même que vous faites bien de l'honneur aux Bataves, et je suis pour que l'industrie, la dépense, la vigilance, etc., qui concernent leur pays, se transportent dans les champs et les forêts américains.

« Il y a trois millions d'âmes en Batavie, c'est-à-dire 1.500.000 mâles, dont 500.000 doivent bien être en état de porter les armes. Une bonne cloche au centre de toutes ces provinces suffisait pour mettre sur pied tous ces combattants; et chacun d'eux pouvait prendre dans sa poche une provision de nourriture pour deux ou trois jours. En fallait-il davantage pour accabler tous les Prussiens par le nombre? Qu'avait-on besoin de combats réguliers et de feux par pelotons et d'artillerie? Ne pouvait-on pas les étouffer dans la foule? et que de femmes ne se fussent pas mêlées dans un mouvement aussi universel?

« Pourquoi cela ne se fait-il pas? C'est que le peuple dont nous voulons toujours faire de la canaille est rendu indifférent sur la liberté et pourtant on n'en aura jamais sans lui. C'est que dans cette turpitude il est bien aise de voir un maître qui traite tout de canaille. On dit cela tous les jours, et nul esprit ne se forme au support, à la patience, au travail, aux ménagements par lesquels on porterait la populace à avoir quelque estime réfléchie d'elle-même, à ne pas se séparer du bourgeois, ni celui-ci du magistrat, et à laisser ainsi le maître seul contre tous... C'est que l'on est à son valet, à son serrurier, à son tailleur, etc., ce que le maître est à tous; et voilà pourquoi nul peuple ne sera libre, et que le sang versé ne sera qu'une calamité de plus, jusqu'à ce que l'on élève la canaille à soi, ou que l'on descende à elle. Cette révolution n'est pas prochaine, témoin la patience que M. le Comte de Mirabeau aura s'il siège aux Etat-généraux, et qu'il regarderait comme au-dessous de lui d'avoir, dans une petite société obscure et naissante; dans une petite société où les règlements sont une vétille, en comparaison de l'avantage de la former, de la rendre heureuse... Mais je me rappelle toujours d'avoir ouï à Neuchâtel une belle tirade en faveur du pauvre peuple, et d'avoir vu un instant après l'orateur lancer un coup de pied au cul de son perruquier.

« Que faut-il donc faire? conseiller l'Amérique aux opprimés. Le besoin y a rapproché tous les États, et dans la ferveur de ce rapprochement, on a consacré de bonnes lois et de meilleurs principes, qui, espérons-le, dureront quelques siècles et feront le bonheur de quelques générations. Ce conseil est meilleur que l'entreprise de réformer le « Club de la Liberté » à Amsterdam, où l'on ne recevait pas une nouvelle de Clèves qu'on ne dît : « Cela n'est pas vrai », et qu'on ne levât pas les épaules, en poussant une bouffée de fumée, à quiconque n'était pas convaincu du triomphe des patriotes.

« Bref, mon cher Comte, vous avez parlé avec l'éloquence de Démosthène; mais à votre place il eût gourmandé la bourgeoisie batave, il l'eût peu distinguée des aristocrates et il aurait [eu] raison. Pour ma part donc, je vous demande une seconde oraison plus conforme à la nature des choses.

Vale et me ama.

« Le 25 avril 1788 ».

(Lettre inédite. B. N. Ms. N. A. F. Vol. 9-534, f[os] 397-98.)

XXVI

ANALYSE DES PAPIERS ANGLAIS [1].

Avec une persévérance inlassable, Mirabeau poursuivait son plan d'être employé par le gouvernement, dans un poste avoué, conforme à ses talents, et après s'être offert à de Calonne, dont il avait été l'agent, soutenu ou abandonné, selon les circonstances, il se proposait à M. de Montmorin pour servir à l'étranger. « Daignez penser, monsieur le comte, lui écrivait-il, que le même talent qui a pu lutter par la puissance de l'opinion contre l'autorité est, à plus forte raison, capable de la servir, lorsqu'elle saura en faire usage. Jusqu'au moment où le sort disposera de mon père, mon existence et ma fortune ne peuvent être que l'ouvrage de moi-même et du Gouvernement. La vie exécutive me convient mieux que la spéculative, et je préférerais bien servir le Gouvernement comme acteur que de risquer de lui déplaire dans mon métier d'instructeur... Je suis très homme à risquer ma tête, comme à l'employer pour le service du roi. Varsovie, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Alexandrie, tout m'est à peu près égal, pourvu que je puisse trouver l'emploi utile de mon activité. Je m'en remets à votre sagesse sur la manière, à votre seule équité sur le traitement et les suites. Je m'offre purement et simplement [2] ».

1. Analyse des Papiers anglais, du 14 novembre 1787 au 15-19 novembre 1788. Chez Le Jay fils, libraire, rue de l'Echelle-Saint-Honoré, vis-à-vis le passage des Tuileries. Epigraphe :

Possunt, quia posse videntur.

Quatre tomes, chacun formant environ 600 pages. Les numéros paraissaient deux fois dans une semaine, sur 24 pages; il en fut publié 102 pendant l'année que dura l'*Analyse*.

2. 11 octobre 1787. Citée par Louis de Loménie, Les Mirabeau, tome IV, p. 68.

M. de Montmorin ne croyait pas devoir l'accepter dans la diplomatie, et Mirabeau peut-être déçu, mais non découragé dans son désir de se lier avec le gouvernement, écrivait un mois plus tard[1] au ministre des Affaires étrangères, pour lui demander de patronner secrètement un journal qu'il venait de fonder, l'*Analyse des Papiers anglais*, après avoir vainement tenté d'obtenir le poste de Mallet du Pan au *Mercure de France*[2].

Bien que Mirabeau eût mis son journal au service du gouvernement, il entendait garder sa liberté d'opinion, et à propos d'une polémique qu'il avait engagée avec Mallet dans l'*Analyse*[3], polémique qu'avait blâmée le ministre des Affaires étrangères, il avait adressé à M. de Montmorin une lettre de ce ton ferme, haut, noble, et un peu amer, où il excellait : « Monsieur le comte, je n'ai pas du tout les idées vulgaires sur la considération, je n'en donne qu'à ce qui en mérite, à la vertu et aux talents, et nullement à tout l'entourage factice de la société. Sevré depuis longtemps des illusions auxquelles m'appelait le hasard de ma naissance, accoutumé à être moi, à n'être que moi, à ne m'estimer que par moi, je tâcherai de mériter toutes les places et de me consoler de n'en avoir aucune, si votre bonté ne peut pas parvenir à vaincre ma destinée. En vérité, les Anglais nous valent, voire même un peu plus. Eh bien ! il n'est pas chez eux un homme de mérite, un talent constaté, un homme public, qui n'ait travaillé longtemps à ces écrits périodiques, à ces feuilles volantes que notre instruction dédaigne. Je ne puis me trouver humilié de faire ce que l'élite de l'Angleterre a toujours fait et fait encore, et je ne croirai pas avoir été inutile à mon pays, même en ce sens, si l'exemple d'un homme, dont le nom, ni le talent, ni la manière ne sont subalternes, y détruit ce nuisible et déraisonnable préjugé.

« Permettez donc, monsieur le comte, que, fidèle à mon engagement de ne pas donner le moindre ombrage au Gouvernement, de servir ses vues, quand elles seront conformes à mes principes, de m'abstenir quand il me sera impossible d'approuver ses opérations, je persévère dans ma manière et mon plan, et ne tienne plus compte des clameurs de Mallet et

1. Lettre à M. de Montmorin, 16 novembre 1787.
2. Voir *Mémoires*, Mallet du Pan, tome I, p. 91.
3. *Analyse des Papiers anglais*, nos 30, 31, 38, etc.

de Panckoucke[1] que du bourdonnement des insectes qui voltigent autour de moi[2] ».

L'*Analyse des Papiers anglais* était un moyen pour Mirabeau d'agir sur l'opinion publique[3], selon ses désirs, librement, en même temps qu'un instrument destiné à lui garder les bonnes grâces des ministres. Mais le besoin qu'il avait du gouvernement n'allait pas jusqu'à l'arrêter dans l'expression de ses principes.

Il défendait dans l'*Analyse*[4] le droit des peuples opprimés, soit par les Anglais, soit par le stathouder, il dénonçait les cruautés des troupes prussiennes pendant l'invasion des Provinces-Unies, il étudiait le droit constitutionnel, il prêchait la tolérance et la liberté[5].

Mirabeau a signé peu de pages dans l'*Analyse*, mais on y sent constamment son influence. Nous en reproduisons quelques-unes signées, et d'autres anonymes qu'on peut certainement lui attribuer.

1. Panckoucke se plaignait que Mirabeau en traitant des affaires étrangères dans l'*Analyse* n'observait point le privilège qu'il avait d'écrire sur cette matière.

2. Lettre à M. de Montmorin, 22 janvier 1788; Les Mirabeau tome IV, p. 69, 70, en note.

3. « Il voulait publier une feuille sous le titre d'*Analyse des Papiers anglais*. C'était un masque à la faveur duquel il répandait dans le public des vérités hardies; mais il ne connaissait malheureusement ni la langue anglaise, ni l'état de l'Angleterre. Je lui offris gratuitement d'être son collaborateur pour cette partie et il accepta avec son amabilité ordinaire. Hardi dans l'attaque, il eut de violentes disputes avec Mallet Dupan sur le procès d'Hastings et sur la situation des Anglais dans les Indes Orientales. »

Mémoires de Brissot, tome II. p. 385.

4. Le numéro de 24 pages était composé d'une manière très adroite. La plus grande partie était réservée à l'examen de la politique étrangère, sans préjudice pour la politique intérieure, pour des suppléments divers et des variétés. Voici le sommaire du premier numéro :

Débats parlementaires; nouvelles étrangères : Amérique, Provinces-Unies, Irlande; mélanges, sur le livre.

5. Brissot, qui était son collaborateur avec Clavière, apprécie ainsi l'action de l'*Analyse* : « Mais chercher à propager la lecture de la feuille de Mirabeau, c'était rendre service à la liberté : l'analyse des papiers anglais était un foyer d'où s'échappaient mille lumières. Tout ami du bien public devait chercher à les répandre. et, loin d'envier lâchement la fortune de ce journal, il fallait

1

A propos d'une polémique[1] « sur un écrit clandestin » tendant à détourner le roi d'accueillir les réfugiés français, Mirabeau insère dans l'*Analyse* cette longue note sur la calomnie et les gens de lettres.

Si la très tendre estime que nous avons vouée depuis longtemps à l'honnêteté et aux talents du défenseur de M..., ne nous imposait pas le devoir d'y répondre, nous croirions avoir rempli religieusement les fonctions de Rédacteur d'une feuille périodique, en nous contentant de rapporter cette lettre. Ce genre de recueil ne doit avoir d'autre but que de former les archives impartiales du *pour* et du *contre*, et ce n'est ni aux honnêtes gens, ni aux hommes de mérite qu'il peut convenir de leur disputer ce droit, quelque illimité même qu'on veuille le concevoir.

Nous n'en voulons pas ici d'autre preuve que l'exemple de M.... Quelques-uns des faits dont on le justifie dans la lettre précédente, portaient au plus haut degré (et l'Auteur en convient) le caractère de la notoriété publique. S'ils sont faux comme nous le croyons, comme nous aimons à le croire, et si tout honnête homme est intéressé à la réparation d'une injustice, à quelle occasion la fausseté en est-elle dévoilée? On a publié une lettre qui renferme ces assertions. Sans cette lettre, la réponse qui les détruit, qui tout au moins les balancera même pour les gens à prévention, n'aurait pas paru, et l'accusation jouirait longtemps encore, toujours peut-être, d'un grand crédit.

Laissez donc tout écrire, laissez tout publier, o vous ! qui

l'augmenter de ses efforts; aucun de nous ne devait donc être étranger à son succès. Ceux qui le connaissaient avaient dû voir qu'il était alors le seul consacré à naturaliser insensiblement parmi nous ces grandes vérités politiques qui avaient assuré une constitution à l'Angleterre, et qui devaient en donner une à la France; que c'était le seul où ces vérités fussent développées avec autant de force que de clarté. »

Mémoires de Brissot, tome III, p. 63.

1. *Analyse des Papiers anglais*, t. I, p. 231 et n° 9.

aimez la vérité; croyez qu'à la longue elle seule surnage; croyez que les libelles ne sont à craindre que là où la liberté de la presse n'existe pas. Les restrictions en ce genre, ainsi que dans tous les autres, ne gênent que les honnêtes gens, comme la contrebande ne sert que les fripons. Il en est de cette précieuse liberté comme de la lame célèbre qui seule pouvait guérir les blessures qu'elle avait faites.

Mais si ces principes sont vrais pour toutes les classes de citoyens, combien ne le sont-ils pas davantage pour les Gens de lettres! Objets d'une ardente rivalité, persécutés par les uns, enviés par les autres, haïs de leurs confrères, tour à tour satellites et victimes d'un amour-propre, avec lequel il est presque impossible de composer, que n'auront-ils pas toujours à reprocher aux *on dit* qui circulent dans les cercles? Et comment pourraient-ils désirer de n'être jugés que là?

Etrange détour de l'amour-propre! ils veulent la célébrité, et ils craignent les rumeurs dont se compose la célébrité, jusqu'à ce que, purifiée par le temps, elle conduise à la gloire. Et qu'est-ce que ces *on dit* perfides, mais passagers auprès de la gloire qui attend infailliblement le vrai mérite qui s'est manifesté? L'harmonie la plus parfaite est toujours troublée plus ou moins par des sons discordants; mais quelle que soit leur intensité, de tels sons n'arrivent qu'à l'oreille obtuse de l'ignorant qui se tient trop près du concert. Les autres, plus faibles à leur naissance, mais forts dans leur union, produisent un charme irrésistible sur les amateurs sensibles qui se tiennent à une juste distance.

Ah! les calculs de la Justice sont les seuls bons; que les Gens de lettres, comme tous les hommes publics, soient comptables de leur morale privée uniquement à ceux qui ont des rapports privés avec eux: mais qu'ils ne se refusent pas à défendre publiquement la morale de leurs écrits. Eh! s'ils n'ont rien à craindre de l'épreuve de la discussion, quelle terreur les calomniateurs pourraient-ils leur inspirer? Vaudrait-il mieux que ceux-ci frappassent en silence? Non,

non, l'homme pur ne saurait jamais ni redouter, ni récuser le tribunal du public. Et certes, il se manque à lui-même, l'Homme de lettres, qui, dans quelques suppositions, dans quelques circonstances que ce soit, désire de supprimer un livre, un libelle, une satire, une imputation, une calomnie imprimée. Il doit trop bien savoir que les avantages innombrables de la liberté de la presse, sans laquelle il ne peut exister ni instruction, ni constitution, ni nation véritable, ne lui permettent pas d'y admettre la plus légère restriction, sous le prétexte de la licence qui en peut résulter. Ces ménagements coupables ne conviennent qu'à ceux qui veulent hébéter l'espèce humaine.

Nous ne croyons donc, ni que M... ait à se plaindre de nous, ni même que la lettre insérée dans notre Recueil doive lui paraître un mal, quand nous y admettons avec empressement sa réfutation d'une main faite pour l'honorer, comme pour servir utilement toutes les causes dont elle se charge. Les Rédacteurs d'un Journal ne sauraient être comptables des personnalités indirectement attachées à de graves reproches, fondés sur une sorte de notoriété publique ! Sans doute ils ne peuvent en aucun cas attaquer la morale privée. Une telle juridiction serait aussi inique qu'absurde ; mais la morale publique de l'Écrivain doit toujours être soumise à leur censure. Ses principes sont-ils bons ? Ils n'auront pas la force de les détruire ; funestes ? Ils doivent user, abuser même s'il est possible des armes de la vérité. On leur adresse une lettre, qui défend avec énergie les droits de l'humanité contre un Livre profondément coupable et dangereux, écrit avec adresse, avec astuce, par un homme qui ne s'est point nommé, mais que la notoriété publique désigne. Faudra-t-il attendre avant d'imprimer la Lettre utile, que cette notoriété, qui n'est qu'une très grande probabilité, se soit tournée en certitude ? Mais le mauvais livre produira son effet, servira les méchants, séduira les faibles, et son auteur jouira impunément de son crime ; que doivent donc faire en pareil cas les Rédacteurs d'un Journal ? Admettre la Lettre, puisque les principes en sont sévèrement honnêtes, et quant à l'imputation indirecte du Livre,

et à toutes celles qui pourraient en dériver ; les admettre encore, puisqu'ils ne peuvent rester dans l'erreur à cet égard, que par la faute de l'homme, qui rougit de se voir adresser mal à propos de tels reproches, et ne rougit pas de les laisser sans réponse. Celui-ci, nous l'avons vu, celui-ci peut même y gagner ; comment ne lui serait-il pas agréable d'être défendu contre des assertions odieuses qui ont pris de la consistance? Car enfin, ces bruits sourds que sème l'envie, et que l'oisiveté propage, forment trop souvent les réputations, et le plus malheureux à coup sûr n'est pas celui qui, provoqué publiquement, quoique d'une manière indirecte, peut saisir une occasion publique de se justifier, quand toutefois, ce qui vaut mieux encore, il n'est pas prévenu par ses amis.

Quoi qu'il en soit, nous acceptons le désaveu de l'abominable ouvrage imputé à M.... Nous croyons ce désaveu aussi convaincant que sincère, puisque la théorie de la tolérance concorde parfaitement avec les principes répandus dans les divers écrits de l'accusé. Mais quand bien même quelque malveillant ne serait pas aussi facile que nous à persuader, nous croirions encore devoir accepter avec empressement le désaveu de M.... A Dieu ne plaise que nons ressemblions à ces dévots, qui ont eu la stupide maladresse d'accuser d'irréligion les Hommes les plus célèbres, lors même que ceux-ci étaient *innocents* ; ce qui a prodigieusement nui à la saine Doctrine du Christianisme, et fait imaginer aux Incrédules la ridicule et scandaleuse distinction, entre la *foi* et la *bonne foi*.

Nous méprisons, nous abhorrons les fraudes pieuses. Nous nous trouverons toujours heureux de compter un talent de plus dans la bonne cause, et soit que le repentir, dont le souverain Juge a fait la *vertu des mortels*, nous ramène un écrivain recommandable, soit qu'il n'ait jamais cessé de combattre sous les drapeaux de la justice et de la raison, nous serons ses frères d'armes, nous nous unirons à lui de toute la chaleur de notre âme.

M... est certainement un homme très capable d'influer sur l'opinion publique ; et nous en félicitons la Patrie,

depuis que nous savons qu'il est le premier même d'entre les premiers, dans les ouvrages duquel on trouve un mot profond et sentimental d'un prince cher à la Nation, de M. le Dauphin, père du Roi : on parlait de faire acquérir à la France quelques petits Etats ; la FRANCE, dit-il, la France n'a besoin que d'ETATS GÉNÉRAUX... Son auguste fils paraît l'en avoir cru ; et certes il n'éprouvera jamais mieux, qu'en exécutant son projet sublime, que la justice est prudence, et la bienfaisance richesse.

Que M... persévère dans de tels principes ; et c'est avec la fervente sincérité qui nous caractérisera toujours, que nous formerons des vœux pour qu'il conquière de toutes les manières les plus chères à son amour-propre, l'estime universelle, le suffrage de ceux qui ont le droit d'en donner, et qu'il ne croie jamais avoir à se plaindre de nous[1].

2

L'Analyse des papiers anglais ayant publié une lettre sur les Etats-Généraux, Mirabeau fit une réponse brève et forte.

Sur les Etats-Généraux de France.

Paris, 1er avril 1788.

Je fis, il y a cinq ou six ans, monsieur le Comte, l'acquisition d'un manuscrit en trois volumes, *in-folio*, contenant un répertoire alphabétique de Jean *Goureau*, seigneur de Palluaux, mort subitement à Angers, le 6 novembre 1698, âgé de 75 ou 78 ans, comme on l'apprend par un avis qui est en tête du premier volume, enrichi d'un beau portrait de l'auteur, dessiné à l'encre de Chine. Dans son répertoire, *Goureau* a rassemblé, sous différens titres ou articles, une multitude de remarques curieuses et d'anecdotes sur l'histoire et la littérature, sur le droit public, la morale, la physique, etc. Le premier article de ce Dictionnaire est *Abstinence* ; le second, *Action* ou Geste ; le troisième, *Admiration* ; le quatrième, *Adoption*, etc. Dans les circonstances présentes, vous jugez bien que j'ai ouvert mon livre au mot ETATS ; et comme il m'a paru assez curieux, j'ai l'honneur de vous en faire passer une copie fidèle que voici...

1. *Analyse des Papiers anglais*. tome III, p. 520 et suiv.

Etats.

« Dans les assemblées des Etats, il y a toujours quelques-uns qui font souvenir aux autres des droits anciens et naturels des peuples contre lesquels ils ne peuvent point s'imaginer qu'il y ait prescription.

« En la deuxième séance des Etats de Bloye le 17 janvier, l'archevêque de Lyon, Piérre Despignac, Orateur du Clergé, et le Baron de Seneley de la noblesse, commencèrent leur harangue à genoux, leurs Députez estant debout et découverts; mais dès la seconde parolle on les fit lever, et leurs députés s'assirent et se couvrirent. L'Orateur du Tiers-Etat, l'Huissier Provost des Marchands de Paris, avait été traité de même aux Etats d'Orléans. Mais cette fois on le laissa près de demie heure à genoux, et ses députez touiours debout et nües testes.

« Dans cette assemblée, on y demanda absolument l'élection des bénéfices sans en rien remettre à la volonté du Roy.

« On y supplia le Roy de deffandre tout autre exercice de relligion que de la catholique, ce qui passa de deux suffrages seulement.

« Dans les assemblées généralles des Etats ou autres, il faut que chacun dépose toute hayne et quon nayt point d'autre passion que celle du bien public dans lequel est contenu celui des particuliers.

« Il y a des loys fondamentalles du Royaume qui veut que les Etats n'ayent que voix délibérative pour dresser leurs cahiers, et les présenter en toute humilité au Roi, qui les examine dans son conseil, pour ordonner ensuite ce qu'il trouvera juste et raisonnable. Ils ne font pas la loi au Prince, qui est et leur chef et leur Maître, comme les Electeurs de l'Empire par certaines capitulations, la font aux Empereurs d'Allemagne qui sont les Chefs, et non pas les Maîtres de l'Empire; mais, au contraire, ils la reçoivent de leur Roy, auquel ils font seulement de très humbles remontrances par les cahiers qu'ils lui présentent. »

Il ne m'appartient pas, monsieur le Comte, de faire aucune réflexion sur cet article, et en particulier sur son dernier paragraphe. J'observe seulement que M. *Goureau* paraît, par la totalité de sa compilation, avoir été également instruit dans l'histoire et dans notre Droit public; qu'il avait été envoyé par le Roi auprès du Grand Seigneur; que lié d'amitié

et d'intérêts avec le surintendant *Fouquet*, il fut enveloppé dans la disgrâce de ce Ministre; qu'alors il fut obligé de s'enfuir, et qu'il se retira, sous le nom de *Royer*, à Angers, d'où il entretint jusqu'à sa mort une correspondance avec *Pelisson*, Mlle de *Scudéry* et autres gens de lettres, par qui il apprenait les nouvelles de la Capitale dont il faisait part à l'Evêque d'Angers (Arnauld) qui avait beaucoup d'amitié pour lui. Ainsi l'opinion d'un homme tel que *Goureau* me paraît devoir être de quelque poids.

J'ai l'honneur d'être, etc. L'abbé de SAINT-L...

Je suis d'un avis entièrement différent de celui qu'énonce ici l'Auteur du Manuscrit. On verra dans une Histoire des Etats Généraux que je compte publier avant l'Assemblée Nationale, à moins que sa convocation, tous les jours plus nécessaire, tous les jours plus pressée, plus infaillible, ne m'en ôte la possibilité, combien est fausse en droit public cette maxime du Président Hénault, et de tant d'autres publicistes, que les Etats-Généraux du Royaume n'ont que la voix de la remontrance et de la très humble supplication. Non, le pouvoir arbitraire n'a jamais été le droit public de la France, et s'il l'eût été, les grandes calamités qu'il nous a fait souffrir seraient la juste expiation de cette turpitude nationale; mais qu'en pourrait-on conclure contre les droits à l'exercice desquels il est également de la bonté et de la sagesse du Roi de nous appeler? Qui ne sait aujourd'hui que toute la différence d'un Etat à l'autre ne peut rouler que sur la forme du pouvoir exécutif, et nullement sur la nature de l'autorité souveraine, qui doit partout être la même, et ne résider que dans la volonté générale, la seule qui ne peut point s'écarter du but social? Qui ne sait que les conventions, soit expresses, soit tacites, qui livrent des êtres intelligents à la volonté arbitraire d'un seul, sont absurdes et nulles de plein droit? Qui ne sait enfin qu'il ne s'agit plus de ce qui a été fait, mais de ce qu'il importe de faire[1]?

1. *Note communiquée, ainsi que ce morceau, par M. le comte de Mirabeau.* (A. D. P. A.)

XXVII

SUITE DE LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE[1]

L'année 1788 fut pour Mirabeau un temps d'attente, où dans le trouble des événements, il ne savait pas s'il devait être agent du ministère[2] ou bien se préparer à jouer un rôle politique dans l'assemblée nationale, de plus en plus urgente et nécessaire. Il travaillait à la revision du manuscrit et à la correction des épreuves de son ouvrage sur *la Monarchie prussienne*, publiant en outre des écrits de circonstance[3], et il gardait le contact avec M. de Montmorin, auquel il adressait des lettres et de longues notes sur la conduite à tenir dans une situation politique difficile et fort complexe.

La suite de la dénonciation de l'agiotage n'était guère que le procès de la Compagnie royale d'assurances et la défense

1. Suite de la dénonciation de l'agiotage, par le comte de Mirabeau, 1788, in-8, p. 1 à 81, arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 3 novembre 1787, p. 82 à 90. Epigraphe :

De saluta publica nil desperandum.

De Bourges collabora à la *Suite de la Dénonciation.*

2. Après avoir refusé de servir le ministère contre les Parlements, il publiait cependant à la fin du mois d'avril 1788, sur la demande de M. de Montmorin, une brochure anonyme, Réponse aux alarmes des bons citoyens, in-8, s. l., p. 3-49, où il attaquait les prétentions des parlementaires.

3. *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre, suivies de réflexions sur les effets de la sévérité des peines et sur la législation criminelle de la Grande-Bretagne*, imité de l'anglais, par le comte de Mirabeau, in-8, s. l., p. 128. 1788. C'était la traduction et l'adaptation d'un écrit de sir Samuel Romilly.

d'une société concurrente, la Chambre d'accumulation, où son ami Panchaud avait des intérêts. Cependant Mirabeau y renouvelait ses attaques contre les privilèges exclusifs, les monopoles et le jeu sur les actions.

PRÉFACE [1]

Quand je me suis imposé le devoir d'approfondir ces funestes secrets de banque, de finance et d'agiotage, que tant de bons citoyens se font un point d'honneur d'ignorer, certes je n'avais pas un attrait naturel pour ce genre d'étude, mais le délire de l'avarice tourmentait les esprits. L'introduction des hauts dividendes dans le régime de la caisse d'escompte, systématiquement liée avec tous les agioteurs, soit nationaux, soit étrangers ; la dangereuse prépondérance de cette compagnie colossale, qui, viciée jusque dans ses principes, pouvait décourager toutes les industries honnêtes et productives, et dépouiller la France d'une importante partie de son numéraire, enfin le rétablissement de la compagnie des Indes, nous menaçaient des mêmes excès qui avaient troublé la France, lors de la création de la Banque Law et de la compagnie du Mississipi.

Le danger était pressant et le devoir impérieux. Dans la détresse publique, tout citoyen est orateur, tout citoyen est magistrat. Plaignons celui qui, consterné de l'étendue des maux, les croit inguérissables ; mais maudissons l'homme insouciant qui pense avoir trouvé le remède, et n'ose le publier. Fontenelle et surtout Voltaire ont peut-être regretté, toute leur vie, de n'avoir pas combattu, dès l'origine, ce système désastreux qui fit le malheur de cinq cent mille familles. C'est parce que je n'ai pas les talents de ces hommes célèbres que j'ai dû enchérir sur leur courage. Il est des palmes pour le courage, comme pour le génie.

Mes espérances n'ont pas été entièrement déçues. Les provinces se sont préservées de la contagion. Un grand nombre d'hommes qui allaient céder au torrent, ont été con-

1. Pages 1-6.

vaincus que l'agiotage est, de tous les jeux, le plus malhonnête, le plus inégal, pour quiconque ne professe pas l'indifférence absolue des moyens ; le plus capable d'engloutir en un moment, et sans retour, la fortune la mieux établie, de ruiner les familles, de détruire tout esprit public, de blaser sur toutes les jouissances, d'altérer tous les sentiments, de corrompre toute morale, de faire violer les engagements les plus sacrés, de dissoudre tous les liens sociaux.

A la vérité quelques banqueroutes ont signalé, ont suivi la dénonciation de l'agiotage; mais quand ce ne serait pas une grande et salutaire leçon que la chute de ces fortunes du jeu, de ces trésors d'un jour si soudainement acquis, si hâtivement dissipés; quand il ne serait pas profondément utile que l'événement eût rendu notoire à tous, incontestable pour tous, qu'au sein de l'agiotage, il n'est de profit que pour les usuriers qui prêtent aux joueurs, pour les courtiers qui ramassent l'argent des cartes, et pour les vils objets de la corruption qu'enfante, que nourrit, que soudoie, que multiplie l'ivresse d'un gain subit; ces banqueroutes n'en ont-elles donc pas prévenu de plus affligeantes? Lorsqu'une fois l'ordre social est troublé, quelle autre qu'une main divine pourrait remettre tranquillement à leur place les hommes et les choses? Je ne suis donc pas plus coupable de ces banqueroutes, quoique je les aie prédites, qu'humilié de n'avoir pu convertir un seul agioteur.

Il ne faut qu'un peu d'expérience et beaucoup de philanthropie pour exercer avec succès la médecine préventive. S'agit-il de guérir une maladie invétérée, c'est quelquefois le triomphe, mais plus souvent le désespoir de l'art.

Dans mes premiers travaux contre l'agiotage, il fallait, pour effrayer par l'exemple, buriner le nom des coupables. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les odieuses suites de la démence que je poursuis, sont concentrées dans la capitale; et puisqu'il m'est complètement impossible de corriger les agioteurs de profession, je ne crois plus nécessaire de les nommer. Pourquoi faire le mal même le plus léger à des fous, sans l'espoir de leur être utile? Mais, en épargnant les personnes, je dois dévoiler les choses: en tai-

sant le nom des conspirateurs, je dois éventer leurs complots, je dois poursuivre l'agiotage dans ses derniers retranchements, en dénonçant à l'opinion publique une compagnie avide et exclusive [1], dont l'aveugle intolérance attaque, dès son berceau, une association [2] utile, amie de la concurrence et modérée dans ses prétentions.

Le chapitre VIII contient une déclaration politique de Mirabeau qui est capitale. Il écrivait au major Mauvillon : « J'ai toujours cru qu'entre le Roi et le parlement, il y avait un pauvre petit parti obscur, appelé la nation, dont les gens de bon sens et de bonne foi devaient être. Mais, mon ami, ce que je pourrais dire de plus fort à cet égard ne saurait être aussi décisif que le chapitre VIII de la dénonciation de l'agiotage (c'était la *Suite de la Dénonciation* dont voulait parler Mirabeau) que je vous ai adressé, avec quelques autres brochures de moi, dans mon avant-dernier, si ce n'est dans mon dernier envoi. Vous y trouverez ma profession de foi précise, et si vous ne la trouvez pas indigne d'être traduite, vous me ferez plaisir de l'adresser au *Journal de Berlin* [3]. »

VIII

Remède général aux maux de l'Etat [4].

Lorsque dans un pays extrêmement riche par la nature,

1. La compagnie des assurances sur la vie, établie par arrêt du Conseil du 3 novembre 1787.

2. La Chambre d'accumulation projetée; mais non encore établie par arrêt du Conseil du 29 mars 1788.

3. *Lettres du comte de Mirabeau*, lettre du 21 août 1788. Dans une lettre précédente, Mirabeau avait écrit au major : « Vous saurez peut-être avant de recevoir cette lettre que nos Etats-Généraux sont convoqués pour le 1er mai 1789. L'arrêt du Conseil est publié d'hier. C'est un pas d'un siècle que la nation a fait en 24 heures. Ah ! mon ami, vous verrez quelle nation ce sera que celle-ci, le jour où elle sera constituée; ce jour-là le talent sera aussi une puissance. J'espère qu'à cette époque vous entendrez parler favorablement de votre ami. Remarquez ma profession de foi dans le 8e chapitre de la suite de la dénonciation de l'agiotage que je vous fais passer avec d'autres brochures (11 août 1788.)

4. Pages 66-81.

mais surchargé du poids immense de dettes accumulées, les désordres de tout genre, introduits dans les finances par des ministres impérites et déprédateurs, le système meurtrier des emprunts sans impôts, qui fait l'admiration des ignorants, et l'effroi des sages; et la crise où se trouve l'Etat, l'obscurité profonde qui couvre la situation de ses finances, une inégalité mal connue, mais certaine, entre ses revenus et ses charges, ont rendu inévitablement nécessaire un nouvel ordre de choses; la nation peu instruite est fatiguée, dégoûtée, effrayée des impôts, et tout crédit paraît perdu. Ce n'est qu'au denier le plus onéreux que le gouvernement peut obtenir des usuriers quelques secours incertains et précaires, car la plupart de ceux qui se présentent à lui comme des prêteurs, ne sont que des emprunteurs qui, ne pouvant tirer nul parti de leur papier, préfèrent de l'échanger contre celui de l'Etat. Eh! quelles économies n'absorberait pas alors la fâcheuse nécessité des emprunts à des taux excessifs! Considérez surtout quels changements ont été introduits dans les mœurs, par le système des emprunts viagers qui a naturalisé dans la capitale cet égoïsme étranger à la reconnaissance et à la crainte du déshonneur; cet égoïsme, fléau de l'amitié, poison de la sensibilité, cet égoïsme propagateur du célibat, qu'on a vu, au mépris de tous les devoirs, accourir à la bourse, ses champs et ses châteaux à la main; cet égoïsme qui, après avoir grossi ses trésors des trésors publics, insulte ouvertement à la misère des peuples, en attaquant, à la fois, la patrie, la société, la nature.

Que de maux à la fois! Mais donnez à ce pays une constitution, oh! que de grandes, fécondes, intarissables richesses va vous prodiguer ce sol que vous croyez épuisé, ce peuple qui vous paraît découragé! Rendez la dette vraiment nationale, en intéressant les sujets à la reconnaître par la certitude qu'ils décréteront désormais eux-mêmes leurs tributs; substituez le crédit de l'état à celui de ses ministres; établissez sur le droit du refus la confiance et le désir de donner; fondez sur les impôts que vous n'obtiendrez jamais d'une manière plausible, généreuse et vraiment efficace, qu'en laissant aux contribuables le soin de les voter, et

celui de les répartir, les indubitables hypothèques, les emprunts nécessaires pour amortir, changer de nature, liquider, alléger la dette, la rendre mobile et temporaire, et profiter ainsi des avantages que ce pays, une fois muni d'une constitution, aura même, à cet égard, sur la Grande-Bretagne, dont la dette cohérente, une et permanente, demande des efforts énormes pour en soulever la plus légère partie, et tout sera possible, tout sera facile. Eh ! cette Grande-Bretagne, si étonnante par l'incalculable abus de son crédit, a-t-elle jamais eu d'autre levier pour supporter ses charges énormes, et déployer sa puissance, que le droit de voter ou de refuser l'impôt, et le respect inviolable de la foi publique ?

L'expérience de tous les temps, de tous les lieux, dit assez si l'influence de ces deux grands ressorts est douteuse. La Turquie est le pays le plus esclave de la terre ; le peuple n'y paie rien : le despote n'y a nul crédit. La nation anglaise est la plus libre de l'Europe, elle accorde incomparablement plus de tributs que toute autre, et le gouvernement y jouit d'un crédit sans bornes.

Une constitution, voilà donc la base de toute économie, de toute ressource, de toute confiance, de toute puissance !

Ils seraient tout à fait ignorants de la nature des choses et des hommes, ceux qui croiraient que l'autorité royale peut être affaiblie par ce qui augmentera d'une manière incalculable sa puissance ; ils seraient plus, ils seraient les criminels calomniateurs d'une nation généreuse, d'un peuple adorateur de ses souverains, dont le dévouement, souvent trop aveugle, ne connut jamais de bornes, et se signala par des exemples que n'offrirait l'histoire d'aucune autre nation. On parle sans cesse des secours qu'il faut lui demander. Ce ne sont point des *secours* que décrétera la nation, le jour où elle sera assemblée, ce sera le remède efficace et complet des maux de l'état, qui sont tous renfermés dans le désordre de ses finances. Malheur à qui parlera alors de *secours* ! Malheur à qui hésitera sur tous les sacrifices nécessaires pour maintenir la foi publique, l'honneur national, et rétablir nos affaires au dedans,

notre considération au dehors; le jour où il s'agira de stipuler les échanges qu'on offrira au souverain, en retour d'un si bel acte de justice et d'utilité!

Vous qui, tantôt vendus, tantôt acheteurs, croyez que l'on commerce aussi de l'amitié, dites encore, dites quel intérêt m'a dicté ces dernières pages; analysez le venin qu'elles contiennent; montrez mes intentions perverses dans toute leur turpitude...

Ah! croyez-moi, efforcez-vous de trouver un crime dans mon silence, mais ne le cherchez jamais dans mes écrits : ils sont trop au-dessus de vos atteintes. Peut-être ils ne résisteront pas à la lime du temps; mais ils braveront toujours la dent de la calomnie. L'injustice passagère des esprits légers ou mécontents, qui prennent les bruits du jour, ou l'humeur des contrariétés privées, pour l'esprit et l'opinion publics, ne me découragera pas dans la carrière que j'ai entrepris de fournir. Justice me sera faite; le temps la rend à tous. Eh ! que serait-ce donc que quinze années consacrées à la publication des vérités les plus périlleuses que jamais Français ait professées, si elles ne donnaient pas le droit de n'être déclaré apostat de ses propres principes qu'alors qu'on les a démentis.

Non, non, si je n'ai point écrit, si je n'écris pas dans ces moments de fermentation et de partialités, ce n'est pas que mon parti ne soit pris, ou que je craignisse de l'avouer, ce n'est pas qu'entre le fanatisme parlementaire[1] qui excite ma pitié, et la servile déférence au signal de l'autorité qui me ferait horreur, je ne susse conserver mon indépendance, et déclarer mon opinion particulière, c'est que, convaincu comme homme des bonnes intentions du gouvernement, je ne me dissimule pas qu'au milieu de la grande et salutaire révolution qu'il vient de commencer, il reste de justes sujets d'alarmes à une nation trop souvent trompée, et surtout trop souvent déçue par l'instabilité des principes de l'administration.

1. Les amis de Mirabeau lui avaient reproché son écrit *Réponse aux alarmes des bons citoyens* publié contre le Parlement à la demande du ministère.

Dans mon opinion personnelle, la guerre aux parlements ne doit être faite qu'en présence de la nation. Là, et seulement là, ils peuvent et doivent être circonscrits dans leur caractère de ministres de la justice. Là, et seulement là, ils seront par la force des choses réduits à leur véritable stature. Toute leur force est dans la détresse du gouvernement et le mécontentement des peuples ; commencez donc par faire disparaître ce mécontentement et cette détresse ; la méfiance publique, les embarras du fisc, les difficultés de tout genre s'évanouiront le jour de la convocation d'une assemblée nationale, et les corps judiciaires qui n'ont feint de la provoquer que pour obtenir de meilleures conditions du gouvernement, seront un hors-d'œuvre dans la constitution nationale.

Mais si, à la place des droits qu'ils ont usurpés, les Français ne voient pas naître une constitution sanctionnée par leur consentement, nul d'entre les honnêtes gens ne voudrait effacer les derniers vestiges de nos libertés mourantes. Si la volonté d'un seul devait faire désormais la loi, pourquoi nous mêlerions-nous des disputes qui s'élèvent entre le monarque et les mandataires de son autorité? Qu'aurions-nous à perdre à cette guerre? Ou plutôt, comment ne serions-nous pas tentés d'encourager la résistance des seuls corps qui aient conservé le droit de composer avec cette terrible volonté?

Je n'ai jamais varié dans ces principes, et malheur au citoyen qui ne les avouerait pas.

A la vérité, les parlements sont abattus, et la constitution n'existe pas; elle ne peut naître qu'au sein des Etats généraux, et ceux-ci ne peuvent pas être assemblés en un instant. C'est là le grand inconvénient du plan qu'on a suivi. La constitution n'est pas, mais tout la présage, tout la prépare, tout conspire tellement à la hâter, que la précipitation est ici plus à craindre que les délais. Peut-être aurait-elle obtenu un succès plus complet, la conduite qui aurait mis le gouvernement à même de se passer du parlement par le fait jusqu'aux Etats généraux, sans montrer la hâte de s'en passer par le droit, hâte excusée sans doute par l'anarchie

trop véritable où l'incroyable délire des parlements précipitait le royaume; mais hâte malheureuse, qui seule a fait douter qu'on voulait réellement assembler la nation.

Cependant, parce que dans mon opinion le gouvernement n'a pas pris le meilleur parti, devais-je contrarier de ma voix le bien qu'il a commencé, le décourager de celui qui lui reste à faire, concourir avec tant d'insensés à préparer le règne de la force, à provoquer la tyrannie? Devais-je appuyer et propager des soupçons que je ne partage pas?

Eh! comment croirais-je en effet que l'on ôtera à la nation le fantôme qu'elle a longtemps regardé comme le gardien de ses droits, sans l'appeler à en surveiller elle-même la conservation et l'exercice? qu'il se trouvera un mortel assez présomptueux pour ordonner à vingt-quatre millions d'hommes une constitution malgré eux? Qu'un ministre osera conseiller ou saura persuader au monarque de repousser le vœu unanime d'un grand peuple, et rendre ainsi notoire à tous, dans un siècle de fermentation et de lumières, qu'un souverain légitime, très absolu, vise au despotisme, qu'il prétend au pur et simple arbitraire? Certes, il serait bien téméraire, celui qui répondrait que dans des circonstances exagérées par la méfiance publique, envenimées par les malveillants, un tel plan n'exciterait pas d'insurrection, et s'il en arrivait une, est-il donné à la sagesse humaine d'en calculer les suites?

Supposez au contraire un système vraiment national, tout s'applanit de soi-même. Le Roi, plus puissant, mieux obéi que jamais, ne trouvera parmi toutes les classes de ses sujets qu'espoir et docilité. Au premier mot solennel qui indiquera l'époque précise d'une assemblée nationale, les bons citoyens, les hommes paisibles, les Français qu'on ne parviendra jamais à dégouter de la monarchie, parce qu'ils savent que la France est géographiquement monarchique, se rangeront à l'envi du côté de l'autorité : les hommes turbulents, les corps inquiets perdront tous moyens d'exciter le plus léger orage. Enfin, et pour tout dire dans un mot, il n'y a de difficulté grave à craindre dans la crise où le royaume parait plongé, que celles qui résulteraient de cette

terrible maladie des ministres, de ne pouvoir pas se résoudre à donner aujourd'hui ce qui leur sera infailliblement arraché demain.

Il est impossible que ces vérités simples aient échappé au gouvernement; s'il voulait tromper, il ne tromperait que lui; car enfin les ministres et le souverain même passeront, mais la France restera, et c'est un trop bel héritage pour le compromettre, ou pour l'amoindrir. Il est impossible qu'on y veuille substituer la puissance de la baïonnette à celle des lois, les ressources de l'oppression à celles de la confiance, le crédit des exacteurs à celui de la nation, il est impossible qu'on ne recoure pas aux États généraux, ne fût-ce que comme à la dernière ressource de nos finances, et Louis XVI n'a pas mérité que, dans une si grande révolution, on lui supposât une vue si courte, un sentiment si aride.

Voilà ma profession de foi; je la crois sans équivoque. Je ne l'ai pas rendue plutôt publique, ici même, je ne la développe point encore autant qu'elle pourrait l'être, parce que je ne crois pas qu'il soit temps de rien publier sur les États généraux. L'instruction est trop rare, la fermentation trop grande, l'esprit de parti trop actif, il faut laisser passer les plus pressés, il faut tout entendre, tout résumer, tout prévoir, tout approfondir, et ne pas donner un travail incomplet ou hâté, dans une occasion si imposante, où la nation française va enfin être jugée; car jusqu'ici l'administration nous a trop bien justifiés en nous écartant de toute influence dans le gouvernement, aujourd'hui que la force des choses nous donne cette influence, on pourra prononcer enfin si nous sommes dignes de la liberté.

Pour moi, au prix de toutes les couronnes, je ne me prostituerais pas dans une cause équivoque où le but serait incertain, le principe douteux, la marche effrayante et ténébreuse; mais dans les circonstances publiques, je ne me croirais pas moins coupable envers la nation, si je calomniais l'autorité royale et les intentions du monarque, que si je servais le pouvoir arbitraire ou les vues particulières des ministres.

40.

En dépit des démagogues furieux, comme au mépris des vizirs oppresseurs, s'il en était, je conserverai jusqu'au tombeau cette inflexible indépendance qui seule a fait ma force contre les autres et contre moi-même ; qui seule m'a valu des succès, qui seule peut me rendre utile à mon pays, le jour où sous l'inspiration de ma conscience, et l'irrésistible empire de ma conviction, citoyen pur, sujet fidèle, écrivain vierge, je me jetterai dans la mêlée, et pourrai dire : ECOUTEZ UN HOMME QUI N'A JAMAIS VARIÉ DANS SES PRINCIPES, NI DÉSERTÉ LA CAUSE PUBLIQUE, OU LES INTÉRÊTS SACRÉS DE LA LIBERTÉ.

XXVIII

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE[1]

Dès son premier voyage en Allemagne, Mirabeau avait esquissé le plan de la *Monarchie Prussienne*, et avec la collaboration très active du major Mauvillon, il poursuivit son projet, tenacement, malgré les hasards d'une existence surchargée de besognes et de travaux.

Il semble que Mirabeau ait hésité pour l'emploi qu'il devait faire de la *Monarchie Prussienne*, s'il valait mieux présenter

1. De la Monarchie Prussienne, sous Frédéric-le-Grand ; avec un appendice contenant des recherches sur la situation actuelle des principales contrées de l'Allemagne. Par le comte de Mirabeau. Epigraphe :

Habuerunt virtutes spatium exemplorum.

(Tacite. *Agricolæ vita*, § 8.)

Londres, 1788 : deux éditions : en 4 vol. in-4° ; en 8 vol. in-8°. Avec un portrait de Frédéric II, et un atlas de Mentelle.

De la Monarchie Prussienne devait être primitivement imprimée par Fauche, à Hambourg, le manuscrit vendu 20.000 francs par Mirabeau, mais à la suite de difficultés, l'impression en fut confiée à Le Jay fils, associé pour cette édition avec Volland, Desenne et Fauche.

Mirabeau avait demandé à M. de Montmorin d'en autoriser la publication, au moins tacitement (lettre du 8 octobre 1787), mais il semble, d'après la correspondance avec Mauvillon, que les tractations à ce sujet eurent diverses chances. *De la Monarchie Prussienne* ne parut en effet qu'à la fin d'août 1788 : on avait commencé à tirer en mai.

son manuscrit comme un vaste rapport sur une puissance étrangère, au gouvernement français, ou bien le rendre public en l'éditant [1]. C'était, dans l'esprit de Mirabeau, un ouvrage qui devait lui assurer un poste conforme à son talent et à son ambition [2], ou bien affermir sa réputation d'écrivain politique qui n'était soutenue que par des œuvres de circonstance encore discutées.

Il avait mené en Allemagne une enquête fort étendue, mettant à profit ses lettres d'introduction qui lui donnaient ses entrées chez les princes et les ministres allemands, pour obtenir des documents peu connus, des mémoires, des états statistiques, des rapports, toutes pièces qu'il chassait infatigablement et avec succès. Il ne négligeait aucun des livres qui pouvaient être utiles à son grand ouvrage, il les achetait, se les faisait communiquer, interrogeait les hommes qualifiés pour se rendre compte de leurs défauts et de leur valeur. Avec sa bonhomie rusée, sa hauteur naturelle, sa connaissance profonde du maniement des hommes, il se servait des plus humbles ouvriers comme des plus importants personnages [3].

Le major Mauvillon [4] était le metteur en œuvre des docu-

1. « Aimez-moi donc toujours, mon bon ami ; hâtez plus que jamais votre grand travail qui fera de deux choses l'une, ou notre gloire, ou notre fortune ; car si je l'imprime ce sera sous nos noms (dans la préface de la *Monarchie Prussienne*, Mirabeau cite Mauvillon comme un collaborateur), et je vous réponds de l'ouvrage : s'il sert, comme je persiste à le croire, au gouvernement de France, et qu'à ce compte il se le réserve, je ne serai pas placé sans vous, je vous en donne ma parole, et mon plan est déjà fait. (*Lettres du comte de Mirabeau*, Liége, 24 mai 1787.)

2. « C'est toujours l'ouvrage sur la Prusse à la main que je veux aborder M. de Toulouse qui en a une grande attente. » (*Ibid.*, 11 mai 1787).

3. « Ci-joint une note sur le tabac que m'a donnée un vieux reitre d'employé ». (*Ibid.*, Paris, 1er février 1787).

En outre de Mauvillon, Mirabeau eut comme collaborateur pour la *Monarchie*, Laveaux, professeur à l'Académie Caroline de Stuttgart.

4. Mirabeau, très satisfait de la collaboration de Mauvillon, voulait l'associer à tous ses travaux littéraires, après l'avoir arraché au service du duc de Brunswick. Il projetait une enquête sur l'Angleterre, analogue à celle qu'il avait menée pour la *Monarchie Prussienne*, à la mort de son père, ou avec le concours du ministère français, estimant à 20.000 francs ce travail (lettre à Mme de Nehra,

ments recueillis par Mirabeau, et nous avons vu comment il lui indiquait avec précision les idées générales à développer, comment il lui communiquait son enthousiasme.

De la *Monarchie Prussienne* n'est pas la simple compilation que tous les critiques qui ont étudié Mirabeau se sont bornés à citer sommairement, c'est une œuvre exécutée sur un plan bien établi, d'après une conception particulière de l'histoire, économique et philosophique[1]. Basée sur des faits et des statistiques, elle tend à développer des idées générales, et par

13 juillet 1787); il préparait un journal composé de traductions allemandes. « Il est temps, écrivait-il, d'établir un pont de communication entre la philosophie allemande et la philosophie française, et il ne faut pas qu'une entreprise si louable soit abandonnée à des grimauds (lettre à Mauvillon, novembre 1787). Il pensait encore à Mauvillon, pour la partie allemande, lorsqu'il espérait créer à Paris un journal où seraient reproduits les meilleurs extraits des journaux d'Europe. (*Lettres du comte de Mirabeau*, septembre 1788.)

1. Voici la division de la *Monarchie Prussienne* : Dédicace. Préface. Catalogue des livres allemands que l'auteur a eus sous les yeux et compulsés pour exécuter cet ouvrage. Evaluation des monnaies, poids et mesures. Livre I. Considérations générales sur l'élévation de la maison de Brandebourg. Livre II. Géographie et population. Livre III. Apiculture et productions naturelles. Mémoire sur les produits du règne minéral de la *Monarchie Prussienne* et sur les moyens de cultiver cette branche de l'économie politique. par M. de Heinitz, ministre du département des Mines. Livre IV. Manufactures. Livre V. Commerce. Livre VI. Revenus et dépenses. Appendice du sixième livre ou pièces relatives à la régie générale des droits du roi de Prusse. Sur de La Haye de Launay, régisseur général des droits du roi de Prusse. (De La Haye de Launay répondit à cet appendice, et sa réponse existe à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits : *Justification du système d'économie politique et financière de Frédéric II, pour servir de réfutation à tout ce que M. le comte de Mirabeau a hasardé à ce sujet dans son ouvrage de la Monarchie Prussienne*, par le conseiller intime et administrateur général de ses droits, de La Haye de Launay. — L'exemplaire de la Nationale contient des feuilles intercalaires où sont rétorqués les arguments de la justification. Ni l'écriture, ni le style ne sont de Mirabeau.) Livre VII. Affaires militaires. Appendice du septième livre ou principes de la tactique actuelle de l'infanterie des troupes les plus perfectionnées, avec des considérations sur les particularités de la tactique de la cavalerie. Tactique Prussienne. Livre VIII. Religion, instruction, législation, gouvernement, résumé et conclusion. — Appendice : Considérations sur la situation de quelques-

la critique du gouvernement de Frédéric II, à déterminer les règles de l'administration des États européens, selon des principes de tolérance et de liberté.

En outre de la revision du texte de la *Monarchie Prussienne*, certaines parties sont entièrement de Mirabeau, et nous donnerons la conclusion, qui est en quelque sorte la synthèse de l'ouvrage [1].

Résumé général et conclusion.

Nous n'avons point entrepris un si vaste ouvrage par ce vain amour de célébrité qui fait désirer de s'associer en quelque sorte à tout grand nom, à tout grand événement. Notre dessein principal n'a pas même été de satisfaire une

uns des principaux Etats de l'Allemagne. Livre 1er. De l'électorat de Saxe. Livre II. Possession de la maison d'Autriche. Livre III. Des Possessions de l'Electeur de Bavière.

Le major Mauvillon traduisit en allemand *De la Monarchie Prussienne*, et publia plusieurs morceaux en français sous son nom : *Système militaire de la Prusse et Principes de la Tactique nouvelle des troupes les plus perfectionnées, extrait de la Monarchie Prussienne* de M. *de Mirabeau*, par M. Mauvillon, Londres, 1788, in-4°.

D'autre part, Mirabeau publiait en une brochure une réfutation de Mauvillon adressée à M. de Guibert : *Lettre du comte de Mirabeau à M. le comte de... sur l'Eloge de Frédéric, par M. de Guibert, et l'Essai général de tactique du même auteur*, 1788, in-8°, p. 67.

A propos de cette *Lettre*, Mirabeau écrivait à Mauvillon : « Dans les brochures que je vous envoie, je joins la lettre sur M. de Guibert, qui ne vient que de paraître, et que j'ai tournée pour mon propre compte, parce qu'il m'eût été impossible sans cette enseigne de faire lire à nos vers luisants une discussion sérieuse » (4 avril 1788). Voir aussi lettres du 1er décembre 1787 et 8 janvier 1788.

1. « Mais, d'autre part, une grande partie de l'introduction, des remarques sur les finances, la littérature, la religion, la législation, sont l'œuvre propre de Mirabeau, de même que la conclusion. On pourrait l'affirmer d'après la forme tout oratoire qu'il y emploie, même si, dans tel ou tel cas, on ne pouvait en fournir la preuve par une conformité avec ses opinions déjà exposées dans des lettres ou ailleurs. Quant à l'accusation qu'on a lancée à Mirabeau de n'avoir été qu'un vulgaire copiste, le texte seul du manuscrit, qui existe encore, démontre d'une façon évidente qu'elle est complètement fausse. » Stern, *La Vie de Mirabeau*, t. I, p. 286, traduction Lespès, Pasquet et Péret.

curiosité naturelle et juste sur l'homme extraordinaire qui a rempli le monde de sa renommée, et sur les états que son sceptre a régis. Qu'il nous soit permis de le dire, nous avons eu un but plus élevé ; nous avons voulu démontrer par les faits, des vérités de première importance, et cependant encore disputées.

Le système physiocratique, ce système si simple, qui place dans la liberté des hommes et des choses tout l'art de les gouverner, a compté jusqu'ici un assez petit nombre de partisans. Les bons esprits le voyant si opposé à tout ce qui s'est pratiqué, forcés de convenir cependant que si le monde pouvait être mieux, il avait été plus mal, et même que quelques pays se trouvaient dans un état de prospérité très réelle ; les bons esprits, disons-nous, ont été arrêtés par les clameurs, soit des hommes qui ont leur intérêt au mal, soit de ceux qui seraient humiliés d'être forcés de renoncer à leurs préjugés, soit enfin de cette foule d'individus qu'un esprit routinier enchaîne à ce qui se pratique journellement. On a donc répondu presque universellement aux sages qui ont découvert les premiers ces nobles vérités, ou aux disciples qui ont eu l'esprit assez juste et assez hardi pour les concevoir et les avouer : « Ce que vous dites paraît très conséquent ; c'est une belle spéculation que votre théorie ; cependant, les faits sont le grand *criterium* en économie politique. Un philosophe qui ne voit que ses méditations, raisonne fort à son aise dans son cabinet ; mais sans la pratique, les plus beaux raisonnements ne servent à rien, et prouvent peu. On ne gouverne point les hommes avec des systèmes ; or, la pratique décide complètement contre vous. Voyez ce roi qui gouverne depuis quarante-six ans son royaume suivant des principes diamétralement opposés aux vôtres ; eh ! bien, avec un état de troisième ordre, il a développé une puissance qui l'a rendu redoutable aux royaumes du premier rang. Il a acquis un grand trésor ; ses provinces sont riches, peuplées, heureuses ; les manufactures se sont élevées chez lui à une splendeur inconcevable. Tous vos arguments et vos calculs hypothétiques ne détruiront pas des faits si frappants. »

Ces discours vagues, et par cela même très attrayants pour le vulgaire, qui craint la fatigue de penser, plus peut-être que toute autre fatigue, nous ont fait prendre la résolution d'examiner les faits mêmes sur lesquels on les fondait. Nous avons puisé ces faits dans les meilleures sources, et dans les ouvrages de ceux qui combattent nos principes; nous les avons pris tels qu'on nous les a présentés, sans jeter aucun doute sur leur réalité. Si des contradictions multipliées nous ont forcé d'en indiquer quelques-unes, en résumant nos déductions, nous n'avons établi aucun de nos raisonnements, aucune de nos preuves sur les doutes que ces contradictions ont nécessités... Eh bien! voici les résultats qu'a constatés l'examen impartial des faits rapportés sur la foi non contestée des auteurs les plus authentiques, les plus prévenus en faveur des opinions contraires aux nôtres, des auteurs que nous seuls aurions intérêt à récuser.

Après avoir indiqué dans notre premier livre les événements historiques où résident les causes ostensibles des accroissements qu'a pris la maison de Brandebourg, et celles de la puissance que Frédéric a déployée aux yeux de l'Europe étonnée, nous avons fait voir dans le second livre, qui traite de la population de ses provinces:

Que les États de la monarchie prussienne n'ont probablement que la très faible population de cinq millions et demi d'habitants tout au plus;

Que les provinces les plus peuplées et les plus florissantes, telles que la principauté de Helberstadt et les États de Westphalie en général, sont précisément celles où Frédéric a versé le moins de dons, au bien-être desquelles il a apporté le moins de soins et de surveillance, où il a établi le moins de colonies et le moins de fabriques;

Que l'affluence des capitaux vers les villes, l'abondance du numéraire, le grand luxe en consommations de tout genre, l'entassement des manufactures, ne font point fleurir une province, n'augmentent point sa population; que les grandes villes, regardées jusqu'ici comme un moyen de féconder du moins les campagnes environnantes,

n'opèrent rien moins qu'un effet pareil; que ce sont des masses mortes. Depuis un siècle, on n'a rien négligé pour attirer à Berlin et à Potsdam les riches consommateurs de la monarchie. Qu'en est-il arrivé? Le nombre des cultivateurs de la Marche n'a pas même augmenté dans une proportion égale à leur propre accroissement... Le nombre des cultivateurs a diminué dans cette province en proportion des habitants des villes! Quelle vérité! Quelle preuve que l'agriculture n'a besoin que d'une bonne législation pour fleurir, et que des lois sages en ce genre sont l'unique moyen de rendre les provinces riches, abondantes en hommes et en productions.

On a prétendu enfin que c'était à ses soins continuels pour la colonisation et pour les fabriques, que Frédéric devait l'accroissement de la population de son royaume. C'est encore là une erreur que nous avons démontrée. Non seulement les provinces qui ont reçu le plus de colonies et de fabriques royales sont les moins peuplées; mais la monarchie prussienne aurait dû, par l'accroissement naturel de la population, parvenir, en supposant même la plus grande somme possible d'êtres humains pour la consommation de la guerre, à un degré de population supérieur à celui auquel elle s'est élevée.

Du livre sur l'agriculture, il résulte que les pays les plus peuplés sont, ou ceux qui ont une bonne agriculture, c'est-à-dire à qui la nature la donne, car dans les États prussiens, la législation tend partout à l'écraser, ou ceux qui cultivent le lin, cette production de la terre à laquelle est attachée une intarissable source de bien-être pour l'espèce humaine. La Prusse orientale doit évidemment sa population au commerce des grains, qu'elle a la permission de faire, tandis que la Poméranie, par exemple, dont le sol est au moins aussi fertile, est peu peuplée, parce que le commerce des grains y est prohibé.

Dans le livre des manufactures, nous avons fait voir que la seule fabrique vraiment grande et florissante, est celle dont le roi ne s'embarrasse pas, à laquelle il ne donne d'autre encouragement que la liberté, savoir, celle de la

toile en Sibérie et en Westphalie. Les fabriques de laine sont considérables, parce qu'elles ont le débouché d'une grande armée, et qu'il faut bien d'ailleurs que les hommes soient vêtus dans un pays si froid. Mais la partie la plus importante de cette fabrication est celle des laineries grossières, qui existerait toujours sans monopoles et sans faveurs, et qui s'élèverait même plus haut avec la pure liberté. Celle des soies, à laquelle la nature répugne, languit malgré l'immensité des dons royaux et le monopole ; et la seule de ce genre qui soit remarquable, c'est celle de Crefeld, que Frédéric a toujours traitée comme étrangère.

Nous avons vu dans le même livre, que les manufactures vraiment utiles et d'un vaste rapport, sont les fabriques libres et séparées, et non les réunies. Nous y avons vu qu'aussitôt que le gouvernement touche à une fabrique, elle tombe ; témoin celle du fer d'Osemund dans le comté de la Marck. En un mot, les faits y démontrent l'évidence, qu'un gouvernement n'a pas d'autre mesure à prendre pour élever toutes les manufactures que le pays comporte à la plus haute splendeur, que de les laisser faire, sans y donner la moindre attention, et que tous les efforts possibles ne produisent rien de stable ni de vraiment intéressant pour celles que le pays ne comporte pas.

Dans le livre du commerce, nous avons démontré que le seul commerce florissant dans la monarchie prussienne, est celui qu'on laisse aller de lui-même (c'est encore celui des toiles) ; que les seuls objets vraiment importants, et qui forment une très grande valeur, sont les productions de l'agriculture ; que les profits de la main-d'œuvre, relativement aux manufactures, ne sont rien en comparaison, et qu'ainsi c'est la plus insensée des mesures que d'opprimer l'agriculture, dans la vue de favoriser les fabriques ; que même le commerce extérieur est peu de chose, en comparaison du commerce intérieur, puisque le seul article des grains que consomment les hommes d'un pays, forme la moitié de la valeur de toute la masse des autres productions. On y a vu enfin que les systèmes réglementaires tuent le commerce ; et que sans celui de la contrebande, les États

prussiens auraient été les plus misérables de l'Europe, grâce à leur législation commerciale.

Le livre des revenus et des dépenses a offert le tableau des maux incalculables et de tout genre que causent les impôts indirects, soit en arrachant infiniment plus au peuple que le trésor de l'État n'en retire, soit par les conséquences physiques et morales qui en résultent. On y a reconnu aussi que l'esprit d'ordre et d'économie répare une assez grande partie des maux même les plus cruels, et que s'il se trouvait joint à l'établissement de l'impôt direct et à la pleine liberté du commerce et de l'industrie, il produirait des effets qui tiendraient du prodige.

Nous avons tâché d'indiquer, dans le livre des affaires militaires, les moyens dont le roi de Prusse s'est servi pour former une excellente armée ; comment elle pourrait être nombreuse, sans avoir recours aux enrôlements étrangers, et quels sont les effets d'une conscription militaire trop forte.

Nous avons démontré enfin, dans le huitième livre, l'excellente influence de la liberté de penser et d'écrire, par le haut degré de perfection auquel se sont élevées les connaissances utiles dans les États du roi de Prusse, et par les effets que ces connaissances ont produits, au premier rang desquels il faut compter un projet de code, tel que n'en possède encore aucune nation. Cependant une révolution si salutaire et si grande s'est opérée sans les secours, sans les encouragements du gouvernement, avec une académie des sciences presque toute composée d'étrangers, où un grand homme, entièrement éloigné des affaires par système et par sagesse, et dont la stature amoindrissait encore ses prétendus collègues, s'élevait au milieu de sujets plus que médiocres qui, assurément, par leurs ouvrages mort-nés, n'ont en rien contribué à répandre la lumière. Frédéric a encore laissé faire à cet égard, il n'en a pas fallu davantage.

Tel est l'instructif ensemble de son administration ; et certes, au milieu de ses erreurs, ses bienfaits tiennent une place sublime. Pour achever de nous en convaincre, don-

nons un coup d'œil à l'influence qu'a exercée ce grand homme, non seulement sur son peuple, mais sur l'Europe et sur son siècle.

Nul monarque ne montra jamais autant que Frédéric le Grand ce que peuvent pour un prince et pour sa nation l'habileté personnelle qu'il possède, et la considération qui en résulte. La gloire de Frédéric inspira aux Prussiens un enthousiasme, un esprit public qui eût honoré des Anglais. Tous concouraient, comme malgré eux-mêmes, à l'énergie d'un gouvernement qu'animait une âme élevée. L'effet en était si sensible, qu'on nommait en Allemagne cette espèce de verve nationale, l'*aiguillon prussien* (*der preussische sporn*). Mais cette influence si glorieuse pour Frédéric, le cède à celle qu'il exerça sur ses voisins ; que dis-je ? sur ses contemporains. Un roi des Vandales et des Cassubes devint en quelque sorte le modèle de l'Europe ; et si les princes connaissaient la vraie gloire, s'ils savaient l'apprécier, combien cet exemple n'aurait-il pas été plus efficace encore! La pusillanimité ou l'ignorance assises sur des trônes, ou trop vastes, ou trop éloignés, se consolèrent de ne pas imiter Frédéric, en se disant ce qu'on ne cessait de répéter autour d'eux : *Il ne convient qu'au roi d'un petit royaume d'en agir ainsi*. Mais il n'en fut pas de même en Allemagne.

Cette contrée est divisée en un grand nombre de petites souverainetés dont la possession ne place pas au-dessus du besoin d'acquérir du mérite, si l'on veut quelque considération au dehors. L'exemple d'un vraiment grand homme n'a donc pas été perdu pour les souverains de l'Allemagne.

Quand ils virent qu'un roi très supérieur à eux tous en puissance, ne dédaignait pas de s'orner l'esprit et de vivre avec des gens de lettres, ils conçurent que les lettres et ceux qui les utilisent, étaient bons à quelque chose, et ils changèrent de conduite envers les instructeurs des humains. Peu de ces princes étaient assez riches pour attirer des gens de lettres étrangers ; d'autres voulurent avoir quelque chose à eux ; quelques-uns même sentirent que le véritable usage des lettres était d'éclairer leurs sujets, et en conséquence, ce

furent les Allemands qu'ils favorisèrent. Les sciences et les lettres acquirent donc une utile et véritable considération. Sans doute une liberté entière leur aurait mieux valu que les caresses hautaines des grands, qui ont de trop bonnes raisons pour vouloir que le rang passe avant le génie. Mais, au défaut de la liberté, la faveur est quelque chose.

Frédéric lui-même ne donna pas aux lettres une liberté entière ; les autres princes osèrent encore moins briser les entraves du préjugé, soit personnel, soit national ; mais les bornes de l'espace que peut parcourir l'instruction humaine furent du moins très reculées. Aujourd'hui, si l'on excepte un très petit nombre de pays soumis à d'imbéciles tyrans, on peut discuter en Allemagne, théoriquement du moins, toute question de théologie, de philosophie, d'économie, de politique ; et tel livre pour lequel, avant le règne du dispensateur des lumières, on aurait été brûlé, se vend et s'imprime publiquement. Une grande honte est attachée à celui qui veut réprimer ou punir la liberté de penser par la violence. Les princes et les gens de lettres se contiennent les uns les autres; si cet ordre de choses n'est pas le meilleur, il est du moins mille fois préférable à celui qui dura tant de siècles. C'est là un avantage incommensurable, que le reste de l'Europe, aussi bien que l'Allemagne, a recueilli de l'exemple de Frédéric.

Il en est un autre qui leur a été également commun, c'est la tolérance politique des sectes. L'exemple de la Hollande et de l'Angleterre n'avait pas produit assez d'effet ; la première étant une république, et l'autre une monarchie très limitée, les souverains de l'Europe ne crurent pas devoir conclure de la conduite de ces états, pour guider la leur : ils pensèrent plutôt qu'elle leur en prescrivait une autre ; car bien que les peuples fussent incontestablement plus heureux dans ces contrées que dans leurs états, ils n'étaient pas aussi soumis ; et l'obéissance de leurs sujets leur importait infiniment plus que leur bonheur : mais quand ils virent qu'un monarque jouissant de tous leurs droits, et même plus absolu qu'eux, parce que ses vertus lui donnaient une autorité personnelle plus grande, ouvrait son pays à mille

sectes sans en éprouver la plus légère contrariété ; que toutes ces sectes, une seule peut-être exceptée, ne se disputaient que d'attachement pour lui, d'industrie et d'activité, soit pour s'enrichir, soit même pour lui plaire, les prêtres les plus fanatiques n'eurent plus de moyens de fasciner les yeux des souverains, en les effrayant sur les suites de cette politique.

Cette autorité personnelle, et de si étonnants succès, frappèrent les souverains, et principalement ceux d'Allemagne. Charles XII avait donné l'exemple d'un prince qui préférait la puissance réelle au faste du trône. Frédéric-Guillaume, père de Frédéric, offrit le même spectacle à l'Europe ; tous deux avaient vécu comme des officiers de fortune, pour se donner une influence redoutable : mais l'inconduite de l'un recula le but, et détruisit ses succès, et l'autre ne fit qu'étudier ses grands moyens de puissance, et ne s'en servit pas. Il fut en politique, l'image d'un impotent qui aurait sa chambre garnie d'excellentes armes, pour le seul plaisir de les regarder. L'exemple de Charles XII et de Frédéric-Guillaume eut donc peu d'imitateurs.

Mais quand on vit un roi qui, avec de puissants moyens, sut les augmenter encore, faire de grandes choses, et négliger pour elles tout ce qui n'a qu'un vain éclat, parce qu'en effet ces superbes bagatelles ne sont pas une vraie puissance, ou du moins n'en sont qu'une d'opinion pour les esprits très bornés, un tel exemple fut vraiment influent ; il entraîna à l'imitation.

Les princes d'Allemagne qui, dans la guerre de Sept ans, s'attachèrent au sort de Frédéric, jouèrent un rôle imposant. Les troupes qu'ils mirent sur pied, l'assimilation de ces troupes à celles du roi de Prusse, leur donnèrent une considération fort au-dessus du poids naturel de leur pays. Ces grandes têtes commencèrent à comprendre qu'il y avait d'autres jouissances que de boire, de chasser, d'avoir des maîtresses, ou même un opéra.

Alors l'esprit d'ordre et d'économie s'empara de la plupart de ces princes. Constitutionnellement parlant, ils n'étaient pas absolument indépendants des assemblées de

leurs états, mais ils en dépendaient infiniment lorsqu'ils avaient de continuels besoins d'argent ; alors ils tentèrent de véritables efforts pour s'en affranchir : ils devinrent plus maîtres chez eux. Ce fut assurément un très grand bien, car ils ne pouvaient guère abuser de ce surcroît d'autorité, uniquement fondé sur leur bonne conduite ; au lieu que les folles dépenses de la plupart d'entre eux n'avaient pas eu le moindre avantage pour l'humanité, heureuse encore lorsqu'elle n'en était pas accablée ! Eh ! combien la chasse, par exemple, dont la passion méprisée par Frédéric, et dès lors abandonnée par une foule d'autres princes, soit par imitation, soit par sentiment, n'a-t-elle pas déchaîné de maux contre les cultivateurs !

Sans doute il résulta de ce changement, dans l'ordre politique de l'Allemagne, des inconvénients dont Frédéric fut entièrement innocent, mais qui n'eurent pas moins un effet très actif : deux entre autres méritent quelque développement ; car quoiqu'ils aient surtout influé en Allemagne, les autres états de l'Europe y ont participé à certain point.

Les pivots de la puissance de Frédéric étaient son armée et ses richesses.

Tous les princes voulurent avoir des troupes, et s'en occuper comme lui. Un grand nombre se mit à porter l'uniforme, à se trouver exactement à la parade, à exercer eux-mêmes des soldats ; et ils croyaient imiter Frédéric le Grand ! Jusque-là rien que de supportable ; car ceux qui soutiennent que les troupes sont inutiles aux petits états, puisqu'ils ne peuvent ni conquérir ni se défendre, ou ne connaissent point l'Allemagne, ou sont inspirés par des raisons qu'ils n'énoncent pas, et dont nous exposerons bientôt le néant. Mais on alla plus loin : on s'imagina que l'extérieur du service prussien, l'exactitude dans les petites choses, contenaient le secret de la perfection ; on avait tant dit que le bâton était l'âme de ce service, qu'on crut former des héros à l'école des coups de bâton. Sans doute l'exactitude dans les minuties du métier, est la base de l'exactitude dans les grandes choses : elle est donc bonne et nécessaire comme moyen ; mais comme but, rien n'est plus ridicule.

Voilà ce que n'ont voulu voir ni les détracteurs, ni les enthousiastes du service prussien. Auquel de ces deux genres d'hommes que l'on croie dans le militaire des autres pays, on se trompe : si les détracteurs, la base manque ; si les enthousiastes, vous vous consumerez en enfantillages, et c'est ce que nous avons vu presque généralement en Europe depuis vingt ans. On a tourmenté les troupes sans utilité ; on n'a cessé de leur enseigner l'A B C, sans jamais leur apprendre à lire. Ce n'eût été que du temps perdu, si l'idée du bâton n'avait pas été intimement liée avec celle de la perfection de l'armée prussienne. Des voyageurs militaires voyaient battre dans les exercices prussiens : ils ne réfléchissaient pas sur la différence de la composition des troupes ; ils ne pensaient pas que tel soldat de l'armée prussienne sortait des galères peut-être, avait mérité vingt fois le dernier supplice, et qu'il était impossible de le plier à l'ordre militaire autrement que par des coups, méthode unique pour dompter les bêtes féroces. Ces observateurs superficiels retournaient chez eux faire distribuer des coups ; ils y portaient aussi la fureur de la tenue pratiquée en Prusse, dont ils ne connaissaient ni l'ordre, ni l'économie rigoureuse et cependant libérale, fondée d'ailleurs sur une pratique constante de quatre-vingts années, et dont leur gouvernement n'avait pas, de son côté, l'idée la plus légère ; alors, substituant la manie au système, le luxe à la propreté, les fantaisies arbitraires à un ordre strict et invariable, ils ruinaient à l'envi l'officier et le soldat.

Un autre mal encore résulta de cette passion militaire ; mais plus particulier à l'Allemagne, il y fut plus sensible, parce qu'on pouvait moins y alléguer de nécessité. Plusieurs princes entretinrent un trop grand nombre de troupes, et causèrent ainsi différentes espèces de maux à leurs états.

Tels furent les inconvénients de l'exemple militaire de Frédéric ; et ceux qui résultèrent du spectacle de ses richesses sont encore plus graves. C'est un attribut particulier de la nature humaine, de rechercher la cause de tout effet surprenant ; mais au lieu de l'approfondir, l'homme,

dont la vertu la plus rare est la patience, s'arrête à la première qui le frappe, que le préjugé lui indique, ou même à laquelle il désire attribuer l'effet qui l'étonne. Frédéric avait de l'argent pour tout : il amassait un immense trésor, il établissait des fabriques, il accordait des monopoles ; il défendait l'exportation et l'importation des grains, il assujettissait tout à des règlements, dans la vue illusoire de garder dans son pays le numéraire, et d'y en faire entrer autant qu'il serait possible. Aussitôt on s'est dit : voilà les moyens de s'enrichir comme Frédéric, et ces moyens ont été avidement adoptés. On ne vit pas, ou l'on ne voulut pas voir que c'étaient uniquement l'ordre et l'économie qui enrichissaient le roi de Prusse, et que ses règlements ne faisaient au fond qu'appauvrir ses sujets. Cette doctrine d'ailleurs n'était pas faite pour plaire à des princes qui aimaient le faste ; et des courtisans ignorants, des financiers avides se gardaient bien de la leur prêcher : ils présentaient au contraire ces arrangements aux princes, comme un moyen de satisfaire d'autant plus sûrement et plus complètement toutes leurs fantaisies. Il semblait qu'avec le régime fiscal, on eût trouvé un fleuve intarissable de richesses et de prospérité, qui dispensait de modération et de tout autre soin. Aussi connaît-on plusieurs princes ruinés par les établissements mêmes dont ils attendaient une augmentation de richesses.

Nous mettrons enfin au nombre des maux que causa l'exemple de Frédéric, les grandes leçons qu'il a données à la maison d'Autriche, et le désir qu'il fit naître dans l'âme du prince qui en est le chef, de s'approprier les vrais moyens de puissance. Sans doute ce prince s'est trompé sur la plupart de ces moyens ; et dans ceux où il a raison, soit défaut de formes, soit préjugés enracinés, tels que le faste de la maison impériale, que l'estimable économie personnelle de Joseph II n'a pas pu extirper entièrement, l'empereur n'a pas de succès véritables, ou du moins il n'a pas ces richesses disponibles, ces moyens d'impulsion soudaine et presque irrésistible qu'a su se procurer Frédéric. Sans doute aussi les dispositions peu favorables de ses sujets,

l'étendue et l'éloignement de quelques-uns de ses états entre eux, lui font éprouver de grandes résistances, et la nature ne lui a pas donné un esprit de suite assez opiniâtre pour les vaincre. Autant enfin sa puissance naturelle est supérieure à celle du roi de Prusse, autant ses circonstances personnelles et environnantes tendent à rétablir l'équilibre.

Mais il n'en est pas moins vrai que la puissance naturelle de la maison impériale est plus que triple de celle du monarque prussien: or, c'est sur cette base qu'il faut toujours calculer et prononcer, car la nature des chôses seule est immuable, et l'on ne résiste pas très longtemps à son influence. La maison d'Autriche a des états incohérents; mais depuis les bornes de l'empire ottoman jusqu'au centre de l'Allemagne, et depuis le golfe de Venise jusqu'au delà des monts Carpathes, ses provinces se touchent. Eh! qu'est-ce, auprès de cette prodigieuse masse, que les provinces de Brabant ou celles d'Italie? Cette vaste étendue de pays est peuplée de nations naturellement guerrières, dont la totalité des habitants est prête à se vouer au métier de la guerre, parce que les jouissances de la vie industrieuse et commerçante lui sont encore inconnues. Le souverain de ces contrées, sans être personnellement aussi riche que le roi de Prusse, peut aisément le devenir assez pour accabler celui-ci ; il se forme, dans cet objet, un amas de numéraire dont on ne connaît pas l'étendue. Le *fonds de religion* où paraissent s'engloutir les richesses de tant de couvents, ce fonds dont on parle beaucoup, mais dont personne ne connaît ni la totalité, ni même l'existence, et dont on ne sait autre chose, sinon que la dépense qu'on lui assigne n'approche pas de ce qui doit y être entré, ou même de ce qu'on y verse annuellement ; ce *fonds de religion* est peut-être le volcan dont l'explosion doit ensevelir la liberté de l'Allemagne, et menacer celle de l'Europe. Sous ce rapport même, on ne l'aurait que trop bien nommé, puisque son premier effort tombera sur l'Allemagne protestante. Il serait surhumain que la maison d'Autriche pardonnât jamais à celle de Brandebourg la conquête de la Silésie, l'obstacle mis à celle de la Bavière, l'alliance des princes conclue

sous ses auspices. Ce grand conflit recommencera tôt ou tard ; la Prusse doit ne pas le perdre un instant de vue. Son existence dépend d'être toujours prête ; c'est le premier, c'est presque l'unique intérêt d'un monarque prussien ; ce doit être le vœu de tous ses sujets : mais en est-il de même d'un citoyen du monde ? Cette question mérite d'être discutée..

D'abord la monarchie prussienne est digne par elle-même d'intéresser tout homme qui pense, c'est une grande et belle machine, à laquelle des artistes supérieurs ont travaillé pendant des siècles. Elle a des parties excellentes : l'esprit d'ordre et de régularité y est comme inhérent ; la liberté de penser et la tolérance religieuse y dominent, et cet exemple est une irrésistible et salutaire démonstration, que ces deux trésors de l'espèce humaine, loin d'être incompatibles avec le gouvernement monarchique, lui sont très favorables.

La liberté civile y est portée presque aussi loin qu'elle peut l'être dans un pays soumis au gouvernement absolu d'un seul, et où des restes de barbarie asservissent encore une grande partie des cultivateurs. On y possède un système militaire auquel il n'est que peu de changements à faire pour le rendre parfait. La monarchie prussienne enfin va donner à l'Europe l'exemple d'une législation dont celle d'aucun autre peuple n'approche. Que de choses dignes d'intérêt ! Si la Prusse périt, tous ces bienfaits tomberont dans l'oubli avec elle, et seront longtemps perdus pour l'espèce humaine ; l'art de gouverner retournera vers l'enfance (car l'exemple de l'Angleterre est trop odieux au peuple des souverains) ; peut-être périra-t-il comme d'autres arts détruits par des calamités.

Mais quoi ! pensons-nous donc ainsi, nous, sévères scrutateurs des fautes de Frédéric ?

Oui, certes, nous pensons ainsi. Un grand homme peut faire des fautes graves dans l'organisation d'une machine construite d'ailleurs avec un génie admirable ; un artiste même ordinaire corrigera ces erreurs, et la machine sera parfaite, autant que ce mot compatit à notre nature : mais

si vos roues, vos poids, vos leviers, confusément entassés, sont encore chargés de fange et de décombres, quelle main divine vous donnera son aide ! O princes européens ! ceci s'adresse à la plupart d'entre vous, qui croyez ne pas devoir à Frédéric, puisqu'il s'est trompé, de respecter, d'étudier, d'imiter ses travaux ! Frédéric, au milieu de ses erreurs, a plus fait pour son pays, que les siècles accumulés n'ont pu pour les vôtres. Sa grande âme, son inflexible caractère a dompté jusqu'à ses fautes ; tandis que votre pusillanime versatilité rend inutiles ou funestes jusqu'aux efforts du génie condamné à vous servir. Eh ! sur quoi portent, en résultat, les erreurs de ce grand homme ? sur de l'argent. Or, s'il est vrai que ce genre de fautes est toujours réparable, c'est surtout pour les gouvernements. L'industrie humaine restaure tout au moment où l'on fait tomber ses chaînes. Rien de plus facile quand le pays où il s'agit de l'affranchir, doit à un homme extraordinaire un esprit public très énergique, un ordre admirable dans la comptabilité, un trésor dont toute augmentation serait inutile ou nuisible, un mode d'économie qui laisse un grand excédent annuel. Que de ressources ! que de moyens ! que de bienfaits ! Qu'ils sont indignes de lire dans notre âme, ceux qui ont feint de nous soupçonner de rabaisser Frédéric ! Nous avons entrepris d'éclairer le monde par un exemple ! et quel exemple ! Nous n'avons pas voulu que les fautes de Frédéric le Grand fussent prises pour de la sagesse ! Elles sont graves, ces fautes ; elles nuisent au bonheur du peuple prussien, à la puissance de son monarque, et sous ce double rapport, nous désirons ardemment que les vestiges en soient effacés. Mais loin de nous l'idée que ces fautes soient même difficiles à réparer ! Ce n'est pas un malheur si grand que nous avons prétendu annoncer à l'Allemagne, surtout aux princes protestants de cette contrée, dont la liberté, la constitution, le bonheur tiennent à l'existence de la monarchie prussienne. C'est à resserrer leurs liens, et non à les effrayer sur leurs liaisons naturelles, que nous mettrons nos soins et notre gloire.

En effet, et c'est ici le grand motif d'intérêt qui lie tout citoyen du monde au bonheur de la Prusse, depuis ce Charles-

Quint qui, en réunissant les états de la maison d'Autriche à ceux de l'Espagne, se vit si près de l'autorité générale et souveraine en Europe (s'il avait eu de vrais talents, il y serait indubitablement parvenu), les deux branches de cette formidable puissance n'ont eu à leur tête que des princes dont l'orgueil maladroit et pusillanime n'a pas même su faire usage des grands hommes qu'ils avaient à leur service. De tels souverains ont été loin de pouvoir réaliser le projet de rétablir la monarchie romaine, dont ils retiennent soigneusement les titres, ou celle du Magnanime fondateur de ce nouvel empire ; mais ils ne l'ont jamais abandonné.

Du croisement de cette ligne ambitieuse avec une race fertile en grands hommes, il est né un prince doué de plusieurs qualités éminentes, animé, instruit, stimulé sur l'exemple de Frédéric, et certainement trop pourvu de moyens pour n'être pas très ambitieux. Ce prince compte parmi ses serviteurs quelques hommes très habiles, soit dans le Cabinet, soit pour la guerre ; il a une puissance absolument prépondérante dans sa constitution naturelle ; ses armées sont innombrables, et les moyens de les recruter sans bornes ; ses ressources personnelles sont loin d'être méprisables : son activité est trop impétueuse, trop décousue, trop éparpillée, mais grande, ingénieuse, infatigable. Croit-on que les desseins de sa maison n'aient pas repris de nouveaux germes d'énergie dans son sein ?

Cependant ce n'est pas à lui qu'en paraît réservée l'exécution. Une cause fondamentale et décisive, que l'on n'a point remarquée, s'y oppose invinciblement. Ce prince veut agir en même temps à l'extérieur et à l'intérieur ; il marche contre la nature des choses : aussi rien ne lui réussit. Combien il serait plus redoutable, combien son influence eût été plus irrésistible, s'il avait choisi entre préparer une grande révolution, ou la tenter, au risque d'y succomber !

Un état avec une population de dix-huit à vingt millions d'hommes, lors même que ses peuples sont ignorants, superstitieux, sans lumières, sans arts, sans industrie, peut faire des efforts terribles. A la vérité un peuple plus faible, mais doué de tout ce qui manque à celui-là, lui résistera

peut-être ; mais rien n'est moins sûr. Et si le grand état desserre la multitude des entraves qu'impose à ses sujets une mauvaise législation, rien ne pourra lui résister ; et sans doute s'il veut être sûr de son fait, c'est par là qu'il doit commencer. Que le modérateur d'un tel état choisisse donc entre agir avec les instruments qui sont entre ses mains, au risque de les voir se briser, ou préparer de bons instruments à son successeur. Or, Joseph II ne peut pas se résoudre nettement à l'une de ces deux choses. Il n'ose pas employer ses instruments tels qu'il les a, de peur qu'ils ne se brisent ; et il ne se donne pas la tranquille patience de les préparer, parce qu'il croit entrevoir toujours le moment propre à les employer. La plupart des erreurs de son administration viennent de cette fluctuation continuelle entre l'action sur l'intérieur et l'action au dehors.

Il n'est donc pas invraisemblable qu'avec une grande prudence, une vigilante sagesse, on parvienne à arrêter, dans cette génération, les progrès de la maison d'Autriche. Mais dans tout combat du plus adroit contre le plus fort, si le premier s'oublie un instant, il est perdu Or, est-il donc sûr que le rival de la maison d'Autriche ne s'oubliera jamais ? Tout monarque prussien aura-t-il pour objet éternel de la surveiller ? Rien ne distraira-t-il son attention ? Sera-t-il incessamment à l'abri de toute surprise ? N'offrira-t-il jamais une occasion, un seul moment propre à lui porter un coup irréparable ?

Le choc est imminent. Si la maison d'Autriche parvient à s'emparer de la Bavière, toute balance est rompue ; l'Empereur acquiert une puissance si prépondérante, et tellement inébranlable, que ni la maison de Brandebourg, ni la ligue germanique ne peuvent plus espérer de lui résister : un peu plus tôt, un peu plus tard, mais infailliblement, ils deviendront sa proie ; l'Allemagne entière n'a qu'à se soumettre.

Ici la question s'étend et change de face. Quel mal, en effet, y aurait-il donc à ce que l'Allemagne passât sous le gouvernement d'un seul, et formât vraiment un grand empire, plutôt que ce chaos informe et bizarre de souverains

considérables et médiocres, petits et très petits, entremêlés de quelques villes libres impériales, aussi inégales entre elles que le reste des corps politiques qui se partagent cette superbe contrée? N'y gagnerait-elle pas en force, en uniformité, en éclat, en gloire, en puissance? — Tel est, nous ne l'ignorons pas, le langage que la flatterie ou les préjugés font circuler dans l'Allemagne même, et cette funeste opinion est encore accréditée au dehors. Il faut donc l'examiner d'abord en philosophe, sous le point de vue sacré des intérêts de l'humanité; puis en citoyen, soit gouvernant, soit gouverné, de la grande cité germanique; enfin comme membre d'un autre état quelconque intéressé au sort de l'Allemagne.

La question des avantages et des désavantages des grands États est décidée depuis longtemps pour les philosophes. « Ce sont les grands États qui ont perdu les mœurs et la liberté des peuples [1]; c'est dans les grands états que s'est formé le pouvoir arbitraire qui tourmente et avilit l'espèce humaine. Alors qu'un seul homme a commandé à des millions d'hommes dispersés sur un grand espace, il a profité de leurs intervalles pour semer entre eux la zizanie et la discorde; il a opposé leurs intérêts pour désunir leurs forces; il les a armés les uns contre les autres, pour les asservir tous à sa volonté : alors les nations corrompues se sont partagées en satellites et en esclaves, et elles ont contracté tous les vices de la servitude et de la tyrannie: alors qu'un homme fier de se voir l'arbitre de la fortune et de la vie de tant d'êtres, a méconnu sa propre nature, conçu un mépris insolent pour ses semblables, l'orgueil a engendré la violence, la cruauté, l'outrage : alors que la multitude est devenue le jouet des caprices d'un petit nombre, il n'y a plus eu ni esprit, ni intérêt publics, et le sort des nations s'est réglé par les fantaisies personnelles des despotes : alors que quelques familles se sont approprié et partagé la

1. Voyez l'écrit de M. Volney, intitulé: *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs*, où l'on retrouve le talent de l'auteur du voyage en Egypte, mais non pas sa candeur et son impartialité. (N. de M.)

terre, on a vu naître et se multiplier les grandes révolutions, qui sans cesse changent aux nations leurs maîtres sans changer leur servitude » ... Ainsi nul doute pour un philosophe, pour un ami de l'espèce humaine, pour un citoyen du monde ; la combinaison de toutes la plus désirable pour les sociétés politiques est celle des petits états.

Mais peu d'hommes s'élèvent d'un seul élan à la hauteur de ces pensées; peu d'hommes parviennent à généraliser ainsi leurs idées. Des objections particulières balancent toujours pour eux la sévérité du principe, ou les détournent de son application. Livrons-nous donc à la discussion des détails.

Les très grandes monarchies jouissent de plusieurs avantages sensibles : elles ont une plus grande consistance, elles sont moins exposées à des invasions étrangères. Voyez la France, voyez l'Espagne. Il y a cent cinquante ans que la première n'a eu la guerre dans son sein, et quatre-vingts se sont écoulés depuis que la seconde a vu ravager ses guérets par des fourrageurs ennemis. L'Allemagne au contraire peut à peine espérer d'échapper pendant trois lustres aux dévastations de la guerre: une peuplade s'y croit heureuse, quand l'ennemi reste dix années sans lui ravir ce qu'elle a pu amasser durant cette courte période, ou sauver des rapines antérieures.

D'ailleurs les constructions publiques vraiment utiles, canaux, grandes routes, digues pour le resserrement des fleuves, etc., etc., ne peuvent s'exécuter que dans une vaste monarchie ; l'état présent de l'Allemagne au contraire les exclut. Un canal de communication intérieure capable de joindre par exemple, le Rhin au Wéser, le Wéser à l'Elbe, et l'Elbe au Danube, est absolument impossible. Quant aux grandes routes, grâce aux fréquentes solutions de continuité, elles sont perdues sous un certain rapport, même pour le pays où le prince, soigneux du bien-être de son peuple, en fait pratiquer.

Il est enfin d'autres inconvénients d'une moindre importance, mais toujours fort nuisibles au bien-être de l'humanité, et inévitablement attachés aux petits états. Telles sont

les différences de monnaie, de poids, de mesures ; les haines et les jalousies du commerce ; les péages et les droits de transit, qui rendent la circulation intérieure si difficile en Allemagne, empêchent ce beau pays de vendre ses productions à aussi bon prix qu'il le pourrait sous un régime plus libre et plus uniforme, et diminuent par conséquent les richesses et le bien-être de ses habitants.

Nous ne dirons pas que la plupart de ces avantages sont douteux, que du moins ils se rencontrent rarement sous la main faible et surchargée des gouvernements absolus, et bientôt arbitraires, qu'on appelle la force des choses dans les grands pays mal constitués (et comment le seraient-ils bien, si on ne les suppose pas une agglomération de petits états fédératifs ?) ; nous n'en appellerons pas aux grandes monarchies déjà subsistantes, à la France même notre patrie, où les provinces sont dans un état de diversité, nous dirions presque d'inimitié au moins égal à celui qui subsiste entre les petits états de l'Allemagne. Nous n'établirons pas combien il est probable que pour se soumettre successivement tout ce vaste empire, un chef se verrait obligé de laisser à chaque province ses droits et ses privilèges, pour ne pas effaroucher les esprits ; qu'alors, comme en France, dont la monarchie s'est exactement formée de cette manière, il s'écoulerait des siècles avant que l'instruction générale, la lumière, perçassent assez pour permettre au souverain d'abolir cet ordre de choses. Mais, laissant toutes ces questions secondaires, nous indiquerons d'un côté, les inconvénients qui résulteraient de cette réunion ; de l'autre, les avantages que l'Allemagne retire de sa constitution actuelle, et qu'elle perdrait par sa métamorphose en grande monarchie. L'ami de la vérité pourra décider alors, si, indépendamment de ce qu'un mal présent et certain serait peu compensé par l'espoir d'un bien très éloigné, les dangers qui en résulteraient ne surpassassent pas infiniment tous les avantages qu'on en pourrait espérer, en admettant qu'ils auraient lieu dans toute leur plénitude.

Lorsque le sort a mis un souverain méchant sur le trône d'une grande monarchie, point de salut, malheur à tous, et

surtout aux honnêtes gens ! Eh ! qu'entends-je ici par un méchant souverain ?... Un Néron, un Caligula, un de ces monstres qui, de loin en loin, désolent l'humanité ? Hélas ! non. Un homme bon, mais faible et facile, sera plus aisément qu'aucun autre ce méchant souverain. Particulier aimable, doux et sensible, le malheur de toute une nation sera son ouvrage. Dans un pays divisé en beaucoup de souverainetés, ce mal n'est jamais universel. Ceux-ci gouvernent sans habileté, sans fermeté, sans sagesse ; mais ceux-là sont laborieux, appliqués ; quelques-uns même montrent des talents supérieurs. La classe nombreuse des hommes capables d'être utiles de quelque manière que ce soit, va se ranger sous les lois des princes sages. Et qu'on ne dise pas que cette ressource subsisterait quand l'Allemagne serait une grande monarchie, puisque l'Europe n'en serait pas moins gouvernée par plusieurs souverains ; car il sera sans doute toujours plus aisé de se transporter de l'électorat de Cologne dans celui de Trèves, de Hambourg à Lubeck, de la principauté de Hohenlohe-Schillings-Furst dans celle de Holenlohe-Bartenstein, que de Cadix à Copenhague, ou de Stockholm à Naples.

Il résulte d'ailleurs de cette division en petits états l'avantage supérieur que la généralité des princes gouverne bien, et qu'il n'en est qu'un fort petit nombre dont on puisse dire que leur administration est insupportable. Il y a pour cela des raisons très actives.

D'abord les princes d'Allemagne, même ceux du premier ordre, ne sont pas assez puissants pour pouvoir être impunément insensés, tyrans, ou seulement stupides. Ils se rabaissent, ils perdent trop s'ils n'ont aucune considération personnelle. Leurs frères ne sauraient que végéter, s'ils ne se font pas une bonne réputation, et en général les princes mêmes n'acquièrent à la longue que celle qu'ils méritent. Les cadets deviennent donc, soit d'utiles coopérateurs, soit un objet d'émulation pour leurs aînés. Aussi l'Allemagne possède-t-elle, parmi ses princes, soit souverains, soit apanagés, un assez grand nombre d'hommes de mérite, et même de personnages éminents. Que l'on prenne

sans choix un certain nombre de princes souverains et apanagés en Allemagne, et que dans les dynasties des grands monarques de l'Europe, on sépare un nombre égal depuis les temps où l'histoire acquiert la certitude nécessaire pour asseoir quelque opinion sur le caractère des grands, on verra quelle différence les sépare, et combien les princes s'améliorent en raison même de ce qu'ils sont moins princes.

Ensuite, les souverains allemands se contiennent les uns les autres. La certitude à laquelle ne peut échapper un méchant prince, qu'on le quitterait pour celui dans le pays duquel on serait mieux, l'empêche de se livrer en aveugle à ses passions déréglées. Ces petits souverains ne sont pas absolus; ils ne peuvent pas commettre des injustices criantes, même contre de simples particuliers, sans essuyer des désagréments très réels, dont la perspective non douteuse leur sert de frein. Encore moins pourraient-ils vexer arbitrairement leurs peuples ou une classe de leurs peuples. Ils seraient traduits devant les tribunaux de l'empire, ou l'on en appellerait à de plus puissants qu'eux, qui certainement y mettraient ordre par une intercession à laquelle on ne pourrait se refuser sans danger. Aussi l'esprit d'équité, de régularité, de permanence, est-il en général très visible en Allemagne. Quoique dans le droit aucun emploi n'y soit accordé qu'avec la clause *ad libitum*, et qu'ainsi les places soient amovibles, en supposant même la conduite la plus irréprochable ; dans le fait tout homme est moralement certain de vivre et de mourir dans son poste, s'il ne commet pas quelque faute très grave. Les changements de règne même ne troublent point cet ordre, si ce n'est dans quelques cas infiniment rares.

Enfin les oppressions indirectes sont beaucoup plus difficiles dans les petits pays dont l'Allemagne est composée, que dans les grands états. Il est impossible qu'un souverain, quelque laborieux qu'on le suppose, connaisse même les affaires principales de deux millions de sujets. Mais s'il n'en gouverne que quelques cent mille, l'ouvrage est moins disproportionné aux forces d'un homme. La capitale n'est qu'à une distance médiocre de l'extrémité du pays ; rien

de plus aisé que de s'y rendre, que d'y faire parvenir ses plaintes jusqu'au souverain, que de l'aborder même ; il n'est enceint ni d'une haie de baïonnettes, ni de courtisans plus repoussants encore. *Savez-vous si le père du pays* (Vaterland) *est ici* ? me disait un jour un paysan en m'arrêtant dans la rue à Brunswick. Nous n'ignorons pas qu'ils sont et qu'ils seront rares dans tous les pays et dans tous les siècles, de tels souverains ; mais ce qui est très commun et presque général, c'est que le simple paysan en Allemagne, pour parler à son prince, n'a besoin que de le vouloir.

Frédéric ! c'est encore là un de tes bienfaits envers l'humanité ! arrêter les plaintes du sujet au souverain est, grâce à toi, devenu un opprobre ; ton exemple a prouvé que la plus belle, la plus noble, la plus sainte des fonctions d'un souverain était d'écouter les représentations du moindre des hommes. Il a fructifié surtout en Allemagne, cet exemple auguste ; les oppressions des suppôts de l'autorité ont presque disparu. Ah ! puisse ta grande ombre les effrayer après toi ! Que les courtisans infâmes, qui, sur ta cendre encore fumante, n'ont pas rougi d'oser dire qu'il était peu convenable à la dignité d'un roi de descendre à de tels détails, et proposer à ton successeur de les élaguer, soient chargés de la malédiction des gens de bien ! Que l'ordre fatal qui a prétendu limiter le nombre des requêtes particulières, et menacé de punir celles qui ne seraient pas fondées, soit effacé par les larmes du repentir, et reste à jamais dans l'oubli.

Il est aisé de se représenter ce que deviendrait l'Allemagne, si les princes, au lieu d'être les souverains de leurs pays, n'en étaient que les gouverneurs. Si la gloire d'une bonne administration, et la honte d'une mauvaise, qui rejaillissent l'une et l'autre sur eux, remontaient au monarque universel, ou se cachaient dans le tourbillon d'une grande cour, d'une immense capitale, que de biens seraient détruits sans retour ! Que de maux sortiraient d'une corruption universelle ! Bientôt les gouverneurs ne verraient et ne connaîtraient que la capitale et la cour ; toutes leurs vues se dirigeraient vers l'intrigue, le crédit, la faveur ; ils

arracheraient le sang de leurs gouvernés, pour déployer un luxe effréné aux pieds du trône. Aujourd'hui, ils aiment la contrée dont ils sont souverains. Ils savent que c'est à son état florissant que tient leur considération personnelle ; ils travaillent à son bonheur ; ils y vivent indépendants ; ils reçoivent des hommages, des respects, parce que là seulement ils se trouvent maîtres ; et s'ils sont capables d'aspirer à des jouissances moins vulgaires, là seulement tout le bien qu'ils font tourne au profit de leur bonheur. Voilà pour eux : voici pour leurs sujets.

Lorsqu'une grande monarchie a réuni une foule de petits pays en un seul état, une immense capitale se forme. Tout ce qui a des connaissances, des lumières, de la capacité, se rend dans cette métropole ; il s'y étabtit un grand foyer d'industrie, d'activité, d'instruction : le reste du royaume n'a que le rebut en tout genre. Il en est tout autrement dans une grande contrée divisée en petits pays : la lumière se répand dans chacune de ces divisions ; partout il se trouve des hommes capables. Tous les princes ont besoin de bons médecins, de bons chirurgiens, de mathématiciens, de légistes, d'économes habiles, en un mot, d'hommes versés dans toutes les connaissances humaines : de là une infinité de débouchés pour les gens de mérite, et une plus grande diffusion de tous les biens que l'instruction fait à l'humanité.

Il en nait un autre avantage tout à fait inappréciable. Les souverains sont obligés d'y ménager les hommes doués de quelque capacité. Des intérêts de premier ordre exigent qu'ils en aient de différentes espèces dans leurs états. S'ils choquent essentiellement les sujets qui leur sont nécessaires, une promenade à cheval suffit à ceux-ci pour sortir de leur territoire, et partout ailleurs ils sont bien reçus ; ils trouvent une subsistance honnête et convenable. En Allemagne, les hommes à réputation sont mis à l'enchère, les bons traitements sont donc nécessaires pour les retenir au service auquel ils sont attachés.

Cet ordre de choses produit un effet semblable à celui d'une liberté légale de penser et d'écrire. Un prince, un

duc peut défendre, à la vérité, que dans ses états on n'écrive sur telle ou telle matière; mais il ne saurait empêcher que la même chose ne s'écrive dans les états du margrave ou du prince son voisin, ni qu'on y discute avec décence ses propres actions. Si les hommes de lettres allemands avaient su manier cette arme, elle eût été dans leurs mains la lance d'Argaïl; les abus, les erreurs, les coups d'autorité, tout aurait tombé devant eux; une énergie médiocre, un courage ordinaire leur auraient suffi pour exercer une si grande influence, pour être les bienfaiteurs de leur patrie et de l'humanité. Mais non: de frivoles espérances, des récompenses futiles, échange incertain de viles flatteries, la puérile gloriole de se voir un moment caressé par un grand; voilà l'écueil où la plupart vont se briser. Leur dignité, leur considération personnelle, leur sûreté même, échouent sur de si méprisables obstacles. Quelques-uns ont été chagrinés, exilés, emprisonnés même illégalement, et d'une extrémité de l'Allemagne à l'autre, les réclamations de tous les gens de lettres ne se sont pas élevées, n'ont pas fait justice du tyran, ne l'ont pas traduit au tribunal de l'opinion publique, de la postérité: leur faible vue n'a pas discerné que rien ne pouvait ôter à leur union l'irrésistible appui de l'intérêt divisé de leurs princes. Mais une génération meilleure s'élèvera, et la topographie politique de l'Allemagne suffit pour assurer aux sciences et aux lettres toute la liberté qu'elles peuvent raisonnablement prétendre pour le bien de l'humanité.

En général, les petits états confédérés sont les seuls où l'espèce humaine acquiert le plus grand développement possible de sa perfectibilité. S'ils sont libres, la raison, le bon sens, les lumières vraiment utiles percent dans toutes les classes avec la plus active énergie; s'ils ne le sont pas, le bas peuple reste dans l'ignorance et la stupidité (encore les paysans, les paysannes mêmes, qui ne savent pas lire et écrire, sont-ils beaucoup plus rares en Allemagne, surtout chez les protestants, que dans la France même, moins asservie sous beaucoup de rapports); mais les lumières s'étendent toujours infiniment davantage, du moins en superficie, que

dans une grande monarchie. Partez de Constantinople, traversez la Hongrie, allez à Vienne, et de là par Prague à Dresde ; achetez sur votre route des livres, des instruments de mathématiques, cherchez des hommes propres à vous instruire sur tel objet de physique ou de mécanique, etc., et comptez les villes où, pendant votre voyage à travers cette vaste étendue de pays très habités, vous trouverez moyen de vous satisfaire à cet égard. Continuez votre voyage, allez de Dresde à Meissen, Leipzig, Weimar, Iéna, Erfurt, Gotha, Gœttingen, Brunswick, Lunebourg, Hambourg ; mesurez ici les villes sur la même échelle, et prononcez. A la vérité, la religion entre pour sa part dans cet ordre de choses, mais la division en petits états est la cause vraiment agissante.

Ces avantages nous paraissent infiniment au-dessus de la plus grande facilité des constructions publiques, des communications, de l'abolition des droits de péage et de transit, de l'uniformité des poids et mesures, et même de cette paix intérieure si vantée. La paix est sans doute, après la liberté, le premier don du ciel ; sans la paix, l'homme se consume en efforts avortés, et ne peut rien de durable. Mais la tranquillité intérieure dans une grande monarchie, n'est trop souvent que l'immobilité d'un corps mort. Elles sont grandes les pertes que l'espèce humaine souffre par la guerre ; mais elles n'égalent pas celles qu'occasionne une mauvaise administration. Ici les champs sont moissonnés par l'ennemi ; mais à dix lieues ils sont engraissés par les capitaux que verse entre les mains du cultivateur le haut prix des denrées. Dans des pays mal gouvernés, comme il est presque impossible que ne le soient pas les grandes monarchies, la calamité est publique et générale. Ce sont les rayons d'un soleil brûlant qui change toute une zone en un désert aride, où se dessèchent les plantes nourrissantes que le hasard y a fait germer. La guerre dévaste comme un fleuve dont le limon rétablit et féconde une grande partie des rivages que l'impétuosité de ses flots a dévorés. Eh ! ne voyez-vous donc pas qu'en Allemagne, les contrées où la guerre s'est faite le plus souvent sont les plus peuplées? Qui retrouverait dans

le Palatinat la moindre trace des dévastations causées par Louis XIV, si une administration intolérante, oppressive, détestable sous tous les rapports, n'avait pas pris soin de les perpétuer ?

A la vérité, si l'Allemagne n'est pas réunie en une grande monarchie, elle n'aura jamais une capitale superbe, un théâtre national enchanteur, des artistes excellents, des *virtuoso* délicieux, des actrices enivrantes, des danseuses, ni peut-être même des courtisanes dignes de rivaliser avec celles de Babylone, de Rome et de Paris. Nous ne nous sentons pas capables de résoudre cette objection formidable, et nous aimons mieux la passer sous silence.

Tel est, selon nous, l'aspect sous lequel le citoyen de l'Allemagne et celui du monde doivent considérer la grande question de sa permanence en petits états fédératifs, ou de sa réunion en un seul empire : le premier, parce qu'il sent combien son propre bonheur est attaché au maintien des petits états; le second, parce que le bien-être de tous les hommes en général, et par conséquent celui de chaque association particulière, dont le grand tout de l'espèce humaine est composé, forme une de ses plus douces jouissances, et l'objet éternel de ses vœux. Quant aux membres de l'aristocratie allemande, il est difficile de concevoir qu'il en soit jamais un assez lâche pour préférer l'espèce de fortune que la maison d'Autriche pourrait lui faire, à sa liberté et à son indépendance. Il reste donc à voir sous quel point de vue personnel, un membre des états voisins, et pour choisir l'exemple le plus frappant, un Français, doit considérer l'événement de la réunion de l'Allemagne sur une seule tête.

Assurément la monarchie française forme une masse de puissance infiniment imposante et solide, soit par son étendue, sa population et ses richesses naturelles, soit par la continuité et l'heureuse correspondance de ses parties. Ses frontières sont hérissées de forteresses ou de moyens de défense naturelle ou artificielle. Dans l'ordre actuel des choses, elle n'a que les fautes de son gouvernement à craindre ; toute invasion y serait inutile et folle. La maison d'Au-

triche seule, bien moins encore la Prusse, ni même ces deux maisons réunies, ne sauraient lui être redoutables, parce que la guerre de deux ou de plusieurs contre un se fait toujours si mollement, et d'une manière si incohérente, que, même à inégalité de puissance, les forces qu'un seul moteur dirige n'en ont rien à craindre.

Mais supposez l'Allemagne réunie sous le même sceptre; alors l'événement de ce combat, d'égal à égal, devient au moins très douteux, et c'est au hasard à prononcer. La France aurait même ici des désavantages. La nation française est très brave sans doute : toutes sont susceptibles de l'être, et la nôtre a peut-être plus de cette verve brillante, de ce point d'honneur impétueux qu'on est tenté de prendre pour une plus grande valeur: mais on ne saurait se dissimuler qu'elle n'est pas aussi militaire que la nation allemande. Meilleurs duellistes, sans doute, incontestablement moins bons soldats, plus actifs, plus impétueux, plus capables de l'impossible; mais moins susceptibles de calme, de soumission, d'ordre, de discipline (et c'est là presque tout à la guerre); voilà ce que nous sommes. Nous vivons d'ailleurs sous un climat plus agréable, plus riche, plus abondant; nous serons donc toujours dans le danger éminent où est un possesseur attaqué par celui qui veut posséder. Le possesseur est tranquille ; celui qui veut lui ravir sa propriété, est animé du désir des richesses, la plus vive des passions. Il n'est guère possible que dans une telle situation le premier n'ait de l'infériorité : c'est l'histoire de tous les peuples méridionaux attaqués par les septentrionaux.

Comment la France pourrait-elle donc ne pas redouter cet événement? Comment négligerait-elle les moyens de le prévenir? L'époque en tient uniquement au degré de puissance de la maison de Brandebourg! Si celle-ci perd un moment l'équilibre artificiel qu'une prudence supérieure a su lui procurer; si elle a quelque infériorité dans sa première joute avec la Maison impériale, elle perdra la confiance, l'autorité, le pouvoir, l'existence. L'Empereur deviendra d'abord le chef très dominant, et bientôt le roi de l'Allemagne, soit peu à peu, soit subitement et à l'instant même

où il le voudra. Car enfin comment, une fois détraquée, remonterait-elle au point où elle est aujourd'hui, cette machine dont tous les ressorts sont déjà si tendus? Les circonstances ne sont plus les mêmes; la maison d'Autriche, éclairée par ses fautes et ses revers, est loin d'être aussi inférieure en habileté à son ennemi qu'elle l'a été jusqu'ici; et dans tout le reste elle lui est infiniment supérieure. La maison de Brandebourg a pu s'élever une fois assez haut pour servir de digue au torrent autrichien qui menace d'inonder l'Allemagne. Le torrent a grossi par la résistance même; si la digue est un instant percée ou surmontée, le torrent dispersera soudainement ses débris, et roulera des flots destructeurs sur les contrées indéfendues que depuis si longtemps il menace. Que la digue soit donc réparée sans cesse, et même rehaussée! Que la maison de Brandebourg s'élève encore! Que les voisins et les princes d'Allemagne, qui ont quelque énergie, y concourent de tout leur pouvoir!

Mais comment arriver à ce but? Ajoutera-t-on de nouveaux états à ceux de la maison de Brandebourg? Arrondira-t-on ses provinces par des échanges? Jamais notre bouche, jamais notre plume ne conseilleront de telles injustices. A Dieu ne plaise que nous encouragions la politique usurpatrice qui compte les convenances pour tout, et les peuples pour rien. Les grands évêchés de l'Allemagne n'appartiennent pas à une famille sans doute; ils appartiennent à la noblesse germanique en général. Avant que de vouloir les faire servir à consolider la base du royaume de Prusse, pour le rendre capable de défendre la liberté de l'Allemagne contre l'ambition autrichienne, il faut savoir si les peuples désirent de passer sous un autre gouvernement que celui de ses évêques élus par leurs chapitres. Eh ! quelle étrange manière ne serait-ce pas de protéger la liberté de l'Allemagne, que de commencer par l'anéantir, par tenter des conquêtes, par opérer des démembrements pour empêcher les autres d'en faire? Non, non, comme citoyen du monde, et comme Français, nous révérons dans le roi de Prusse le protecteur naturel de la constitution germanique; mais il nous deviendrait plus qu'indifférent, s'il avait d'au-

tres pensées; il nous serait odieux, s'il songeait à s'agrandir sur ses débris. Les trocs d'états ne sont pas moins iniques que les arrondissements. Echangez la Lusace contre les Margraviats, si les hommes de ces provinces y consentent; mais c'est un acte de violence et de tyrannie, indigne de l'âge éclairé où nous vivons, et où les droits des hommes sont enfin connus, que d'exécuter de tels échanges, sans consulter les habitants.

Heureusement la maison de Brandebourg n'a besoin de recourir à aucun de ces moyens odieux pour se rendre capable de résister aux efforts de la maison d'Autriche : elle en a un plus doux, plus beau, plus sûr. Qu'elle prenne les mesures que nous avons indiquées dans cet ouvrage pour augmenter la population et les richesses de ses provinces : ordre, économie, bienfaits, tout doit être employé à ce but sacré. Qu'elle introduise dans ses états une administration vraiment sage et productive; qu'elle y affranchisse les hommes et les choses, que la servitude disparaisse de ses domaines : l'Empereur en a donné un bel exemple en Bohême; cette opération n'a pas été exécutée comme elle aurait pu l'être. Eh bien, il faut l'exécuter mieux; il faut, puisqu'on ne devrait peut-être pas forcer la noblesse à imiter dans ses terres ce que le Souverain fera dans ses domaines, il faut lui acheter le privilège d'asservir ses semblables, et sacrifier à cela des sommes capables de la consoler de la nécessité d'être équitable et humaine. Il faut diviser les domaines, abolir les impôts indirects, anéantir les monopoles, donner la liberté la plus illimitée au commerce... Tout cela exige de fortes avances sans doute; ce sont celles d'un grand propriétaire qui, pendant plusieurs années, s'occupe à couvrir un terrain sablonneux de terres argileuses, et à le labourer pour amalgamer le sable et l'argile, parce qu'il sait qu'au bout de dix ans ses soins et ses avances lui seront payés au centuple.

Mais combien de temps sera nécessaire encore pour ces améliorations? Et comment se donner ce temps? Ou plutôt, comment être sûr de l'avoir? — Efforcez-vous de maintenir la paix aussi longtemps que la maison de Brandebourg tra-

vaillera à se donner cette juste base; et songez bien que vous n'avez qu'un intérêt et un ennemi, des démarches duquel rien ne doit vous distraire. Maintenez la paix, mais de la seule manière qui convienne à l'homme sage et fort, en vous tenant toujours prêt à la guerre, en la faisant vigoureuse, terrible même au moment où elle deviendra évidemment inévitable; et il ne s'agit pas de savoir qui la commencera : lorsque les circonstances, pesées avec une fermeté éclairée par la prudence, paraîtront exiger qu'elle se fasse, commencez-la; frappez le plus tôt possible les plus grands coups, c'est le seul moyen d'arriver rapidement au terme.

Rien de plus naturel, rien de plus sage, tant que l'état actuel des choses européennes durera, que l'alliance défensive la plus ferme, la plus sincère, la plus exempte d'ambiguïté, de toutes les puissances voisines de l'Allemagne avec le chef de la maison de Brandebourg; non pas pour garantir ses possessions seulement, mais tous les états souverains de l'Allemagne, et ceux-là mêmes qui, n'ayant point de famille déterminée à leur tête, semblent, à chaque vacance, en proie au premier occupant.

L'alliance des princes germaniques est un chef-d'œuvre dans cette vue ; mais pour que cette alliance soit de quelque effet, il faut que les princes unis soient armés. C'est les induire fortement en erreur, que de leur conseiller, comme on a fait à quelques-uns d'eux, de reformer leurs troupes ! Sans doute le prince qui veut mettre un fusil de munition dans la main de chacun de ses sujets, et qui les constitue des espèces de machines militaires pour son divertissement, à peu près comme un enfant ferait avec des soldats de bois, tombe dans une manie qui peut nuire à son pays. Mais ne vouloir être que de simples gentillâtres, possesseurs d'une grande terre, ne se soucier que de ses jouissances personnelles, sans songer, comme membre d'une grande république fédérative, à contribuer de sa part à son maintien, c'est une pusillanimité bien petite et bien futile. Un prince de l'Empire ne peut heureusemeut pas songer à faire des conquêtes; il ne peut pas même se défendre seul, ni contre les princes du premier, ni contre ceux du second rang ;

mais il peut et il doit contribuer à la défense générale, en proportion de ses forces. L'abandonner tout entière à la providence, qui n'aida jamais que les hommes sages et laborieux, ou aux princes puissants, c'est renoncer à toute considération, compromettre également son existence, au dedans et au dehors de la confédération, et se rendre indigne du nom de souverain. Où en seraient les princes de l'Allemagne, si leurs ancêtres avaient pensé ainsi ? si les ducs de Saxe et de Brunswick, les margraves de Baden, n'avaient pas armé leurs sujets ; s'ils ne les avaient pas conduits aux combats avec valeur dans les guerres intestines, dont le prétexte fut la religion, et le vrai motif la liberté ou l'asservissement de l'Allemagne ? Il est donc utile, il est louable, il est nécessaire que tous les princes germaniques entretiennent un nombre de troupes proportionné à leurs états et aux efforts que font à cet égard les grandes puissances de l'Empire, qu'ils les exercent avec soin, qu'ils aient des places et de l'artillerie, qu'ils conservent soigneusement du moins ce qu'ils possèdent en ce genre ; car une place forte, un train d'artillerie, forment toujours un poids dans la balance.

Alors si la maison d'Autriche empiète sur le moindre des droits, sur la plus légère parcelle de la liberté de l'Allemagne, réunissez-vous ; assaillez-la de toutes parts ; forcez-la bientôt à la paix, puisque, tout rentrant dans l'ordre, chacun travaille de nouveau à réparer les pertes de la guerre, et à augmenter la richesse et la puissance intérieure, pour opposer incessamment une masse plus imposante de résistance à des projets d'envahissement, dont un mauvais succès répété finira par désabuser les ambitieux.

Voilà le plan qui convient aux princes germaniques, et d'autant plus, qu'ils doivent prévoir une crise possible et très fatale, celle où les maisons de Brandebourg et d'Autriche se réuniront pour diviser entre elles l'Allemagne. A la vérité, cette supposition est peu probable. Le monarque actuel de la Prusse est connu pour un prince vrai, loyal, généreux. Il s'honore d'avoir beaucoup contribué, comme prince royal, à former la ligue des princes. D'ailleurs,

l'ambition de la maison d'Autriche même ne permettra probablement pas à un empereur d'entrer dans un tel projet ; et si jamais il s'y montre quelques instants favorable, c'est un piège qu'il essayera de tendre au roi de Prusse. La maison d'Autrichc veut l'Allemagne pour elle seule. La partager avec une autre maison de tout temps féconde en hommes habiles, et dont elle est, sous toute sorte de rapports, l'ennemie implacable, ce serait reculer cet événement jusqu'aux bornes de l'impossibilité. Le combat entre ces deux puissances deviendrait alors trop égal, et la dignité impériale, sous laquelle les idées de la grandeur autrichienne se fondent, serait anéantie. Cependant un projet pareil peut être considéré comme dans l'ordre des possibles. Les princes de l'Allemagne doivent donc se tenir prêts à s'y opposer autant qu'il est en eux. Ils doivent être en état de résister jusqu'à ce que les puissances limitrophes, dont l'intérêt ne saurait être que l'Allemagne soit ni à un, ni à deux, viennent les secourir ; mais si les princes allemands montrent quelque pusillanimité, alors toute résistance devient nulle ; s'ils abandonnent leur propre cause, ou s'en remettent uniquement à d'autres du soin de leur défense, le partage sera fait et consolidé avant que les secours d'hommes et d'argent puissent leur parvenir.

Il y a plus : une conduite incertaine, pusillanime, vacillante, pourrait hâter ce fatal événement. Avec une volonté sincère, généreuse, héroïque même, d'être le fidèle protecteur des libertés germaniques, un roi de Prusse sentira qu'il n'est pas sûr de l'être seul. Que ferait-il d'alliés qui ne voudraient rien hasarder, ni pour lui, ni pour eux-mêmes? Et s'il se méfiait entièrement de leurs intentions ou de leur courage, quel meilleur parti lui resterait-il à prendre, que de tâcher d'avoir sa part de ce qu'il lui serait impossible de défendre? Ne décourageons donc pas les princes qui font beaucoup, qui font trop peut-être, proportionnellement à leurs forces, pour la défense de l'Allemagne. Disons aux autres, disons à ceux qui préfèrent de consacrer l'excédent de leurs revenus, même à des dépenses utiles : le premier soin est d'exister ; le premier bienfait pour des

Allemands est le maintien de leur constitution actuelle. Très défectueuse en soi, elle n'en produit pas moins de nombreux avantages, infiniment essentiels à l'humanité, entièrement incompatibles avec l'ordre de choses qu'on voudrait lui substituer; les lumières, à la propagation desquelles elle est si propre, corrigeront ses défauts beaucoup plus rapidement qu'il ne pourrait arriver de sa réunion en une grande monarchie.

Eh! si nous n'étions pas convaincus de cette importante vérité, si la monarchie prussienne n'était pas évidemment le palladium des libertés germaniques, auxquelles nous attachons la plus décisive influence sur le bien-être de l'Europe, ne fût-ce que par l'exemple et les progrès tous les jours plus grands que fait en Allemagne l'espèce humaine; que nous importeraient et ce pays et sa constitution? L'un et l'autre nous sont également étrangers. S'ils ne doivent pas être utiles à l'Europe, au monde; si ce vaste et superbe empire doit être la métairie d'un ou de deux despotes, et l'arène des jeux sanglants dont leurs passions, ou seulement les intrigues, les intérêts, la fantaisie de leurs vizirs, donneront éternellement l'horrible spectacle; nos yeux s'en détourneront avec mépris, avec horreur, et nous demanderons à l'Amérique unie d'absoudre l'espèce humaine des forfaits de ses tyrans...

Citoyens de l'Allemagne, de quelque rang que vous soyez, daignez écouter un étranger qui vous révère, parce que vous formez une nation grande, sage, éclairée, moins corrompue que la plupart des autres peuples, aussi éloignée par votre caractère, qu'heureusement incapable, par votre constitution, de subjuger l'Europe, ou même de la désoler. Regardez l'étendard de la maison de Brandebourg comme le panache de votre liberté; unissez-vous à sa puissance, soutenez-la, favorisez ses accroissements équitables; réjouissez-vous de ses succès; empêchez, autant qu'il est en vous, qu'elle ne tombe dans des erreurs: elles lui sont mortelles, puisqu'elle n'a d'autre base solide que son habileté. Admirateur du grand roi auquel plus qu'à tout autre la maison de Brandebourg doit sa puissance, je porterais sans doute un vif intérêt

à cet édifice, vraiment beau, quoique élevé sur des fondements trop fragiles, ne fût-il que l'ouvrage de cet homme extraordinaire. Mais si le bonheur de l'Allemagne en était indépendant, je ne vous adjurerais pas, vous, mon pays, l'Europe entière, de soutenir la monarchie prussienne, de donner le temps à la prudence, à la bonté, de l'affermir, d'élargir sa base. C'est surtout à en développer les moyens, que les longues et pénibles veilles consacrées à cet écrit ont été destinées. Ces moyens ne sont autres que Paix et Liberté. Liberté civile de tous les sujets ; liberté de l'industrie ; liberté du commerce ; liberté de religion ; liberté de penser ; liberté de la presse ; LIBERTÉ DES CHOSES ET DES HOMMES... Là se résume tout l'art de gouverner ; là, comme en un germe fécond, réside la prospérité des empires. Mais la monarchie prussienne est plus prête qu'aucune autre à recueillir une moisson si belle : tout y est mûr pour la grande révolution ; nul obstacle très puissant ne s'y oppose... Que le génie tutélaire de l'Europe et de l'espèce humaine veille sur ses destinées ! Qu'il la défende de ses propres erreurs ! Qu'il la soutienne dans les dangers dont elle est menacée ! Qu'il la conduise à ce faîte de grandeur et de puissance, auquel elle ne peut atteindre que par la justice et la sagesse[1].

1. Pages 334-407. — Livre VIII.

De la Monarchie Prussienne assura la réputation de Mirabeau comme écrivain politique. « Je réussis à le lier avec mon frère, écrit Fanche-Borel, qui se chargea de l'impression de son grand ouvrage sur la Monarchie Prussienne. On ne peut se faire une idée combien cette production éleva, je ne dis pas l'auteur, mais l'homme dans l'opinion publique ; aussi, ne fut-on pas surpris, en Europe, du rôle marquant qu'il joua bientôt en France. » *Mémoires de Fauche-Borel*, t. 1er, p. 52.

Le père de Mirabeau, auquel la *Monarchie* était dédiée, dans une préface noble et touchante, et qui avait été à peu près constamment l'ennemi de son fils, reconnaissait ses mérites, bien qu'il entremêlât ses louanges de sarcasmes, à sa manière accoutumée : « Après vérification exacte de tout ce que contient l'énorme compilation de cet ouvrier forcené, écrivait-il, je le tiens pour l'homme le plus rare de son siècle, et il serait peut-être un des plus rares que la nature ait produits, si la *directivité* dans les vues lui eût été en même temps accordée. »

XXIX

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE [1]

Aussitôt que la date de convocation des Etats généraux eut été fixée, Mirabeau employa tous ses efforts pour y être admis, sentant que là, il pourrait donner toute sa mesure. Cependant, il publiait encore quelques brochures de circonstance [2], où il affirmait ses principes.

1. SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
Imité de l'anglais, de Milton [a].
par le comte de Mirabeau.

Epigraphe :

Who kills a man kills a reasonable creature... but he who destroys a good book, kills reason itself.

Tuer un homme, c'est détruire une créature raisonnable; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même.

A LONDRES
M. DCC. LXXXVIX, in-8, p. 3-61.

2. THÉORIE DE LA ROYAUTÉ, *d'après la doctrine de Milton*, 1789, in-8°, p. J-XXVIIJ. 1-96. Sans signature.

Avec la collaboration de Servan, d'après Dumont (*Souvenirs*, chap. x, p. 172). L'édition fut en partie détruite. Dumont écrit que la *Théorie de la Royauté* portait le nom de Mirabeau; c'est un des nombreux exemples des inexactitudes de ses *Souvenirs*.

CORRESPONDANCE ENTRE M. C... (Cerutti) ET LE COMTE DE MIRABEAU

a. Le titre de ce morceau très singulier, où j'ai suivi de beaucoup plus près mon Auteur que ne voudront le croire ceux qui ne consulteront pas l'original. et où j'ai plutôt retranché qu'ajouté; ce titre est : AREOPAGITICA : *A speech for the liberty of unlicens'd printing, to the Parliament of England.*

Sur la liberté de la Presse, traduit et adapté de Milton, résumait ses idées sur le droit que tous les hommes ont de publier leur pensée, sans autorisation et sans contrainte, ce qu'il n'avait cessé de défendre dans tous ses écrits depuis l'*Essai sur le despotisme*.

C'est au moment où le Roi invite tous les Français à l'éclairer sur la manière la plus juste et la plus sage de convoquer la Nation : c'est au moment où il augmente son Conseil de cent quarante-trois Notables appelés de toutes les classes, de toutes les parties du royaume, pour mieux connaître le vœu et l'opinion publique : c'est au moment où la nécessité des affaires, la méfiance de tous les Corps, de tous les ordres, de toutes les provinces ; la diversité des principes, des avis, des prétentions, provoque impérieusement le concours des lumières et le contrôle universel ; c'est dans ce moment que, par la plus scandaleuse des inconséquences, on poursuit au nom du Monarque, la liberté de la Presse, plus sévèrement, avec une inquisition plus active, plus cauteleuse, que ne l'a jamais osé le despotisme ministériel le plus effréné.

Le Roi demande des recherches et des éclaircissements sur la constitution des Etats-Généraux, et sur le mode de leur convocation, aux assemblées provinciales, aux villes, aux communautés, aux corps, aux savants, aux gens de

sur le rapport de M. Necker et sur l'arrêté du Conseil du 29 décembre (1788) qui continue pour six mois force de monnaie au papier de la Caisse d'Escompte, 1789, in-8°, p. 54.

On a attribué une part de collaboration à Mirabeau dans deux recueils : *La Galerie des États généraux*, 2 vol., in-8°, 1789, et *La Galerie des Dames françaises pour servir de suite à la Galerie des États généraux* (3e partie), *par le même auteur*. Londres, 1790.

C'était une série de portraits rédigés par Luchet et Choderlos de Laclos. On donne comme étant de Mirabeau les portraits de Mme du Barry sous le nom d'Elmire (Voir *Mémoires de Brissot*, t. Ier, p. 262, et t. II, p. 321), de Necker, sous celui de Narsès, et le sien propre sous le nom d'Iramba (*La Révolution française*, année 1884, t. Ier, p. 788, Aulard).

M. Emile Dard restitue le portrait de Mme du Barry à Ch. de Laclos (*Le général Choderlos de Laclos*, p. 156).

lettres : et ses Ministres arrêtent l'ouvrage posthume d'un des publicistes les plus réputés de la Nation! Et soudain la police, convaincue de sa propre impuissance pour empêcher la circulation d'un Livre, effrayée des réclamations qu'un coup d'autorité si extravagant peut exciter; la police, qui n'influe jamais que par l'action et la réaction de la corruption, paie les exemplaires saisis, vend le droit de contrefaire, de publier ce qu'elle vient de proscrire, et ne voit dans ce honteux trafic de tyrannie et de tolérance, que le lucre du privilège exclusif d'un jour!

Le Roi a donné des assemblées à la plupart de ses Provinces, et le précis des procès-verbaux de ces assemblées, ouvrage indispensable, pour en saisir l'ensemble, et pour en mettre les résultats à la portée de tous les Citoyens, ce précis, d'abord permis, puis suspendu, puis arrêté [1], ne peut franchir les barrières dont la police, à l'envi de la fiscalité, hérisse chaque province du royaume, où l'on semble vouloir mettre en quarantaine tous les livres pour les purifier de la vérité.

Le Roi, par cela même qu'il a consulté tout le monde, a implicitement accordé la liberté de la presse : et l'on redouble toutes les gênes de la presse!

Le Roi veut connaître le vœu de son peuple : et l'on étouffe, avec la plus âpre vigilance, les écrits qui peuvent le manifester!

Le Roi veut réunir les esprits et les cœurs : et la plus odieuse des tyrannies, celle qui prétend asservir la pensée, aigrit tous les esprits, indigne tous les cœurs!

Le Roi veut appeler les Français à élire librement des représentants, pour connaître avec lui l'état de la nation, et statuer les remèdes qu'il nécessite : et ses ministres font

1. C'est M. Levraut, imprimeur de Strasbourg, qui éprouve en ce moment cette iniquité. Cet artiste, recommandable par ses talents, et surtout par sa probité délicate, a, indépendamment de ses principes, trop à perdre pour rien hasarder dans son état. Il n'a donc imprimé ce très innocent Recueil, qu'après avoir rempli toutes les formalités qui lui sont prescrites, et il n'en souffre pas moins une prohibition absolue, et une perte considérable. (N. de M.)

tout ce qui est en eux pour que les Français ne s'entendent pas, pour que les mille divisions dont la nation inconstituée est viciée depuis plusieurs siècles, viennent se heurter sans point de ralliement, sans moyen d'union et de concours, pour qu'en un mot l'Assemblée nationale soit une malheureuse agrégation de parties ennemies, dont les opérations incohérentes, fausses et désastreuses, nous rejettent, par la haine de l'anarchie, sous la verge du despotisme; et non un Corps de frères, dirigés par un intérêt commun, animés de principes semblables, pénétrés du même vœu, qui fasse naître un esprit public fondé sur l'amour et le respect des lois!

Certes, ils commettent un grand attentat ceux qui, dans la situation où la France se trouve plongée, arrêtent l'expansion des lumières. Ils éloignent, ils reculent, ils font avorter autant qu'il est en eux le bien public, l'esprit public, la concorde publique. Ils n'essaient d'aveugler que parce qu'ils ne peuvent convaincre; ils ne s'humanisent à séduire que parce qu'ils ne peuvent pas corrompre; ils ne songent à corrompre que parce qu'ils ne sauraient plus intimider : ils voudraient paralyser, mettre aux fers, égorger tout ce qu'ils ne pourraient intimider, corrompre ni séduire : ils craignent l'œil du peuple, ils veulent tromper le prince; ce sont les ennemis du prince, ce sont les ennemis du peuple[1].

Mais les ennemis du prince et ceux du peuple n'osent ourdir leurs machinations, et tramer leurs complots, que parce qu'il existe des préjugés qui leur donnent des auxiliaires parmi ceux-là mêmes qui ne sont pas leurs complices. Tel est le plus fatal inconvénient de la gêne de la presse, de rendre, par l'ignorance ou par l'erreur, des cœurs purs, des hommes timorés, les satellites du despotisme en même temps qu'ils en sont les victimes.

Et, par exemple, une foule d'honnêtes gens, oubliant que le sort des hommes est d'avoir à choisir entre les inconvé-

1. Cet *alinéa* est presque littéralement dans les *questions à examiner avant l'assemblée des États-généraux*, par M. le marquis de Casaux, penseur profond, et excellent citoyen du monde. (N. de M.)

nients, seraient sincèrement alarmés de la liberté de la presse, grâce à la prévention qu'on a su leur donner contre les écrivains qui ont paru les apôtres intéressés de cette liberté, parce que quelquefois ils en ont abusé... La liberté de la presse enfante de mauvais livres, donc il faut la restreindre. Ceux qu'on appelle philosophes invoquent la liberté de la presse, et souvent ils l'ont portée jusqu'à la licence, donc il faut se garder de leur doctrine... Tel est l'argument favori de ceux qu'on appelle les *honnêtes gens*, et dont en effet la morale privée, la probité de détail, est très estimable; mais qui, faute de généraliser leurs idées, et de saisir l'ensemble du système social, sont vraiment de dangereux citoyens, et les plus funestes ennemis peut-être de l'amélioration des choses humaines.

C'est donc à eux surtout qu'il importe de s'adresser; et comme je leur suppose de la bonne foi, même avec leurs adversaires, j'ai cru qu'il serait utile de mettre sous leurs yeux une réfutation de leur argument, poursuivi dans toutes ses conséquences morales, par un homme, au moins dans cette matière, très imbu de leurs principes. Il écrivait il y a cent cinquante ans, dans un siècle tout religieux, où, bien que l'on commençât à discuter les grands intérêts de cette vie, en concurrence avec ceux de l'autre, les raisons théologiques étaient de beaucoup les plus efficaces. On n'a point accusé cet homme d'être un philosophe : et si, dans quelques-uns de ses écrits, Milton s'est montré républicain violent, il n'est dans celui-ci, où il s'adresse à la législature de la Grande-Bretagne, qu'un paisible argumentateur.

Je ne prétends pas, milords et messieurs, que l'église et le gouvernement n'aient intérêt à surveiller les livres aussi bien que les hommes, afin, s'ils sont coupables, d'exercer sur eux la même justice que sur des malfaiteurs; car un livre n'est point une chose absolument inanimée. Il est doué d'une vie active comme l'âme qui le produit; il conserve même cette prérogative de l'intelligence vivante qui lui a donné le jour. Je regarde donc les livres, comme des êtres aussi vivants et aussi féconds que les dents du serpent de la fable; et j'avouerai que, semés dans le monde, le hasard

peut faire qu'ils y produisent des hommes armés. Mais je soutiens que l'existence d'un bon livre ne doit pas plus être compromise que celle d'un bon citoyen ; l'une est aussi respectable que l'autre; et l'on doit également craindre d'y attenter. Tuer un homme, c'est détruire une créature raisonnable, mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même. Quantité d'hommes n'ont qu'une vie purement végétative, et pèsent inutilement sur la terre; mais un livre est l'essence pure et précieuse d'un esprit supérieur, c'est une sorte de préparation que le génie donne à son âme, afin qu'elle puisse lui survivre. La perte de la vie, quoique irréparable, peut quelquefois n'être pas un grand mal; mais il est possible qu'une vérité qu'on aura rejetée, ne se représente plus dans la suite des temps, et que sa perte entraîne le malheur des nations.

Soyons donc circonspects dans nos persécutions contre les travaux des hommes publics. Examinons si nous avons le droit d'attenter à leur vie intellectuelle dans les livres qui en sont les dépositaires ; car c'est une espèce d'homicide, quelquefois un martyre, et toujours un vrai massacre, si la proscription s'étend sur la liberté de la presse en général[1].

De la page 11 à la page 23, étude historique de la censure chez les divers gouvernements, jusqu'à l'Inquisition.

Mais laissant là l'érudition, les autorités, les exemples, et remontant à la nature des choses, je dirai : lorsque Dieu permit à l'homme d'user modérément de toutes les productions de la nature, il voulut aussi que l'esprit jouît du même privilège, et, quoique la tempérance soit une des plus grandes vertus, Dieu la recommanda simplement aux hommes, sans rien prescrire de particulier à cet égard, afin que chaque individu pût la pratiquer à sa manière.

Le bien et le mal ne croissent point séparément dans le champ fécond de la vie ; ils germent l'un à côté de l'autre,

1. Pages 3-11.

et entrelacent leurs branches d'une manière inextricable. La connaissance de l'un est donc nécessairement liée à celle de l'autre. Renfermés sous l'enveloppe de la pomme dans laquelle mordit notre premier père, ils s'en échappèrent au même instant ; et, tels que deux jumeaux, ils entrèrent à la fois dans le monde. Peut-être même, dans l'état où nous sommes, ne pouvons-nous parvenir au bien que par la connaissance du mal, car, comment choisira-t-on la sagesse ? comment l'innocence pourra-t-elle se préserver des atteintes du vice, si elle n'en a pas quelque idée ? et puisqu'il faut absolument observer la marche des vicieux pour se conduire sagement dans le monde, puisqu'il faut aussi démêler l'erreur pour arriver à la vérité, est-il une méthode moins dangereuse de parvenir à ce but, que celle d'écouter et de lire toutes sortes de traités et de raisonnements ? avantage qu'on ne peut se procurer qu'en lisant indistinctement toutes sortes de livres.

Craindra-t-on qu'avec cette liberté indéfinie l'esprit ne soit bientôt infecté du venin de l'erreur ?

Il faudrait, par la même considération, anéantir toutes les connaissances humaines, ne plus disputer sur aucune doctrine, sur aucun point de religion, et supprimer même les livres sacrés ; car souvent on y trouve des blasphèmes ; les plaisirs charnels des méchants y sont décrits sans beaucoup de ménagements, les hommes les plus saints y murmurent quelquefois contre la Providence, à la manière d'Epicure ; il s'y rencontre une foule de passages ambigus et susceptibles d'être mal interprétés par des lecteurs vulgaires. Personne n'ignore que c'est à cause de toutes ces raisons que les papistes ont mis la Bible au premier rang des livres prohibés.

Nous serions également obligés de défendre la lecture des anciens pères de l'Église, tels que Clément d'Alexandrie et Eusèbe, qui, dans son livre, nous transmet une foule d'obscénités païennes, pour nous préparer à recevoir l'Evangile. Qui ne sait point qu'Irénée, Epiphane, Jérôme, etc..., dévoilent encore plus d'hérésies qu'ils n'en réfutent ; que souvent ils confondent l'hérésie avec l'opi-

nion orthodoxe ? Et qu'on ne dise pas qu'il faut faire grâce aux auteurs de l'antiquité, parce qu'ils ont écrit dans un langage qu'on ne parle plus, puisqu'ils sont journellement lus et médités par des gens, qui peuvent en répandre le venin dans les sociétés, et même à la cour des princes dont ils font les délices ; des gens peut-être, tels que Pétrone, que Néron appelait *son arbitre*, et qui avait l'intendance des plaisirs nocturnes de cet empereur ; ou tels que l'Arétin, ce fameux impudique qu'on redoutait, et qui, cependant, était cher à tous les courtisans de l'Italie ; je ne nommerai point, par respect pour sa postérité, celui que Henri VIII appelait, en plaisantant, son *vicaire de l'enfer* [1].

Si donc il est démontré que les livres qui paraissent influer le plus sur nos mœurs et sur nos opinions, ne peuvent être supprimés sans entraîner la chute des connaissances humaines, et que lors même qu'on parviendrait à les soustraire tous, les mœurs ne laisseraient pas de se corrompre par une infinité d'autres voies qu'il est impossible de fermer ; enfin si, malgré les livres, il faut encore l'enseignement pour propager les mauvaises doctrines, ce qui pourrait avoir tout aussi bien lieu, quoiqu'ils fussent prohibés, on sera forcé de conclure qu'envisagé sous ce point de vue, le système insidieux des approbations est du moins parfaitement inutile ; et ceux qui le mettent en pratique dans un sincère espoir d'élever une barrière contre le mal, on pourrait les comparer à ce bon homme qui croyait retenir les corneilles en fermant la porte de son parc [2].

Démonstration de l'inutilité de la censure et développement de cette proposition : « Si la censure est appliquée aux livres, il faudra l'appliquer à toutes les actions de la vie », ce qui est impossible et absurde (p. 27 à 39).

Un homme qui écrit appelle toute sa raison à son secours. Après avoir pris tous les renseignements possibles

1. Cromwell, un des ancêtres du Protecteur par les femmes. (N. de M.)
2. Pages 24 à 27.

sur le sujet qu'il traite, il ne se contente pas de ses recherches et de ses méditations; il consulte encore des amis. Si toutes ces précautions dans l'acte le moins équivoque de la maturité de son esprit, si les années entières qu'il y emploie et les preuves antérieures de son habileté, ne peuvent jamais rassurer sur son compte, à moins que le fruit de ses veilles ne passe sous les yeux d'un censeur, quelquefois plus jeune, moins judicieux, et peut-être ignorant absolument ce que c'est que d'écrire ; en un mot, si l'auteur, échappant à la proscription, ne peut, après plusieurs délais, se présenter à l'impression que comme un mineur accompagné de celui qui le tient sous sa tutelle ; s'il faut, enfin, que la signature du censeur lui serve de caution et garantisse au public qu'il n'est ni corrupteur, ni imbécile, c'est avilir, c'est dégrader à la fois l'auteur et le livre, et flétrir en quelque sorte la dignité des lettres.

Comment un écrivain qui craint de voir mutiler ses meilleures pensées, et d'être forcé de publier un ouvrage imparfait, ce qui, sans doute, est la plus cruelle vexation, comment cet écrivain osera-t-il donner l'essor à son génie ? Où trouvera-t-il cette noble assurance qui convient à celui qui enseigne des vérités nouvelles et sans laquelle vaudrait autant qu'il se tût, s'il sait que toutes ses phrases seront soumises à l'inspection et à la correction d'un censeur qui peut, au gré de son caprice, effacer ou altérer ce qui ne s'accordera point avec son humeur réprimante qu'il appelle son jugement? s'il sait qu'à la vue de la pédantesque approbation, le lecteur malin jetera le volume, en se moquant du docteur qu'on mène par les lisières ?

Qu'on examine les livres munis d'approbation, on verra qu'ils ne contiennent que les idées les plus communes, et par cela même souvent les plus fausses. En effet, d'après sa mission, le censeur ne peut laisser circuler que les vérités triviales, pour lesquelles ce n'était pas la peine d'écrire, ou les erreurs favorisées. Par un abus encore plus déplorable, quand il s'agit d'imprimer ou de réimprimer les œuvres d'un écrivain mort depuis longtemps, et dont la réputation est consacrée, s'y trouve-t-il une pensée

féconde, échappée au zèle de l'enthousiasme? il faudra qu'elle périsse sous le scalpel de la censure. Ainsi, par la timidité, la présomption ou l'incapacité d'un censeur, l'opinion d'un grand homme sera perdue pour la postérité. Si ceux qui en ont le pouvoir ne s'empressent pas de remédier à cet abus, s'ils permettent qu'on traite aussi indignement les productions orphelines des grands hommes, quelle sera donc la condition de ces êtres privilégiés, qui auront le malheur d'avoir du génie? Ne faudra-t-il pas qu'ils cessent d'instruire ou qu'ils apportent le plus grand soin à cacher leurs connaissances, puisque l'ignorance, la paresse, la sottise, deviendront les qualités les plus désirables et les seules qui pourront assurer le bonheur et la tranquillité de la vie?

Et comme c'est un mépris particulier pour chaque auteur vivant, et une indignité plus outrageante encore pour les morts, n'est-ce pas aussi dégrader et avilir toute la nation? Il m'est impossible de comprendre par quelle adresse on pourrait renfermer dans vingt têtes, quelque bonnes qu'on les suppose, le jugement de savoir, l'esprit et l'érudition de tout un peuple. Encore moins concevrai-je la nécessité qu'elles en aient la surintendance, que toutes les idées passent à leur couloir, et que cette monnaie ne puisse avoir de cours si elle n'est pas frappée à leur coin. L'intelligence et la vérité ne sont pas des denrées propres au monopole, ni dont on doive soumettre le commerce à des règlements particuliers. Eh quoi! prétend-on les emmagasiner et les marquer comme nos draps et nos laines! Quelle honteuse servitude, s'il faut que vingt censeurs taillent toutes les plumes dont nous voudrons nous servir!

Si l'on voulait punir un auteur qui, contre sa raison et sa conscience, se serait permis des ouvrages scandaleux et attentatoires à l'honnêteté publique, quelle plus grande flétrissure pourrait-on lui infliger, que d'ordonner qu'à l'avenir toutes ses autres productions seraient revisées et ne paraîtraient qu'avec l'attache d'un censeur. Et c'est toute une nation! c'est l'universalité des gens de lettres qu'on réduit à cette condition humiliante! On laisse

des débiteurs, des coupables même aller sur leur parole ; et un livre inoffensif ne pourra se présenter dans le monde sans qu'on voie son geôlier sur le frontispice ? N'est-ce donc pas là un affront pour le peuple ? N'est-ce pas supposer toute la classe des lecteurs dans un état d'ineptie ou de perversité qui demande qu'on dirige leurs lectures ? Croit-on que si l'on n'avait pas cette charité pour eux, ils n'auraient jamais l'esprit de prendre la bonne nourriture et de laisser le poison ?

En un mot, on ne peut pas regarder la censure des livres comme une méthode dictée par la sagesse ; car, si c'était un moyen sage, il faudrait l'appliquer à tout ; il n'y aurait pas de raison pour qu'on s'en servît pour les livres, plutôt que pour toute autre chose ; c'est là sans doute une invincible démonstration que ce moyen n'est bon à rien.

Et de peur, Messieurs, qu'on ne vous dise que ce découragement des gens de lettres sous la férule des censeurs, n'est qu'une crainte chimérique, souffrez que je vous rapporte ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu dans les pays où règne cette espèce de tyrannie. Lorsque je me suis trouvé parmi les gens de lettres de ces nations, car j'ai eu quelquefois cet honnenr, ils n'ont cessé de me féliciter d'être né dans un pays qu'ils supposaient libre ; tandis qu'eux-mêmes, ils ne faisaient aucune autre chose que de déplorer la servile condition à laquelle les gens instruits se trouvaient réduits parmi eux. Ils prétendaient qu'ainsi s'était perdue la gloire des lettres en Italie, et que depuis plusieurs années on n'y écrivait plus que de plates adulations, de coupables mensonges, ou d'insipides niaiseries. C'est là que j'ai visité le célèbre Galilée, blanchi dans les fers de l'inquisition, pour avoir eu sur l'astronomie des opinions différentes de celles des approbateurs franciscains et dominicains. Quoique je susse fort bien que l'Angleterre gémissait sous le joug de la prélature, je recevais néanmoins comme un gage de son bonheur à venir, la certitude actuelle de sa liberté que je trouvais si bien établie entre toutes les nations. J'ignorais cependant que ma patrie renfermait alors dans son sein les dignes auteurs de sa déli-

vrance, qui ne sera jamais oubliée, quelque révolution que le monde doive subir. Mais, lorsque j'entendais les gens de lettres des autres contrées gémir sur l'inquisition qui les asservissait, je ne croyais pas qu'un projet de censure dût forcer ceux de mon pays à former de pareilles plaintes contre le parlement. Elles étaient générales quand je me suis permis de m'y joindre ; ce n'est point ma cause particulière dont j'ai entrepris la défense ; c'est la cause commune de tous ceux qui cultivent les lettres et consacrent leurs veilles à éclairer les hommes.

Que ferez-vous donc, Messieurs? Supprimerez-vous cette brillante moisson de lumières qui, de jour en jour, nous promet une récolte si heureuse ? La soumettrez-vous à l'oligarchie de vingt monopoleurs pour qu'ils ramènent les temps de disette et affament entièrement nos esprits? Croyez-vous que ceux qui donnent un semblable conseil ne sont pas moins ennemis de l'État, que s'ils conseillaient de vous supprimer vous-mêmes?

En effet, si l'on cherche la cause immédiate de la liberté de penser et d'écrire, on ne la trouvera que dans la liberté douce et humaine de votre gouvernement. Cette liberté que nous devons à votre valeur et à votre sagesse fut toujours la mère du génie. C'est elle qui, pareille à l'influence des cieux, est venue tout à coup élever et vivifier nos esprits. Vous ne pouvez maintenant nous rendre moins éclairés, moins avides de vérité, à moins que vous ne commenciez par le devenir vous-mêmes ; à moins que vous ne détruisiez votre ouvrage, en renversant de vos propres mains l'édifice de la liberté.

Nous pouvons encore rentrer dans l'ignorance, dans l'abrutissement, dans la servitude. Mais auparavant, ce qui n'est pas possible, il faut que vous deveniez oppresseurs, despotes, tyrans, comme l'étaient ceux dont vous nous avez affranchis. Et si nous sommes plus intelligents, si nos pensées ont pris un nouvel essor, enfin, si nous sommes capables de grandes choses, n'est-ce pas une suite de vos propres vertus qui se sont identifiées en nous ? Pouvez-vous les y étouffer sans renouveler et renforcer cette loi

barbare, qui donnait aux pères le droit d'égorger leurs enfants? Et qui pourra se charger alors de conduire un troupeau d'aveugles? Otez-moi toutes les autres libertés; mais laissez-moi celle de parler et d'écrire selon ma conscience.

Et quel temps fut jamais plus favorable à la liberté de la presse? Le temple de Janus est fermé; c'est-à-dire, on ne se bat plus pour des mots; ce serait faire injure à la vérité, que de croire qu'elle pût être arrachée par le vent des doctrines contraires; qu'elles en viennent aux mains, et vous verrez de quel côté restera la victoire. La vérité eut-elle jamais le dessous quand elle fut attaquée à découvert, et qu'on lui laissa la liberté de se défendre? Réfuter librement l'erreur est le plus sûr moyen de la détruire. Quelle contradiction ne serait-ce pas, si tandis que l'homme sage nous exhorterait à fouiller avidement partout pour découvrir le trésor caché de la vérité, le gouvernement venait arrêter nos recherches et soumettre nos connaissances à des lois prohibitives?

Lorsqu'un homme a creusé la profonde mine des connaissances humaines, lorsqu'il en a extrait les découvertes qu'il veut mettre au grand jour, il arme ses raisonnements pour leur défense; il éclaircit et discute les objections. Ensuite, il appelle son adversaire dans la plaine, et lui offre l'avantage du lieu, du vent et du soleil. Car se cacher, tendre des embûches, s'établir sur le pont étroit de la censure, où l'agresseur soit nécessairement obligé de passer; quoique toutes ces précautions puissent s'accorder avec la valeur militaire, c'est toujours un signe de faiblesse ou de couardise dans la guerre de la vérité. Qui peut douter de sa force éternelle et invincible? Qu'a-t-elle besoin pour triompher de police ni de prohibition! Ne sont-ce pas là les armes favorites de l'erreur? Accordez à la vérité un plus libre développement sous quelque forme qu'elle se présente, et ne vous avisez pas de l'enchaîner tandis qu'elle dort, car elle cesserait de parler son langage. Le vieux Protée ne rendit des oracles que lorsqu'il était garroté. Mais la vérité dans cet état prend toutes sortes de figures,

excepté la sienne ; peut-être même conforme-t-elle sa voix aux temps et aux circonstances, jusqu'à ce qu'on la somme de redevenir elle-même.

Eh ! si nous n'avions que la charité pour guide, de combien de choses ne nous reposerions-nous pas sur la conscience des autres !

La moindre division dans les corps nous trouble et nous alarme, et nous ne prenons aucun soin de rassembler les membres épars de la vérité, qui forment cependant la première de toutes les scissions, la plus funeste de toutes les ruptures. Est-il quelque chose qui d'abord ressemble plus à l'erreur qu'une vérité qui lutte contre des préjugés que le temps a consacrés? On peut donc affirmer que la censure empêchera moins d'erreurs qu'elle ne proscrira de vérités. Pourquoi nous parler continuellement du danger des nouvelles opinions, puisque l'opinion la plus dangereuse est celle des personnes qui veulent qu'on ne pense et qu'on ne parle que par leur ordre ou par leur permission? d'ailleurs, il ne faut pas croire que les erreurs et les fausses doctrines ne soient point nécessaires à l'économie morale du monde. Si tout à coup la vérité se présentait à nous dans tout son éclat, elle accablerait notre faiblesse, et nos yeux ne pourraient en soutenir le spectacle. L'erreur est le nuage qui s'interpose entre elle et nous, et qui, ne se dissipant que par degrés, nous prépare à recevoir le jour de la vérité.

Enfin, les erreurs sont presque aussi communes dans les bons gouvernements que dans les mauvais. Car, quel est le magistrat dont la religion ne puisse être surprise, surtout si l'on met des entraves à la liberté de la presse? mais redresser promptement et volontairement les erreurs dans lesquelles on est tombé, et préférer au triste plaisir d'enchaîner les hommes, celui de les éclairer; c'est une vertu qui répond à la grandeur de vos actions, et à laquelle seule peuvent prétendre les mortels les plus dignes et les plus sages.

Tels sont les raisonnements victorieux auxquels l'Angleterre doit peut-être le bienfait de la liberté de la presse.

Développement oratoire d'après M. de Casaux, de cette proposition : « C'est à la liberté de la presse, plus qu'à aucune autre de ses institutions, que l'Angleterre doit sa puissance, sa grandeur et sa suprématie », p. 51-56.

Enlevez à l'Angleterre l'unique moyen de conserver ce principe dans toute son énergie; enlevez-lui la liberté de la presse : liberté que chaque ministre, en Angleterre comme ailleurs, voudrait anéantir pendant son ministère, et remplacer par un ordre absolu de se prosterner devant toutes ses bévues; enlevez, dis-je, à l'Angleterre la liberté de la presse, et malgré toutes les ressources de son admirable constitution, les bévues ministérielles, si rares en Angleterre, s'y succéderont aussi rapidement qu'ailleurs : et même on y dormira plus tranquillement qu'ailleurs; d'abord sur les bévues ministérielles, et ensuite sur tous les attentats des ministres, parce qu'on y sera plus rassuré par l'ombre d'une opposition qui ne tardera pas à réclamer secrètement et obtenir de la même manière *le partage des dépouilles et du prince et du peuple*; et bientôt la nation la plus florissante ne sera qu'un objet de pitié pour tous ceux dont elle excita l'envie et mérita l'admiration. Transportez, au contraire, peu à peu la liberté de la presse en Turquie; inventez, car il n'existe pas, inventez un moyen d'en faire parvenir les fruits jusqu'au grand seigneur par d'autres mains que celles d'un visir, *qui peuvent si aisément tout corrompre*, et bientôt nul visir n'osera tromper son maître; tout visir consultera la voix du peuple avant de faire tonner la sienne; et bientôt la Turquie, riche de toutes les facultés de son territoire et de son immense population, sera plus puissante, et non moins respectée que cette Angleterre si puissante et si respectée aujourd'hui...

Comme nous en sommes loin, avec tant de droits d'y prétendre, tant de moyens d'y parvenir!

O vous, qui bientôt représenterez les Français; vous, qu'on n'eût jamais assemblés, si dans la main des hommes le malheur de semer le désordre et la ruine, et de rester sans pouvoir, ne suivait pas inévitablement le funeste pou-

voir de tout faire; vous, qu'on assemble pour tout régénérer, pour que s'il reste encore quelque chose à détruire, il ne reste plus d'hommes crédules à tromper; vous, qui répondrez non pas à la France seule, mais à l'humanité entière de tout le bien que vous n'aurez pas procuré à votre patrie!... Tremblez, si, semblables aux rois, ou plutôt à leurs ministres, vous croyez tout savoir ou pouvoir ignorer sans honte, parce que vous pouvez tout commander avec impunité. Obligés de tout savoir pour décider sur tout, quand l'Europe vous écoute, comment saurez-vous tout, si tous ne sont pas écoutés? comment saurez-vous tout, si un seul homme éclairé, le plus éclairé peut-être, mais le plus timide, croit se compromettre s'il ose parler?... que la première de vos lois... la première!... sans elle la meilleure (si la meilleure pouvait exister sans elle) serait bientôt éludée ou violée, et tôt ou tard, elle seule assurerait la prospérité de l'empire français... Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée : qu'elle imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté; qu'elle dévoue à l'exécration universelle le scélérat qui feindra de la craindre... le misérable! il veut encore tout opprimer; il en regrette les moyens; il rugit dans son cœur de les voir échapper!

4 décembre 1788.

P.-S. — On imprimait cette feuille lorsque l'arrêté du parlement de Paris, du 5 de ce mois, a paru : et certes, c'est aujourd'hui que les bons citoyens doivent lui rendre grâce; car si ce corps judiciaire et non politique est sorti du cercle de sa juridiction, c'est du moins cette fois au profit de la nation, et la profession de foi qu'il publie, véritable programme de la déclaration des droits sur laquelle doit être fondée la liberté particulière et publique, est exempte enfin de toute ambiguïté.

Attachement aux anciennes formes sagement limité.
Représentation équitable clairement indiquée.
Doctrine des subsides invariablement posée.

Responsabilité des ministres, seule base de l'inviolable respect de l'autorité royale, nettement établie.

Liberté individuelle des citoyens impérieusement réclamée.

Pouvoir législatif reconnu à la nation présidée par son roi.

Liberté de la presse, garant unique, garant sacré de ces beaux droits;

Liberté de la presse, *seule ressource prompte et certaine des gens de bien contre les méchants, liberté de la presse* énergiquement invoquée...

Voilà, voilà sans doute un grand bienfait; voilà le drapeau de ralliement pour la nation; voilà le rameau de paix qui doit dissiper toutes les méfiances et réunir tous les vœux... Qu'ils s'abreuvent de leur propre venin, ceux qui espéraient, ou intéresser les corps à repousser l'assemblée nationale, ou diviser les ordres et incendier les provinces assez pour la rendre impossible; nous aurons une constitution, puisque l'esprit public a fait de tels progrès, de telles conquêtes; nous aurons une constitution, peut-être même sans de grands troubles civils, qui, après tout, valent mieux qu'un mauvais ordre légal; nous aurons une constitution, et la France atteindra enfin au développement de ses hautes destinées.

XXX

DE L'IMPOT[1]

Mirabeau était déjà l'orateur de l'Assemblée nationale lorsqu'il écrivit ce fragment sur l'Impôt, dont il avait demandé les matériaux au major Mauvillon. « Nos fonctions, comme législateurs dans cette partie, lui écrivait-il, c'est d'arrêter un système général d'impositions, et par conséquent de fixer une législation de l'impôt; travail d'autant plus important et d'autant plus difficile que tous les systèmes d'impositions en vigueur en Europe sont fondamentalement vicieux et mauvais. Or, le péristyle de ce grand édifice est le compte rendu de tous les systèmes sur l'impôt et principalement le jugement du grand procès de l'impôt direct et indirect. Vous avez tous les éléments de cette grande question : 1° dans votre tête; 2° dans la Monarchie Prussienne (où, par parenthèse, ainsi que je vous l'ai dit ailleurs, nous n'avons pas répondu à toutes les objections de Smith). Voici donc ce qu'il faudrait faire : 1° l'histoire rapide de la confusion d'idées qui a conduit au déplorable désordre qui ravage l'Europe en ce genre, et l'histoire en résultats de ces désordres dans tous leurs rapports politiques; 2° la saine théorie; 3° la réponse à toutes les objections de l'impôt unique, et nommément à celles tirées de l'Angleterre et de la Hollande. Telle serait, mon cher ami, la division d'un discours dont le résultat serait la proposition d'un décret, qui interdit constitutionnellement tout impôt

1. Manuscrit des archives historiques du ministère des Affaires étrangères. En marge de la première page : *Histoire de l'impôt moderne en Europe.*

indirect et, en général, à toute législature, la faculté d'user de ce genre d'impositions à partir de telle époque. Car il faut du temps pour déblayer. Sans une pareille loi, un peuple ne sera jamais libre, car le pouvoir arbitraire se réinsinuera toujours par le système des impositions et le désordre des finances. Sans une telle loi, l'industrie humaine et la fécondité de la terre n'auront jamais tous leurs développements (31 décembre 1789 [1]). »

Comme pour la *Monarchie Prussienne*, Mirabeau traçait avec précision le plan que devait suivre son collaborateur et lui indiquait les principes dont il devait s'inspirer.

Le manuscrit des Affaires étrangères, qui s'arrête sur membre de phrase, d'une écriture rapide, avec des intervalles entre les mots, porte moins de ratures et d'additions que les précédents manuscrits de Mirabeau.

Lorsque l'empire romain fut démembré en Europe, il s'établit un nouvel ordre de choses. Les conquérants asservirent les peuples vaincus. Ils avaient formé une armée pour conquérir ; ils continuèrent à en former une après la conquête : voici quel fut leur système à cet égard.

Le général, sous la conduite duquel ils avaient fait la conquête, dût être le juge naturel de leur mérite militaire et de la récompense qui leur était due. On s'en remit (+) à lui du partage des terres conquises; il s'en réserva une très grande partie; il en distribua selon leur rang et leurs services à ceux qui avaient combattu sous lui. Les (±) généraux eurent des provinces; les officiers supérieurs des cantons ; les chefs inférieurs des seigneuries et les soldats des terres avec des hommes que l'on réduisit en servitude pour qu'ils les cultivassent. Tous reçurent ces possessions

1. Le travail demandé par Mirabeau à Mauvillon lui fut certainement envoyé; le major déclare, en effet, dans l'avant-propos des *Lettres du comte de Mirabeau* : « Quant à un écrit sur l'impôt, où on relevait les erreurs de Smith, et une lettre sur les ouvrages de M. de Guibert, il n'est pas besoin, je pense, de les justifier, » P. xxv. Voir aussi lettres du 31 janvier 1790.

\+ Rayé *come.*

± Rayé *généraux chef eu.*

à la charge d'être toujours prêts à combattre pour la cause commune.

Des propriétaires de biens-fonds ont des chevaux, et l'homme aime naturellement (+) mieux combattre à cheval qu'à pied. Toute cette milice forma donc de la cavalerie. Des soldats n'aiment point à travailler, ils obligèrent les peuples vaincus (±) à labourer pour eux. Cependant, pour faire nombre, on les mena à la guerre et ils (—) combattaient à pied, mais comme une tourbe méprisable et sans ordre.

Voilà en masse l'arrangement qui forme la base du gouvernement dont l'édifice abattu depuis longtemps couvrait naguère le royaume de ruines que l'Assemblée nationale, avec un courage rare, a entrepris de déblayer.

La paix, ni même la guerre au temps dont je parle, n'exigeaient presque aucune dépense extraordinaire. Le roi était propriétaire général et juge dans ses domaines; les grands et les petits feudataires l'étaient dans leurs terres. Les propriétés du roi le mettaient en état de vivre avec splendeur; et la justice, par ses perceptions ou ses rapines, donna encore un revenu par-delà l'entretien des officiers de justice, lorsque le suzerain eut pris l'usage de ne plus juger ses vassaux par lui-même. La simplicité du temps avait empêché les hommes de s'égarer au point d'imaginer que le gouvernement eut d'autre affaire que de juger les peuples et de les défendre. Ainsi tous les besoins de la paix étaient remplis par la hiérarchie féodale comme ceux de la guerre [1], sans qu'il y eût aucun impôt.

+ Rayé *beaucoup*.
± Rayé *la faire*.
— Rayé *surent* (combattre).

1. L'infanterie même ne coûtait rien au prince. Elle était composée de serfs des feudataires auxquels on avait concédé de petits biens à plusieurs conditions onéreuses et qui apportaient eux-mêmes de quoi s'entretenir pendant le court espace de temps que chacun était obligé de servir. S'il survenait quelque dépense extraordinaire, le trésor du prince la fournissait aisément, car elle était modique, et cette guerre était nécessaire ou pour se défendre ou excitée par l'ambition du chef qui faisait volontiers quelques sacrifices pour la soutenir. (N. de M.)

Cet état ne pouvait pas durer. Il était uniquement adapté à de petites hordes à demi sauvages, comme celles qui avaient opéré la conquête, et ne pouvaient plus leur convenir lorsqu'elles devinrent des nations. L'anarchie soutint cependant cette espèce de système plus longtemps qu'il n'était naturel, et les nations ne le furent longtemps que de nom ; elles ne formaient, dans la réalité, que différentes combinaisons de petites tribus qui s'entredéchiraient. Les maux horribles dans lesquels cet ordre de choses plongea l'humanité en amenèrent peu à peu le remède. Les peuples eux-mêmes aidèrent le chef nominal de l'État à le devenir effectivement en subjugant les petits tyrans qui bravaient son autorité. L'œuvre des sciences et des arts seconda surtout ce changement. L'instruction se répandit des villes principales où elle était concentrée; il se forma peu à peu un plus grand nombre de villes qui attirèrent à elles les richesses et qui, par achat, par ruse ou à force ouverte, aidèrent le prince qu'elles reconnaissaient à devenir réellement le souverain.

Alors les dépenses nationales augmentèrent. L'établissement des villes suffit pour rendre la guerre plus dispendieuse, puisqu'il nécessita des sièges. Il fallut, pour ces sortes d'entreprises, demander des contributions aux sujets. Les premières furent demandées aux propriétaires fonciers et accordées presque partout sur les possessions territoriales. Mais il arriva bientôt que ces propriétaires, encore très puissants, quoique déjà plus subordonnés, ne se trouvèrent que rarement d'humeur à accorder ces contributions. Ils faisaient toujours une foule d'objections, soit contre la nécessité de l'entreprise, soit contre celle de la contribution; il fallut donc avoir recours à d'autres moyens, ce furent les villes qui les fournirent.

Dans l'origine, elles se gouvernaient elles-mêmes; comme un club est obligé de se cotiser pour des dépenses communes, ainsi les villes furent obligées de tirer de leur sein de quoi fournir aux dépenses municipales. Supposez un tel club composé de stipendiés qui n'ont que leurs salaires pour subsister, ce seront incontestablement ceux

dont ils tirent leurs salaires qui leur donneront de quoi fournir aux dépenses communes. Ainsi les villes, qui ne subsistaient que des campagnes, en tiraient sans doute de quoi fournir à leurs subventions municipales, mais d'une manière détournée et en paraissant n'imposer qu'elles-mêmes. Tel fut l'origine de l'impôt indirect dans toute l'Europe; son extension eut une double cause.

Pendant longtemps, aucun prince, en Europe, n'osa charger ses sujets d'un impôt quelconque sans leur consentement. Il fallait convoquer, pour l'obtenir, les états composés d'abord uniquement des feudataires laïcs. Lorsque les ecclésistiques eurent des fiefs, ils y prirent également place. Enfin, on y admit les villes quand celles-ci, devenues considérables, furent capables de seconder le prince dans la grande entreprise de subjuguer ses vassaux.

Les villes attachées au chef mal obéi de l'État et solidaires d'intérêt avec lui pour se défendre et se maintenir contre la noblesse qui les méprisait tout en les haïssant et les enviant, montrèrent plus de condescendance à ses demandes et lui accordèrent plusieurs droits dans leurs murs; telle fut la première cause de l'établissement des impôts indirects.

Les gentilshommes, trop ignorants pour concevoir l'enchaînement des rapports sociaux, firent toujours peu de difficultés de consentir que les villes payassent des impôts, pourvu qu'on ne leur demandât rien, et ce fut la seconde des causes qui multiplia les impôts indirects.

Quand, au moyen de ce que les princes tirèrent des villes ainsi que de leurs vastes domaines, ils furent parvenus à subjuguer les propriétaires fonciers, un reste d'égards pour ceux-ci, la crainte d'une nouvelle résistance s'ils attaquaient directement leurs revenus, firent recourir le plus souvent aux contributions indirectes. On chargea les consommations suivant l'exemple qu'en avaient donné les villes elles-mêmes.

Lorsque enfin tous ces expédients ne suffirent pas à l'ambition, à la prodigalité, au luxe du trône, les rois taxèrent les terres des arrière-vassaux de la noblesse, et les seigneurs

préférèrent encore cette sorte de contribution que de se voir taxer eux-mêmes. Ce n'est pas qu'ils ne sentissent qu'ils auraient plus de peine à les pressurer quand le gouvernement les aurait appauvris pour son compte, mais dans une occasion qui ne les touchait pas directement, ils n'osèrent pas s'exposer à la résistance contre des souverains puissants.

Telle est en peu de mots l'histoire de l'impôt moderne en Europe. Telle est la source des inventions bursales. Voilà comment s'est formé l'art détestable de la fiscalité; ce n'est qu'après avoir enlacé d'illusions et de pièges les sujets que, se trouvant à bout de ses ruses, le gouvernement s'est livré à des excès si intolérables qu'il a enfin trouvé une résistance universelle capable de nous ramener aux bons principes si l'on se décide à saisir le moment.

L'impôt indirect a plusieurs avantages pour les financiers, et l'on a voulu lui en attribuer d'autres pour le rendre plus agréable aux peuples. Mais, comme il entraîne incontestablement des maux infinis, plus il a d'aspects favorables et plus il est nécessaire d'éclairer les hommes sur un objet si important : c'est mon dessein dans cet ouvrage.

Plan de cet ouvrage.

Je m'efforcerai de montrer d'abord qu'il n'y a qu'un seul travail productif et que tous les autres sont stériles, de sorte qu'en dernier résultat, c'est sur le produit des terres que tombent tous les impôts. J'établirai ensuite que l'impôt se paie uniquement des fruits de ce travail, et qu'ainsi les propriétaires de ces fruits paient l'impôt dans sa totalité.

De ces [axiomes] il résultera la preuve qu'il est impossible à une nation de faire payer la moindre partie de ses impôts aux étrangers, et je ferai voir que l'Angleterre, la Hollande, Hambourg et Dantzig même n'y réussissent pas.

Je soutiendrai ces principes contre toutes les objections des écrivains distingués qui ont défendu le système des impôts indirects; je montrerai combien les avantages qu'on lui attribue et même ceux qu'il a réellement sont illusoires;

et de là, passant à l'impôt direct, je chercherai s'il est des moyens d'établir l'impôt parmi nous et quels sont ces moyens.

Principes généraux.

Il n'y a qu'un seul travail productif et tous les autres sont stériles. Pour peu qu'on veuille réfléchir au sens du mot *produire*, on s'assurera bientôt qu'il n'y a qu'un seul travail de productif. Produire, c'est faire exister une chose qui n'existait pas auparavant au moins sensiblement pour nous. La nature seule produit, mais l'homme peut perfectionner et augmenter sa force génératrice, et ce genre de travail est le seul que l'on puisse nommer travail productif. Un sculpteur qui d'un bloc de marbre fait une belle statue, un menuisier qui d'une pièce de bois fait un meuble, n'ont pas produit par leur travail un atome de matière qui ne fût là. Ils n'ont fait que donner une forme différente à cette matière existante, mais le cultivateur qui confie à la terre un grain de blé duquel il en sort vingt, a produit par son travail dix-neuf grains de blé qui n'existaient pas pour nous auparavant. Dans ce sens, cette expression ne souffre donc aucune difficulté et il n'est pas douteux que le travail du manufacturier quelconque ne soit stérile et celui du cultivateur productif.

Les écrivains auxquels on a donné le surnom d'économistes ont donc eu raison de nommer le travail du cultivateur productif par excellence[1] et surtout d'avoir égard à ce principe lorsqu'ils ont traité de l'impôt, du produit net ou disponible, du capital et des avances nécessaires et sacrées pour opérer la reproduction, mais il existe dans l'industrie du cultivateur encore d'autres travaux productifs; il en existe qui donnent un revenu net et disponible et d'autres qui, quoique productifs, ne donnent point un revenu ou même laissent un déficit; enfin il est des revenus nets et disponibles qui n'exigent aucun travail.

La culture et la production du bétail sont presque insépa-

1. *A potiori fit denominatio.*

rables dans nos pays; aussi rangeons-nous cette dernière branche de richesses avec l'autre : il n'en est pas ainsi chez les peuples pasteurs qui n'ont aucune culture, il n'en est pas même ainsi dans quelques pays civilisés de l'Europe. En Espagne, par exemple, le propriétaire du troupeau et celui du terrain qui le nourrit sont souvent deux individus très différents. Alors chacun des deux a son produit net, car il y a dans le bétail quelque chose d'indépendant de la somme de la nourriture et du travail employé à le soigner qui forme le produit net du propriétaire.

Les bois forment une autre branche de l'industrie productive. Cette production est presque spontanée et elle rapporte un surplus net au propriétaire.

Enfin les carrières et les mines doivent être regardées comme une branche de travail productif. A la vérité, les soins de l'homme ne sauraient en ceci augmenter la force productive, on ne peut tirer des mines que ce que la nature y a déposé, mais le travail que l'on y emploie est productif puisqu'il met entre les mains des hommes et à leur usage une matière qui n'y était pas. Cependant bien loin de donner un produit net, les carrières et les mines souvent ne remboursent pas les avances de leur exploitation, parce que les matériaux de la même espèce existant déjà dans la société ou lui venant des lieux où ils se trouvent plus en abondance, leur prix est trop modéré, pour que les productions de telle mine puissent payer la consommation de tous les hommes qui y ont travaillé. Alors, à moins que l'espoir de rencontrer mieux une autre fois ne soutienne, il faut renoncer à l'exploitation de la mine, jusqu'à ce qu'elle redevienne plus abondante, et que le temps ait assez diminué la masse des matériaux qu'elle renferme, et par cela même rehausse leur prix, pour que la quantité qui resterait dans la mine suffise à payer le travail avec quelque profit.

Voilà sommairement les classes diverses du travail productif. Tout le reste appartient aux travaux stériles, et il n'y a qu'un petit nombre de productions sauvages qui donnent un produit net sans autre travail que celui de les recueillir. Leur nombre varie selon les climats.

Objections de Smith.

L'objection la plus spécieuse que l'on ait opposée à ce principe, est celle de Smith. La fabrication augmente selon lui le prix des matériaux, et par conséquent la masse de la richesse nationale. A la vérité, dans ce prix rehaussé il n'y a point de création nouvelle, il n'y a que celui de la consommation des ouvriers durant le temps où ils ont travaillé, l'entretien du capital employé à cette fabrication et quelques autres objets de cette espèce. Mais comme on ne saurait nommer stérile un mariage d'où il n'est issu que deux enfants qui remplacent le père et la mère, on ne saurait nommer stérile un travail qui a reproduit et fixé pour ainsi dire ses consommations dans la masse des richesses nationales [1].

Et lorsque ensuite il entreprend de discuter si c'est véritablement sur le produit des terres que tombent tous les impôts, ce qui forme toujours l'objet principal dans cette recherche, sans quoi il serait fort indifférent de disputer sur les épithètes de stérile et de productif puisqu'il s'agit toujours d'un travail utile, M. Smith dit [2] : « Sans entrer dans la discussion désagréable des arguments métaphysiques par lesquels les économistes soutiennent leur théorie vraiment ingénieuse, l'examen suivant fera voir assez qu'elles sont les taxes qui tombent en dernier ressort sur le produit des terres et quelles sont celles qui portent sur un autre fond. »

Insuffisance de l'objection.

Certes une *théorie ingénieuse* méritait qu'on y donnât plus d'attention, et qu'on la refutât si l'on refusait de s'y ranger, car enfin, il est question ici, non d'une théorie de simple curiosité, sans application, mais d'économie politique, d'administration, de la meilleure manière de lever

1. *Adam Smith's inquiry into the nature and causes of the weath of nations*, 4e édit., vol. III, p. 20 et suiv. (N. de M.)
2. Page 203. (*Ibid.*)

l'impôt en le plaçant directement et sans circuits sur ceux qui le paient réellement, et c'est incontestablement là une des questions sur lesquelles il importe le plus de ne pas se décider légèrement. Au défaut de M. Smith nous l'examinerons de nouveau et nous tâcherons de mériter que l'on cherche à nous opposer des objections nouvelles.

Difficultés de cette recherche.

Toutefois il ne faut pas se dissimuler que cette recherche a de grandes difficultés, tous les échanges que les hommes font entre eux roulant sur ces deux objets : production et travail. L'un est une chose réelle et subsistante qui frappe nos sens, l'autre n'est qu'un acte de la volonté et de la force humaine, acte passager, transitoire, et qui ne me saisit que par ses effets. Il y a une différence essentielle et palpable entre ces deux objets d'échange. Je dois donc en théorie admettre que les hommes échangent, ou production contre production, ou production contre travail, ou travail contre travail; mais quand je veux appliquer cette théorie, je trouve que ces deux objets sont tellement entrelacés, qu'il m'est impossible de les séparer et de fixer ce qui est pur échange de production et pur échange de travail.

Ce n'est pas tout : la civilisation ayant amené une multiplicité infinie de ces échanges qui se poussent et s'entrelacent de main en main, à une distance et avec une complication également extrêmes, on a dû imaginer un moyen de fixer le tarif de ces échanges, un moyen d'en régler les comptes. On a eu recours à une production de la plus grande indestructibilité qui est l'objet d'un désir universel. Ce sont les métaux, et surtout ceux que nous nommons précieux. Pour les rendre propres à cet usage, on leur a donné une forme sous laquelle ils ne sauraient en avoir aucun autre. On évalue d'après ces métaux disposés sous cette forme tous les autres objets d'échange, soit de travail, soit de production ; bientôt on a perdu de vue la nature de ces choses pour n'y apercevoir que la valeur. Cette idée

inhérente à l'esprit depuis la première enfance, a tellement confondu celle de ces trois objets distincts par leur nature, qu'on a beaucoup de peine à les séparer pour arriver aux résultats fondés sur cette nature, lesquels sont les seuls réels. L'avare proprement dit se laisse aller à cette illusion au point que la monnaie n'est plus à ses yeux un moyen de jouissance, mais une jouissance réelle, dernier objet de ses désirs. C'est là le plus haut degré de cette illusion, et les hommes qui s'y livrent sont en petit nombre ; mais tous en sont fascinés à un certain point, et confondent la valeur avec les objets mêmes, qu'elle dénote sous ce rapport. Dans ce labyrinthe de difficultés, marchons avec le flambeau de l'analyse.

Qu'est-ce que le travail?

Tout travail est au fond la même chose ; soit qu'un homme cultive son champ, soit qu'il joue à la paume, c'est toujours la même opération, savoir, un emploi quelconque de sa force. Cependant l'un est le plus productif, l'autre le plus stérile de tous les genres de travail.

La différence consiste donc dans l'objet sur lequel le travail s'exerce et dans l'effet qui en résulte. On peut le diviser sous ce point de vue en trois espèces : il s'exerce à augmenter les productions de la nature et à les perfectionner, nous le nommons alors productif ; ou il donne une forme nouvelle à ces productions pour les rendre propres à l'usage auquel on le destine, on peut alors le nommer formateur. Les autres genres de travail n'étant plus d'aucun usage lorsqu'ils sont achevés, ou ne laissant point après eux la moindre trace, aucune autre dénomination que celle de travail stérile ne saurait leur convenir.

Tout travail, soit formateur, soit stérile, n'a aucun prix fixe : il se règle sur la concurrence de ceux qui le désirent, et de ceux qui s'offrent pour le faire ou qui en sont capables. Il en est autrement du travail productif, il trouve son prix dans la production même ; et cela doit être ainsi, car c'est la nature qui produit, et le travail des hommes ne fait que

diriger et accroître sa force productive, de sorte que si la production n'était pas désirable, l'homme ne dirigerait pas son activité sur elle. Mais il naît encore de cette force productive de la nature un surplus qui donne une valeur particulière et très considérable à l'atelier où la nature travaille : ce surplus est ou doit être pour le propriétaire de l'atelier lorsque celui-ci est différent de celui qui l'exploite.

Qu'est-ce qui sollicite tous les êtres animés au travail, c'est-à-dire à l'emploi de leurs forces ? Qu'est-ce qui les tire de l'état de torpeur où ils resteraient s'ils n'étaient pas mus par quelque ressort ? Ce sont leurs besoins toujours renaissants, et ces besoins toujours renaissants ne peuvent être satisfaits que par des matières toujours renaissantes. L'homme suit à cet égard la loi générale de tous les êtres sensibles, avec cette différence que ses besoins sont plus multipliés, et que les moyens de les satisfaire sont infiniment plus variés : tout dans la société roule donc sur ces besoins et sur les matières propres à les satisfaire.

Il n'en est aucune, nous l'avons dit, qui ne soit entrelacée de mille manières différentes avec le travail ; soit parce que nous ne pouvons plus employer presque aucune matière dans son état naturel, soit parce que la nécessité de multiplier les productions nous oblige d'y employer du travail même avant qu'elles se montrent. Et c'est bien ici que se trouve l'application de ce grand principe que le travail en soi n'est rien qu'un emploi passager de nos forces, qu'il n'est aucun être, aucune substance réelle. Tout échange de travail contre travail n'est qu'un échange illusoire, ou si l'on veut idéal : ce sont les quantités opposées d'une équation qui s'enlèvent et se font évanouir réciproquement. Les seuls vrais échanges sont ceux de productions contre productions, entre ceux qui ont abondance des unes et disette des autres, et ceux des productions contre travail entre les hommes qui n'ont point ou qui n'ont pas assez de productions, et qui livrent leurs forces à ceux qui ont du superflu.

Ces échanges de travail sont infiniment multipliés parce qu'il n'y a presque pas une seule production à laquelle il

n'y ait point de travail mêlé. On évalue et l'on solde les comptes de ces échanges fantastiques avec les jetons de la société nommés monnaie ou argent ; mais ce n'est qu'un expédient pour s'entendre et parce que dans l'inextricable complication de la société actuelle, tel travail passe entre cent mille mains avant que l'échange soit consommé, et parce qu'on ne peut faire autrement que de calculer cet être idéal que nous nommons travail sur le pied des valeurs réelles, pour que chacun reçoive la part qui lui convient en échange de ce qu'il a fourni de travail dans la société, déduction faite de la portion de productions qu'il a reçue et consommée.

Mais comment si le travail n'est qu'une chose idéale, peut-il ajouter un prix fixe, une valeur constante aux matières? et comment, s'il y ajoute réellement un prix, s'il multiplie ainsi la richesse nationale, s'il augmente la masse des valeurs, ne pourra-t-il pas servir à payer les impôts, dernier terme de cette recherche qu'il ne faut jamais perdre de vue?

Je n'avouerai pas même, avec les économistes, que le prix de la chose ouvrée contient, outre celui de la matière dont elle est composée, celui des consommations des ouvriers qu'on y a employés durant tout le temps qu'ils y ont travaillé. Je conviens qu'il en est ainsi pour le premier ouvrage de l'acheteur, parce que celui-ci le désire, qu'il en a besoin, et que jamais on ne ferait cet ouvrage pour lui, s'il ne délivrait à l'artisan la valeur des productions que celui-ci a consommées en travaillant, avec certains excédents indispensables pour le mettre en état de continuer son travail et trop connus pour qu'il soit nécessaire de les détailler ici. Mais ce marché une fois conclu, je soutiens que ce prix n'existe plus, et je doute qu'on puisse le nier raisonnablement. L'ouvrage aura bien encore, quelque temps encore, un prix plus haut que celui du matériel brut, mais il sera au-dessous du prix originaire de la chose ouvrée, il sera variable, indéterminé comme celui de tout ce qui n'a qu'une valeur de fantaisie. Si vous en doutez, achetez quelque objet auquel le travail a ajouté une grande

valeur, et cherchez une heure après à le revendre même aux encans où se rassemble toujours un concours d'acheteurs, vous serez obligé de le céder à trente, quarante, cinquante pour cent de perte, même lorsqu'il s'agira de quelque objet d'un usage assez général, tel qu'une montre, par exemple ; autrement la perte serait beaucoup plus grande.

Il existe un sentiment naturel de la différence entre la valeur et la réalité du travail et la réalité et les valeurs des productions.

On calculera donc si l'on veut les choses que les hommes possèdent sur le pied de l'achat, et alors le calcul de toutes les valeurs dans la société fera une somme énorme ; mais si vous vouliez les échanger réellement, vous éprouveriez un immense mécompte. Il n'en est pas de même des productions. Achetez un septier de blé, un quintal de fer au prix courant, vous en retrouverez aisément votre argent. Il existe donc parmi les hommes un sentiment naturel de la différence qu'il y a entre la valeur et la réalité du travail, et la réalité et la valeur des productions[1].

Il faut donc avouer qu'il y a une différence essentielle entre le travail et les productions à l'égard de la valeur. Le travail une fois fait et parvenu au consommateur, le prix du travail productif ne doit point entrer en ligne de compte, il se prélève sur la production même, de sorte qu'il faut ou dire qu'il s'y amalgame si bien qu'on ne saurait plus l'en séparer, ou bien qu'il n'influe point sur le prix de la production et qu'il en est indépendant. Nous ferons voir dans la suite que ce dernier membre du dilemme est le seul qui atteigne la vérité.

Si l'on ôte ainsi cette espèce de travail de la question, il

1. Alinéa supprimé. « Une valeur qui n'a rien de fixe ne saurait être mise en ligue de compte. Celle du travail varie à tout moment. On ne peut pas rendre une chose achetée à l'instant même sans perte, et même si l'objet à vendre a déjà été de quelque usage, ne fût-il en aucune manière détérioré. »

faut avouer que tout travail est véritablement stérile. Pour le faire exécuter, il faut bien le payer, soit en production, soit en travail. Mais il n'est pas vrai qu'il ajoute une valeur réelle, durable, fixe et réglée à l'objet sur lequel il s'exerce, bien qu'il soit incontestable que l'abondance des ouvrages de toute espèce augmente l'aisance, la commodité, les douceurs de la vie de ceux qui les possèdent, et par conséquent si l'on veut, leur véritable richesse, mais non pas celle qui paie, ni même celle qui sustente. Et le travail ajouterait une valeur aux objets auxquels il s'applique qu'il ne mettrait jamais son possesseur en état de payer une somme quelconque sans altérer sa situation et le priver sans retour d'une partie de ce qu'il possède. Encore moins peut-on payer par ce moyen un contingent durable tel que les impôts; déjà l'on aperçoit cette vérité, nous la démontrerons dans un instant.

La concurrence de ceux qui désirent un certain genre d'ouvrage et de ceux qui savent le faire en fixe le prix.

Si les besoins toujours renaissants sont l'aiguillon qui excite les hommes au travail; si ces besoins toujours renaissants exigent des productions également renaissantes; si ces rapports indestructibles obligent ceux qui n'ont point de productions, à travailler pour ceux qui en ont plus qu'ils ne peuvent en consommer d'une manière agréable à ceux-ci; si le désir de ces travailleurs est nécessairement de recevoir beaucoup de productions pour peu de travail, le désir des possesseurs de productions est d'en donner peu pour beaucoup de travail. La concurrence de ceux qui désirent un certain genre de travail et de ceux qui savent le faire en fixe incontestablement le prix, comme celui de toutes les choses du monde. Mais il faut faire à ce sujet une remarque bien importante par ses conséquences : c'est que l'homme n'a qu'une certaine mesure de forces pour le travail en général et pour chaque espèce en particulier. Cette mesure doit lui fournir sa subsistance, la somme de productions analogues au genre de travail qu'on exige de

lui : ce sont là autant de vérités inattaquables, éternelles, invariables, car elles se fondent sur la nature des choses. Faisons-en l'application à la théorie de l'impôt.

Application de ces principes à la théorie de l'impôt.

Avant de rechercher qu'est-ce qui paie l'impôt, il n'est peut-être pas hors de propos de savoir à qui, pourquoi, et comment on le paie.

On paie l'impôt au gouvernement, c'est-à-dire aux personnes qui gouvernent, ce qui signifie ou du moins ce qui devrait signifier ceux qui maintiennent le bon ordre dans la société. L'impôt est certainement une privation pour celui qui le paie, mais l'objet en est si nécessaire que personne ne peut sérieusement vouloir s'y refuser, pourvu qu'il ne paie que ce qui est réellement nécessaire, soit relativement à la masse de la contribution, soit relativement à son contingent particulier dans la répartition de la somme générale.

Ce maintien de l'ordre dans la société exige du travail de la part de ceux qui gouvernent et de leurs agents ; c'est donc pour du travail qu'on paie l'impôt et non pour des productions, et c'est là ce que nous avons entendu dire par cette question : pourquoi, pour quelle chose paie-t-on l'impôt ?

Comment paie-t-on l'impôt est une question plus compliquée. Dans nos sociétés l'impôt se paie, sans doute, en argent, ou, pour parler avec plus de précision, en monnaie. Mais cela ne tranche pas la difficulté qui consiste à savoir si l'impôt se paie tout en travail, ou tout en productions, ou de l'une et de l'autre manière. Il ne suffit point de dire que l'argent étant une production, l'impôt se paie tout en productions. Le gouvernement ne reçoit point l'argent pour le garder : cet argent tant qu'il reste sous la forme de monnaie serait absolument inutile, s'il ne formait un moyen de calcul, d'évaluation, et pour ainsi dire les marques du jeu de la société ! Les citoyens donnent de la monnaie au Gouvernement pour en faire usage, et cet usage consiste

à procurer d'abord à ceux qui gouvernent, les consommations nécessaires pour leur subsistance, ensuite à acheter le travail des hommes qu'elles mettent en œuvre pour expédier les affaires de la société. Le gouvernement distribue ces monnaies en diverses portions à ces hommes, et les citoyens se tiennent prêts à leur fournir la quantité de production et de travail qu'ils leur demanderont lorsqu'ils leur rendront ces monnaies. Voilà le cercle qui fait le jeu continuel de cette partie de la société.

Si chacun pouvait faire à tour de rôle les affaires de la société, on voit bien que tout l'impôt se paierait en travail. Cependant, ce travail se prendrait toujours sur la masse de celui que les citoyens font les uns pour les autres, et les travailleurs demanderaient aux propriétaires la même masse de productions pour le temps qui leur resterait au delà de celui qu'exigeraient les affaires de la société et qu'ils n'auraient exigé pour tout le travail dont ils eussent été capables, si la société leur avait laissé toute l'étendue de leurs forces.

Cependant un tel arrangement ne saurait avoir lieu en général, et plus la société est perfectionnée, moins il est possible. Il a été adopté en partie durant le système féodal, lorsque les propriétaires eux-mêmes étaient chargés du service militaire ; on en voit encore une image dans les corvées. Mais ce n'est rien en comparaison de tout ce qu'exige aujourd'hui notre constitution sociale. La société paie tout le travail qu'on fait pour elle, et laisse le soin à ce genre de salariés d'en acheter du travail ou des productions autant que ceux qui reçoivent une paie du gouvernement en achètent du travail ; on peut dire, si l'on veut, qu'il se fait un échange de travail contre travail et qu'il faut les considérer comme des quantités opposées d'une équation qui s'effacent et se font évanouir réciproquement. Il est impossible de démêler et de suivre cet entrelacement infiniment compliqué de travaux divers, mais on peut, en général, considérer cette question sous deux points de vue qui conduisent au même résultat.

Supposez un cordonnier auquel vous fassiez payer an-

nuellement un louis en impôts. Si cet homme fait la valeur d'un louis de travail pour un ministre d'état ou pour un général, vous pouvez soutenir qu'il y a là travail contre travail qui s'efface réciproquement. Mais alors il faudra que vous avouiez que ce cordonnier doit mettre au reste de son travail un prix assez haut pour qu'il lui rapporte toutes ses consommations annuelles, au lieu que s'il n'avait pas fait cet ouvrage, il aurait établi ses prix de façon que dans la masse de travail faite pour la masse de ses consommations, il aurait encore fait entrer le temps et les forces nécessaires consacrés à ce qu'il a fait pour le soudoyé du gouvernement. Autrement vous considérerez ce louis gagné et ce louis payé en impôt comme des consommations données immédiatement au gouvernement et des consommations reçues immédiatement de lui par ses stipendiés.

Un mot de calcul expliquera ceci infiniment mieux qu'on ne pourrait le faire par des paroles.

Soit la masse des forces d'un homme $= a$, celle des consommations annuelles dont il a besoin $= b$, et celle du travail qu'il lui faut de la part des autres citoyens $= c$: vous aurez nécessairement l'équation :

$$a = b + c \quad \text{ou} \quad a - c = b.$$

Sans déterminer si ce que cet homme donne au Gouvernement est travail ou consommation, nommez-le x; vous aurez dans le premier cas : $a - c - x = b$, et dans le second $a - c = b + x$. Cette équation formera l'élément de celle qui pourra exprimer le total des forces et des productions que possèdent tous les membres de la société.

Si nous désignons celui des forces par a et celui des productions par b, il faudra ôter du premier toute la masse employée à des travaux réciproques $= c$, et de l'autre toute la masse des productions dont les propriétaires de celles-ci auront besoin eux-mêmes $= d$. Restera $a - c = b - d$. Ensuite on ôtera encore du premier toutes les forces employées aux travaux qu'exigera la société $= e$, ce qui laissera un résidu quelconque $= x$. On ôtera encore de ce

second toute la masse des productions que demandera la société $= f$, et alors il y aura un résidu y. Plus e sera grand, plus le résidu x sera petit, et il faudra cependant toujours le payer par y. Plus f sera grand, plus le résidu y sera petit, et il faudra toujours le gagner par x. Mais nous ferons voir qu'il y a un minimum dans le prix de x, au-dessous duquel il ne saurait descendre. Donc si y ne suffisait plus pour payer x, cette quantité diminuerait aussitôt jusqu'à son plus juste prix, soit par l'émigration, soit par la mort d'un nombre proportionnel d'ouvriers.

En attendant, il reste démontré que tout dépend de la quantité e, c'est-à-dire de celle des productions dont le gouvernement s'empare pour payer les travaux qu'on fait pour lui : les impôts portent donc en entier sur les productions consumables qui doivent en conséquence continuellement renaître. Plus cette importante partie de l'économie sociale sera ramenée à ses vrais principes élémentaires, moins il y aura d'erreurs, de faux calculs, de mécomptes, et plus il y aura d'épargnes. Songez maintenant que ce sont les propriétaires qui possèdent toutes les productions dont ils ne font que donner une partie à ceux qui les tirent du sein de leurs domaines, en récompense de leurs travaux, on sentira bien que c'est sur eux seuls aussi que porte tout le fardeau des impositions, et que l'on ne saurait prendre aucune mesure qui les en délivre ou même qui l'allège pour eux.

Mais comme ce raisonnement, tout exact qu'il est, pourrait paraître trop métaphysique, suivant l'expression de M. Smith, à un ordre de lecteurs, nous entrerons dans quelques détails pour réfuter quelques objections spécieuses.

Objections.

Il faut ici mettre en opposition les propriétaires possesseurs des productions, et les travailleurs de toute espèce. Cette opposition n'existe pas dans la nature, je le sais, la plupart des hommes tiennent leur rang, dans l'une et l'au-

tre classe. Mais ceux qui ont des propriétés productives ne travaillent pas pour gagner les productions qu'ils possèdent, ils cherchent soit à s'en procurer d'autres, soit à regagner celles qu'ils donnent à l'Etat, soit enfin par ambition. Ainsi l'on peut et l'on doit considérer le même individu comme deux personnages différents sous ces deux rapports qui sont très dissemblables. Nous regarderons de plus les propriétaires comme seuls possesseurs des productions, sans égard à la différence du travail productif et stérile. Les exploitateurs des ateliers de la nature, lorsqu'ils n'ont pas de possessions, sont des ouvriers aux gages du propriétaire, et reçoivent de celui-ci la première part des productions ou la permission de les prélever. Si le propriétaire exploite son terrain, il gagne cette solde lui-même mais il n'en doit pas moins être considéré comme deux individus en un seul homme. Ainsi nous dresserons l'espèce humaine dans les sociétés civilisées en deux grandes classes, celle des propriétaires et celle des travailleurs; les uns possédant toutes les productions, les autres n'ayant que leur travail pour engager ceux-ci à leur céder une partie de ces productions.

Nul travail n'a un prix fixe et déterminé. Ce prix se règle suivant le nombre de ceux qui le désirent et de ceux qui sont capables de le faire. Cette règle est générale et s'applique même aux travaux les plus relevés, et dont la perfection forme le prix, comme ceux des beaux-arts.

Car le haut prix que l'on paie d'un tableau à un excellent peintre est en raison composée du nombre de ceux qui sont en état d'exécuter un tel ouvrage et du nombre de ceux qui le désirent : si le premier était plus grand ou l'autre plus petit, ce prix diminuerait aussitôt.

Mais tout travail a un minimum qui est sa borne, si je puis parler ainsi, et au-dessous duquel il cesse tout à fait; ce minimum est le point où le travail ne procure strictement que le nombre de consommations ou de jouissances nécessaires pour mettre les hommes en état de l'exécuter. Dès qu'il tombe au-dessous, chacun l'abandonne. Observez au reste que chaque espèce de travail a son minimum particulier. Il ne faut pas croire que les consommations égales

et mettant un cordonnier en état de travailler, elles doivent suffire à un Raphaël; pour former un Raphaël et le stimuler au travail, il faut que le nombre de jouissances nécessaires à ce genre d'occupation soient assurées à celui qui aura l'habileté de cet artiste : sans cette condition, la nature n'en produira jamais un seul.

Rien n'est capable de faire tomber le prix de tous les travaux à leur minimum respectif que la concurrence entièrement libre. Si vous enlevez aux ouvriers une partie de leur salaire, ce travail aura déjà été réduit à son véritable minimum ou non. Dans le premier cas, vous occasionnerez la cessation absolue de ce travail, ou vous le ferez diminuer au point que la rareté des ouvriers en remontera le prix à ce même minimum augmenté de ce que vous leur enlevez de leur salaire. Alors les consommateurs de ce travail seront obligés de payer plus en productions pour moins de travail. S'il n'y a point encore été réduit, il faut qu'il y ait une cause à ce phénomène qui n'ait point permis au cours naturel des choses de produire son effet [1].

1. Le manuscrit incomplet se termine par le membre de phrase « à son effet : cet effet ordinaire n'est alors qu'une branche ».

Pendant les élections aux Etats-Généraux, Mirabeau publia des brochures qui avaient trait aux opérations électorales et aux difficultés que rencontrait sa candidature.

Discours sur la représentation illégale de la nation provençale dans les Etats actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée générale des trois ordres, prononcé par le Comte de Mirabeau dans la quatrième séance des Etats actuels de Provence, le 30 janvier 1789. A Aix, chez Gibelin-David et Emeric-David, avocats, imprimeurs du roi et des Etats, 1789, in-8, p. 35.

Réponse aux protestations faites au nom des prélats et des possédants fiefs de l'Assemblée des Etats actuels de Provence contre le discours du Comte de Mirabeau, sur la représentation de la nation provençale dans les Etats actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée générale des trois ordres, et contre-protestation, par le Comte de Mirabeau. A Aix, 3 février 1789, des imprimeries de Gibelin-David et Emeric-David, imprimeurs du roi et des communes, in-8, p. 80. Avec une introduction de Mirabeau et une suite des *Différentes opinions prononcées dans l'assemblée des possédans-fiefs de Provence*, par le Comte de Mirabeau.

A la Nation Provençale, par le Comte de Mirabeau, 11 février 1789, à Aix.

Opinion du Comte de Mirabeau sur le règlement donné par le roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux prochains Etats-Généraux de son comté de Provence. Aix, 13 Mars 1789, in-8, p. 56.

Lettre de M. le C. de Caraman, commandant en France, à M. le C. de Mirabeau, et la réponse, suivie d'une Lettre d'un citoyen de Marseille à un de ses amis, sur M. de Mirabeau et l'abbé Raynal, du 30 mars 1789, in-8, p. 21.

Lettres du Comte de Mirabeau et réponses du même, écrites à MM. les Commissaires du Tiers-Etat de Marseille, 18 avril 1789, in-8, p. 15.

A l'ouverture des Etats-Généraux, Mirabeau publia le *Journal des Etats-Généraux* qui n'eut que deux numéros, 2-4 mai 1789, 5 mai 1789, supprimé par un arrêt du Conseil du 7 mai 1789. Le *Journal des Etats-Généraux* devint les *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettans.* Mirabeau rédigea jusqu'à la 11e, et les suivantes furent écrites par Dumont et Duroveray. Les *Lettres* se transformèrent en un organe moins personnel, le *Courrier de Provence*, qui paraissait trois fois par semaine.

On a publié, après la mort de Mirabeau en plus des ouvrages que nous avons cités :

Mémoires du Ministère du duc d'Aiguillon, pair de France, et de son commandement en Bretagne, pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XV et à celle du commencement du règne de Louis XVI. Paris. Buisson, 1792, in-8.

Ces mémoires furent publiés par Soulavie, qui les avait remaniés.

Observations sur le commerce des Etats d'Amérique pour servir de suite aux Révolutions des Etats-Unis d'Amérique, par Jean lord Sheffield, traduits de l'anglais par Mirabeau. Paris. An I, in-8.

TABLE

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 1236.

